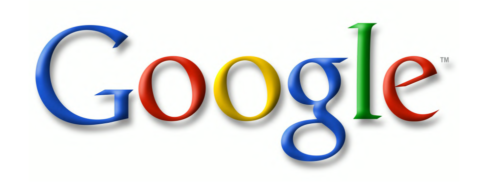
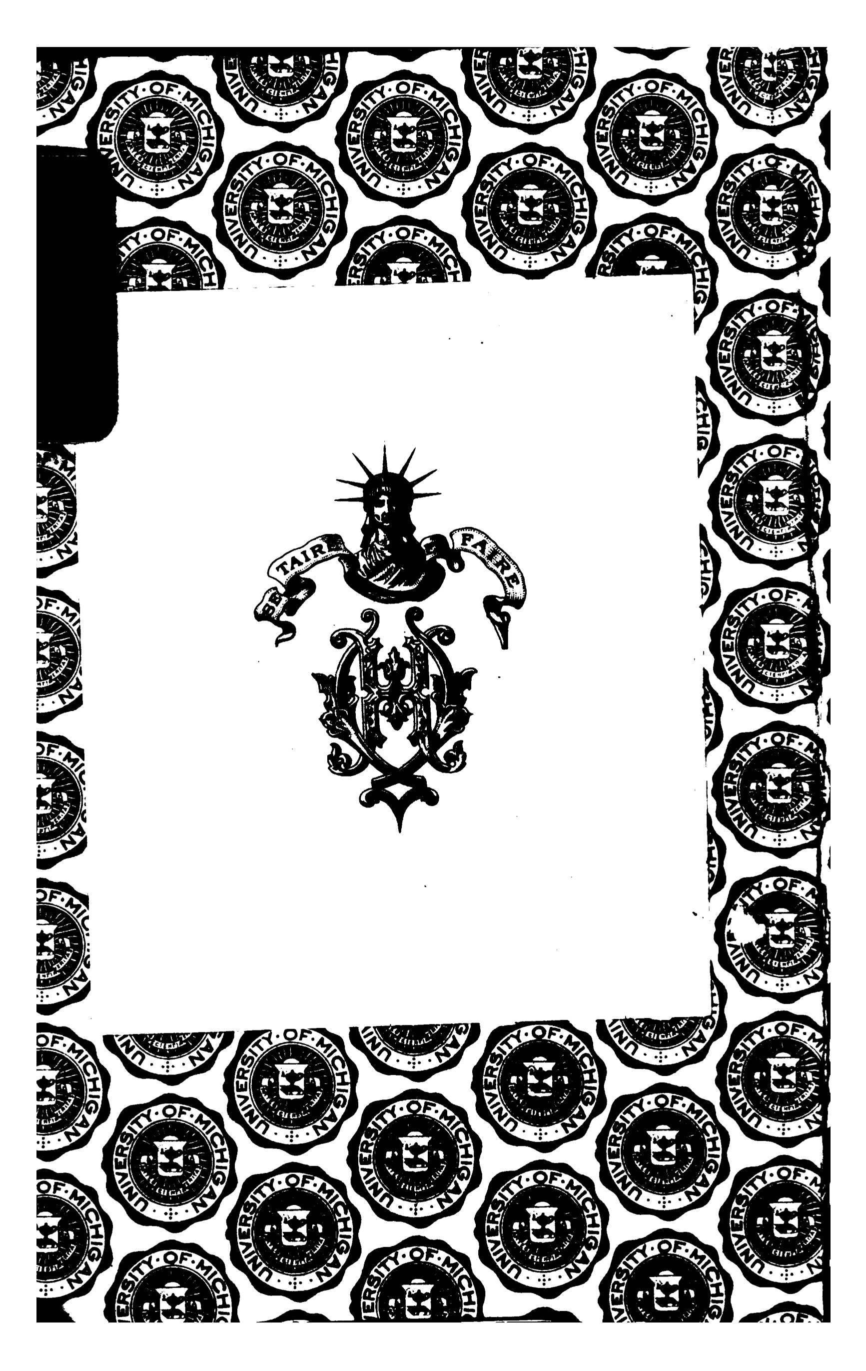
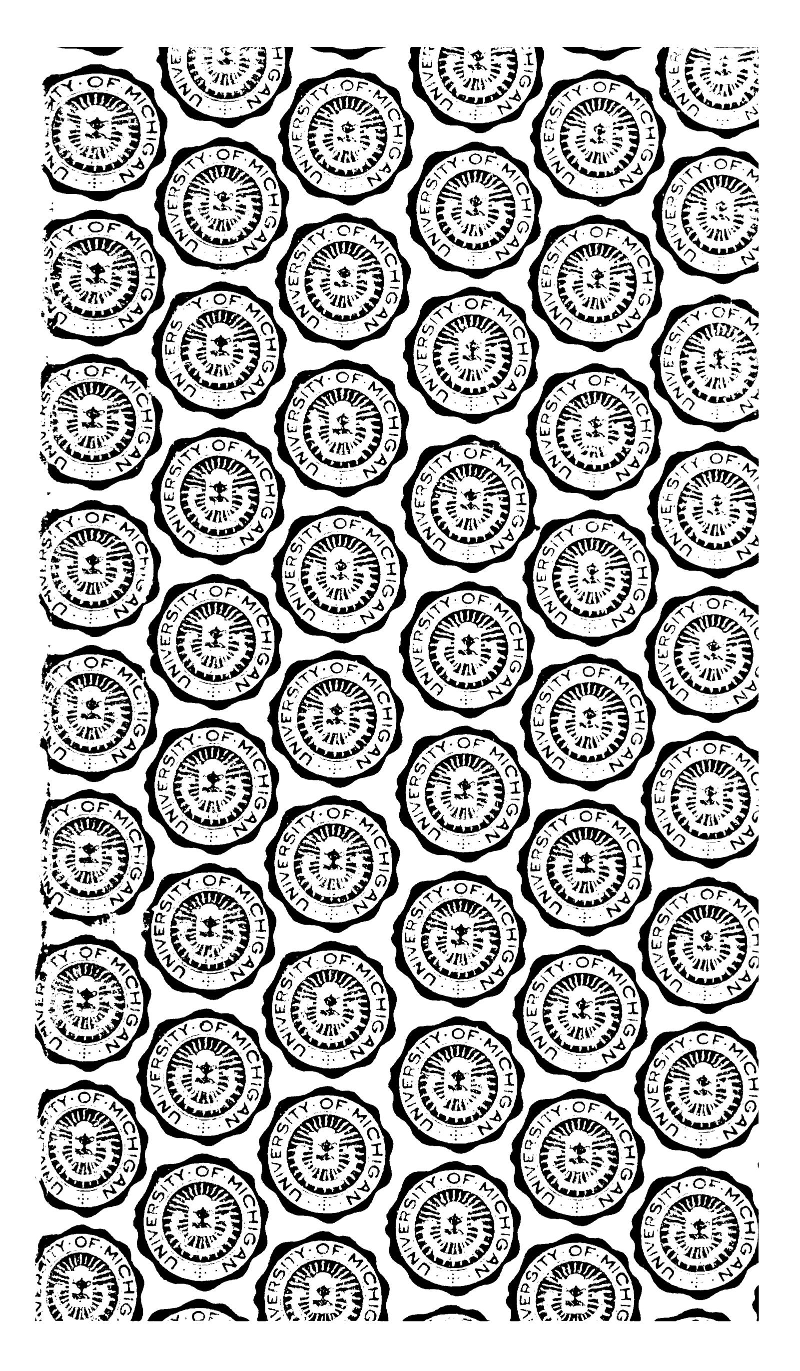



UNIVERSITY OF MICHIGAN
SE TAIRE
FAIRE


UNIVERSITY·OF·MICHIGAN

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR

MM. BURETTE, DUMONT, GAILLARDIN,
Professeurs d'histoire à l'Académie de Paris

ET MAGIN,
Recteur de l'Académie de Nancy

TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE ROMAINE

I

Quatrième édition.



PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
13, rue du Jardinet.

1847

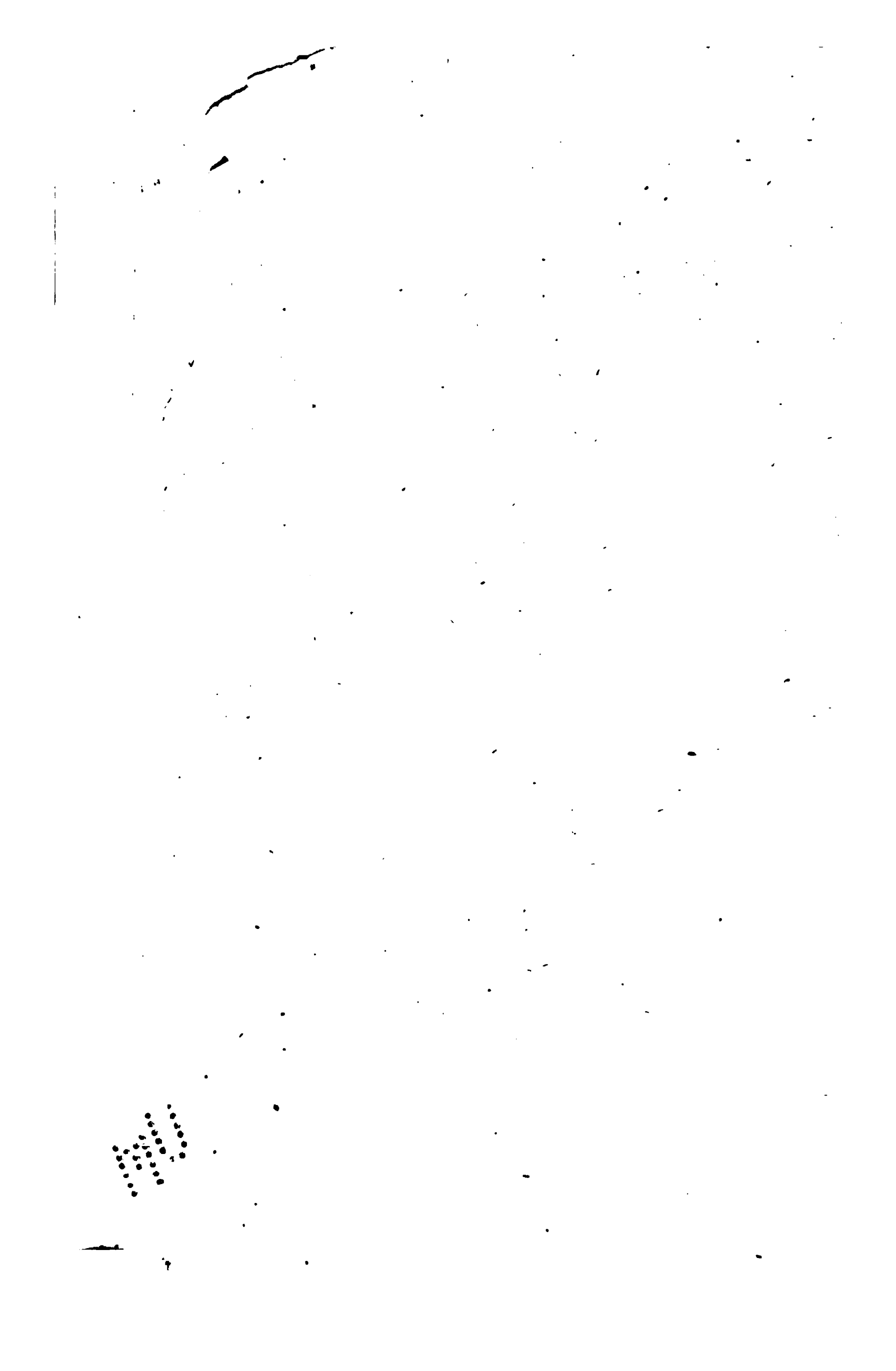
HISTOIRE

UNIVERSELLE

TOME IV.

HISTOIRE ROMAINE

I



HISTOIRE
UNIVERSELLE

TOME IV.

HISTOIRE ROMAINE

I

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR MM. BURETTE, DUMONT ET GAILLARDIN,

PROFESSEURS D'HISTOIRE A L'ACADÉMIE DE PARIS,

ET M. MAGIN,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY.

13 VOLUMES IN-18, FORMAT ANGLAIS

Prix de chaque vol., 3 fr. 50 c.

L'HISTOIRE UNIVERSELLE est divisée en cinq parties, savoir:

HISTOIRE ANCIENNE, 3 volumes.
HISTOIRE ROMAINE, 3 volumes.
HISTOIRE DU MOYEN AGE, 3 volumes.
HISTOIRE MODERNE, 2 volumes.
HISTOIRE DE FRANCE, 2 volumes.

Chaque partie se vend séparément.

HISTOIRE

ROMAINE

PAR

M. É. DUMONT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE SAINT-LOUIS.

TOME I.



PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, QUAI DES AUGUSTINS.

—

1843.

Imprimerie de Henri, rue-Gît-le-Cœur, 8.

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

a dit un versificateur moderne dans une boutade d'humeur assez plaisante et fort légitime. Le même sentiment d'impatience nous saisit encore, quand nous lisons Rollin, Crevier, Vertot et tant de narrateurs ennuyeux des temps antiques ; c'est qu'en effet on ne s'était guère appliqué jusqu'à présent à comprendre ces temps avant de les raconter. L'histoire romaine, qui nous semble si familière par les études classiques, est réellement peu connue, malgré tant d'ouvrages publiés, et peut-être précisément à cause de leur nombre et de leur diversité. On dirait qu'il ne reste rien à faire, puisqu'on a tant fait ; mais il n'y a de complet que les recherches savantes, les travaux de pure érudition, qui ne sont point une histoire. Nulle part surtout on ne retrouve le vieux Romain en action dans son Forum, son Capitole ou son Champ de Mars ; on le voit tout au plus au dehors sur les champs de bataille, où la valeur est toujours à peu près la même, sous des armures grecques, latines ou gauloises. C'est donc principalement l'histoire intérieure de la république et de l'empire que je me propose de retracer ici : les guerres cependant y tiendront leur place. Un livre peut dire beaucoup sans être long, et il ne doit pas l'être s'il veut instruire : c'est l'utilité que j'ai voulu donner à celui-ci.

Les Romains, le dernier et le plus remarquable des peuples païens, eurent, comme les Juifs, un caractère extraordinaire, une destinée privilégiée. Aux Juifs l'unité de doctrine, aux Romains l'unité de puissance, qui devait servir à distribuer la doctrine parmi les nations. Rome ferma l'antiquité et ouvrit les âges modernes ; détruisit le temple de Salomon, le temple unique, mais pour fonder au Vatican le temple universel. En même temps, par un singulier contraste, elle nous léguait sa science, le Droit, avec son régime impérial et sa littérature, comme pour prolonger après soi une influence païenne à travers le christianisme. Nous vivons en effet aujourd'hui encore sous cette influence. La législation, la politique et la littérature ont un fonds romain. Depuis un demi-siècle un inquiet instinct nous pousse à nous en détacher, et nous y sommes restés comme dans un cercle infranchissable. Un moment tout parut changé, et nous n'avions fait que changer d'imitation. Si l'un de ces antiques harangueurs avait repris la vie alors au milieu de nous, en lisant sur nos murs les noms de Brutus et de Mutius Scevola, il eût cru d'abord rentrer dans sa patrie après une longue absence, et eût redemandé le chemin du Forum. Puis vinrent des consuls, des tribuns, un empereur : nous étions plus romains que jamais. Il y a donc un double intérêt à étudier Rome, pour savoir enfin ce que nous en pouvons retenir, ce que nous en devons laisser. Le christianisme plus étudié aussi nous l'apprendra, en terminant cette histoire, et en élevant sur ses débris une civilisation plus haute et plus égale, qui renverse les exclusions d'une étroite nationalité et embrasse tout le genre humain.

HISTOIRE ROMAINE

PREMIÈRE PÉRIODE.

CHAPITRE PREMIER.

ANCIENNE POPULATION DE L'ITALIE. — FONDATION DE ROME; SES PROGRÈS SOUS LES ROIS.

L'Italie, le pays des bœufs (*ἰταλός, vitulus*), n'était dans l'origine que la Calabre Ultérieure de nos jours. Ce nom s'étendit, trois siècles après la fondation de Rome, jusqu'à Métaponte et au Laüs; deux cents ans plus tard, jusqu'au Tibre et à l'Œsis, ensuite jusqu'aux Alpes, et le deuxième triumvirat y comprit définitivement la Gaule Cisalpine. Aristote encore partageait la Péninsule en Iapygie, où l'Italie était comprise, Ausonie ou Opique, dont le Latium était une province, Thyrrhénie, Ombrie, Ligurie, Vénétie[1]; ces six pays répondant à autant de races principales.

Lorsque les émigrations de l'Asie allèrent peupler l'Eu-

[1] Varron, *De re rust.*, 2-5; Schœll, *Histoire de la litt. rom., introd.*

rope, les unes passèrent au-dessus de la mer Noire, se dirigeant vers le nord et l'occident; les autres, tournant au midi, se cantonnèrent vers le Danube; ce furent les Thraces ou Illyriens, la grande fourmilière des peuplades grecques et italiotes. Vers l'an 1600 au plus tard avant l'ère chrétienne, une de leurs tribus, les Liburnes, descendirent les premiers à travers les Alpes vers l'Athésis et le Padus; la tribu des Sicules les suivit en s'avançant à l'ouest parallèlement vers le Tibre; la troisième, celle des Vénètes (*maritimes*), s'établit derrière les Liburnes sur le golfe Adriatique. Ensuite les Ibériens, partis peut-être de la Colchide, s'étant répandus sur les côtes entre les Alpes et les Pyrénées, se remirent en mouvement, et tandis que le plus grand nombre pénétrait plus loin au sud-ouest, une colonie se détacha sous le nom de Sicanes pour se fixer sur le golfe de Gênes. Déjà les Pélasges, Ænotriens, Peucétiens et Chaones avaient abordé [1] à l'extrémité méridionale; il est même vraisemblable qu'ils avaient précédé dans la Péninsule toutes les autres peuplades. Au bout de trois siècles (1550), de nouveaux Pélasges (Tyrrhènes?) arrivant par le nord de l'Adriatique, où ils fondèrent Spina, les Sicules se trouvèrent pressés entre ces deux colonies alliées, quittèrent la place et commencèrent à passer dans une île voisine qu'ils nommèrent Sicile (*Sicula*). Survinrent les Celtes Ambrons (*Ombri*), chassant devant eux Sicanes et Liburnes; ceux-ci se portèrent au midi le long de la côte orientale, en plusieurs tribus distinctes. Les Sicanes, par la côte occidentale, gagnèrent peu à peu la Sicile, qu'ils partagèrent avec les Sicules; leur territoire s'appela Sicania : quelques uns se réfugièrent dans l'île de Cyrnus, où Sénèque retrou-

[1] Schœll ne pense pas que les Pélasges aient pu venir par mer en Italie; mais on peut juger de leur industrie et de leur marine par celle des Phéniciens, avec lesquels ils avaient communauté d'origine ou au moins de civilisation. Voyez encore le *Précis d'Hist. anc.*

vait encore quelques usages et quelques restes du costume et de la langue des Cantabres [1] de son temps. Les Pélasges du Nord cédèrent aussi; néanmoins ils continuèrent à dominer dans la partie centrale, surtout lorsqu'ils eurent été fortifiés (1330) par la colonie d'Évandre, qui bâtit Pallantium sur une colline du Tibre, peu après par celle de Tibur, fils d'Amphiaraüs, qui fonda une ville de son nom, et enfin par l'arrivée d'Énée et des Troyens fugitifs, la dernière émigration pélasgique [2]. On ne peut douter ni de leur origine ni de leur puissance, lorsqu'on reconnait dans les ruines nombreuses de la Sabine et du Latium, comme dans les nouraghes de la Sardaigne, ces colossales assises de construction cyclopéenne, qui ont marqué depuis la Palestine jusqu'à Sagonte les établissements de la race pélasge, identique, selon toute apparence, avec les Cananéens et les Énakim de la Bible [3]. Les noms qui ont toujours désigné ces Pélasges d'Italie, *Aborigènes, Casci, Opici,* synonymes d'*autochthones*, indigènes, attestent également leur antiquité et leur force.

Partout un mystérieux désastre poursuivit cette race industrieuse et sensuelle, qui s'attachait toujours aux climats les plus doux à la vie; elle fut partout extirpée du sol où elle semblait vouloir s'enraciner par ses impérissables monuments.

D'autres fugitifs comme eux, mais de cette race guer-

[1] Sén., *Consol. à Helvia*, ch. 8.

[2] Une tradition romaine peu vraisemblable attribuait à Anténor la fondation de Padoue. Virg., *Æneid.*, I-246 :

> Antenor potuit, mediis elapsus Achivis,
> Illyricos penetrare sinus, atque intima tutus
> Regna Liburnorum et fontem superare Timavi...
> Hic tamen ille urbem Patavi sedesque locavit
> Teucrorum...

[3] Personne n'ignore que ces découvertes sont dues à M. Petit-Radel, qui fut un des derniers docteurs de l'antique Sorbonne; vénérable prêtre, il offrait le modèle, toujours plus rare maintenant, de la science et de l'aménité.

rière qui les avait déjà chassés de la Grèce ou assujettis, les Hellènes, ne tardèrent pas à mettre le pied sur la nouvelle contrée, avec Diomède, Philoctète, Idoménée; puis des Eubéens bâtirent Cumes (1030) : trois siècles après, des colonies ioniennes couvrirent de leurs fondations ce rivage méridional qu'ils firent appeler Grande-Grèce.

Cependant un ennemi plus redoutable était déjà tombé des Alpes Rhétiennes (992 ou plutôt 1344) : les Rasena (*Tusci, Étrusques*) quittèrent leurs montagnes en douze tribus, commandées chacune par un *lucumon*, chef héréditaire; ils prirent les rives du Padus et se distribuèrent en douze villes; Mantua, Bononia, Hadria, Fœsulæ, Pisæ, Lucca, Luna, étaient les principales. Le coin des Vénètes ne put être entamé, et deux peuplades celtiques restèrent fermes : les Isombres (*Insubres*) sur le Mincius, les Ligures derrière le Ticinus; la plupart des autres cherchèrent un asyle parmi les Ibériens de Cyrnus, où ils les avaient autrefois expulsés, et ils nommèrent cette île Corsig (*Corsica*, *marécageuse*). Les nouveaux conquérants fondèrent bientôt une seconde confédération entre l'Arno et le Tibre, avec douze villes : Clusium, Aretium, Perusia, Cortona, Russellæ, Vulsinii, Volaterræ, Populonia, Tarquinii, Cosa, Veii, Cœre. Une troisième (801) s'appuya sur le Vulturne, et bâtit également ou occupa douze villes, surtout Nola et Vulturnum. Ainsi l'empire des Tusques (*Toscans*) joignait les deux mers Tyrrhénienne et Adriatique[1]. Gouvernement, religion, arts, tout, chez eux, était nouveau et singulier. Une distinction de castes, caractère général des nations primitives, réservait héréditairement le pouvoir aux *lucumons*, familles à la fois terriennes, sacerdotales et guerrières; chaque cité avait un *lucumon-lars* (roi); les douze *lars* faisaient en-

[1] Tite-Live, 5-33; Velleius Paterculus, 1-7.

semble les sacrifices à Vulsinii et réglaient les intérêts communs, c'est-à-dire ceux de la caste supérieure; le reste travaillait, laboureurs et artisans groupés à l'entour. L'obscure et triste religion des Tusques consacrait la propriété et la puissance; tous les arts se rapportaient à la religion; des rites sacrés présidaient à la construction des murailles, gardaient l'enceinte des villes et les limites des champs. Les violations de limites étaient menacées par la colère céleste des plus terribles fléaux, tempêtes, maladies, ruine des récoltes, dissensions civiles. La divination fut dans l'antiquité la science propre des Étrusques; ils surpassèrent tous les autres peuples à inspecter les entrailles des victimes, le vol des oiseaux; seuls ils surent examiner la foudre, en tirer des présages et peut-être la diriger [1]; cette réputation leur resta longtemps encore après qu'elle ne fut plus un privilège de caste, après la ruine de la nation, après le mépris des auspices [2]; elle devint leur métier et conserva leur nom, et, tant qu'il y eut un païen en Italie, il y eut des aruspices toscans [3].

Ce peuple cultivait la médecine, la physique, l'astronomie; il avait un système de chronologie exact par la combinaison d'une année lunaire et cyclique. Comme toutes les nations florissantes de l'antiquité, il posséda l'empire de la matière. Le delta du Padus est un monument de ses travaux agricoles. Il traçait un écoulement aux lacs des anciens cratères éteints, enfermait les fleuves à travers ses moissons et ses pâturages; son architecture carrée et cintrée, ses murs épais à règle droite, qui remplacèrent dans

[1] Tite-Live, 1-31, 5-1; Den. d'Hal., 5-11; Ovid., *Fast.*, 3-327:

> Eliciunt cœlo te, Jupiter, unde minores
> Nunc quoque te celebrant, Eliciumque vocant.

[2] Tac., *An.*, 11-15.

[3] Sozom., 9-6; Juv., 13-62; Tite-Live, 5-15, 27-37.

toute l'Italie la construction cyclopéenne, ses colonnes qui ont fait l'ordre toscan, ses statues, ses urnes, une marine nombreuse et commerçante, divers arts industriels, peuvent donner quelque idée de la civilisation étrusque.

L'action de ces derniers venus sur les premiers habitants est aussi certaine qu'impossible à déterminer. Vers le milieu du VIIIe siècle, on ne voit plus en Italie que trois races bien distinctes : les Tosques, au nord; les Grecs-Hellènes, au midi; entre eux étaient les Osques, mélange de toutes les anciennes colonies, partagés en deux grandes populations: les Sabelliens, pasteurs montagnards, qui comprenaient les tribus diverses et souvent ennemies des Marses, des Èques, Samnites, Lucaniens, etc., et les Latins ou Sabins, laboureurs habitants de la plaine, c'est-à-dire les tribus du Latium et de l'Ausonie : aussi trois langues, le grec, le tosque et l'osque; la seconde, malgré un grand nombre d'inscriptions qui subsistent, est restée inconnue; la troisième avait trois dialectes: l'osque, le sabin et le latin [1].

Selon la tradition romaine, le Latium était déjà un royaume au temps d'Énée, qui en épousa l'héritière, Lavinia, fille de Latinus. Ascagne fut roi à son tour et fonda une nouvelle capitale, Albe-la-Longue [2]. Son treizième successeur, Numitor, détrôné par un frère ambitieux, vit mettre

[1] Les fameuses tables *Eugubines* sembleraient indiquer dans leurs cinq inscriptions en ombre mêlé d'étrusque, une quatrième langue, peut-être aussi ancienne que les autres, quoique ces tables ne remontent pas au-delà du IVe siècle avant l'ère vulgaire. Voyez Schœll, *Histoire de la litt. rom.*, et les notes si curieuses de la traduction des *Lettres de Fronton et de Marc-Aurèle* par M. Cassan, t. I, n. 43.

[2] Virg., *Æneid.*, I-269 :

At puer Ascanius, cui nunc cognomen Iulo
Additur (Ilus erat, dum res stetit Ilia regno),
Triginta magnos volvendis mensibus orbes
Imperio explebit, regnumque ab sede Latini
Transferet, et longam magnâ vi muniet Albam.

sa fille Rhea Sylvia parmi les vestales; mais le dieu Mars épousa la petite-fille de Vénus. Elle mit au monde deux jumeaux; l'usurpateur Amulius les abandonna sur le Tibre, qui les reporta sur ses bords. Un berger du roi trouva les deux enfants allaités par une louve; il les fit nourrir par sa femme Acca Laurentia; il les éleva avec soin, soupçonnant leur naissance : c'est l'histoire de Cyrus. Devenus grands, ils se firent de bergers chasseurs, renversèrent Amulius, rétablirent leur aïeul, et allèrent avec leurs compagnons de fortune bâtir une nouvelle ville.

Le Tibre, en descendant du nord-est à la mer, entre l'Étrurie et le Latium, cinq lieues avant son embouchure, tourne au bas de plusieurs collines, autrefois couvertes d'osiers, de chênes, de lauriers et de hêtres. Ces ombrages et une multitude de sources vives y entretenaient un air pur au milieu d'une région insalubre [1]. C'était enfin le séjour de leur enfance, illustré par Hercule, vainqueur de Cacus, et par Évandre, dont la ville Pallantium ou Palatium, depuis longtemps disparue, avait du moins laissé son nom à l'une des principales collines de la rive gauche, le mont Palatin. Les deux frères, Romulus et Remus, choisirent cette hauteur à peu près au centre des autres, y traçant une enceinte pour y renfermer quelques cabanes et y défendre leur troupe et leur butin. Un camp grossier, comme celui d'une petite horde de Tartares, avec un retranchement creusé à l'entour, ainsi commença la *ville éternelle*. Une querelle s'émut entre eux pour le nom et le gouvernement; les présages en décidèrent. Romulus fut roi et nomma Rome : l'autre railla et brava d'un saut l'étroit fossé de rempart [2]; il fut tué, ou

[1] Cic., *De rep.*, 2-6 ; Ovid., *Fast.*, 1-241 :

Ipse solum colui cujus placidissima lævum
Radit arenosi Tibridis unda latus.
Hic ubi nunc Roma est, tunc ardua sylva virebat,
Tantaque res paucis pascua bobus erat.

[2] Florus, 1-1.

bien on prit les armes des deux côtés et il périt dans la mêlée (754).

Ce n'était encore qu'une image de ville; les habitants manquaient. Comme tous les fondateurs, Romulus attira les hommes obscurs et pauvres, en ouvrant près de là un asyle entre deux bois sacrés. Tout y était bien reçu, esclaves, débiteurs, meurtriers, pâtres de toute race[1]; il en composa le peuple romain; il créa cent sénateurs, dont il fit le premier corps de l'État; il les honora du nom de *pères*, et leurs descendants gardèrent le titre de *patriciens*; le reste demeura peuple (*plébéiens*).

Il fallait des femmes aux Romains; ils en demandèrent à leurs voisins : ouvrez aussi un asyle pour les femmes, répondit-on. Alors ils enlevèrent les filles sabines dans des jeux en l'honneur du dieu Consus, où la curiosité avait amené une multitude de familles étrangères. Un pareil outrage demandait vengeance. Pendant que le roi des Sabins, Tatius, la prépare, les Céniniens, impatients, marchent d'abord, mais ils sont battus; leur roi, Acron, est tué de la main de Romulus, et ses armes sont les premières *dépouilles opimes* consacrées à Jupiter Férétrien[2]. La *légion romaine*[3] a le même succès ensuite contre les Antemnates et les Crustu-

[1] Plut., *Rom.*; Tite-Live, 1-8, 2-1.

Ab infami gentem deducis asylo
Majorum primus quisquis fuit ille tuorum,
Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

Juv., *Sat.* 9, fin.

[2] Properce, 4-10 :

Nunc Jovis incipiam causas aperire feretri
Armaque de ducibus trina recepta tribus,
Imbuis exemplum primæ tu, Romule, palmæ
Hujus et exuviis plenus ab hoste redis,
Tempore quo portas Ceninum Acrona petentem
Victor in eversum cuspide fundis equum.
Hic spolia ex humeris ausus sperare Quirinis
Ipse dedit, sed non sanguine sicca suo.

[3] Tite-Live, 1-11.

miniens : trois combats, trois villes prises, trois colonies établies en échange des vaincus, incorporés aux Romains sur la prière d'Hersilia, femme de Romulus. Les Sabins vinrent plus tard, mais plus redoutables. Romulus avait élevé des forteresses sur trois collines prochaines. L'une fut livrée par la jeune Tarpeia [1] : la bataille se donna au bas, dans le lieu qui fut depuis le Forum. Les Romains cette fois prirent la fuite, Romulus eut peine à les ramener, et, malgré son vœu à Jupiter Stator, la victoire ne se décidait point, lorsque les femmes enlevées coururent se jeter entre les combattants. On s'accorda; elles obtinrent du moins grâce pour leurs époux, car les Sabins firent les conditions. Ils habitèrent la colline Tarpéienne, nommèrent cent nouveaux sénateurs; Tatius partagea le pouvoir avec Romulus, la pique sabine (*quiris*) devint l'arme de la légion; les Romains s'honorèrent eux-mêmes du nom de *Quirites*. Ce fut le titre distinctif des habitants de la cité, et pendant plusieurs siècles il n'y eut pas de titre aussi fier au monde [2].

Cinq ans après, Tatius fut assassiné : Romulus ne punit point ce meurtre et régna seul. Il ne souffrit pas les ravages de son territoire par les Tusques de Fidènes et de Véies. Fidènes vaincue reçut colonie romaine; Véies céda

[1] Properce, 4-4 :

Hoc Tarpeia suum tempus rata convenit hostem.
Pacta ligat, pactis ipsa futura comes.
. . . .
At Tatius, neque enim sceleri dedit hostis honorem :
Nube, ait. . . . .
Dixit, et ingestis comitum super obruit armis.
. . . .
A duce Tarpeio mons est cognomen adeptus.

[2] Cic., *De suppl.*, n. 167; Ovid., *Fast.*, II-477 :

Sive quod hasta quiris priscis est dicta Sabinis :
Bellicus a telo venit in astra Deus.
Sive suo regi nomen posuere Quirites
Seu quia Romanis junxerat ille Cures.

une partie de son territoire, les Septempagi. Assuré par sa gloire et l'affection du peuple, Romulus devint despote et odieux au sénat. Un jour qu'il passait l'armée en revue près du marais de la Chèvre [1], un orage éclata et les dispersa tous; Romulus ne reparut plus, il avait été enlevé au ciel. Les sénateurs le dirent, et cette parole fut reçue d'abord avec acclamation; mais une sourde défiance se répandant qu'ils l'avaient mis en pièces, le sénateur Proculus annonça que le roi lui était apparu dans un éclat céleste; dieu *Quirinus*, il demandait un temple, et promettait à Rome l'empire du monde : on n'en douta plus (716).

Après un an d'interrègne, où le sénat essaya de garder le pouvoir, le peuple exigeant un nouveau roi, Numa Pompilius, Sabin de Cures, fut élu pour sa grande sagesse; il avait des entretiens secrets avec la nymphe Égérie, dans le bois sacré d'Aricie. Rome lui dut la plupart de ses institutions religieuses, et les gages mystérieux de son empire. Les peuples voisins respectèrent son règne tout pacifique. Ce long repos indique la puissante influence des Sabins et de leurs mœurs dans Rome, dont ils commencèrent la civilisation. L'humeur belliqueuse reparut avec Tullus Hostilius (672). On avait besoin de sa valeur. Albe, mère et rivale de Rome, en voyait avec jalousie les accroissements. Les deux cités cependant remirent leur destinée aux mains de trois guerriers choisis dans chaque armée. Deux Horaces tués, le dernier sans blessure tua les trois Curiaces blessés, et Albe fut sujette de Rome; mais les vaincus soulevèrent secrètement les Véiens, et trahirent les vainqueurs dans la bataille. Ils achevèrent ainsi de se perdre; Tullus, après la victoire, fit écarteler leur chef, et prononça la destruction d'Albe. La sentence aussitôt exécutée, les Albains passè-

[1] Ovid., *Fast.*, II-491 :

Est locus : antiqui Capreæ dixère paludem, etc.

rent de la métropole dans la colonie. Les principaux Albains furent sénateurs, et le roi fit bâtir, pour les assemblées du sénat, le palais Hostilien. Rome prétendit dès-lors succéder à la domination d'Albe; de là tant de guerres contre les Latins et les Sabins.

Ce règne finit malheureusement : Tullus, atteint d'une maladie contagieuse, voulut revenir aux cérémonies religieuses qu'il avait négligées; Jupiter Elicius le foudroya [1].

640. On élut Ancus Marcius, fils d'une Sabine : roi religieux et guerrier, il vainquit les Latins par des attaques multipliées, détruisit Politorium, prit Tellenæ, Ficana, établit une colonie dans Medullia et Cameria, battit également Sabins et Étrusques, enleva à ceux-ci la forêt Mœsia, étendit la domination de Rome jusqu'à la mer par la colonie d'Ostie, autour de laquelle il fit des salines; il transféra les Latins vaincus à Rome. Ce ramas de population s'accroissant toujours, il fallait une police plus sévère, et une prison menaçante s'éleva au-dessus du Forum [2].

La cité nouvelle était l'asyle des étrangers; là il n'y avait point de castes. Le Corinthien Démarate, réfugié à Tarquinii, avait transmis à son fils des richesses, mais sans crédit. Celui-ci, poussé par sa femme Tanaquil, était venu à Rome avec le nom de Tarquin, et se donnant comme un *lucumon*. Accueilli par les Romains et bientôt par Ancus, il avait obtenu sa confiance, et enfin, à la mort de ce prince, la tutelle de ses fils. Tarquin demanda pour lui-même le pouvoir au peuple, qui le lui donna (616). Nul roi n'avait été avant lui aussi magnifique et aussi puissant. Il commença et finit son règne par de belles et utiles constructions : le grand cirque, où il fit célébrer des jeux étrusques; des portiques autour du Forum; le mur en pierre autour de la ville; des égouts pour en assainir les

[1] Tite-Live, I-31.
[2] Tite-Live, I-32, 34.

parties basses, les fondements d'un temple à Jupiter sur la colline Tarpéienne. Tout cela fut entrecoupé de trois longues guerres contre les Latins, les Sabins et même les Étrusques; il accrut de leurs défaites le territoire, la population et l'enceinte de Rome. Assassiné, dit-on, par une conspiration des fils d'Ancus, il eut pour successeur son gendre, Servius Tullius, né dans l'esclavage, ou fils de la reine captive de Corniculum (578). On ne sait si le nouveau roi fut établi par la volonté du sénat sans le consentement du peuple [1], ou par le peuple malgré le sénat [2]. Il reste des traces d'une autre tradition plus vraisemblable : pendant le règne précédent (590), de nouveaux Gaulois, conduits par Bellovèse, franchirent les Alpes et enlevèrent toutes les villes au nord du Padus, excepté Mantua; d'autres émigrations de Cénomans, Lingones, Boïens, Senones, repoussèrent encore les Étrusques jusque dans le Picenum. Les Ambrons reparurent vraisemblablement alors dans les Ombriens (*Ombri*). Une population retombant sur l'autre, la confédération de l'Arno, l'Étrurie, dut être troublée du contre-coup; quoi qu'il en soit, une armée d'Étrusques vint à Rome avec un lucumon, Cœlius Vibenna. Tarquin leur donna ou ils prirent la colline Querquetulane, et l'ajoutèrent à la ville. Après Vibenna, son fidèle compagnon Mastarna s'appela Servius Tullius, nomma cette colline le *Cœlius*, et il occupa heureusement le trône [3]. Sa valeur obligea les douze lucumonies à une alliance, et il cimenta l'union des Romains et des Latins par des sacrifices communs dans le

[1] Tite-Live, 1-41; Cic., *De rep.*, 2-21.

[2] Den. d'Hal., 4-3.

[3] *Fragment d'un disc.* de l'empereur Claude; Varr., *De ling. lat.*, 4; Festus. Sous Tarquin-l'Ancien ou un autre roi, dit Tacite, *Ann.*, 4-65, il n'est pas douteux que les Étrusques ont habité ici, même dans la ville basse et près du Forum, d'où ce quartier s'appelle le quartier toscan. Tite-Live, 2-15, rapporte l'origine de ce nom à l'établissement des Tosques de Porsenna après sa défaite près d'Aricie.

temple de Diane, bâti sur l'Aventin. Son habileté parut dans la sage combinaison de ses institutions politiques. Le peuple l'aimait, les grands le haïrent. Un petit-fils de Tarquin, s'étant fait un parti dans le sénat, s'empara du trône, et tua Servius. Tullia, fille du malheureux prince, femme de l'usurpateur, vint saluer elle-même, en faisant passer son char sur le corps de son père, l'avènement de Tarquin-le-Superbe.

534. Cet homme ne régna que pour lui, opprima ses sujets, les grands par des confiscations et des meurtres, le peuple par des travaux et des guerres. N'ayant d'autre titre que la force, il s'entoura de soldats, s'établit seul juge des causes capitales, et diminua aussi le nombre des sénateurs, gouvernant tout de son palais sans consulter le sénat ni le peuple [1]. Il acheva du moins le cirque, les égouts commencés par son aïeul, et il éleva le temple de Jupiter sur la colline Tarpéienne, qui s'appela alors le *Capitole*. Il fut allié des Étrusques, et chercha un appui plus sûr encore dans les Latins, chez lesquels il choisit un gendre, Mamilius; il transporta de l'Aventin sur le mont Albain les sacrifices communs d'alliance par l'institution des *féries latines*. Il se servit des Latins incorporés aux troupes romaines pour soumettre les Volsques; il prit d'assaut Suessa-Pometia, et Gabies par trahison. Pour mieux garder ses conquêtes, il mit de nouveaux murs sur les fondations cyclopéennes de Signia et de Circeii, et y envoya deux colonies. Il ne lui restait plus qu'à vaincre les Rutules, et il faisait le siège d'Ardée, quand la mort d'une femme le renversa du trône. Sextus, un des fils du roi, vint un soir à Collatia, où habitait Lucrèce, femme de Tarquin Collatin; elle l'y reçut avec les soins de l'hospitalité, comme un parent de son mari absent. Le lendemain arrivent Lucretius, son

[1] Tite-Live, 1-49.

père, et Collatin, le premier de Rome, le second de l'armée, chacun avec deux amis. Bientôt le bruit se répand que Lucrèce s'est tuée elle-même, après leur avoir fait jurer de punir un odieux outrage qu'elle a souffert de son hôte. Soit en effet héroïque désespoir de Lucrèce, soit jalouse vengeance d'un époux offensé [1], cette mort et la vue du corps sanglant, porté sur la place publique, soulèvent toute la ville. Les uns gardent les portes, les autres courent avec Junius Brutus à Rome. Là, même tumulte d'indignation. Junius, depuis le meurtre de son père, immolé par la cupidité de Tarquin, semblait avoir perdu la raison; tout-à-coup on le revoit éloquent, intrépide; il rappelle tous les crimes du tyran, il étonne et anime tous les esprits : les Romains ne veulent plus être des *manœuvres* et des *tailleurs de pierres;* on prend les armes, Brutus se rend au camp pendant que le roi vient pour apaiser le désordre de la ville; tous deux arrivent en même temps par des routes différentes. Tarquin trouve les portes fermées, et on lui signifie un décret de déchéance et de bannissement; ses deux fils étaient déjà chassés de l'armée, que Brutus ramenait à Rome. Tous les citoyens réunis proclament la république, et nomment deux *consuls,* selon le plan de Servius Tullius, disait-on : ce furent Brutus et Collatin [2].

[1] Voyez Alessandro Verri, *Notti romane.*

[2] Tite-Live, I-59 et 60; Ovid., *Fast.*, II-687 et suiv. :

Ultima Tarquinius Romanæ gentis habebat
Regna, vir injustus, fortis ad arma tamen.
. . . .
Brutus adest; tandemque animo sua nomina fallit.
. . . . Brutus clamore Quirites
Concitat, et regis facta nefanda refert.
Tarquinius cum prole fugit : capit annua consul
Jura; dies regnis illa suprema fuit.

CHAPITRE II.

INSTITUTIONS DE ROME SOUS LES ROIS. — GOUVERNEMENT.

Toute cette première époque est pleine d'incertitudes : toutefois, les traditions d'une nation reposent toujours sur un fonds réel, quoique difficile à dégager. Cette réalité se retrouve au moins dans tant de circonstances honteuses, mal dissimulées par le peu de merveilleux qui s'y mêle, et dans les institutions qui apparaissent déjà formées à la première époque certaine.

Rome se fit donc par agglomération ; d'abord une colonie albaine de pâtres et de vagabonds s'y établit, puis les Sabins y dominèrent et commencèrent à guerroyer les autres Latins. Maîtres à leur tour, les Tusques cimentèrent de leur civilisation ce grossier assemblage, et en firent un peuple : mais ce peuple, sans territoire à lui, « placé comme sur un grand chemin entre l'Étrurie et le Latium[1], » ne pouvait s'accroître ni subsister que par de petites et continuelles conquêtes. Heureusement chaque ville étant

[1] Florus, 1-9.

alors un État indépendant, uni par de faibles liens à quelque confédération, Rome, entourée d'ennemis, n'eut à les combattre que l'un après l'autre; et, par un singulier effet de position [1], elle détachait également vainqueurs et vaincus de leur patrie : tous, une fois entrés, devenaient irrésistiblement Romains, de sorte qu'elle ne subit jamais de domination étrangère, ou du moins qui durât plus d'un moment. Ainsi s'expliquent sa population rapide, ses usages et ses armes empruntés de ses voisins et souvent de ses ennemis, ses colonies, ses habitudes guerrières et son orgueil national. Tous ces avantages de son origine restèrent dans la suite les moyens naturels de sa politique et de sa puissance.

Le Tibre, arrivé devant la petite colline Hortulane ou Pinciane, a déjà une largeur de quatre cents pieds et assez de profondeur pour porter de petits navires, même pendant l'été [2]; là il court aussitôt à l'ouest, laissant une vaste plaine entre le Quirinal, le Viminal et sa rive gauche; mais il rencontre à droite le Vatican et le Janicule, qui le contraignent de revenir par un circuit à l'est vers le Capitole et le Palatin, au pied desquels ses débordements fréquents entretenaient le lac du Vélabre [3]; puis, l'Aventin l'obligeant à fléchir encore en sens contraire, il s'échappe enfin le long de la petite colline Testacée. Le Capitole regarde à l'orient l'Esquilin, et de l'autre côté du Pa-

[1] Tite-Live, *Disc. de Camille*, 5-54; Cic., *De rep.*, 2-6.

[2] Just. Lips., *Grand. rom.*, 3-2. Il cite Den. d'Hal., et lui-même avait vu Rome.

[3] Properce, 4-9 :

> Qua Velabra suo stagnabant flumine, quaque
> Nauta per urbanas velificabat aquas.

Ovid., *Fast.*, 6-403 :

> Curtius ille lacus siccas qui sustinet aras,
> Nunc solida est tellus, sed lacus ante fuit
> Qua Velabra solent in circum ducere pompas.

latin, au sud-est, est le Cœlius. Les sept principales collines de la rive gauche, successivement habitées sous les sept rois, agrandirent et fixèrent le sol romain, mais avec une différence notable. Les premiers fondateurs s'établirent sur le Palatin, au point central ; et, selon le rit étrusque usité dans toute l'Italie, ils tracèrent à la charrue, sous les yeux des augures, l'enceinte carrée de la nouvelle ville[1] ; ensuite on creusa un fossé : restait de chaque côté un espace déterminé, qu'il n'était permis de labourer ni d'habiter, en dedans et en dehors des murs qui devaient y être contenus. Ce terrain, ainsi inauguré, s'appelait le Pomœrium, et consacrait toute la cité enclose[2]. A chaque accroissement, il fallait étendre les murs, mais non toujours le Pomœrium.

Les Sabins de Tatius l'étendirent autour du Capitole, puis sur le Quirinal, au temps de Numa ; Tullus y enferma le Cœlius pour le peuple d'Albe détruite ; Servius une partie de l'Esquilin et du Viminal pour de nouveaux citoyens conquis. Les autres rois ajoutèrent aussi au sol de la cité : Ancus, en plaçant les Latins vaincus de Politorium dans la basse ville entre le Palatin et l'Aventin, et en creusant le fossé des Quirites du côté de la plaine ; Tarquin-l'Ancien, en remplaçant les murailles de terre par une construction de pierre ; Tarquin-le-Superbe, en élevant des remparts. Cependant l'Aventin demeura hors du Pomœrium, ainsi que la colline Hortulane, et surtout le Vatican et le Janicule, situés sur la rive droite ; et si Ancus joignit le Janicule à la ville par un pont et une muraille, « ce n'était pas faute de terrain, mais pour empêcher l'ennemi d'en faire une place d'armes[3]. »

[1] *Roma quadrata*, cabane de Romulus sur le Palatin. Den. d'Hal., 1-79 ; Vitruve, 2-1, la place sur le Capitole.

[2] Plut., *Rom.* ; Aul. Gell., 13-14 ; Varr., *De ling. lat.*, 4 ; Tite-Live, 1-44 ; Tac., *Ann.*, 12-24 ; Sénèq., *De brev.*, 14.

[3] Tite-Live, 1-33.

Romulus avait, dit-on, divisé la cité et le territoire en trois parties, et tout son peuple en trois tribus des *Ramnenses*, *Titienses*, et *Luceres*; la tribu se fractionnait en dix curies. Ensuite il se fit présenter par chaque tribu trois hommes les plus distingués, par chaque curie trois également; et à ces quatre-vingt-dix-neuf il en ajouta un de son choix, les qualifia du titre de *pères* (*patres*), et leurs descendants de *patriciens*. Ainsi le caractère du chef de famille devenait le type de la noblesse. Aux nobles furent réservés les soins de la religion et du gouvernement; les autres, sous le nom de *plébéiens*, inhabiles à ces fonctions supérieures, eurent en partage le travail des champs, des troupeaux, des métiers. Une ancienne coutume que les aborigènes avaient apportée, celle du *patronage*, unit cependant ces deux ordres. Chaque plébéien choisissait parmi les patriciens un *patron* et devenait son *client*; des devoirs réciproques formaient entre eux un lien héréditaire, une sorte de parenté, et quiconque y manquait était dévoué à la mort comme les traitres; on pouvait le tuer. Le patricien prenait en toute circonstance les intérêts et la défense de tous ses clients; ceux-ci, en récompense, contribuaient de leur argent à la rançon de leur patron captif ou de son fils, à la dot de sa fille, à ses amendes, au dommage d'un procès perdu. Ce lien, qu'on a comparé à l'assujettissement des Thêtes et des Pénestes de l'Attique et de la Thessalie [1], au vasselage du moyen âge, a fait douter que le plus grand nombre des plébéiens fussent clients [2]; tous durent l'être dans l'origine, et tous les pauvres d'entre les vaincus, admis successivement à Rome, se placèrent naturellement dans cette condition; quant à ceux qui arrivèrent assez riches sans devenir patriciens, on peut penser avec raison qu'ils restèrent indépendants et qu'ils

[1] Lazius, *Comment. reip. rom.*

[2] Niebuhr; voyez la fin de ce chapitre.

s'agrégèrent peu à peu les clients. Par là ils ont à la fin ruiné le patronage, et les plébéiens ont triomphé pour leur propre malheur ; mais il fallut pour cela plus de six cents ans, et encore le nom et quelques usages du patronage n'en subsistèrent pas moins comme un ancien souvenir jusque sous l'empire. Il s'établit aussi de bonne heure des relations analogues entre des villes, des provinces conquises ou alliées et de simples citoyens romains, qu'elles prenaient pour patrons, et auxquels le sénat remettait d'ordinaire la décision de leurs débats intérieurs.

Avec les Sabins de Tatius commença un ordre mitoyen, qui toutefois n'a fait que longtemps après l'expulsion des rois un corps politique : ce sont les chevaliers ; on les partagea en trois centuries des *Ramnenses, Titienses* et *Luceres*, dénominations répétées des trois tribus. Tullus y répartit deux fois autant d'Albains en dix *turmes* (*turma*, escadron de cinquante à soixante hommes). Tarquin-l'Ancien ayant doublé encore, il se trouva dix-huit cents chevaliers. Enfin, Servius en fit dix-huit centuries, leur fournit des chevaux aux frais de l'État, et en assura la nourriture par un impôt annuel sur les veuves, usage corinthien venu par l'Étrurie. De plus, il recruta d'avance pour eux en donnant à un grand nombre de nobles et de plébéiens le rang de chevaliers. Cet ordre était uniquement la cavalerie romaine, et n'eut pas d'abord d'autre destination [1]. Si les trois cents *celeres*, gardes de Romulus, firent une troupe distincte [2], on les abolit sous la république, ou bien ils se confondirent alors avec les *chevaliers ;* mais le *préfet*, ou *tribun des celeres*,

[1] Polybe, 6-18 ; Florus, 1-1 ; Tite-Live, 1-13, 30, 36, 53 ; Den. d'Hal., 4 ; Cic., *De rep.*, 2-20, 21, 22. Les divers nombres de chevaliers s'accordent dans Tite-Live, et son texte peut s'expliquer par celui de Den. d'Hal., mais Cicéron brouille tout ; il donne toutefois par compensation une petite indication assez curieuse, c'est que Servius prit des chevaliers dans tout le peuple.

[2] Pomponius, cité par Rosin, 7-74.

commandait après le prince, et cette charge reparut par intervalle sous le titre de *maître de la cavalerie*.

Le soin de la défense était le plus pressant. On y avait songé avant d'instituer les chevaliers, d'ailleurs trop peu nombreux : cinq *cohortes* de quinze *manipules* à deux *centuries*, en tout trois mille guerriers, telle fut la première armée, la première infanterie, la première *légion* de Rome et la base de son système militaire. Le nombre des légions s'accrut avec la population [1] d'une manière indéterminée. Sous Servius il y eut quatre-vingt mille citoyens en état de porter les armes ; et l'année où s'établit le tribunat, on avait levé dix légions. La force de la légion fut successivement de quatre mille hommes (*legio quadrata*), puis de cinq mille, et enfin de six. Les cohortes se multiplièrent jusqu'à dix ; à chaque cohorte fut toujours attachée une turme de cinquante-six ou soixante cavaliers [2]. On était tenu au service militaire jusqu'à l'âge de cinquante ans. Les levées se faisaient par *serment*, *évocation* ou *conjuration*. Par le serment, l'appel était individuel, et chacun jurait de ne point quitter les enseignes sans la permission du chef. La conjuration, ou serment en commun, avait lieu dans un *tumulte* (levée en masse) ; comme le danger pressait, le magistrat allait au Capitole arborer un drapeau rouge pour appeler les fantassins, un drapeau bleu pour appeler les cavaliers, et il disait : « Qui veut sauver la république me suive. » Tous les guerriers assemblés prêtaient serment en même temps. Par l'évocation, le magistrat indiquait le jour où les citoyens tenus au service devaient se présenter en armes ; des recruteurs allaient de divers côtés les chercher, et on faisait ensuite la levée (*delectus*), après quoi chaque tribun prenait un soldat de sa

[1] Tite-Live, 1-54, 78, 2-30.
[2] Tite-Live, 6, 7, 8, 43-12 ; Polyb., 6.

légion et l'obligeait à prononcer le serment que tous les autres répétaient individuellement [1].

Dans une colonie d'aventuriers, où le seul mérite personnel fonde nécessairement les premières différences sociales, chacun doit participer au gouvernement selon une proportion convenable. Il en fut ainsi à Rome. Le roi, vêtu de pourpre, avec une couronne d'or et un bâton d'ivoire surmonté d'un aigle, paraissait en public sur une chaise curule ornée d'ivoire, au milieu de douze licteurs qui portaient une hache entourée de faisceaux, symbole du pouvoir et de la prudence [2]. Tous ces usages étaient empruntés à l'Étrurie. Il veillait au maintien de la religion, des lois et des mœurs, administrait les finances et en confiait la garde à deux officiers nommés questeurs [3]. Il convoquait et présidait les assemblées : il avait à l'armée commandement suprême ; le tribun des celeres était son lieutenant ; et l'on vit même, à ce titre, Brutus convoquer le peuple après la mort de Lucrèce [4] : « Comme il n'y a pas d'œuvre plus royale que de rechercher ce qui est juste et d'interpréter le *droit*, aussi les citoyens venaient-ils porter leurs différends à la décision du prince. Par cette raison, des domaines étaient réservés et cultivés pour lui, afin qu'aucun soin personnel ne le détournât des affaires de tous. » Lui seul rendait la justice. C'est par ce moyen que les deux bergers apostés pour tuer Tarquin-l'Ancien parvinrent aisément jusqu'à lui [5]. Servius, le premier, attribuà aux patriciens le jugement des causes civiles. La puissance législative était partagée. Romulus avait fait des pères le corps des sénateurs (*anciens*) : leur

[1] Sén., *De brev. vitæ*, 20 ; Tite-Live, 42-33 ; Rosin, 10-3.

[2] Plut., *Probl.*, 82.

[3] Tac., *An.*, 11-22 : « Sed quæstores regibus etiam tunc imperantibus instituti sunt : quod lex curiata ostendit ab L. Bruto repetita. »

[4] Tite-Live, 1-59.

[5] Cic., *De rep.*, 52e *frag.* ; Tite-Live, 1-40.

nombre fut doublé par l'établissement des Sabins. Tarquin-l'Ancien ayant élevé plusieurs familles plébéiennes au rang des patriciens, y choisit encore cent sénateurs, d'où la distinction des premières familles (*majores gentes*), et des familles de seconde création (*minores gentes*). Ce conseil ou *sénat* se réunissait sur l'ordre du roi un jour où les *comices*, assemblées générales, n'avaient pas lieu, toujours dans un temple, dans un endroit inauguré ; il délibérait sur les propositions royales entre le lever et le coucher du soleil[1], et rendait ses décisions ou *sénatus-consultes*, qui n'avaient force de loi que par l'assentiment du roi et du peuple : il connaissait de certaines causes que le roi lui renvoyait. Le trône n'étant point héréditaire, le sénat désignait le successeur, et auparavant nommait parmi ses membres un ou plusieurs *entre-rois* pour administrer l'État pendant la vacance. C'était encore un sénateur que le prince chargeait de le remplacer en son absence, avec le titre de *préfet de la ville*. Les sénateurs portaient sur leur chaussure un ornement en forme de demi-lune (C, *centum*), sans doute pour rappeler leur nombre primitif[2].

Le peuple convoqué se rassemblait en comices, patriciens et plébéiens; les premiers invités individuellement par le crieur, et les autres avertis à son de trompe, pour voter également sur l'élection du nouveau roi ou des magistrats inférieurs, sur l'adoption des lois, sur la paix et la guerre. D'abord on votait par curies (*comitia curiata*); ces comices se tenaient toujours en dedans du Pomœrium ; et ordinairement dans une partie du Forum préparée par

[1] Sénèq., *De tranq.*, 15 ; Aul. Gel., 14-7.
[2] Plut., *Quest. rom.*, 76. Zonaras cité par Rosin, 5-36; Sallust., *Catil.*, c. 6; Juv., 7-192 :

Appositam nigræ lunam subtexit alutæ.

Tullus Hostilius, et qu'on appela pour cela le comice (*comitium*), au bas du Palatin [1].

Chaque curie délibérait à part sur la proposition faite (*rogation*), et venait ensuite, selon l'ordre fixé par le sort, donner de vive voix son suffrage; on nommait *curie principe* la première désignée. Il n'y eut jamais que trente curies; leur nombre n'augmenta pas en raison des tribus. Dès que seize curies avaient voté de même, on s'arrêtait, et une loi curiate était faite. Le sénat confirmait; toutefois, la loi curiate n'était pas moins indispensable pour l'élection royale. Tous les rois, excepté le dernier, avaient été élus ou confirmés par une loi curiate [2].

Cette assemblée avait aussi un pouvoir judiciaire, dans les causes de meurtre, et jugeait sur l'appel du condamné, comme on le voit dans la cause d'Horace. La sœur de ce jeune guerrier était fiancée à l'un des Curiaces; elle accueillit avec des imprécations la fatale victoire qui donnait à Rome l'empire sur Albe. Horace, furieux, la tua; le roi Tullus, suivant la loi, nomma des duumvirs pour juger le meurtrier, mais lui conseilla d'appeler de leur sentence, qui fut en effet cassée par les comices [3].

Servius, en maintenant au fond l'ancienne division locale, y fit un grand changement. La conquête augmentant

[1] Cic., *De rep.*, 2-17; Sénèq., *De ir.*, 1-16; Tac., *Ann.*, 2-32; Properce, 4-1-11:

> Curia prætexto quæ nunc nitet alta senatu
> Pellitos habuit, rustica corda, patres.
> Buccina cogebat priscos ad verba Quirites,
> Centum illi in prato sæpe senatus erat.

[2] Cic., *De rep.*, 2-13, 17, 20, 21; Rosin, 2-32.

[3] Tite-Live, 1-26. Cette loi, qui paraît avoir été oubliée dans le droit papirien, indique l'usage déjà établi de l'appel: « Duumviri perduellionem judicent. Si a duumviris provocârit, provocatione certato; si vincent, caput obnubito, infelici arbore reste suspendito, verberato vel intra vel extra Pomœrium. »

beaucoup les terres et les citoyens, il forma dix-neuf tribus, dont quatre urbaines, correspondant à quatre quartiers de la ville ; il les nomma tribus Suburane, Esquiline, Colline et Palatine. Les quinze autres furent les tribus rustiques ; il leur assigna une limite, et à chaque habitant des nouveaux cantons un champ à cultiver. Mais ces innovations dans le mode délibératif eurent une bien autre importance. Tous contribuaient également aux charges de l'État ; cette égalité ne s'accordant plus avec la différence des fortunes, il ordonna d'abord un dénombrement (*census*). Il fallut, sous les peines les plus sévères, que chaque citoyen déclarât, avec serment, son nom, son âge, sa famille et la valeur de son bien. Tout cela étant consigné dans un registre, Servius rangea, en raison de la propriété, toute la population en six classes, avec un nombre différent de centuries. La première classe en contenait quatre-vingt-dix-huit, y compris les dix-huit centuries des chevaliers ; la seconde vingt-deux, la troisième vingt, la quatrième vingt-deux, la cinquième trente ; la dernière renferma les plus pauvres dans une seule centurie, plus forte elle seule que toutes les autres ensemble. Il régla en conséquence les impôts et le service militaire. La dernière classe en fut exempte ; toutes les centuries des classes supérieures payèrent collectivement la même somme, répartie ainsi plus justement entre des centuries plus multipliées dans la classe la plus riche, et plus étendues dans les classes inférieures.

L'âge et l'armure mettaient aussi de la différence dans le service. Chaque classe renfermait autant de centuries de vieillards et de jeunes gens. Les vieillards gardaient la ville, les jeunes gens faisaient campagne. Les hommes de la première classe portaient le casque, le bouclier, la cuirasse, les cuissards, le tout d'airain, la lance et l'épée ; ceux de la seconde, sans cuirasse, mais couverts d'un plus long bouclier, avaient les mêmes armes ; les cuissards et la cui-

rasse manquaient à ceux de la troisième; ceux de la quatrième n'étaient défendus que par la lance et le javelot; enfin la cinquième par des frondes et des pierres [1]. Nul soldat qui ne fût citoyen; et chacun servant à ses frais et combattant selon ses armes, l'honneur et le devoir étaient ensemble pour tous, mais la plus forte part pour les riches. Servius passa en revue quatre-vingt mille hommes classés ainsi, dans le Champ de Mars, large et riante plaine au sud-ouest de la colline Hortulane, sur la rive gauche du Tibre : c'était là que la jeunesse romaine venait s'instruire aux exercices de la guerre. Il fit par des lustrations la clôture du *cens* ou *lustre*, qui devait se renouveler tous les cinq ans. L'évaluation des fortunes particulières exigeait une monnaie exacte; il donna pour coin la figure d'une brebis (*pecus*, d'où *pecunia*). Alors il décida que les comices s'assembleraient de cette manière nouvelle, par centuries, pour les choses les plus importantes; et tout appareil militaire étant exclu du Pomœrium, on tenait les comices centuriates dans le Champ de Mars ordinairement, et toujours dans un lieu *inauguré* [2]. Un poste successivement relevé gardait alors le Janicule et y plaçait un étendard pour la sûreté de ces assemblées. Si on apercevait l'ennemi, l'étendard disparaissait. A ce signal, les comices devaient se rompre aussitôt, usage qui se conserva toujours, même quand on ne délibérait plus en armes et qu'on n'avait plus d'ennemi à craindre [3]. Là, les suffrages se comptaient non plus par tête, mais par centuries. On appelait d'abord les chevaliers, et leur première centurie, qui était la *prérogative*, entrait par une espèce de pont dans un *parc* (*ovile*) où l'on constatait son vote : ce vote était regardé comme un présage, et le plus souvent adopté. Puis s'avançaient dans

[1] Tite-Live, 1-43; Den. d'Hal., 4.
[2] Aul. Gell., 15-27.
[3] Aul. Gell, 13-14; Dion, 37; Tite-Live, 39-15.

le parc, à leur tour, les autres centuries de la première classe; si elles ne s'accordaient pas entre elles, ce qui était rare, on appelait la seconde classe; et presque jamais on ne fut obligé de descendre jusqu'à la dernière. Un rogateur par centurie demandait à chaque citoyen son avis. S'il s'agissait d'une loi, on répondait : Ainsi que tu demandes (*uti rogas*), ou : Je rejette (*antiquo*). L'avis de la majorité de la centurie était publié par un crieur, sur la déclaration du rogateur. Quand il s'agissait d'une élection, c'était le nom désigné par la majorité que le rogateur déclarait [1]. Enfin, Servius s'occupa des affranchis, qu'il inscrivit dans les tribus urbaines, et des esclaves pour lesquels il fixa trois moyens d'affranchissement ou *manumission* : la baguette, le cens et le testament. Tout cela était d'un roi habile et populaire. Afin que personne ne se trompât sur ses intentions, il employa deux termes nouveaux, appelant les riches *assidui* (*asses dare, contribuables*), pour indiquer les secours qu'ils donnaient à l'État, et *prolétaires* ceux qui n'avaient rien ou peu de chose, pour faire voir qu'on leur demandait seulement une postérité [2]. Si les moins riches avaient moins de part aux affaires, si les pauvres n'en avaient aucune, ceux-ci étaient en proportion soulagés des charges publiques, ce qui est toujours le bonheur réel du peuple, et le peuple était content. Les patriciens, au contraire, ne reçurent qu'avec dépit tant d'avantages, qui leur en ôtaient un seul, le plus précieux, celui de faire une caste privilégiée. Les comices centuriates, tout en mettant le pouvoir entre leurs mains, donnaient cependant la puissance à la fortune, non plus à la noblesse. Un petit nom-

[1] Tite-Live, 1-53; Den. d'Hal., 4; Rosin, 6-14; Juv., 14-120 :

Invitatus ad hæc aliquis de ponte negabit.

[2] Tac., *Ann.*, 13-27; Sén., *De beatâ vitâ*, 24; Hor., *Sat.*, 2-7-776; Cic., *De rep.*, 2-22. Il parle de la répartition des impôts avec aussi peu de clarté que des chevaliers.

bre de riches plébéiens entraient ainsi en partage ; beaucoup d'autres possédaient encore et pouvaient passer naturellement par le cens dans l'ordre équestre, qui devenait ainsi réellement un ordre mitoyen et un degré d'ascension vers la noblesse. La démarcation une fois rompue, une aristocratie de richesse devait envahir l'aristocratie de dignité et frayer le chemin à la plèbe. Les patriciens ne pardonnèrent pas à Servius [1] ; ils conspirèrent contre lui et élevèrent sur le trône Tarquin-le-Superbe, qui les opprima. Quand ils purent le chasser, ils recueillirent du moins un fruit de sa tyrannie, qui avait mis en désuétude lois et institutions; ils les rétablirent à leur profit ; ils se prévalurent même habilement des comices centuriates, dès qu'ils purent seuls les diriger.

[1] Tite-Live, 1-47.

CHAPITRE III.

LÉGISLATION CIVILE ; DROIT QUIRITAIRE. — VIE PRIVÉE. — RELIGION.

La législation civile, fort simple d'abord pour une petite population réunie sur un seul point, reposait uniquement sur la propriété. Le citoyen seul possédait par le droit *quiritaire* (*jus quiritum*); son droit domestique participait de la force et de la consécration de la cité, et subordonnait à la cité la famille. Tout appartenait au quirite dans son champ et dans sa maison : femme, enfants, esclaves, étaient son bien. Il pouvait répudier sa femme, et même la condamner à mort, dans un conseil de famille, pour certaines fautes. Toutefois les lois de Romulus tendaient à rendre égale et indissoluble la société conjugale. « Un grand res-« pect se joignait à une entière concorde. L'épouse brûlait « d'une noble émulation de zèle à augmenter par ses soins « et améliorer la fortune du mari; on ne voyait point de « partage dans la maison, rien qui fût en propre au mari « ou à la femme; mais on conspirait en commun des deux « côtés, de sorte qu'aux affaires du dehors l'industrie vigi-

« lante de la matrone ajoutât un égal profit[1]. » La puissance paternelle allait bien plus loin, jusqu'à faire périr un enfant qui naissait difforme, jusqu'à vendre les autres même trois fois, et les mettre à mort; et cette puissance durait encore aux derniers temps de la république. La maison (*gens*) comprenait, après les enfants, les clients, les affranchis et les esclaves dans une diverse subordination.

Les Romains gardèrent du Latium, où ils étaient nés et qu'ils subjuguèrent ensuite, les mœurs agricoles et pastorales, si naturelles d'ailleurs sur le sol fertile et sous le beau ciel d'Italie. La plupart des villes, sans doute, comme Faléries et Capène, protégeaient de nombreuses métairies (*villæ*) autour de leurs murs[2]. Cet usage existait surtout dans la Sabine, le séjour de l'antique simplicité[3]. Les rustiques Sabins habitaient de préférence dans ces métairies réunies en bourgades ou dispersées[4]. A mesure que le territoire et la population de Rome s'agrandirent, la distribution et la culture des terres multiplia aussi les villæ au-dessous et loin de ses collines[5]. Aux yeux des vrais quirites, « le commerce était périlleux et toujours peu honorable, même sans fraude, même avec la prospérité publique. Mais un homme de bien, c'était un bon cultivateur, un bon colon; » nulle profession plus digne d'un homme libre. Aussi, pour eux qui ne connaissaient d'autres travaux que ceux des champs et des armes, laissant dans les quatre tribus urbaines les marchands, les artisans et le bas peuple, ils s'honoraient de composer les tribus rustiques, et ne paraissaient guère

[1] Col., 12, *pref.* Voici une loi de Romulus : « Que la femme légitime soit en société de biens et de cérémonies sacrées avec son mari; comme il est le maître de la maison, ainsi elle est la maîtresse. » Rosin, 8-5.

[2] Tite-Live, 5-12.

[3] Hor., *od.*, 2-15, 3-16, *epod.*, 2.

[4] Plut., *Rom.*; Tite-Live, 2-62. Une ville des Herniques, Bovillæ (*Boum villæ*), tirait son nom d'une réunion semblable sur un vaste pâturage.

[5] Tite-Live, 2-63, 3-3.

dans Rome qu'aux marchés publics, chaque neuvième jour (*nundinæ*), et aux comices, dont il se faisait à l'avance deux ou trois annonces successives à ces époques régulières d'affluence [1].

Les premiers lots de terre (*sortes*, *hæredia*), selon le partage attribué à Romulus, avaient été de deux arpents [2] pour les plébéiens; plus tard, les conquêtes permirent de leur en donner sept. Columelle, après huit cents ans, appliquant à l'acquisition d'un terrain ce mot d'un des sept sages : *la meilleure mesure* (μέτρον ἄριστον), rappelait encore, comme des maximes antiques, ce vers de Virgile :

Vante de vastes champs, cultive un champ modique [3],

et le proverbe punique : *Le champ doit être plus faible que le laboureur.* « En effet, ajoute-t-il, un grand terrain « mal cultivé produit moins qu'un petit terrain en bonne « culture : aussi ces sept arpents *liciniens* donnés à chaque « citoyen après l'expulsion des rois, ont plus rapporté aux « anciens que ne nous rapportent maintenant d'immenses « jachères. Dentatus estima au-dessus d'une fortune con« sulaire et triomphale les cinquante arpents dont le peu-

[1] Cat., *De re rust.*, *préam.*; Cic., *De offic.*, 1-42; Den. d'Hal., 3-1, 11-28, 8-58; Varron, 2, *préf.*; Colum., 1 et 2, *préf.*; Macrob., 1-16; Pline, 18-3.

[2] Varr., 1-18; Juv., 14-146 :

Mox etiam fractis ætate ac punica passis
Prælia, vel Pyrrhum immanem, gladiosque molossos,
Tandem pro multis vix jugera bina dabantur
Vulneribus; merces ea sanguinis atque laboris,
Nullis visa unquam meritis minor, aut ingratæ
Curta fides patriæ. Saturabat glebula talis
Patrem ipsum, turbamque casæ, quà fœta jacebat
Uxor, et infantes ludebant quatuor, unus
Vernula, tres domini; sed magnis fratribus horum
A scrobe, vel sulco redeuntibus altera cœna
Amplior, et grandes fumabant pultibus ollæ.

[3] Virgil., *Georg.*, 2-412.

« ple voulait récompenser sa valeur; il se contenta de cette « *mesure plébéienne*[1]. »

On retrouve la même gradation dans les colonies fondées sous la république; deux arpents d'abord, ensuite sept. La mesure continua de s'étendre, selon l'éloignement des colonies et les progrès de la démocratie; on finit même par n'avoir plus de mesure. Dans ces répartitions coloniales, qui se réglaient sur le service militaire, les chevaliers avaient toujours le double de ce qui était assigné aux fantassins. Les patriciens qui n'allaient point dans les colonies, eurent donc, dès l'origine, une part beaucoup plus forte de la terre romaine. Cinquante arpents sembleraient avoir été la *mesure patricienne*, et ils surent bientôt la dépasser; d'ailleurs, les étrangers admis dans la cité à titre de patriciens, comme les Quinctius et les Geganius d'Albe, les Claudius, les Furius Medullinus et les Sulpitius Camerinus de la Sabine, ou qui restèrent plébéiens, comme les Aurelius et les Mamilius, durent garder leurs grands héritages; et il est évident, par l'évaluation des biens de la première et de la seconde classe sous Servius, que beaucoup de patriciens, quelques plébéiens aussi, étaient déjà de riches possesseurs, et qu'ils avaient acquis ou retenu de diverses manières des centuries entières (*mesure de cent portions, deux cents arpents*) et des *saltus* (*mesure de quatre centuries*). Ils distribuaient dans ces fonds de terre leurs clients, devenus d'ennemis citoyens romains par leur défaite, mais souvent aussi de propriétaires simples colons.

[1] Pline, 18-3; Colum., 1, *préf.*; Val. Max., 4; Tite-Live, 4-47, 5-30, 6-16, 8-12; Plut., *Dits notables*; Juv., 14-165 :

Vivite contenti casulis et collibus istis,
O pueri, Marsus dicebat et Hernicus olim,
Vestinusque senex, panem quæramus aratro
Qui satis est mensis. Laudant hoc numina ruris
Quorum ope et auxilio gratæ post munus aristæ
Contingunt homini veteris fastidia quercûs.

Cependant ils cultivaient eux-mêmes une partie de leurs champs, et, quoiqu'ils eussent tous, jusqu'au plus pauvre patricien, une maison à Rome [1], ils préféraient le séjour de leur métairie (*villa rustica*), à laquelle ils ajoutaient seulement pour leur résidence une petite habitation de maître (*villa urbana*). Les surnoms de Suillius, Porcius, Bubulcus, Caprarius, etc., attestèrent dans la suite des âges ces mœurs originelles [2]. A cette première époque peuvent donc s'appliquer en grande partie les préceptes de Caton et les regrets de Varron et de Columelle. Ainsi, dans la vaste campagne romaine, toute parsemée des chaumières de colons plébéiens, on apercevait çà et là ces villæ patriciennes, qui gardaient encore la supériorité du rang dans les mêmes habitudes.

La villa devait être construite au bas de collines chargées d'arbres, au milieu de pâturages étendus et bien exposés, près d'une eau courante, dont la source était même quelquefois enclose dans le bâtiment; sinon l'on y creusait au moins une citerne. Là, au dehors et au dedans, rien d'oisif ni d'inutile, rien que de rude et d'agreste. Chaque terrain portait, selon sa nature, blé, olives, vignes, pâtu-

[1] Voy. Cincinnatus dans Tite-Live, 3-36.

[2] Caton, 4; Varron, 13; Plut, *Val. Publ.*, 13; Ovid., *Fast.*, 1-201:

> Jupiter angustâ vix motus stabat in æde,
> Inque Jovis dextrâ fictile fulmen erat.
> Frondibus ornabant quæ nunc Capitolia gemmis,
> Pascebatque suas ipse senator oves.
> Nec pudor in stipulâ placidam cepisse quietem
> Et fœnum capiti supposuisse fuit.
> Jura dabat populis posito modo prætor aratro.

Saleius Bassus, v. 14:

> . . . . . . Nam quid memorare necesse est
> Ut domus a calpo nomen Calpurnia ducat?
> Claraque Pisonis tulerit cognomina prima
> Humida callosâ cum pinserat hordea dextrâ?

Voyez les *Petits poèmes latins*, publiés avec une élégante et fidèle version, par le spirituel traducteur de Claudien, M. l'abbé de la Tour.

rages, forêt; on estimait surtout les prés, « que les orages « ne détruisent point, et qui donnent sans frais le meilleur « et le plus sûr revenu[1]. » Pendant les trois premiers siècles de la république, lorsque les *viateurs* allaient annoncer aux sénateurs une convocation imprévue, ou chercher un dictateur, nommé à son insu pour sauver l'État, ils trouvaient souvent le plus illustre patricien, le plus vénérable consulaire, à demi vêtu, couvert de sueur et de poussière, la main sur la charrue, ou occupé à émonder ses arbres, à inspecter ses bouviers et ses autres esclaves. Si l'on entrait chez lui, il fallait d'abord traverser une cour extérieure, en marchant sur un amas de chaume, sans cesse foulé par les pieds des troupeaux, le long d'une mare où trempait du lupin; dans une seconde cour, on voyait une autre mare, où les bœufs et les porcs venaient s'abreuver, où nageaient les oiseaux domestiques; de l'autre côté, des charriots et tous les instruments de culture, à l'abri sous un hangar. A l'intérieur, on était assuré de rencontrer la *matrone* elle-même, renvoyant les traînards de la salle de repos, car elle savait chaque jour quels esclaves devaient sortir et quels rester; ou visitant les étables, les celliers, la cuisine, la pièce la plus soignée de la métairie, et dans laquelle un repas devait être préparé et pris avant le jour, même l'hiver; ou faisant ranger les provisions qu'on apportait, compter les vêtements, les toisons de brebis tondues, nettoyer les ustensiles; ou distribuant aux femmes le fil et la laine; assignant à ses fils déjà grands quelque tâche rustique; animant tout de ses regards et de ses avis. Sous les ordres, et à une grande distance des maîtres de la villa, deux autres personnages, cependant très-importants, exerçaient les mêmes soins et la même inspection: c'étaient le *villicus* et la *villica*. Ce couple, choisi parmi les escla-

[1] Col., 2-17; Cat., 10, 39, 50; Varron, 2, *préf.*, 1.

Chez tous les peuples anciens, le gouvernement était cimenté par la religion; celle des Romains se composa de superstitions grecques (aborigènes), celtiques et étrusques: ils semblent avoir gardé mieux que les Grecs la notion primitive d'un dieu suprême dans leur Janus, père créateur du monde et du temps, arbitre de la paix et de la guerre, dieu des dieux, invoqué avant tous[1]; et pendant 160 ans, à partir du règne de Numa, ils n'eurent point de simulacres dans leurs temples: mais malgré cette singularité remarquable et les institutions attribuées à Numa, le paganisme romain ne présente qu'un mélange confus de traditions presque toutes incertaines aux yeux de la nation même. Les plus anciennes apportées d'Albe, et par conséquent des aborigènes, étaient: 1° les *Lupercalia*, fêtes en l'honneur de Pan, Lycæus (Λυκαιος, *Lupercus*), destructeur des loups, le même que Faunus ou Janus: le sacerdoce des Luperques fut héréditaire dans les deux familles Fabienne et Quintilienne; 2° le culte d'Hercule, servi exclusivement par les Pinariens et par les Potitiens; 3° le sacerdoce des

[1] Arnob., 3; Festus, 3; Macrob., 1-7 et 9; et les *fragments des chants saliens* dans Varron. Ovid., *Fast.*, 1-65:

> Jane biceps, anni tacite labentis origo,
> Solus de superis qui tua terga vides.

Perse, 1-55:

> O Jane, a tergo quem nulla ciconia pinsit,
> Nec manus auriculas imitata est mobilis albas,
> Nec linguæ, quantum sitiat canis apula, tantum.

Perse, *Sat.*, 1-69:

> Et focus et porci et fumosa *Palilia* fœno;
> Unde Remus, sulcoque tenens, etc.

Vell. Paterc., 1-9: « Sextâ olympiade post duos et viginti annos, quam prima constituta fuerat, Romulus..... Romam urbem *palilibus* in Palatio condidit. A quo tempore ad vos anni sunt 772. Id actum post Trojam captam, annis 432. »

douze frères Arvales, qui, couronnés d'épis et de bandelettes blanches, faisaient des sacrifices publics pour la prospérité des récoltes; 4° les *Palilia*, fêtes de Palès, déesse des pasteurs; on les célébrait le 21 avril, jour anniversaire de la fondation de Rome; 5° les *Consualia*, fêtes du dieu Consus (*bon conseil*); 6° les *Saturnalia*, fêtes de Saturne, dieu de l'agriculture [1]. Le nombre des divinités s'accrut avec Romulus même, qui honora Jupiter sous les deux titres de *Férétrien* et de *Stator*; avec Numa, qui introduisit le culte de Vesta, de la Bonne-Foi, de Jupiter Elicius et peut-être de Janus; surtout avec Tarquin-l'Ancien, qui se servit des arts de l'Étrurie et de la Grèce pour diversifier encore et matérialiser les croyances par l'innovation des simulacres. On peut déjà vraisemblablement rapporter à cette époque la division de Varron, en dieux publics ou certains, et dieux incertains, et les trois ordres de Cicéron: les dieux célestes (*dii consentes*), les demi-dieux ou *indigetes*, et les *vertus*, comme la *pudeur*, la *paix*, la *liberté*, la *santé*, etc. Venaient à la suite une multitude de dieux inférieurs ou *semones*, génies terrestres, présidant aux éléments, aux moindres circonstances de la vie humaine et aux moindres travaux: la *peur*, la *pâleur*, le *bon succès*, l'*éclair*, la *tempête*, la *fièvre*, la *jeunesse*, les divinités de l'enfantement, de la naissance, du mariage, et ces essaims de menus dieux rustiques: comme le dieu Terme, Vervactor (dieu des jachères), Insitor et Seia (dieu et déesse des semailles), Runcator et Runcina (du sarclement), Matuta (déesse de la maturité), Messor (dieu des

[1] « Arvorum sacerdotes Romulus in primis instituit, seque duodecimum fratrem appellavit inter illos ab Acca Laurentia nutrice sua genitos, spicea corona quæ vitta alba colligaretur, in sacerdotio eis, pro religiosissimo insigni data, quæ prima apud Romanos fuit corona, honosque is non nisi vita finitur. » Pline, 18-2; Ovid., *Fast.*, 3-200:

Festa para Conso, Consus tibi cætera dicet.

moissons), Picumnus (de l'engrais), Robigus (de la rouille), les déesses Molaire et Fornax, qu'on invoquait pour broyer et faire cuire le froment, etc. [1]. Enfin, chaque maison avait ses Lares, dieux domestiques. Dans la distribution des terres, Romulus avait eu soin de réserver à l'État une part, dont les pâturages restaient à l'usage commun (*compascua communia*), et une part pour les dépenses nécessaires au culte : les bois sacrés y étaient compris ; et ces biens, voués à la religion, devinrent si considérables, qu'une certaine quantité vendue suffit à défrayer la guerre contre Mithridate [2].

Une loi de Romulus proscrivait les cultes étrangers ; et, malgré les infractions inévitables chez un peuple de recrues, qui fut d'abord civilisé par les dieux voisins, et conquit ensuite les autres, cette loi resta comme maxime d'État ; on s'en servit contre le christianisme.

Même incohérence dans le corps sacerdotal : ce n'était pas même un corps. Les ministres sacrés étaient de deux sortes : les sacrificateurs (*sacerdotes, sacrifici, sacriculæ*), et les interprètes des dieux (*vates, augures, haruspices*) ; quelques uns remplissaient des fonctions individuelles, les autres formaient des collèges (*collegia, sodalitates*), mais toujours séparés par les attributions comme par les prérogatives.

Outre ceux qu'on a indiqués plus haut, il y avait, dès l'origine, soixante *sacerdotes* publics pour accomplir les sacrifices publics, trente *curions* et un *grand-curion* pour les sacrifices particuliers des curies et des familles, les *so-*

[1] Cette foule curieuse, dont on cite seulement ici quelques noms, se trouve dans Varron, *De re rust.*, liv. 1, *préf.* ; Servius, *Commentaires* sur Virgile ; Pline N., 18-2, et saint Augustin, *Cité de Dieu*, 4 et 6. Voyez encore Ovid., *Fast.*, passim.

[2] Den. d'Hal., 3-1 ; Appien, *Guerre de Mithridate* ; Frontin, *De controv. agror.*

dales Titiens pour les rites sabins[1], des ministres distincts et des cérémonies particulières pour chaque corporation d'arts ou de métiers; voilà pourquoi ces corporations s'appelaient aussi *collèges*, *sodalités*, mais leurs ministres ne faisaient point corps. Le tribun des celeres exerçait aussi à part les fonctions sacerdotales dans sa troupe : il en était de même des trois *flamines*, dial, martial, quirinal, institués par Numa : d'autres divinités eurent par la suite leurs flamines, et en portèrent le nombre jusqu'à quinze; mais ils demeurèrent séparés[2]. Ce prince établit plusieurs collèges : celui des quatre *vestales*[3], vierges consacrées à Vesta et à l'entretien du feu sacré; Tarquin-l'Ancien ajouta deux vestales ; celui des douze *saliens*, ministres de Mars, destinés à la garde du bouclier sacré; celui des *féciaux*, qui veillaient au maintien de la paix et des alliances, du droit des gens, et réglaient les déclarations de guerre[4]; enfin, celui des quatre *pontifes*, présidé par un *grand-pontife*; ceux-ci surveillaient toutes les choses de la religion, tenaient mémoire des évènements dans les grandes annales, et fixaient les divisions de chaque année en jours *fastes*, *néfastes*, *comitiaux*[5], etc., selon le calendrier dressé par Numa. Un des deux Tarquins ayant acheté d'une femme inconnue quelques livres sibyllins, créa des *décemvirs* pou conserver ces oracles qu'on devait consulter dans les néces-

[1] Den. d'Hal., 2; Tac., *Ann.*, 2, *Hist.*, 1 ; Lucain, 1, v. 595.

[2] Cic., *De leg.*, 2. « Divis aliis sacerdotes, omnibus pontifices, singulis flamines sunto. »

[3] Suéton., *Tiber.*, 2; Val. Max., 5-4.

[4] Tite-Live donne à ce sujet de curieux détails, 1-32, 24.

[5] Cic., *De orat.*, 2-12 ; Ovid., *Fast.*, 1-47 :

Ille nefastus erit per quem tria verba silentur,
Fastus erit per quem lege licebit agi.
Nec toto perstare die sua jura putaris;
Qui jam fastus erit, mane nefastus erat.
Nam simul exta Deo data sunt licet omnia fari
Verbaque honoratus libera prætor habet.

sités publiques. Mais de toutes les institutions religieuses, la plus importante était le double collège des *haruspices* et des *augures*. Les premiers examinaient l'extérieur et les entrailles des victimes, la fumée, la flamme des sacrifices et les diverses libations; les autres tiraient leurs présages du ciel, de la foudre, des songes, des oiseaux, des poulets, de quelques quadrupèdes et de divers phénomènes ou prodiges. Le nombre des haruspices est incertain; il y avait quatre augures: les uns et les autres étaient vraisemblablement appelés de l'Étrurie [1], d'où venait cette superstition, qui prit une grande autorité dans Rome, surtout depuis le premier Tarquin. Feignant de mépriser la science des présages: Devine, avait-il dit à l'augure Attus Navius, si ce que je pense peut se faire. Navius, après avoir observé, l'affirma. J'ai pensé, reprit le roi, que tu partagerais cette pierre avec un rasoir; fais donc ce que tes oiseaux assurent. « On dit que Navius coupa la pierre sans hésiter, qu'on lui éleva une statue dans le comice, et que la pierre y fut aussi exposée en mémoire de cet évènement. » Il est certain que cet art fut depuis lors en grand honneur, qu'il ne se fit plus rien sans auspices; assemblées, enrôlements, toute affaire importante cessait si les oiseaux n'approuvaient [2]. Quand les Étrusques ne furent plus les maîtres de Rome, la divination se retira avec eux, et l'on fut plus d'une fois embarrassé, comme on le voit au siège de Véies, où un jeune Romain des avant-postes enleva par surprise un devin ennemi, et procura ainsi à sa patrie le moyen de détourner, par des expiations, un présage funeste, la crue subite du lac d'Albe [3]. On ne s'affranchit que fort tard (en 311) de cette dépendance, lorsqu'un sénatus-consulte envoya six jeunes gens des principales familles à chacune

[1] Tite-Live, 1-56.
[2] Tite-Live, 1-36; Florus, 1-15.
[3] Tite-Live, 5-15.

des douze lucumonies pour y être instruits dans les choses sacrées [1].

Le but de cette religion toute politique était du moins certain : elle attachait les peuples à l'agriculture par les dieux rustiques, les sacrifices et les lustrations des champs ; au sol de la cité, et, par conséquent, à ses institutions, par les gages mystérieux qu'elle possédait, le palladium, le bouclier sacré, le feu perpétuel de Vesta, par le culte de Janus et de Quirinus, enfin par celui de la Jeunesse et de Terme, qui n'avaient point cédé la place à Jupiter lui-même sur le Capitole, et qui annonçaient également une grandeur inébranlable [2]. Aussi les Romains, pendant longtemps, se montrèrent scrupuleusement exacts aux cérémonies religieuses, et fidèles au serment dans toutes les affaires intérieures de l'État, comme dans leurs affaires privées. Chaque citoyen jurait aux consuls, en s'enrôlant, de ne point quitter les enseignes sans leur permission, et aux tribuns de ne point dérober, dans le camp ni à dix milles à la ronde, au-delà de la valeur d'une pièce d'argent par jour, ni autre chose qu'une pique, du bois, du fourrage, une outre, un flambeau : le reste devait être apporté en commun aux chefs. Dans les récoltes, on faisait jurer également aux ouvriers qu'ils n'avaient rien dérobé : s'ils refusaient, on ne leur devait point de salaire [3]. Ce respect des Romains

[1] Tite-Live, 9-36 ; Cic., *De div.*, 1-41, *Lett. fam.*, 6-6 ; Val. Max., 1-1.

[2] Tite-Live, 5-52, 54 ; Ovid., *Fast.*, 2-639 :

> Nox ubi transierit, solito celebretur honore
> Separat indicio qui Deus arva suo.
> Termine, sive lapis, sive es defossus in agro
> Stipes, ab antiquis tu quoque numen habes ;
> Te duo diversa domini pro parte coronant
> Binaque serta tibi, binaque liba ferunt.

Ibid., vers 669 :

> Terminus, ut memorant veteres, inventus in æde
> Restitit, et magno cum Jove templa tenet.

[3] Aul. Gel., 16-4 ; Caton, 144.

pour la religion fut à la fois, pendant longtemps, le plus ferme soutien des vertus publiques [1] et de l'aristocratie patricienne.

[1] Hor., *od.*, 3-6 :

Hinc omne principium, huc refer exitum.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENT DU CONSULAT. — PROGRÈS DES ARMES ROMAINES DANS LE LATIUM JUSQU'AU TRIBUNAT. — LUTTE DES PLÉBÉIENS POUR GARDER LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

La révolution qui avait aboli la royauté était tout aristocratique. Deux *consuls*, élus et annuels à la place d'un chef perpétuel, avaient tous les insignes et toutes les fonctions royales, seulement ils ne portaient la couronne et le sceptre que dans les triomphes; on sépara les haches des faisceaux entre les mains des licteurs, et enfin on ôta aux nouveaux magistrats la surveillance des choses sacrées et les sacrifices royaux. Pour ne pas manquer aux dieux en ce point, on créa un nouveau ministre sacerdotal, le roi *sacrificule*, exempt du service militaire, mais soumis au grand-pontife[1]; exclu de toute magistrature et de toute assemblée, il s'enfuyait au moment des comices. Une élection centuriate devait nommer les consuls, mais unique-

[1] Tite-Live, 2-1, 2; Sall., *Catilina*, 6 : « Omnia imperia binosque imperatores sibi fecère. »

ment parmi les patriciens. Ainsi le même gouvernement subsistait, mais le pouvoir passait réellement aux familles patriciennes, qui espéraient reprendre la position de caste privilégiée et faire de Rome une lucumonie. La chose semblait aisée; ils avaient tous les moyens de supériorité : la richesse, les armes, la noblesse, le patronage, les hautes charges, la religion.

En effet, ils possédaient la plus grande partie du territoire; ils disposaient, par le sénat, devenu le conseil suprême, de toutes les terres conquises. Rarement on en distribuait au peuple ; un des plus forts griefs de la noblesse contre Servius Tullius, avait été une distribution accordée aux plus pauvres après ses victoires [1]. Trois parts en étaient faites : l'une se vendait, l'autre s'affermait toujours au profit de l'État, la troisième restait en pâturage commun; ces deux dernières parts faisaient le domaine public (*ager publicus*). Des patriciens étaient toujours chargés de ces opérations agraires, et la plupart des terres nouvelles, souvent même sous les noms des clients, allaient agrandir les domaines des patriciens, qui savaient bien ensuite s'affranchir de la redevance annuelle. Ils soutinrent même longtemps en principe que la plèbe n'y avait rien à prétendre [2]. Plus riches, ils pouvaient seuls s'équiper complètement, et composaient ainsi la principale force militaire, surtout la cavalerie. Fiers de leur noblesse, ils la préservaient de mésalliance par la *confarréation*, cérémonie sacrée du ma-

[1] Tite-Live, 1-16 et 47, 4-48.

[2] « Quicumque *propter plebitatem* agro publico ejecti sunt. » App. Nonn. Marcell., 2-619; voy. encore Den. d'Hal, 8-70, 73, 74, 10-32, 37; Tite-Live, 4-51, 53, 57, 6-5, 37; Cic., *De leg. agrar.*, 1-2, 3, 19, 21; Hygin., *De condit. agror.* : « Quæstorii dicuntur agri, quos populus romanus devictis pulsisque hostibus possedit, mandavitque quæstoribus, ut eos venundarent, quæ *centuriæ* nunc appellantur *Plinthi*, id est *Laterculi*. Easdem in quinquagenis jugeribus quadratas cluserunt limitibus, atque ita certum cuique modum vendiderunt. »

riage patricien[1], laquelle repoussait la race plébéienne, la race profane. Ils s'appropriaient l'honneur guerrier : un plébéien mourait inconnu pour la patrie; le moindre exploit d'un patricien se gardait pour la postérité. Les dépouilles qu'il avait enlevées aux ennemis, et plus tard les images des nations vaincues, ornaient sa porte, sans pouvoir être jamais déplacées. La maison vendue triomphait encore après avoir changé de maître. Une généalogie ostensible de portraits en cire, conservés avec soin dans leurs cases, accompagnait d'un peuple d'aïeux les funérailles des grands[2], et leurs successeurs d'une gloire imposante, qui fortifiait l'influence du patronage. Les plébéiens, en présence de leurs patrons, au camp, sur le Forum, dans le Champ de Mars, se séparaient difficilement de leurs intérêts[3]. D'ailleurs les patriciens intervenant toujours pour leurs clients dans les causes civiles, avaient eu soin de faire un secret des jours de procès et surtout des formules judiciaires qu'ils multiplièrent à dessein. Ainsi, d'un artifice d'ambition naquirent cette science nouvelle du droit, ces subtiles précautions de légalité, soutiens et entraves de la justice. Enfin, les patriciens dirigeaient tout, dominaient tout. Non-seulement le sénat, mais toutes les fonctions civiles et sacerdotales, leur appartenaient exclusivement. Le sénat, qui ne recevait de convocation que des consuls ou de l'entre-roi, exerçait indirectement par les consuls le commandement militaire et l'autorité judiciaire. Par eux et par l'entre-roi il convoquait les comices; il succédait au roi dans tous les autres détails du pouvoir civil (*potestas*). Nulle loi présentée ni publiée sans son autorisation. Le trésor public était gardé par des *questeurs* sous ses ordres,

[1] Hugo, *Hist. du Droit romain*, 74.
[2] Pline, 35-2 ; Juv., *Sat.*, 8, v. 1-120 ; Sén., *De benef.*, 3-28.
[3] Tite-Live, 2-35, 56, 64, 3-14, 16, 5-32.

qui réglaient revenus et dépenses [1]. Il connaissait seul des conspirations, des causes extraordinaires et des affaires extérieures, alliances, traités, etc. Il avait bien fallu rétablir les assemblées, sans quoi point d'apparence de liberté; on convoquait donc les comices centuriates pour les élections des consuls, pour les déclarations de guerre, pour juger les crimes d'État, et, en général, pour l'acceptation des lois ; on continua même de demander aux comices curiates le commandement militaire (*imperium*), la confirmation des adoptions et des testaments, le choix des flamines et du grand-curion. Mais, outre que le sénat ordonnait les convocations, il avait, par les usages religieux, toute facilité d'ajourner et de rompre les comices [2].

L'*initiation*, la religion secrète, cette orgueilleuse et politique réserve des aristocraties anciennes en Orient, n'existait point à Rome ; mais les patriciens firent quelque chose de semblable : ils prétendaient bien, en gardant comme des mystères les rites et les détails du culte, consacrer leur race par la science des choses divines, et se couvrir eux-mêmes du respect rendu aux dieux. Tous les sacerdoces étaient viagers; de plus, les deux collèges les plus importants, ceux des pontifes et des augures, ne se perpétuaient que par *cooptation;* et les augures, quelque faute qu'ils commissent, ne pouvaient qu'être interdits, jamais destitués, afin que la divination ne se divulguât pas.

Or, l'approbation des dieux devait préalablement sanctionner toute assemblée publique ; c'était une loi d'État, un dogme, surtout depuis les Tarquins. Il fallait donc *observer le ciel* et *consulter les oiseaux* au jour indiqué pour les comices ; et si les augures annonçaient de mauvais présages, on se retirait. Un augure au moins, souvent trois,

[1] Cic., *De rep.*, 2-22 ; Tac., *Ann.*, 11-22.
[2] Tite-Live, 1 et 8; Pol., 6; Den. d'Hal , 2 et 6 ; Appien, 1.

étaient nécessairement présents à la délibération, et, s'ils entendaient tonner, si quelque autre signe funeste se manifestait, ils disaient : *à un autre jour*, et l'assemblée était rompue. Il suffisait même que les consuls (et dans la suite les autres grands magistrats) voulussent *observer le ciel* ou déclarassent qu'ils voulaient *observer*. Ce droit qu'ils possédaient seuls, ils pouvaient l'exercer sans aucun savoir augural, sans observation réelle, avant même qu'on prît les auspices : leur opposition était elle-même un présage dirimant [1].

Jusqu'alors les deux races distinctes, quoique de même origine, étaient demeurées unies sous l'autorité royale, qui les tenait en équilibre, empêchant la tyrannie de l'une et l'insubordination de l'autre. Maintenant les choses n'étaient plus égales ; pour que le peuple ne s'en aperçût pas, on fit sonner haut le mot de liberté. Brutus, pendant le premier entraînement, fit jurer à tous de ne jamais souffrir de roi dans Rome, et il remplit les vides du sénat avec des chevaliers, c'est-à-dire avec les plus riches plébéiens, qu'il importait, en ce moment de crise, de rattacher à la politique patricienne [2] ; on appela les nouveaux sénateurs *pères conscrits*, c'est-à-dire inscrits avec les autres, ce qui devint dans la suite une qualification générale. Brutus fit ensuite comprendre à Collatin que sa naissance et son nom seraient un ombrage continuel, et, pour prévenir une disgrâce et une confiscation, Collatin abdiqua et s'exila lui-même ; il emporta ainsi ses richesses à Lavinium. Un sénatus-consulte qui condamnait à l'exil toute la famille de Tarquin fut présenté au peuple, et des comices centuriates donnèrent à Brutus pour collègue P. Valerius, qui l'avait aidé à chasser les rois [3], et qui devait plaire au peuple par sa pauvreté.

[1] Rosin, *Antiq. rom.*, liv. 6 ; Aul. Gell., 13-14.
[2] Tite-Live, 2-1.
[3] Tite-Live, 2-2.

Le peuple cependant ne pouvait tarder à s'aviser qu'il n'avait fait que changer de maîtres et qu'il y avait perdu. En même temps, les jeunes patriciens regrettaient Tarquin et la licence qu'il leur laissait, et pendant qu'on s'attendait à une attaque, une trahison faillit rétablir la tyrannie. Tarquin réclama ses biens ; on délibéra et on les rendit. Les envoyés tramèrent une conspiration avec les Aquiliens, les Vitelliens, les deux fils de Brutus et plusieurs jeunes nobles. Un esclave entendit tout le secret, les consuls informés arrêtèrent les coupables ; on rapporta le décret de restitution, et on mit les biens au pillage, afin que le peuple, ayant porté la main sur ces richesses royales, perdît tout espoir de rapprochement. On partagea les terres, excepté le Champ de Mars, dont Tarquin s'était emparé [1], et que l'on consacra de nouveau ; aussi la récolte ne pouvant servir, on la jeta dans le Tibre : les eaux étant alors fort basses, les gerbes se mêlèrent au limon, et cet atterrissement, avec le temps et le travail des hommes, devint une île et un sol capable de porter des édifices. On jugea ensuite les conspirateurs ; Brutus les fit battre de verges et décapiter même ses fils sous ses yeux. L'esclave Vindicius fut affranchi pour avoir sauvé l'État : l'affranchissement de la baguette (*vindicta*), qui a commencé, dit-on, avec lui, et en a tiré son nom, a toujours donné depuis le droit de cité [2].

Tarquin, plus furieux, alla exciter à la guerre les Tarquiniens et les Véiens. Dans le combat, Aruns, un des fils du roi, courut sur Brutus, ils se tuèrent l'un l'autre. Valerius rentra à Rome triomphant, sur un char, d'où l'usage du *grand triomphe*. Mais resté seul consul, il inspira des soupçons, surtout quand on le vit construire une maison

[1] Selon Aulu Gelle, 6-7, et Den. d'Hal., 5-2, le Champ de Mars était depuis longtemps consacré, peut-être même sous Romulus.

[2] Tite-Live, 2-5.

comme une forteresse sur le Velia (éminence du Palatin du côté du Forum). Le consul, pour dissiper les bruits qui couraient, convoqua une assemblée et se présenta les faisceaux baissés. Spectacle bien nouveau et bien agréable à la multitude, que ces insignes du commandement s'abaissant devant elle pour reconnaître la supériorité du peuple! Il protesta de son zèle pour la liberté et annonça que sa maison serait bâtie au pied de la colline; et aussitôt les matériaux y furent transportés. Mais il donna un gage plus sûr encore dans trois lois qui dévouaient aux dieux la tête et les biens de quiconque voudrait se faire roi, exemptaient les pauvres de tout impôt, et instituaient définitivement l'appel au peuple des jugements des magistrats[1]. Des actes si populaires lui valurent le surnom de Publicola et trois autres consulats. Il avait accordé une bien faible compensation aux patriciens en faisant d'un ancien service royal une magistrature nouvelle. La garde du trésor public, déposé dans le temple de Saturne, fut confiée à deux questeurs, élus chaque année[2].

Peut-être Valerius avait-il prévu le danger qui menaçait Rome, et avait-il voulu intéresser ainsi le peuple à la défendre. On apprit en effet avec terreur que le *lars* de Clusium, le puissant Porsenna, marchait pour la cause de Tarquin. Tout s'enfuyait des champs dans la ville; il n'y avait de sécurité que derrière le Tibre et les murs. L'ennemi s'empara (507) du Janicule, et fût entré aussitôt dans Rome avec les fuyards, sans la valeur d'Horatius Coclès, qui donna le temps de rompre derrière lui le pont Sublicius, après quoi il regagna l'autre rive à la nage tout

[1] Cic., *De rep.*, 1-21; Plut., *Public.*, 13, ajoute cette loi qui parut aussi populaire : contre ceux qui n'obéiraient pas aux consuls, amende de la valeur de cinq bœufs et de deux moutons. Dix oboles étaient le prix d'un mouton, et cent celui d'un bœuf. L'obole valait environ vingt-cinq centimes.

[2] Plut., *Publ.*, 14; Tite-Live, 4-4; Tac., *Ann.*, 11-22.

armé. Notre Bayard en fit autant sur le Garigliano ; le fait n'est donc pas incroyable, et les Romains ont pu s'en vanter : mais il y a moins de vraisemblance et peu d'honneur dans l'audace de Mucius Scevola, qui tenta d'assassiner Porsenna, et dans l'intrépidité de Clélie à se sauver du camp ennemi, où elle était comme ôtage. La vanité romaine a voulu vainement cacher sous ces récits de bravoure la honte d'une entière défaite. Porsenna vainqueur garda pour lui-même ce qu'il était venu conquérir pour son allié, et il défendit aux Romains de se servir du fer pour un autre usage que pour l'agriculture. En se retirant, il laissa aux vaincus affamés les provisions de son camp ; on les vendit à l'enchère, et le souvenir de la conquête s'est transmis avec celui du bienfait dans cette formule obscure, encore en usage sous Auguste, d'annoncer aux ventes publiques *les biens de Porsenna.* Mais le vainqueur espéra aussitôt conquérir le Latium, et il envoya une armée assiéger Aricie ; cette armée, battue par plusieurs peuples unis, fut heureuse de trouver un refuge à Rome. Alors, soit nécessité, soit reconnaissance, il abolit le traité du Janicule, rendit les ôtages et les terres véiennes qu'il avait reprises [1].

Les dissensions de la Sabine, redevenue indépendante par l'expulsion des Tarquins, procurèrent à Rome un autre avantage. Claudius (Appius), qui voulait la paix, persécuté par le parti contraire, quitta Régille par les conseils de Valerius Publicola, et vint à Rome avec sa famille et cinq mille clients [2] ; la population acquit ainsi une nouvelle force, et l'aristocratie un intrépide sénateur, qui dut les consoler du quatrième consulat de Valerius, et bientôt

[1] Pline, 34-14. ; Tac., *Ann.*, 11-24, *Hist.*, 3-72 ; Tite-Live, 2-14, 15 ; Florus, 1-10 ; Plut., *Val. Pub.*, 23 ; Den. d'Hal., 5-4.

[2] Plut., *Val. Pub.*, 25 ; Suet., *Tib.*, 1.

après de sa mort. Le nouveau consul Posthumius battit les Aurunces, et eut même les honneurs de l'*ovation* (petit triomphe), où le vainqueur rentrait à pied dans la ville.

Les Tarquins ne renonçaient point au trône; avec Mamilius, ils soulevaient les Latins et les Volsques. Trente cités se confédéraient pour eux. L'inquiétude était vive, on se défiait des deux consuls, partisans secrets du prince; le sénat en profita pour fortifier le pouvoir, et créa, du consentement du peuple, un magistrat temporaire, mais suprême, un *maître du peuple*, arbitre de la paix et de la guerre, dont les jugements seraient sans appel et sans responsabilité; il combattrait à pied, et aurait pour lieutenant un *maître des chevaliers* : il devait être choisi par les consuls, sur l'ordre du sénat, parmi les consulaires; sa charge ne durerait que six mois. Titus Lartius fut le premier maître du peuple ou dictateur (498). Il parut dans le Forum avec les vingt-quatre licteurs des consuls, les haches surmontant les faisceaux. Il fit des levées, obligea les Latins à négocier une trêve, et abdiqua au bout de seize jours sans avoir prononcé aucune punition. Jusqu'à Sylla, aucun dictateur ne resta six mois en charge : tous abdiquaient d'ordinaire quand la cause de leur nomination ne subsistait plus. On chargea bientôt un nouveau dictateur, Posthumius, de combattre la confédération latine. La bataille du lac Régille fut sanglante : les chevaliers décidèrent la victoire en combattant à pied, puis ils reprirent leurs chevaux pour achever la déroute (496). Le dictateur et le maître de cavalerie triomphèrent au retour. Les chevaliers, au milieu desquels on disait que Castor et Pollux avaient apparu dans la mêlée, allèrent aussi, couronnés de lauriers, à cheval jusqu'au Capitole, fête qui se renouvela pour eux chaque année. Le succès était grand : les Latins et les Sabins, jusqu'à Cures, avaient reçu la loi : ils conservaient leurs magistratures et leurs lois; ils avaient droit de suffrage, s'ils

se trouvaient à Rome pendant les comices assemblés pour une loi et un jugement ; mais ils ne pouvaient plus prendre les armes sans la permission de Rome, qui lèverait chez eux désormais la moitié de son infanterie et les deux tiers de sa cavalerie. Enfin, le vieux Tarquin avait vu périr à Régille ses deux fils et son gendre, et il alla mourir, à quatre-vingt-trois ans, chez le tyran de Cumes.

Cependant les peuplades du nouveau Latium, les Auronces, les Volsques, les Herniques et les Èques, non assez tôt prêts pour la bataille, voulaient ranimer la ligue et la guerre. Les Latins livrèrent leurs émissaires, et ayant reçu du sénat en récompense six mille prisonniers délivrés, envoyèrent à leur tour au Capitole une couronne d'or. Les captifs rendus voulurent accompagner ce présent, revoir et remercier leurs anciens maîtres, désormais leurs hôtes, de la bienveillance qu'ils avaient trouvée chez eux. Jamais il n'y avait eu d'union plus intime entre les Latins et les Romains [1].

Il n'en fut pas de même dans l'intérieur de Rome. Tant que vécut Tarquin, le sénat avait caressé le peuple, assuré l'approvisionnement, acheté du blé chez les Volsques et jusqu'à Cumes. Le monopole du sel fut pris par l'État et ôté aux particuliers, qui vendaient fort cher ; les droits d'entrée et l'impôt n'étaient plus supportés que par les riches ; les pauvres payaient assez en élevant leurs enfants. Tous ces soins, au milieu d'un siège et d'une disette, avaient entretenu l'accord dans la cité ; le nom de roi n'était pas moins odieux aux petits qu'aux grands, et nul ambitieux ne parut dans la suite plus populaire que le sénat ne le fut alors. On craignait, en effet, que le peuple, effrayé et abattu, ne livrât la ville et la liberté à Tarquin ; mais quand ce redoutable exilé mourut, toute inquiétude cessa, la joie des

[1] Tite-Live, 2-22.

patriciens devint insolente, et le peuple, qu'on avait ménagé jusque-là, fut en butte aux injures des grands [1]. L'intérêt exorbitant de 12 pour 100 ruinait les pauvres citoyens, obligés de vivre d'emprunt pendant la guerre. Les plébéiens se plaignaient déjà vivement au moment de la ligue latine, et, refusant de s'enrôler, recouraient d'un consul à l'autre, ou appelaient au peuple. Le sénat avait éludé la loi Valeria en élevant la dictature. Mais cette force ne durait qu'un moment : le mal durait toujours. Quand il fallut se préparer contre les Volsques, on n'entendit que murmures. Tout-à-coup un vieillard paraît dans le Forum, avec des vêtements en lambeaux, pâle, exténué de maigreur : on le reconnaissait cependant pour avoir été centurion; on se rappelait les récompenses obtenues par sa valeur; on l'interroge avec compassion, on l'entoure, il montre les cicatrices de sa poitrine : « Dans la guerre sabine, sa mé« tairie a été brûlée, sa récolte détruite, son troupeau enle« vé, l'impôt a été exigé dans cette misérable situation; il « a emprunté: l'usure, cumulant la dette, lui a ôté d'abord « son patrimoine, pris tout ce qu'il avait acquis, et, com« me une plaie dévorante, a gagné son corps. Un créancier l'a « emmené non en esclavage, mais dans une prison, dans une « torture; » et il montrait ses épaules meurtries de coups. A cette vue, on se récrie; le Forum et bientôt toute la ville sont en tumulte. Les débiteurs captifs encore ou délivrés (*nexu vincti solutique*), s'élancent de tous côtés, implorent la garantie des quirites. Partout le peuple se presse et les accueille à grands cris; les patriciens qu'ils rencontrent n'échappent à leur fureur que par l'intervention des deux consuls; la foule montre alors ses fers et sa misère : voilà le prix des services et de tant de campagnes; elle demande avec menace la convocation du sénat, et en-

[1] Tite-Live, 2-3, 21.

toure le temple pour imposer les décisions. Quelques sénateurs se présentent, les autres sont retenus par la crainte; mais la fureur augmente par le délai, et une crainte plus forte les amène enfin au sénat. Pendant qu'on délibère, entre les violents conseils d'Appius et la modération de l'autre consul Servilius, voilà des cavaliers latins qui accourent, annonçant l'invasion des Volsques. Le peuple triomphe de joie : « Les dieux vont punir l'orgueil des patriciens; « que personne ne s'enrôle! Que les patriciens combat« tent : à eux la guerre, puisqu'ils en ont le profit. » Le sénat, dans l'effroi, s'adresse à Servilius. Ce consul populaire, parlant au nom de l'honneur et de la patrie en danger, apaisa les esprits, et défendit par un édit d'enchaîner ou d'emprisonner aucun citoyen, de saisir ou de vendre les biens d'un soldat présent à l'armée, de retenir ses fils ou ses petits-fils. Tous les débiteurs dégagés viennent alors s'inscrire et prononcer le serment [1]. On battit les Volsques, on prit leur camp et Suessa-Pometia (495). Les Sabins et les Aurunces furent battus dans la même campagne : le butin distribué soulagea un peu le soldat indigent. Trois colonies, établies à Pometia, Ecetra et Velitræ, débarrassèrent la cité d'une multitude misérable.

Les Romains victorieux retrouvèrent, au retour, les sentences d'Appius et l'esclavage. Ils en appelèrent à Servilius, invoquant ses promesses. Mais celui-ci, n'osant lutter seul contre les nobles, resta neutre et odieux à tous. Comme il disputait à son collègue l'honneur de consacrer le temple de Mercure, le sénat ayant renvoyé le choix au peuple, et attaché à cette commission l'intendance des vivres, l'institution du collège des marchands et la présidence de leurs sacrifices, le peuple désigna Letorius, un centurion. Cette hardiesse apprit aux nobles à quoi ils devaient dé-

[1] Tite-Live, 2-23, 24.

sormais s'attendre. Ne comptant plus que sur eux-mêmes, les plébéiens, quand ils voyaient citer un débiteur, accouraient, couvraient de leurs clameurs la sentence du consul, refusaient d'obéir, et attaquaient par représailles les créanciers. Quand revint la nécessité de faire des levées contre les Sabins, nouveaux refus d'enrôlement. Un des mutins, saisi par ordre d'Appius, appelle au peuple; Appius ne l'eût pas voulu souffrir, incapable de céder à la fureur de la multitude, mais le sénat l'obligea de se désister.

Un autre consulat succède, et une résistance réfléchie se prépare dans des conciliabules sur l'Aventin et l'Esquilin. Le sénat et les magistrats, également embarrassés, ne savent que se renvoyer mutuellement des reproches de faiblesse. L'enrôlement étant devenu impossible, on délibère sérieusement. Appius, le véritable chef de la noblesse, s'en prenait à la loi Valeria, qui brisait l'autorité du consulat, et proposa une dictature; on n'osa pourtant le nommer lui-même. On crut plus prudent de choisir Manius Valerius, frère de Publicola. Ce nom fit plus encore que l'édit renouvelé de Servilius. On s'enrôla : il était temps; Volsques, Sabins, Èques, avaient repris simultanément les armes, et les Latins envahis demandaient du secours ou la permission de se défendre. Les légions, partagées entre le dictateur et les consuls sous ses ordres, furent partout victorieuses. Le dictateur rentra en triomphe, licencia les légions, envoya une colonie à Velitræ, reprise d'assaut par un des consuls, et voulait qu'aussitôt on adoucît le sort des débiteurs : on ne l'écouta pas; il résolut d'abdiquer, mais auparavant il admit quatre cents plébéiens dans l'ordre équestre. Les plébéiens comprirent cette conduite, et le dégagèrent des promesses éludées par le sénat en le reconduisant chez lui avec de grands applaudissements. Le sénat comprit aussi cette reconnaissance, et, profitant du serment militaire, il ordonna aux consuls de garder les soldats sous

les enseignes pour continuer la guerre aux Èques. Cette mesure hâta la sédition. On parla d'abord de tuer les consuls, pour se délier du serment; mais un certain Licinius fit adopter un expédient plus commode. On emporta les enseignes, et on se retira sur le Mont-Sacré, à trois milles de Rome, au-delà de l'Anio. Là, sans chef, ils se retranchèrent et demeurèrent tranquilles, sans enlever autre chose que des vivres. Grande frayeur dans la cité; les plébéiens restés et les patriciens se regardaient avec une égale défiance. Malgré les fiers avis d'Appius, on vit qu'il fallait rétablir l'union à tout prix. « Un trait de fable en eut l'honneur; » Menenius Agrippa conta aux réfugiés l'apologue des Membres et de l'Estomac; ils consentirent à revenir; ils firent toutefois leurs conditions.

Ils demandèrent, non des garanties pour les débiteurs, mais une magistrature exclusivement plébéienne. Avant de quitter le Mont-Sacré, des comices curiates nommèrent deux *tribuns*, Licinius et Albinus, qui se choisirent pour collègues Sicinius Bellutus, Junius Brutus et Icilius; cette loi fut aussitôt portée : « Que nul ne traite un tribun comme « un simple citoyen, nul ne le frappe de verges ou n'or- « donne de le frapper; que nul ne le tue ou n'ordonne de « le tuer: si quelqu'un le faisait, qu'il soit dévoué aux « dieux, que ses biens soient consacrés à Cérès; qu'il soit « juste et licite de tuer le coupable. » Pendant l'année de leurs fonctions, les tribuns ne devaient pas s'absenter un jour entier; à toute heure, ils devaient recevoir les plaintes; ils attendraient, à la porte du sénat, ses décrets pour les examiner, et, d'un seul mot, *veto*, *vetamus*, ils en interdiraient l'exécution. Ils obtinrent, en même temps, la création de deux autres magistrats plébéiens, les *édiles*, pour les seconder, en veillant à la police intérieure, aux édifices publics, à l'approvisionnement des marchés et aux prix des denrées (493).

Ainsi la race patricienne se perdait par ce qui perdit toujours toute domination, par l'excès ; désormais il ne lui était plus possible de faire caste : ce premier succès des plébéiens portait déjà loin. En défendant leur propre existence, ils avaient commencé réellement une lutte de pouvoir, et s'étaient emparés du principe même de la souveraineté, en attachant l'inviolabilité au tribunat. La querelle semblait finie, elle commençait seulement. Pour s'assurer l'indépendance et la propriété, il leur fallait l'égalité civile et politique, et ils y tendirent tout d'abord par un merveilleux instinct. Si plus tard la démocratie domina, ce fut encore la même faute de l'aristocratie.

CHAPITRE V.

PROGRÈS DANS LE LATIUM JUSQU'AU DÉCEMVIRAT. — LUTTE DES PLÉBÉIENS POUR OBTENIR L'ÉGALITÉ CIVILE. — PROGRÈS DU POUVOIR TRIBUNITIEN.

On ne tarda pas à connaître tout ce qu'il y avait de force dans le tribunat. Cette heureuse réunion avait produit de rapides victoires sur les Volsques avec la conquête de Corioles. Un jeune patricien, Marcius, y gagna, par ses exploits, le surnom de Coriolan. Il sembla exiger plutôt que demander en récompense le consulat, et fut exclu.

Les évènements de l'année précédente avaient laissé les terres sans culture : la famine se fit sentir. Le peuple et les esclaves auraient infailliblement péri sans la prévoyance des consuls, qui envoyèrent acheter du blé au loin, mais non sans beaucoup de difficultés. Ils augmentèrent la colonie de Velitræ, en fondèrent une autre à Norba : les tribuns ne virent qu'une défiance dans cette mesure, qui était aussi un soulagement; ils jetaient même des soupçons sur l'achat des blés. Les consuls convoquèrent le peuple, et, comme ils s'efforçaient de dissiper les accusations, Ici-

lius voulut répondre. « Nous avons seuls le droit de parler, « dit l'un des consuls, puisque nous avons appelé les comi- « ces. Si le peuple avait été réuni par ses magistrats, loin « de les troubler, nous ne serions pas même venus les en- « tendre. — Il suffit, s'écria le tribun à ses collègues; lais- « sez aujourd'hui parler les consuls, demain je vous ap- « prendrai quels sont vos droits. » Le lendemain, en effet, un grand nombre de plébéiens se trouvèrent sur le Forum. Cependant une raillerie ne donnait nulle autorité, nul moyen légal de procéder. Comment s'y prendre? Point de patriciens, par conséquent point d'augures aux ordres du tribun, point d'auspices : on ne pouvait donc faire d'assemblée par curies ni par centuries; mais Icilius avait pris la chose au sérieux, il avait tout prévu : sans hésiter, il rangea son monde par tribus, et proposa la loi suivante, qui fut acceptée : « Que nul n'interrompe un tribun parlant de- « vant le peuple; si quelqu'un y manque, qu'il donne cau- « tion pour l'amende que les tribuns imposeront; s'il refu- « se, qu'il soit mis à mort et sa famille vouée aux dieux! » Ainsi, tout d'un coup, le peuple eut ses comices à lui, sous la convocation de ses magistrats, et il put faire des *plébiscites*. Les patriciens ne tentèrent pas même de s'y opposer, ils jugèrent prudent de ne point déserter ces nouveaux comices. L'esprit religieux de la nation consentit volontiers à ce que les tribus ne pussent s'assembler un jour où l'on observerait le ciel. Ce droit d'ajournement obtenu, les patriciens se réservèrent de ne point tenir compte des plébiscites, se gardant bien de profaner les choses sacrées à sanctionner les entreprises des tribuns; ils laissèrent les comices plébéiens sans forme ni attributions déterminées. Ils se trompaient; on n'en fut que plus libre. Quant à la forme, on adopta l'usage des parcs et le vote par tête; le sort plus populaire appelait seul les tribus, et la première désignée était de droit la tribu prérogative : du reste,

on se passa de présages, de sacrifices, de lieu inauguré; on s'assemblait au Forum, au Capitole, hors du Pomœrium, aux prés Flaminiens, au Champ de Mars, partout où les tribuns pouvaient exercer leur charge. Quant aux attributions, on les pouvait attendre de la persévérance et du temps.

L'occasion ne manqua pas : il arriva enfin des blés de Sicile; plusieurs dans le sénat, mais surtout Coriolan, étaient d'avis d'exiger l'abolition du tribunat pour donner ces blés à bas prix. Les plébéiens en furent exaspérés, et Coriolan ne fût pas sorti sans danger si les tribuns ne l'eussent aussitôt cité en jugement. Il répondit avec mépris : des magistrats du peuple n'avaient point de droit sur un sénateur, un patricien; mais le sénat n'osa résister ouvertement. Chacun, en disséminant ses clients dans les groupes et les conciliabules, essaya de détourner le coup [1]. Au jour indiqué, nouveau débat imprévu : les patriciens voulaient des comices centuriates, mais les tribuns n'avaient point là d'action. Dans les comices par tribus seulement ils étaient sur leur terrain; il ne s'agissait point d'ailleurs d'un crime capital, dont le jugement appartenait aux centuries. Ils s'opiniâtrèrent; le sénat tout entier vint demander grâce aux tribuns pour l'accusé : mais Coriolan, dédaignant de comparaître ou se défendant mal, fut condamné à l'exil. Ces nouveaux droits plébéiens faillirent coûter cher. Coriolan porta son ressentiment chez les Volsques (489). Ils le prirent volontiers pour chef avec un de leurs principaux citoyens, Tullus, et recommencèrent la guerre. Nulle ville ne tint devant Coriolan; il enleva Circeii, Satricum, Longula, Polusca, Corioles, Lavinium, Corbio, Vitellia, Trebia, Lavici, Pedum, Bolæ, Bovillæ, Toleria, et vint camper à cinq milles de Rome. Le peuple, tout-à-coup dé-

[1] Tite-Live, 2-35. Voy. Plut., *Coriolan*.

couragé, voulait à tout prix obtenir la paix de celui qu'il avait banni. Le sénat, au contraire, indigné et intrépide contre un transfuge, prit la résolution de ne rien accorder à la force et de combattre : espèce de loi fondamentale qui sauva Rome plus d'une fois dans la suite, quoiqu'elle ne pût alors prévaloir sur la frayeur du peuple. On fut obligé d'envoyer une députation à Coriolan, qui la reçut durement. Les ministres du culte vinrent ensuite, et ne purent le fléchir; enfin, les matrones, ayant à leur tête sa mère, sa femme et ses enfants, se rendirent au camp. Coriolan, ému à cette vue, laissa tomber sa vengeance, et ordonna la retraite. On dit que les Volsques le tuèrent; selon d'autres, il jouit chez eux d'une longue vieillesse, et répétait souvent que « que l'exil était bien plus triste pour un vieillard[1]. » Les Romains n'avaient été vaincus que par Coriolan; quand il n'y fut plus, ils vainquirent de nouveau Èques, Volsques et Herniques; ceux-ci eurent la paix aux mêmes conditions que les autres Latins.

Le Consul Sp. Cassius s'était signalé dans cette guerre, et avait enlevé aux Herniques, par le même traité, les deux tiers de leur territoire; il en proposa la distribution en les y admettant eux-mêmes par moitié, et en y comprenant les terres usurpées du domaine public. Telle fut la première loi agraire (486). Les sénateurs redoutaient doublement cette libéralité d'un patricien. Il voulait la présenter à des comices de tribus, afin de faire voter les étrangers; pour la plupart, en effet, le droit de suffrage avait été illusoire jusque-là : ils n'appartenaient point aux curies, et ne pouvaient être adjoints qu'aux centuries inférieures, rarement consultées; mais dans les nouveaux comices leur nombre avait quelque poids : là, on tirait d'abord au sort la tribu dans laquelle ils voteraient, ensuite l'ordre des tribus pour

[1] Tite-Live, 2-40; Den. d'Hal., 8-5; Polybe, 5-56; Cic., *De clar. orat.*, 10, 11.

voter. Cassius vantait fort les nouveaux citoyens, et les appelait en même temps à Rome. La ville en fut bientôt pleine; et l'autre consul fit crier sur les places que, dans un très-court délai, tous ceux qui n'avaient pas de domicile à Rome eussent à sortir. Cassius fit publier, au contraire, que tous ceux qui avaient droit de cité restassent jusqu'à ce qu'il portât sa loi. Il ne fut pas difficile aux patriciens de dévoiler au peuple la servitude cachée sous un projet si avantageux aux alliés. Les plébéiens, qui avaient assuré déjà leur liberté, ne voulurent pas se donner un roi; la loi ne passa pas. Cassius, sorti de charge, fut condamné et mis à mort par son père même ou par un jugement centuriate, et l'on rasa sa maison. Cependant la loi agraire, dès qu'on n'en craignit plus l'auteur, eut une merveilleuse douceur, plus attirante encore par la mauvaise volonté du sénat. Il est vaisemblable qu'on ne la put éluder entièrement, et qu'on assigna un certain nombre de lots. Du moins à cette année paraît se rapporter la loi du tribun Licinius, qui donne sept arpents à chaque plébéien [1]. Mais rien ne pouvait déplaire davantage à la noblesse, et la lutte se ranima sur ce point. Les ennemis voisins vinrent heureusement à son aide en occupant les Romains au dehors. D'un autre côté, au moindre repos, les tribuns rappelaient la loi agraire. Les Fabius fournirent plusieurs consulats dans ce débat, et se firent un grand honneur par leur vigueur au camp et dans la ville. Quand on essaya de refuser le service, les sentences consulaires se prononcèrent hors des murs et de la limite tribunitienne, et la hache des licteurs alla détruire les chaumières et couper les arbres fruitiers. Quand les Véiens reprirent les armes avec les Èques et les Volsques (482), les soldats, à leur tour, témoins du succès de la cavalerie, ne voulurent pas même rester en ligne, et

[1] Col., 1-3; Plin., 18-3; Rosin, *Antiq. rom.*, 8-10, indique cette loi à peu près à cette époque, d'après Sigonius.

rentrèrent au camp maudissant leur général et l'exploit des chevaliers. Une autre fois (480), par le conseil d'Appius, on gagna les tribuns, et l'on fit des levées. Les Étrusques se joignaient de tous côtés aux Véiens, dans l'espoir de détruire les Romains désunis. Les consuls tinrent à dessein les légions au camp; elles se lassèrent à la fin des injures des ennemis, et demandèrent elles-mêmes le combat avec colère. Fabius Cœso exigea auparavant des soldats le serment de ne revenir que vainqueurs. Le centurion Flavoleius jura le premier; tous firent de même, et sous les murs de Véies les Étrusques apprirent ce que valait un serment romain. La bataille fut sanglante toutefois; les Fabius y donnaient l'exemple; l'un d'eux fut tué avec le consul Manlius et un grand nombre de braves. Cœso refusa un triomphe affligé par tant de pertes. Il eut soin de distribuer les plébéiens blessés dans les maisons des patriciens, et surtout chez les Fabius. Ainsi se fit la réconciliation des deux ordres, et les Fabius devinrent populaires. Cœso fit plus encore : élu de nouveau consul, il proposa, le premier, de partager exactement au peuple le territoire conquis. Le sénat rejeta, et tout demeura tranquille. D'ailleurs, on n'avait pas le temps de s'en occuper; les ennemis, plus irrités qu'affaiblis, se vengeaient par des ravages plus fâcheux que des batailles, et le danger était partout. Les Fabius offrirent de contenir seuls les Véiens. Bientôt on vit avec admiration trois cent six soldats, tous patriciens, tous du même rang, tous illustres, se rassembler autour de Cœso, leur chef; ils partirent suivis d'une foule de parents et d'amis, au milieu des acclamations et des vœux de la multitude. Ils se fortifièrent sur les bords du Crémère, et reportèrent la terreur chez les Véiens; mais, devenus trop confiants par leurs succès, ils se laissèrent attirer dans une embuscade (477) où ils périrent tous, accablés par le nombre [1].

[1] Ovid., *Fast.*, 2-195 :

Le malheur fut surtout pour les patriciens. Une telle émulation d'héroïsme élevait merveilleusement le premier ordre, donnait une grande force au patronage et tenait en respet le tribunat. Ils perdaient donc ce prestige.

Le consul Menenius, qui voulut punir les Étrusques, ne sut pas même les empêcher de prendre le Janicule : ils passèrent ensuite le Tibre, et l'on se battit deux fois près de la porte Colline. Du Janicule, comme d'un fort, ils fondaient sur la plaine, tuant et pillant. Deux nouveaux consuls ne furent guère plus heureux. Servilius, fier du petit succès d'une embuscade, entreprit de forcer la position; on le repoussa en grand désordre. Son collègue Virginius arriva assez tôt pour recueillir cette armée défaite; le combat se rétablit : les Étrusques taillés en pièces et le Janicule repris, mais plus encore des diversions inconnues terminèrent la guerre; car peu après les Véiens conclurent une trève de quarante ans (474). Ils en avaient besoin ; depuis longtemps les Étrusques se voyaient assaillis de tous côtés. Pendant que la petite nuée de Rome s'amassait lentement contre eux sur les sept collines, les rivages de la Sicile et de la Gaule se garnissaient de colonies menaçantes venues de la Grèce; les Gaulois ensuite les avaient resserrés dans l'Apennin, et des exilés, fuyant devant Cyrus, avaient pu encore leur disputer la mer. Vainement les Carthaginois, réunis aux Étrusques par un intérêt commun, avaient voulu s'y opposer; les Phocéens vainqueurs avaient forcé le passage et pris pied en Corse avant de rejoindre Marseille; et enfin les Cuméens (474) venaient de battre une flotte étrusque. La décadence des lucumonies commençait.

Hæc fuit illo dies in quâ Veientibus armis
Ter centum Fabii ter cecidêre duo.

. . . .

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes.
Ad bellum missos perdidit una dies.

Dès que les tribuns se sentirent plus à l'aise, la loi agraire reparut, et, pour vaincre la résistance, ils attaquèrent à part les magistrats sortis de charge. Menenius fut accusé par Genucius de n'avoir pas empêché le désastre du Crémère. Le souvenir de son père Agrippa et les prières du sénat ne servirent qu'à diminuer la condamnation; on se borna à une amende de deux mille as : il en mourut de chagrin. Servilius, cité à son tour pour sa défaite au Janicule, se présenta seul, se défendit fermement, et reprocha même au peuple la mort de Menenius, opprimé par ce tribunat et ces lois qu'on devait à son père. Un semblable prétexte manquait contre Furius et Manlius; mais ils s'étaient opposés aussi vivement à la loi agraire : ils eurent à comparaître (473). Les jeunes patriciens perdirent patience : « Il fallait donc renoncer aux honneurs consu- « laires, ou consentir à n'être plus que les appariteurs des « tribuns. »

Une résolution fut prise en secret. Le jour du jugement, le peuple réuni ne voit pas Genucius au Forum; on l'attend et on s'étonne; on croit déjà que le tribun, intimidé, abandonne l'accusation : enfin on vient dire qu'on l'a trouvé mort chez lui. A cette nouvelle, tous se dispersent comme une armée sans chef; les autres tribuns sont frappés de terreur; les patriciens ne pouvaient cacher leur joie, disant qu'on saurait bien dompter la puissance tribunitienne[1].

Le peuple cependant ne prétend point céder : si les tribuns ont peur, il se défendra lui-même; l'occasion fut prompte. Un ancien centurion, Volero, refusait de servir comme soldat; les consuls le font saisir pour le battre de verges; il appelle au peuple, repousse le licteur, et se jette dans la foule en demandant appui. Une rixe s'engage; les faisceaux brisés, l'autorité consulaire insultée, décident le

[1] Tite-Live, II, 54.

sénat à ne point se roidir davantage. Tout ne finit point là. Volero fut bientôt tribun (472); pas un mot de ressentiment; il se vengea bien mieux en proposant une loi qui donnait à des comices par tribus l'élection des magistrats plébéiens. Cette nouvelle forme ôtait aux patriciens le moyen de diriger par leurs clients le choix des tribuns. Ils ne purent que prolonger les débats pendant un an; on réélut Volero; mais un nouveau tribun, Letorius, bien plus hardi, convoque une assemblée et ordonne de faire sortir tous ceux qui, par leur âge, n'avaient pas droit de voter. Une foule de nobles adolescents refusant d'obéir, il veut en faire arrêter plusieurs; un nouvel Appius, consul, digne de son père, s'y oppose : « Les tribuns n'ont pas ce « droit, et d'ailleurs ils n'ont pas employé la formule or- « dinaire : s'il vous semble bon, retirez-vous, quirites. » Letorius, furieux, pour couper court à cette discussion de formalité légale qui l'embarrasse, envoie son viateur contre le consul, celui-ci son licteur contre le tribun; mais l'assemblée se soulève, la multitude accourt de toute la ville. Appius soutenait obstinément cette tempête, et le sang eût coulé si les consulaires ne l'eussent entraîné par l'ordre de son collègue Quinctius, qui s'efforça de tout apaiser : enfin l'assemblée se sépara. Les patriciens avaient plus de peine à calmer Appius; jusque dans le sénat il attestait les dieux de la lâcheté des hommes; tous étaient contre lui : la réflexion avait ôté toute idée de résistance, et la loi passa. Pour la première fois les comices par tribus nommèrent les tribuns [1].

Appius voulut prendre quelque revanche sur les plébéiens enrôlés dans une campagne contre les Volsques; il y eut au camp un combat d'opiniâtreté entre eux et lui; toutes ses rigueurs ne pouvant les plier, il finit par ne plus rien

[1] Tite-Live, II, de 52 à 58.

exiger : les centurions, disait-il, avaient corrompu l'armée, c'étaient autant de tribuns, de Voleros. Ce ne fut pas tout ; quand ils furent en présence de l'ennemi, ils se mirent à fuir jusqu'au camp. Appius voulait encore sévir; on lui représenta le désastre qui en pouvait résulter ; il céda, car les coupables n'y gagneraient qu'un sursis, et fit annoncer qu'on décamperait le lendemain. Sa retraite, attendue par les Volsques, fut une déroute. Appius en ayant rassemblé quelques débris sur un territoire ami, éclata enfin ; il demande à ces traîtres ce qu'ils ont fait de leurs armes, de leurs enseignes : alors les centurions, les duplicaires, qui ont quitté leurs rangs, sont battus de verges et tombent sous la hache; le reste est décimé. L'autre armée rentra victorieuse des Èques, bien disposée pour son général, le consul Quinctius, et pour les patriciens, à cause de son général [1].

L'année suivante n'en fut pas moins agitée par la loi agraire, ni Appius moins tenace. Deux tribuns le mirent en jugement. Jamais plus de haines dans le peuple, jamais plus d'alarmes au sénat. Appius seul méprisait tribuns, peuple et accusation. Ce n'était pas lui qui comparaîtrait en deuil ou suppliant ; il vint avec la même contenance, le visage fier et la parole haute; il semblait qu'il fût encore consul, et la multitude trembla : il ne dit qu'un mot, ce fut encore pour gourmander cette assemblée ; les tribuns et le peuple, stupéfaits, prononcèrent d'eux-mêmes un ajournement, et consentirent même à prolonger davantage : mais l'affaire fut bientôt terminée, une maladie l'emporta. Le peuple, malgré les tribuns, voulut qu'on fît son oraison funèbre, et assista en foule à ses funérailles (470).

Pendant plusieurs années, ce furent les Sabins, les Volsques et les Èques qui suspendirent la loi agraire, mais

[1] Tite-Live, 2-58, 59, 60.

sans unir les deux ordres. Une fois le peuple, par dépit, ne voulut point se rendre aux comices consulaires; les patriciens firent l'élection avec leurs clients (468). Une autre fois, Antium étant pris, un Fabius avait apaisé une vive querelle en proposant d'y établir une colonie; l'avis adopté, des triumvirs nommés, il se présenta si peu de citoyens, que l'on fut obligé de leur adjoindre des Volsques: le reste du peuple aima mieux solliciter des terres à Rome que d'en posséder ailleurs[1]. Les attaques continuelles du dehors laissaient peu de temps pour les débats intérieurs. Les Èques, souvent défaits et toujours en armes, entraînaient facilement les colonies voisines, sans intérêts réels à Rome et sans patriotisme, ou en obtenaient une tacite neutralité : souvent cette guerre d'embuscades et de ravages avait ses dangers pour les Romains. Le consul Furius se trouva assiégé dans son camp (464); le sénat, effrayé, chargea alors l'autre consul, Postumius, « de pourvoir à ce que la république ne reçût aucun dommage, » formule toujours usitée depuis dans les extrêmes nécessités. Furius fut délivré, non sans peine. Une maladie contagieuse ajouta aux terreurs de la cité, privée de ses consuls, l'un mort, l'autre mourant, et de ses défenseurs presque tous frappés de l'épidémie. Les sénateurs encore valides gardèrent la ville sous la surveillance des édiles, auxquels retomba ainsi le pouvoir consulaire.

Le mal passé, les ennemis battus, le Forum redevint plus bruyant que jamais. Terentillus Arsa déclama en tribun (462) contre les patriciens, contre l'autorité arbitraire du consulat, et proposa, pour la limiter, de rédiger un corps de lois; les consuls étaient absents, occupés avec l'ennemi : quel moment pour une pareille proposition! C'est ce que le sénat fit sentir aux autres tribuns, qui obligèrent Arsa

[1] Tite-Live, 3-1.

de la retirer. D'autres succédèrent bien plus ardents. Virginius, l'un d'eux, résolu de ne point céder, se présenta à son tour. Alors « le ciel parut en feu, on ressentit un tremblement de terre, une vache parla, il plut de la chair, qu'une multitude d'oiseaux enleva en partie ; les livres sibyllins consultés annonçaient une invasion et recommandaient de s'abstenir de toute dissension. » Les tribuns répondent qu'on veut empêcher la loi; les Herniques annoncent tout-à-coup de nouvelles levées des Èques et des Volsques, et le sénat ordonne qu'on se prépare. Les tribuns s'écrient que cette guerre est une fable; et, voyant les consuls placer leurs chaires curules de l'autre côté du Forum pour commencer les enrôlements, ils courent s'y opposer : les décisions ne sont plus que des coups de main.

Les patriciens s'opposaient de la même manière à la loi Terentilla. Tous les jours de comices où elle était proposée, et dès qu'ils entendaient les tribuns appeler le peuple aux suffrages, ils ne souffraient point qu'on remuât. Les plus âgés, ainsi que les consuls, se tenaient à l'écart; mais les jeunes agissaient : leur chef était Cœso Quinctius. Rome n'avait point de guerrier ni de parleur plus hardi ni plus vigoureux. Apparaissant au milieu d'eux, il semblait porter dans sa haute taille, sa voix et sa contenance, toute l'autorité du consulat et de la dictature. Bravant seul les fureurs populaires, souvent il chassait les tribuns du Forum et dispersait le peuple : malheur à qui se trouvait sous son bras. De cette sorte la loi ne pouvait passer. Virginius tira ses collègues de la consternation par une accusation capitale contre Cœso; en même temps il ne cesse de présenter la loi pour l'irriter de plus en plus, provoquer ses emportements et exciter la haine contre lui. Si Cœso n'était condamné, il n'y avait plus de liberté : c'était l'opinion commune, et l'on attendait avec plaisir le jour où l'on se vengerait de tant de rudes coups reçus de sa main.

Cœso comprit enfin qu'il fallait recourir aux prières. Ses parents, ses amis, les personnages les plus distingués, parlèrent de sa valeur, de ses services; son père Cincinnatus, plus prudent, réclamait l'indulgence pour un jeune homme : rien n'apaisait l'animosité du peuple. Malheureusement un ancien tribun, Volscius Fictor, se plaignit de la mort de son frère, que Cœso avait renversé d'un coup de poing dans une rixe deux ans auparavant : il n'avait pas osé poursuivre cette affaire sous les derniers consulats. Des clameurs d'indignation s'élevèrent; on voulait se jeter sur Cœso. Un tribun ordonna de l'arrêter; les patriciens se mirent au-devant : « Un citoyen accusé de crime capital ne pouvait être emprisonné avant sa condamnation ni sa défense. » On se borna donc à demander dix répondants, qui s'engageraient chacun pour trois mille as : c'est le premier exemple de ces cautions publiques. Cœso, gardé à vue pendant ce débat, fut libre alors de quitter le Forum. Il s'en alla dès la nuit suivante en Étrurie. Au jour du jugement on allégua cet exil, qui devait terminer l'affaire; mais la caution fut exigée avec tant de rigueur, que le père, ayant vendu tous ses biens, s'exila en quelque sorte lui-même, obligé d'habiter une chaumière écartée au-delà du Tibre [1].

Délivrés d'un si rude adversaire, les tribuns regardaient déjà leur loi comme adoptée; les jeunes patriciens ne l'entendaient pas ainsi : jamais ils ne pouvaient consentir à subir une législation tribunitienne. Avec plus de colère encore et plus de courage, ils mirent une espèce de tactique dans leurs emportements. La première fois qu'on présenta la loi, au moment des suffrages ils tombèrent sur les tribuns avec une armée de clients, si habilement rangés que

[1] Tite-Live, 3-11. Ce récit est presque entièrement emprunté à la traduction de M. Liez.

personne ne pouvait emporter l'honneur ni la haine de la journée. Aussi le peuple se plaignait de trouver mille Cæsos au lieu d'un. Hors de là rien de plus paisible que cette jeunesse; elle saluait avec bienveillance les plébéiens, les recevait à la maison, les assistait au Forum, et ne troublait nullement les tribuns dans les autres réunions ni dans leurs fonctions. Ainsi ils finissaient par gagner le peuple, malgré les efforts des tribuns pour rendre les nobles suspects.

Il arriva, sur ces entrefaites, que des exilés et des esclaves s'emparèrent une nuit du Capitole; ils étaient plus de quatre mille : le Sabin Herdonius les conduisait. On ne savait d'où venait ce danger, de la haine du peuple ou de la trahison des esclaves? Les consuls réunirent un corps de troupes prudemment choisi. Au point du jour on connut l'ennemi : Herdonius, du haut du Capitole, appelait les esclaves à la liberté; il promettait l'appui d'une armée étrangère. Les tribuns, se moquant, ne voulaient voir dans cette agression que des clients et des hôtes des patriciens pour empêcher qu'on ne s'occupât de la loi. L'adoption de la loi serait le plus prompt expédient pour dissiper le péril; et ils appelaient le peuple aux comices. Un des consuls, Valerius, accourut du sénat assemblé pour faire aux tribuns de vifs reproches; le jour se passa en débats. Le lendemain, l'arrivée d'un secours de Tusculum seconda puissamment l'ascendant de Valerius; on eut honte de devoir le salut de Rome aux alliés : on commença l'attaque malgré les tribuns; on reprit d'assaut le Capitole; mais Valerius y fut tué aussi bien qu'Herdonius. On élut consul subrogé Q. Cincinnatus. Il réprimanda aussitôt avec fermeté cet esprit de sédition qui avait failli perdre l'État; il annonça une expédition, et, comme les tribuns lui demandaient avec quelle armée, puisqu'ils s'opposaient aux levées : Les levées sont faites, répondit-il; on a prêté le

serment à Valerius; nous ordonnons à vous tous qui l'avez prêté d'être demain en armes au lac Régille. Les tribuns furent déconcertés. Un bruit courait que les augures avaient ordre d'aller inaugurer près du lac Régille une place où l'on pût tenir des comices et casser les lois obtenues par le tribunat. Cette crainte amena un rapprochement : un sénatus-consulte décida que l'armée ne sortirait point, que les tribuns ne proposeraient pas leur loi cette année (460), et que nul magistrat ne serait continué dans sa charge. Les tribuns ne se firent pas moins réélire. La querelle n'était pas près de finir. Les troubles intérieurs perpétuaient la guerre au dehors; pendant une expédition, le préfet de la ville, ordinairement nommé pendant l'absence des deux consuls, eut à repousser une nouvelle tentative pour la loi; en revanche, les questeurs accusèrent Volscius de faux témoignage contre Cæso, et la chose était facile à prouver. Les tribuns ne voulurent point permettre le jugement avant que la loi ne fût votée. Au retour des consuls, on eut à préparer les élections, à terminer le dénombrement commencé l'année précédente : c'était le dixième depuis la fondation de Rome; ce fut le dernier que firent les consuls (459).

Virginius et ses compagnons s'étaient occupés avant tout de leur quatrième tribunat. Même opposition consulaire à la loi, même véto tribunitien au jugement de Volscius; les deux empêchements se croisaient, et tenaient tout en suspens, quand les Èques et les Sabins reparurent en armes. Ceux-ci furent battus; les autres enfermèrent Minucius dans son camp. On eut recours à la dictature : on choisit Cincinnatus, on l'alla chercher dans son petit champ [1]. Arrivé dans sa maison à Rome, il nomma

[1] Perse, 1-70 :

. . . . Sulcoque tenens dentalia, Quincti

maître de la cavalerie Tarquitius, patricien habile, qui servait à cause de sa pauvreté dans l'infanterie; il proclama le *justitium* (la vacance), et ordonna à tous les hommes de l'âge militaire de se rendre au Champ de Mars avant le coucher du soleil, avec leurs armes, du pain pour cinq jours et douze pieux. L'armée parvint à minuit en Algide, enferma le camp des Èques, qui assiégeaient Minucius : l'ennemi vaincu passa sous le joug. Le sénat, convoqué par le préfet de la ville, décerna le triomphe au dictateur, et le même jour Mamilius de Tusculum, qui avait montré tant de zèle pour Rome pendant la tentative d'Herdonius, reçut le droit de cité. Les comices, aussitôt assemblés pour juger Volscius, prononcèrent le bannissement; et l'on vit ensuite, après seize jours de dictature, le triomphal laboureur retourner à sa charrue, refusant les terres considérables que lui offrait le sénat [1].

Les années suivantes offrent le retour à peu près régulier des mêmes évènements : hostilités des Èques et des tribuns, guerre en Algide et sur le Forum; les tribuns y gagnaient toujours quelque chose. Pour prix de leur consentement aux levées, ils voulurent (457) que leur nombre fût doublé : le sénat l'accorda facilement. Dix tribuns devaient être plus faciles à désunir que cinq. Ils obtinrent presque aussitôt un bien autre avantage. A l'occasion d'une disette, Icilius proposa de donner l'Aventin au peuple pour y bâtir. Les consuls différant d'assembler le sénat à ce sujet, le tribun leur en donna l'ordre par son viateur. Un licteur ayant repoussé cet insolent messager, Icilius fit saisir le licteur et l'eût mis à mort si le sénat n'eût cédé. Ainsi ces tribuns qui, d'abord, pendant ses séances, demeuraient assis à la porte du temple, eurent désormais le droit de convoquer

Quam trepida ante boves dictatorem induit uxor,
Et tua aratra domum lictor tulit.

[1] Tite-Live, 3-29; Florus, 1-11.

le premier corps de l'État. L'acquisition de l'Aventin fut une égale victoire pour le peuple ; on se hâta d'y construire des maisons, et une Rome plébéienne s'y éleva contre la Rome patricienne du Palatin.

Toutefois la loi Terentilla vieillissait rejetée. Les patriciens étaient invincibles ; les tribuns relâchèrent de leurs prétentions et se bornèrent à demander des législateurs des deux ordres. On prit le parti d'envoyer à Athènes trois commissaires pour y copier les lois de Solon, et connaître les autres institutions de la Grèce. Enfin (452), il fut décidé qu'on élirait, dans des comices centuriates, des décemvirs qui remplaceraient tous les autres magistrats avec une autorité sans appel, pendant une année. On discuta encore si on pourrait nommer des plébéiens ; les patriciens l'emportèrent exclusivement, sous la condition que la loi Icilia, touchant l'Aventin, et toutes les autres lois sacrées ou tribunitiennes, ne seraient point abrogées.

Les décemvirs gouvernèrent avec un parfait accord et une exacte équité. Tous les jours, chacun à son tour rendait la justice, et, pendant cette présidence, avait seul les douze faisceaux. De simples appariteurs précédaient les autres. On admirait surtout leur modération. Lorsqu'on eut déterré un cadavre dans la maison du patricien Sestius, malgré l'évidence du crime, le décemvir Julius, quoique juge suprême sans appel, cita le coupable devant le peuple, et admit des cautions par respect pour la loi, qui voulait que des comices centuriates pussent seuls prononcer sur la vie d'un citoyen [1].

Occupés constamment de leur mission, ils publièrent dix tables de lois, les exposant dans une assemblée centuriate à l'examen de tous ; quelques corrections étant faites ensuite d'après le vœu général, les dix tables furent accep-

[1] Tite-Live, 3-33 ; Cic., *De rep.*, 2-36.

tées. Un bruit s'accrédita que ce travail n'était pas complet, et l'on s'accorda à nommer encore des décemvirs (450); les patriciens charmés de ne voir plus de tribuns, et les plébéiens de consuls. Appius Claudius s'était fait aimer surtout; son caractère, changé de hauteur en affabilité populaire, l'avait mis en grande faveur. En voyant la foule de concurrents recommandables qui se présentait, il songea moins, dès-lors, à remplir sa charge qu'à la garder, et rechercha les anciens tribuns les plus fameux. La noblesse comprit ses vues; mais elle eut beau faire, le peuple, aveuglé sur les intrigues d'Appius, le renomma seul et le premier : les autres furent choisis comme Appius le voulait, et il s'y trouvait trois plébéiens. Alors il se concerta avec ses nouveaux collègues, et leva le masque; son ancienne fierté reparut en eux tous. Aux calendes de mai, ils se montrèrent sur le Forum avec cent vingt licteurs, les haches dans les faisceaux. C'était la pompe de dix rois : une terreur soudaine frappa les esprits. En effet, plus d'appel et plus de justice; la faveur et la passion décidaient tout et préparaient les arrêts à l'avance; l'on disait déjà qu'ils voulaient perpétuer leur usurpation, ayant pris l'engagement secret de ne point réunir les comices. On interrogeait d'un regard inquiet ces patriciens naguère si redoutés; ils gardaient le silence : non moins mécontents du peuple que des décemvirs, ils l'abandonnaient à un malheur mérité, attendant que le mal présent ramenât le regret de l'ancien gouvernement. L'année s'écoulait; deux tables nouvelles avaient été ajoutées, et quand elles auraient été sanctionnées par les comices, les élections consulaires reviendraient. Mais il n'en fut plus question; les décemvirs, appuyés de la jeune noblesse qui leur faisait cortège, lui livraient en proie l'honneur, les biens et la vie des citoyens : on ne voyait que supplices et confiscations. On était parvenu ainsi jusqu'aux ides de mai (449) : point de nouveaux magistrats,

point d'élections, plus d'espoir de liberté. Le découragement des Romains excita les nations voisines. Ce pouvait être un moyen de salut; en effet, les décemvirs n'osant agir sans consulter le sénat, on entendit avec étonnement, sur le Forum, la voix du héraut appelant les pères à la curie; mais nul ne se présente; les appariteurs, qui vont de maison en maison prendre des gages et demander si ce refus est volontaire, rapportent que les sénateurs sont à la campagne. On les envoie chercher, et l'assemblée est remise au lendemain. Le sénat fut un peu plus nombreux qu'on ne le pensait; le peuple crut alors la liberté trahie puisqu'on obéissait à l'usurpation. Cependant Valerius Potitus et Horatius Barbatus, sans attendre qu'on recueillît les avis par ordre, attaquèrent avec force la tyrannie des décemvirs, les traitant de Tarquins. Un Appius, oncle du décemvir, prit un ton plus modéré, mais aussi ferme. On proposait de ne point faire de sénatus-consulte, de nommer un entre-roi : l'avis des plus jeunes sénateurs l'emporta, on ordonna des levées. On donna le commandement à huit décemvirs ; Appius et Oppius restèrent dans la ville, où la guerre devait être plus sérieuse qu'au dehors.

Elle le fut des deux côtés. Les soldats ne voulurent point combattre et prirent la fuite. En cédant devant l'ennemi, on s'enhardissait contre les décemvirs; ils donnèrent eux-mêmes, par deux crimes affreux, la résolution qui manquait encore. Siccius, à l'armée de Sabine, entretenait par ses discours le mécontentement. On le chargea de reconnaître un terrain avec une escorte : ses soldats revinrent dire qu'il avait péri dans une embuscade avec quelques uns de leurs compagnons. On le crut d'abord, mais quand on voulut enterrer les morts, on trouva Siccius étendu au milieu des siens, tourné contre eux; pas un seul ennemi et nulle trace d'attaque. Évidemment Siccius avait été tué, en se défendant, par son escorte.

A Rome, il se passait quelque chose de plus affreux. Appius avait voulu ravir une jeune plébéienne à son père et à son fiancé, en la faisant réclamer par un client comme une esclave, au moyen d'un odieux mensonge ; au mépris d'une loi récente des Douze Tables, qui, en pareil cas, garantissait provisoirement la liberté personnelle, il avait prononcé une première iniquité, que l'indignation générale et la résistance du fiancé Icilius avaient seulement suspendue. Appius, irrité, ayant remis au lendemain le jugement pour donner le temps au père de se présenter, comptait bien qu'il ne paraîtrait pas. Le père de la jeune Virginie était Virginius, centurion à l'armée d'Algide. Ses amis se hâtèrent de le prévenir, et, lorsque l'ordre arriva au camp de lui refuser son congé, il était déjà parti. En le voyant, Appius ne perdit rien de son emportement hautain, et, sans entendre ses réclamations, il confirma sa première sentence : « Va donc, licteur, écarte la foule, ouvre le passage au maître pour qu'il saisisse son esclave. » La multitude, frappée de stupeur, s'écarte d'elle-même ; le malheureux Virginius, n'ayant plus d'autre moyen de sauver sa fille, lui perce le cœur, et s'écrie : Appius, je dévoue ta tête par ce sang ; puis, son couteau à la main, il se fait place partout devant lui, et sort de la ville. Appius, furieux, ordonne en vain qu'on l'arrête. Icilius et Numitorius, oncle de Virginie, relevant le corps inanimé de la jeune fille, l'exposent aux regards du peuple : les femmes poussent des cris de douleur, les hommes, et surtout Icilius, parlent du tribunat et de l'appel, qui n'existent plus. L'indignation s'accroît : Appius cite Icilius, et ses appariteurs ne pouvant pénétrer dans la foule, il va lui-même les soutenir ; mais Icilius est entouré de la multitude ; Valerius et Horatius le défendent, et offrent leur caution : alors une rixe s'engage ; un licteur porte la main sur les deux patriciens ; la multitude brise ses faisceaux. Appius veut haranguer ; as-

sailli par les clameurs, il est obligé de quitter la tribune et de se cacher dans une maison voisine. Oppius, son collègue, survient, mais sans autorité ; il convoque enfin le sénat : cette mesure apaise tout. On envoie promptement au camp, pour empêcher, s'il était possible, un soulèvement ; mais déjà la vue de Virginius, ses larmes, son malheur, quatre cents citoyens qui l'ont suivi en toge, ont mis toute l'armée d'Algide en émoi : on méprise les prières et les ordres des décemvirs ; les soldats se rangent eux-mêmes, retournent à Rome, et se postent sur le mont Aventin, le mont plébéien ; là, ils nomment dix tribuns militaires. Icilius en avait fait autant à l'armée de Sabine, qui rentra avec lui par la porte Colline, et, traversant la ville, se réunit à l'autre corps sur l'Aventin.

Les deux seuls patriciens qui pussent servir de médiateurs exigeaient avant tout que les décemvirs abdiquassent ; ceux-ci alléguaient les deux tables de lois qu'ils devaient auparavant publier. L'armée, impatiente, se retira sur le mont Sacré ; tout le peuple suivit. Le sénat, effrayé de sa solitude, força les décemvirs à céder. Valerius et Horatius allèrent négocier, et les plébéiens, ne demandant que l'appel et le tribunat, revinrent sur l'Aventin, où les comices, formés par tribus, sous la présidence du grand-pontife, nommèrent des tribuns : les premiers furent Virginius, Icilius, Numitorius et Duilius. De nouveaux comices assemblés dans les prés Flaminiens, ordonnèrent le rétablissement de l'appel et du consulat. Cette charge fut déférée aux deux médiateurs, et leur premier soin fut de porter, dans une assemblée de centuries, une loi qui déclarait lois de l'État les décrets du peuple réuni par tribus[1], et une autre qui

[1] « Il y eut donc des comices où les patriciens n'eurent point de part à la puissance législative, où ils furent soumis à la puissance législative d'un autre corps de l'État. Ce fut le délire de la liberté. » Montesquieu, *Esprit des lois*, 11-16. Le délire ne fut pas extrême, car d'un côté les patriciens refusèrent

défendait d'établir aucune magistrature sans appel, autorisant à tuer tout infracteur. Ils renouvelèrent par des cérémonies religieuses l'inviolabilité tribunitienne ; enfin ils réglèrent que les sénatus-consultes seraient déposés dans le temple de Cérès, sous la garde des édiles. Duilius donna encore une garantie, par un plébiscite qui condamnait au supplice celui qui laisserait le peuple sans tribuns, ou créerait une magistrature sans appel.

Les patriciens n'avaient pas vu sans crainte toutes ces mesures ; elles préparaient en effet des poursuites individuelles. Appius, accusé par Virginius, se tua en prison ; Oppius fit de même : les autres décemvirs furent bannis et les biens de tous confisqués. On exila seulement Claudius, l'infâme client d'Appius. Duilius arrêta ici les vengeances, et ne souffrit plus d'accusations le reste de l'année ; il s'opposa en outre à ses collègues, qui prétendaient être continués. Leurs brigues ayant empêché de nommer plus de cinq nouveaux tribuns, il congédia les comices qu'il présidait, et ne voulut plus les réunir ; il alléguait la loi : « Si les dix tribuns ne sont pas nommés le même jour, ceux que les tribuns nommés auront choisis seront aussi légitimement élus. » Rien ne put le faire changer. Les nouveaux tribuns poussèrent la complaisance jusqu'à nommer, dans leur cooptation, deux patriciens [1].

Une nouvelle couronne d'or des Latins et des Herniques vint féliciter les deux ordres de leur réconciliation, et demander du secours ; deux consuls populaires firent aisément des levées et une campagne victorieuse. Le sénat

encore longtemps de reconnaître les plébiscites, de l'autre ils n'étaient pas plus exclus des comices par tribus que les plébéiens des comices centuriates ; seulement ils y avaient beaucoup moins d'influence : mais la partie n'était pas encore parfaitement égale pour les plébéiens, qui n'assistaient que pour la forme aux grands comices.

[1] Tite-Live, 3-64.

mécontent ne décerna qu'un jour de supplications, le peuple en célébra de lui-même un second. Le triomphe étant refusé aussi par le sénat, Icilius porta pour la première fois cette question aux comices de tribus, et les consuls triomphèrent.

Avant de partir ils avaient fait adopter les Douze Tables.

Ce code se divisait en trois parties : droit sacré, droit public, droit privé. Il ne reste de la première partie que des règlements somptuaires sur les funérailles ; celui qui permet de laisser aux morts l'or des fausses dents, indique moins l'industrie des Romains, alors fort grossiers, que celle de l'Étrurie, d'où ils avaient sans doute emprunté ce peu de luxe avec quelque superstition inconnue. D'autres lois bien plus importantes mettaient plus au jour la religion ; aussi les fit-on disparaître plus tard. Les patriciens se ménagèrent pourtant quelques avantages, même dans les deux dernières parties ; ainsi, ils n'oublièrent point d'interdire expressément les mésalliances, de porter peine de mort contre les attroupements nocturnes, peine du bâton contre tout auteur de chanson diffamante[1] : mais cela compensait faiblement les concessions populaires du nouveau code, qui ne posait pas moins les fondements de l'égalité civile et même politique entre les deux ordres. L'é-

[1] Horace, *Ep.*, 2-1, vers 146 :

Fescennina per hunc inventa licentia morem ;
Versibus alternis opprobria rustica fudit.
Libertasque recurrentes accepta per annos
Lusit amabiliter ; donec jam sævus apertam
In rabiem verti cepit jocus, et per honestas
Ire domos impune minax. Doluêre cruento
Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura
Conditione super communi. Quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Describi. Vertere modum formidine fustis
Ad benedicendum delectandumque redacti.

L'allusion du poète semble interpréter assez clairement la loi.

mancipation plébéienne s'annonçait déjà par l'émancipation du fils, que trois ventes simulées pouvaient affranchir, quoique la puissance paternelle fût formellement maintenue. Ce n'est pas assez : garantie de la sûreté individuelle ; le magistrat doit soutenir la liberté provisoire contre toute poursuite ; le patron est dévoué à la mort s'il trahit son client, condamné à l'amende s'il le frappe, à la composition s'il le blesse, au talion s'il ne compose pas. Garantie des associations : toutes les *sodalités* établies peuvent se faire des règlements, pourvu qu'il n'y ait rien de contraire aux lois. Garantie de la propriété : celui qui aura incendié une maison ou une meule de blé, périra par les verges et par le feu. La dette reconnue, le débiteur peut encore être captif, traîner des chaînes du poids de quinze livres au moins, ne recevoir qu'une livre de farine par jour, et s'il ne s'accorde pas au bout de soixante jours, après la publication répétée de la dette en trois marchés, il peut être vendu au-delà du Tibre ou mis à mort, et s'il a plusieurs créanciers, ils peuvent se partager son corps ; mais du moins ses enfants sont libres et son bien leur reste. Voici des concessions bien plus remarquables encore : Point de privilèges (*privilegia*), c'est-à-dire point de lois personnelles. — La peine capitale ne sera prononcée que par les comices centuriates. — Nul ne peut faire périr un citoyen sans jugement. — Ce que le peuple aura définitivement décidé sera le droit.

Ce code contenait encore beaucoup d'autres règlements de procédure et de police. On y fixait la largeur des rues à huit pieds, et à seize dans le détour, à quelle distance de la limite dans chaque terrain on devait élever un mur, une maison, creuser un puits, planter un arbre, etc.

Ainsi, le peuple commençait à sortir de tutelle [1] ; mais

[1] Montesquieu, *Esprit des Lois*, 6-15, avec le tranchant de sa décision or-

il ne voulait pas s'arrêter là; il lui fallait une entière égalité; la lutte sera longue encore, mais il vaincra.

dinaire, qui glisse souvent de côté, affirme que la loi des Douze Tables fut une œuvre de despotisme, et cela à cause de la sévérité des peines; il en donne pour preuve que cette sévérité fut ôtée après les décemvirs par la loi Porcia, qui n'en parle pas, et avant laquelle il se passa encore deux cent cinquante ans. Il insiste particulièrement sur la peine capitale prononcée contre les auteurs de libelles, et sur la liberté des *écrits*, quand Rome n'avait pas un seul *écrivain* : on vient de reconnaître de plus qu'il n'était pas question de peine capitale. C'est-à-dire que Montesquieu n'a vu que deux lois dans les Douze Tables. Il serait bien singulier que le peuple, après une lutte si opiniâtre pour avoir la liberté, eût accepté, sans y prendre garde, le despotisme. Au reste, parmi ceux qui ne sont pas de l'avis de Montesquieu, se trouvent Cicéron, qui vante beaucoup les Douze Tables, *De leg.*, 1, 2 et 3, *De oratore*, 1-41, 43, 44, et Tacite, *Ann.*, 3-27, qui les appelle *finis æqui juris*. *Voy.* Rosin, 8.

CHAPITRE VI.

PROGRÈS DES ARMES ROMAINES DANS LE LATIUM ET L'ÉTRURIE. — PRISE DE VÉIES. — LES PLÉBÉIENS TENDENT A L'ÉGALITÉ POLITIQUE : PREMIERS SUCCÈS; MARIAGES LIBRES; TRIBUNAT MILITAIRE ET SOLDE.

Les Douze Tables semblaient avoir mis d'accord les deux ordres ; les plébéiens y avaient beaucoup gagné. Cependant trois ans se passèrent dans une agitation de querelles incertaines qui ranima les hostilités du dehors. Une précaution fut encore posée contre les patriciens : la loi Trebonia interdit la cooptation des tribuns (448). A la fin, l'ascendant de Q. Capitolinus réunit les esprits : toute la jeunesse se présenta au Champ de Mars. Chaque cohorte choisit ses centurions et eut pour chefs deux sénateurs. Aussitôt les questeurs apportèrent du trésor les enseignes : on partit à la quatrième heure ; quelques cohortes de vétérans suivaient volontairement. On s'avança jusqu'à la dixième borne, et le troisième jour on battit les ennemis (446).

Au fond le peuple était loin de l'égalité politique et

même de l'égalité civile. Il sentit son malaise et sut bientôt à quoi s'en prendre. Le tribun Canuleius le lui montra, en demandant l'abolition de la loi sur les mariages, et presque aussitôt l'admission des plébéiens au consulat. Les patriciens frémirent d'horreur : ainsi donc rien ne pourra rester pur, ni les auspices, ni les races, ni l'autorité. Mais l'illusion était tombée : de pareilles objections ne pouvaient qu'exaspérer ; il fallait céder la victoire aux citoyens ou aux ennemis voisins, de nouveau soulevés. Pour écarter la seconde prétention, le sénat accorda la première ; vain expédient. Les tribuns pressèrent plus vivement. Alors on imagina de créer un titre nouveau plutôt que de donner celui de consul à un plébéien, et l'on permit de créer des tribuns militaires, avec la même puissance qu'avaient les consuls. On en pouvait nommer jusqu'à six, indistinctement dans les deux ordres, sans rien changer pour l'avenir aux élections consulaires. C'étaient les mêmes fonctions, ce n'était point la même charge ; le peuple n'y regarda pas de si près et fut content. Les anciens tribuns le furent bien plus encore de paraître pour la première fois sur le Forum avec la toge blanche de candidat (444). Les patriciens, indignés, hésitaient à se présenter aussi. Ils se décidèrent pourtant, et le peuple n'élut que des patriciens. Trois mois après, un décret des augures les obligea d'abdiquer : le président des comices n'avait pas exactement dressé la tente augurale, et l'on fit des élections consulaires. Bientôt on créa une nouvelle magistrature. Le cens n'avait pas eu lieu depuis dix-sept ans ; les consuls, trop occupés au dehors, demandèrent que cette opération pénible fût confiée à un magistrat particulier, de qui dépendraient les scribes et les registres, et le mode de dénombrement. On saisit avec empressement cette occasion d'augmenter les magistratures curules ; par là, on élevait un nouveau retranchement patricien, et, en même temps, on divisait

l'autorité consulaire pour ne pas la livrer, à la fin, tout entière au peuple. Les attributions peu brillantes de la censure n'excitèrent ni l'envie ni l'opposition des tribuns, et l'on créa deux censeurs [1] pour cinq ans dans des comices centuriates (442).

Cette magistrature devint bientôt très-importante par ses accroissements naturels. Comme il fallait nécessairement changer de classe les citoyens selon le changement de leur fortune, porter les riches dans une centurie supérieure et faire descendre les appauvris, les censeurs eurent ainsi dans leur main l'honneur et la honte, et ils s'en servirent pour le bien général, transférant un plébéien, pour le punir de ses désordres, dans la dernière centurie où il n'avait plus droit de suffrage; ôtant au chevalier, dans une revue publique, son anneau et son cheval; rayant un nom de la liste des sénateurs, et donnant au mérite le titre de *prince du sénat*, auparavant accordé à l'âge. Négliger la culture de son champ, de ses arbres ou de sa vigne, était un motif suffisant de dégradation. Connaître les revenus de l'État, en assigner les fermages, surveiller le travail de la monnaie, et, plus tard, des mines, les édifices publics et particuliers, les mœurs et la discipline militaires [2], telles furent les attributions principales de la censure, qui a fait la gloire et la vertu romaines.

Après quelque temps d'une grande tranquillité sous le régime consulaire, une famine favorisa l'ambition d'un chevalier romain prodigieusement riche pour cette époque. Sp. Melius, devançant la prévoyance du sénat par de grands achats de blé, gagna l'affection de la multitude. Minutius, préfet des vivres, ne tarda pas à découvrir ses conciliabules secrets, ses amas d'armes, ses projets de se faire roi.

[1] Tite-Live, 3, de 64 à 72, et 4, de 1 à 8.

[2] Aul. Gel., 4-12; Den. d'Hal., 11-15; Cic., *De leg.*, 3; Plin., 18-3.

Le vieux Cincinnatus, nommé dictateur, cite aussitôt devant lui le conspirateur. Melius refusant de comparaître, le maître de la cavalerie, Servilius Ahala, le poursuit et le tue (439). Cincinnatus approuva, et ordonna aux questeurs de vendre les biens du coupable au profit du trésor. Cet évènement remettait le trouble dans Rome, lorsque la révolte de Fidènes, et le meurtre de trois députés romains massacrés par le lars Tolumnius, ranimèrent une guerre furieuse des Véiens, des Fidénates et des Falisques. Il y eut de sanglantes mêlées pendant douze ans. Fidènes fut prise, reprise et enfin détruite. Les Romains eurent cinq fois recours à la dictature. Cornelius Cossus, simple tribun ou consul [1], surpassa la gloire de tous en tuant vaillamment Tolumnius, et remporta les secondes dépouilles opimes (438).

Une peste accrut les périls ; les Èques et les Volsques se mirent bientôt de la partie ; plus d'une fois la division du commandement entre plusieurs tribuns militaires causa des échecs : les dissensions ne s'apaisaient point. Les seconds censeurs venaient de faire le dénombrement pour la première fois dans la *villa publica*, élevée au Champ de Mars pour cet usage ; Mamercus Emilius, nommé dictateur sur un faux bruit de soulèvement général en Étrurie, ne voulut point laisser vide sa seconde dictature, et il proposa une loi qui réduisit la censure à la durée de dix-huit mois ; on vota avec transport (434). Les censeurs, mécontents, le changèrent de tribu et le taxèrent huit fois au-dessus de l'impôt ordinaire. Mamercus ne tourna point contre eux l'indignation du peuple : plus tard, il fut mieux vengé par une troisième dictature. Cependant aucun des plébéiens n'avait encore obtenu le tribunat militaire. Les principaux,

[1] Tite-Live, 4, de 12 à 20. Ici, et souvent ailleurs encore, cet auteur avoue ses incertitudes sur les faits anciens.

dans leur dépit, portèrent cette loi, que nul candidat n'ajoutât à la blancheur de sa toge; mais, pour leur ôter encore toute chance, un sénatus-consulte ordonna une élection consulaire (432). Ensuite les consuls, peu d'accord, refusant de nommer un dictateur, le sénat s'adressa aux tribuns. Les consuls cédèrent à la menace de la prison, mais non sans de vifs reproches aux patriciens de mettre ainsi le consulat sous le joug tribunitien. La guerre était suspendue avec les Véiens par une trève de vingt ans (426); mais les opiniâtres harcellements des Èques et des Volsques laissaient peu de repos, et l'imprudence du consul Sempronius faillit perdre une armée romaine. Tempanius, décurion de la cavalerie, avait seul empêché la défaite. Les tribuns, qui ne gagnaient toujours rien à gourmander l'ingratitude du peuple, jetèrent leur colère sur les patriciens sortis de charge. Après avoir condamné à une amende Postumius pour un échec devant Véies, ils citèrent Sempronius. Mais Tempanius, nommé tribun en récompense de sa valeur, défendit lui-même son ancien général[1].

La lutte se rengagea aussitôt sur un autre point. Les campagnes devenant plus longues et plus rudes, le sénat voulait créer deux questeurs militaires, pour assister les consuls au dehors; nouveaux efforts des tribuns pour s'ouvrir cette nouvelle charge. L'année, fort agitée, finit sans élections; tantôt ils empêchaient de nommer un entre-roi, tantôt ils défendaient à l'entre-roi nommé de faire le sénatus-consulte pour les comices consulaires. Enfin on décida qu'on élirait des tribuns militaires, et que les quatre questeurs à élire seraient pris indifféremment dans les deux ordres (420). Cependant pas un plébéien ne réussit; tous les tribuns étaient furieux : ils en revinrent aux lois agraires, infaillible moyen de violentes disputes. Une ro-

[1] Tite-Live, 4, de 21 à 42.

gation proposa la répartition par tête des terres prises à l'ennemi : c'était partager le bien de la plupart des nobles qui s'en étaient emparés. Ceux-ci en revinrent aussi à l'ancien expédient d'Appius, on gagna six tribuns : l'ambition de ces hommes nouveaux, si peu favorisés du peuple, devait recevoir plus facilement alors les prévenances des grands [1]. Ils en furent quittes pour des injures que la colère de leurs collègues ne leur ménagea pas. On changea de plan, on reproduisit la proposition en détail : au moment de la dernière conquête de Boles, enlevée aux Èques deux fois, Sextius soutenait une loi agraire; il ajouta l'envoi d'une colonie à Boles. Le vainqueur Postumius, rappelé de l'armée pour le combattre, s'écria dans une discussion : Malheur à mes soldats s'ils ne restent tranquilles. Cette parole causa une sédition au camp; il alla pour la comprimer et y périt, accablé de pierres : le peuple consentit à la punition du meurtre par le supplice de quelques coupables, mais il murmurait, profondément blessé de voir la noblesse si obstinée à retenir les terres publiques et à ne point partager les terres vacantes de la récente conquête (414).

Un Menius à son tour empêcha les levées; le consul Valerius, soutenu des autres tribuns, prit à la gorge quelques mutins : on s'enrôla, on battit l'ennemi; on n'eut rien du butin, qui fut vendu. On chansonna, suivant l'usage, le consul au milieu de son ovation, avec des refrains alternés, pleins d'injures pour lui et d'éloges pour Menius; et tout cela n'aboutit qu'à une élection de consuls afin que Menius ne fût pas tribun militaire. Cette fois il y eut une revanche plus sérieuse; trois Icilius venaient d'entrer au tribunat, jurant de ne rien faire si le peuple ne montrait quelque énergie à l'élection des questeurs, et trois plébéiens

[1] Tite-Live, 4-48.

furent nommés (409). Grande indignation chez les patriciens; il s'agit alors de savoir si on nommerait des tribuns militaires ou des consuls : d'un côté refus de comices; de l'autre, opposition aux levées. La tenacité des Icilius l'emporta, et cependant les tribuns militaires furent tous trois patriciens [1]; pas un plébéien ne put se faire jour aux élections suivantes. C'était l'effet d'une ruse des patriciens; ils avaient enveloppé les meilleurs candidats plébéiens d'une foule de concurrents indignes, et quand le peuple voyait sur la colline des Jardins, où se plaçaient ordinairement les *toges blanches*, un groupe des plus illustres patriciens en opposition, il n'osait plus regarder cette foule obscure, où ses vrais candidats étaient perdus.

La trève de vingt ans expirait (406). Les féciaux portant des réclamations aux Véiens, rencontrèrent sur la frontière une députation qui venait demander un sursis au sénat. Sur une réponse insolente des Véiens, l'année suivante, une déclaration de guerre fut proposée au peuple; la jeunesse et les tribuns la rejetèrent avec aigreur. On dissimula l'injure; d'ailleurs on avait toujours les Volsques sur les bras. On se dirigea promptement de ce côté. Anxur (Terracine) fut prise d'assaut; les chefs en accordèrent le pillage. Un autre bienfait amena une réconciliation entière : le sénat décréta que les soldats auraient désormais une paie. Jamais on n'avait vu pareille joie à Rome : on entoure les sénateurs au sortir de la curie, on leur prend les mains, ils méritent vraiment le nom de *pères* : le patrimoine va du moins reposer en sûreté, pendant qu'on donnera son sang et ses forces à la république! Les tribuns seuls ne se réjouissaient pas : Où prendrait-on de l'argent, disaient-ils, sinon d'une taxe? et alors quelle libéralité! La taxe une fois imposée, ils excitèrent les citoyens à ne

[1] Tite-Live, 4-53, 56.

point la payer. Mais au fait, les patriciens en payaient la plus forte part; ils se hâtèrent de traîner les premiers au trésor leurs lourdes sommes; les riches plébéiens, amis des nobles, en firent autant; personne n'hésita plus à s'acquitter. La déclaration de guerre contre Véies passa aussitôt [1], et on eut une armée presque toute de volontaires (405).

On pouvait désormais prolonger les campagnes et les rendre plus décisives. On entreprit le siège de Véies, après une victoire assez importante sur les Volsques pour pouvoir employer toutes les forces romaines contre cette ville. Le moment était favorable : Véies, déchirée par les dissensions, se séparait des autres lucumonies et en était abandonnée. Les Romains eurent soin cependant de s'entourer d'une double ligne de défense contre les sorties et les attaques extérieures; ils hivernèrent pour la première fois sous des tentes. Les tribuns ne perdirent pas une si belle occasion de crier : Appius leur tenait tête; un échec des assiégeants et l'incendie de leurs machines fit taire encore mieux le Forum. A cette nouvelle, ceux qui avaient le cens équestre, sans que l'État leur eût encore assigné de chevaux, vinrent offrir de servir à leurs frais. Une noble émulation s'empare des plébéiens; ils s'offrent aussi jusqu'à la fin de la guerre : alors c'est une joie qui surabonde; les sénateurs sortent de la curie, et chacun se plaçant sur quelque élévation, au milieu de la multitude rassemblée dans le comice, témoigne de la voix et du geste la publique allégresse : honneur aux chevaliers! honneur au peuple! heureux jour! Ensuite, consignant dans un sénatus-consulte la mémoire d'un pareil dévouement, ils décrètent que tous ceux qui ont offert un service volontaire recevront la solde, et ils fixent celle de la cavalerie (403). A partir de

[1] Tite-Live, 4-60.

cette époque, il y eut des cavaliers qui s'équipèrent à leurs frais [1]; ainsi se forma une espèce de recrue perpétuelle pour l'ordre des chevaliers.

Le siège de Véies dura dix ans; la mésintelligence des tribuns militaires, les hostilités soudaines des Capénates et des Falisques, la surprise d'Anxur par les Volsques, un mouvement des Èques et des Tarquiniens, furent autant d'obstacles, mais plus encore les dissensions intérieures. Les levées plus considérables appesantissaient le nouvel impôt; au milieu de tous ces embarras, le nombre des tribuns restant incomplet, on s'efforça d'y introduire des patriciens par cooptation : du moins on coopta malgré la loi Trebonia, et deux de leurs partisans furent nommés. Mais un autre Trebonius l'était aussi; résolu de venger la loi, le nom de sa famille et les droits tribunitiens, il menaça et la fraude patricienne et la corruption de ses collègues. Trois d'entre eux, pour échapper, s'avisèrent de citer deux tribuns militaires de l'année précédente; la colère du peuple se détourna sur ceux-ci et les condamna à l'amende. Puis une loi agraire, puis le véto sur l'impôt, puis, par contre-coup, agitation au camp, où la solde était suspendue, et enfin un plébéien parvint au tribunat militaire (400); encore fut-ce à grand'peine et à la grande surprise du peuple et de son élu, vieillard inconnu, jusque là sans emploi; il se nommait Licinius Calvus, on ne savait pourquoi on l'avait choisi [2]. La trouée s'élargit tellement l'année suivante, que sur six tribuns militaires on vit cinq plébéiens, Pomponius, Duilius, Volero Publilius, Genucius Aventinensis et Atilius. Heureusement pour l'a-

[1] Tite-Live, 5-7.

[2] Tite-Live, 5-12. Dans ce texte incompréhensible, Licinius est un ancien sénateur, frère du patricien Cornelius Cossus, et cependant alors nul plébéien ne pouvait être sénateur, et la famille Licinia était plébéienne, sans tenir même aux branches plébéiennes des Cornelius. *Voy.* André Schott.

ristocratie, elle avait un chef capable de retarder sa défaite. La sagesse de Quinctius, la vigueur des Fabius et des Appius avait fait son temps. Leur ancienne influence avait passé à un patricien de la famille Furia, féconde en magistrats depuis un siècle. Au commencement de la guerre de Véies, sous la dictature de Postumius Tubertus, il sortait à peine de l'enfance et de la condition de *camille* (servant des pontifes), lorsqu'il s'en fit un glorieux surnom. Il combattait parmi les chevaliers : blessé à la cuisse en chargeant l'ennemi, il n'avait point quitté le champ de bataille, mais arrachant le trait de sa blessure et s'attaquant aux plus vaillants adversaires, il les avait mis en fuite [1]. Célèbre par cette action, il avait dans la suite obtenu le tribunat militaire, et il exerçait la censure à ce premier avènement plébéien. Camille, censeur, pourvoyait aux besoins de l'État par deux mesures importantes, en déterminant par persuasion autant que par menace les célibataires à épouser les nombreuses veuves que laissaient tant de combats, et en soumettant à la taxe, et par une loi expresse, les orphelins, jusqu'alors exempts [2]. Une telle réputation était une grande ressource; cependant rien n'était à négliger : on mit à profit les malheurs publics, un été pestilentiel et une nouvelle agression des voisins de Véies. Sur un sénatus-consulte, les duumvirs des choses sacrées, ayant consulté les livres sibyllins, firent pour la première fois un *lectisternium*. Les particuliers s'empressèrent aussi d'apaiser les dieux. Pendant huit jours à Rome, toutes les maisons ouvertes offraient une hospitalité entière : plus de querelles ni de procès, plus de chaînes aux pieds des débiteurs. Les hommes les plus illustres se présentèrent aux

[1] Plut., *Numa*, 10, *Cam.*, 2; *Cadmilos*, serviteur. *Voyez* les notes de Ricard.

[2] Plut., *Cam.*, 2.

suffrages avec Camille; les autres montraient dans le fléau récent les dieux fâchés par la profanation plébéienne du pouvoir; la victoire sur trois armées devant Véies démentait vainement cette terreur : les patriciens reprirent le tribunat militaire. Le siège n'avança pas davantage. La crue subite du lac d'Albe causa même de graves inquiétudes : on envoya interroger l'oracle de Delphes; les prédictions railleuses d'un vieillard de Véies jetées aux avant-postes romains n'étaient point faites pour rassurer. Heureusement un jeune soldat, sachant que c'était un haruspice, l'attira à l'écart comme pour le consulter sur un prodige personnel, le saisit et le livra à Rome. Le vieux Toscan, dans la sombre résignation de son malheur, qu'il regardait comme un fatal pronostic, révéla les destins; la réponse de l'oracle confirmant ses paroles, on observa les rites indiqués, en s'occupant de diviser en ruisseaux dans la plaine les eaux du lac, qu'il fallait bien se garder de retenir ou de conduire à la mer[1]. Les tribuns du peuple, sans s'effrayer, s'opposaient aux élections tant qu'il ne serait point convenu qu'on prendrait dans les plébéiens la majorité des tribuns militaires. De tristes contre-temps emportèrent leur véto. Une seconde assemblée générale, à Voltumna, permit aux jeunes Étrusques d'aller défendre Véies comme volontaires. Les Volsques assiégeaient encore Anxur : deux tribuns militaires tombèrent dans une embuscade où l'un périt, et ils étaient plébéiens; une vive alarme courut du camp jusqu'à Rome. Camille fut nommé dictateur. Il commença par punir les désertions, raffermit le courage de l'armée, puis il enrôla; il fit vœu de célébrer les grands jeux après la prise de Véies, il resserra la discipline; il entreprit enfin un chemin souterrain pour pénétrer sous la citadelle. Le travail

[1] Il suffit d'indiquer Tite-Live, 5e livre, pour toute cette partie jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois.

fut poussé sans interruption par une troupe relevée de six en six heures. Le sénat, auquel il avait soumis d'avance la question, permit à qui voudrait d'aller prendre part au pillage, et une foule immense remplit le camp. Le dictateur alors voue la dîme du butin au dieu Apollon, évoque Junon, les autres divinités de Véies, et ordonne l'assaut; des soldats entrant tout-à-coup par le souterrain dans le temple de la déesse, toute la ville est en confusion, c'en est fait des Véiens (395). A Rome, joie inespérée, immense; concours des matrones dans tous les temples; quatre jours de supplications, ce qui était sans exemple dans les décrets du sénat. On se précipita en foule au-devant du dictateur à son retour : il était monté sur un char attelé de quatre chevaux blancs, comme ceux de Jupiter et du Soleil; jamais si beau triomphe n'avait frappé les yeux. Le vainqueur seul déplut par cet appareil divin; ensuite il rappela cette dîme vouée avant le dernier assaut. Les pontifes déclarèrent le peuple obligé de l'acquitter. Ce fut bien pis, quand la question s'élevant de faire de Véies une seconde Rome en y transportant la moitié des habitants et du sénat, Camille combattit cette envie avec plus de force que tous les autres patriciens. Les raisonnements, au reste, ne suffisaient pas; dès que le tribun Sicinius ramenait cette proposition, ils étaient réduits à se jeter au milieu de la multitude, offrant leurs poitrines aux coups et à la mort plutôt que de consentir à une funeste émigration, qui ruinerait et diviserait la république en deux cités rivales. La capitulation des Falisques, nouvelle gloire de Camille, la solde militaire de l'année imposée aux vaincus, nouveau profit pour Rome, n'apaisèrent point les esprits; le même collège de tribuns se continua trois ans pour soutenir la loi Sicinia; tant d'obstination échoua contre la véhémente vigueur de Camille, qui animait tous les sénateurs. La loi fut rejetée : le sénat, en reconnaissance,

accorda au peuple sept arpents du territoire de Véies par tête libre de chaque famille. Le peuple s'adoucit, mais garda rancune à Camille. Deux ans après, on le cita en jugement pour rendre compte du butin de Véies. Il fit venir chez lui ses clients et ses *contribules*, pour connaître leurs intentions : sur leur réponse qu'ils paieraient son amende, mais qu'ils ne pourraient l'absoudre, il partit pour l'exil, en demandant aux dieux de punir des ingrats. La punition était déjà prête (301).

CHAPITRE VII.

INVASION DES GAULOIS. — LES PLÉBÉIENS OBTIENNENT LE CONSULAT.

Un plébéien avait récemment déclaré aux tribuns que, dans le silence de la nuit, il avait entendu ces mots d'une voix extraordinaire : Céditius, va dire aux tribuns que les Gaulois approchent. On avait méprisé cet avis d'un homme obscur, touchant une nation d'ailleurs lointaine et à peine connue. Cependant voici venir les députés de Clusium, qui demandent du secours contre les Gaulois. Un ressentiment privé, le climat d'Italie, ses fruits délicieux et son vin surtout, avaient attiré ces blonds et rudes guerriers en Étrurie. Le sénat, au lieu de soldats, envoya trois députés, fils de Fabius Ambustus. « Où sont vos droits sur les terres étrusques ? » dirent-ils aux Gaulois. « Dans nos armes, répondit leur *brenn* ; tout appartient aux braves. » La médiation finit là. Mais les jeunes médiateurs se mêlèrent aux Clusiens dans une sortie ; on les reconnut. Des députés gaulois vinrent à leur tour à Rome demander réparation.

Loin de la donner, on nomma les trois Fabius tribuns militaires. Ces présomptueux tinrent à honneur de ne se point hâter. Quand l'ennemi fut parvenu aux bords de l'Allia, ils coururent à la victoire ; mais du premier choc les Romains furent renversés, noyés dans le Tibre. Le plus grand nombre des fuyards gagna Véies; les autres revinrent à Rome, et, sans en fermer les portes, se réfugièrent dans la citadelle, sur le Capitole : tous les jeunes gens, avec l'élite du sénat, avec leurs femmes et leurs enfants, s'y réunirent pour défendre le nom romain. Le reste, au milieu des cris, des pleurs et de l'effroi, se dispersa par le Janicule dans les villes voisines. Les Barbares, étonnés d'abord de leurs succès, puis du silence de ces murs, n'avançaient qu'avec précaution : ils arrivent enfin près du Forum et trouvent quelques vieillards assis devant leurs maisons sur des chaises curules, avec leurs insignes consulaires. A la vue de ces figures immobiles et vénérables, dans cette solitude, ils s'arrêtent, les contemplant comme des statues; à la fin un Gaulois, passant la main sur la longue barbe de Papirius, celui-ci lui donna un coup de son bâton d'ivoire et fut tué; alors commença le massacre, suivi du pillage et de l'incendie des maisons. Après un assaut inutile contre le Capitole, les Barbares établirent un blocus, d'où ils faisaient des expéditions dans le pays. Ils essayèrent encore une attaque nocturne et faillirent, cette fois, surprendre les Romains endormis; les oies sacrées de Junon donnèrent l'alarme; Manlius précipita les premiers qui avaient escaladé. Les Gaulois repoussés ne renoncèrent point au blocus. Assiégeants et assiégés souffraient également de la disette et d'une chaleur pestilentielle. Nul secours n'arrivait. Les Gaulois, ennuyés de rester depuis sept mois devant une bicoque, consentirent à se retirer moyennant mille livres d'or. Le marché fut conclu, et les maîtres futurs du monde ne se sauvèrent que par la rançon et le mépris de leurs en-

nemis [1]. Un si rude coup dut amortir toutes les haines; Camille, médiateur de l'accord par la volonté du sénat ou par la sienne [2], recouvra naturellement sa patrie humiliée et son ascendant. Il n'eut pas moins de peine à la tirer des mains des tribuns que de celles des Gaulois. Le peuple, tristement rassemblé sur des débris, désirait l'émigration à Véies. On n'osait résister aux remontrances de Camille, renoncer au promesses des dieux, aux destinées du Capitole : il y avait cependant hésitation, lorsque les postes étant relevés, un centurion cria sur le comice : Porte-enseigne, plante l'enseigne, nous resterons très-bien ici. Ce mot, reçu comme un augure, termina la querelle; on ne parla plus de Véies, et on rebâtit à la hâte, sans observer les anciens alignements, mais avec un peu plus de régularité dans les constructions. Ainsi le feu des Gaulois effaça les cabanes des pasteurs et la pauvreté de Romulus [3].

Ce feu avait aussi effacé la domination romaine; les peu-

[1] Tite-Live, 5, de 32 à 42. Selon cet historien, Camille, exilé dans Ardée, battit un parti de Gaulois qui s'était avancé dans le Latium ; mais il ne songea même pas à venir délivrer sa patrie. Les réfugiés de Véies battent de leur côté les Etrusques, et demandent Camille pour chef ; cependant ils ne veulent aussi secourir le Capitole qu'avec les formes légales : un jeune Romain va chercher le consentement du sénat ; il traverse le Tibre, le blocus, revient de même sans que les Gaulois y prennent garde, et rapporte à Véies un décret qui ordonne une assemblée curiate pour rappeler Camille et le nommer dictateur. Une députation se rend auprès du nouveau magistrat, qui, bien sûr enfin de combattre en toute sûreté de conscience pour son pays, prend toutes ses mesures à l'aise, laisse les Romains exténués capituler, et paraît tout-à-coup, comme par enchantement, au moment où le brenn, pesant l'or, ajoutait son épée au poids en disant : Malheur aux vaincus! Il renverse les balances, annonce qu'il faut une bataille; le Barbare est assez poli pour ne pas saisir cet inconnu qui vient le braver, et pour permettre à l'armée romaine d'avancer; aussi fut-il vaincu complètement. Tout ce récit invraisemblable est d'ailleurs contredit formellement par Polybe, 1-1, 2-4, 5; Suétone, *Tibère*, 3; Justin, 28-2 et 43-5; Tacite, *Ann.*, 11-24; Plut., *Cam.*, 27.

[2] Plut., *De la fortune des Romains*.

[3] Tite-Live, 5, de 50 à 55; Florus, 1-13.

ples soumis se crurent libres : Rome, à peine relevée, eut à reconquérir; mais elle le fit rapidement et sans retarder le développement de son égalité intérieure (388). Èques, Volsques, Étrusques rentrent en guerre et battent les tribuns militaires. Camille, dictateur, fait justice de cette audace en trois combats, le dernier à Sutrium. Les vieillards avaient été obligés de marcher avec lui. Un grand nombre de citoyens, pour n'avoir pas la peine de bâtir à Rome, s'en allaient habiter les maisons vides de Véies : c'était là un véritable danger; un jour leur fut fixé pour revenir, sous peine de la vie. Les émigrés rentrèrent et achevèrent de rétablir la cité; Véies fut rasée [1].

Déjà aussi les querelles intérieures recommençaient. Les patriciens n'avaient pas manqué de mettre à profit le désastre passé, pour ressaisir plus fortement l'autorité religieuse. L'invasion gauloise était un châtiment des dieux pour avoir négligé le culte et les présages. Aussi le sénat avait-il ordonné, avant tout, que les temples fussent rebâtis. Il institua des jeux capitolins en l'honneur de Jupiter; il laissa citer en jugement ce téméraire Fabius, qui avait enfreint le caractère pacifique d'ambassadeur; la condamnation était inévitable : une mort volontaire la prévint. On se rappela, outre l'avis de Ceditius, un premier signe funeste, le décès d'un des censeurs, et depuis lors on se fit un scrupule de ne point remplacer un censeur mourant en charge, et d'obliger même son collègue à se démettre. On rechercha avec soin les livres sacrés, les formules d'expiation, les monuments de législation. Ce qu'on trouva des Douze Tables et des lois royales fut de nouveau exposé aux yeux du vulgaire, mais on supprima les lois qui tenaient aux choses saintes, afin de mieux retenir encore la multitude par le frein de la religion, et, pour la première fois,

[1] Tit.-Live, 6-4.

on distingua des *jours religieux* [1], qui pourraient servir à interrompre des assemblées séditieuses. Les tribuns n'avaient point d'opposition raisonnable contre tout cela; il y avait un autre côté plus faible, ils l'attaquèrent en proposant le partage du territoire pomptin, assuré désormais par la défaite des Volsques, *moins envahisseurs que les patriciens.* Cette tentative sembla se perdre au milieu de l'ardeur des constructions et ensuite des hostilités du dehors. Les Volsques, qui paraissaient domptés, se révoltèrent au bout de trois ans, et les Latins même firent défection. Camille, tribun militaire, gagna encore des batailles; les ennemis renaissaient de toutes parts [2]. Un embarras plus grand surgit dans Rome (384).

Le patricien Manlius Capitolinus, qui avait sauvé la citadelle de la surprise nocturne des Gaulois, ne se croyait pas récompensé, décriait Camille et la noblesse, flattait le peuple et reprenait le rôle de Cassius et de Melius, mais plus habilement. L'invasion barbare, la révolte du Latium, avaient bouleversé le territoire et les limites; les patriciens usurpaient de nouveau, et la plèbe, avec une solde insuffisante dans un temps si difficile, retombait à leur merci. Les débiteurs redevenaient aussi nombreux qu'autrefois et aussi misérables. Manlius plaidait pour eux, payait pour eux, les arrachait même des mains de leurs créanciers: tant de générosité était facile à comprendre. On nomma un dictateur. Cossus battit d'abord les ennemis pour être plus fort contre Manlius; et celui-ci n'ayant pu préciser ses accusations continuelles contre le sénat, il le fit arrêter. Aussitôt la multitude prend le deuil, entoure la prison en menaçant. On essaya de calmer la sédition en décrétant l'envoi d'une

[1] Tite-Live, 5, fin, et 6-1, 8-11.
[2] Tite-Live, 6-12. L'historien est lui-même aussi fatigué et ennuyé que les Romains de ces éternelles et obscures expéditions.

colonie de deux mille habitants à Satricum, et deux arpents et demi pour chacun; mais c'était donner petitement et à bien peu [1]. On n'en tint aucun compte. Il ne fut pas possible de garder le prisonnier. Manlius, délivré, se crut déjà le maître et ne ménagea plus rien. Camille, tribun militaire, d'accord avec les tribuns du peuple, le mit en jugement : l'accusé rappela ses exploits, ses quarante récompenses militaires, ses vingt-trois blessures et ce Capitole qu'il avait sauvé. Les tribuns sentirent que l'accusé ne serait jamais condamné dans le Champ de Mars, d'où l'on apercevait le Capitole; l'assemblée, ajournée et transportée loin de cette vue, derrière le Quirinal, dans le bois de Pétilie, ne vit plus que ses projets de tyrannie et le condamna : il fut précipité de la roche Tarpéienne [2]. L'ambitieux renversé, on retrouvait des tribuns libres de l'appréhension commune, et une population mécontente de sa propre justice. La défection au dehors gagnait Circeii, Vélitres, Lanuvium, les Prénestins, les Tusculans eux-mêmes : on nomma donc cinq commissaires pour le partage du Pomptin; on décréta l'envoi de trois colonies. Camille, pour la sixième fois tribun militaire, put battre tranquillement les ennemis et recevoir le prompt repentir des Tusculans. L'année suivante, un sourd murmure de dettes exigeait un dénombrement et une répartition plus égale de la taxe; on ne différa plus l'élection censoriale. Un des censeurs étant mort peu après, son collègue abdiqua; une seconde élection fut annulée pour défaut de formes. Le sénat *n'osait plus* ordonner une troisième nomination, *puisque les dieux repoussaient la censure*. Insupportable dérision! disaient les tribuns, qui commençaient à pénétrer l'espèce de fatalité attachée à la mort d'un censeur; le sénat ne veut pas qu'on voie l'énorme masse des dettes,

[1] Tite-Live, 6-16.
[2] Tite-Live, 6, de 14 à 20; Plut., *Cam.*, 47, 48; Pline, 7 28.

et une partie de la cité abîmée par l'autre. Et ils s'opposaient aux levées, réclamant, avant tout, un examen et un soulagement nécessaire des dettes. Mais les Prénestins avaient avancé leurs enseignes jusqu'à la porte Colline : ce n'était pas le moment de discuter. Un dictateur, Cincinnatus, marcha contre les révoltés [1]. Une victoire défunesta l'Allia et soumit en huit jours Préneste et huit autres villes (379).

Cependant la crise n'était que retardée : une circonstance légère la décida ; un sourire d'orgueil, dit-on, la vanité blessée d'une femme. La jeune Fabia, mariée au riche plébéien Licinius Stolon, étant un jour chez sa sœur, mariée au patricien Sulpitius, alors tribun militaire, tressaillit au coup que frappa le licteur sur la porte pour annoncer le retour de son maître. L'épouse du patricien sourit : sa sœur, dans la maison d'un plébéien, ne connaissait point ce signal [2]. La jeune Fabia, humiliée, ne put taire son chagrin. La tendresse paternelle et conjugale réveilla l'ambition plébéienne (377). Licinius se ligue avec un autre plébéien, Sextius Lateranus ; ils obtiennent le tribunat et présentent la loi Licinia, qui ordonnait : 1° de retrancher sur le capital de toute dette la somme des intérêts payés ; 2° de restreindre toute propriété territoriale à cinq cents arpents ; 3° de prendre toujours un des deux consuls parmi les plébéiens. On n'avait point encore porté de proposition si hardie : la noblesse sentit le coup et se prépara aux derniers efforts. La lutte dura dix ans ; mais le collège tribunitien reparut chaque année, conduit par ses deux chefs réélus, comme une phalange serrée, arborant la loi Licinia et renversant tout de son véto sur son chemin. Ils

[1] Tite-Live, 6-27.
[2] Tite-Live, 6-34. Cette petite aventure n'est pas tout-à-fait vraisemblable. La jeune Fabia avait dû s'habituer au bruit du licteur dans la maison de son père.

empêchèrent, pendant quatre ans, toute nomination aux magistratures curules (375-372), et suspendirent ainsi le gouvernement. Deux fois cependant le sénat réussit, en gagnant plusieurs tribuns, à rompre cette opposition compacte; on eût dit même qu'elle fléchissait lorsqu'ils laissèrent élire de nouveau des tribuns militaires. Cela dura quatre ans aussi, et pas un plébéien ne fut même choisi; mais pas un ne voulait plus l'être. Demander cette charge, c'eût été en quelque sorte renoncer au consulat, qu'ils devaient emporter. Ils avançaient donc toujours et gagnaient du terrain. Les patriciens le voyaient bien; ils s'armèrent à la fin de la dictature, dernière ressource qui acheva de s'user. Une suite de dictateurs (368) se présentèrent pour soutenir le choc; Camille vint le premier avec répugnance. Il publia une levée pour le jour même où les tribuns voulaient faire passer la loi, et appela le peuple au Champ de Mars, menaçant d'amende les réfractaires. Les tribuns le menacèrent lui-même d'une amende de cinquante mille as; Camille n'alla pas plus loin, et, alléguant sa mauvaise santé, il abdiqua quelques jours après. Ce que Camille n'avait pas fait, nul ne pouvait le faire. Son successeur Manlius en jugea ainsi, puisqu'il nomma maître de la cavalerie le plébéien, le tribun Licinius Stolon, l'auteur de la loi, et consentit à en sanctionner par un décret la seconde proposition. Les autres dictateurs ne surent empêcher encore qu'on ne créât, au lieu de duumvirs, des décemvirs sibyllins, moitié plébéiens. La victoire n'était plus douteuse; tout-à-coup on apprend qu'une nouvelle invasion de Gaulois est partie des bords adriatiques. Cette effroyable nouvelle arrête la dispute, toutes les prétentions se taisent : nobles, plébéiens, tous marchent, nul n'est exempt quand on a des Gaulois à combattre; il y a tumulte (*tumultus gallicus*). Le vœu général demande un dictateur et désigne Camille. Il avait près de quatre-vingts ans : cette fois, il n'hésite pas; il

sera plus à l'aise sur un champ de bataille que sur le Forum, et sa vieille expérience prépare la victoire. Il fallait se mesurer encore avec ces lourdes mains et ces longues épées, qui abattaient d'un seul coup la tête et les épaules. Il donna aux soldats romains des casques d'acier, des boucliers bordés d'une lame de fer, sur lesquels le tranchant glissait en s'émoussant, et de longues piques pour entrer sous l'épée gauloise. Il rencontra l'ennemi sur les bords de l'Anio : il le défit complètement par ses habiles dispositions. C'est la véritable victoire de Camille (367) sur les Gaulois [1].

Il n'en alla pas de même à Rome. Le sénat, pensant que le double ascendant de la dictature et de la gloire tiendrait le peuple en respect, obligea Camille à ne pas abdiquer : mais la position n'était plus tenable; toutes les supériorités ne semblaient réunies dans le chef des patriciens que pour mieux faire éclater leur défaite. Ces plébéiens, qui tremblaient sans lui devant les Gaulois, n'en devinrent que plus audacieux contre lui. Comme il demeurait retranché dans son autorité suprême, pour n'assembler point les comices, on se fâcha, et un jour qu'il rendait la justice sur son tribunal, un appariteur des tribuns vint lui ordonner de le suivre, et porta la main sur lui pour l'y contraindre; les officiers qui assistaient Camille repoussant cette insolence, le peuple ordonne qu'on arrache le dictateur de son tribunal. On en vient aux coups; Camille, seul tranquille, mais tristement convaincu que l'opposition est désormais inutile, se rend au sénat, après avoir fait vœu devant le Capitole d'élever un temple à la Concorde si ces troubles finissaient; la délibération, longue et animée, se termina par une concession inévitable; un des deux consuls pourra être plébéien. Le dictateur en proclama le décret dans une as-

[1] Tite-Live, 6, de 35 à 42; Plut., *Cam.*, 53; Polybe, 4-38.

semblée, aux applaudissements universels, qui l'accompagnèrent jusque dans sa maison. Le lendemain le peuple décida que le vœu de Camille serait accompli, le temple construit près du Forum, qu'un quatrième jour serait ajouté aux féries latines, qu'à l'heure même on offrirait des sacrifices aux dieux, et que tous les Romains y assisteraient couronnés de fleurs[1]. Camille avant d'abdiquer tint les comices consulaires, et pour la première fois un plébéien eut le droit de siéger sur la chaise curule : ce fut Sextius Lateranus, élu avec le patricien Emilius Mamercinus pour l'année 366 ; on oublia le tribunat militaire, qui tomba en désuétude.

Cependant les patriciens ne s'abandonnaient pas tout-à-fait : au milieu de la joie du triomphe populaire ils obtinrent la création de deux charges patriciennes : la *préture* et *l'édilité curule*, la première d'une utilité réelle. Quand les consuls étaient absents, on nommait un préfet de la ville pour convoquer le sénat : mais les affaires civiles restaient suspendues ; la difficulté des guerres laissait d'ailleurs peu de loisir aux consuls pour juger les procès. On établit donc un préteur pour rendre la justice, et, en l'absence des consuls, administrer l'État. Il avait la chaise curule, six licteurs, plusieurs scribes et des appariteurs (*accensi*) ; l'épée et la pique étaient posées près de son tribunal, quand il jugeait. Le premier préteur fut le fils de Camille[2]. Les édiles ayant refusé de faire les frais de la quatrième fête ajoutée, les jeunes patriciens offrirent d'y pourvoir, et, sur la demande du sénat, ou institua l'édilité curule, réservée pour deux patriciens. Ils avaient, avec rang supérieur, mêmes fonctions à peu près que les édiles plébéiens, la police générale de la cité, et spécialement ils

[1] Tite-Live, 6-42 ; Plut., *Cam.*, 56, 57.
[2] Tite-Live, 7-1.

présidaient aux grands jeux, aux approvisionnements de la ville et des armées, aux représentations scéniques, dont ils examinaient les pièces, et ils devinrent les censeurs de la littérature. Quand les chefs militaires revenaient d'une expédition, ils avaient à rendre compte aux questeurs de l'argent monnayé, au préteur des prisonniers de guerre, aux édiles curules des grains et des munitions pris à l'ennemi.

Ainsi, les patriciens ne cédaient pas réellement le consulat tout entier ; ils en avaient séparé habilement pour eux la censure et la préture, la discipline intérieure et l'autorité judiciaire, afin de prolonger leur supériorité ; mais la première dignité de l'État une fois partagée, tout le reste devait l'être : cependant ils défendirent leurs derniers priviléges l'un après l'autre, et près d'un siècle se passa encore avant que les plébéiens arrivassent à une égalité complète.

CHAPITRE VIII.

GUERRE DE ROME CONTRE LES SAMNITES. — LUTTE DES PLÉBÉIENS POUR LA LIBERTÉ PERSONNELLE. — CENSURE ET PRÉTURE PLÉBÉIENNES. — PROCONSULAT.

Le peuple ne pensa dans le premier moment qu'au succès obtenu, le regret vint ensuite d'avoir tant accordé. Les tribuns ne pouvaient souffrir en silence que, pour un seul consul plébéien, la noblesse se fût donné trois magistrats patriciens, siégeant en toges prétextes sur des chaises curules, comme des consuls, et surtout un préteur rendant la justice, collègue des consuls et créé avec les mêmes auspices. Ils firent une pudeur au sénat de ne point garder pour les patriciens l'édilité curule ; on convint d'abord qu'elle serait remplie alternativement par les deux ordres (366) ; plus tard l'élection fut mêlée [1].

Le consulat plébéien ne débuta pas d'une manière brillante. L'homme de l'Aventin, Genucius, successeur de

[1] Tite-Live, 7-2.

Sextius, vit son élévation attristée par une violente contagion qui moissonna un grand nombre de citoyens, et parmi eux Camille. On renouvela vainement le *lectisternium*. L'année suivante, on adopta, pour apaiser les dieux, un autre usage d'Étrurie, les *jeux scéniques*; car on n'avait encore pour spectacle que le cirque. On fit venir des *joueurs* (*ludiones*) qui dansaient en chantant avec assez de précision au son de la flûte, mais sans représenter un poème ni une action; la jeunesse se plut à les imiter, ajoutant quelques badinages en vers irréguliers, et accordant les mouvements à la voix. On prit goût à cette nouveauté; on y dressa des esclaves, et on appela ces artistes *histrions*, du mot tosque *hister* (joueur scénique). Ils ne se répondaient plus seulement comme auparavant en vers *fescennins*, mais ils donnaient des *mélanges* suivis (*saturas*, satires), à mesures complètes, le chant et le mouvement étant en harmonie avec la flûte (364). Le fléau ne cédant pas à cette invention, l'on emprunta encore aux Étrusques l'antique *cérémonie du clou sacré*, qu'un dictateur, nommé exprès, enfonça dans le mur du temple de Jupiter. Les Herniques en même temps infestaient le territoire. L'impérieux Manlius, à la faveur de sa dictature, voulut faire des enrôlements pour se signaler. Les tribuns le forcèrent d'abdiquer; ensuite ils l'accusèrent de négliger l'éducation de son fils, toujours relégué à la campagne comme un esclave. Le tribun Pomponius fut fort surpris un matin de voir arriver chez lui le jeune Titus Manlius, qui le menaça de le tuer s'il n'abandonnait l'accusation. Ce trait de piété filiale charma le peuple, qui voulut le récompenser par la charge de tribun légionnaire[1]; les tribuns y consentirent facilement, car ils en prirent occasion de disposer à l'avenir,

[1] Tite-Live, 7-2, 3; dans le chap. suivant il rapporte le dévouement fabuleux de Curtius et l'origine incertaine du lac Curtius.

par les comices, des deux tiers de ces nominations, toutes réservées jusqu'alors aux chefs de l'État (363). Une petite humiliation compensa ce nouvel avantage. Genucius, une seconde fois consul, fut battu et tué par les Herniques, échec réparé aussitôt par la dictature d'un Appius (362), mais grand sujet de joie pour les patriciens. Cette destinée du premier plébéien qui avait conduit une armée romaine, n'avait rien d'étonnant; les dieux ne favorisaient pas des mains inhabiles qui profanaient le commandement. Les dieux cependant ne tardèrent pas à se déclarer pour un consul plébéien. Une troisième invasion gauloise s'avança inopinément jusqu'à l'Anio. On envoya contre eux un dictateur; la valeur du jeune Manlius, depuis surnommé Torquatus, qui tua en combat singulier le plus terrible de ces Barbares, leur ôta l'envie de risquer une bataille; ils se retirèrent sur le Latium, soutenant et les Herniques et les Tiburtins aussi révoltés. Un autre dictateur les contint; mais il se vit effacer par le consul Pœtilius Libo, qui défit complètement les Herniques (360), et dissipa les superbes pronostics de la noblesse par le spectacle nouveau d'un plébéien sur le char de triomphe. Les Gaulois revinrent encore deux fois en dix ans, et les Étrusques se chargèrent de les remplacer dans l'intervalle. En ce temps d'alarmes, on nomma continuellement des dictateurs [1], non pas seulement contre les ennemis, car la guerre n'était pas moins active dans la cité. La victoire restait toujours à Rome et aux plébéiens.

Une marque certaine de l'accroissement de la république est celui des tribus. Il y en avait déjà vingt-cinq à l'époque de la prise de Véies; on répara assez promptement les désastres de l'invasion gauloise, pour former deux nouvelles tribus (359), dont on assigna les propriétés sur le terri-

[1] Il y en eut au moins sept jusqu'en 348.

toire volsque [1]. La dénomination de Publilia donnée à l'une de ces tribus, semble indiquer l'importance d'une famille d'où sortit vingt ans plus tard un des magistrats les plus populaires, Publilius Philo. Ce progrès de population renforçait inévitablement le parti plébéien ; aussi la loi de Licinius Stolon, touchant le partage des terres, s'était si bien exécutée, que lui-même paya une amende de dix mille as pour contravention (358). On voyait constamment des consuls plébéiens, malgré la première loi qui parut alors contre la brigue. Un tribun, Pratelius, d'accord avec le sénat, fit passer cette rogation, par laquelle on espérait empêcher surtout les hommes nouveaux de chercher des suffrages dans les conciliabules et dans les marchés. Il y eut bien plus encore de lois plébéiennes ; Duilius et Mænius [2] réduisirent l'intérêt de l'argent à un pour cent par an (357). Un consul patricien de cette année, Manlius, ayant imaginé de tenir des comices dans son camp et de porter une loi qui attribuait au trésor le vingtième des affranchissements, les mêmes tribuns et tout le collège arrêtèrent aussitôt un pareil exemple par un plébiscite qui défendait, sous peine de mort, d'assembler une partie du peuple séparément. Un soulèvement des Étrusques en même temps nécessita un dictateur : on ne put écarter l'autre consul, Martius Rutilus, de la dictature, qui devint ainsi plébéienne. Les patriciens réussirent à s'emparer seuls du consulat pendant trois ans (355-353) ; mais il n'y avait plus de prescription possible. Martius Rutilus devint même censeur (351) malgré leurs intrigues. Un plébéien eut donc le droit de noter d'infamie un patricien : il fit davantage, en conférant aux censeurs la nomination des sénateurs. C'était ouvrir le sénat aux plébéiens. Consul l'année précédente, il avait dé-

[1] Tite-Live, 7, de 3 à 15.
[2] Tite-Live, 7-16 ; Tac., *Ann.*, 6-16.

cidé une mesure plus populaire encore, l'établissement de cinq commissaires et d'une banque pour l'extinction des dettes : l'État paya celles des plus pauvres, leur donna du temps pour s'acquitter, et accorda aux autres une exemption limitée d'impôts et de service militaire. L'intérêt fut encore réduit à un demi pour cent[1] par le consul Plautius Hypsæus (347). L'approbation du sénat consolidant ce soulagement réel, mit la paix entre les deux ordres, et la république put affronter sans crainte de plus puissants ennemis. La guerre avec les Samnites commençait.

On connaît peu l'histoire du midi de l'Italie avant la conquête romaine : on sait seulement que Denys-l'Ancien entreprit d'en soumettre les cités maritimes, à l'époque de l'invasion des Gaulois, qui pénétrèrent jusque-là et avec lesquels il fit alliance. Le passage de ces Barbares avait porté partout le désordre et la ruine. Un reste de Pélasges, assujettis d'abord par les colonies grecques, puis esclaves mercenaires des Lucaniens, s'étaient révoltés contre leurs oppresseurs (350) et rendus indépendants sous le nom de Brutiens. Les intrépides montagnards du Samnium, vers le même temps, n'avaient pas cru inutile de s'allier avec les Romains, quand les Gaulois, remontant vers le centre, tentèrent leur dernière attaque. La molle Campanie, foulée par ces pieds du Nord, avait bientôt recouvert de verdure et de fruits les traces de leurs ravages ; mais la faiblesse de ses habitants en fut brisée. Ces habitants étaient pourtant des Samnites ; une colonie sabellienne avait subjugué la confédération étrusque du Vulturne (424), donné le nom de Capoue à la capitale, et pris Cumes (420). Mais tout s'énervait sur cette terre ; les Campaniens, oublieux et inconnus de leur mère-patrie, offraient une proie facile à la république romaine, quand elle aurait repris le nouveau

[1] Tite-Live, 7-16, 27.

Latium qui l'en séparait, et ce moment approchait. En effet, elle venait de ressaisir ce que lui avaient ôté les Gaulois; elle arrivait aux frontières de la Campanie. « De toutes les « contrées de l'Italie et même de l'univers, c'est la plus « belle. Rien de plus doux que son ciel qui la fleurit de deux « printemps; rien de plus fertile que son sol. Cérès et Bac-« chus y sèment à l'envi. Rien de plus hospitaliers que ses « flots; là, les ports célèbres de Caiète, de Misène, les « tièdes fontaines de Baies, le Lucrin et l'Averne, où la mer « vient se reposer. Là, des monts chargés de vignes, le « Gaurus, le Falerne, le Massique, et, le plus beau de tous, « le Vésuve (qui n'imitait pas encore les feux de l'Étna); « près de la mer, Formies, Cumes, Pouzzolles, Naples, « Herculanum, Pompéi, et la capitale Capoue, comptée « alors avec Rome et Carthage comme une des trois gran-« des cités [1]. » La tentation était grande pour Rome, et l'occasion ne devait pas manquer. Les Samnites attaquèrent les Sidicins, qui demandèrent secours aux Capouans, et les entraînèrent dans leur défaite. Capoue invoqua Rome; le sénat ne se fit prier que de la bonne sorte : « On ne pouvait rompre avec les Samnites une alliance jurée devant les dieux, et défendre contre des alliés un peuple qui ne tenait point aux Romains : il aurait fallu, pour prendre les armes avec justice, que Capoue et ses confédérés appartinssent à la république. » Les Capouans, estimant une cession plus douce qu'une conquête, soumirent à Rome leur ville et ses habitants, avec terres, domaines, temples et toutes les choses sacrées et profanes [2]. Le sénat accepta et avertit les Samnites de respecter une propriété romaine. Ceux-ci s'indignèrent. Alors s'engagea pendant soixante-dix-huit ans une suite de guerres les plus rudes que les Ro-

[1] Florus, 1-16; Virg., *Georg.*, 2-136.
[2] Tite-Live, 7-29, 31.

mains eussent encore soutenues, qui finirent par leur donner l'Italie et qui développèrent leur force militaire, leur système de colonies et de conquête, avec leur avide et astucieuse ambition.

Les Samnites avaient avec eux plusieurs autres peuplades belliqueuses, Vestins, Marses, Hirpins, Frentans, Maruccins, Picentins, Péligniens. Ils se présentèrent seuls et furent vaincus dans la première campagne; mais les Romains reconnurent en eux de dignes rivaux, et ils firent avec eux une paix assez égale, en gardant Capoue et en leur abandonnant les Sidicins (342). Un évènement singulier venait de révéler un danger inattendu de la part des plébéiens. Ceux qu'on avait mis en garnison dans la Campanie, enivrés de ses délices, avaient résolu de ne plus retourner à Rome et de massacrer les Campaniens pour s'établir à leur place; leur projet découvert et déconcerté par de nombreux congés, ils se réunirent en chemin et se révoltèrent ouvertement. Valerius Corvus, dictateur, s'avança contre eux, mais il ne les ramena au devoir qu'avec des concessions nouvelles : une réduction de solde aux chevaliers, qui avaient refusé de les soutenir; la faculté de choisir les deux consuls parmi les plébéiens, et l'abolition du prêt à intérêt[1]; exigences d'une bien autre portée que celle d'une mutinerie de soldats, et qui indiquent le mal toujours dévorant de l'usure et la volonté inflexible du peuple de ne plus l'endurer (341).

Ce succès imprévu et violent enhardit les Latins et les Campaniens, autres plébéiens d'une espèce inférieure : ils prirent un air d'indépendance en secourant les Sidicins. Le sénat, embarrassé des plaintes des Samnites, n'osa interdire la guerre qu'aux Campaniens, sujets, non aux Latins, alliés. Les uns enorgueillis, les autres humiliés de

[1] Tite-Live, 7-38 et suiv.

cette distinction, se liguèrent ensemble, et lorsque dix des principaux Latins furent mandés pour rendre compte de ces mouvements, ils réclamèrent hardiment l'admission au sénat et au consulat. Le consul Manlius s'écria qu'il poignarderait le premier Latin qui oserait siéger au sénat. Une telle réponse fit éclater un soulèvement général. Le danger de cette guerre contre un peuple dressé à la discipline romaine se découvre assez par les promptes levées faites à Rome, par la défense publiée sous peine de mort de combattre hors les rangs, enfin par l'héroïque convention des deux consuls, que l'un des deux se dévouerait à la mort, s'il y avait nécessité. La sanglante bataille de Véséris ne justifia que trop toutes ces précautions (340). Manlius, pour l'exemple du camp, fit trancher la tête à son vaillant fils, vainqueur contre la défense, et Decius Mus, voyant les soldats plier, prononça la formule du dévouement et se jeta au milieu des ennemis qui le tuèrent, et qui furent vaincus; ils se défendirent encore deux ans dans leurs villes assiégées. On fit de cette rebellion un châtiment exemplaire (338), mais divers, selon les torts de chacun ou selon la politique du sénat. On fit grâce aux Laurentins; on distribua le territoire de Falerne; mais les Campaniens eurent le droit de cité sans suffrage, ainsi que Formies, Fundi, Cumes et Suessula. On traita mieux encore les seize cents chevaliers de Capoue, qui n'avaient pas participé à la défection : on accorda sur la Campanie un revenu annuel de quatre cent cinquante deniers à chacun d'eux. Tusculum conserva le droit de cité; Lanuvium, Aricia, Pedum et Nomentum gardèrent de plus leurs rites anciens; Tibur, Priverne et Préneste perdirent de leur territoire. La plus forte punition tomba sur Velitræ et Antium : Velitræ, colonie romaine, fut démantelée, son sénat aboli, le bien des sénateurs confisqué pour une nouvelle colonie, et tous ses habitants furent chassés au-delà du Tibre, avec défense

de le traverser, sous peine de devenir esclaves du premier qui les saisirait; c'était la *clarigation*. Tous les vaisseaux d'Antium furent pris ou brûlés; les éperons qui restèrent servirent à orner, comme un trophée, la tribune aux harangues, appelée depuis par cette raison *rostra* : on permit d'ailleurs aux Antiates de se faire inscrire dans la colonie qu'on leur envoya. En outre, pour prévenir toute tentative hostile à l'avenir, on supprima les assemblées générales, on interdit celles d'une ville aux habitants d'une autre, tout mariage hors du domicile, l'usage des armes pour la défense même de leur territoire; à ce prix, on maintint les anciens traités, c'est-à-dire le titre d'alliés et l'honneur de fournir à la république la moitié de ses soldats. Les vaincus servaient à en vaincre d'autres [1].

Quoi qu'il arrivât au dehors, le progrès des plébéiens ne s'arrêtait plus et profitait des moindres incidents. Le refus du triomphe pour la ville de Pedum, non encore conquise, porta le consul Emilius à soutenir les entreprises des tribuns et de son collègue Publilius Philo. Le sénat crut le punir en lui ordonnant de nommer un dictateur; il poussa jusqu'au bout sa rancune, nomma Publilius, et on vit sortir de cette dictature plébéienne ces trois lois si populaires (339) : 1° les plébiscites seront obligatoires pour tous; 2° toute loi sera approuvée par le sénat avant d'être portée à l'acceptation des comices centuriates; 3° on choisira toujours un des censeurs, et l'on pourra choisir même les deux consuls parmi les plébéiens [2]. Publilius reçut bientôt un témoignage de la reconnaissance publique; il fut le premier plébéien nommé à la préture (337).

Quelques expéditions contre Calès, en Ombrie, où l'on envoya une colonie; contre Priverne, dont l'opiniâtreté fut

[1] Tite-Live, 8, de 1 à 14.
[2] Tite-Live, 8-12.

récompensée du droit de cité ; une autre colonie conduite à Anxur (329) ; deux tribus formées et dotées aux dépens du territoire volsque (333), prouvaient assez l'accroissement de Rome. Les Samnites s'en inquiétèrent. Chose singulière ! ils pensaient avoir cimenté la paix avec la république en l'aidant à dompter les Latins : ils furent tristement convaincus de leur imprudence, lorsqu'ils virent deux colonies (328) se cantonner à Frégelles, qu'ils avaient conquise, et relever une autre place qu'ils avaient rasée dans leur propre pays [1]. Ils poussèrent donc en secret les habitants de Palépolis, ensuite les Vestins. La guerre se ralluma. Publilius assiégea Palépolis (327) pour venger quelques courses sur les terres de Capoue : la ville résista plus d'une année ; on craignit de retirer dans cette circonstance un général éprouvé, on lui prorogea le commandement sous le titre de *proconsul*, qu'un plébéien porta ainsi le premier. Il prit la ville, acheva, par cet exploit, la soumission des Opiques (anciens Campaniens), et revint triompher à Rome, honneur inusité jusqu'alors pour tout autre commandement que le consulat et la dictature. Le peuple dut assister avec une double joie à ce triomphe vraiment plébéien, que tous pouvaient voir, dont nul citoyen n'était plus forcément éloigné par les fers de l'*ergastulum*. Malgré toutes les lois précédentes, il y avait toujours des débiteurs, et les créanciers, toujours appuyés de la rigueur des Douze Tables, exerçaient impitoyablement leurs droits. Récemment un jeune homme, il se nommait aussi Publilius, esclave à la place de son père, avait été cruellement battu de verges par l'ordre d'un maître infâme ; il se montra tout meurtri sur la place publique : une telle indignité criait vengeance. Peu de jours après fut rendue la loi Petilia-Papiria, qui défendait de retenir en servitude un débi-

[1] Tite-Live, 8-2, 6, 23.

teur, même insolvable (326). En pareilles circonstances, la moindre générosité d'un plébéien doublait de prix. C'était l'usage, depuis le roi Ancus, de faire des distributions de sel au peuple (*congiaria*). Un Flavius imagina, aux funérailles de sa mère [1], de faire une distribution de vivres (*visceratio*); aussi, aux premiers comices, fut-il nommé tribun, quoique absent (325). Bientôt une scène d'un autre genre (324) donna une nouvelle preuve de la décadence du parti patricien. Un maître de la cavalerie ayant combattu les Samnites contre la défense du dictateur, obligé d'aller prendre les auspices, celui-ci voulut punir l'indocile vainqueur; l'armée en tumulte défendit Fabius Rullianus, qui s'enfuit pendant la nuit à Rome, où le sénat et le peuple applaudissaient à sa victoire, lorsque survient l'inflexible Papirius Cursor, réclamant avec indignation le coupable infracteur de la discipline et de la dignité dictatoriale. Le père de Fabius en appela au peuple; mais quand la voix tonnante de Papirius eut rendu les tribuns responsables de cette témérité impunie et de cet exemple funeste, tous restèrent interdits; il n'entendit plus que des prières. Alors, voyant l'autorité de la dictature respectée, il fit grâce de la vie à Fabius et le destitua.

La guerre était devenue sérieuse, et tout à l'avantage des Romains; ils refusèrent la paix. Pontius, général samnite, attire alors par un stratagème les deux consuls, Veturius et Posthumius, avec toutes leurs troupes, dans le défilé de Caudium (*Fourches-Caudines*); là ils se trouvent enfermés, sans défense contre un ennemi posté au-dessus de leurs têtes, et qui les voit à la merci de ses coups : il faut se rendre à discrétion. Les Samnites, embarrassés de leurs succès, incertains s'ils extermineront cette armée ou s'ils la laisseront libre pour forcer Rome à la paix par faiblesse

1 Tite-Live, 8, de 16 à 28, et, pour ce qui suit, jusqu'à 36.

ou par reconnaissance, s'arrêtent enfin à un troisième parti, le pire de tous, celui de renvoyer les Romains, mais en leur jetant la honte sur le front et la rage dans le cœur. Ils croyaient pouvoir, à ce prix, imposer un traité durable. Les consuls s'engagent donc, au nom de la république, à rendre tout ce qu'elle a pris depuis le commencement des hostilités, et à passer sous le joug, sans armes et presque sans vêtements, ainsi que leurs soldats (321). Ces légions dépouillées, évitant tous les regards, refusant, dans un silence obstiné, toutes les prévenances des Capouans, ne rentrèrent à Rome qu'à l'approche de la nuit, chacun allant se cacher dans sa maison et fuyant ses concitoyens irrités. On ne put les voir sans pitié : toute la ville était en deuil. Le sénat s'assembla; il n'y avait point à délibérer : un traité humiliant était conclu, qui avait racheté une armée; on n'avait pas le droit de s'en plaindre. Mais ici les Romains commencent à se faire connaître. Le sénat prétend ne pas ratifier, car il n'a pas consenti. Il adopte l'avis courageux, mais déloyal, que proposait Posthumius, de se dégager du traité en livrant aux Samnites tous ceux qui l'ont garanti. Deux officiers, Livius et Melius, devenus tribuns du peuple, soutiennent seuls, mais par intérêt, la cause de la justice. On ne pouvait, disaient-ils, être dégagé du serment qu'en remettant les choses comme elles étaient aux Fourches-Caudines. Quant à eux, pour avoir garanti le traité, conservé une armée romaine, ils ne méritaient aucune peine, et, maintenant inviolables par leur charge, on n'avait pas le droit de les livrer à l'ennemi. On les laisse à l'abri du tribunat, on forme une nouvelle armée; elle se met en marche sous la conduite des nouveaux consuls Publilius et Papirius. Un fécial va livrer aux Samnites les deux chefs de Caudium : ils se sont déshonorés, ils ne sont plus citoyens romains. Posthumius frappe alors le fécial : « Puisque, devenu Samnite, s'écrie-t-il,

j'ai violé le caractère d'un ambassadeur, les Romains ont un sujet de guerre légitime. » Pontius, regardant avec mépris cet impie et puéril subterfuge, répondait : « Si vous ne voulez pas du traité, venez vous replacer dans le défilé de Caudium. » Il ne pouvait plus formellement s'accuser d'imprudence. Il laissa aller les prisonniers, il ne fit pas tuer les six cents ôtages qu'il gardait à Lucérie. La mauvaise foi triompha : les Samnites perdirent la bataille, et la garnison de Lucérie passa sous le joug. L'indignation des Samnites soutint encore une autre campagne; puis ils prirent une trêve de deux ans pour respirer et mieux préparer leur vengeance. Ils remirent les armes aux mains des Campaniens, et luttèrent ainsi pendant six années. Toujours vaincus, mais non soumis, ils soulevèrent alors les Etrusques [1].

1 Tite-Live, 9, de 1 à 16, ensuite de 17 à 20; longue dissertation où Alexandre et les Macédoniens sont jugés très-inférieurs aux Romains et à Papirius.

CHAPITRE IX.

CONQUÊTE DU SAMNIUM ET DE L'ÉTRURIE. — ÉGALITÉ POLITIQUE ENTIÈREMENT ACQUISE AUX PLÉBÉIENS; ACHÈVEMENT DE LA CONSTITUTION ROMAINE.

La nation étrusque, frappée de sa décadence continue, avertie par ses oracles du dernier âge de sa puissance, s'abandonna avec un sombre désespoir à sa fatalité. Tous les peuples de l'Italie furent pris d'un même pressentiment : Rome leur apparaissait tout d'un coup menaçante; ils s'agitèrent en sursaut, pleins d'effroi, pour la repousser avec des efforts furieux, convulsifs, sans combinaison suivie. Les Romains firent tête partout, s'avançant avec mesure, reculant leur champ de bataille pas à pas, devant eux, jusqu'à ce qu'ils ne trouvassent plus que la soumission.

Cette levée de boucliers éclata par le siége de Sutrium, dont on ne put arracher les Étrusques que par deux batailles sanglantes (311-310), pendant que d'autres légions romaines se tiraient heureusement, mais non sans peine, d'une embuscade samnite, près de la forêt d'Averne. Fa-

bius Rullianus poursuivit les vaincus de Sutrium jusqu'à la forêt Ciminienne. Une antique et superstitieuse épouvante en gardait l'impénétrable épaisseur. Le consul s'arrêta; mais, pour mieux éclairer sa marche, son frère et quelques clients, élevés dans leur enfance à Céré, et familiers avec la langue tosque, vont, déguisés en marchands, examiner le pays. L'ordre qu'envoyait le sénat de ne point s'engager dans ces lieux difficiles, arriva quand Fabius était au-delà, sur la frontière occidentale d'Étrurie. Les paysans essayèrent de repousser en masse cette invasion. A leur défaite succéda presque aussitôt une innombrable armée d'Ombriens, ralliés aux Étrusques, leurs anciens ennemis; ce ne fut que pour couvrir de soixante mille cadavres les champs de Pérouse. Avec cette cité, Arretium et Cortone obtinrent une trêve. Cependant ces grands exploits ne firent qu'étendre les ravages de la guerre [1]. Les Samnites, disant que les Romains avaient trouvé des Fourches-Caudines dans la forêt Ciminienne, avaient effrayé et battu l'armée de l'autre consul. Papirius Cursor, nommé dictateur, leur donna un sévère démenti dans la victoire de Longula (309); mais cette diversion passagère avait ranimé l'Étrurie. Plusieurs cités unies à Pérouse rompent la trêve, et viennent chercher une nouvelle bataille, avec une résolution désespérée, près du lac Vadimone. Leurs guerriers, par la loi sacrée, s'étaient engagés à mourir plutôt que de fuir, en dévouant les lâches aux dieux infernaux. Ils attaquèrent impétueusement à l'épée, pour en finir tout d'un coup. Après avoir renversé les deux premières lignes des Romains, ils succombèrent. Fabius, laissant ce pays dompté par son proconsulat, marcha ensuite contre les Samnites. Marses, Pélignicns, Ombriens, se lèvent avec eux. Les faibles Tarentins

[1] Tite-Live, 9-36, 37.

osent s'interposer comme arbitres; les Salentins s'avancent : Fabius court victorieux du Samnium en Ombrie, de l'Ombrie sur le Vulturne. Les Salentins sont vaincus aussi par un autre consul. Les Ombriens font alliance (308), et la guerre ne finit pas. Les Herniques et les Èques se joignent aux indomptables Samnites. Les premiers sont forcés dans Anagnia, leur capitale, sans que les autres cèdent encore, qu'après avoir tenu bloquée une armée romaine, perdu deux batailles et reçu des vainqueurs l'offre d'une alliance aux mêmes conditions qu'avant la guerre (306). Les Èques payèrent pour tous. Le premier moment de repos fut employé contre ces turbulents voisins; on écrasa cette petite peuplade, et ses quarante-une bourgades furent ruinées en une campagne (303).

Sous ce morne abattement couvait une éruption terrible (299); un bruit d'armes retentit soudainement des deux côtés de Rome, dans le Samnium et dans l'Étrurie, qui se soulève et retombe presque aussitôt. Battus à Volaterra, les Étrusques laissent les Romains porter des coups rapides aux Samnites et aux Apuliens près de Bovianum, Tifernum et Maleventum, depuis appelé Beneventum. Les Samnites quittant leur pays plutôt que leurs armes, passent dans la frémissante Étrurie, qui reprend courage : un consul, un Appius, est vaincu; son collègue, Volumnius Flamma, est obligé de venir à son secours, pour retourner en hâte et défendre la Campanie, ravagée par d'autres Samnites (296). La victoire restera-t-elle enfin à Rome? Ce ne sera pas du moins à ce prix. Elle n'a pas assez fait encore; et voici ces effroyables Gaulois qui accourent du Padus. Étrusques, Samnites, Ombriens, Boïens, sont maintenant coalisés, et Rome est plus menacée que jamais. Deux armées sont obligées de la couvrir, une autre de contenir le Samnium; et les deux consuls, Fabius Rullianus et Decius Mus, vont à la rencontre de l'ennemi.

La bataille se donna dans l'Ombrie, à Sentinum, et fut acharnée : il fallut que Decius se dévouât comme son père, pour acheter un triomphe sanglant à sa patrie (295). On ne se battait pas moins dans le Samnium; on se battit encore l'année suivante[1], deux fois près de Lucérie, et les Romains, encore assiégés dans leur camp, faillirent deux fois être vaincus. On est tenté de croire que plus d'une victoire a été remportée par leurs seuls historiens, quand on voit tant de succès à recommencer; autrement on ne concevrait guère la bataille d'Aquilonie, qui ne fut pas même la dernière tentative des Samnites. Là leurs préparatifs indiquent, avec un long ressentiment, un opiniâtre espoir de vaincre. Seize mille vaillants soldats, réunis dans une enceinte tendue de toile, assistèrent à un sacrifice solennel, jurèrent de ne point lâcher pied et de tuer ceux qui fuiraient. Cette *légion du lin,* vêtue d'armes brillantes et de casques rehaussés d'aigrettes, devait donner l'exemple. De leur côté, les Romains avaient de mauvais présages, que le gardien des poulets sacrés voulut dissimuler; on en avertit Papirius Cursor, l'héritier de la vaillance de son père : il rejeta ces présages sur la tête du pouletier, et le fit placer en avant de la ligne, où un javelot vint le frapper. Il soutint encore le courage des siens par un stratagème : au plus fort de l'action, un nuage de poussière s'éleva derrière les ennemis; c'étaient des cavaliers qui, suivant l'ordre du général, figuraient, en traînant d'énormes branches d'arbres, l'arrivée d'une réserve. Les Samnites se crurent pris à dos et s'ébranlèrent; la *légion du lin* fut fidèle à son serment, elle périt tout entière. Les Romains ne purent eux-mêmes continuer la campagne (293), et une nouvelle armée fut vaincue à son tour. Le jeune

[1] *Voyez* pour toute cette ennuyeuse guerre Tite-Live, 9, fin, le livre 10 et la plus grande partie du livre 11, auquel commencent les suppléments de Freinshemius.

consul Fabius Gurgès comparut devant le peuple pour cette défaite; défendu par son père, Fabius Rullianus, qui promit de l'aider comme lieutenant à la réparer, il obtint de repartir et revint victorieux; sur son char de triomphe son vieux père était à ses côtés, et de l'autre son fils encore enfant, le futur adversaire d'Annibal. Pour combler la joie des impitoyables Romains, parmi les prisonniers marchait enchaîné le fameux Pontius Herennius. Il n'avait pas voulu massacrer les légions de Caudium : on l'égorgea après le triomphe; ce fut sa récompense. Les forces des Samnites étaient épuisées, non leur courage; ils résistèrent tant qu'ils purent, encore une année; Curius Dentatus leur dicta les conditions de paix (290). Peut-être espéraient-ils l'éviter encore en excitant les Sabins : il était un peu tard maintenant. Curius dompta les Sabins et leur accorda le droit de cité.

Quelques mouvements des Lucaniens et des Brutiens, animés par les Samnites ou par leurs propres craintes, ne servirent qu'à procurer l'alliance de Thurii (286) aux Romains. Les vainqueurs alors regardant autour d'eux, pour voir ce qu'il fallait abattre, songèrent à la florissante Volsinium et à ces rudes Gaulois Sénonais qui les avaient tant assaillis. Pour mettre d'accord, à Volsinium, le peuple et les grands, ils arrivèrent et les tuèrent tous, puis ils tombèrent à l'improviste sur les Sénonais. Dolabella en fit un massacre, et du pays un désert; ceux qui avaient pu s'enfuir dans la Toscane s'unirent, dans un transport de désespoir, pour fondre sur Rome : ils furent exterminés par le second consul, Domitius (283). Le Rubicon devint au nord la limite de la domination romaine : seize colonies au moins, établies de proche en proche, comme des jalons, en avaient marqué les derniers progrès ; pour mieux les assurer, elle colonisa encore Venusia (292), Sena et Adria (283). La république pouvait aisément fournir à ces émi-

grations; elle avait acquis, depuis le commencement de la guerre, assez de citoyens pour former six tribus (333-300), auxquelles des propriétés avaient été distribuées sur le territoire des Volsques, de Priverne, de Falerne et de la Sabine [1]. Cette ancienne coutume d'incorporation, moyen et nécessité de la conquête, explique en partie l'affaiblissement des ennemis et les succès des Romains. Le nombre et la diversité des nouveaux citoyens demandait une surveillance plus active : on créa donc une sorte de police avec les fonctions de triumvirs capitaux (290) : ils inspectaient les prisons, présidaient à l'exécution des criminels, jugeaient à mort les esclaves, mais ne pouvaient condamner les citoyens qu'à une amende [2].

Le peuple gagnait en proportion de cet accroissement: dans ces tribus récentes devaient se trouver d'anciennes et importantes familles, qui relevaient de leur noblesse originelle la masse plébéienne. Une foule d'hommes nouveaux, parvenus aux magistratures, soutenaient dignement la concurrence avec les patriciens : d'ailleurs les mariages avaient uni les intérêts et les races, la plus grande popularité d'un patricien n'était plus une défection. La censure d'Appius Claudius en présente une preuve remarquable (309). La voie *Appienne* qu'il fit construire de Rome à Capoue, et l'*eau appienne* ou l'aqueduc qu'il dirigea de Préneste à Rome, ouvrages d'utilité publique, modèles de tant de monuments qui ont signalé plus tard, en tant de contrées, la grandeur romaine, lui méritèrent l'admiration; mais, ce qu'on n'eût point attendu de lui, il surpassa les plus intrépides plébéiens, en disséminant parmi les tribus rustiques les prolétaires renfermés dans les tribus urbaines. Ce changement, qui forçait les votes par le poids de

[1] Tite-Live, 8-17; 10-9.
[2] Freinsh., 11-22.

la multitude, le rendait maître des comices de tribus; aussi, en dépit de la loi Emilia, garda-t-il la censure cinq années, contre toutes les plaintes et les accusations; il osa enfin introduire dans le sénat des fils d'affranchis. Mais les consuls de l'année suivante refusèrent de les admettre, et ces nouveaux sénateurs ne furent soutenus de personne, pas même des tribuns [1]. La puissance d'Appius finit avec ses fonctions et n'eut pas d'autre résultat. Depuis que les charges étaient accessibles à tous, l'ambition ne pouvait plus se couvrir du voile du bien public et paraissait à nu : hors la populace, tous le blâmèrent, et quand Fabius Rullianus fut censeur à son tour, il répara le désordre, et fit rentrer dans leurs tribus urbaines tous les fugitifs. Ce seul acte, plus estimé que toutes ses victoires, lui valut le surnom de Maximus (304). On sembla bien moins sensible d'abord à un autre avantage de la même année, et qui fut d'ailleurs l'effet d'un petit ressentiment personnel.

L'innovation d'Appius avait enhardi un fils d'affranchi, un certain Flavius, scribe des pontifes, jusqu'à briguer l'édilité curule; les patriciens s'y étaient vivement opposés. Il fut édile pourtant, et voulut se venger : il publia le calendrier, qui indiquait les jours religieux, les jours de procès et de comices (304); il divulgua aussi les formules de procédure, que les pontifes gardaient soigneusement comme un secret, et qu'un petit nombre de jurisconsultes ne communiquaient qu'avec des abréviations mystérieuses. Les patriciens perdaient par ce fait la seule supériorité qui leur restât encore, la science, celle de ce temps-là du moins, le droit sacré et civil. Ils tâchèrent d'en ressaisir une partie en inventant de nouvelles formules ou notes bizarres et compliquées, afin qu'on ne pût se passer d'eux [2].

[1] Tite-Live, 9-29, 30, 33, 34.

[2] Tite-Live, 9-46; Cic., *à Att.*, 6-1, *pro Murena*, 25, *De orat.*, 1-41; Pline, 33-1; Aul. Gel., 6-9.

Le chemin était ouvert; les deux Ogulnius, tribuns, présentèrent cette rogation : que quatre pontifes et cinq augures, choisis parmi le peuple, fussent ajoutés au corps sacerdotal. L'ancienne irritation patricienne se ranima un moment à cette demande : mais Decius Mus, qui avait été censeur avec Fabius, soutint fermement les tribuns. Pouvait-on désormais repousser du sacerdoce ce nom consacré par un dévouement religieux? n'étaient-ce pas les ames plébéiennes de ces Decius qui avaient suffi aux dieux en expiation pour toute l'armée romaine[1]? La loi Ogulnia passa (300), et Decius fut un des nouveaux pontifes; on créa même bientôt trois flamines plébéiens. Le consul Valerius Corvus confirma la loi Valeria sur l'appel, et peu après, Curius Dentatus, tribun (299), fit décider définitivement qu'un des consuls serait toujours plébéien.

L'antique distinction des deux ordres ne sembla plus tourner qu'en rivalité de femmes et en émulation de vertu. Comme les matrones (296), dans une procession solennelle, refusèrent l'entrée du temple de la *Chasteté patricienne* à la patricienne Virginia, qui avait épousé le plébéien Volumnius, elle allégua vivement sa conduite irréprochable, les honneurs et les actions de son mari. Après cette protestation, elle dédia, dans sa maison, un petit temple et un autel à la *Chasteté plébéienne*, et y rassembla les matrones plébéiennes, en les exhortant à soutenir noblement le combat de la vertu, comme les hommes celui du courage[2].

L'égalité politique était donc établie, du moins l'ambition plébéienne était pleinement satisfaite; cependant le pauvre

[1] Tite-Live, 10, de 6 à 9; Juv., 8-252 :

> Plebeiæ Deciorum animæ, plebeia fuerunt
> Nomina : pro totis legionibus hi tamen et pro
> Omnibus auxiliis atque omni plebe latina
> Sufficiunt Diis Infernis terræque parenti.

[2] Tite-Live, 10-23.

peuple, qui ne peut prétendre aux honneurs, qui ne demande que sa subsistance, se plaignait encore de tant de promesses et de lois trompées. Ses chefs, pour l'intéresser à leur cause, lui avaient bien obtenu quelques soulagements passagers; mais deux abus retranchés renaissaient toujours par la connivence de tous les riches plébéiens et patriciens, c'est-à-dire l'usure et la captivité des débiteurs. Le mal parut aussi intolérable que jamais, lorque le fils d'un des infortunés consuls des Fourches-Caudines vint montrer sur la place publique son corps déchiré par l'ordre de Plautius, créancier de son père : comment souffrir encore de telles atrocités? On demande à grands cris cette liberté personnelle tant de fois garantie. Les tribuns citent Plautius et le font condamner à mort. Ce n'est pas assez, il faut que l'oppression cesse et ne revienne plus. Les riches ne voulant pas céder, le peuple alla se cantonner sur le Janicule (286), comme jadis sur l'Aventin. Un Hortensius, dictateur, négocia avec les mécontents; une maladie violente l'ayant enlevé avant la conclusion, le vieux Fabius Rullianus, élu à sa place, acheva son ouvrage et promulgua le loi Hortensia, qui ne permettait, sous aucun prétexte, de retenir un débiteur en captivité ni d'éluder les lois de Publilius Philo. Elle décidait, en outre, qu'on rendrait la justice pendant les jonrs de marché (*nundinæ*), qui seraient conséquemment, à l'avenir, des jours fastes [1]. Ce fut le dénoûment d'une si grande querelle. Restait seulement, mais sans réclamation, une étrange dureté, que l'on ne comprend plus en France, quoiqu'on la trouve encore dans l'Europe moderne, la bastonnade militaire (*fustuarium*). C'était une habitude de discipline [2]. Le sarment noueux dans la main du centurion ne frappait pas au nom des patriciens, ne bles-

[1] Freinsh., 11, de 23 à 26; Macrob., 1-16; Rosin, 8-1.
[2] Tite-Live, 5-6 ; Polybe, 6-35.

sait ni les droits ni l'honneur, n'offensait personne, et longtemps après tombait encore sur la tète de Marius, sans exciter ses murmures [1].

La constitution romaine se fixe définitivement. Toutes les magistratures sont communes, excepté le tribunat et l'ancienne édilité, qui n'admettent point de patriciens; le privilège est passé du côté du peuple. Tout se décide par les assemblées. *Comices centuriates* : ils nomment les grands magistrats, le roi des sacrifices, sous la convocation des consuls, du dictateur ou de l'entre-roi; ils prononcent sur les crimes d'État et sur toutes les causes capitales; ils décident les déclarations de guerre : pour tout cela ils sont convoqués par le dictateur, les consuls ou le préteur, par le censeur pour la clôture du lustre, par tous pour les lois, toujours d'après l'ordre du sénat. *Comices de tribus* : ils nomment, sous la présidence tribunitienne, les tribuns, les édiles plébéiens, les tribuns légionnaires, les triumvirs capitaux, le préfet des vivres, les triumvirs des colonies à fonder, et tous les autres magistrats inférieurs; sous la présidence des consuls, les questeurs, les édiles curules; une partie seulement était réunie pour élire le grand-pontife et les autres ministres du culte; ils décident la paix, les traités, les questions d'intérêt public, les exemptions légales, jugent les causes non capitales, prononcent des amendes et des exils, sous la présidence des tribuns, des consuls ou d'un préteur. *Comices curiates* : ils n'ont plus l'élection des charges inférieures depuis la loi de Volero, mais ils gardent celle du grand-curion et des flamines; ils confèrent seuls l'autorité militaire (*imperium*); ils confirment, en conséquence, toutes les magis-

[1] Juv., 8-245 :

Nodosam post hæc frangebat vertice vitem
Si lentus pigra muniret castra dolabra.

tratures qui ont un commandement [1]; seuls ils légalisent les testaments et les adoptions, et pour égaler aux comices centuriates les comices des tribus, dépourvus d'auspices, ils ratifient tous les plébiscites. Le sénat, comme tout le reste, a perdu le privilège de la naissance; il n'est plus exclusivement composé de patriciens; mais il s'établit en échange un autre privilège, le seul qu'on ne puisse envier, celui de l'ancienneté, dont le corps entier ne tira pas une moindre importance. Toutes les magistratures donnaient entrée et droit de vote au sénat : la délibération n'appartenait toutefois qu'aux sénateurs inscrits par les censeurs ; on ne convoquait même que les anciens dans les circonstances graves, et ils faisaient alors un sénatus-consulte secret (*senatus-consultum tacitum*). On appelait *pédaires* (*pedarii*) ceux qui, n'étant pas encore inscrits, ne pouvaient faire autre chose que se ranger du côté des sénateurs délibérants, dont ils suivaient l'avis, ce qu'on appelait *opiner des pieds*, aller des pieds en décision (*pedibus in sententiam ire*), comme l'indique assez bien le vers d'un mime de Laberius :

Tête sans langue est sentence pédaire [2].

Un droit plus précieux ôté au sénat est celui de confirmer les décisions des comices; mais la haute surveillance et même la direction qu'il exerce habituellement sur toute l'administration, spécialement sur les finances et les affaires extérieures, est maintenue avec soin par les magis-

[1] Cic., *De leg. agr.*, 1-7, 11.

[2]

Caput sine lingua pedaria sententia est.

Ce vers est cité par Aulu Gelle, 3-17, qui rapporte les diverses étymologies du mot *pedarii*. *Voy.* aussi Val. Max., 2-2; Cic., *A Att.*, 1-19.

trats plébéiens, qui deviennent eux-mêmes sénateurs. Le sénat demeure dans l'opinion le premier corps de l'État, le conseil supérieur de la nation, et longtemps il s'en montrera digne.

CHAPITRE X.

UNION DES DEUX ORDRES. — GUERRE CONTRE PYRRHUS. — SOUMISSION DE L'ITALIE. — LUTTE CONTRE CARTHAGE. — COLONISATION. — RÉGIME MUNICIPAL. — ÉTAT INTÉRIEUR DE ROME.

De l'autre côté de l'Adriatique, dans un petit coin de la Grèce, régnait un prince élevé au milieu des capitaines d'Alexandre, et qui lui ressemblait seul par sa brillante valeur. C'était Pyrrhus, l'*aigle* de l'Épire[1]; il avait pris et perdu presque aussitôt la Macédoine: il cherchait de tous côtés où il pourrait aller se désennuyer avec son épée, lorsque des députés de Tarente vinrent lui demander du secours contre les Romains. Pyrrhus voit déjà l'Italie conquise, puis la Sicile, puis Carthage; il se prépare, plein de joie. Les Tarentins avaient excité et soutenu secrètement les Samnites. Quelques vaisseaux romains s'étant présentés dans leur port, ils avaient cru qu'on venait

[1] Plut., *Pyrrhus*, 8, 10.

les punir de leurs menées découvertes : dans leur trouble, ils avaient subitement couru contre ces navires ; puis, étourdis du succès, ce peuple de bouffons, descendants dégénérés des Spartiates, avait répondu par des rires et d'ignobles insultes à une ambassade qui demandait réparation. Ils attaquèrent même Thurii, alliée de Rome. Bientôt la peur et la fatigue les prit, et ils cherchèrent un défenseur. Pyrrhus arriva avec les débris d'un armement ruiné par la tempête ; quand il vit que les Tarentins comptaient continuer à l'aise leurs bains et leurs festins pendant qu'il combattrait pour eux, il fit fermer tous les gymnases et tous les plaisirs, enrôla forcément la jeunesse et marcha en Lucanie (280). Le consul Levinus y était déjà, et, rejetant fièrement son arbitrage, vint camper sur le Liris, près d'Héraclée. Ces Barbares, comme Pyrrhus les appelait, l'étonnèrent d'abord par leur ordonnance, et lui montrèrent ensuite *ce qu'ils savaient faire* [1]. Il eut la victoire, mais il ne la dut qu'à ses éléphants qui effarouchèrent les chevaux des Romains ; il faillit être tué et perdit l'élite de ses guerriers. Un grand nombre de Lucaniens et de Samnites vinrent se ranger sous ses enseignes. Avec cet utile renfort, il s'avança en ravageant jusque vers Préneste, à quinze lieues de Rome. Mais il n'avait vaincu que Levinus et non les Romains, disait un célèbre plébéien, Fabricius. Le roi d'Épire le comprit lui-même, et envoya proposer la paix par son favori, l'orateur Cinéas. Il offrait tous les prisonniers sans rançon, son alliance et son secours pour conquérir l'Italie, sous la condition de l'entière indépendance de Tarente. Quelques sénateurs voyant des peuples d'Italie se joindre à lui, penchaient à traiter : le vieil Appius, si fameux par sa censure, se fit porter, tout aveugle qu'il était, dans le sénat, et leur fit honte d'une pa-

[1] Plut., *Pyrrhus*, 20, et *Dits notables*.

reille hésitation. Il dicta cette réponse : Que Pyrrhus sorte de l'Italie, et alors qu'il parle de paix ; autrement on lui fera la guerre, eût-il battu dix mille Levinus. En effet, une autre armée alla en Apulie (279) essuyer une seconde bataille, près d'Asculum. Comme on félicitait Pyrrhus, il répondit « Encore une victoire pareille, et nous sommes perdus. » Ses alliés se refroidissaient, il ne pouvait recruter des soldats aussi facilement que ses ennemis. En ce moment, deux entreprises se présentèrent pour le tirer d'embarras. La Macédoine était sans maître, et les Siciliens l'appelaient contre les Carthaginois. Il mit garnison dans Tarente, afin de s'assurer un point d'appui en Italie, et, s'inquiétant peu de ses alliés, il passa en Sicile, en chassa rapidement les Carthaginois et défit les Mamertins. Cet autre peuple était une colonie aventurière du Samnium ou de la Campanie; exilés de leur pays par un *printemps sacré*[1], ils avaient guerroyé à la solde d'Agathocle, ensuite massacré leurs hôtes de Messane, et, maîtres de la ville, ils s'étaient donné ce nom osque de leur dieu Mamers (Mars). Ce fut un véritable bienfait de Pyrrhus que d'arrêter leur brigandage ; mais il dispensa lui-même de la reconnaissance, par ses exigences tyranniques pour son expédition d'Afrique. La Sicile rappela contre lui les Carthaginois. Il ne pouvait plus tenir ; il prit pour prétexte les instances de ses alliés d'Italie, et repassa le détroit. Une vengeance l'attendait à l'autre rivage : dix mille Mamertins, qui l'avaient devancé, tombèrent sur son arrière-garde. Le vaillant prince y courut : une blessure l'obligeant de s'écarter, il s'entendit défier par un de ces guerriers; il retourna aussitôt sur lui, le visage tout sanglant, et fendit le gigantesque Mamertin d'un seul coup de son cimeterre : les autres n'osèrent plus continuer le combat. Les Samnites, en son

[1] Festus, 11 ; Plut., *Fab.*, 6.

absence, n'avaient éprouvé que défaites; il essaya de les réparer. Il fut vaincu à Beneventum par Curius Dentatus (275), et ne voulut plus rester en Italie. Ses malheureux alliés furent accablés : Crotone et Locres étaient déjà prises; Tarente se rendit à discrétion et vit démanteler ses murs (272). On se hâta de punir alors la garnison romaine de Rhegium, qui avait imité les Mamertins et fait alliance avec eux; enfin la soumission des Sassinates, des Picentins et des Salentins, acheva la conquête de l'Italie, depuis le détroit de Messane jusqu'au Padus (265). Ces brillants succès attirèrent les félicitations et l'alliance de Ptolémée-Philadelphe (274), et les richesses de Tarente donnèrent à Rome le moyen de frapper, pour la première fois, une monnaie d'argent (269). Le nombre des questeurs fut doublé : des colonies à Cosa, Pœstum, Beneventum, Ariminum, Castrum et Firmum, affermirent, dans la péninsule, la domination romaine [1].

Quel beau champ de bataille nous laissons aux Romains et aux Carthaginois ! avait dit Pyrrhus en quittant la Sicile. Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Les deux peuples étaient unis, depuis l'expulsion de Tarquin, par quatre traités de commerce; mais il n'y avait plus d'intervalle entre eux : ils allaient devenir voisins, et par conséquent ennemis [2]. Déjà les Carthaginois avaient voulu prévenir les Romains dans Tarente; ils les prévinrent dans Messane, et la première guerre *punique* (carthaginoise) commença (264). La Sicile était partagée en trois dominations, celles des Carthaginois, des Syracusains et des Mamertins. Ceux-ci, affaiblis par Pyrrhus, battus deux fois par Hiéron, préteur, puis roi de Syracuse, incapables de résis-

[1] Freinsh., l. 12, 13, 14, 15; Dion, *Fragm.*, 74.

[2] *Voy.* pour le gouvernement et la puissance de Carthage, Heeren, *Manuel d'histoire ancienne.*

ter, hésitaient entre la protection de Carthage et celle de Rome : mais Rome n'hésita pas à secourir dans Messane des brigands qu'elle avait punis à Rhegium. Le consul Appius Caudex passa le détroit avec des barques rassemblées à la hâte chez les alliés, battit les Carthaginois et les Syracusains. La prise de Messane donna ensuite à un Valerius le surnom de Messala, pendant que son collègue soumit soixante-sept villes de l'intérieur. Un avantage plus important fut la paix conclue avec Hiéron. Ce prince, malgré ses pertes, était redoutable encore, uni aux Carthaginois; les Romains, sans marine, pouvaient voir fermer le passage derrière eux; Syracuse, avec sa position et ses richesses, devait être ménagée des deux côtés. Rome fit donc volontiers la paix avec Hiéron, qui resta neutre, donnant tour à tour aux uns et aux autres des secours de vivres et d'argent, Il ne s'occupa plus, pendant un règne de cinquante ans, que de rendre ses sujets heureux. C'est un des plus curieux spectacles de l'antiquité, que ce petit coin de terre, à l'écart, jouissant d'une paix profonde, en présence de deux peuples qui se faisaient une guerre acharnée. Les détails de cette guerre sont peu certains, à cause de la partialité des récits [1] : les succès se balancèrent pendant vingt-deux ans. Les Romains prirent Agrigente, après six mois d'un siège difficile (261); Catane se rendit: ils étaient dès-lors maîtres de l'île. Mais les villes maritimes restaient aux Carthaginois, qui pouvaient rentrer par là, et qui ravageaient avec leur flotte les côtes d'Italie. Le sénat se décida à construire des vaisseaux de guerre; une galère ennemie, échouée sur le rivage, servit de modèle: on exerçait en même temps les rameurs à sec. Une flotte romaine de plus de cent voiles parut en mer. Dix-sept galères furent aussitôt prises avec le consul Scipion, près de

[1] Polybe, I; Freinsh., 16-38.

Lipari; mais son collègue, Duillius Nepos, ne craignit pas, malgré ce malheur, malgré ses lourds vaisseaux et ses marins inhabiles, d'attaquer la flotte carthaginoise devant Myles : il rendit, en effet, le combat égal par l'invention du *corbeau*, espèce de pont-levis armé de harpons [1], qui facilitait l'abordage (260), et qui lui donna une victoire complète. Un tel succès combla de joie les Romains ; ils accordèrent le triomphe avec des honneurs extraordinaires à Duillius, et érigèrent en mémoire une colonne rostrale, dont l'inscription est le septième monument de la langue latine. Ils s'enhardirent à faire quelques descentes en Corse et en Sardaigne, deux îles trop voisines de l'Italie pour ne pas essayer d'en débusquer les Carthaginois. Ils avaient plus d'un obstacle à surmonter. Les esclaves, dont ils faisaient des marins, ne marchaient qu'à contre-cœur : quatre mille de ces malheureux résolurent d'incendier Rome. On découvrit heureusement le complot; c'étaient des Samnites récemment vaincus, à qui ce métier était insupportable [2]. Les Carthaginois cependant, toujours vaincus sur mer, expulsés de trois îles, virent leurs propres parages découverts par une défaite navale à Ecnome (256), deux consuls toucher le sol de l'Afrique et recevoir la défection de quatre-vingts villes. Réduits à défendre leur propre territoire, leurs mercenaires étant battus dans la plaine d'Adys, ils demandèrent la paix à Regulus; l'impérieux Romain posa des conditions intolérables. Le Spartiate Xantippe, arrivé à temps avec de nouvelles troupes, releva le courage des vaincus, battit Regulus et l'amena captif à Carthage. Une flotte romaine apparaît presque aussitôt, dans le récit des historiens de Rome,

[1] C'est ce que fait comprendre Freinshemius, 17-5, car la description de Polybe, 1-2, est peu intelligible.

[2] Freinsh., 17-17.

pour effacer cet affront par deux victoires sur mer et sur terre, à Hermeum et à Clypea, où ils firent prisonniers Amilcar et Bostar. Mais les Carthaginois n'en reprirent pas moins l'offensive en Sicile (255), où ils se vengèrent encore en détruisant Agrigente. Les Romains, de l'autre côté de l'île, s'emparèrent de Panorme, ensuite d'Himère et de Lipari; mais une tempête abîma leur flotte. Renonçant à la mer, ils retournèrent sur leur élément, gagnèrent avec Metellus la bataille de Panorme, et les Carthaginois pensèrent prudemment à traiter [1]. Rome ne traitait plus quand elle n'était pas victorieuse. Elle entreprit le siége de Lylibée (250).

Une sortie, deux assauts repoussés, les machines de siége brûlées, forcèrent les Romains de se restreindre au blocus; le port était libre, et celui de Drépane appartenait encore à l'ennemi. On ne pouvait le vaincre sans combat naval: on équipa encore deux flottes. Claudius Pulcher alla étourdiment attaquer Drépane [2] : il y perdit trente mille soldats et quatre-vingt-dix galères, sans ôter aux Carthaginois un seul homme, ni un seul navire. L'autre flotte périt par une tempête (249), près du cap Pachynum, et le second consul fut pris lui-même dans Éryx. On ne put profiter d'une sédition des mercenaires de Carthage. Cependant on eut recours à la dictature. Un dictateur se montra pour la première fois hors de l'Italie; il ne fit pas autre chose.

Au contraire, l'Afrique avait maintenant un nouveau capitaine aussi habile à entreprendre qu'à commander. Amil-

[1] Selon la tradition romaine, consignée dans une ode d'Horace, 3-5, et dans Freinshemius, 18, de 57 à 66, Regulus accompagna l'ambassadeur punique, conseilla lui-même au sénat de ne point faire la paix, et revint subir la mort cruelle qui l'attendait à Carthage. Tout cela est peu vraisemblable; Polybe n'en dit rien, et Diodore dit le contraire.

[2] Suét., *Tib.*, 2.

car Barca tint seul en échec pendant sept ans les forces romaines. Il se mit d'abord à ravager les côtes d'Italie; puis, revenant en Sicile, il se plaça entre Éryx et Panorme, sur le plateau escarpé de l'Épiercte : de cette aire inaccessible, il fondait à l'improviste sur quelque proie aperçue, ne laissant pas une légion intacte, ni un jour sans combat[1]. Le dénombrement fait à Rome révéla une diminution de trente-six mille habitants : le trésor était épuisé; on ne pouvait cependant terminer la guerre sans de vigoureux efforts. Les citoyens firent les frais d'un nouvel armement. Un consul, prêtre de Mars, ayant reçu du grand-pontife la défense de remplir aucune fonction militaire, on créa pour le remplacer un second préteur; l'autre consul, Lutatius, mit à la voile, se hâta de prévenir une flotte carthaginoise qu'attendait Amilcar, et il fut assez heureux pour la vaincre aux îles Ægates (242).

Carthage ne put tenir au chagrin de tant de pertes. Ces avides courtiers, qui achetaient et vendaient tout, qui ne faisaient la guerre que pour gagner, se désolaient de payer tant de soldats pour rien, d'équiper tant de navires sans cargaison; ne comprenant ni la gloire d'Amilcar, ni son dévouement, ni leurs propres intérêts, ils lui ordonnèrent de traiter et de céder la Sicile, et ils aimèrent mieux donner dix mille talents en dix ans pour avoir la paix, que de les employer à achever la guerre. Amilcar, indigné, signa ces conditions. Les Romains voulaient de plus qu'il passât sous le joug; il signifia qu'il continuerait à se défendre dans Éryx : on se garda bien d'insister, et il se hâta de partir pour ne voir pas du moins l'exécution de cette odieuse paix. La Sicile, en exceptant le petit royaume de Syracuse, fut la première contrée qui subit le nom et le gouvernement de province romaine.

[1] Freinsh., 19-33, 37.

Les Carthaginois furent doublement punis de leur lâche avarice. Les mercenaires s'étaient embarqués par détachements. Au lieu de les payer et de les licencier à mesure, on aima mieux gagner un peu de temps, et on les fit attendre jusqu'à ce que tous fussent revenus. On ne voulut pas les laisser à Carthage, et, en les envoyant à Tunis, on refusa de garder leurs femmes et leurs enfants, qui eussent pu servir d'ôtages; enfin, loin de leur donner les récompenses promises, on allégua les besoins de l'État pour retenir une partie de leur solde arriérée, et l'on imposa en même temps des contributions aux villes qui avaient ouvert leurs portes à Regulus. L'irritation fut extrême : les mercenaires et les villes firent cause commune, et soixante-dix mille hommes menacèrent Carthage. Leurs chefs, Spendius et Mathos, avaient retenu captif Giscon, chargé de négocier avec eux. Ainsi commença une guerre de trois ans, appelée *inexpiable*, pour les cruautés qui s'y firent. Amilcar, après deux avantages signalés, avait renvoyé ses prisonniers, sous la seule condition de ne plus servir contre Carthage. Spendius, pour ruiner cette adroite générosité et rendre toute conciliation impossible, massacra Giscon et sept cents Carthaginois : dès-lors on ne fit plus de quartier d'aucun côté. Pour comble de disgrâce, la révolte gagna la Sardaigne. En Afrique, l'habileté d'Amilcar triompha par le carnage de quarante mille rebelles dans les défilés de la Hache; il prit les deux chefs qui furent mis à mort, et tout rentra dans le devoir (238).

Les Romains ne voulurent pas d'abord soutenir les révoltés voisins de l'Italie ; mais quand ils virent les Carthaginois relevés, ils secouèrent ce scrupule, envahirent la Sardaigne, et, criant effrontément à l'infraction du traité, quand des troupes arrivèrent d'Afrique pour retenir cette possession, ils répondirent aux réclamations par des menaces, et exigèrent la cession de l'île avec douze cents talents

pour les frais de la conquête. Ils comprimèrent sans beaucoup de peine quelques soulèvements essayés pour y rétablir la domination de Carthage ; ils s'emparèrent également de la Corse par occasion, et acquirent ainsi deux nouvelles provinces (233). Ils payèrent chèrement cette perfidie un peu plus tard ; les Carthaginois en gardèrent un profond ressentiment, et surtout Amilcar, qui légua sa haine et la seconde guerre punique [1] à son fils Annibal. Il fallait savoir uniquement supputer et naviguer pour être tranquille dans Carthage ; les services les plus signalés inspiraient plus de défiance. Le vainqueur de Regulus était parti par prudence ou par force après la victoire. L'exterminateur des mercenaires s'éloigna ou fut éloigné adroitement pour soumettre les Numides et les Maures ; une année lui suffit (237) ; il les entraîna ensuite en Espagne. Les premiers combats firent tomber trois chefs des Celtes-Ibériens. Toute la côte occidentale se soumit ; mais une armée de bœufs tirant des chars enflammés, déconcerta l'habile capitaine, qui périt à son tour (227). Ses vastes projets ne périrent point avec lui ; le butin de l'Espagne ne restait pas tout entier aux conquérants, et avait réuni autour du trésor de Carthage un parti puissant, la faction barcine, qui, sous l'influence de Barca, devint le parti national, le seul qui servit réellement la patrie. Asdrubal, le gendre d'Amilcar, alla donc lui succéder ; sa politique acheva la conquête, rallia une foule de chefs et de peuplades barbares, et fonda Carthagène (*Carthago nova*) pour être l'entrepôt de la métropole, sinon le siège d'un autre empire.

Les Romains attentifs aperçurent cette domination naissante, et ils l'arrêtèrent, par un traité, aux bords de l'Èbre (227), qu'Asdrubal consentit à ne point passer. A une si grande distance, ils ne pouvaient alors faire davantage ;

[1] Polybe, 3-10 ; Freinsh., 20, de 3 à 18 ; Tite-Live, 21-1.

un intérêt plus pressant les tenait appliqués à s'assurer tous les bords de l'Italie, particulièrement du côté du nord, où l'invasion, toujours mouvante en dedans et en dehors des Alpes, pouvait à tout moment lancer quelque nouveau brenn contre Rome. Ils s'étaient d'abord efforcés de resserrer les sauvages Ligures dans leurs montagnes (238-235). Les Boïens voulaient la paix ; leurs chefs plus ardents appelèrent des Transalpins ; mais le peuple s'étant tourné contre les uns et les autres, avait fait peu de résistance aux Romains et cédé une partie de son territoire (236). Tout sembla réussir, et, pour la première fois depuis Numa, le temple de Janus fermé invitait au repos (235). Mais la même année la Corse et la Sardaigne s'agitèrent encore, et quelque temps après, le tribun Flaminius faisant décider malgré le sénat le partage du territoire vacant des Sénonais (228), irrita les Boïens, qui résolurent de repousser ce dangereux voisinage. Ils demandèrent secrètement le secours des Insubres et même des Gésates, peuplade transalpine. Les Ligures étaient fatigués, les Cénomans vendus, les Vénètes ennemis des Gaulois ; le sénat seul craignait quelque chose ; il attendait incertain et occupait les légions non loin de là, contre les Illyriens. On avait à réprimer leurs pirateries, et puis un autre motif : à la fin de la première guerre punique, les Acarnaniens, menacés par les Étoliens, avaient invoqué l'intervention de la république. Une députation romaine avait été aussitôt envoyée ; mais les Étoliens s'étaient moqués de ce peuple qui parlait d'un ton si fier après avoir payé sa rançon aux Gaulois [1]. On avait tu cette injure ; on ne pouvait la punir sans une entrée et une alliance en Grèce : une guerre dans l'Illyrie était un premier pas de ce côté. On détrôna la reine Teuta par la trahison de son ministre Demetrius de Pha-

[1] Justin, 43-5; Freinsh., 20, de 17 à 23.

ros (228), auquel on donna le gouvernement de l'État et la tutelle du jeune prince Pineus. Rome se réserva l'île de Corcyra-Nigra pour la plus grande sûreté de la navigation dans l'Adriatique. Cette expédition était à peine finie et le traité en Espagne conclu avec Asdrubal, lorsque l'armement des Gaulois éclata. Le sénat déclara *tumulte,* consulta les livres sibyllins, et essaya de détourner les prédictions funestes de la possession de l'Italie par les Gaulois et les Grecs, en enterrant tout vifs deux Gaulois et deux Grecs, hommes et femmes. Des levées furent ordonnées, de telle sorte que sept cent soixante-dix mille hommes fussent prêts à marcher. L'ennemi commença l'attaque en écrasant une légion à Clusium et en se portant sur Rome; mais il se trouva pris à Fœsulæ ou à Télamone, entre les deux consuls Emilius Papus, accouru d'Arimium, et Atilius Regulus revenant de Sardaigne, qui les exterminèrent dans une effroyable mêlée. Cette victoire rejeta tout d'un coup les Gaulois au-delà du Padus; Flaminius et Furius firent enfin passer ce fleuve aux Romains; mais ils furent rudement reçus par les Insubres. Flaminius, obligé de traiter, de se retirer chez les Cénomans, recommença la guerre contre sa parole: rappelé par le sénat, il voulut encore combattre malgré les auspices, et rangea au hasard ses troupes devant l'Addua, où elles devaient tomber au premier choc; les tribuns légionnaires changèrent heureusement l'ordre de la bataille et la gagnèrent (223). On refusa donc la paix aux Insubres. Deux autres consuls, Scipion et Marcellus, rencontrèrent les Gésates qui arrivaient. Marcellus les mit en déroute en tuant leur roi Britomare, et les troisièmes dépouilles opimes signalèrent la réduction de la Cisalpine en province romaine (222). L'Istrie, qui conduisait de là à l'Illyrie, subit le même sort et y fut rattachée (221). Demetrius de Pharos voyant qu'il n'avait travaillé que pour le compte de la république, voulut secouer le joug, fut chassé

(219), et se retira chez le roi de Macédoine, Philippe, tandis que les Grecs insensés remerciaient les Romains d'avoir rendu la mer libre, c'est-à-dire l'espace qui séparait la Grèce de l'ambition romaine [1].

L'Italie tout entière, jusqu'aux Alpes, avait donc subi le joug, serrée par près de cinquante colonies, peut-être davantage, dont six récemment fondées, Œsernia, Alsium, Œsulum, Brundusium (244), Spoletum (241), Vibo-Valentia (239). Les noms des peuples et leurs usages subsisteront encore longtemps, même leurs souvenirs d'indépendance et de force, et leur haine de vaincus; mais leurs intérêts ne subsistent plus, la conquête les a détruits en les divisant par la différence des concessions : sujets, alliés, citoyens (*dedititii, socii, cives*), elle tient toute la population italienne emprisonnée dans le *régime municipal*. Les États ont péri : il ne reste plus que les villes, sans liens aucuns ; elles se rattachent séparément à Rome : il n'y a qu'une cité, Rome, pouvoir unique, gouvernement central, qui plane sur ces petites administrations intérieures, faites pour vivre éternellement d'imitation. Préfectures, municipes, colonies même, anciens et nouveaux habitants, tous dépendent à divers degrés. Chaque ville est une image de la capitale ; elle a des chevaliers, des sénateurs, quoique plus souvent sous un autre nom; les préfectures seules (villes sujettes) n'ont point de magistrats, point de droit; elles sont régies comme Capoue, Fundi, Anagnia, Venafrum, Atella, Calatia, et beaucoup d'autres [2], par un préfet annuel que leur envoie le peuple ou même le préteur de Rome. Les villes alliées, non municipes, jouissent du droit latin ou du droit italique (*jus Latii, jus italicum*), dont la différence est peu connue, et qui variait même d'un lieu à

[1] Polybe, 2; Plut., *Marcell.*, 3; Freinsh., 20, de 25 à 64.
[2] Festus, au mot *Præfectura*.

l'autre [1] : tout ce qu'on peut dire, c'est que le droit latin donnait plus de facilité que le droit italique d'acquérir la position de citoyen. Elles n'étaient obligées d'abord qu'à fournir un contingent de troupes à leurs frais ; elles avaient leurs lois et leurs magistrats : ces magistrats, sortis de charge, devenaient citoyens romains au meilleur titre, jusqu'à pouvoir briguer toutes les fonctions de la république. Elles pouvaient du reste en adopter la législation et les formalités, mais nul habitant n'avait à prétendre ni succession, ni mariage à Rome. Les municipes, en général, étaient partie de la cité, y étaient contenus [2]. Ainsi, Tusculum, inscrit dans la tribu Papiria, Lanuvium, Aricia, Pedum, Nomentum dans les tribus Scaptia et Mœtia, votaient dans les comices de tribus; de là, on venait à volonté se fixer à Rome et conséquemment se présenter parmi les candidats. Alors aussi ces municipes suivaient en tout le droit romain touchant les fiançailles, les contrats de mariage, les actes de vente, les testaments, etc. ; ce qui ne les empêchait pas de garder leur ancien gouvernement et leurs sacrifices. D'autres, comme les Cœrites, inscrits dans la dernière classe, n'avaient qu'un titre sans influence réelle, mais sans charge, et ne conservaient rien de leurs anciennes lois ; quelquefois même on renonçait à ces anciennes lois pour une partie des avantages de la cité, comme à Tibur, Préneste, Sutrium, Arpinum [3]. Ailleurs on refusait : trois villes herniques, Aletrinum, Verulanum, Ferentinum, qui étaient restées fidèles, préférèrent leurs propres lois au droit de cité, et gardèrent entre elles la liberté de commerce et de mariage [4]. Les colonies, propagation de la cité, possédant

[1] Tite-Live, 23-32, 47-29.
[2] Cic., *De leg.*, 2-25, 3-16, 36.
[3] Festus, au mot *Municipium ;* Aul. Gel., 16-13 ; Tite-Live, 8-17, 37.
[4] Tite-Live, 9-42, 43.

le titre, l'administration, le culte, les usages de la métropole, vivaient dans une dépendance encore plus grande. C'était un véritable exil, où l'on se réfugiait quelquefois pour éviter une accusation dans la cité, comme firent les triumvirs chargés de conduire la colonie d'Ardée [1]. Lorsque des commissaires étaient nommés, trois, six ou même davantage (*triumviri, seviri,* etc.), ils réglaient absolument l'organisation de la nouvelle ville. Là, on était toujours citoyen romain, mais non citoyen de Rome ; même vie intérieure, même puissance sur la famille, même droit de posséder, d'hériter d'un habitant de Rome, de lui transmettre un héritage, d'en épouser la veuve ou la fille ; mais plus de suffrage possible, ni de candidature à Rome.

L'ambition était restreinte aux petites dignités de la résidence, au collège des décurions, aux duumvirs annuels et aux duumvirs quinquennaux, qui figuraient un sénat, des consuls et des censeurs. Ce reflet même était souvent plus brillant dans les municipes, où l'on voyait ici un dictateur, là un préteur, même un sénat faisant des sénatus-consultes, des censeurs, des édiles, des questeurs et jusqu'à des tribuns [2]. Du reste, les alliés, les municipes, les colonies, ne pouvaient, pas plus que les sujets, prendre les armes, même pour leur défense, sans la permission de la métropole; et la même obligation portait sur tous de lui fournir au besoin des hommes et de l'argent [3], avec cette différence pourtant que les colonies du nom romain (*coloniæ togatæ*) voyaient leur milice entrer dans les légions, tandis que les soldats des colonies du nom latin ne servaient, comme les alliés, que dans les auxiliaires.

Une telle puissance, et si rapide, n'avait pu s'établir

[1] Tite-Live, 4-11; Aul. Gel., 16-13: «Effigies parvæ simulacraque pop. rom.»
[2] Noris, *Cen. pisan.*
[3] Appien, Εμφυλ., 1.

que par une force d'ensemble continue. Ainsi était Rome maintenant, ferme et assurée par la convenance et le rapprochement égal des patriciens et des plébéiens. Les dernières améliorations se développèrent naturellement, sans trouble. La dignité de grand-pontife, conférée enfin (252) à un plébéien, Tib. Coruncanius, fut à peine un évènement : le premier il répondit publiquement sur les questions de droit : cet exemple introduisit l'usage des consultations publiques, et les décisions des jurisconsultes (*responsa prudentum*) commencèrent à faire autorité. Un demi-siècle après, un autre plébéien, Ælius Catus, publia (202) sans plus d'opposition les *notes* ou formules nouvelles [1].

La cité arrivait aussi à son accroissement définitif par la création de deux tribus (242). Il y en avait ainsi trente-cinq ; on ne voulut plus désormais dépasser ce nombre. Un changement notable ne tarda pas à s'introduire après cette époque; la division administrative en classes et en centuries se répéta dans chacune des trente-cinq tribus ; alors on se débarrassa de la double opération de confirmer par des comices curiates les magistrats désignés par les comices centuriates. Une autre combinaison fut substituée : on tirait au sort d'abord la tribu prérogative, puis la centurie prérogative dans cette même tribu ; le crieur, du haut du Citorius, petite éminence formée de divers décombres [2], invitait cette centurie à entrer dans le parc mobile, placé dans le Champ de Mars auprès du tribunal du magistrat qui présidait; il invitait ensuite à leur rang ordinaire les autres centuries (*jurevocatæ*, appelées de droit), et un rogateur recueillait à mesure les voix [3]. Le

[1] Freinsh., 18-47.
[2] Freinsh., 19-66 ; Vasi, *Itinerario di Roma.*
[3] Rosin, *Antiq. rom.*, 6-8, 14. *Voy.* plus bas le chap. XI.

progrès de la population et les rapports des Romains avec les alliés multipliant les affaires à Rome, un préteur ne suffisait plus : un second, qui fut créé la même année pour exercer un commandement militaire avec les consuls, demeura chargé des causes étrangères [1]. L'un se nomma préteur de la ville (*prætor urbanus*); l'autre, préteur des étrangers (*prætor peregrinus*) : on institua même bientôt un tribunal (233) composé de sénateurs, pour juger les causes civiles, sous la présidence de ces magistrats. Ces juges, au nombre de cent cinq, trois par tribu, s'appelaient centumvirs. Vers le même temps, on créa aussi les quatuorvirs, inspecteurs des rues, et les triumvirs monétales [2]. Quant aux pays de conquête hors de l'Italie, on les gouverna par deux autres préteurs, chargés des provinces de Sicile et de Sardaigne (227).

Les patriciens n'opprimaient plus; les plébéiens ne dominaient pas : il y avait équilibre. La plèbe, dont l'existence n'était plus menacée, dont personne n'avait plus à remuer le passions, vivait tranquille et satisfaite de ses comices et de ses élections. Pour prévenir l'influence des affranchis, les censeurs Emilius et Flaminius avaient pris soin de les renfermer dans les tribus urbaines (239). Un autre Flaminius troubla un moment cette tranquillité par sa loi agraire touchant le petit pays des Sénonais; mais il avait pourtant débarrassé ainsi la cité d'une foule incommode d'habitants misérables, et la seule chose qu'on redoutait de cette mesure, la guerre avec les Gaulois, avait fini par l'acquisition d'une province importante, la Cisalpine. Les magistratures appartenaient également aux deux ordres; mais on avait maintenant tant de plébéiens distin-

[1] Freinsh., 19-53.

[2] Rosin, 7-29, 30; Cic., *Pro Cæcin.*, *Pro domo*, *De orat.*, 1; Pline, *Epist.*, 2-14, 4-24, 6-32.

gués, que les choix s'arrêtaient naturellement sur ceux-là. Un ascendant réel acquis par fortune ou par mérite, obtenait seul les charges. Insensiblement la censure s'habitua même à exiger un cens fixe pour l'admission au sénat et aux chevaliers. Il se forma une aristocratie d'alliage, une nouvelle noblesse, unie d'intérêt et de vues, qui se mit en possession du gouvernement et le dirigeait avec autant d'autorité que de sagesse.

Cette époque est vantée comme le beau temps de la république. On y voit en effet éclater le patriotisme dans le respect des lois, dans le dévouement et le désintéressement. Quatre cents chevaliers romains qui avaient refusé de monter à l'assaut au siège de Lipari (252), sont rejetés sans murmurer dans les dernières centuries. Les censeurs chassaient même du sénat Corn. Rufinus, malgré sa dictature, ses deux consulats et un triomphe, parce qu'il se servait d'une vaisselle d'argent du poids de dix livres, la règle ne permettant que huit onces. Un peu plus tard treize sénateurs étaient encore dégradés pour malversation. Trois cents légionnaires conduits par le tribun Calpurnius Flamma, attirant sur eux tous les efforts des Carthaginois en Sicile (258), se faisaient tous tuer pour donner le temps à un consul de tirer son armée d'un mauvais poste. Un Fabricius repoussait les présents de Pyrrhus; un Curius Dentatus, préparant des racines pour son repas dans sa pauvre villa, répondait aux Sabins qui lui apportaient de l'or pour avoir sa protection : « J'aime mieux commander à ceux qui ont de l'or que d'en posséder moi-même[1]. » On trouvait encore les consuls à leur charrue ou faisant leurs semailles, comme Atilius, surnommé pour cela Serranus. Un autre Atilius, le fameux Regulus, avait besoin que l'État pourvût à la culture de son champ pendant qu'il comman-

[1] Freinsh., 18-48; Plut., *Cat.*, 3, *Dits notables*.

dait une armée en Afrique. Caton l'Ancien, le dernier de ces vieux Romains, admirait comme le modèle du caractère national à cette époque, ce fameux Appius, aveugle et chargé d'ans, qui gouvernait avec la même vigueur cinq robustes fils, cinq filles, une maison considérable et de nombreux clients, l'esprit tendu comme un arc, conservant non-seulement l'autorité, mais l'empire sur tous les siens, redouté de ses esclaves, révéré de ses enfants, cher à tous par cette discipline même et ces mœurs antiques[1]. C'est chose vulgaire que le courage chez des hommes robustes et toujours en armes : il y a toujours, dans l'action d'un peuple qui se fonde, une ardeur qui anime et qui élève; et quand ce peuple est encore sans art, sans luxe, sans littérature, comment s'étonner de cette simplicité de mœurs? Ce qui paraît plus réellement admirable, c'est la coutume de l'indissolubilité du lien conjugal, malgré la loi des Douze Tables; c'est la honte attachée à un second mariage par l'opinion publique. Pendant cinq cent vingt ans on ne vit pas de divorce à Rome, avant Carvilius Ruga, qui le premier quitta sa femme stérile, ce qui lui attira le blâme général[2]. De la chasteté en honneur devaient naître d'autres vertus. Mais sans parler de cette politique odieuse[3] qui pouvait faire de la *foi romaine* une injure plus vraie que la *foi punique;* sans rappeler les anciennes cruautés des créanciers, ni exhumer l'atroce résolution de

[1] Cic., *De senect.*, 11.

[2] *Voyez* Val. Max., 2-1; Aul. Gel., 4-3, 17-21; Freinsh., 20-21, et la bévue de Montesquieu à ce sujet relevée dans mon art. *Du divorce*, t. VIII, n° 43, des *Annales de philosophie chrétienne.*

[3] Je me permettrai de redresser une idée inexacte échappée à notre grand Bossuet, bien autrement profond et érudit que Montesquieu. A la fin du *Discours sur l'Histoire universelle*, il vante beaucoup la conduite du sénat; frappé de cette puissance extraordinaire, que la Providence avait prédestinée à la propagation du christianisme, il y a vu une sorte d'inspiration, de la sagesse dans l'habileté, et n'a jugé Rome que par le succès.

ces cent soixante-dix femmes qui empoisonnèrent leurs maris [1], il est certain que Rome couvait déjà tous les vices inhérents au paganisme. Dans ce beau temps s'introduisait (264) le sanguinaire amusement des combats de gladiateurs; on s'intéressait bien moins à la représentation de la première pièce régulière que donna Livius Andronicus (240), et ensuite à celles de Plaute, de Pacuvius et de Térence. Par une bizarrerie remarquable, les jeunes gens abandonnant aux histrions ces compositions trop sérieuses, se réservèrent la gaieté des anciennes farces, qu'on appela alors *exodies*, puis *atellanes*, d'Atella où elles étaient en usage, et de l'osque qu'on y parlait; de sorte que, par la suite, les acteurs des atellanes, distingués des histrions, restèrent toujours citoyens [2]. Un autre divertissement de la même date (240), les *jeux floraux*, renouvelés ou établis pour obtenir des récoltes abondantes [3], préparaient déjà par leur licence aux scènes infâmes des pantomimes. Ainsi les vertus domestiques fléchissaient : les censeurs étaient obligés de contraindre les célibataires à jurer qu'ils se marieraient (234); l'exemple du premier divorce, quoique blâmé, troubla bientôt les familles (231), et enfin une loi expresse fut nécessaire (228) pour réprimer les excès devenus fréquents d'une monstrueuse corruption [4].

[1] Tite-Live, 8-18; Val. Max., 11-5.
[2] Tite-Live, 7-2.
[3] Val. Max., 2-10; Freinsh., 20-1.
[4] Val. Max., 6-1; Plut., *Marcel.*, 2; Juv., 2-27; Rosin, 8-24.

CHAPITRE XI.

SECONDE GUERRE PUNIQUE JUSQU'A LA VICTOIRE DE CANNES. — RIVALITÉ A ROME ENTRE L'ARISTOCRATIE ET LES HOMMES NOUVEAUX.

Le vieux monde païen s'agitait petitement en sens divers. Nulle grande domination ne s'élevait plus pour donner une impulsion générale. En Orient, les successeurs d'Alexandre avaient déchiré son empire en lambeaux. Le rôle des Grecs finissait : partagés en fédérations faibles et jalouses, ils se gourmaient entre eux et avec les rois de Macédoine, sans raison et sans fin. Partout, de ce côté, turbulence et mollesse. A l'Occident, des barbares, Gaulois, Ibériens, Maures et Numides, à peine connus, renfermés dans des querelles interminables de clans et de peuplades, dont le froissement ne se sentait pas à quelque distance. Entre eux, les Romains, séparés de tous par la mer et les Alpes, et apparaissant à peine hors de leur péninsule; les Carthaginois, dont les courses multipliées ne jetaient que des communications légères aux rivages où s'attachaient un moment leurs navires, et dont l'industrie mercantile tirait à

soi, sans bruit, les richesses des nations ignorantes; enfin Syracuse et les colonies phocéennes, qui, ne demandant qu'à la mer et aux arts leur prospérité paisible, jouissaient seules réellement de la civilisation grecque dans une modeste indépendance. Surtout Marseille (*Massilia*), plus à l'écart que Syracuse, et moins brillante, avait un bonheur plus sage et plus assuré. La régularité de son gouvernement et de ses mœurs, non moins que sa marine et son commerce, lui donnaient déjà une célébrité non enviée ni redoutable. Elle repoussait toujours les devins et les histrions; elle ne permettait à personne d'entrer dans ses murs avec des armes offensives. Un officier public se tenait aux portes pour recevoir ces armes en dépôt et les rendre au départ. Le glaive, qu'elle conserva pendant plus de six cents ans pour décapiter les criminels, restait toujours rongé de rouille [1]. Seule aussi, elle ne fut point enveloppée dans le terrible conflit qui se préparait.

La première guerre punique avait appris à Carthage, ou plutôt à Amilcar, ce qu'on devait attendre désormais de Rome; il le dit à son fils et lui fit jurer, encore enfant, de haïr les Romains : jamais serment ne fut mieux tenu. Annibal, à vingt-quatre ans, chef d'une armée valeureuse qui l'avait choisi, et que Carthage n'osa désavouer, résolut de ne pas différer les projets de son père. Il eut d'abord à punir une révolte en Espagne : il en profita pour imprimer sur cette terre la crainte de son nom, en écrasant cent mille Carpentans, Olcades et Vaccéens; puis, pour ne rien laisser derrière lui de suspect quand il aurait passé l'Èbre et les Pyrénées, il mit le siège devant Sagonte, ville d'origine italiote, l'alliée de Rome [2], et après huit mois d'une défense opiniâtre, il la prit (219). Pendant que deux

[1] Val. Max., 2-6.
[2] Tite-Live, 21-7, 11, 18, 19.

ambassades romaines allaient à Carthage demander satisfaction et déclarer la guerre, il hâtait ses préparatifs. Il laissa le commandement de l'Espagne jusqu'à l'Èbre à son frère Asdrubal, avec soixante vaisseaux et quinze mille Africains, qu'il remplaça en Afrique par quarante mille Ibériens. Cet échange prévenait les désertions. Il partit ensuite de Carthagène, passa l'Èbre, soumit rapidement le reste du pays jusqu'aux Pyrénées, et, y plaçant encore son autre frère Hannon, il entra dans la Gaule avec cinquante-neuf mille hommes armés à la romaine. Il savait depuis longtemps la marche qu'il y devait suivre, et les dispositions des peuplades auxquelles il avait d'avance payé son passage. Il ne trouva de résistance que sur le Rhône, où les Gaulois Volques prétendirent l'arrêter. Il resta quelques jours à rassembler de tous côtés des barques et à construire des radeaux; puis, ses troupes s'avancèrent sur cette flottille au milieu des traits et des hurlements des ennemis. Alors, ceux-ci entendirent tout-à-coup un bruit étrange derrière eux, et virent leurs tentes en flammes: un détachement considérable de l'armée carthaginoise avait, la veille, traversé tranquillement le fleuve un peu plus haut, donné le matin même à Annibal le signal convenu, et arrivait à l'improviste. Les Gaulois, troublés de cette double attaque, prirent la fuite. Annibal, maître de leur rive, reçut bientôt, en présence de son armée, un chef boïen, qui l'assura que les Gaulois au-delà des Alpes étaient prêts à se joindre à lui. En même temps, trois cents Numides, envoyés en reconnaissance, revinrent au camp; ils étaient partis cinq cents: ils avaient essuyé cette perte dans une rencontre avec trois cents cavaliers romains dont plus de la moitié avait péri aussi. Annibal, certain par là qu'il y avait un consul et une armée à Marseille, éloignée seulement de quatre journées, se pressa de passer la Durance et de gagner les Alpes. Il ne voulait combattre les Romains

qu'en Italie. Il avait déjà fait près de trois cents lieues en quatre mois depuis Carthagène ; on savait par les Massiliens tous ses projets. Les Gaulois Cisalpins avaient dispersé les deux colonies qui s'établissaient à Crémone et à Placentia ; ils avaient battu un préteur près de Mutina, et l'on croyait encore les Carthaginois en dedans des Pyrénées, où l'on comptait bien les retenir [1]. Le sénat avait son plan en conséquence, selon les souvenirs de la première guerre punique : le consul Sempronius, chargé d'attaquer en Afrique, était parvenu jusqu'à Melita (Malte), après la défaite d'une flotte carthaginoise à Lilybée par un préteur, et l'autre consul Pub. Scipion se rendait en Espagne. Mais tout ce plan était déjà déconcerté. Scipion, à son grand étonnement, apprit à Marseille qu'il était si près de l'ennemi, et quand il arriva au lieu même où le Rhône avait été franchi, Annibal en était parti depuis trois jours. Il se décida à revenir sur ses pas, afin de l'arrêter à la descente des Alpes. Pour ne point abandonner entièrement la première expédition, il envoya la plus grande partie de son armée en Espagne sous le commandement de son frère Cneius, et alla se mettre à la tête des troupes de la Gaule Cisalpine.

Annibal, cependant, poursuivait sa marche, malgré tous les obstacles de la nature et des hommes. Il ne mit que neuf jours à escalader les Alpes, où il fallait forcer continuellement un passage à travers les escarpements des rochers et les embuscades des montagnards. De ces sommets, qui dominent les nuages, il montra à ses soldats fatigués les riches plaines du Padus et le côté où était Rome [2]. Après deux journées de repos, il se remit en marche ; mais

[1] Polybe, 3 ; Tite-Live, 21-20, 25.
[2] Sil. Ital., 3-497 :

Scindentem nubes, frangentemque ardua montis

la neige qui venait de tomber, confondant tout sous ses masses blanches et uniformes, augmentait les dangers de ces défilés glissants et de ces pentes immenses. La quatrième journée mit fin à des fatigues incroyables [1]. L'armée se trouva réduite de moitié quand elle sortit des Alpes : Annibal n'avait plus qu'une infanterie de vingt mille hommes et six mille cavaliers pour attaquer la puissance romaine; il comptait sur les Gaulois, et il fut obligé d'entrer d'assaut dans la ville des Tauriniens. Il allait bientôt rencontrer un consul, et Sempronius, rappelé à la défense de l'Italie, devait dans peu rejoindre son collègue. Si l'alarme était grande, les légions toutefois attendaient l'ennemi bien loin en avant de Rome : on eût pu croire manqué aussi le plan d'Annibal. Les deux consuls, du moins, semblaient penser qu'une bataille suffirait. L'un alla se poster sur le Tésin (218), et il retourna vaincu et blessé à Placentia. Sempronius se pressa de combattre aussitôt qu'arrivé, pour ne pas donner le temps à Scipion de se rétablir et de partager sa gloire. Dans son impatience, il alla chercher au-delà des eaux froides de la Trébie l'ennemi rusé qui lui tendait un piège; il laissa sur l'autre bord près de trente mille hommes. Les succès de Cneius Scipion en Espagne, où il avait pris le pays jusqu'à l'Èbre et Hannon lui-même, n'étaient alors d'aucun secours pour l'Italie, ouverte au Carthaginois. Celui-ci envoya devant lui ses prisonniers italiens sans rançon, afin de détacher et de soulever les sujets et les alliés de Rome. Les Gaulois, jusque-là dou-

Spectârunt superi, longisque ab origine seclis
Intemerata gradu magnâ vi saxa domantem.

Et v. 511 :

Hic labor Ausoniam, dabit hic in vincula Tybrim.

[1] Polybe, 3; Tite-Live, 21-32 et suiv.

teux, malgré leurs promesses, s'étaient déclarés, et l'hiver finissait à peine qu'il tenta de traverser l'Apennin. Une tempête violente le repoussa chez ces Gaulois impatients et légers, qui ne respiraient que le pillage et voulaient bien le suivre, mais non nourrir son armée ni souffrir la guerre chez eux. Il s'en défiait tellement, que chaque jour il se déguisait sous un nouveau vêtement et une fausse chevelure [1]. Sempronius, de retour des comices consulaires, avait eu la hardiesse de le provoquer de nouveau près de Placentia, et, malgré cette vaine tentative, son successeur, Flaminius, plein de la même envie, arrivait à Arretium. Annibal repartit donc au premier moment favorable, afin de prévenir son adversaire, et préféra le chemin le plus court, quoique le plus difficile, par les marais de l'Arno, pour pénétrer en Étrurie. Ses soldats marchèrent pendant quatre jours et trois nuits dans une eau fangeuse, où ils enfonçaient jusqu'à la ceinture, n'ayant pour se reposer un moment que les bagages amoncelés et les cadavres de leurs chevaux. Beaucoup y périrent ; le général, monté sur son dernier éléphant, la tête appesantie par les veilles, par l'humidité de la nuit et du marécage, perdit un œil [2] : mais il avait atteint son but. Pendant que ses troupes se remettaient de leurs fatigues dans un pays fertile, il songeait à ce présomptueux consul, qui, six ans auparavant, avait, sur les bords de l'Addua, plus de chaînes que de soldats pour en charger les Gaulois qu'il devait vaincre ; un tel général serait ardent et facile à combattre, et le Carthaginois se mit à ravager sous ses yeux en avançant sur Rome. Flaminius le poursuivit, comme il l'avait prévu, plein de fureur et de confiance.

Rome était très-agitée, les uns par l'espérance, les au-

[1] Tite-Live, 22-1.
[2] Tite-Live, 22-2.

tres par la crainte d'une bataille. Le peuple voulait sortir promptement d'inquiétude par une victoire signalée de son consul Flaminius, auquel il avait décerné le triomphe après l'Addua, malgré le sénat. Cet homme nouveau, grand parleur et fort brave, lui donnait le plaisir de commencer une opposition contre la nouvelle aristocratie, et, ce qui n'était pas ordinaire, la gravité des évènements augmentait la dissidence. Le sénat jugeait tout autrement la situation présente. Il regardait comme son oracle ce Fabius, qu'on se souvenait d'avoir vu tout petit sur le char de son père Gurgès, avec son aïeul Maximus. On appelait alors cet enfant *la petite brebis* (*Ovicula*); l'illustration de sa famille n'avait pu le garantir de ce surnom, qui désignait sa douceur taciturne et son air stupide. Dans la suite, cette pesanteur avait paru fermeté, profondeur, prudence, et il avait exercé avec honneur le consulat dans la guerre des Ligures et celle d'Illyrie [1]. La seconde fois, il avait seul, dans l'inaction de son collègue Carvilius, résisté de tous ses efforts à ce même Flaminius qui décrétait le partage du Picenum et des terres sénonaises [2]. Son éloquence fut comparée, dans les âges suivants, à celle de Thucydide.

Plutarque, ne pouvant se dispenser de traiter en héros celui qu'on était convenu de regarder depuis tant de siècles comme le rival d'Annibal et le bouclier de Rome, représente les Romains consternés des deux défaites, des prodiges de cette année, et Fabius au-dessus de ces terreurs vulgaires. Des boucliers avaient sué du sang; on avait coupé à Antium des épis ensanglantés; il avait plu à Préneste des pierres ardentes; à Capène on avait vu deux lunes; à Rome, la foudre était tombée sur le temple de l'Espérance; un taureau était monté au troisième étage de la

[1] Plut., *Fab.*, 1, 2.
[2] Cic., *De senect.*, 4.

place aux Bœufs (*Forum boarium*), et, aux cris des habitants, il s'était jeté en bas; les *sorts* de Cœré et ceux de Préneste avaient diminué de nombre, et il en échut un qui portait ces mots écrits : « Mars agite ses armes. » On racontait bien d'autres merveilles non moins redoutables[1]. On interrogea les livres sibyllins, on fit à deux reprises des lustrations, des sacrifices, on y ajouta un lectisternium. Mais il paraît par la faveur dont jouissait Flaminius, par cette consultation des sorts et des livres sibyllins, et par tout ce qui se passa jusqu'à la bataille de Cannes, que le peuple n'était pas assez effrayé au gré du sénat et de Fabius. Tous ces présages si fâcheux avaient pour but d'empêcher ou d'annuler la nomination de l'homme nouveau et de prévenir ses imprudences; on n'y put réussir. Une dernière cause de la haine des grands avait précisément décidé le peuple à lui conférer ce second consulat. Seul parmi les pères conscrits, il avait approuvé une loi du tribun Claudius, qui défendait à tout sénateur ou fils de sénateur d'avoir en mer un navire de plus de trois cents amphores; ceci devait suffire pour le transport des récoltes, et tout trafic paraissait indigne des membres du sénat[2]. Flaminius était si sûr de leur ressentiment et de la faveur populaire, qu'il n'hésita pas, pour éluder une déchéance, à faire ce qui pouvait le plus justement la motiver. Il avait quitté la cité précipitamment, sous prétexte d'un voyage, et, parti comme un valet d'armée, sans insignes, sans suite, sans avoir présidé les féries latines, offert un sacrifice à Jupiter sur le mont Albain, sans avoir pris les auspices, toutes cérémonies indispensables et qui ne pouvaient avoir lieu qu'à Rome, il était entré en charge à Ariminum,

[1] Tite-Live, 21-62, 22-1; Plut., *Fab.*, 3. *Voyez* la note 9 de Ricard, qui indique, d'après Cic., *De divinat.*, 2-41, l'origine des sorts de Préneste.
[2] Tite-Live, 21-63.

malgré une députation du sénat. Servilius, son collègue, légalement installé, déplora vainement, dans son rapport sur la situation de la république, les malheurs qui suivraient une telle conduite. D'un autre côté, Fabius disait en vain qu'il fallait uniquement secourir les alliés, retenir les villes dans la soumission et laisser les forces peu considérables d'Annibal se consumer d'elles-mêmes « comme une flamme légère. » Ces craintes, ces conseils ne plaisaient au consul plébéien ni au peuple. Flaminius déclara, dans son camp d'Arretium, qu'il n'attendrait pas d'avoir à combattre pour la ville dans la ville même; il donna l'ordre du départ. A peine monté sur son cheval, qui s'abattit tout-à-coup, il tomba et lui passa par-dessus la tête. On lui vint rapporter au même instant un autre signe funeste: une enseigne n'avait pu être arrachée de terre. « Ne m'ap« portes-tu pas aussi, répondit-il, une lettre du sénat qui « me défende de combattre? Va dire qu'on creuse autour « de l'enseigne, si la peur engourdit les mains pour l'en» lever. » Les chefs étaient consternés, mais le soldat joyeux partageait l'assurance du consul [1].

Annibal continuait d'avancer : parvenu au lac de Trasimène, il choisit son champ de bataille dans un vallon circulaire entre les collines de Cortone, au bout d'un défilé, resserré par le lac. Cachant vers l'entrée sa cavalerie et son infanterie légère en embuscade, il alla se poster sur une hauteur à l'extrémité opposée. Flaminius entra étourdiment après lui dès la pointe du jour, et il n'avait pas encore rangé son armée au milieu du vallon, qu'elle est assaillie de tous côtés et obligée de se défendre à l'aventure, au milieu d'un brouillard épais, qui l'empêche de discerner ses ennemis ni son chef. On se battit avec acharnement pendant trois heures; Flaminius ne s'épargna pas

[1] Tite-Live, 21-63, 22-3; Plut., *Fab.*, 3.

et tomba après des prodiges de valeur; quinze mille des siens furent tués dans la déroute, six mille pris le lendemain; dix mille seulement regagnèrent Rome par divers chemins [1]. Annibal rendit la liberté aux prisonniers latins, fit reposer ses soldats, et pénétra par l'Ombrie et le Picenum jusqu'en Apulie, mettant partout à découvert par sa présence la faiblesse de Rome et l'occasion de s'affranchir (217). On avait dissimulé au peuple le résultat de la Trébie; Sempronius avait écrit que le mauvais temps lui avait ôté la victoire des mains; le courier n'en avait pas fait un récit plus fidèle: mais ici on ne cacha plus rien. Le préteur Pomponius assembla le peuple, et, du haut de la tribune, il ne dit que ces mots : « Nous avons été vaincus dans un grand combat. » Cette nouvelle, « tombant sur cette multitude comme un vent impétueux sur une vaste mer, » y jeta l'effroi et le trouble : on ne savait quel parti prendre; on convint à la fin d'une dictature, et, en l'absence du seul consul Servilius, alors à Ariminum, les comices, pour la première fois, élurent le dictateur. Le choix était fait d'avance; on nomma Fabius, mais avec le titre de *prodictateur*. Il prit pour son général de la cavalerie Minucius. Fidèle à la pensée du sénat et de la noblesse, il voulut ramener les esprits au respect des choses sacrées, offrit des sacrifices, et, ayant consulté les livres sibyllins, il ordonna des supplications, voua des jeux scéniques et un printemps sacré [2]. A la tête des légions, il suivit exactement son propre système; toujours campé sur des hauteurs, observant l'ennemi, sans jamais le perdre de vue ni s'exposer à un combat, et cherchant à le ruiner en détail. Cette tactique en effet contrariait Annibal, qui, ne pouvant réussir que par des avantages continus, mit en œuvre toute son habileté

[1] Polybe, 3; Tite-Live, 22-3 et suiv.; Plut.; *Fab.*, 3, 4.
[2] Tite-Live, 22-7, 9, 10; Plut., *Fab.*, 5, 6.

et ses stratagèmes pour le tirer de sa *temporisation*, toujours en mouvement, le harcelant sans cesse, dévastant la Campanie sous ses yeux; mais le *temporiseur* était inébranlable. Il n'avait pas moins à résister dans son camp même : que signifiait cette lenteur? que prétendait ce *pédagogue* d'Annibal? quels beaux campements, d'où on pouvait assister au spectacle de l'Italie ravagée! Il serait difficile aux ennemis de le vaincre, car il se cacherait bientôt dans les brouillards et les nuages. Tels étaient les murmures et les railleries des soldats, et surtout de Minucius, qui les excitait. Les nouvelles qui venaient de l'Espagne les autorisaient encore. La flotte d'Asdrubal avait été surprise et détruite à l'embouchure de l'Èbre par Cneius, qui avait parcouru toute la côte occidentale et reçu de nombreuses alliances. Publius lui ayant amené ensuite des renforts, les deux frères établissaient la domination romaine dans la Tarragonnaise, reprenaient Sagonte et les ôtages que les Carthaginois y tenaient renfermés. En Italie seulement on ne savait pas vaincre. Mais l'impassible Fabius s'inquiétait bien moins des rumeurs du camp que du salut de la patrie [1], et il gardait son plan. Cependant ce plan parut tourner contre lui. Annibal, pour s'assurer des fourrages et couper les communications de Fabius avec les alliés, voulant se diriger sur Casinum, prononça ce nom en traînant la seconde syllabe, de sorte que son guide entendit Casilinum, et il se trouva ainsi à l'extrémité de la Campanie, dans les marais fangeux du Vulturne, entouré de hauteurs dont Fabius saisit aussitôt la seule issue. Annibal sembla pris dans un de ces pièges qui lui étaient si familiers; le lendemain il devait être attaqué, et la guerre finie tout d'un coup : mais Annibal ne s'embarrassait pas pour si peu.

[1] Plut., *Fab.*, 8; Tite-Live, 22-12; Ennius, cité par Cic., *De senect.*, 4 : Non ponebat enim rumores ante salutem.

Pendant la nuit les postes romains aperçoivent des torches allumées qui s'avancent en ordre, puis tout-à-coup des flammes qui s'écartent, un incendie qui court en se propageant sur les hauteurs, et l'on entend d'affreux mugissements : tout fuit devant cette terrible et singulière attaque. C'étaient deux mille bœufs portant à leurs cornes des sarments avec des torches allumées. Le feu les gagnant, ils s'élançaient furieux, et l'embrâsement se mouvait et prenait partout. Un corps de Carthaginois saisit le défilé abandonné, toute l'armée sortit et reprit le chemin de l'Apulie. Fabius voulut la poursuivre au point du jour; Annibal, d'une rapide manœuvre, le repoussa rudement. Il affecta ensuite de ne point ravager ses terres et de les protéger, comme s'ils étaient d'intelligence. Le dictateur fut perdu dans l'opinion : on cria hautement contre lui à Rome; le tribun Metilius, parent de Minucius, éclatait en plaintes. Le mécontentement gagna même le sénat. Dans l'échange des prisonniers, il s'en trouvait deux cent quarante de surplus au pouvoir d'Annibal, lesquels, selon la convention des deux généraux, devaient être rachetés à deux cent cinquante deniers par tête : le sénat refusa cette rançon. Fabius fit vendre ses terres pour l'acquitter; mais cela ne rétablissait pas sa réputation militaire [1]. Obligé de revenir à Rome pour certains sacrifices, il défendit à Minucius de combattre en son absence; Minucius combattit et rentra dans son camp sans être poursuivi, avec une perte un peu moindre que celle de l'ennemi. Le récit en vint à Rome comme d'une victoire signalée; le peuple se réjouissait. Metilius accusa publiquement de trahison Fabius et tous les grands, qui avaient attiré cette guerre pour opprimer de nouveau le peuple sous la domination absolue d'un dictateur, dont les lenteurs affectées donneraient le temps à

[1] Plut., *Fab.*, 12; Tite-Live, 22-23.

l'ennemi de s'affermir et de recevoir une nouvelle armée d'Afrique[1]. Et, dans la vérité, si Carthage eût compris ses intérêts, elle y aurait pourvu aussitôt qu'un courrier lui eut appris la victoire de Trasimène. Fabius ne daigna pas se justifier et ne répondit que par une menace de punir Minucius. Il se fit à ces mots un grand tumulte, puis un silence de crainte succéda. Metilius, loin de se décourager, représenta vivement le sort qui semblait attendre Minucius, et demandait qu'on forçât le dictateur d'abdiquer : le peuple, ranimé, n'osa pourtant pas aller jusque-là. Terentius Varron, autre homme nouveau, qui soutenait Minucius, proposa un expédient qu'on adopta ; ce fut de donner au maître de la cavalerie un pouvoir égal à celui du dictateur[2]. Fabius déjà parti reçut en chemin ce decret. Il prit cela aussi froidement que tout le reste : il savait bien qu'en partageant son commandement on ne partageait pas son habileté. Retourné au camp, il refusa de commander alternativement avec Minucius, aimant mieux lui abandonner la moitié des troupes pour ne pas tout perdre. Il avait bien prévu : Minucius donna dans le premier piège que lui tendit Annibal, et il eût péri avec tous les siens si Fabius ne fût venu à son secours. Le téméraire reconnut sa faute et alla se remettre sous les ordres de Fabius.

On rendit enfin justice au temporiseur; mais on ne goûta pas davantage sa tactique. Terentius Varron, fils d'un boucher, briguait le consulat; il avait été questeur, édile, et récemment préteur. Il répétait sans cesse que la guerre ne finirait pas tant qu'on mettrait des Fabius à la tête des légions. Le sénat s'opposait de toutes ses forces à cette prétention, afin que des hommes ordinaires ne fissent pas de leurs invectives un moyen d'élévation[3].

[1] Plut., *Fab.*, 12 ; Tite-Live, 22-23.
[2] Tite-Live, 22-25, 26; Plut., *Fab.*, 14.
[3] Tite-Live, 22-34.

Le tribun Herennius animait le peuple en faveur de son candidat : « Les nobles, qui veulent la guerre, disait-il, « ont attiré Annibal en Italie; les quatre légions réunies « ont bien fait voir, en l'absence de Fabius, qu'on peut « combattre avec avantage; il ne les a divisées ensuite « que pour les exposer au massacre et se faire donner, en « les sauvant, les noms de père et de patron. On prolonge à « dessein les hostilités. C'est un pacte entre les nobles. Ja- « mais on ne finira la guerre si on ne nomme un consul « *vraiment plébéien*, c'est-à-dire un homme nouveau; car « les plébéiens-nobles sont déjà initiés aux mêmes mystè- « res, et méprisent le peuple depuis que les pères ne les « méprisent plus[1]. » On nomma en effet Varron avec le patricien Paul-Émile. Ils partirent avec de nouvelles levées, Varron assurant qu'il ne voulait qu'un jour pour voir et vaincre l'ennemi.

Paul-Émile était un autre Fabius pour la prudence, mais sans force contre la mauvaise humeur du peuple; il n'osa ou ne sut détourner son collègue de la bataille, qui se donna où Annibal voulut, près de Cannes, sur les bords de l'Aufidus, où il les fit venir par une retraite simulée, où il les plaça selon son plaisir, où le soleil et le vent portaient, par-dessus les phalanges carthaginoises, une chaleur et une poussière brûlantes dans le visage des Romains. L'ordre de bataille soutint ces dispositions[2]; ses meilleures troupes distribuées sur les deux ailes, il se mit lui même avec les plus faibles au centre, qu'il allongea en coin comme pour percer l'armée ennemie; c'était encore une ruse. Lorsque le matin il examina la position des Romains, Giscon fut étonné de leur nombre. Il y a, dit Annibal, une chose plus étonnante, c'est que dans une si

[1] Tite-Live, 22-34.
[2] Plut., *Fab.*, 25; Tite-Live, 22-46.

grande multitude, pas un ne s'appelle Giscon. Ce bon mot courut parmi les soldats, et ils allèrent gaiement au combat[1]. Varron en avait donné le signal dès le point du jour par le manteau de pourpre déployé devant sa tente. Le coin d'Annibal se laissa émousser bientôt, puis se replia assez vite, en forme de croissant, de sorte que les Romains, poursuivant en vainqueurs, furent bientôt attaqués de tous côtés par les deux ailes des Carthaginois, et enveloppés par une armée moins nombreuse de moitié. Dès ce moment, ce ne fut plus qu'un carnage. Les Carthaginois étaient las de tuer; il resta sur la place cinquante mille Romains, parmi lesquels vingt-un tribuns légionnaires, quatre-vingts sénateurs, un grand nombre de consulaires, et le consul Paul-Émile. Varron s'était enfui à Venusia avec quelques débris de l'armée : là il apprit qu'il y avait encore une troupe de fuyards à Canusium; il s'y rendit, et réunit ainsi dix mille hommes. Annibal fit au moins quatorze mille prisonniers sur le champ de bataille et dans les deux camps; il n'avait perdu lui-même que six ou huit mille hommes[2], et cette victoire lui donnait une grande partie de l'Italie, l'Apulie, le Samnium, la Campanie, la Lucanie, le Brutium et la Grande-Grèce. Jusque-là, il n'avait recruté son armée que des Gaulois qui l'avaient suivi; il ne possédait ni ville, ni magasin, ni port; il ne subsistait que de pillage : maintenant il aura des Lucaniens, des Samnites, il aura des vivres assurés, et Capoue va lui ouvrir ses portes pour être son point d'appui et de communication avec la mer, la Sicile et Carthage.

[1] Plut., *Fab.*, 24.

[2] Plut., *Fab.*, 26; Tite-Live, 22-49; Polybe, 3, dit soixante-dix mille Romains tués.

CHAPITRE XII.

GUERRE EN ITALIE, EN ESPAGNE, EN SICILE ET EN GRÈCE. — ROME ET L'ARISTOCRATIE REPRENNENT EN MÊME TEMPS L'AVANTAGE.

Rome paraissait perdue, les réfugiés de Canusium le disaient; et, sans la fermeté du jeune Scipion, qui jura, l'épée sur leurs têtes, de ne pas souffrir que Rome fût trahie, ils se seraient jetés sur les premiers vaisseaux pour quitter l'Italie[1]. Le coup était affreux en effet. Depuis l'Allia, la cité n'avait point essuyé pareil désastre. L'effroi y fut le même, et, dans le premier moment, la multitude, qui ne réfléchit pas, se fût dispersée encore une fois, si Fabius n'eût tout contenu[2]. L'évènement semblait le justifier maintenant; ce qu'on avait regardé jusqu'alors comme pu-

[1] Tite-Live, 22-53.

[2] Plut., *Fab.*, 26, 27, *Marc.*, 11; Tite-Live, 22-51. Le mot de Maharbal, qui promettait à Annibal de le faire souper dans cinq jours au Capitole, ses reproches ensuite : « Tu sais vaincre, Annibal, mais non profiter de la victoire; » l'espoir qu'avaient les Carthaginois, selon Polybe, 3, d'emporter Rome aussitôt; toute cette tradition, outre plusieurs circonstances, ne prouve pas une faute du grand homme; elle atteste seulement que vainqueurs et

sillanimité en lui, paraissait une prudence plus qu'humaine, une inspiration divine : on n'avait plus d'espoir qu'en lui, et on recourait à lui comme aux autels des dieux[1]. Le malheur de Cannes a fait réellement la grande réputation de Fabius. Il est vrai, d'ailleurs, que les Romains lui durent beaucoup en ce moment. Au milieu de la consternation générale où l'on ne savait plus pourvoir à rien, il marchait seul d'un pas modéré et d'un air tranquille, parlait à tous avec douceur, faisait taire les lamentations des femmes, dissipait les attroupements. Il rendit la confiance aux magistrats troublés, assembla le sénat, posa des gardes à toutes les portes pour empêcher le peuple de sortir et d'abandonner la ville, prescrivit un deuil qui ne passerait pas trente jours, car il n'y avait pas une seule matrone qui ne le portât, et cet appareil lugubre pouvait entretenir le découragement : par cette raison, il ne laissa pas célébrer la fête et la procession de Cérès, pour que le petit nombre et la tristesse des assistants ne révélassent pas la grandeur des pertes. On envoya des jeunes gens choisis pour savoir des fuyards la situation des consuls, ce qui restait de troupes, où elles étaient, où était Annibal. Il fit exactement ce qu'ordonnèrent les décemvirs d'après les livres sibyllins, c'est-à-dire des sacrifices; on enterra vifs, dans le *Forum boarium,* deux hommes et deux femmes[2] de nation grecque et gauloise; on consulta l'oracle de Delphes; on punit deux vestales coupables. Il y avait dans la ville deux légions complètes, selon l'usage établi depuis la défaite de l'Allia, deux autres légions

vaincus crurent au moins possible une tentative et une autre victoire sous les murs de Rome, où les Romains abattus ne semblaient guère en état de se défendre. Annibal seul jugea mieux que Rome ne pouvait pas périr par un coup de main.

[1] Plut., *Fab.*, 27.

[2] Plut., *Fab.*, 28; Tite-Live, 22-55, 56, 57.

levées dans le bas peuple et exercées depuis Trasimène, et enfin une légion à Ostie; Marcellus, qui commandait en Sicile, avait promptement fait partir quinze cents hommes[1]. C'était assez, non pour une bataille, mais pour défendre les murs. Des quatre corps d'armée qu'on avait en Sicile, en Sardaigne, en Cisalpine, en Espagne, où les deux Scipions continuaient à tenir en échec Asdrubal au-delà de l'Èbre, aucune n'aurait pu arriver à temps pour repousser les Carthaginois; on attendit pour savoir ce qu'il y avait à faire. Lorsque Varron revint, abattu de confusion et de tristesse, le sénat et le peuple allèrent le recevoir aux portes de la ville; les magistrats, les principaux sénateurs, et parmi eux Fabius, le félicitèrent de n'avoir pas, dans une telle calamité, désespéré du salut de la république, et d'être revenu se mettre à la tête des affaires.

Quand on sut qu'Annibal, au lieu de marcher droit sur Rome, avait mené ailleurs son armée, la confiance se ranima; on offrit à Varron la dictature, qu'il refusa, effaçant ainsi sa faute par sa modestie. Tout le reste de sa vie il laissa croître sa barbe et ses cheveux, ne prit jamais ses repas sur un lit; il refusa toujours les dignités que le peuple voulut lui donner : la république avait besoin, disait-il, de magistrats plus heureux[2]. Cette constante affection du peuple pour Varron n'était pas seulement une estime compatissante, mais une disposition de résistance qui durait encore contre la noblesse, malgré la sévère leçon de Cannes, et dont elle ne se débarrassa qu'à la longue, par la gravité des circonstances et par une prudente politique.

On nomma dictateur Junius Pera, qui prit aussitôt des mesures extraordinaires pour la défense de l'État : il enrôla

[1] Plut., *Marc.*, 11.
[2] Plut., *Fab.*, 29; et Val. Max., 3-4, 4-5; Frontin, 4-5, cité par Ricard, note 50.

tous les citoyens de dix-sept à cinquante ans ; et, comme on ne voulait point racheter les prisonniers de Cannes, pour ne pas donner d'argent à Annibal et pour ne laisser aux légionnaires d'autre alternative que la victoire ou l'esclavage, il forma un corps d'esclaves volontaires (*volones*), sous promesse de l'affranchissement ; il arma également six mille criminels, et garda en Italie Marcellus, destiné à commander en Sicile.

Annibal, loin de perdre son temps à vendre son butin, comme le disait la lettre de Varron, s'était dirigé par le Samnium dans la Campanie pour avoir une place maritime. N'ayant pu surprendre Naples, il entra dans Capoue, qui lui ouvrit ses portes, malgré les antiques alliances des plus nobles familles avec celles de Rome, et la présence de trois cents chevaliers capouans dans les garnisons romaines de Sicile. Les parents de ces chevaliers avaient avec peine obtenu d'envoyer une députation au consul. L'état déplorable où on l'avait trouvé à Venusia [1], celui de la république qu'il avait trop bien révélé, l'horreur qu'il voulait leur donner des Carthaginois, « que leur chef habituait, disait-on, à faire des ponts de cadavres et à se nourrir de chair humaine [2]; » tout cela n'avait plus inspiré que mépris, et presque toute la ville avait adopté les vues de son sénat et de ses deux chefs, Pacuvius et Vibius. Annibal convint de respecter le gouvernement et les lois de Capoue, et de n'exiger ni contribution ni service militaire. De là il fit une tentative sur Nole, où le peuple penchait pour lui. Marcellus, averti, accourut à temps ; Annibal se détourna contre Nucérie, qu'il prit de force, puis revint sur Nole, où le peuple s'agitait toujours. Il fut repoussé par une

[1] Tite-Live, 22-56 et 23-5. Il y a dans ces deux passages rapprochés une contradiction bien maladroite de l'historien.

[2] Tite-Live, 23-5.

sortie de Marcellus, qui lui tua deux mille hommes. Cette perte n'est pas certaine, mais ce fut toujours une grande victoire et la plus grande de cette guerre, selon Tite-Live, puisqu'il était plus difficile alors de n'être pas vaincu par Annibal que de le vaincre dans la suite. Ce grand évènement ne l'empêcha donc pas de prendre Acerres et puis d'assiéger Casilinum. Comme il ne put la forcer avant l'hiver, il y laissa un blocus et alla prendre ses quartiers à Capoue [1]. Ni Annibal, ni son armée ne s'amollirent dans *les délices de Capoue*, comme Tite-Live l'a prétendu [2]. Ces soldats guerroyèrent encore treize années en Italie, et firent pâlir au dernier moment Scipion à Zama. Annibal attendait des secours que sa patrie ne pouvait refuser à tant de succès et d'espérances. Lorsque Magon Barca versa devant le sénat de Carthage trois boisseaux d'anneaux d'or des chevaliers romains tués à Cannes, il se trouva un homme qui osa décrier la victoire; c'était Hannon, chef de cette honteuse faction qui se vendit plus tard aux Romains. Si Annibal, dit-il, est vainqueur, il n'a pas besoin de secours; s'il est vaincu, il n'en mérite pas. L'envie respirait dans cette double absurdité: on ne l'écouta pas; mais le sénat de Carthage, dans ses vues cupides et défiantes, rendit inutiles les secours qu'il décréta. On envoya deux flottes sous un commandement à part en Sicile. Des vingt-quatre mille hommes qui devaient être levés en Espagne, avec lesquels Asdrubal devait aller rejoindre son frère, on détourna douze mille hommes contre la Sardaigne [3]. Annibal ne reçut que quatre mille Numides et un peu d'argent. Il lui fallait, avec

[1] Tite-Live, 23-16, 17.

[2] Tite-Live, 23-18, 45. Polybe manque ici pour redresser Tite-Live. Montesquieu excuse Annibal en disant qu'il ne pouvait faire autrement, et que ses soldats auraient trouvé partout Capoue: il était plus simple de répondre par les faits, qui justifient pleinement Annibal.

[3] Tite-Live, 23-11, 12, 13, 32.

une armée affaiblie de près de moitié par ses victoires, avec les recrues incertaines et inexpérimentées de l'Italie, suivre son plan, ménager des alliés qui faisaient leurs conditions d'indépendance, et diviser ses forces pour les défendre en même temps et attaquer Rome.

Il importait cependant de presser les attaques. Il fit bien voir qu'il ne s'était pas amolli dans Capoue, quand il reparut, au printemps, devant Casilinum et l'obligea de se rendre. Ses ennemis, quoique revenus de leur première frayeur, paraissaient véritablement engourdis. Deux armées voisines le regardaient sans faire aucun mouvement (215). Les débordements du Vulturne et la crainte de perdre Nole retenaient Marcellus; l'ordre du dictateur Junius, retourné à Rome pour les auspices, empêchait ses vingt-cinq mille hommes, postés près de Casilinum, de rien entreprendre, « quoique nulle patience ne dût facilement résister aux nouvelles qui venaient des assiégés[1]. » On accorda à près de trois cents Prénestins qui restaient de cette garnison, le droit de cité romaine : ils n'en voulurent pas. On fut obligé de répondre aux Pétéliens, encore fidèles au milieu du Brutium soulevé, qu'ils s'occupassent eux-mêmes de leur propre sûreté; aux préteurs de Sicile et de Sardaigne, qui demandaient du blé et de l'argent, qu'ils y pourvussent eux-mêmes. Le trésor était épuisé; on nomma des triumvirs pour recevoir les avances de l'impôt. On avait fait tout ce qu'on pouvait; les vides du sénat n'étaient pas encore remplis : le consul Varron, rappelé d'Apulie, nomma pour cela un second dictateur, sans maître de cavalerie. Ce fut Fabius Buteo, qui monta le jour même à la tribune, inscrivit d'abord tous les sénateurs vivants, ensuite les citoyens qui avaient exercé des magistratures curules, ceux qui avaient été édiles, tribuns, questeurs, les cheva-

[1] Tite-Live, 23-19.

liers sans magistrature, mais distingués par leurs services, enfin de simples quirites qui avaient enlevé des dépouilles à l'ennemi ou reçu une couronne civique. Cent soixante-sept sénateurs nouveaux étant ainsi nommés, le dictateur abdiqua, congédia ses licteurs et se mêla dans la foule [1]. A peine avait-on fini les comices consulaires, qu'on apprit le massacre d'un des consuls désignés, Posth. Albinus, et de vingt mille hommes dans une embuscade des Gaulois Cisalpins, au milieu de la forêt Litane. La consternation recommença; les boutiques, fermées pendant plusieurs jours, offraient dans toute la ville la solitude de la nuit. Le sénat ordonna aux édiles de les faire ouvrir et d'ôter cette tristesse publique. On n'avait pas assez de troupes pour se venger des Gaulois; on y renonça. En Espagne seulement les deux Scipions étaient toujours victorieux, même de la réunion des deux Barca, Asdrubal et Magon; mais on avait besoin surtout de reprendre l'avantage en Italie, où Pétélie et Crotone venaient de succomber encore. On résolut d'envoyer en Sicile les fugitifs de Cannes, qui demeureraient là jusqu'à la fin de la guerre [2], et de les remplacer par les troupes de Sicile que Marcellus fut chargé d'aller recevoir, lorsque Sempronius, seul consul, fut entré en fonctions aux ides de mars. La mort d'Albinus exigeait l'élection d'un second consul. Marcellus, depuis son succès à Nole, était agréable au peuple, qui avait toujours peine à comprendre que la vigueur ne fît pas plus pour vaincre que la prudence : on l'appelait *l'épée de Rome*. On se plaignit de son absence au moment des comices; on exigea qu'il revînt, que l'élection fût différée, et on le nomma unanimement. Par malheur, les auspices furent déclarés défavorables. La noblesse voyait avec déplaisir deux con-

[1] Tite-Live, 23-23; Plut., *Fab.*, 14.
[2] Tite-Live, 23-25, 31; Plut., *Fab.*, 16.

suls plébéiens pour la première fois; elle n'osait cependant employer une opposition directe, et le peuple passait par-dessus les auspices, lorsque Marcellus, pour prévenir toute querelle, donna sa démission, et Fabius fut choisi. Marcellus, toutefois, repartit comme proconsul, partageant les opérations de la campagne avec les deux premiers magistrats[1]. Le peuple, dans cette persévérance d'opposition, dut voter volontiers la loi Oppia, qui retranchait aux femmes leur parure, et réservait tout l'or et l'argent pour les besoins de l'État[2].

Ce n'était pas trop de trois généraux pour défendre contre Annibal le centre de l'Italie. Fabius, campé à Calès, n'osait faire passer le Vulturne à son armée, et il s'occupait d'abord de reprendre les auspices et d'expier les mauvais présages qu'on annonçait coup sur coup. Sempronius défendait Cumes, et Marcellus Nole[3]. Annibal n'ayant pu attirer Sempronius à une bataille, se porta contre Marcellus, qui fit d'abord une sortie; *des torrents de pluie sauvèrent les* Carthaginois, qui furent encore repoussés trois jours après. La perte la plus réelle d'Annibal fut une désertion de douze cents cavaliers numides et ibériens, qui passèrent à l'ennemi. Alors Fabius se mit en mouvement et ravagea la Campanie : ce furent tous ses exploits[4]. Il revint à la fin pour les comices consulaires, et se rendit au Champ de Mars sans entrer dans la ville. Le sort avait désigné ce jour-là, comme prérogatives, la tribu de l'Anio et une de ses jeunes centuries; Fabius entendant les noms des deux candidats qui étaient portés, suspend les suffrages, représente la nécessité de nommer de dignes adversaires d'Annibal :

[1] Tite-Live, 23-31; Plut., *Marc.*, 15.
[2] Tite-Live, 34-1.
[3] Tite-Live, 23-36, 37.
[4] Tite-Live, 23-46, 48.

Emilius est flamine de Quirinus, on ne peut l'écarter des fonctions sacrées ni l'y retenir sans négliger la religion ou la guerre ; Otacilius, qui commandait récemment la flotte, a laissé infester la côte d'Italie ; il faut d'autres généraux. Otacilius s'écrie que Fabius veut se faire continuer dans le consulat. Fabius lui envoie ses licteurs pour l'avertir qu'il n'est point passé par la ville et qu'il a les haches à ses faisceaux. La centurie retourne aux voix, et nomme consuls Fabius et Marcellus (214) ; toutes les autres centuries firent de même [1]. On élut ensuite les préteurs. Personne n'accusa Fabius d'ambition ; où l'on voyait l'intérêt public, toute opposition tombait : c'est là qu'on peut admirer les Romains. Tout récemment, dans la pénurie du trésor et la diminution désastreuse des contribuables, un préteur avait convoqué une assemblée ; tous les fournisseurs qui s'étaient enrichis consentirent à faire une avance de leurs profits pour venir au secours de l'armée d'Espagne : trois sociétés de dix-neuf personnes passèrent cet engagement et le remplirent avec fidélité. Les nouveaux consuls ordonnèrent, d'après un sénatus-consulte, que tout possesseur d'un fonds de cinquante mille à cent mille as fournirait un matelot et six mois de paie; les plus riches, en raison de leur fortune, trois, cinq et sept matelots; enfin, les sénateurs huit, avec la solde d'une année : ainsi une flotte fut équipée tout entière aux frais des particuliers [2]. Les nouveaux censeurs, à leur tour, dégradèrent les jeunes chevaliers qui avaient voulu quitter l'Italie après la défaite de Cannes, puis deux mille jeunes gens du peuple qui s'étaient soustraits, depuis quatre ans, sans motif, au service militaire ; tous furent relégués en Sicile pour y servir à pied. Comme on n'avait pas de quoi affermer l'entretien des édi-

[1] Tite-Live, 24-7, 8, 9.
[2] Tite-Live, 28-48, 49, 24-11.

fices sacrés, la vente des chevaux et d'autres choses semblables, les entrepreneurs se présentèrent en foule aux censeurs pour traiter de ces marchés, ne demandant de remboursement qu'à la fin de la guerre. Un peu plus tard, quand les Volones eurent mérité leur affranchissement, leurs anciens maîtres en refusèrent le prix jusqu'à la même époque. Tous ceux qui avaient quelque somme appartenant à des pupilles ou à des veuves, la portèrent au trésor comme au plus sûr dépôt; et toute acquisition faite pour les pupilles ou les veuves était inscrite par le questeur. Dans l'armée c'était la même générosité : les chevaliers et les centurions ne voulaient point de leur solde, traitant de mercenaire quiconque l'accepterait[1].

Carthage était loin d'un pareil dévoûment; elle abandonnait son chef: mais il ne s'abandonnait pas. Ne comptant que sur lui-même, il avait pratiqué des intelligences en Sardaigne avec le riche Hampsicoras. Un soulèvement presque général y avait éclaté; une seule campagne des Romains avait tout remis sous le joug. Il trouva d'autres diversions. Le bruit de Trasimène avait retenti au loin ; les Grecs en armes avaient compris un moment qu'il se débattait là d'autres intérêts encore que ceux de Rome et de Carthage ; ils avaient fait la paix pour se mettre en mesure. Demetrius de Pharos ne cessait d'animer Philippe, et après Cannes il le décida ; des ambassadeurs vinrent traiter avec le chef carthaginois au nom du roi de Macédoine et des Grecs. En Sicile, à la mort d'Hiéron, son petit-fils Hiéronyme, enfant capricieux et débauché, se laissa aisément entraîner hors de la neutralité et se déclara pour Carthage. Deux officiers, Épicyde et Hippocrate, nés en Afrique d'un exilé syracusain et d'une mère carthaginoise, avaient été aussitôt envoyés par Annibal; ils allaient commencer les

[1] Tite-Live, 24-18.

hostilités, lorsque le jeune prince fut assassiné. Au milieu des troubles qui suivirent, où toute la famille d'Hiéron fut massacrée, les deux frères avaient été assez habiles pour se faire nommer parmi les préteurs de Syracuse : ils étaient soutenus par la multitude, les soldats et les nombreux transfuges de la flotte romaine[1]. Ainsi la guerre s'étendait, et le danger ne diminuait point en Italie ; des deux côtés les efforts se portaient sur la Campanie. Annibal essaya encore de forcer ou de surprendre Pouzzoles, Naples et Nole ; mais son lieutenant Hannon, qui devait le soutenir, fut rencontré et battu à Bénévent par les Volones de Sempronius[2], qui gagnèrent ainsi leur liberté. Marcellus était revenu promptement défendre Nole toujours chancelante, et attaqua le premier. Une double sortie devait charger l'ennemi à la fois, et si Claudius Néron, à la tête de la cavalerie, eût su exécuter les ordres du consul, « Annibal eût expié cette fois le désastre de Cannes[3]. » Mais cette vanterie de l'*épée de Rome* serait encore fort suspecte, quand Plutarque ne nous avertirait pas que ces succès de Marcellus ne furent jamais d'un grand poids, que le Carthaginois, après ces fausses chutes, se relevait plus vigoureux[4]. Pendant qu'Annibal, renonçant à Nole, marchait vers Tarente, qui ne tarda pas à lui ouvrir ses portes, que Hannon prenait sa revanche sur les cohortes lucaniennes de Sempronius, les deux consuls se réunirent pour forcer Casilin ; ensuite Fabius ravagea sans obstacle le Samnium ; vingt-cinq mille Samnites furent tués ou pris dans cette expédition.

Le bonheur des Romains fut dans les fautes de Philippe[5].

[1] Tite-Live, 23-40, 41, 30, 24-5, 23, 27.

[2] Tite-Live, 24-14 et suiv.

[3] Tite-Live, 24-17 ; Plut., *Marc.*, 15.

[4] Plut., *Parall. de Pélopidas et de Marcellus*, 3. *Voyez* la curieuse note 69 de Ricard.

[5] Tite-Live, 23-33, 34.

Ils avaient intercepté son traité et préparé aussitôt un armement qui croisa dans l'Adriatique. Au lieu de passer plus promptement en Italie, Philippe s'amusa à conquérir l'Illyrie, à prendre Oricum et assiéger Apollonie : le préteur Levinus, appelé par les Apolloniates, les délivra en quelques jours. Le roi, obligé de fuir de son camp, de brûler sa flotte, imprudemment engagée dans l'Aous, se retira dans la Macédoine, et le préteur n'eut plus qu'à exciter contre lui Attale et les Étoliens pour l'occuper en Grèce et l'empêcher de rétablir ses communications avec les Carthaginois. En Espagne, les hostilités se soutenaient mieux ; quand les Scipions avaient battu les Barca, c'était à recommencer ; après quatre combats perdus, l'opiniâtreté de Magon les inquiétait encore. Mais le fort de la guerre était en Sicile ; Hippocrate et Epicyde avaient enfin soulevé Syracuse [1]. On jugea nécessaire d'envoyer là Marcellus. Le consul attaqua bientôt la ville par terre et par mer. Plein de confiance dans ses préparatifs et plus encore dans sa propre réputation, il fit avancer une énorme machine appelée *sambyce*, composée de huit galères liées ensemble, d'où l'on devait appliquer des échelles à la muraille comme de terre ferme. Mais il y avait dans Syracuse un homme plus redoutable tout seul qu'une armée : Archimède ne tenait pas grand compte de toutes les batteries romaines. Donnez-moi une autre terre pour point d'appui, disait-il un jour au roi Hiéron, et je remuerai celle-ci. Il avait construit, à la prière de ce prince, plusieurs machines de défense qui servirent en ce moment ; la *sambyce* était encore à une assez grande distance de la muraille, lorsqu'il lança contre elle un roc de six cents livres, suivi de deux autres, et la *sambyce* fut fracassée. Les galères, enlevées par des crampons, retombaient ensuite et s'abîmaient par leur poids, ou, dressées

[1] Tite-Live, 24-21 et suiv.

sur leur poupe, venaient, en pirouettant, se briser contre les récifs, et les hommes qui les montaient étaient dispersés au loin, comme des pierres jetées par une fronde. Du côté de la terre, une grêle de traits, de pierres, pleuvait sur l'infanterie : toutes les machines d'Archimède jouaient à couvert derrière les murs, et les Romains, accablés de toutes parts, sans voir d'où les coups partaient, semblaient combattre contre les dieux. Marcellus voulut d'abord railler, mais il rassurait peu ses soldats; à la vue d'un bout de corde ou d'un pieu sur la muraille, ils s'enfuyaient à grands cris, et il fut obligé de changer le siège en blocus [1]. Une armée carthaginoise survint : soixante-six villes de Sicile tuèrent ou chassèrent les garnisons romaines; des renforts devinrent indispensables de ce côté, et Annibal se trouva plus au large en Italie, où il espérait à son tour lasser et épuiser les Romains par une guerre de chicane et tant de diversions, malgré quelques désertions de ses cavaliers ou de ses alliés. Ce moyen n'était point négligé par ses ennemis [2].

L'année 212, qui semblait devoir remplir ses espérances, les laissa pourtant évanouir. Les deux Scipions venaient de faire alliance avec Syphax, roi d'une partie de la Numidie, et il avait battu les Carthaginois; mais il fut battu, à son tour, par un autre roi numide, Gula, dont le fils, Massinissa, passa en Espagne. Les deux Barcas, renforcés encore par Asdrubal Giscon et l'Ibérien Indibilis, se préparaient à reprendre l'offensive. Les Scipions, ayant levé un corps de Celtibériens, les premiers mercenaires employés par les Romains [3], se séparèrent pour prévenir la jonction de leurs ennemis; ils furent tous deux vaincus et tués.

[1] Plut., *Marc.*, 18, 19, 20, 21, 22; Polybe, 8; Tite-Live, 24-34 et suiv.
[2] Plut., *Marc.*, 12, 15, *Fab.*, 31, 32; Tite-Live, 24-47.
[3] Tite-Live, 24-69.

L'Espagne était perdue pour les Romains, rejetés en deçà de l'Èbre, sans la hardiesse d'un jeune chevalier, Marcius, qui rassembla les débris des deux armées, et, surprenant, par une attaque nocturne, la sécurité des deux camps ennemis, égala tout d'un coup la fortune. Toutefois, il fallait lui envoyer des troupes [1]. La guerre continuait, quoique faiblement, en Grèce. Dans la Sicile, la contagion ravagea tour à tour les deux armées et enleva Hippocrate. Épicyde et un autre chef, nommé Hannon, prirent Agrigente; Mutines, formé à l'école d'Annibal, battit deux fois Marcellus près d'Himera. Mais la désunion, qui se mit entre Épicyde et Hannon, rendit l'avantage à Marcellus; il revint devant Syracuse : à la faveur d'une conférence pour l'échange des prisonniers, on mesura de l'œil la hauteur des murs; une escalade nocturne réussit, un quartier fut pris, le reste livré par trahison, Archimède tué et la ville pillée [2]. Annibal, de son côté, ouvrit la campagne en s'emparant de Tarente. Pendant que les deux consuls, Fulvius et Appius, assiégeaient Capoue, Sempronius périt dans une embuscade, et sa troupe de Volones se dispersa. Annibal arriva ainsi sans obstacle au secours de Capoue : les deux consuls, qui allèrent à sa rencontre, furent mis en fuite. Annibal ne put atteindre Appius en Lucanie; pour se dédommager, il tua sur son chemin quinze mille hommes et Centenius Penula, leur chef, qui se vantait de le vaincre. De là, marchant sur Herdonée, il tailla en pièces l'armée du préteur Cn. Fulvius, seize mille hommes; mais les deux consuls, revenus sur leurs pas, n'en reprirent qu'avec plus d'ardeur le siège de Capoue, qu'ils continuèrent comme proconsuls (211). Ce fut là que les Romains formèrent l'infanterie légère des *velites*. Leur cavalerie étant trop peu nombreuse pour

[1] Tite-Live, 25-32 et suiv.
[2] Tite-Live, 25-25, 23 et suiv.

résister aux attaques des cavaliers campaniens, le centurion Nœvius imagina de faire un choix des fantassins les plus lestes; il les munit de javelines et d'un petit bouclier, les exerçant à sauter en croupe et à descendre avec la même célérité, pour seconder ses cavaliers romains dans la charge, en frappant de leurs traits la cavalerie ennemie, hommes et chevaux. Cette invention fut très-utile [1].

Le siège de Capoue devait décider si Annibal tiendrait en Italie : s'il la laissait prendre, sa puissance était coupée par le pied. Il revient donc aussi, attaque le camp des Romains, et, ne pouvant le forcer, imagine, pour les arracher de là, de marcher tout d'un coup sur Rome; les consuls, en effet, craignirent assez pour y porter du secours; un seul cependant, Fulvius, se détacha.

A Rome, ce fut bien une autre épouvante. Lorsqu'on sut qu'Annibal assiégeait les légions romaines devant Capoue, « on trembla comme si ce jour allait décider le sort de la guerre [2] ; » tout-à-coup Annibal arrive dans les plaines de Frégelles sur les bords du Liris; le pont en était rompu pour le retarder. Un courrier de Frégelles donne l'alarme à Rome; l'affluence et les récits de ceux qui s'y réfugiaient augmentent le trouble. Les femmes gémissantes courent *purifier* de leur chevelure le pavé des temples, selon la coutume dans un danger extraordinaire [3]. Le sénat se tient au Forum; on met des troupes au Capitole, sur les remparts, autour de la ville, sur le mont Albain, dans le fort d'Œsula. Quand on apprit que Fulvius était parti de Capoue, le sénat, par un décret, égala son pouvoir à celui des consuls, afin qu'il pût agir comme eux dans Rome. Il entre bientôt par la porte Capène, et, traversant la cité, va cam-

[1] Tite-Live, 25-19 et suiv.; Polybe, 6; Val. Max., 2-3; Rosin, 10-9.
[2] Polybe, 9, *Fragm.*
[3] Polybe, 9, *Fragm.*

per entre les portes Colline et Esquiline; les consuls et le sénat tiennent conseil dans le camp même pour concerter les dernières mesures.

Annibal traversait rapidement Lavicum, Tusculum, Gabies, faisant une multitude de prisonniers; il campe sur l'Anio, à cinq milles de Rome, vient lui-même, avec deux mille cavaliers, jusqu'au temple d'Hercule, vers la porte Colline, et, s'approchant le plus possible à cheval, il examine. Fulvius envoie alors quelque cavalerie, une escarmouche s'engage; les consuls ordonnent aux douze cents transfuges numides, qui étaient sur l'Aventin, de passer sur l'Esquilin, comme plus habiles à combattre dans des vallées coupées de jardins, de ravins et de tombeaux. On les voit du Capitole, on crie que l'Aventin est pris; l'effroi est au comble: « on se serait précipité hors des murs sans la présence de l'ennemi; » chacun de sa maison jetait des traits et des pierres sur ces malheureux défenseurs errant çà et là dans les rues. Enfin, les Carthaginois sont repoussés; mais le danger subsiste. On rend à tous ceux qui ont été dictateurs, consuls ou censeurs, leur ancienne autorité jusqu'à la retraite d'Annibal, afin de mieux comprimer tous ces mouvements de peur. Il y eut plusieurs alarmes.

Enfin Annibal, passant l'Anio, range son armée en bataille; Fulvius ne refuse pas: mais une pluie battante, mêlée de grêle, *enchaîne* la valeur romaine; le second jour, un ouragan impétueux fit encore obstacle. Annibal, apprenant qu'une légion partait par la porte opposée pour aller en Espagne, et que le champ où il campait avait été vendu sans baisser de prix, répondit à ces bravades par une autre, en mettant en vente les boutiques du Forum. Les Romains, et non les dieux, lui avaient refusé le combat; il ne pouvait forcer cette armée sous ses murs, dans ses murs; il se retira tranquillement par Tutia, le bois de Fé-

ronie, Réate et Amiterne [1], et, abandonnant Capoue qu'il était impossible de dégager, il arriva près de Rhegium avec tant de rapidité qu'il eût pu la prendre. « Il me semble, « ajoute Polybe, qu'il faut louer ici l'invincible opiniâtreté « des Carthaginois et des Romains. On a loué Épamiuon- « das de son expédition contre Sparte et de sa retraite ; les « historiens ont loué les grandes choses d'Épaminondas ; « ils ont dit que tandis qu'il triomphait de ses ennemis, la « fortune avait triomphé de lui : il faut dire la même chose « d'Annibal, et, à la vue de telles actions, qui pourrait ne « pas le proclamer le capitaine admirable [2] ? » Il ajoute ensuite des compliments aux Romains sur leur constance, qui a surpassé celle des Spartiates devant Épaminondas.

On reconnaît à cette admiration de Polybe, et même au récit de Tite-Live, le saisissement du grand peuple à l'aspect d'Annibal, qui le laissa tout éperdu et comme étonné de vivre encore. En vain les Romains élevèrent un temple au Ridicule sur le terrain même où campait le Carthaginois [3] ; en vain ils le comparaient à l'abeille qui laisse son aiguillon dans la blessure [4] ; on retrouve, plusieurs siècles après, cette terreur empreinte dans les injures et jusque dans les chants de triomphe de leurs poètes [5]. Pour moi, dans toute

[1] Tout ce récit est presque mot à mot de Tite-Live, 26-9, 10 et suiv.

[2] Polybe, 9, *Fragm.*; Sil. Ital., 12-530, 742, et commencement du livre 14.

[3] Il en reste un débris non loin des ruines du Cirque de Caracalla ; *voyez* Vasi, *Itinerario di Roma*.

[4] Tite-Live, 23-42.

[5] Hor., *Od.*, 3-6 : « Annibalem dirum. »
Id., *ib.*, 4-3 : « Perfidus Annibal. »
Id., *ib.*, 4-7 : « Rejectæque retrorsum Annibalis minæ. »
Id., *Epod.*, 11 : « Parentibusque abominatus Annibal. »
Et Juv., 6, v. 216 :

Ac proximus urbi
Annibal et stantes collinâ in turre mariti.

Il peut être curieux de rapprocher ici le jugement porté sur Annibal par le

l'antiquité, je ne cherche ni Épaminondas, ni Alexandre, ni César, mais Annibal. Je me suis souvent représenté ce visage noirci par le soleil d'Afrique, déformé par les marais de Clusium, et que les Romains n'osaient regarder en face ; cet imperturbable capitaine, observant l'ennemi sur un champ de bataille, ou vivant au milieu de ses soldats de nations diverses, unis par son seul ascendant, qui pouvaient bien quelquefois le quitter par lassitude, mais qui ne connaissaient pas le murmure ni la sédition, auxquels il donnait l'exemple d'une vie sobre [1], sans recherche de gloire personnelle, sans autres plaisirs que ses méditations, sans autres sentiments que sa haine de l'ambition romaine, son invincible volonté d'en détruire l'empire, et à la fin un sombre dédain de tant de peuples et de rois qui s'obstinaient à ne pas le comprendre pour se livrer eux-mêmes au joug.

Capoue se rendit et fut traitée avec la dernière rigueur. On vendit les citoyens; et la ville, devenue propriété romaine, n'eut plus pour habitants que des affranchis, des marchands et des ouvriers, sans magistrature ni sénat. La fortune de Rome l'emportait et lui donnait partout la victoire. Malgré la prise de Syracuse, Mutines, de concert avec Epycide et Hannon, disputait encore la Sicile : il sortait

plus grand capitaine des temps modernes : « *Mémorial de Sainte-Hélène*, 14 novembre 1816. Et cet Annibal, le plus audacieux de tous, le plus étonnant peut-être, si hardi, si sûr, si large en toutes choses; qui, à vingt-six ans, conçoit ce qui est à peine concevable, exécute ce qu'on devait tenir pour impossible; qui, renonçant à son pays, traverse des peuples ennemis ou inconnus qu'il faut attaquer et vaincre, escalade les Pyrénées et les Alpes, qu'on croyait insurmontables, et ne descend en Italie qu'en payant de la moitié de son armée la seule acquisition de son champ de bataille, le seul droit de combattre; qui occupe, parcourt et gouverne cette même Italie durant seize ans, met plusieurs fois à deux doigts de sa perte la terrible et redoutable Rome, et ne lâche sa proie que quand on met à profit la leçon qu'il a donnée, d'aller le combattre chez lui; croira-t-on qu'il ne dut sa carrière et tant de grandes actions qu'aux caprices du hasard, aux faveurs de la fortune? » etc.

[1] Justin.

d'Agrigente et y rentrait à son gré, harassant les ennemis de ses expéditions rapides [1]. Mais cet homme n'était qu'un Numide. Hannon, jaloux de sa gloire, lui ôta son commandement, et Mutines, de dépit, ouvrit Agrigente au préteur Levinus, qui eut bientôt reconquis toute la Sicile (210). Philippe, de son côté, soutenait assez habilement les Achéens, ses alliés, battait ceux de Rome et le préteur Sulpicius, aux applaudissements des Grecs assemblés dans Argos pour les jeux Néméens, puis retournait contre les Dardaniens au nord de la Macédoine. Il crut avoir tout fait en obligeant les Étoliens à recevoir la paix. Ni les Carthaginois, ni les Romains n'y trouvaient leur compte : les premiers lui offrirent en vain deux cents talents. Le nouveau préteur, Sempronius, arrivé trop tard pour empêcher le traité des Étoliens, eut au moins l'adresse de l'étendre à tous les autres ennemis de Philippe, qui se lia ainsi les mains (205).

La guerre finissait aussi en Espagne. Après les exploits de Marcius, le sénat, choqué du titre de propréteur qu'il avait accepté de ses soldats, avait envoyé le proconsul Claudius Néron, qui se laissa maladroitement jouer par Asdrubal Barca, bloqué dans le défilé des Pierres-Noires [2], entre Illiturgis et Mentissa (211). Personne ne voulait plus aller commander en Espagne : l'assemblée au Champ de Mars murmurait inquiète, lorsque le jeune Scipion, fils de Publius, se présente ; on le proclame unanimement. Toutefois, on se repentait déjà, en songeant à sa jeunesse et au triste sort de son père et de son oncle. Il se hâta de rassurer les esprits dans une nouvelle assemblée ; il y réussit. Ce jeune homme avait de l'éloquence et plus d'artifice encore : un bruit s'était répandu de l'apparition d'un serpent mystérieux, d'un dieu, par conséquent, qui avait fait cesser la

[1] Tite-Live, 26-40.
[2] Tite-Live, 26-17.

stérilité de sa mère. Scipion s'était bien gardé de nier ce prodige. Du jour où il avait pris la robe virile, il n'avait plus traité aucune affaire publique ou privée sans monter au Capitole et rester dans le sanctuaire quelque temps en méditation ; et les gardiens admiraient alors le silence des chiens, qui aboyaient ordinairement avec fureur contre tout autre. Il ne proposait rien au peuple qui ne fût suggéré par une vision nocturne ou une inspiration divine. D'ailleurs, quoiqu'il eût fait preuve de valeur au Tésin, où il sauva son père blessé, il avait passé son adolescence dans une mollesse qui n'annonçait pas la défaite de Carthage. Le merveilleux qui paraissait en lui suffit pour rassurer le peuple [1]. Scipion partit et justifia les assurances qu'il donnait. A son arrivée en Espagne, comme un homme qui n'avait rien d'ordinaire, il ne suivit aucun conseil, et résolut de prendre Carthagène. Comme il rendait la justice dans son camp devant cette ville, un des soldats lui demanda quel jour et en quel lieu il fixait l'assignation : Là, après demain, répondit-il en montrant la ville [2]. Il donna l'assaut comme il l'avait dit. Carthagène, bâtie dans un petit golfe, sur une petite péninsule, était entourée de la mer au midi et à l'orient ; un étang la défendait au couchant et en partie au septentrion. Les Romains, d'abord rudement reçus, se retiraient, quand Scipion fait avancer des troupes fraîches, et lui-même se dirige avec cinq cents hommes du côté de l'étang. Le reflux, rare dans la Méditerranée, commençait en ce moment, et, pressé par un vent du nord, laissait un passage toujours plus facile. Le général fait un prodige d'un évènement qu'il avait prévu : il ordonne à ses soldats de suivre Neptune, qui leur ouvre lui-même le chemin à tra-

[1] Tite-Live, 26-19 ; Aul. Gel., 7-1 ; Val. Max., 6-9.
[2] Aul. Gel., 7-1 ; Plut., *Dits notables*.

vers les flots pour escalader la muraille [1], et ils entrèrent en effet sans obstacle de ce côté non fortifié, et regardé comme inattaquable. La ville fut prise ainsi (210). Là étaient les trésors, l'arsenal, les provisions et les ôtages des Carthaginois [2]. Scipion ne tira pas un moindre avantage des trois cents ôtages ibériens qu'il rendit libres, et qui lui attirèrent aussi beaucoup d'alliés. Tout ne fut pas à sa gloire pourtant dans la suite de ses expéditions : s'il battit séparément Asdrubal Barca à Bœcula (209), il n'osa pas le poursuivre et risquer une seconde bataille contre les forces réunies de Magon et d'Asdrubal Giscon, qui venaient au secours d'Asdrubal Barca : il se contenta de détacher un corps de troupes pour garder les Pyrénées ; mais le vaincu, de l'avis des deux autres chefs, n'en prit pas moins la route de la Gaule pour gagner l'Italie par les Alpes, et Rome courait plus de danger que jamais, pendant que son héros futur passait son temps à recevoir la soumission des peuples de l'Espagne citérieure [3]. S'il battit plus d'une fois encore les adversaires qui lui restaient, s'il détacha du parti de Carthage Massinissa (206), Valère Maxime lui reproche encore la témérité de son voyage chez Syphax [4]. En effet, il manqua d'être pris par l'escadre d'Asdrubal Giscon [5] ; il pouvait rester captif chez le prince numide, pendant que l'Espagne, non encore soumise, essayait de se soulever, et que ses soldats, sans récompense et même sans solde, s'abandonnaient à leur mécontentement. Il gagna heureusement Syphax, revint à temps en Espagne, et crut avoir tout dompté par la prise d'Illiturgis, de Castulon et d'Astapa. Il connut bientôt à combien peu tenait la fidélité de cette con-

[1] Tite-Live, 26-45, 46.
[2] Tite-Live, 26-47.
[3] Tite-Live, 27-20.
[4] Val. Max., 9-8.
[5] Tite-Live, 28-17.

trée, lorsque, tombé malade à Carthagène, le bruit courut qu'il était mort. On voyait assez maintenant que les Romains n'avaient jamais songé à délivrer les Ibériens, mais à les conquérir. Mandonius et Indibilis, auxquels il avait rendu épouses, filles et mères après la prise de Carthagène, se crurent libres d'une reconnaissance qui ne regardait que Scipion; ils prirent les armes, et huit mille légionnaires se révoltèrent en même temps près de Sucrone [1]. Scipion alors se montra vraiment habile et ferme. Les révoltés, mandés par lui pour recevoir leur solde, arrivèrent sans défiance, les autres légions partant pour une expédition; mais le lendemain ils furent tout-à-coup enveloppés: il y avait eu contre-ordre. Ils avaient quitté leurs armes; ils eurent à voir la tête de leurs chefs rouler sous la hache avant de recevoir leur solde. Après cela, les Ibériens n'étaient plus capables de résister. Magon ne tint pas davantage dans Gadès; Carthage avait besoin de lui ailleurs. Il ne resta pas un Carthaginois en Espagne, et Scipion retourna bientôt à Rome, pour commencer une carrière plus glorieuse encore, que le bonheur d'autrui lui avait ouverte.

[1] Tite-Live, 28-19, 24 et suiv.

CHAPITRE XIII.

FIN DE LA SECONDE GUERRE PUNIQUE. — CARTHAGE VAINCUE.

Les choses avaient bien changé en Italie. On commençait à peine à se relever du désastre de Cannes, qu'on eut à craindre un désastre plus grand, lorsque la chance tourna subitement contre Carthage. Annibal, livré à ses seules ressources, n'avait pu conserver Capoue; il tempéra du moins la joie des Romains par une seconde victoire à Herdonée, aussi sanglante que la première. Du fond du Brutium, il s'était présenté inopinément en ordre de bataille devant le proconsul Cn. Fulvius Centumalus (210). Deux légions furent taillées en pièces, Fulvius et onze tribuns tués. Le consul Marcellus, qui n'était pas loin, manda promptement au sénat cette nouvelle : au reste, « comme il avait rabattu l'orgueil d'Annibal après Cannes, il marchait contre lui, » et le triomphe de l'ennemi serait court. « Mais à Rome, où l'affliction du passé était grande encore, on

craignit alors pour l'avenir[1]. » Marcellus rencontra son adversaire à Numistron; l'action se prolongea depuis la troisième heure jusqu'à la nuit : des deux côtés on remplaça par des troupes fraîches les combattants épuisés de fatigue. La nuit seule termina cette lutte acharnée et indécise. Annibal resta dans son camp le lendemain, puis marcha vers l'Apulie, engageant de tumultueuses escarmouches et tendant des pièges à Marcellus, qui avait soin de ne le suivre qu'en plein jour[2]. Le temps des comices consulaires approchait; Marcellus jugea convenable de ne pas quitter Annibal; on rappela de Sicile le consul Levinus pour présider. Le consul présenta au sénat Mutines et les autres *qui avaient bien mérité de la république;* on les traita honorablement, et, en vertu d'une loi proposée par un tribun, on ne rougit pas de donner à Mutines, à un traître, le titre de citoyen romain. Cependant une lettre de Valerius Messala, commandant de la flotte, qui venait de faire une course jusqu'à Utique, informa le sénat qu'on préparait des troupes en Afrique pour Asdrubal Barca, qui devait rejoindre Annibal, et qu'on espérait beaucoup. Cette nouvelle alarma vivement. Un dictateur parut nécessaire. Le consul ne voulait pas nommer; le tribun Lucretius fit décider qu'on prendait l'avis du peuple : le consul refusa, défendit même au préteur d'intervenir, et repartit pendant la nuit. Le peuple, sur la proposition des tribuns, ordonnant de créer dictateur Fulvius, Marcellus fut obligé de venir faire cette nomination. Les comices consulaires convoqués ensuite, les deux Arennius, tribuns, s'opposèrent à l'élection du dictateur comme consul : c'était contre le droit public de continuer un magistrat. Le dictateur allégua plusieurs exceptions semblables ; d'ailleurs, selon les séna-

[1] Tite-Live, 27-1 ; Plut., *Marc.*, 33.
[2] Tite-Live, 27-2.

teurs, il fallait, dans des circonstances si critiques, confier le commandement à des chefs expérimentés. Les tribuns se désistèrent, et l'on élut Fabius avec Fulvius, qui abdiqua aussitôt la dictature[1]. Au milieu des soins importants dont on était occupé, l'élection d'un grand-curion ranima un moment une vieille querelle. Les patriciens prétendaient en exclure le plébéien Mamilius Vitulus, puisque cette dignité était restée jusqu'alors exclusivement aux patriciens. On en appela aux tribuns, qui renvoyèrent au sénat, qui renvoya au peuple, et Mamilius fut le premier plébéien que l'on nomma grand-curion[2].

Les circonstances étaient encore plus graves qu'on ne pensait. On se lassait de la guerre en Italie, et le mécontentement éclata avec un grand danger (209), lorsqu'un décret du sénat fit passer en Sicile les restes des derniers vaincus d'Herdonée, sous la même flétrissure que les premiers, avec les vaincus de Cannes. Ceci exaspéra les Latins et les autres alliés; ils murmuraient dans leurs assemblées : « Depuis dix ans, on les épuisait de levées et de service; « chaque année un désastre. C'en était fait d'un citoyen « enrôlé par le Romain; mieux valait être pris par le Carthaginois, qui vous renvoyait sans rançon, au lieu que « le Romain vous reléguait hors de l'Italie : c'était un exil « plutôt qu'un service militaire. Voilà déjà huit ans que les « soldats de Cannes y vieillissent; ils y mourront avant « que l'ennemi, si fort en Italie, se retire. Il ne restera « bientôt plus personne; il faut refuser les levées. Si tous « les alliés s'entendaient, Rome songerait à la paix : autrement, tant qu'Annibal vivra, jamais la guerre ne finira « en Italie. » On y comptait alors trente colonies dans l'intérieur de la contrée, toutes ayant leurs députations à Rome. Douze déclarèrent qu'elles ne pouvaient plus fournir de

[1] Tite-Live, 27-6; Plut., *Marc.*, 34.
[2] Tite-Live, 28-8.

soldats ni d'argent[1]. Les consuls inquiets voulurent les ramener par l'honneur : Rome était leur mère-patrie, ils étaient ses enfants, ils ne devaient pas l'abandonner... Vaines raisons! ils persistèrent. Quand on en fit le rapport au sénat, on s'écria dans la consternation : « La république est perdue! les autres colonies feront de même ; les alliés s'entendent tous pour livrer Rome à Annibal. » Heureusement on trouva les dix-huit autres colonies plus zélées : leur contingent était prêt, et davantage s'il le fallait. On fit venir ces fidèles députés au sénat pour les remercier solennellement, ensuite on les présenta au peuple avec de grands éloges[2]. On passa sous silence le refus des douze ; on ne congédia ni on ne retint leurs députés, on ne leur donna pas audience. Ensuite on expia les prodiges, car il y en avait tous les ans.

Fabius s'occupa enfin de prévenir le péril qui menaçait, en chassant Annibal, et il n'y avait rien de mieux à faire pour cela, selon le plan du vieux consul, que de lui prendre Tarente ; alors, sans place de retraite, sans allié sûr, il n'aurait plus de motif de rester en Italie. Il chargea donc Marcellus, proconsul, d'occuper vigoureusement Annibal pendant cette expédition. Marcellus n'y manqua pas, « persuadé que nul général romain n'était aussi capable que lui-même de faire tête à Annibal. » Il l'alla chercher près de Canusium et se mit à le harceler. Un premier combat demeura indécis ; le lendemain, déroute complète des Romains, qui perdirent près de trois mille hommes et six étendards. Marcellus accabla ses soldats de reproches, fit donner de l'orge au lieu de froment aux fuyards, condamna leurs centurions à garder l'épée nue sans ceinturon, an-

[1] Tite-Live, 27-9. C'étaient Ardée, Nepi, Sutrium, Albe, Carseoli, Cora, Suessa, Setia, Circello, Calès, Narni et Interamna.

[2] Tite-Live, 27-10. Il rapporte aussi leurs noms avec soin.

nonça qu'on attaquerait une troisième fois. Dès le matin suivant, la cotte d'arme d'écarlate parut devant sa tente. Annibal se récria d'étonnement, disent Tite-Live et Plutarque, sur l'intrépidité de Marcellus; le Romain devait donc avoir son tour. Toutefois, la déroute recommençait de son côté, si le premier manipule des hastats n'eût assailli de javelots les éléphants, qui se retournèrent et mirent le désordre dans l'armée carthaginoise. Si Annibal perdit véritablement deux fois autant de monde que le vainqueur, il le laissa au moins dans l'impossibilité de continuer la campagne; aussi, malgré cette victoire, on cria fort à Rome contre Marcellus, surtout le tribun Bibulus, qui l'accusait de passer l'été à couvert dans Venusia, pendant qu'Annibal courait le pays à son gré. Il est vrai qui Marcellus se justifia, et qu'il fut même nommé consul pour la cinquième fois[1].

Pendant ce temps, Fabius avait réussi; des intelligences d'un genre assez honteux lui avaient ouvert les portes de Tarente; il avait fait massacrer une partie de la garnison pour paraître avoir pris la ville d'assaut et non par trahison; « mais il ne retira pas la gloire qu'il s'était promise, et il encourut à la fois le reproche de perfidie et de cruauté[2]. » Après cela il eût été bien maladroit au héros punique de dire : Les Romains ont donc aussi leur Annibal; le mot n'est pas vraisemblable, à moins que ce ne fût une dérision. Fabius pensa payer cher cette prétendue ruse. Il reçut au bout de quelques jours deux habitants de Métaponte portant des lettres des principaux citoyens, qui s'engageaient à lui livrer la ville et la garnison carthaginoise, moyennant une amnistie entière; il consentit et prit jour. Heureusement pour lui, les présages qu'il consulta

[1] Tite-Live, 27-12, 13, 14, 20; Plut., *Marc.*, 35, 36, 37.
[2] Plut., *Fab.*, 33, 34; Tite-Live, 27-16.

deux fois avant de sortir furent contraires ; la victime immolée le confirma encore, et l'haruspice, plus avisé ou plus instruit, lui déclara que l'ennemi lui tendait un piège. Annibal, en effet, lui avait envoyé ces lettres, avait reçu sa réponse et l'attendait sur le chemin de Métaponte[1].

Marcellus fut moins heureux. A soixante ans « il avait une passion de gloire comme un jeune homme, et une ambition au-dessus de son âge[2]. » A peine eut-il pris possession du consulat, qu'il courut de nouveau vaincre Annibal, et il donna tête baissée dans une embuscade près de Petelia, où il fut tué, et son collègue Crispinus blessé (208). Les hostilités languirent ensuite : on était dans l'attente d'un grand évènement.

On savait qu'Asdrubal était arrivé chez les Gaulois, qui s'enrôlaient en foule; le cens révéla bientôt (207) une diminution effrayante de la population. L'absence de l'ennemi ne rendait pas la sécurité, et l'on avait de la peine à rétablir la culture des champs : les hommes du peuple, privés de leurs enfants, avec peu d'esclaves, sans troupeaux, refusaient de retourner à leurs métairies démolies ou brûlées[3]. Les colonies maritimes se défendaient toujours du service militaire par leur *exemption inviolable*; mais, à cause du danger présent, ce droit ne fut laissé intact que pour Antium et Ostie : encore fit-on prêter serment aux jeunes gens de ces deux colonies qu'ils ne découcheraient pas plus d'un mois hors de leurs murs tant que l'ennemi serait en Italie[4]. Les prodiges alarmants redoublaient: outre les pierres et la foudre tombées sur divers points, un ruisseau de sang avait coulé près de la porte de Minturnes. Neuf jours de sacrifices, un jour de supplications et

[1] Tite-Live, 27-16.
[2] Plut., *Marc.*, 38, 38, 40; Tite-Live, 27-27.
[3] Tite-Live, 27-36, 28-11.
[4] Tite-Live, 27-38.

les grandes victimes avaient à peine détourné ces menaces, que l'on recommença le *novendiale*, parce qu'on vit une autre pluie de pierres pendant l'*armilustrum* (sacrifice fait dans une revue de l'armée, au son des trompettes). Les esprits se troublèrent de nouveau à la nouvelle qu'il était né à Frusinone un enfant d'une taille de quatre ans et d'une conformation extraordinaire. Ce prodige était apparemment au-dessus de la science romaine. On manda des haruspices d'Étrurie : ils dirent que c'était un affreux augure, et, sur leur décision, on en purgea le territoire romain en le précipitant tout vivant dans la haute mer; puis vingt-sept jeunes filles, en trois chœurs, parcoururent la ville en chantant une ode du poète Livius Andronicus [1].

Une chose véritablement à craindre, était une seconde invasion qui se préparait en Cisalpine. Si Asdrubal rejoignait son frère, on ne pouvait plus prévoir que la ruine de la république [2], déjà si affaiblie, et l'on avait nommé deux consuls sans gloire et sans talents pour empêcher la redoutable jonction. Mais tous ceux qui soutenaient Annibal étaient comme frappés d'aveuglement. Asdrubal, ne rencontrant aucune armée en Cisalpine, perdit le temps au siège de Placentia, sans instruire son frère de son approche. Celui-ci, quand le bruit en vint jusqu'à lui, vit l'occasion passée; les deux armées consulaires étaient prêtes maintenant. Toutefois, il se met en marche. Malgré un échec qu'il a reçu de Néron, à Grumentum, il essaie de remonter vers Canusium, et il attend de nouvelles levées du Brutium pour tenter un nouvel effort [3]. Asdrubal se réveille enfin, quitte son blocus inutile, et s'avance rapidement en Italie. Les quatre Numides qu'il pense alors à envoyer

[1] Tite-Live, 27-37.
[2] Tite-Live, 27-40.
[3] Tite-Live, 27-43, 42.

à son frère, sont interceptés par Néron. Celui-ci conçoit aussitôt un projet bien hardi, qui peut tout perdre ou tout sauver; mais le moment était venu de tout risquer sans hésitation : on était à Rome dans la plus grande anxiété [1]. Il part de son camp, pendant la nuit, avec sept mille hommes, et, après six jours de marche, il entre de nuit dans le camp de son collègue Livius, en face de celui d'Asdrubal, sur les bords du Metaurus. Au point du jour, la trompette sonne deux fois. Le Carthaginois reconnaît, à ce signal, que les deux consuls sont réunis; il en tire les plus tristes conjectures. Il ne réfléchit plus : il fuit pour repasser le fleuve hors de la présence de l'ennemi; il est atteint, forcé de combattre. Là, il retrouve la valeur d'un Barca; il rétablit quatre fois ses bandes rompues et les ramène à la charge: mais ses soldats, harassés et découragés par une marche précipitée, cèdent de toutes parts. Il ne cherche plus que la mort, et cinquante-six mille hommes restèrent avec lui sur le champ de bataille [2].

La pénétration d'Annibal avait été cette fois en défaut par l'inhabileté même de son adversaire; il ne pouvait soupçonner un pareil projet d'un tel homme, et il ne connut son absence que quand Néron, de retour, eut fait jeter dans le camp carthaginois la tête d'Asdrubal (207). Jamais le grand homme ne dut éprouver une plus profonde douleur; Cannes était vengée, et son dessein détruit. Toutefois, il ne quittera pas l'Italie. Retiré dans le Brutium, il y concentre ses forces, il s'y attache plus fortement : car, tant qu'il sera en Italie, Rome n'est point sauvée.

Scipion le comprit bien, et ce fut là son mérite réel. On reprenait l'offensive, on punissait la Lucanie et la Cisalpine, on allait même attaquer de nouveau l'Afrique (206). Mais

[1] Tite-Live, 27-40, 44.
[2] Tite-Live, 27-46, 47, 48, 49.

Annibal, dans le Brutium, sans ressources et presque sans armée, était une mortelle inquiétude, et l'on ne savait comment s'en délivrer. « Depuis Cannes, tous les généraux n'avaient eu qu'une tactique, qu'un stratagème, éviter le combat ; Marcellus seul avait fait le contraire, pensant assez sagement que la temporisation, qui semblait devoir ruiner Annibal, finirait par ruiner l'Italie[1]. » Mais Marcellus n'avait pas été plus heureux. D'ailleurs Annibal attendait son autre frère Magon, par le nord, à la place d'Asdrubal ; les Cisalpins étaient toujours prêts à se soulever, les Étrusques ne demandaient pas mieux que de les imiter. Qui pouvait prévoir la fin de la guerre? Scipion trouva un moyen : c'était une forte diversion en Afrique, puisqu'on le pouvait maintenant. Aussi avait-il demandé le consulat à son retour, et le peuple l'avait nommé avec empressement (205). Mais dans le sénat on ne concevait rien au-delà du plan de Fabius ; on n'écouta pas Scipion, on gagna même les tribuns pour empêcher qu'il ne se fît autoriser par les comices : tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'aller en Sicile avec la permission éventuelle de passer en Afrique. On le laissa lui-même pourvoir à ses préparatifs[2] ; on lui donna pour questeur le jeune Caton, l'élève et l'admirateur du vieux Fabius, et l'on garda l'armée en Italie, où une maladie contagieuse tint forcément les Romains et les Carthaginois dans l'inaction (204).

Scipion, agréable aux Siciliens, qu'il ménageait, disposa sans difficulté son expédition. Il put même venir en Italie enlever Locres, où il entra par intelligence : Annibal arriva trop tard pour la reprendre. Scipion y laissa son lieutenant Pleminius. Bientôt l'insolente et cruelle tyrannie de cet homme excita les plaintes des Locriens ; le consul

[1] Plut., *Marc.*, 33.
[2] Tite-Live, 28-40 et suiv.

s'en inquiétant peu, ils s'adressèrent au sénat [1]. D'autres plaintes s'y joignirent. Caton, mécontent de la vie magnifique de son général à Syracuse, l'avait repris librement de ses dépenses excessives, de la discipline altérée : « Je n'ai pas besoin, répondit Scipion, d'un questeur si exact; je vais dans la guerre à pleines voiles ; je dois compte à la république de mes exploits, non des sommes que j'aurai dépensées. » Caton le quitta. Fabius saisit l'occasion, et tous deux répétaient à l'envi, dans le sénat, que Scipion répandait l'argent sans mesure, que les soldats employaient en luxe et en plaisirs le superflu de leur paie, que le jeune consul, en manteau et en sandales, passait des journées entières aux théâtres et dans les gymnases, tout occupé de poésies et d'exercices; il corrompait la discipline; ainsi déjà en Espagne il avait presque plus perdu par la sédition de ses troupes que par la guerre. Avec ses manières étrangères et royales, il donnait toute licence aux soldats, et puis sévissait contre eux. Il fallait punir Pleminius, faire réparation aux Locriens, et rappeler ce général plus terrible aux alliés qu'aux ennemis [2]. Grande agitation dans le sénat : Q. Metellus défendait Scipion, et son avis l'emporta. On envoya des commissaires en Sicile ; quand ils eurent rapporté tout ce qu'ils avaient vu des approvisionnements, de la flotte et des troupes, que les dépenses du général et ses amusements dans ses moments de loisir ne le détournaient pas de ses préparatifs, on n'hésita plus, et on lui permit de passer en Afrique. On apaisait d'ailleurs les Locriens en faisant justice de Pleminius, mandé et emprisonné à Rome. Scipion ne tarda pas à mettre à la voile.

Cependant l'entreprise n'était plus aussi facile; de deux alliés sur lesquels il comptait en Afrique, il ne lui en restait

[1] Tite-Live, 29-9, 16.
[2] Plut., *Caton*, 5 ; Tite-Live, 29-19.

plus qu'un sans ressource et détrôné par l'autre. Asdrubal Giscon avait regagné Syphax, en lui inspirant des craintes de l'alliance de Massinissa avec les Romains, et en lui faisant épouser sa fille Sophonisbe, promise autrefois à ce dangereux rival, avant qu'il n'eût trahi la cause commune. Syphax était maintenant maître de toute la Numidie et l'ami de Carthage. Scipion cacha cette défection à ses troupes, et, n'oubliant pas son rôle de favori du ciel, il fit du haut de son navire prétorien une solennelle invocation aux dieux; ensuite il jeta dans la mer les entrailles d'une victime et donna le signal du départ [1].

Il laissait derrière lui Annibal dans le Brutium et Magon en Ligurie. Carthage menacée par une flotte romaine avait enfin ouvert les yeux : elle avait ordonné à Magon de passer en Italie sur les traces de son frère. Parti des îles Baléares, il se voyait, en deçà des Alpes, à la tête d'une armée de Gaulois, et les Étrusques se préparaient à le seconder. Ainsi le brillant Scipion voguait sur la Méditerranée entre deux périls également certains, s'éloignant de sa patrie qu'il prétendait défendre, et qu'il pouvait ne plus retrouver debout quand même il reviendrait vainqueur [2] : mais il ne pouvait reculer avec honneur devant Annibal ou devant Carthage, et s'il est ridicule de comparer cette entreprise avec celle du héros punique, on doit avouer qu'il prit son parti en brave, et qu'il y eut quelque grandeur de s'abandonner ainsi à la fortune.

C'était la fortune de Rome : tout lui réussit, et rien aux ennemis. Il aborda sans résistance; le fugitif Massinissa vint le trouver, lui apportant pour secours sa valeur, le désir de la vengeance et la connaissance du pays. Scipion assiégea Utique; alors seulement parurent les deux armées

[1] Tite-Live, 29-23, 33, 24, 27.

[2] *Voyez* le discours de Fabius dans Tite-Live, 28-40.

d'Asdrubal et de Syphax (203). L'hiver suspendit les hostilités ; il semble que ce délai eût dû être utile aux Africains : ils se laissèrent amuser par des négociations à la faveur desquelles le général romain, peu scrupuleux, fit espionner les camps ennemis par des officiers déguisés en esclaves, et ayant rompu les conférences, il attaqua la nuit[1] ; presque tout périt dans les deux camps incendiés. Les deux chefs rassemblent encore une armée et reviennent présenter au grand jour la bataille à Scipion ; ils sont vaincus dans les *Grandes-Plaines*. Tunis ouvre ses portes au vainqueur, et les Carthaginois lui laissent le temps de revenir à Utique défendre sa flotte, qu'ils pouvaient détruire en son absence. En quinze jours, Lælius et Massinissa reprirent la Numidie, et ils virent entre leurs mains Syphax lui-même, une troisième fois vaincu. Massinissa avait reconquis aussi Sophonisbe ; mais il ne put l'affranchir en l'épousant : Scipion réclama cette dangereuse captive, qui pouvait changer le cœur de Massinissa comme elle avait fait Syphax. Le nouvel époux ne lui sauva cette ignominie qu'en lui envoyant une coupe de poison pour présent nuptial. Massinissa devait acheter par bien d'autres bassesses dans la suite de sa vie l'impérieuse protection de Rome.

La république, instruite par tant de rudes leçons, avait de l'autre côté pris ses mesures contre l'activité de Magon, en lui fermant l'Italie avec deux armées, en comprimant par des supplices la défection menaçante des Étrusques (204) ; enfin, le proconsul Cethegus et le préteur Varus s'avancèrent sur le territoire des Insubres et livrèrent bataille à l'ennemi (203). La valeur et la perte furent égales de part et d'autre ; mais une blessure grave ayant éloigné de la mêlée le général carthaginois, son armée ne tint plus, et la victoire demeura aux Romains.

[1] Tite-Live, 30-3, 4, 5.

Tout ce bonheur déconcertait un peu le vieux Fabius. Il avait encore recommandé la prudence peu auparavant au consul Livius, partant contre Asdrubal; Livius, depuis douze ans, gardait rancune au peuple d'une condamnation injuste : je combattrai, avait-il dit, et j'aurai la gloire de vaincre ou le plaisir de me venger de mes concitoyens [1]; et il avait vaincu, et de nouvelles témérités, même la plus grande, celle de Scipion, venaient de réussir encore. Le pauve Fabius avait tant dit que la plus belle gloire était de terminer cette guerre à l'exemple de Lutatius, que le plus grand péril était en Italie, que la témérité n'était pas toujours heureuse [2]! Que devenaient toutes ses prédictions? Il faut d'ailleurs rendre justice au temporiseur : il se dédommageait honorablement de tant de succès obtenus contre son système, en soutenant avec chaleur la loi Cincia (204), qui réprimait l'avidité des grands et leur défendait de recevoir aucun présent de leurs clients dans un procès [3]. Ceci dut le relever d'autant mieux dans l'esprit du peuple, que ce même plébéien Livius, alors censeur, toujours plein de son ressentiment, venait de noter d'infamie tous les citoyens, excepté la tribu Mœtia, qui autrefois ne l'avait point condamné, et il se faisait donner le surnom de Salinator, à cause d'un impôt qu'il imagina de mettre sur le sel [4] par un reste de vengeance.

La gaieté qui renaissait à Rome, était une preuve de la supériorité que la république reprenait déjà dans la lutte punique. En effet, le cens redevenait florissant, car on pouvait maintenant commander aux colonies indépendantes, et on leur imposait en punition de leur mauvaise volonté un double contingent. Ce n'était plus Annibal qui harcelait,

[1] Tite-Live, 28-41, 42.
[2] Freinsh., 20-63; Tite-Live, 27-34.
[3] Cic., *De senect.*, 4; Tite-Live, 34-3.
[4] Tite-Live, 29-37.

mais l'armée romaine qui s'efforçait de le pousser à l'extrémité du Brutium. Il semble pourtant que d'abord on n'osât l'approcher; « pendant un an il n'avait rien entrepris, et on l'avait laissé tranquille, tant il y avait de force dans un seul homme, quoique tout pérît autour de lui. » Tite-Live ne peut s'empêcher d'admirer dans cette adversité ce courage et ce génie, qui, après treize ans d'une fortune variée, après tant d'espérances perdues, retiré dans un coin de l'Italie, y tenait toujours unie et toujours prête une armée si diversement composée, qu'il n'avait pas toujours de quoi payer et de quoi nourrir [1]. Le premier consul qui alla troubler ce repos fut battu (204), et obligé d'appeler une seconde armée à son secours [2]. Annibal, vaincu ensuite par le nombre, faisait tête encore et restait sur cette terre ennemie.

Le danger de Carthage l'en arracha. Menacée par Scipion, elle rappela en hâte Annibal et Magon. Annibal s'indigna, mais il obéit; c'était sa patrie elle-même qui l'obligeait à laisser sa proie; jamais exilé ne s'éloigna de son pays natal avec autant de regret [3] qu'il quitta l'Italie, si longtemps pressée et éternellement marquée de ses étreintes. Débarqué à Leptis, il attendit vainement son malheureux frère; Magon était mort de sa blessure dans la traversée. Malgré cette nouvelle douleur, en présence de Scipion, à Zama, il considéra d'un œil ferme la situation de sa patrie et ne balança pas à demander la paix. Scipion refusa; comment pouvait-il reparaître à Rome sans avoir même osé se mesurer avec Annibal, sans une victoire complète, avec une guerre à recommencer? Et quelles plus heureuses chances pouvait-il désirer? Deux batailles gagnées sur le territoire de l'Afrique, des troupes supérieures en nombre, animées par le

[1] Tite-Live, 28-12.
[2] Tite-Live, 29-36.
[3] Tite-Live, 30-20.

succès, un allié puissant, et avec lui la cavalerie numide, et une plaine pour combattre, et, par conséquent, la tactique d'Annibal déconcertée. Annibal le savait bien ; aussi changea-t-il son ordre de bataille : il mit sur ses ailes ses plus faibles troupes, qu'il laissait à disperser aux Numides de Massinissa ; pendant cette poursuite, une vaste ligne d'éléphants en avant de son centre devait troubler les Romains, ses nouvelles levées les lasser, et il achèverait avec ses vieilles bandes. Scipion, qui n'a pas manqué après sa victoire de vanter beaucoup cette combinaison [1], paraît pourtant n'en avoir compris l'habileté que lorsque la seconde ligne carthaginoise étant rompue, il se trouva en face de cette redoutable infanterie. Il dut craindre alors de voir réaliser les pronostics du vieux Fabius : il lui fallut rallier ses plus braves légionnaires pour commencer tout de nouveau « un combat égal des deux côtés par la valeur, l'expérience, la réputation des soldats, la grandeur de l'espérance et du péril [2]. » Mais le destin de Carthage était prononcé. Les Numides de Rome revinrent sur leurs pas plus tôt qu'Annibal ne l'espérait, et prirent à dos ses vaillantes cohortes, qui, ne pouvant plus vaincre, se firent tuer (202). Les Numides de Vermina, fils de Syphax, n'arrivèrent qu'après la défaite pour tomber au milieu des Romains vainqueurs, qui en massacrèrent quinze mille et prirent le jeune prince. Scipion s'était avancé par mer jusqu'à Carthage, moins pour reconnaître la ville que pour effrayer les habitants et hâter la conclusion. Annibal la voulait aussi : des députés furent envoyés par son conseil à Tunis pour recevoir les conditions. Le jeune proconsul craignait la longueur et la difficulté d'un siège, la venue d'un successeur qui aurait la gloire de finir cette guerre ; il laissa donc aux Car-

[1] Tite-Live, 30-35.
[2] Tite-Live, 30-34 ; Appien, *Guerres libyques*.

thaginois leurs lois, leur territoire et les villes de leur dépendance; ils eurent à livrer les prisonniers et les transfuges, toutes leurs galères, excepté dix, leurs éléphants domptés, sans pouvoir en dompter d'autres; à ne plus faire la guerre dans l'Afrique ni ailleurs sans la permission du peuple romain; à indemniser Massinissa et le recevoir comme allié; à payer dix mille talents en cinquante ans. Quand Giscon, à Carthage, prit la parole en présence de la multitude contre ce traité, Annibal, indigné, l'arracha de la tribune, et comme il vit le peuple murmurer : « J'avais neuf ans, dit-il, quand je vous ai quittés; je connais assez la guerre et nullement vos usages. » Il montra ensuite que la paix était acceptable et nécessaire. On s'y soumit[1].

A Rome on avait peine à croire à un semblable succès; on n'avait pu se rassurer par le départ d'Annibal; et quoiqu'on n'entendît plus Fabius, qui venait de mourir tout récemment, les prédictions continuelles de cet ancien défenseur restaient dans les esprits : le lieu, non le péril, était changé. Scipion n'aurait plus affaire à Syphax, à une multitude ramassée au hasard, mais à Annibal, né en quelque sorte dans le camp de son père, nourri dans les armes, soldat dès l'enfance, général avant d'être homme, vieilli dans les victoires dont il avait couvert l'Espagne, la Gaule et l'Italie; à une armée de vétérans, endurcie par des fatigues incroyables, couverte mille fois du sang romain, portant les dépouilles de tant de soldats et de généraux. Scipion rencontrerait dans la mêlée beaucoup de ces soldats qui avaient tué de leur main des préteurs, des consuls, forcé tant de camps et de villes[2]. Telles étaient les pensées qui revenaient sans cesse; cette guerre qu'on s'accoutumait à voir prolonger et s'éteindre peu à peu, se ranimait tout

[1] Tite-Live, 30-27.
[2] Tite-Live, 30-28.

d'un coup plus terrible : on touchait au moment décisif, au dernier combat ; Scipion et Annibal étaient en présence. Aussi quand Veturius Philo vint annoncer que ce dernier combat était livré, qui finissait cette guerre funeste, sans oublier même la défaite de Vermina, les sénateurs l'entendirent avec une extrême joie, puis le conduisirent au Forum pour communiquer ce bonheur au peuple. Tous les temples s'ouvrirent aux actions de grâces, et trois jours de supplications furent décrétés [1].

A Carthage, il se passa bientôt une autre scène (201), d'abord digne de pitié, puis de mépris : au retour des députés, qui rapportèrent le traité sanctionné à Rome, on livra les galères, les éléphants, les transfuges, quatre mille trois cents prisonniers ; on conduisit les navires en haute mer, et on y mit le feu. Cet incendie éclatant subitement parut aussi lugubre aux Carthaginois que si Carthage même eût été en flammes. Il s'agit ensuite d'acquitter le premier paiement du tribut ; alors on n'y tint plus, et les pleurs coulèrent dans le sénat. Annibal, en voyant cette lâcheté, se mit à rire, et comme on lui en fit un reproche : « Si vous pouviez lire dans l'ame, répondit-il, vous n'y verriez pas de la joie, mais une douleur violente ; mon rire est moins déraisonnable que vos larmes. Il fallait pleurer quand on nous a ôté nos armes, brûlé nos vaisseaux, interdit la guerre ; voilà le coup qui nous tue. Mais, je le vois, on ne sent les maux publics qu'autant que les intérêts privés sont touchés ; rien ne vous est plus sensible que la perte de votre argent. Lorsqu'on emportait les dépouilles de Carthage vaincue, lorsque vous l'avez vue sans défense et nue au milieu des nations armées, personne n'a gémi ; maintenant, parce qu'il faut que chacun fournisse sa part au tribut, vous pleurez. Bientôt, peut-être, vous sentirez malheureu-

[1] Tite-Live, 30-40.

sement que c'est le moindre de vos maux qui cause aujourd'hui vos larmes[1]. »

Les Carthaginois ne comprirent pas plus Annibal à Carthage qu'ils ne l'avaient compris en Italie. Il s'agissait pour eux de prendre l'empire du monde sous peine de périr; mais ce rôle ne leur convenait pas plus qu'aux Grecs. Annibal eut donc à lutter seul encore, il fut donné à un homme de balancer la puissance romaine et les destinées ; et quand il ne fut plus, l'empire du monde resta assuré aux Romains.

[1] Tite-Live, 30-40. Il n'est pas facile d'accorder Tite-Live et Appien, *Guerres libyques*, sur la bataille de Zama ; mais le récit d'Appien est remarquable par la valeur d'Annibal, qui joignit tour à tour Scipion et Massinissa aux deux moments décisifs; chaque fois il eut son bouclier percé de leur javelot, et chaque fois il jeta son adversaire à bas en lui tuant son cheval. Massinissa, le plus ardent, fut aussi le plus maltraité; en revenant à la charge, il reçut une blessure au bras. Aussi, dans la déroute, il se lança sur Annibal, qu'il eût voulu faire prisonnier, et le poursuivit jusqu'à la nuit.

SECONDE PÉRIODE.

CHAPITRE XIV.

NOUVELLE GUERRE CONTRE L'ESPAGNE, LA CISALPINE, LA MACÉDOINE, LA SYRIE ET L'ÉTOLIE.—CONQUÊTE DU MONDE COMMENCÉE PAR LES ROMAINS.

Annibal n'était pas vaincu, mais Carthage était hors de combat. La défaite de cette puissance avertissait les autres de la domination qui les menaçait et de l'impossibilité qu'une seule résistât séparément. Une ligue générale et prompte devenait nécessaire; mais, de même que Carthage s'était cru sauvée parce qu'on n'avait point achevé sa ruine, nul autre État ne se crut en danger parce que le danger était loin. Philippe, Antiochus et Prusias s'unissaient contre leurs faibles voisins, au lieu de s'unir contre Rome; et ces faibles voisins, bien plus excusables, l'Égypte, Athènes, Pergame, ne voyaient qu'une protection dans la nou-

velle supériorité de l'Occident, et lui demandaient du secours. Le sénat romain jugeait mieux les choses : s'il s'arrêtait après des succès importants, il avait tout à recommencer et tout à perdre : aussi se hâta-t-il d'attaquer le premier, pour détruire à l'avance une coalition, en ruinant les ennemis de la république l'un après l'autre. Philippe était le plus prochain : la Grèce se plaignait de lui ; un corps de Macédoniens combattait à Zama dans l'armée carthaginoise, et peut-être avait-il lui-même à se plaindre de Rome[1] : on commença par lui. Les trente-cinq tribus s'opposant à la guerre, le consul Sulpitius leur en montra la nécessité : on l'aurait en Italie si on ne la faisait en Macédoine. Le peuple consentit, et l'évènement prouva qu'on avait pris le parti le plus sûr.

Pendant que deux légions battaient Philippe près d'Athacus (200), les Gaulois et les Ibériens se soulevaient déjà. Depuis le passage d'Annibal, on n'avait pu ramener les Cisalpins à la sujétion du tribut ou de l'alliance ; ils prétendaient rester libres, et, à l'appel d'un Amilcar laissé en Ligurie par Magon, une armée de Ligures, Insubres, Boiens, Cénomans, se leva pour renverser les deux colonies romaines. Placentia fut saccagée ; mais, devant Crémone, le préteur Furius Purpureo arrêta leur fougue, et obtint, par cet exploit, le premier triomphe prétorien. Le consul Aurelius, en renonçant au péril, avait dû renoncer à la gloire.

En Espagne, aussitôt après le départ de Scipion, Mandonius et Indibilis avaient protesté contre la domination étrangère. Leurs sujets vaincus les avaient livrés pour avoir la paix[2] ; ils s'en étaient repentis : ils venaient de reprendre les armes et d'éprouver le même sort que les Gaulois.

Cependant les hostilités, reprises de ces trois côtés à la

[1] Tite-Live, 30-42.
[2] Tite-Live, 29-1, 2, 3.

fois, ne pouvaient se continuer en Espagne et en Cisalpine que par des coups de massue sans cesse redoublés sur des peuplades opiniâtres à la défense. En Grèce, on pouvait, au contraire, employer la politique, et on eut alors un homme fort habile en ce genre; c'était Titus Quinctius Flamininus. La Macédoine ne donnait que des soldats à Philippe; la Grèce lui assurait argent, vivres, munitions et retraite : tant qu'on n'aurait pas détaché la Grèce, une seule bataille ne décidait pas la querelle. Philippe n'avait contre lui que les Étoliens; mais il était suspect à tous les autres. Le sénat gagna secrètement quelques amis, Charops en Épire, Dicéarque et Antiphile en Béotie, Aristhène et Diophane en Achaïe, Dinocrate en Messénie, qui vantaient, à prix d'argent, les Romains et leur intervention toujours désintéressée, comme autrefois en Illyrie. Ce fut ainsi que Flamininus reçut des guides pour l'aider à tourner les défilés de l'Apsus, devant lesquels l'armée consulaire demeurait dans l'inaction. Le passage forcé de cette manière, il eut soin de ménager les pays où il entrait. Les habitants, sur le récit des Macédoniens, s'attendaient à voir des Barbares; ils furent enchantés de ce jeune consul qui avait un « air si doux, qui parlait purement le grec, » et de ces honnêtes légionnaires qui, loin de leurs provisions, sans distribution de blé depuis un mois, respectaient l'abondance d'une terre étrangère; tandis que Philippe, fuyant, pillait, brûlait les villes et emmenait les gens dans les montagnes [1]. Il n'y avait pas à balancer : Thessaliens, Locriens et Achéens se déclarèrent pour Rome. Flamininus même, l'année suivante, ne dédaigna pas de gagner Nabis, tyran de Sparte; il mit moins de finesse avec les Thébains, qui s'en aperçurent un peu tard. Deux mille hommes arrivant derrière lui, quand on le croyait seul, le rendirent maître de

[1] Plut., *Flamin.*, 7, 4, 3.

la ville. Il feignit de leur demander leur alliance ; le vieil Attale voulut aussi les haranguer pour leur communiquer son zèle ; il tomba épuisé de cet effort d'éloquence et en mourut. Les Thébains, non persuadés, ne cédèrent qu'à la présence [1] de l'escorte romaine. Flamininus n'avait plus qu'à livrer une bataille qui serait décisive. Huit mille Grecs renforçaient son armée ; la bataille se livra à Cynoscéphales, plaine hérissée de petites éminences qui rompirent la phalange macédonienne et l'empêchèrent de vaincre (197).

Philippe demanda la paix ; il l'obtint moyennant mille talents à payer, et tous ses vaisseaux livrés. Cependant les Étoliens, désabusés de la générosité romaine, qui leur refusait la récompense promise, se vengeaient par des chansons où ils revendiquaient tout le succès de Cynoscéphales ; ces chansons couraient toutes les villes. Les Étoliens eux-mêmes allaient dire partout qu'on vendait la paix à Philippe, et, comme dans la liberté générale il n'était pas question de Chalcis, Corinthe et Démétriade, les *entraves de la Grèce*, ils demandaient si Flamininus « était le bienfaiteur des Grecs, pour leur avoir mis au cou [2] les chaînes qu'ils avaient aux pieds. » Le proconsul et les dix commissaires romains sentirent la force de la raillerie : ils retirèrent les garnisons des trois villes, et, aux jeux isthmiques (196), un héraut proclama, à haute voix, l'indépendance de toutes les villes grecques, au nom du sénat, du peuple romain et de Titus Flamininus. Les Grecs étonnés n'en croyaient pas leurs oreilles, il fallut que le héraut recommençât ; alors, dans leur transport, ils poussèrent des cris de joie si furieux, que des corbeaux, qui volaient au-dessus de l'assemblée, tombèrent dans le stade. Tout le théâtre se leva, on ne pensa plus aux jeux, on courait saluer, em-

[1] Plut., *Flamin.*, 8 ; Tite-Live, 33-1.
[2] Plut., *Flamin.*, 12, 11, 13.

brasser Flamininus, le sauveur de la Grèce ; et, s'il ne se fût promptement dérobé à cet empressement, il eût couru risque d'être étouffé [1].

L'alliance de Nabis était honteuse, on n'en avait plus besoin ; le proconsul annonça la guerre. Cependant il trompa les espérances de la Grèce : au lieu de faire prisonnier le plus scélérat et le plus cruel des tyrans, il lui accorda la paix. L'orgueil de Flamininus et la politique de Rome le voulaient ainsi. Tout l'honneur de cette campagne revenait à Philopémen : on ne parlait que de ses exploits, toutes les marques de respect étaient pour lui dans les théâtres ; un homme de l'Arcadie effaçait le magistrat romain, qui ne sut pas même cacher sa jalousie. La république ne redoutait pas moins les Grecs ; si, comme le disait Flamininus des Achéens, ils avaient à courir le même danger, en sortant de leur pays, « que les tortues qui mettent la tête hors de leur écaille [2], » chez eux ils étaient toujours assez forts s'ils savaient s'unir. On devait les tenir en échec aux deux extrémités, par le roi de Macédoine et le tyran de Sparte. Flamininus fit parler encore la modération, l'équité de Rome, et les Achéens furent assez dupes pour délivrer, par reconnaissance, douze cents légionnaires, épars en Grèce, des prisonniers vendus par Annibal : ces citoyens ramenés furent le plus bel ornement du triomphe de Flamininus [3].

« En faisant cette paix, le proconsul se prêta sagement
« aux circonstances, et il sut prévoir l'avenir, car Anni-
« bal, cet implacable ennemi des Romains, banni de son
« pays et réfugié auprès d'Antiochus, le pressait d'aller
« au-devant de la fortune. Si Flamininus, par une sage
« prévoyance, n'eût conclu ce traité, que la guerre d'An-

[1] Plut., *Flamin.*, 14, 15 ; Florus, 2-7.
[2] Plut., *Flamin.*, 24.
[3] Plut., *Philopém.*, 22, *Flam.*, 18, 19, *Dits notables*.

« tiochus eût concouru avec celle de Philippe, que les deux « plus puissants princes qu'il y eût alors eussent uni leurs « intérêts et leurs forces, Rome aurait eu à soutenir des « combats aussi difficiles et aussi périlleux que ceux d'An- « nibal. Flamininus, en plaçant à propos la paix entre ces « guerres, en terminant l'une avant que l'autre eût com- « mencé, ruina d'un seul coup la dernière espérance de « Philippe et la première d'Antiochus [1]. »

C'eût été une grande imprudence d'agir autrement. Flamininus n'ignorait pas que, l'année de sa victoire à Cynoscéphales, les deux consuls, Cethegus et Minucius, avaient été obligés de se porter sur la Cisalpine (197) ; la trahison des Cénomans avait causé seule la défaite des Insubres sur le Mincius; les deux autres consuls, à leur tour, par la victoire de Côme et la réunion de leurs forces pour une victoire en Ligurie (196), n'avaient rien décidé. L'Espagne, pour laquelle on venait de créer, depuis un an, deux nouveaux préteurs, comme si elle était à jamais soumise, se relevait plus irritée ; le désastre de Sempronius Tuditanus (196), périssant avec son armée, devenait le signal d'un soulèvement général. Il fallut aussi y envoyer un consul : Caton fut désigné; il acheta deux cents talents le secours des Celtibériens, et combattit en désespéré. « Si nous remportons la victoire, disait-il, nous paierons avec l'argent des ennemis; et si nous sommes vaincus, il n'y aura plus personne à qui réclamer. » Tous ses récits de la grande bataille d'Empories, et de tant de villes conquises, semblent se réduire à la soumission du pays entre l'Èbre et les Pyrénées, et aux communications rouvertes avec le préteur Scipion Nasica, qui se soutenait dans la province Ultérieure [2]. Lorsque Flamininus quittait la Grèce, la bataille

[1] Plut., *Flam.*, 12.
[2] Plut., *Cat.*, 15, *Dits notables*.

de Mediolanum ne domptait que les Insubres (194), et un préteur était de nouveau battu en Espagne, malgré la présence du grand Scipion, qui avait voulu, par jalousie, remplacer Caton, et qui était allé perdre dans l'inaction un second consulat sur le théâtre de sa première gloire [1].

Annibal observait tout cela, et, méditant une coalition de l'Orient et de l'Occident contre Rome, il se hâtait de remettre Carthage en état d'y prendre part. On ne peut voir, sans admiration, cet homme devenu, après une vie de tactique et de batailles, simple magistrat de Carthage, réformant tous les abus de l'administration avec la même facilité qu'il entretenait autrefois la discipline dans son camp. Étranger à toute faction, à tout intérêt privé, inflexible au peuple comme aux grands, pendant qu'il tenait en réserve, pour un meilleur temps, les restes de ses vieux compagnons d'armes, occupés à planter des oliviers sur la terre d'Afrique [2], il arrêtait les dilapidations des Cent, faisait saisir un insolent questeur, le forçait de rendre compte, renversait par une loi la tyrannie de ces juges concussionnaires en rendant leurs fonctions annuelles, et, par une sage économie des fonds publics, préservait les citoyens d'une nouvelle taxe qui semblait nécessaire pour payer le tribut à Rome [3]. Aussi les riches le prirent en haine; ne pouvant plus piller l'État, ils se vendirent aux Romains, à l'exemple d'Hannon, et ils dénoncèrent au sénat Annibal. Des commissaires étaient déjà venus donner raison à Massinissa contre Carthage, dans une discussion de limites; une nouvelle députation vint demander que le vainqueur de Cannes fût livré : on devait même s'en défaire s'il était possible [4]. Annibal ne leur en laissa pas la

[1] Plut., *Cat.*, 16. *Voyez* aussi la table chronolog. de Schœll.
[2] Aurel. Vict., *Vie de Probus*.
[3] Tite-Live, 33-46, 47.
[4] Justin.

joie; il était parti le soir même sur un navire qu'il tenait tout prêt.

Il trouva, à Éphèse, Antiochus, offensé des importunités hautaines de Rome. On lui signifiait qu'il eût à respecter l'Égypte, à ne point mettre le pied en Thrace ni le joug sur les Grecs d'Asie. Annibal lui dit qu'on ne vaincra les Romains qu'en Italie; il lui demande seulement cent navires et onze mille hommes pour y retourner ; Antiochus suivra et viendra, à travers la Grèce, achever la conquête avec toutes ses forces. Carthage, irritée d'une nouvelle usurpation de Massinissa, d'une nouvelle injustice de Rome, Carthage, qui regrette son chef, se soulèvera aussitôt. Rome, ainsi assaillie de tous côtés, ne pourra plus résister. La conséquence était évidente; mais la Providence, qui voulait joindre le monde ancien au monde futur par l'unité d'une vaste domination, semblait avoir uniquement suscité cet homme extraordinaire pour montrer qu'on ne pouvait détruire Rome, puisque Annibal ne l'avait pas fait. Le génie d'Annibal offusqua la faiblesse d'Antiochus. Le *grand roi* eut peur de disparaître dans la gloire du capitaine; d'imbécilles courtisans augmentèrent sa jalousie, et le poussèrent à sa perte, pour ne pas devoir l'indépendance de l'Orient à un Carthaginois. Il aima mieux écouter l'envieux Thoas, envoyé des Étoliens, et les promesses mensongères de ce peuple fanfaron. Les Romains eux-mêmes contribuèrent à ruiner l'influence d'Annibal, en recommandant à leurs ambassadeurs de l'envelopper de soupçons par leurs déférences et leurs fréquentes visites. Ce fut dans ce séjour à Éphèse que ses hôtes, croyant honorer dignement un si grand renom, l'invitèrent à entendre le philosophe péripatéticien Phormion, qui disserta devant lui, pendant plusieurs heures, sur les devoirs d'un général et sur toute la science militaire. Tous écoutaient le parleur avec transport. On demanda l'avis d'Annibal : « J'ai vu,

« répondit-il, bien des vieillards radoteurs, mais je n'en « ai vu aucun radoter plus que Phormion. » Il dut comprendre, dès-lors, qu'il n'avait rien à espérer d'une nation qui le mettait en parallèle avec un sophiste[1].

Le roi fit lentement ses préparatifs, ou plutôt n'en fit aucun, s'imaginant que sa présence seule entraînerait toute la Grèce; il vint avec dix mille hommes et *un grand fracas*[2]. Les Étoliens, qui l'appelaient, lui donnèrent le titre de généralissime (192); il leur promit, à son tour, qu'une flotte et une armée immense allaient le suivre; puis il s'empara de l'Eubée.

L'occasion était belle encore; les préteurs d'Espagne luttaient toujours avec peine contre des peuples qui se confédéraient et revenaient sans cesse à la charge. En même temps le *tumulte* déclaré (193) pour répondre à un armement général des Boïens et des Ligures, envoyait deux consuls au secours de Placentia et de Pise : l'un gagna la bataille de Mutina, l'autre faillit deux fois être honteusement défait. Deux autres consuls succédèrent et ravagèrent le territoire sans que l'ennemi cédât. En Grèce même il n'était pas difficile de décider Philippe, et, par Philopémen, les Achéens, à se tourner contre Rome : on n'avait qu'à faire mouvoir tant de navires et de soldats inutiles en Orient. Antiochus rejeta une seconde fois le plan d'Annibal. Après avoir soumis quelques villes thessaliennes et mécontenté le roi de Macédoine, il revint à Chalcis épouser une jeune fille dont il s'éprit à cinquante ans, et passer l'hiver dans des fêtes, sous des tentes d'or et de soie, faisant résonner les flûtes et

[1] Tite-Live, 35-14, 19; Justin, 31-4. L'entretien si classiquement répété de Scipion et d'Annibal, et surtout le ton élogieux d'Annibal envers Scipion, sont trop invraisemblables et sentent trop la vanité romaine, pour en tenir compte ici. Cic., *De orat.*, 2-75.

[2] Florus, 2-8.

la lyre, unies au murmure des flots, et rassembler des roses de toutes parts, malgré la saison [1].

Il donnait ainsi aux Romains, qui n'étaient pas prêts, tout le loisir de venir l'attaquer, et Philopémen disait, en voyant ces Syriens plongés dans la mollesse avec leur maître : « Si je commandais, j'aurais bientôt tué tous ces « ennemis dans leurs tavernes [2]. » Il n'y avait donc que des Étoliens, aveuglés de colère, qui pussent mettre quelque confiance dans un appui si méprisable. C'est ce que fit sentir aux Grecs Flamininus, accompagnant, comme lieutenant, le consul Acilius Glabrion (191) : « Un de mes hô« tes, leur dit-il, m'étonna par la grande variété des mets « qu'il me servait ; mais toutes ces viandes n'étaient que « du porc différemment apprêté. Il en est de même des « troupes d'Antiochus ; ces soldats si divers dont on parle « tant, ne sont que des Syriens sous des armures différen« tes [3]. » Du reste, Flamininus dut facilement apprécier le bonheur de Rome de rencontrer tant d'ineptie ; autrement tous les orateurs gagés n'auraient peut-être pas réussi à séduire les Achéens, car Philopémen connaissait bien sa patrie et les alliés d'Occident. « Comme un bon pilote qui « lutte contre les vagues, il cédait quelquefois par la force « des circonstances ; plus souvent il se roidissait. » Un jour qu'Aristène conseillait de ne pas payer d'ingratitude les bienfaits des Romains : « Eh ! mon ami, lui répondit-il, « es-tu donc si pressé de voir la fin malheureuse de la « Grèce ? » Comme les Spartiates, qu'il avait délivrés des Étoliens, après le meurtre de Nabis, remuaient toujours, et que Diophane, préteur des Achéens cette année, dirigeait, avec Flamininus, une entreprise sur Lacédémone,

[1] Florus, 2-8.
[2] Plut., *Philopém.*, 26.
[3] Plut., *Flam.*, 24.

Philopémen, indigné, entra dans la ville, et, tout simple particulier qu'il était, en ferma les portes à Diophane et au général romain; puis il apaisa les troubles et rattacha une seconde fois les Spartiates à la ligue achéenne [1].

C'eût été un merveilleux plaisir de voir Annibal et Philopémen, que tant d'évènements rapprochaient, ces deux hommes si semblables par le désintéressement et l'art de la guerre, unir leurs projets et leur action, et marcher de concert contre Rome! La gloire et la fortune d'Antiochus eût été grande encore, de réaliser une pareille pensée! Mais il n'était pas même capable de la concevoir, et il l'eût repoussée comme une insulte.

Il crut faire un prodige et fermer tout accès au consul, en gardant les Thermopyles et en plaçant six cents Étoliens sur les sommets de l'Œta; mais Caton, tribun des soldats, se chargea de forcer le passage, et, grimpant avec une troupe d'élite sur les rochers du Callidrome [2], surprit et dispersa les Étoliens effrayés: l'armée syrienne tournée fut aussitôt vaincue; Antiochus blessé s'enfuit à Chalcis, puis à Éphèse. Le consul envoya Caton porter lui-même cette nouvelle à Rome, où le peuple, plein de joie, « se crut désormais assuré de conquérir le monde [3]. »

Tandis que les Étoliens, sous les coups de Philippe et d'Acilius, demandaient grâce, que Flamininus leur obtenait une trêve, qu'il intercédait aussi pour les Chalcidiens, et que ceux-ci chantaient de nouveau Rome et Titus, « leur dieu sauveur et les vertus des rois de l'Ausonie, » qu'ils consacraient des temples, des gymnases, un pontife et des sacrifices à Flamininus [4], le roi de Syrie se délassait en sécurité au-delà de la mer Ægée, qui le garantissait des Ro-

[1] Plut., *Philopém.*, 26-24, 33.
[2] Plut., *Cat.*, 19, 20, 21.
[3] Plut., *Cat.*, 21.
[4] Plut., *Flam.*, 22, 23.

mains. Il consentit enfin, non sans peine, à se laisser désabuser par Annibal : il se donna alors quelque mouvement, fit venir sa flotte et en équipa une autre; celle d'Eumène, roi de Pergame, et du préteur Livius, fut repoussée. Mais un nouveau consul survint, Lucius Scipion, que son frère l'Africain accompagnait, pour lui obtenir le surnom d'Asiatique. Deux autres batailles navales furent perdues par les amiraux de Syrie : Annibal, qu'on employa trop tard, et qu'on gêna encore par un commandement partagé, ne put, avec son habileté, que diminuer la défaite [1]. Les légions romaines mirent le pied en Asie : Antiochus n'évita pas, par la bataille de Magnésie (190), la paix humiliante qu'on lui dictait. Il abandonna l'Asie-Mineure, il abandonna de même Annibal.

A la guerre de Syrie succéda, « comme il était juste [2], » celle d'Étolie; on n'avait plus qu'à se débarrasser de ces incorrigibles Étoliens qui avaient si obstinément reproché leurs services. Ils auraient pu gêner Scipion, occupé contre Antiochus; il leur accorda une trève. Ils en avaient profité pour réparer leurs pertes, n'ayant pu obtenir une paix honorable. Leurs sollicitations plus modestes furent core rejetées après la victoire de Magnésie : ils se défendirent avec courage, dans Ambracia, contre le consul Fulvius Nobilior; puis, quand ils furent aux abois, on les obligea de livrer armes et chevaux, et de demeurer tranquilles.

Un autre peuple, les Gallo-Grecs, dans l'Asie-Mineure, fut en même temps dompté. « Avaient-ils réellement secouru Antiochus, ou Manlius Vulso, le second consul, ambitieux du triomphe, imagina-t-il ce prétexte? On ne sait. » Il força les trois peuplades, Tolistoboïens, Trocmes et Tectosages,

[1] Justin, 31-6.
[2] Florus, 2-9.

dans leurs montagnes. On eut beaucoup de peine à les enchaîner : ils mordaient leurs chaînes et s'étranglaient les uns les autres [1].

Il ne restait plus, de tant de guerres soulevées à la fois, que celles de la Cisalpine et de l'Espagne. Nul autre pays n'exerça autant la valeur romaine. « Les Gaulois avaient « l'intrépidité des bêtes féroces et une taille plus qu'hu- « maine; mais leurs corps, nourris sous le ciel humide « des Alpes, avaient aussi quelque chose de semblable aux « neiges de ces montagnes, et se fondaient en sueur dans « l'ardeur du combat, comme la neige au soleil [2]. » Quelquefois, vainqueurs par l'élan redoutable de leur premier choc, plus souvent vaincus par cette impétuosité qui tombait, leur courage renaissait après la défaite. Les Boïens n'en pouvant plus (191), les peuplades ligures continuèrent seules, avec peu d'interruptions, pendant trente ans. Retranchés derrière la Macra, au milieu de leurs sauvages broussailles, difficiles à saisir, prompts à surprendre, ils tombaient inopinément sur les légions. Ils massacrèrent ainsi le préteur Bebius au passage (189), tuèrent quatre mille hommes à Marcius, dans un défilé qui garda le nom de ce consul (186), assiégèrent Paul-Émile dans son camp (181). Tous ces efforts abattus, le feu mis à leurs retraites [3] par Fulvius (180), quarante-sept mille Apuans, hommes, femmes et enfants, transportés dans le Samnium, les autres peuplades se défendirent encore longtemps sur les monts Lætus et Balista : l'oppression des Statyelles inoffensifs, par Popilius Lœnas, renouvela même un soulèvement général (172). Après la chute du dernier roi de Macédoine, ils remuaient encore, et ce ne fut pas avant 163 que la Cisalpine redevint complètement province.

[1] Florus, 2-11.
[2] Florus, 2-4.
[3] Florus, 2-3; Tite-Live, 40-38, 41.

L'Istrie, qui avait repris son indépendance depuis la seconde guerre punique, était rattachée déjà à la Cisalpine, depuis 178, par un second Manlius Vulso, plus heureux qu'habile, ainsi que le premier. Quelques révoltes de la Sardaigne et de la Corse comprimées (182-163), et dix-neuf colonies fondées successivement (194-157), surtout dans la Cisalpine et jusqu'en Vénétie, garantirent de nouveau à la république la possession de toute l'Italie.

Si la résistance des Espagnols exigea de plus grandes victoires, le succès en fut aussi plus décisif, quoiqu'ils disputassent le terrain pied à pied. Les Celtibériens dans la Citérieure, dans l'Ultérieure les Lusitaniens, étaient les plus indomptables. Sempronius Gracchus acheva de soumettre les premiers par la prise de cent cinquante villes [1], et plus encore par une généreuse modération; il donna des terres et des habitations aux indigents (178), régla avec soin les conditions d'une alliance sincère, qu'il confirma par un serment mutuel. Aussi a-t-on bien souvent invoqué l'autorité de ce pacte, dans les guerres qui se livrèrent par la suite. Gracchus voulut laisser sur cette terre un monument de sa valeur et de sa conduite, en appelant de son nom, Gracchuris, une ville nommée auparavant Illurcis [2]. Il est certain, d'ailleurs, que le nom et le souvenir de Gracchus restèrent en vénération dans le pays.

On sait moins ce que fit Postumius, l'autre préteur. Il abattit cependant les Lusitaniens en leur tuant quarante mille hommes. Deux tentatives des Celtibériens (175, 170), aussitôt punies, ne troublèrent qu'un moment la contrée. Toutefois, un feu mal éteint couvait sous cette tranquillité apparente. La *pacification romaine* régnait pour toujours sur les Cisalpins, plus tard soumis; mais les Espagnols, ne

[1] Florus, 2-17; Tite-Live, 41-3.
[2] Tite-Live, 41-3.

la trouvant bientôt plus supportable, recommencèrent la guerre, et firent payer plus chèrement leur dernière défaite.

Rome, cependant, ne jouissait pas en sécurité de tant de triomphes : Annibal vivait encore. Délaissé par Antiochus, il avait trouvé un asyle chez Prusias, l'ennemi d'Eumène, nouveau roi de Pergame, qui était l'ami des Romains. Le vieux capitaine, cédant à la fortune, semblait oublier ses grands projets, mais il n'oubliait point son art; il dirigeait la petite guerre de Bithynie contre Pergame, et Eumène était battu. Dans une rencontre des deux flottes, les Bithyniens lancèrent un grand nombre de vases de terre sur les vaisseaux pergaméniens. Les ennemis regardaient en pitié cette ridicule attaque; mais, voyant que des vases brisés sortait une multitude de serpents, l'épouvante les saisit et les livra sans défense. Cette ruse bizarre était d'Annibal[1]. Le sénat suivait avec inquiétude toutes les démarches du malheureux mais redoutable exilé. Que savait-on s'il n'imaginerait pas quelque nouvelle guerre? « La fortune est changeante, et il n'avait rien perdu, dans sa vieillesse, de son active capacité et de sa haine. » Flamininus vint à la cour de Prusias témoigner l'indignation de la république qu'Annibal fût encore en vie. Prusias ne voulut pas risquer de perdre sa couronne, il envoya des gardes aux sept issues souterraines que le Carthaginois avait pratiquées autour de sa demeure, dans la bourgade de Lybissa. Il n'était plus possible à Annibal d'échapper. Être conduit captif à Rome, en spectacle à ses plus cruels ennemis, et subir la mort comme un supplice de leurs mains, une telle résignation était au-dessus de la force d'une ame païenne; non, les Romains n'auront pas Annibal vivant! Il prit du poison ou se fit tuer par un esclave (183). Il avait bien le droit

[1] Cornelius Nepos, *Vie d'Annibal.*

d'invoquer les dieux, vengeurs de la perfidie romaine et de l'hospitalité violée; mais je me figure qu'il quitta la vie avec plus de sang-froid, et, vraisemblablement, aucun de ses esclaves ne se serait risqué à répéter les imprécations que Tite-Live attribue au vieillard indigné, et auxquelles Plutarque ne paraît pas croire beaucoup. On parla diversement, à Rome, de cet évènement, et, pour l'honneur des Romains, nous devons admettre que cette fin du plus grand capitaine fut blâmée par plus d'une voix: mais le sénat laissa dire [1]; il était sûr, enfin, qu'Annibal ne souperait jamais au Capitole.

Il ne fut pas plus ému de voir périr, cette même année, Philopémen, par le crime de ce Dinocrate, l'ami des Romains, le plus odieux et le plus méprisé dans sa patrie. Philopémen, du moins, ne déconcerterait plus les honteux artifices qui brouilleraient la Grèce pour l'asservir sans éclat et sans peine.

[1] Tite-Live, 39-51; Plut., *Flam.*, 28, 29, 30.

CHAPITRE XV.

LA MACÉDOINE CONQUISE.

Il était temps que des hommes si clairvoyants, si habiles, disparussent du monde, tout vieux qu'ils étaient, pour l'intérêt de la république, car elle ne s'embarrassait plus de l'honneur. La politique du sénat, qui commençait à enlacer fortement les États de la Grèce et de l'Orient, n'était plus assez subtile pour échapper aux regards même les moins défiants. Le sénat avait dicté la loi, mais il n'avait pas conquis, et rien n'était fait si on s'avisait un jour de contester cette onéreuse suprématie. Il s'était donc appliqué à tenir les uns sous sa dépendance en les protégeant, les autres dans une neutralité timide en les menaçant, et à les diviser tous pour les affaiblir.

Le protégé, de ce côté, était Eumène, comme Massinissa en Occident. On lui permettait de combattre et de vaincre, pourvu que ce fussent les ennemis secrets de Rome, c'est-à-dire ces États qui affectaient l'indépendance sous le nom de neutralité. Après lui venaient les Rhodiens, utiles par leur marine : on devait compter sur leur dévouement, puis

qu'on les avait sauvés du joug de puissants voisins. L'Égypte, plus loin, serait avantageuse un jour par son riche commerce, et, pour le moment, elle servait de prétexte honorable à une intervention.

Quant aux autres alliés tributaires ou neutres, comme les rois de Syrie, de Cappadoce, de Bithynie et de Macédoine, ils étaient obligés d'envoyer leurs fils ou leurs frères à Rome, comme ôtages, pour y apprendre de bonne heure les avantages de l'amitié romaine ; et sitôt qu'il s'élevait entre eux, ou même avec les protégés, quelque différend, la médiation de la république arrivait au moment décisif pour rétablir la paix, qui consistait à restreindre le plus puissant et à prévenir les accroissements du plus faible.

Dans la Grèce on avait peu à craindre des Athéniens dégénérés, des Béotiens isolés ; pour les Étoliens et les Thessaliens, il suffisait de ne pas les empêcher de se massacrer mutuellement et de se détruire[1]. Les Achéens seuls étaient difficiles à manier. Ils avaient de bonne foi secondé les Romains dans les dernières guerres contre Philippe et Antiochus, et prétendaient naïvement à une alliance d'égalité que méritaient leurs services. C'étaient eux qui donnaient le plus de peine au sénat et à ses commissaires. Autour de Lycortas, l'ami de Philopémen, du dernier Grec, se ralliait encore le parti national, dont toute la pensée était de maintenir la ligue achéenne et de l'étendre dans le Péloponnèse. Sous une hypocrite apparence de respect pour la liberté générale, le sénat favorisait la jalousie de Sparte et de Messène, qui voulaient obstinément se séparer de la confédération, l'unique force de la Grèce.

Mais les rois de Syrie n'avaient pas renoncé pour toujours à l'Asie-Mineure, et ils convoitaient encore l'Égypte. Eumène commençait à ronger son frein, et cherchait un appui

[1] Tite-Live, 41-25, 42-56.

dans ses anciens rivaux, Ariarathe et les Séleucides. Les Rhodiens apprenaient à leurs dépens que le don qui leur avait été fait de la Lycie n'ôtait rien à l'autorité de Rome [1]. Peu de temps avant la mort de Philopémen, Lycortas disait en pleine assemblée au commissaire romain, Appius Claudius : « Je sais que nous ne vous parlons pas ici comme « des alliés à des alliés, comme une nation libre, mais « comme des esclaves qui se justifient devant leurs maîtres. « Car enfin, si elle ne fut pas vaine cette proclamation qui « voulait que les Achéens avant tout fussent libres, si un « traité a été posé, si une alliance et une amitié égale est « observée, pourquoi, lorsque je ne m'informe point de ce « que vous, Romains, vous avez fait après la prise de Ca- « poue, demandez-vous compte [2] de ce que nous, Achéens, « nous aurons fait aux Lacédémoniens que nous avons « vaincus ? »

Le plus mécontent de tous était Philippe ; chaque jour il connaissait mieux la foi romaine, et si les brutales tyrannies [3] d'un tel prince ne lui retiraient tout intérêt, on regretterait pour lui, comme pour les Achéens, Annibal et Philopémen, qui eussent pu encore assurer sa vengeance et la délivrance de l'Orient.

On avait récompensé Philippe de ses secours contre Antiochus et les Étoliens, par la remise de son tribut, le retour de son fils Demetrius et la cession de quelques villes ; mais il ne pardonnait pas au sénat la loi qu'on lui avait imposée de respecter dans ses États mêmes les Macédoniens qui avaient aidé sa défaite. On l'avait encore blessé, lorsque Acilius, ayant pris Héraclée aux Étoliens, lui ordonna

[1] Tite-Live, 41-6.

[2] Tite-Live, 39-37. L'historien dévoile ici, contre l'intention constante de son récit, l'odieuse politique de Rome, surtout s'il a composé le discours de Lycortas ; alors l'amour-propre du rhéteur l'a emporté sur l'orgueil national.

[3] Tite-Live, 40-3, 4, 39-28.

de s'éloigner de Lamia qu'il assiégeait par ordre du consul, et dont le consul reçut la soumission. Il préparait sans relâche de nouvelles ressources pour reprendre les armes, augmentait les impôts, exploitait de nouveau les mines, transplantait dans son royaume une multitude de Thraces qui lui fournirent des soldats [1]. Bientôt des plaintes avaient été portées contre lui par les Thessaliens, les Athamanes, et par Eumène. Trois commissaires romains ayant indiqué une conférence dans la vallée de Tempé (185), Philippe s'y était vu réduit au rôle d'accusé, et, outré de colère, il avait récriminé, en ajoutant « que le soleil du dernier jour n'était pas encore couché. » On lui donna tort provisoirement jusqu'à plus ample information [2]. Il déclara aux Romains qu'il n'attendait plus d'eux rien d'équitable ; c'était quelques mois avant le discours de Lycortas. Dès qu'on vit le roi de Macédoine en disgrâce, il arriva de tous côtés de nouvelles plaintes multipliées et minutieuses (183), et l'intercession de son fils Demetrius le sauva seule d'une déclaration de guerre [3].

Cette menace indirecte indique assez qu'on attendait en ce moment ou qu'on savait peut-être déjà la nouvelle de la mort de Philopémen et d'Annibal. Toutefois, on aimait encore mieux attendre aussi la mort de Philippe, et placer sur le trône le jeune Demetrius, dévoué à la république, ou, ce qui serait bien plus commode, on espérait une guerre civile dans la Macédoine [4]; car Philippe avait un premier fils, Persée, né d'une mère méprisée, lequel n'aspirait pas moins à régner. Philippe, aigri contre les Romains, prit facilement ombrage du fils que les Romains protégeaient, et, à la fin, trompé par les calomnies de

[1] Tite-Live, 39-23, 24.
[2] Tite-Live, 39-23, 26, 27, 28, 29.
[3] Tite-Live, 39-47.
[4] Tite-Live, 40-6.

Persée, il fit empoisonner Demetrius; puis, ayant découvert la vérité, il prit Persée en horreur et mourut de chagrin (179), au moment où il faisait venir des Bastarnes en deçà du Danube, pour les pousser contre l'Italie après l'extermination des Dardaniens. Les évènements n'avaient donc pas tourné au gré des Romains; mais la mort de Philippe leur donna fort à propos le temps de préparer la guerre qu'ils destinaient à la conquête de la Macédoine [1].

Persée n'était qu'un ambitieux vulgaire, sans courage ni habileté; il ne songea d'abord qu'à s'affermir, demanda humblement l'alliance de Rome, et ne chercha, pendant cinq années, qu'à gagner l'affection de ses sujets et des peuples de la Grèce. Il y réussit. Prusias et le roi de Syrie se lièrent avec lui; Carthage reçut secrètement ses ambassadeurs et se tint prête. Eumène vint dénoncer une nouvelle ligue à Rome [2].

Le Macédonien se perdit lui-même par sa mauvaise foi, son avarice avec ses alliés et sa lâcheté avec les Romains. Quoiqu'on désirât généralement qu'il fût vainqueur, il n'entraîna ouvertement dans son parti que le brave Cotys, roi des Thraces Odryses [3] : avec ce faible secours, il aurait cependant pu vaincre, s'il eût osé; mais il n'osa même pas commencer. Les Romains n'ayant encore à envoyer ni général, ni armée, il demanda et obtint comme une faveur une suspension d'armes. Les commissaires Marcius et Atilius la désiraient plus que lui; ils se vantèrent au retour de l'avoir joué et d'avoir rompu, à la faveur de cette ruse, la confédération béotienne qui penchait pour ce prince [4]. Sans un parti considérable en Macédoine, qui voulait chasser les Romains de la Grèce, Persée eût même imploré la paix du

[1] Tite-Live, 40-57, 42-53.
[2] Tite-Live, 42-6, 11, 12.
[3] Tite-Live, 42-51, 43-3.
[4] Tite-Live, 42-43, 44, 47.

consul Licinius, qui arriva enfin (171). Alors le roi dirigea ses quarante-trois mille hommes sur Citium. Depuis Alexandre, aucun roi de Macédoine n'avait eu une si belle armée. Il la conduisit ensuite à Sycurium, au pied de l'Ossa, où il s'arrêta au lieu de prévenir l'ennemi, qu'il « eût pu défaire très-facilement » dans les défilés de l'Athamanie [1]. Il attaqua pourtant près du Pénée : la cavalerie italienne fut mise en déroute par une charge des Thraces ; mais, après ce coup hardi, il arrêta sa phalange pleine d'ardeur qui s'avançait contre le camp romain, à moitié vaincu. Le lendemain, en voyant le consul en sûreté sur l'autre rive, il reconnut sa faute de n'avoir pas, au moins pendant la nuit, détaché ses troupes légères et détruit la plus grande partie de cette armée en désordre dans le passage du fleuve. Licinius dut être fort surpris de recevoir du vainqueur une ambassade qui demandait la paix, et Persée bien plus encore de la réponse qu'on lui rapporta, qu'il remît entièrement lui et son royaume à la discrétion du sénat.

Pendant que le prince réitérait ses instances et ses offres d'argent pour acheter un traité, la nouvelle de son succès, répandue en Grèce, y découvrait la disposition des esprits ; ses ennemis même se réjouissaient. A peine si l'on prit garde à l'expédition du préteur Lucretius, qui, ayant tourné le Péloponnèse avec une flotte, était entré de force dans Haliarte. Ces espérances furent tristement trompées. Persée manqua de mettre le feu au camp ennemi, ensuite de lui enlever un convoi de mille charriots, et, aussitôt découragé, il retourna dans son royaume. Il ne sut profiter ni de l'ardeur et du nombre de ses troupes, de la force de sa phalange, ni de l'invention des *cestrosphendones*, courtes flèches qui partaient à la fronde comme une balle, et portaient de terribles blessures [2] ; ni de l'incertitude des Romains, de

[1] Tite-Live, 42-51, 54, 55.
[2] Tite-Live, 42-61, 66, 51, 58, 65.

l'éloignement de leurs provisions, de l'incapacité de leurs généraux, ni enfin des alliés que ceux-ci lui donnèrent eux-mêmes par leurs injustices et leurs rapines [1]. Les Épirotes passèrent ainsi forcément de son côté : ils faillirent prendre le nouveau consul Hostilius (170). L'armée romaine ne put davantage avancer en Thessalie, et une tentative contre Uscana, ville d'Illyrie, fut honteusement repoussée. Persée s'empara lui-même de cette ville, pour fermer de ce côté l'entrée de la Macédoine, et sollicita Gentius, roi des Illyriens Labéates, de faire cause commune avec lui.

Même en se réduisant à la défensive, Persée était encore invincible ; en couvrant toutes ses frontières, il semblait n'avoir laissé aucun accès aux ennemis dans son royaume, « à moins qu'ils ne descendissent du ciel [2]. » Un troisième consul, Marcius Philippus, ne s'engagea qu'avec une extrême imprudence et des appréhensions continuelles dans les défilés de l'Olympe et du marais d'Ascuris, où les soldats les plus agiles avaient beaucoup de peine à faire quinze milles en deux jours. Deux combats acharnés, en le rendant maître d'un sommet qui ne donnait de place que pour trois hommes de front, l'avaient mis dans la position la plus dangereuse : il ne pouvait rester dans ce poste, ni rétrograder sans péril, et un grand désastre était possible. Mais Persée, dans une inconcevable apathie, parcourait avec sa cavalerie légère les côtes menacées par la flotte romaine ; il entendait presque les cris et le bruit de la mêlée, et il n'envoya pas un détachement pour soutenir ses troupes fatiguées. Le consul employa quatre jours à descendre dans la plaine, et il eût encore suffi d'une poignée d'hommes pour détruire toute cette armée, roulant le long des précipices avec les éléphants et les bagages. Le roi, épouvanté

[1] Tite-Live, 42-52, 64, 65, 43-3.
[2] Florus, 2-12.

de cette irruption qu'il n'avait pas su arrêter, se crut vaincu, ordonna de jeter aussitôt à la mer ses trésors de Pella, de brûler ses vaisseaux à Thessalonique, et se réfugia lui-même à Pydna [1]. Cependant tout le résultat de cette campagne si heureuse fut d'assurer les communications et les approvisionnements des légions ; nulle part la flotte n'avait eu de succès. Eumène, piqué de ce qu'on ne lui avait pas permis de camper avec les troupes romaines, avait quitté le préteur et le consul d'assez mauvaise grâce ; les Rhodiens signifiaient qu'ils étaient las de la guerre ; le roi de Syrie, Antiochus-Epiphane, envahissait l'Égypte, et Gentius, compromis par une fourberie de Persée, prenait les armes.

Tout cela exigeait qu'on finît promptement avec la Macédoine; ce soin échut au consul Paul-Émile. Avant de partir, il avertit les quirites qu'il ne négligerait rien pour réussir, les priant, de leur côté, de ne plus régler dans leurs cercles et leurs festins les opérations de la campagne, ce qui pouvait troubler un général moins ferme que Fabius. A l'armée, il fit trois changements utiles : le commandement à haute voix étant mal entendu et mal interprété de tous, s'exécutait mal et parvenait jusqu'à l'ennemi ; il décida qu'un tribun donnerait l'ordre secret au primipile de la légion, qui le ferait passer de proche en proche à chaque centurion. Il défendit en outre que les sentinelles portassent, d'après une coutume nouvelle, leur bouclier en faction ; car ainsi, le casque en tête, le corps appuyé sur la javeline et la tête sur le bouclier, elles s'endormaient et pouvaient être surprises. Dans les postes avancés, les cavaliers restaient armés tout le jour avec leurs chevaux bridés; ainsi, dans les chaleurs, hommes et chevaux, également fatigués, résistaient moins facilement à des troupes fraîches : il ordonna donc que les postes fussent relevés le matin et à

[1] Tite-Live, 44, de 2 à 7.

midi ; il rappela ensuite que c'était aux soldats de se tenir toujours prêts, au général seul de diriger. On ne vit pas un seul oisif dans le camp; chacun disposait ses armes ou s'exerçait au maniement[1]. Des deux côtés on sentait qu'une action décisive approchait. Bientôt la renommée publia la conquête rapide de l'Illyrie et la captivité de Gentius par le préteur Anicius. Alors Paul-Émile sortit de l'inaction, il parut vouloir tenter de passer l'Énipée et d'attaquer les retranchements opposés. Persée, tout occupé de ces mouvements, apprit que le fils du consul gravissait l'Olympe pour s'emparer du fort de Pythium et tourner les Macédoniens; il envoya un détachement soutenir le poste qui gardait le défilé; mais le passage fut forcé. Le roi se replia sur Pydna : le consul le suivit, on en vint aux mains; la phalange macédonienne marchait pour la seconde fois contre la légion romaine, mais aujourd'hui sur un terrain commode. Cette phalange se composait de deux corps, les Leucaspides et les Aglaspides. Lorsque Paul-Émile vit au premier signal les Macédoniens joindre leurs boucliers et baisser leurs sarisses, ce rempart hérissé de fer et impénétrable le frappa de surprise et d'effroi; il dissimule son trouble: mais les premiers rangs des Romains sont renversés et mis en fuite; ceux qui suivent hésitent et n'approchent que timidement. Le consul hors de lui par la douleur et la colère, déchire sa cotte d'armes; cependant il observe : l'inégalité du terrain, le mouvement même de la phalange, entr'ouvrait par intervalle cette masse flottante; il saisit ce moyen, ordonne à ses soldats de se jeter en formant le coin dans tous les vides qu'offriraient les rangs ennemis; il conduit lui-même ainsi la seconde légion. L'expédient réussit : dès qu'une fois on fut entré dans la phalange, ces petites attaques multipliées la déchirant de tous

[1] Tite-Live, 44-33, 34.

côtés[1], ce fut une déroute générale (168). La victoire de Pydna livra la Macédoine et son roi aux Romains. Persée, se sauvant avec peine dans l'île de Samothrace, y fut bloqué par la flotte romaine. Là, trahi de tous et même d'un favori auquel il avait confié ce qui lui était le plus cher, quand il vit ses enfants livrés, il quitta l'asyle sacré d'un temple où il s'était retiré, et, comme « une bête fauve à qui l'on a pris ses petits, » il vint se rendre à discrétion. Il fut conduit au camp du consul[2].

[1] Tite-Live, 44-40.
[2] Plut., *Paul-Émile*, 27; Vell. Paterculus, 1-10.

CHAPITRE XVI.

CONDUITE DES ROMAINS A L'ÉGARD DES ALLIÉS ET DES VAINCUS.

Il était désormais certain que les Romains pouvaient faire la loi au monde, et qu'ils le voulaient, non pour y porter la civilisation, comme Alexandre en avait eu le dessein : ils étaient des barbares; non plus pour la gloire de vaincre, ils en avaient fait assez; mais pour leur plaisir, pour leur jouissance.

Ils n'avaient pas même attendu que l'empire ne leur fût plus contesté; dès la seconde guerre punique on avait pu voir quel serait cet empire. La dépendance de ceux qu'ils appelaient *alliés* était déjà assez dure; nulle ville n'avait d'armes ni de soldats à elle; tout cela appartenait aux Romains, et chacune payait en outre l'honneur de leur donner le sang de ses citoyens, en fournissant les vivres, l'entretien et la paie des auxiliaires qu'on lui demandait. Du reste, un pays utile était ménagé, l'Italie pour ses recrues, la Sicile pour ses moissons. L'État y défrayait ses magistrats, qui n'y pouvaient acheter ni meubles, ni argenterie, ni ha-

bits, ni même d'esclave, à moins qu'il ne leur en fût mort quelqu'un; « car on pensait qu'il y avait extorsion et non achat, quand le vendeur n'était pas libre de vendre à son gré. » On laissait aux villes siciliennes leurs lois, on leur avait rendu leur territoire, du moins à bail; on continuait d'observer les règlements d'Hiéron touchant la dîme des blés et l'affermement des terres; sept villes jouissaient d'une entière franchise[1]. Cette modération apparente n'empêchait pas, d'ailleurs, d'enrôler dans la marine les Siciliens avec les affranchis[2], comme autrefois les prisonniers samnites. Mais malheur aux vaincus dont il n'y avait rien à tirer ou qui avaient résisté! Du premier envahissement de la Corse et de la Sardaigne, on avait ramené à Rome une si grande multitude de captifs, qu'il en était resté le proverbe : *Sardes à vendre*, pour désigner une quantité embarrassante de viles denrées[3]. Plus tard (215), les exactions d'une armée romaine avaient causé en Sardaigne un soulèvement[4]. Le châtiment de Capoue disait bien plus encore. Le proconsul Fulvius, de son autorité, sans attendre de sénatus-consulte, avait fait battre de verges et décapiter soixante-dix sénateurs campaniens (211). Un grand nombre d'autres nobles furent jetés en diverses prisons où ils périrent. Ce qui restait des habitants avait été dispersé, sans aucun espoir de retour, par l'ordre du sénat: « Décision tout-à-fait louable, dit gravement Tite-Live; on ne sévit point contre les maisons et les murs qui n'étaient point coupables, et par là on se donnait une réputation de douceur chez les alliés, en laissant subsister la ville la plus célèbre et la plus opulente, dont la ruine eût fait gémir

[1] Cic., *In Verr.*, *De suppl.*, 24, *De signis*, 5, 2e *Act. in Verr.*, 2-13, 3-6; Rosin, 8-12.
[2] Tite-Live, 43-12.
[3] Freinsh., 20-3.
[4] Tite-Live, 23-32.

tous les peuples voisins. » Quand on permit aux Campaniens de réclamer (210), on les traita plus mal encore. En même temps, des députés siciliens avaient fait entendre leurs plaintes : en apprenant que Marcellus, de nouveau consul, devait retourner dans leur île, ils s'écrièrent qu'il valait mieux, pour la Sicile, être engloutie par les feux de l'Etna que livrée à un tel ennemi. Il y eut une vive discussion dans le sénat, et, malgré la dédaigneuse réponse du vainqueur aux accusations de ces Grecs, on le blâmait hautement d'avoir pris de force et ruiné Syracuse, autrefois le grenier et le trésor du peuple romain ; et si un décret ratifia ses actes, on trouva du moins convenable qu'il changeât de département avec Levinus ; et celui-ci fut chargé de pourvoir aux intérêts des Syracusains autant qu'il se pourrait [1]. On eut bien moins de justice envers les Locriens reconquis (205) ; on ne demanda pas compte à Scipion de sa révoltante partialité pour Pleminius. Si l'on ne pouvait tolérer les infâmes vexations d'un lieutenant de consul envers les alliés, en présence d'Annibal, on sembla supporter assez facilement le supplice odieux des tribuns légionnaires qui avaient pris la défense des Locriens ; on se contenta de rappeler et de mettre en prison Pleminius, on ne lui fit pas son procès ; et si enfin on le mit à mort, onze ans après, ce ne fut pas pour ses crimes, mais pour avoir formé le complot [2] d'incendier la ville dans l'espérance de s'échapper (194). Il fallait bien, d'ailleurs, que la condition des peuples italiens fût misérable, puisqu'ils tendaient toujours à s'introduire dans les colonies romaines et surtout dans la cité. Il en résultait des décisions contraires de la république, qui découvraient d'une manière plus choquante son despotisme. Un grand nombre

[1] Tite-Live, 26-33, 34, 29, 31, 32.
[2] Tite-Live, 34-44.

de Latins s'étant fait inscrire dans trois colonies, à l'exemple des Férentins, afin d'être considérés comme citoyens romains, le sénat décréta (195) qu'il n'en était point ainsi [1]. Plus tard, il donnait le droit illusoire de suffrage à trois municipes, et comprenait forcément, dans le dénombrement de Rome, les Campaniens, naguère si maltraités : par là on remplissait, pour les levées, le vide de la population diminuée par la guerre et par les fondations de colonies, mais sans aucun avantage politique pour les nouveaux citoyens, qui ne résidaient pas (188). Presque en même temps (187), le sénat chargeait un préteur de renvoyer dans leur pays douze mille Latins, qui avaient pris rang à Rome en divers dénombrements. On renouvela cette expulsion dix ans après, car les Latins se glissaient toujours au moyen de deux fraudes. La loi accordait aux alliés du nom latin le droit de cité, quand ils laissaient un rejeton dans leur patrie : les uns, pour n'en point laisser, vendaient leurs fils à des Romains, sous la condition de leur rendre la liberté à Rome, et de les faire, de cette sorte, citoyens à titre d'affranchis ; les autres, qui n'avaient point de race à laisser, s'introduisaient néanmoins comme citoyens romains ; le plus grand nombre négligeait même ces apparences de légalité. Cet abus excitait les réclamations des villes alliées, qui ne pouvaient plus fournir leur contingent : le sénat y pourvut, non-seulement en ordonnant le retour des émigrants, mais en interdisant ces ventes simulées [2]. Ainsi les alliés n'étaient que des soldats parqués, et, pour rendre cette dégradation plus sensible, on amenait, à cette époque, au milieu d'eux, comme des troupeaux, des familles de Ligures vaincus, qui devaient remplir les cantons dépeuplés du Samnium. Déjà aussi les avait-on habi-

[1] Tite-Live, 34-42.
[2] Tite-Live, 39-3, 41-8 ; Rosin, 8, 2e partie, 2.

tués à traiter les Romains comme leurs maîtres, par des honneurs publics rendus aux personnages importants qui se présentaient dans les villes, même sans fonctions. Mais le mal ne s'arrêta pas là. Posthumius, irrité contre les Prénestins qui n'avaient pas rempli ce devoir envers lui, un jour qu'il était allé faire un sacrifice à la Fortune de Préneste, s'en vengea lorsqu'il fut consul (173); il écrivit au premier magistrat de venir au-devant de lui, de lui préparer un logement et de lui tenir des chevaux prêts. Jusqu'alors pareille chose ne s'était faite : les magistrats recevaient de la république des mulets, des tentes et tout leur appareil militaire; ils logeaient chez des hôtes auxquels leurs maisons étaient également ouvertes à Rome; quelquefois seulement, pour une mission extraordinaire et pressée, on exigeait des relais. Le ressentiment du consul, « juste, il est vrai [1], » mais non convenable à sa dignité, et le silence timide des Prénestins, établirent, par cette action, un droit qui devint chaque jour plus onéreux. Popilius Lœnas, digne collègue de ce consul, non content d'avoir attaqué sans motif les Statyelles, les seuls des Ligures qui n'eussent point été hostiles, rasa leur ville et vendit, comme esclaves, dix mille hommes qui s'étaient rendus à discrétion. Le sénat voulut réparer cette cruelle injustice, qui pouvait accroître la résistance dans les autres guerres : Popilius méprisa le sénatus-consulte, et se vengea sur la malheureuse peuplade, en lui tuant encore dix mille hommes dans un combat. Alors s'éleva une indignation générale : les tribuns, d'accord avec le sénat, portèrent cette rogation : que s'il se trouvait, avant les calendes de sextilis, un seul Statyelle non délivré, le sénat s'engageait par serment à rechercher et à punir l'auteur de ce délit. On contraignit ensuite Popilius à revenir après l'expiration de sa charge, et à se

[1] Tite-Live, 42-1.

justifier. Un nouveau décret fit racheter plusieurs milliers de Statyelles, et on leur donna des terres au-delà du Padus. Mais le coupable, par ses intrigues et celles de sa famille, obtint du préteur même chargé de le juger, un ajournement jusqu'à l'époque où la commission expirait avec les pouvoirs annuels de la préture : la punition fut éludée par ce subterfuge. Un second Popilius, successeur de celui-ci dans le consulat, était revenu de la même province; on lui demanda de tous côtés avec aigreur, dans le sénat, pourquoi il n'avait pas remis en liberté les Statyelles, opprimés par le crime de son frère. Les deux prévaricateurs en furent quittes pour cette honte [1].

Précisément sous le consulat de ce Posthumius et du premier Popilius, un censeur, Fulvius, donnait l'exemple d'un autre genre d'iniquité. Il avait voué un temple à la Fortune; il lui prit fantaisie de l'orner de tuiles de marbre, et il s'en alla découvrir à moitié le temple de Junon Lacinia chez les Brutiens, qui n'osèrent s'y opposer. La chose ne pouvant rester secrète, le sénat cria au sacrilège, puis se borna à ordonner des expiations et à renvoyer les tuiles de marbre, qui restèrent dans une cour du temple, faute d'ouvriers assez habiles pour les replacer. Bientôt on vit les décemvirs d'une ville alliée battus de verges par l'ordre d'un général romain, pour une légère négligence : « Qui pourrait supporter, dit alors Caton, cet outrage, ce despotisme, cette servitude? Pas un roi n'a osé faire cela. Où est-donc l'alliance, la foi des ancêtres? Des injures publiques, des coups, des marques de verges, des meurtrissures, de telles douleurs et de telles tortures, l'affront et le déshonneur sous les yeux d'une foule de citoyens et de mortels ! voilà ce que tu as osé ! Ce que des esclaves ne souffrent qu'à peine, penses-tu que des hommes libres et

[1] Tite-Live, 42-8, 9, 21, 22, 28.

honorables le souffriront sans un profond ressentiment ? » Malgré ces sévères reproches [1], l'abus ne cessa pas.

Quelle devait donc être la conduite des généraux romains hors de l'Italie ? Trois ans après la seconde guerre punique terminée, les choses dont Caton s'abstenait dans son commandement nous apprennent ce que les autres se permettaient déjà. A la tête des armées, il ne prit jamais plus de trois médimnes de froment par mois, avec un peu moins de trois demi-médimnes d'orge par jour pour ses chevaux. Préteur en Sardaigne, il ne foula pas comme les autres, qui exigeaient des tentes, des lits, des vêtements, traînaient avec eux un grand nombre d'amis et de domestiques, et faisaient des festins [2].

Les Sardes, les Corses, surtout les Espagnols, étaient de ces vaincus dont le grand orateur romain, un siècle plus tard, disait publiquement, comme une chose reconnue, « qu'ils étaient destinés à l'éternelle sujétion de la puissance romaine. » Outre la taxe permanente, « qui était le châtiment de leur résistance, le prix des victoires de la république [3], » ils devaient une fourniture en blé, dont une partie en dîme, et le vingtième qu'on leur payait. Trois préteurs (178-173) trouvèrent apparemment le châtiment trop léger : ils y ajoutèrent en prenant la dîme en argent. Ils fixaient très-haut la valeur du blé estimé (*frumentum æstimatum*), ou blé de la dîme, et très-bas le blé acheté (*frumentum emptum*), qu'ils faisaient bien payer à l'État; et ils s'enrichissaient par cette double concussion. Une députation des opprimés vint demander à genoux justice de l'avarice et de la tyrannie de ces magistrats. Comme, entre autres indignités, il y avait eu des extorsions manifestes, on nomma

[1] Aul. Gel., 10-3.
[2] Plut., *Cat.*, 9.
[3] Cic., *Pro Fonteio*, 5, 2e *In Verr.*, 3, 6.

cinq commissaires pour informer : on permit aux Espagnols de choisir des patrons, qui furent Caton, Scipion Nasica, Emilius Paulus et Sulpicius Gallus. Le premier des trois accusés, Titinius, fut absous ; les deux autres, bien plus inculpés, furent ajournés et s'exilèrent, Furius à Préneste, Matienus à Tibur. On disait généralement que les patrons eux-mêmes s'opposaient à ce que l'on poursuivît ces nobles et puissants personnages : on le soupçonna encore plus quand le préteur Canuleius, laissant là cette affaire, fit des levées, puis partit tout-à-coup pour l'Espagne, sa province, de peur que plusieurs autres ne fussent tourmentés aussi par les Espagnols. Ainsi, le passé étant oublié, le sénat décréta pour l'avenir que le magistrat romain n'aurait plus l'estimation du blé, et qu'il ne pourrait plus contraindre les Espagnols à lui vendre leurs vingtièmes au prix qui lui conviendrait, ni imposer dans les villes des préfets pour exiger les paiements [1].

De son côté, Licinius, ne pouvant rien contre Persée, tournait sa colère contre les Grecs, saccageait les villes de la Béotie pendant ses quartiers d'hiver, et vendait les citoyens à l'encan. Les Coronéens recoururent au sénat, qui ordonna de les mettre en liberté. Le préteur Lucretius faisait pis encore, acharné contre les alliés et méprisé des Macédoniens auxquels il laissait prendre ses convois. Tribuns, peuple et sénat criaient à Rome contre ces prévaricateurs. Les amis de Lucretius opposaient son absence pour le service de l'État; mais on ignorait tellement alors ce qui se passait, même aux environs de Rome, que Lucretius était en ce moment même dans sa terre d'Antium, occupé à y conduire, du produit de ses rapines, les eaux de la Loracine, travaux qui lui coûtèrent cent trente mille as, et à orner de tableaux enlevés aux Grecs un temple

[1] Tite-Live, 43-2.

d'Esculape. Par bonheur pour lui, des députés d'Abdère vinrent détourner l'indignation publique sur son successeur, Hortensius. Ce nouveau préteur avait exigé des Abdéritains cent mille deniers et cinquante mille boisseaux de blé ; ils avaient demandé un délai pour réclamer auprès du consul et à Rome, et à peine ces députés partis, la ville avait été livrée au pillage, les principaux habitants décapités et les autres vendus. C'était le plus mémorable exploit d'Hortensius. On fit encore un décret de délivrance (170), et l'on chargea de l'exécution deux commissaires (*legati*), Sempr. Blesus et Sex. Julius Cæsar [1].

Arrivèrent en même temps plusieurs autres ambassades d'Afrique, d'Illyrie et d'Orient : les unes pour conserver ou obtenir la protection de Rome par des protestations, des couronnes d'or ou des offres énormes de blé et de chevaux ; les autres pour se plaindre d'hostilités ou de vexations. Cassius, collègue de Licinius l'année précédente, avait ravagé et pillé une peuplade gauloise au-delà des Alpes, puis les Carniens, les Istriens et les Japodes. Athènes, au lieu d'un contingent d'hommes et de vaisseaux qu'elle devait donner, s'était vue contrainte à fournir, malgré la stérilité de son sol, cent mille boisseaux de blé à Licinius et à Lucretius. Dans Chalcis, Lucretius avait encore dépouillé les temples, vendu des hommes libres, de même que dans Haliarte et dans Thèbes, où il avait passé comme un pirate. Ce système de tyrannie continuait actuellement avec Hortensius, qui forçait les habitants de loger, hiver et été, les soldats de marine ; les maisons étaient pleines de cette multitude débauchée. Il fut répondu aux peuplades des Alpes qu'on ignorait et qu'on désapprouvait les faits dont elles se plaignaient, mais qu'il n'était pas juste de condamner, sans l'entendre, un consulaire absent pour le ser-

[1] Tite-Live, 43-3, 4.

vice de l'État ; au retour de Cassius, alors tribun en Macédoine, si les députés voulaient l'accuser, ils auraient satisfaction : on leur remit deux mille as pour eux, et de magnifiques présents pour le prince gaulois Cincibilis ; tout cela fut suivi de trois députations romaines.

On jugea pourtant convenable de mander Lucretius ; en sa présence les accusations devinrent plus graves : deux tribuns, après l'avoir accablé de reproches, le citèrent en jugement ; les trente-cinq tribus le condamnèrent unanimement à une amende d'un million d'as. On dit aux Chalcidiens que les deux préteurs n'avaient pas agi par la volonté du sénat ; qu'on ne pouvait le penser, puisque la guerre de Macédoine n'avait pour but que la liberté de la Grèce[1]. Pour qu'on n'en doutât pas, un sénatus-consulte enjoignit bientôt aux villes grecques de ne rien fournir aux magistrats romains pour la guerre au-delà de ce qui avait été réglé par le sénat[2].

Ces faibles désaveux de tant d'iniquités révoltantes étaient encore nécessaires au commencement d'une guerre mal dirigée ; mais le sénat tenait déjà fort peu à sa réputation. Lorsque, au commencement même du consulat de Licinius, avant son départ pour la Macédoine, Marcius et Atilius, de retour de leur mission, en rendirent compte dans le Capitole et s'applaudissaient de leurs habiles déceptions à la face des dieux, la plupart des sénateurs les approuvèrent. Quelques uns, les anciens, refusaient d'y reconnaître l'habileté romaine : « Autrefois on se vantait, non de l'astuce, mais de la valeur ; on déclarait la guerre avant de l'entreprendre ; on indiquait même le lieu du combat. » Et ils citaient Fabricius et Camille. Ces vieux prôneurs d'une antiquité douteuse ne furent point écoutés ; les autres, « qui

[1] Tite-Live, 35-5, 6, 7, 8.
[2] Tite-Live, 43-17.

préféraient l'utile à l'honnête[1], » se rappelèrent sans doute la guerre du Samnium, le traité violé de Caudium, l'usurpation de la Sardaigne, la reprise de Tarente, et ils pensèrent qu'ils ne différaient de leurs ancêtres que par un peu plus de finesse. Après la victoire de Pydna, ils quittèrent cette justice de précaution ; le temps était venu d'apprendre aux peuples et aux rois qu'ils devaient obéir, et Rome commander. La leçon fut rude et ineffaçable dans l'affront de la Macédoine et la désolation de l'Épire.

Dix commissaires allèrent porter à Paul-Émile la décision du sénat touchant la Macédoine : toutes les villes de cet ancien royaume gardaient leurs territoires et leurs lois sous des magistrats annuellement élus par les habitants. Le pays était divisé en quatre contrées, dont on fixa les limites; par conséquent, plus d'assemblée générale, mais une assemblée particulière de députations dans le chef-lieu de chaque contrée, où se feraient aussi les élections des magistrats. Nul ne pourrait se marier, vendre ou acheter des terres hors de sa contrée. On interdisait le commerce extérieur, l'importation du sel, et surtout l'exploitation des mines d'or et d'argent : Philippe et Persée y avaient puisé trop de ressources. On permettait d'exploiter les mines de fer et de cuivre, moyennant une redevance à la république ; il fut défendu de couper les bois propres à la construction maritime. Enfin les Macédoniens paieraient aux Romains la moitié des impôts que levait autrefois Persée. « Paul-Émile donna ensuite des lois si bonnes, qu'il semblait les avoir faites, non pour des ennemis subjugués, mais pour des alliés utiles. » Cependant les pauvres vaincus comparaient eux-mêmes leur nation ainsi déchirée à un animal dont on dépèce les membres, « tant ils ignoraient, dit l'historien romain, la grandeur de la Macédoine, la facilité de

[1] Tite-Live, 42-47.

la diviser, et combien chaque partie pouvait se suffire toute seule. » Ces mesures durent leur paraître moins insupportables encore que la sérieuse dérision qui précéda ; car on avait commencé par leur déclarer « qu'ils étaient libres, » et on le proclama avec un appareil qui les fit trembler [1]. C'eût été un crime pour eux de nier le bienfait ; et quand ils essayèrent de se soulever, on leur fit voir du moins qu'il y avait encore un degré de servitude possible.

La même délivrance fut signifiée aux Illyriens par Anicius et cinq commissaires. Division semblable de l'Illyrie en trois parties ; administration et tribut semblables [2]. Quant à l'Epire, Anicius la pacifia en occupant militairement les villes de ce pays. La république avait un grief particulier contre les Epirotes. Ce peuple s'était déclaré de bonne heure pour elle contre Philippe, et n'était pas mieux disposé en faveur de Persée. « Son chef était Cephalus, homme d'un caractère prudent et ferme, et de la « meilleure intention ; il désirait qu'il n'y eût pas de « guerre, et ensuite il avait résolu d'aider les Romains « exactement aux termes du traité, sans honteux empressement. Mais un certain Charopus, élevé à Rome et « digne petit-fils de celui qui avait servi de guide à Flamininus, avait voulu se faire un mérite d'*aboyer* contre « les hommes les plus recommandables de sa nation ; on « le méprisait. La guerre étant commencée, comme tout « en Grèce était exposé au soupçon de favoriser Persée, « Charopus accusa sans relâche Cephalus et tous les plus « importants de l'Epire, épiant malignement leurs actions « et leurs paroles. Ceux-ci, forts de leur conscience et de « leur fidélité, s'en inquiétaient peu ; mais quand ils virent « que ces calomnies étaient écoutées, et que plusieurs des

[1] Tite-Live, 45-18, 29, 30, 32.
[2] Tite-Live, 45-26.

« principaux Étoliens avaient été emmenés à Rome sur « des accusations semblables, ils furent forcés, pour leur « propre sûreté, de s'allier au roi de Macédoine [1]; aussi « essayèrent-ils de se défendre contre Anicius, et ils ai- « mèrent mieux se faire tuer que de se livrer. » Mais tout n'était pas fini. Le consul prit ses dernières dispositions qu'il jugea les plus sûres, d'après les instructions du sénat qui s'en remettait à sa prudence. Après avoir célébré à Amphipolis des jeux magnifiques, où le plus curieux spectacle pour l'admiration des Grecs fut l'immense butin qu'il allait emporter de la Macédoine, il envoya un de ses fils avec Scipion Nasica ravager les terres des Illyriens qui avaient soutenu Persée; lui-même se rendit en Épire. « Des centurions vinrent en avant dans chaque ville re- « tirer les garnisons romaines, annonçant que les Épirotes « allaient jouir de la liberté comme les Macédoniens. Alors « Paul-Émile, ayant ordonné qu'on portât au trésor public « tout l'or et l'argent des particuliers, dirigea des cohor- « tes sur toutes les villes, de telle sorte que ces détache- « ments arrivassent partout le même jour. Dès le matin, « tout l'or et l'argent fut apporté; à la quatrième heure le « signal du pillage fut donné aux soldats. Il y eut tant de « butin que l'on compta quatre cents deniers à chaque ca- « valier, deux cents à chaque fantassin, et qu'on emmena « cent cinquante mille individus; ensuite les murs de ces « villes pillées furent démolis : elles étaient environ soixan- « te-dix. On vendit le butin de tous, et on fit le partage de « la somme [2]. » Quelles réflexions vaudraient le naturel de ce récit vraiment romain, sans un seul mot de pitié au moins pour ces cent cinquante mille individus qui étaient du butin comme tout le reste! Plutarque excuse Paul-

[1] Tite-Live, 43-3.
[2] Tite-Live, 45-18, 26, 34.

Émile par les ordres du sénat; il assure qu'il n'y eut personne qui ne frémît d'horreur à cette ruine d'une nation entière[1]; mais Plutarque n'était pas de la race des vainqueurs. Parmi ceux-ci, les soldats trouvaient même que la victoire leur rapportait trop peu, et que leur général ne leur donnait pas assez.

Quant aux chefs et aux maîtres de la politique, ils jugèrent que ces cruautés ne suffisaient pas; dans le châtiment des masses, ils n'oublièrent pas les châtiments particuliers. La peur que firent aux Rhodiens les menaces d'un commissaire, leur arracha un décret de mort contre ceux de leurs citoyens qui seraient convaincus de propos ou de démarches contre les Romains. Chez les Étoliens, deux traîtres avec des légionnaires donnés par le commandant Bebius, avaient massacré cinq cent cinquante des principaux du pays, banni les autres et confisqué les biens de tous. Une députation en deuil implora le consul; « mais dans l'examen de cette affaire, on rechercha beaucoup plus quels avaient été les partisans de Rome ou du roi, que les opprimés et les coupables. » Les meurtriers furent absous, on approuva l'exil des bannis, la mort de ceux qui avaient été tués; seulement Bebius fut condamné pour avoir prêté des soldats romains à ce massacre. Ce jugement connu inspira aux amis de Rome, dans toute la Grèce, une intolérable arrogance, et mit sous leurs pieds tous ceux qu'on pouvait soupçonner d'avoir favorisé le roi; les délations affluèrent contre ses amis secrets, bien plus dangereux que les autres, et le général ordonna, en conséquence, à tous ceux qu'on lui dénonça de l'Étolie, de l'Acarnanie, de l'Epire et de la Béotie, de le suivre à Rome, afin de se justifier. Deux commissaires se rendirent en Achaïe pour le même sujet, et quoique personne de ce pays n'eût été

[1] Plut., *Paul-Émile*, 32, 33.

compromis par les papiers du prince, pour la sûreté de Callicrate, l'homme des Romains dans le Péloponnèse, mille Achéens furent mandés également, parmi lesquels Polybe, fils de Lycortas. On poussa ces recherches jusqu'en Asie, et l'on frappa même de la hache deux hommes marquants de Lesbos[1].

Du reste, on n'éprouvait à Rome que jouissance de tant de succès, avant même qu'on eût revu les glorieuses légions et leurs riches dépouilles. Un concours d'ambassadeurs et de princes avait donné aux quirites le doux spectacle de l'abaissement des anciennes grandeurs. Antiochus avait reçu près d'Alexandrie, des mains de Popilius, le sénatus-consulte qui lui prescrivait de quitter l'Égypte : comme il voulait délibérer avec ses conseillers, le Romain traçant un cercle autour de lui avec une baguette, lui dit : « Avant de sortir de ce cercle, rends ta réponse. » Le roi stupéfait, hésitant un moment, répondit : « Je ferai ce que veut le sénat. » D'abord parurent ses ambassadeurs et ceux de Ptolémée, puis ceux d'Eumène, avec Attale son frère, puis Masgaba, fils de Massinissa, puis les Rhodiens. Protestations d'obéissance, gratulations, prières, tout prit le ton de la plus craintive flatterie. Le jeune Numide excella : son père était confus de deux choses, que le sénat lui eût demandé non ordonné, ensuite qu'on lui eût payé le blé fourni, puisque son royaume et les productions du territoire appartenaient réellement à ceux qui le lui avaient donné, et que ce serait toujours assez pour Massinissa du superflu du peuple romain. Un tel langage charmait les pères conscrits, et ils y répondaient avec une bienveillance grave et souveraine, mêlant toujours les avis au remerciement. Ils furent moins satisfaits d'Attale, auquel ils comptaient accorder la moitié du royaume de son frère, et qui

[1] Tite-Live, 45-10, 28, 31.

eut assez de sagesse pour ne pas la demander. Les pauvres Rhodiens, plus compromis qu'Eumène, furent les plus mal reçus, et sans Caton, qui trouva absurde qu'on les accusât d'avoir eu mauvaise intention, la guerre leur eût été déclarée; mais on leur ôta définitivement la Carie et la Lycie[1].

Bientôt l'arrivée des rois captifs, Persée et Gentius, des nombreux prisonniers et des accusés, annonça celle de Paul-Émile, qui, peu de jours après, remonta le Tibre dans une galère royale à seize rangs, ornée des dépouilles macédoniennes, d'armes brillantes et de riches tissus; la multitude se pressait sur les deux rives. Anicius et Octavius, le chef de la flotte, ne tardèrent pas à suivre. Le sénat décerna le triomphe à tous trois, et chargea le préteur Cassius d'inviter les tribuns à porter une rogation, que le commandement militaire (*imperium*) fût continué à ces généraux pour le jour où ils entreraient triomphalement dans la ville. Mais la sévère discipline de Paul-Émile et la part considérable de butin qu'il avait gardée pour le trésor, avaient mécontenté les soldats. Un Galba, tribun légionnaire, les excita encore par ses invectives. Il combattit la loi quand elle eut été lue au Capitole, et, le lendemain, les soldats y vinrent en si grand nombre, que personne ne pouvait plus pénétrer pour donner son suffrage. Les premières tribus appelées ayant rejeté la rogation, les grands accoururent, s'écriant que c'était une indignité de dépouiller du triomphe Paul-Émile, le vainqueur d'une si grande guerre, et accablant Galba de reproches. Enfin, à la demande de Servilius, qui avait été consul et maître de la cavalerie, les tribuns s'étant consultés entre eux, déclarèrent qu'ils allaient remettre l'affaire en délibération et

[1] Appien, *Guerres syriaques; Fragm.* du discours de Caton, dans Aul. Gel., 7-3; Tite-Live, 45-12, 13, 19, 20; Vell., 1-11.

rappeler les mêmes tribus. Servilius défendit avec force le projet de loi et la cause de Paul-Émile : « Soldats, dit-il « en finissant, je vais descendre au milieu de vous, je vous « observerai au moment du suffrage, et je noterai les « indignes et les ingrats qui prétendent non obéir à leur « général, mais l'assujettir à une basse complaisance. » Toute cette foule se trouva tellement changée, en l'écoutant, qu'elle vota unanimement le triomphe [1]. La cérémonie dura trois jours des calendes de décembre (167). « Elle « surpassa tout ce qu'on avait vu de plus beau jusqu'alors. « Le peuple, en toges blanches, remplissait des espèces « d'amphithéâtres dressés dans le Forum et dans tous les « lieux où cette pompe devait passer. Tous les temples, « ouverts et couronnés de guirlandes, fumaient d'encens. « Les licteurs et les gardes, écartant sans cesse la foule « nombreuse et mouvante, tenaient dans tout le chemin « un large espace libre. Le premier jour suffit à peine « à faire défiler les statues et les tableaux placés sur « deux cent cinquante chars. Le second jour, on transporta « tout ce qu'il y avait de plus magnifique dans les armures « macédoniennes, dont le fer et l'airain récemment polis « jetaient un brillant éclat. On voyait entassés, comme au « hasard, dans une confusion artistement préparée, cas- « ques et boucliers, cuirasses et bottines, targes crétoises, « mêlées aux pavois de Thrace, avec des carquois, des « freins et des rênes, entre des épées nues, menaçant çà « et là de leur pointe, et des sarisses qui s'allongeaient « en dehors. Toutes ces armes tenues seulement par des « liens assez lâches, s'entrechoquaient dans la marche « avec un bruit martial, et, quoique vaincues, avaient « quelque chose de terrible. Ensuite s'avançaient 750 va- « ses pleins d'argent monnayé, chacun porté par quatre

[1] Tite-Live, 45-36, 39; Plut., *Paul-Émile,* 33-34.

« hommes et contenant trois talents. Une troupe bien plus « nombreuse offrait aux regards des cratères d'argent, « des coupes de formes diverses, les unes disposées avec « art, les autres admirables par le poids, la grandeur et le « travail. Dès le matin du troisième jour, des trompettes « guerrières ouvrirent la marche comme pour une ba- « taille. Suivaient cent vingt bœufs aux larges flancs, aux « cornes dorées, couverts de bandelettes et de fleurs. Ils « étaient conduits par des jeunes gens ceints d'écharpes « richement travaillées; des enfants les accompagnaient « tenant des patères d'or et d'argent. On portait encore « de l'or monnayé dans soixante-dix-sept vases, contenant « trois talents chacun. Puis paraissait une coupe sacrée, « du poids de dix talents d'or, garnie de pierreries et faite « par l'ordre de Paul-Émile; après cela, les antigonides, « les séleucides, les thériclées et toutes les autres coupes « d'or qui avaient orné les tables de Persée. Derrière le « char du roi, chargé de ses armes et de son diadème, « marchait la troupe des captifs; Bitis, fils du roi Cotys, « et envoyé comme ôtage par son père en Macédoine; en- « suite les enfants de Persée avec tous leurs maîtres et « leurs gouverneurs, qui tendaient les mains en pleurant « vers les spectateurs, et instruisaient ces infortunés à im- « plorer la pitié des vainqueurs. Il y avait deux fils et une « fille qui intéressaient d'autant plus, qu'ils étaient d'un « âge à comprendre à peine leur malheur. Cette vue arra- « chait des larmes; une secrète tristesse pénétrait l'ame, « et ne laissait plus jouir de toute cette fête tant qu'on « avait ces enfants sous les yeux. Après ses fils venait, « vêtu de deuil, Persée, comme un homme frappé de stu- « peur et auquel l'excès de ses maux a ôté tout sentiment. « Il était suivi d'une foule d'amis et d'anciens courtisans, « dans une affliction profonde, les yeux toujours fixés sur « lui et le visage baigné de larmes. Persée avait fait sup-

« plier Paul-Émile de lui épargner cette ignominie. Paul-« Émile se mit à rire de la lâcheté de cet homme. Il ne « tenait qu'à lui depuis longtemps, dit-il, et il ne tient « encore qu'à sa main ; voulant faire entendre qu'il n'avait « qu'à se tuer pour échapper à l'opprobre..... Ensuite se « présentaient quatre cents couronnes d'or, envoyées au « consul par les villes de la Grèce et de l'Asie, en félici-« tation de sa victoire; présents d'un grand prix, sans « doute, si on considère la valeur, mais accessoire médio-« cre aux immenses richesses qui furent portées dans ce « triomphe. Valerius d'Antium évalue la somme de l'or et « de l'argent qu'on y fit paraître à 20 millions de sesterces; « mais, en estimant les choses en détail, d'après son ré-« cit même, la somme a dû être bien plus considérable[1]. » Le trésor public se trouva, en effet, assez rempli, et le tribut des vaincus suffisant pour délivrer les citoyens romains de la capitation[2]. Enfin s'avançait le triomphateur sur un char magnifique; sa vieillesse ajoutait à la majesté de son visage : vêtu d'une robe de pourpre brodée d'or, il tenait dans sa main une branche d'olivier. Parmi l'illustre suite qui l'accompagnait, étaient ses deux fils, Fabius et Scipion. La cavalerie par turmes, et l'infanterie par cohortes, fermaient la marche avec les chansons d'usage, mêlées de satire et de gloire. Chaque fantassin eut cent deniers, chaque centurion en eut le double, et chaque cavalier le triple. On croit que Paul-Émile eût doublé cette gratification s'ils ne se fussent opposés à son triomphe[3]. Celui d'Octavius et d'Anicius fut moins brillant, mais plus fêté par les soldats. On relégua Gentius captif à Iguvium, et Persée dans Albe, où il ne tarda pas à mourir. Un seul de ses enfants sur-

[1] Tite-Live, 45-39, 40 ; Plut., *Paul-Émile*, 35, 36; Vell. Paterc., 1-10 : « Bis millies centies sestertium. »

[2] Plut., *Paul-Émile*, 41 ; Cic., *De offic.*, 11-22 ; Pline, 33-3.

[3] Plut., *ib.*, 37 ; Tite-Live, 45-40.

vécut, le plus jeune, Alexandre, qui devint un habile tourneur; il apprit et écrivit si bien la langue romaine, qu'on finit par le nommer scribe, charge qu'il remplit *avec beaucoup d'intelligence*[1].

Prusias, roi de Bithynie, sembla venir tout exprès à Rome, l'année suivante, pour représenter dignement l'humiliation générale des peuples et des trônes. Ce fut sur le Forum, devant le tribunal du préteur, en présence de la multitude accourant avec curiosité, que ce prince, qui recevait, la tête rase et en bonnet d'esclave, les ambassadeurs romains, offrit son hommage aux dieux de la cité, au sénat, au peuple romain, et ses félicitations de tant de succès. Introduit dans le sénat, il se prosterna, baisa le seuil de la porte, appelant les pères conscrits ses dieux tutélaires; il demanda la permission d'acquitter un vœu qu'il avait formé pour la victoire du peuple romain, en immolant dix grandes victimes dans le Capitole, et une dans le temple de la Fortune, à Préneste[2].

[1] Plut., *Paul-Émile*, 40.
[2] Tite-Live, 45-44; Appien, *Guerre de Mithridate*.

CHAPITRE XVII.

ÉTAT INTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE. — UNION DES DEUX ORDRES; ARISTOCRATIE DOMINANTE. — RELACHEMENT DE LA DISCIPLINE MILITAIRE ET DES MOEURS.

Les scènes qui se passaient dans la ville, depuis un demi-siècle, ne ressemblaient plus à ce qu'on y avait vu jusqu'à la fin de la seconde guerre punique. Le récit du triomphe de Paul-Émile et de la petite agitation qui l'a précédé, résume toute l'histoire intérieure de la république pendant les dernières guerres. Plus de querelles politiques; la nouvelle aristocratie gouverne, et le peuple se laisse gouverner.

Le droit public et civil est exactement observé. Les deux ordres n'empiètent ni ne résistent. C'est quelquefois un combat de déférence, comme dans l'accusation de C. Fulvius, coupable de la première défaite d'Herdonée. Le tribun Blesus irritait le peuple contre cet inhabile et indigne préteur, le « premier qui eût corrompu ses légions par toutes sortes de vices, » et qui les avait, pour ainsi dire, vaincues lui-même avant qu'elles n'eussent vu l'ennemi. Fulvius re-

jetait vainement la faute sur les soldats; le tribun conclut à la peine capitale. L'accusé en appela aux autres tribuns, qui refusèrent de le protéger, et Blesus demanda au préteur urbain d'indiquer pour le jugement des comices par centuries. Le sénat ne permit pas au proconsul Fulvius, alors devant Capoue, de venir défendre son frère (211); Cneius s'exila, et un plébiscite confirma cet exil[1]. Peu après, quand il s'agit de la punition à infliger aux Campaniens, le tribun Atilius, avec *l'autorisation* du sénat, fit sa rogation au peuple, qui répondit : « Ce que le sénat aura décidé sous serment, et à la majorité des voix, nous voulons et nous ordonnons que cela soit[2]. »

Une autre fois, quatre tribuns repoussaient le projet de loi qui accordait le suffrage à trois municipes (188), parce que cette rogation n'était pas présentée avec l'autorisation du sénat. Quand on leur eut appris que c'était le droit du peuple et non du sénat de conférer le suffrage, alors seulement ils se désistèrent[3]. Il venait de se passer même un fait plus curieux encore. Quatre patriciens briguaient la censure (190); ils avaient pour concurrents deux hommes *nouveaux*, Caton et Glabrion. Le peuple penchait pour ce dernier, qui lui avait fait beaucoup de distributions (*congiaria*). Les nobles en ressentaient du dépit, et deux tribuns ligués avec eux citèrent Glabrion, pour n'avoir pas produit en public ni versé dans le trésor tout le butin fait sur Antiochus. Les témoins variaient; le plus apparent était Caton, qui affirmait n'avoir point vu dans le triomphe les vases d'or et d'argent. Mais sa toge blanche de candidat diminuait, en cette circonstance, l'autorité d'une vie toute régulière. Aussi Glabrion, pour le rendre suspect, se retira

[1] Tite-Live, 26, 2, 3.
[2] Tite-Live, 26-33.
[3] Tite-Live, 37-36.

de la candidature, lui reprochant, homme nouveau comme lui, de le poursuivre par un parjure, quand les nobles contenaient leur mauvaise humeur. L'affaire fut débattue deux fois; à la troisième, l'accusé n'étant plus candidat, le peuple ne voulut pas aller au suffrage, et les tribuns abandonnèrent leurs poursuites [1]. Dans les contestations les plus vives, on ne retrouve plus l'ancienne animosité des deux ordres; il n'était pas rare de voir les consuls et les tribuns se partager, et le sénat trancher la difficulté par une décision [2], avant qu'on assemblât les comices (185). Ce fut par le même esprit d'ordre que le tribun Villius, depuis surnommé Annalis, fit (180) d'un usage déjà ancien une loi [3], qui fixait l'âge nécessaire pour prétendre aux diverses charges : vingt-sept ans pour la questure, trente-sept pour l'édilité curule, quarante pour la préture, et quarante-trois pour le consulat.

Toutes les déclarations de guerre étaient toujours prononcées par les comices centuriates, mais avec l'assentiment préalable du sénat; les tribuns ne permirent pas même de délibérer sur la rogation du préteur Juventius Thalna contre les Rhodiens (168), parce qu'il l'avait présentée de lui-même au peuple, et l'un d'eux arracha Juventius de la tribune [4].

Quant aux intérêts privés, ils n'excitent aucune réclamation. Les sénateurs des tribunaux ne sont, pour ainsi dire, que des arbitres, puisque, dans les moindres causes, les juges peuvent être changés [5] sur la demande d'une des parties.

Le sénat avait soin, d'ailleurs, de prévenir la misère et

[1] Tite-Live, 37-57, 58.
[2] Tite-Live, 39-38, 39.
[3] Tite-Live, 40-44.
[4] Tite-Live, 44-21. *Voyez* encore, sur tout cela, 26-36, 27-6, 36-1, 3, 40, 37-41, 42-22, 30, 32.
[5] Cic., *Pro Cluent.*, 120; Rosin, 14-14; Hugo, 146.

les mécontentements par des fondations de colonies, par l'observation de la loi Licinia, par les gratifications toujours croissantes des magistrats aux soldats, non-seulement après la victoire, mais dans la cérémonie triomphale, enfin par des distributions et des jeux [1]. Ainsi le fier quirite, que la loi de Portius Læca (197) avait déclaré inviolable, en défendant désormais de le battre de verges et de le condamner à mort [2], pouvait, avec quelque vraisemblance, se croire au-dessus des autres nations ses tributaires, et des rois qu'il voyait rechercher sa protection ou mourir dans ses fers.

Toutefois, cette union n'était pas uniquement le résultat de l'égalité politique, mais encore de circonstances heureuses et de la prudence des nobles à ménager leur supériorité. La longue lutte contre Carthage, tant de guerres non interrompues en Cisalpine, en Occident, en Orient, éloignaient sans cesse cette vieille race de plébéiens, jadis si intraitables; ils disparaissaient au milieu de leur gloire, comme leur Romulus. Ils étaient remplacés par d'autres citoyens du Latium et de la Campanie, qui venaient continuellement prendre rang avec eux dans le dénombrement et les légions. Le vide, comblé à mesure, s'apercevait à peine un moment, et cette population constamment renouvelée, envoyée à la conquête, avait moins le loisir de s'occuper des comices. D'ailleurs, si ces recrues de Romains, Italiens de la veille, oubliaient facilement leur origine pour prendre l'orgueil de leur nouvelle position, ils n'étaient pas nourris dans l'habitude et l'ancienne audace du Forum, et se faisaient moins redouter des grands. On

[1] Tite-Live, 31-4, 20, 33-23, 40-44, 42-1, 19, 39-46, et ses derniers livres, *passim*. *Voyez* aussi, pour la loi Licinia, le discours de Caton pour les Rhodiens, dans Aul. Gel., 7-3; Val. Max., 4-3, 5; Polybe, 2-21.

[2] Tite-Live, 10-9; Sall., *Cat.*, 51; Cic., *Pro Rab.*, 8, 12; Pighius, ann. 556; Sigon., 1-6.

ne parlait plus de patriciens et de plébéiens. Depuis que les tribuns pouvaient siéger à leur tour dans les magistratures curules et dans le sénat, ils étaient devenus aussi des nobles, et l'homme nouveau qui arrivait d'un municipe, n'ayant rien de mieux à faire que de s'attacher à la noblesse pour s'élever, en adoptait l'esprit en s'élevant. Or, les nobles, en possession du gouvernement, avaient fortifié encore deux antiques et puissants moyens d'influence, le droit et la religion. La jurisprudence s'était développée avec l'ordre social, et avait multiplié les procédures et les formules. Tout cela, il est vrai, n'était plus caché aux plébéiens; mais toute science est en elle-même un mystère: que tous y pussent prétendre, il est juste; mais tous n'y pouvaient atteindre, le plus grand nombre n'ayant le temps ni la faculté d'étudier. Le peuple restait donc dans la dépendance des jurisconsultes, espèce de clientèle qui devait remplacer l'autre, sinon la maintenir. De même la crédulité naturelle du peuple n'étant plus aguerrie par les tribuns, toutes les cérémonies religieuses avaient repris leur empire; les prodiges continuaient, nul n'y trouvait plus de sujet de défiance; les présages étaient régulièrement consultés, et l'on ne mit aucune opposition à la loi Ælia (167), qui décida définitivement que les augures *observeraient* avant les réunions des comices de tribus, et que les magistrats, y compris les tribuns, pourraient même observer pendant ces comices. Trente ans après, la loi Fuffia en interdit la convocation à certains jours fastes[1]. Les grands donnaient l'exemple des devoirs sacrés; on employait constamment le ministère des féciaux pour les déclarations de guerre[2]. On poussait jusqu'à la plus minutieuse rigueur l'exactitude des formes dans les sacrifices et

[1] Cic., *In vatin.*, 14, 16, 17, 18; Rosin, 8-3.
[2] Tite-Live, *passim*, et spécialement 38-46.

les actions publiques. Pendant la seconde guerre punique, deux ministres du culte, de naissance illustre, avaient été destitués, l'un pour n'avoir pas présenté les entrailles de la victime selon l'ordre, l'autre pour avoir laissé tomber son bonnet (*flamen*). Une autre fois, on entendit le cri d'une souris au moment où un dictateur venait de nommer un maître de cavalerie; le peuple, pour cela seul, les contraignit d'abdiquer. Un peu au-delà de l'époque qui nous occupe, les deux consuls étant déjà partis pour leurs provinces avec leurs troupes, Sempronius, leur prédécesseur, qui avait présidé leur élection, vit dans un livre des coutumes sacrées qu'il avait manqué, sans le savoir, à une règle augurale, celle de ne pas se replacer au même lieu, pour observer le ciel, quand on avait été obligé d'interrompre l'observation : il en avertit aussitôt le sénat, qui obligea les consuls à revenir et à se démettre[1].

La république marchait donc unie et forte, et le même usage du succès et des lois semblait devoir continuer sa tranquille prospérité. Mais la vie d'un peuple, comme celle de l'homme, n'est qu'un long combat contre elle-même, combat de l'orgueil contre la justice, et de la licence contre l'autorité. C'est ce qu'on remarque aussi déjà chez les Romains. L'ancienne simplicité n'est plus; ces excessives et injustes dépouilles, fruits de la conquête, portaient en elles leur châtiment qui commençait à se faire sentir, dans la corruption de tous et dans l'impatience des plus sages règles.

Le relâchement de la discipline militaire n'était plus un de ces désordres passagers qui se répriment et qui servent de leçons pour l'avenir; les légions se faisaient une habitude des ménagements ambitieux de leurs chefs. Après les lâchetés de Fulvius à Herdonée, vint la capricieuse indul-

[1] Plut., *Marcel.*, 4, 5; Cic., *De natura deorum*, 2-4, *De divin.*, 2-23; Val. Max., 1-1.

gence de Scipion. Le héros ajouta même une autre faute : le premier il s'attira l'affection des soldats par l'institution d'une cohorte [1] d'élite (cohorte prétorienne), dont il se faisait une espèce de garde pendant ses expéditions. Ainsi les soldats s'habituaient à préférer le général à la patrie. Bientôt une disposition funeste se manifesta parmi les troupes, lorsque, dans la guerre d'Antiochus, elles pillèrent, malgré le préteur Æmilius Regillus, la ville de Phocée, qui s'était rendue volontairement. Elles ne virent pas impunément « les délices de l'Asie, l'abondance de ses villes, la mollesse des ennemis, l'opulence des rois ; » elles en revinrent plus « riches que courageuses. » Ce fut surtout Manlius Vulso qui laissa introduire le dérèglement et la négligence[2].

La Cisalpine et l'Espagne aiguisaient mieux la valeur ; mais il y avait un autre danger : les soldats s'y rebutaient; ceux qu'on ne rappelait pas à temps menaçaient de partir (180), et on n'osa refuser d'en licencier onze mille[3]. D'ailleurs ils étaient là moins à l'aise, ils n'étaient pas moins vicieux : l'Orient fournissait plus de butin, voilà pourquoi ils le préféraient[4]. L'avidité des généraux favorisait celle des légions. L'ambition de la plupart avait besoin de partisans : consuls, préteurs, tribuns légionnaires, multipliaient les congés, souvent au point d'empêcher les succès par l'affaiblissement de l'armée, ou bien ils n'osaient contraindre personne dans les levées. Ces abus commençaient à donner un souci continuel au sénat et aux censeurs. On reléguait en Espagne Fulvius Nobilior, pour avoir licencié, en deux mois, toute la légion qu'il commandait. On publiait des décrets pour contraindre les soldats à rejoindre leurs étendards ; on révisait les congés ;

[1] Juste Lipse, *De milit. rom.*, II, *Dialog.*, 4.
[2] Tite-Live, 37-32, 39-1.
[3] Tite-Live, 40-35, 36, 41.
[4] Tite-Live, 43-3, 42-32.

outre le serment ordinaire du dénombrement, on en exigeait un autre, d'après lequel tout citoyen non enrôlé, qui n'aurait pas atteint quarante-six ans, serait tenu de se présenter à chaque évocation [1]. Ces mesures avaient peu d'effet contre l'indépendance des consuls et des préteurs qui régnaient dans leurs provinces, qui agissaient sans autorisation du sénat, qui n'allaient à la guerre que pour s'enrichir ou gagner les honneurs d'un triomphe ; souvent même, sans sénatus-consulte, ils triomphaient sur le mont Albain, et ils donnaient des jeux et des distributions au peuple, aux dépens des vaincus et des alliés [2]. L'opinion publique ne permettait pas de résister quand il s'agissait de présages et de formalités religieuses : dans tout autre cas, le sénat n'était plus accoutumé à une grande déférence [3] de la part des hautes charges, et, au fond, il y tenait peu ; si l'on excepte ceux que leur âge rendait inhabiles aux fonctions actives, les autres sénateurs aimaient mieux laisser libres des pouvoirs dont ils avaient profité, et qui leur étaient encore ouverts.

Ces conquérants, capitaines et soldats, ne rentraient pas à Rome, chargés de gloire et de butin, avec les mêmes idées qu'ils en étaient sortis. Ils revenaient sans doute pleins de mépris pour les peuples qu'ils avaient vaincus, mais émerveillés des jouissances que prodiguaient la Grèce et l'Asie. Ils racontaient la vie de plaisir qu'on menait par là. Chacun voulait se distinguer par quelque magnificence, ou au moins par quelque façon étrangère; et le goût du luxe se répandait plutôt que celui des arts [4].

On avait même entrevu à peine l'Orient, lorsque les ri-

[1] Tite-Live, 43-11, 14, 25, 40-41.

[2] Tite-Live, 38-42, 45, 42-21, 43-1 et suiv., 36-36, 40-44 et *passim*; Plut., *Cat.*, 11.

[3] Tite-Live, 37-1.

[4] Vell., 2-1.

chesses de Syracuse commencèrent à éveiller cette admiration cupide [1]. Scipion avait déjà pris les manières grecques en Sicile ; il donna le ton à la jeune noblesse, et l'instruisit à l'élégance. On voulait sur ce modèle se dépouiller de la grossièreté antique, et l'on s'empressait d'étudier la langue grecque avec le poète Ennius, qu'il prit sous sa protection, et qui fit un poème épique en l'honneur de son protecteur. Scipion eût mérité ainsi des éloges, si ces beaux dehors n'eussent servi à orner son ambition, et ces dérèglements à mettre le vice en honneur. Sa gloire légitimait tout aux yeux du vulgaire ; on refusait de voir une seule faute dans le héros inspiré qui avait pris Carthagène et vaincu à Zama. On voulait le nommer consul et dictateur perpétuel, dresser ses images dans le Forum, dans la tribune, dans le sénat et le temple de Jupiter ; on avait ordonné que sa statue, revêtue des insignes du triomphe, fût placée sur un pulvinar comme celle des dieux. Son épouse même, la douce Emilia, dissimulait, par respect, de justes plaintes, pour que le grand homme ne fût pas traduit devant un tribunal par le mécontentement d'une femme [2]. Comment eût-on pensé à blâmer ses débauches et son opulence ? L'exemple était trop commode, et l'imitation fut complète. Les Flamininus, les Metellus, les Lucretius, les Licinius, et la plupart des grands, marchèrent sur ses traces ; comme lui, ils quittèrent les anciennes coutumes ; comme lui, ils mirent de la recherche dans leurs vêtements, leurs habitations, leurs repas, et jusque dans leurs esclaves, préférant pour leur service des hommes délicats et bien faits aux hommes robustes ; comme lui, ils se construisaient de nouvelles villæ en pierres de taille, flanquées

[1] Tite-Live, 25-40.
[2] Val. Max., 4-1, 8-5, 6-7 ; Tite-Live, 39-56 ; Polybe, 10-9 ; Tac., *Ann.*, 2-59.

de tours, avec un bois fermé de murs, des jardins, une citerne [1] et une chambre de bains; quelquefois ils détournaient dans leur domaine les eaux d'une rivière voisine. Alors on commençait à ne plus aller à la campagne que par délassement; ce fut bientôt une rareté « de voir un ci-« toyen cultiver lui-même, se contenter d'un dîner préparé « sans feu, et d'un souper frugal; » chacun voulait avoir du superflu [2].

On comptait seulement quelques hommes avec leurs familles qui résistaient à ce changement rapide : Scipion Nasica, que le sénat avait proclamé le plus homme de bien de la république; Paul-Émile, qui n'ajouta rien à sa fortune; Ælius Tubéron, que sa vertu fit choisir pour gendre par Paul-Émile. Ils étaient seize frères de la famille Ælia, habitant tous ensemble la même maison avec leurs femmes et leurs enfants, vivant tous d'un modique héritage, et ne possédant qu'une once d'argenterie, jusqu'à ce que Paul-Émile, sur le butin de Macédoine, eût fait présent à son gendre de deux coupes d'argent du poids de cinq livres. Tubéron conserva toujours ce désintéressement, et, devenu consul, il refusa une vaisselle d'argent d'un beau travail, que lui offrirent les ambassadeurs étoliens pour remplacer sa vaisselle de terre. Sa femme, loin de rougir de cette pauvreté, en admirait davantage son mari [3]. Cependant on voit une grande différence des anciennes mœurs, même dans l'éducation des enfants de Paul-Émile : ils avaient toujours auprès d'eux, non-seulement des grammairiens, des rhéteurs et des sophistes, mais encore des sculpteurs, des peintres, des écuyers, des veneurs et des

[1] Sénèque, *lettre* 86.
[2] Plut., *Caton*, 6.
[3] Plut., *Paul-Émile*, 5 et 31; Val. Max., 4-3, 4; Pline, 33-11. Scipion Nasica, consul en 191, fut père de Scipion Nasica Corculum, qui eut pour fils Scipion Nasica Sérapion, le meurtrier de Tib. Gracchus.

piqueurs [1]. Sans doute Paul-Émile n'avait pas été élevé par son père avec ce luxe d'instruction et d'agréments.

L'homme singulier entre tous pour son attachement aux coutumes antiques, c'était Porcius, surnommé ensuite Caton. Né dans une famille obscure de Tusculum, il vivait dans ses terres de Sabine. Comme il était voisin de la villa autrefois habitée par Curius, il y allait souvent admirer ce petit champ qui avait suffi à un si grand homme. Une des occupations de Caton était de plaider dans les villes les plus prochaines; puis, revenu chez lui, il labourait lui-même sa terre, vêtu d'une simple tunique en hiver, et nu pendant l'été; il partageait la nourriture comme le travail de ses esclaves, et sa villa représentait, dans son agreste activité, les mœurs des premiers temps. Ce genre de vie inspira de l'estime au patricien Valerius Flaccus, dont les domaines touchaient aux siens, et qui lui persuada de s'établir à Rome; ses plaidoyers d'une éloquence mâle et le crédit de Valerius, le portèrent aux honneurs. Il s'était aussi attaché à Fabius Cunctator; cette liaison le confirma dans l'observance des vieilles traditions, et il se déclara l'ennemi de toutes les nouveautés. De là son antipathie contre Scipion. Il gardait toujours ses habitudes; au milieu du changement général, lui seul ne changeait pas. Il ne portait jamais une toge qui coutât plus de cent drachmes; il ne dépensait pas pour son dîner plus de trente as; à l'armée, il ne buvait d'autre vin que celui de ses esclaves, il n'avait d'autre lit que des peaux étendues sur le plancher. Aucune de ses maisons n'était blanchie; on n'y voyait point de vases ni d'étoffes de prix; il fit vendre une fois un tapis de Babylone, qu'un de ses amis lui avait légué. Les uns l'appelaient avare, les autres disaient qu'il voulait soutenir la simplicité antique : mais la capacité et l'intrépide rigueur qu'il

[1] Plut., *Paul-Émile*, 7.

portait dans toutes les fonctions publiques lui donnaient un grand ascendant. On regardait avec un secret plaisir de curiosité et d'estime, ce nouveau-venu, de race italique, reproduisant à Rome le caractère et jusqu'au costume romain dans sa rudesse native, qui s'effaçait de toutes parts. Le peuple surtout jouissait de voir cet « homme roux, aux yeux bleus, qui mordait tout le monde, » qui ne lâchait jamais prise, qui s'acharnait contre tous les abus, et n'épargnait rien dans ses âpres saillies et son acerbe éloquence [1]. D'ailleurs son zèle avait peu de succès : son consulat (195) lui donna la première preuve que les Romains ne voulaient plus se corriger.

Un incident fort léger souleva de violents débats. Deux tribuns proposèrent l'abrogation de la loi Oppia, faite à l'époque la plus désastreuse de la seconde guerre punique. Nulle femme ne pouvait avoir plus d'une demi-once d'or, des vêtements de diverses couleurs, aller en char dans la cité, dans une autre ville, ni à mille pas à la ronde, si ce n'était à cause des sacrifices publics. Deux autres tribuns prirent la défense de la loi ; beaucoup de nobles se présentaient pour la soutenir ou la combattre. Le Capitole était rempli d'une multitude également divisée sur ce sujet. Les matrones, que ne pouvaient plus retenir ni l'autorité des magistrats, ni la bienséance, ni l'ordre de leurs maris, assiégeaient toutes les rues et toutes les avenues du Forum, priant les citoyens qui passaient de permettre que, les fortunes privées s'accroissant avec la prospérité de l'État, on rendît aux femmes leur ancienne parure. Elles accouraient même des villes voisines et osaient solliciter les consuls, les préteurs et les autres. Caton fut inexorable : il reprocha aux maris leur faiblesse, aux femmes leur liberté, les conséquences de cette tumultueuse intervention dans une

[1] Plut., *Cat.*, 3, 4, 5, 6, 7, 1 ; Tite-Live, 39-40 ; Cic., *De clar. orat.*, 16, 17.

affaire de comices : « Lâchez les rênes, dit-il, à ce caractère impatient, à cet animal indompté, et puis espérez quelque modération [1] ! Ce qu'elles veulent, c'est une entière liberté, c'est la licence ; c'est qu'en abolissant cette loi, vous affaiblissiez toutes les autres lois qui les gênent... Si vous les laissez rompre tous les liens l'un après l'autre et s'égaler enfin aux hommes, elles ne seront pas plus tôt égales, qu'elles domineront. Car enfin, que prétend cette sédition de femmes ? Nous voulons briller d'or et de pourpre, répondent-elles ; nous voulons tous les jours, comme triomphantes de la loi vaincue et abrogée, de vos suffrages captés et enlevés, paraître en char dans ces murs... Vous m'avez souvent entendu dire que la ville était travaillée de deux vices divers, l'avarice et le luxe, fléaux qui ont renversé tous les grands empires. Le nôtre s'accroît ; nous passons jusque dans la Grèce et l'Asie, pleines de toutes les séductions ; nous puisons aux trésors des rois, et je crains bien que nous ne soyons les vrais captifs de toutes ces choses. Pour notre malheur, les statues de Syracuse on été apportées ici ; je n'entends que trop vanter les ornements de Corinthe et d'Athènes, et railler les images d'argile des dieux romains..... Voulez-vous exciter entre vos femmes une émulation de luxe ? Les riches tendront à ce que nulle autre ne puisse les égaler ; les pauvres, pour ne pas rester dans le mépris, feront plus qu'elles ne peuvent. Certes, dès qu'on aura commencé à rougir de ce qui ne le mérite pas, on ne rougira plus de ce qui le mérite... Si vous abrogez la loi, le mal ne s'arrêtera pas au même point qu'avant sa promulgation. Il est plus sûr de ne pas accuser un méchant homme, que de le renvoyer absous ; le luxe réprimé, puis relâché, en deviendra plus dangereux. »

[1] Tite-Live, 34-1, 2 : « Date frenos impotenti naturæ et indomito animali, et sperate ipsas modum licentiæ facturas... »

Telle était la pensée de Caton. Un complaisant tribun répondit par l'éloge des matrones; il trouva injuste qu'on ne leur permît pas de porter de la pourpre, lorsque les magistrats même des colonies et des municipes, lorsque les inspecteurs des rues en étaient revêtus. La housse d'un cheval serait donc plus brillante que les vêtements d'une épouse? Les femmes romaines suivront donc à pied, et sans parure, les femmes latines, qu'elles verront sur leurs chars tout éclatantes de pourpre et d'or? La loi Oppia abrogée, en seront-elles moins dans la dépendance, comme filles, épouses et sœurs? Le lendemain de cette discussion, une plus grande multitude de femmes se répandit dans la ville et assiégea les portes des tribuns opposants. Il était évident que les tribuns voteraient l'abrogation, et la loi Oppia fut en effet abrogée [1]. Elle n'avait duré que vingt ans.

Ce débat révèle encore une autre cause de désordres. Cette dangereuse impatience du joug, chez les matrones, venait d'un abus dont elles commençaient à souffrir, le droit de répudiation que les hommes possédaient seuls. On avait blâmé Carvilius Ruga; d'autres firent comme lui, et l'on s'y accoutuma. Un homme estimé, Paul-Émile, quitta sans conseil, sans dire son motif, sa première femme, Papiria, dont il avait eu ses deux fils qui furent les plus célèbres, Fabius et Scipion-Émilien [2]. Dans une des comédies de Plaute qu'on représentait en ce temps, une femme se plaint de ce droit injuste des maris; mais, au lieu d'en réclamer la répression, elle en désire le partage [3].

[1] Tite-Live, 34-3, 4, 5, 6, 7, 8.
[2] Plut., *Paul-Emile*, 5.
[3] Plaut., *Mercat.*, act. 4, sc. 8:

> Ecastor lege durâ vivunt mulieres,
> Multoque iniquiore miseræ quam viri
>
> . . . .
>
> Utinam lex esset eadem, quæ uxori est, viro.

La loi des Douze Tables donnait un seul moyen d'éluder ce droit qui devenait une tyrannie, par une légalité qui devint une licence. La volonté du mari pouvait seule dissoudre les mariages de *confarréation* et de *coemption*. Quant aux mariages ordinaires ou d'*usage*, ils n'enchaînaient point l'épouse, si, dans l'année, son père ou ses tuteurs autorisaient son absence de la maison conjugale durant trois nuits de suite [1]. Le mariage ordinaire ou plébéien fut préféré. Il y eut d'abord raison, sans doute, puis indulgence dans les pères et les tuteurs à favoriser l'usurpation du *trinoctium*. Quelquefois même il y eut changement arbitraire; une autre comédie de Plaute en fournit la preuve [2].

Bientôt on vit se réaliser la prédiction de Caton, et, pour remédier un peu à l'abolition de la loi Oppia, on adopta (173) la loi Voconia, qui ne permit plus de léguer à une fille ni à une femme plus de cent mille sesterces. On voulait, en effet, par là, non-seulement « empêcher que les biens des familles les plus illustres ne passassent en

Nam uxor contenta est, quæ bona est, uno viro...
Ecastor, faxim, si itidem plectantur viri.

. . . .

Plures viri sunt vidui, quam nunc mulieres.

[1] Aul. Gel., 3-2; Macrob., 2-3.

[2] Plaut., *Stichus*, act. 1, sc. 2:

ANTIPHO.

Sed hoc est, quod ad vos venio; quodque esse ambas conventas volo.
Mihi auctores ita sunt amici, ut vos hinc abducam domum.

PANEGYRIS.

At enim nos, quarum res agitur, aliter auctores sumus.
Nam, aut olim, nisi tibi placebant, non datas oportuit;
Aut nunc non æquum est abduci, pater, illisce absentibus.

ANTIPHO.

Vosne ego patiar cum mendicis nuptas, me vivo, viris?

des maisons étrangères, au grand détriment de la république, intéressée à ce que les héritiers d'un grand nom conservassent assez de fortune pour soutenir la splendeur de leur race; mais on voulait encore arrêter les somptueuses dépenses des femmes, dans la crainte que le luxe ne corrompît la vertu. » Caton ne manqua pas cette occasion de prendre sa revanche sur les matrones, en invectivant contre leur faste et leur intolérable orgueil : « D'abord, disait-il, une femme vous apporte une grande dot, puis reçoit une grande somme qu'elle ne remet pas au pouvoir de son mari, mais qu'elle lui prête, et, au premier mécontentement, elle la redemande et le tourmente comme un débiteur, par des poursuites d'un esclave *réceptice*[1]. » La loi Voconia ne fut qu'un expédient de décadence. Les jurisconsultes ne tardèrent pas à faciliter le divorce aux femmes, en inventant la *diffarréation* et la *rémancipation*; dans le siècle suivant on se passa même de ces formalités.

[1] Tite-Live, 41-28; Aul. Gel., 17-6; Plaut., *Aulul.*, 3-5 :

> Nam quæ indotata est, ea in potestate est viri.
> Dotatæ mactant et malo et damno viros.

Le même, *Stich.*, 1-2, *Mil. Glor.*, 3-1.

CHAPITRE XVIII.

NOUVEAUX SYMPTOMES DE DIVISION ET DE DÉRÈGLEMENT. — BACCHANALES. — PUBLICAINS.

Ce changement de mœurs exerçait déjà sur la constitution même une fatale influence. Cette distinction d'élégance dans les nobles devenait insensiblement une distinction politique. Le parti qui avait emporté tout le succès de la deuxième guerre punique ne s'était pas seulement élevé au-dessus du vieux Fabius et des anciens, mais au-dessus de l'État, tendait à dominer l'aristocratie en la rendant elle-même plus hautaine, et accoutumait les simples citoyens, éblouis de tant de gloire, à un respect de soumission. Le poète campanien Nævius, apportant sur le théâtre de Rome la licence de la comédie grecque, avait osé, de ses allusions et de ses railleries, attaquer ces supériorités, sans ménager les Metellus et les mœurs de Scipion. On ne se contenta pas de lui répondre par l'injure et le dédain, on le fit taire; les triumvirs capitaux le mirent en prison.

Il finit par mourir en exil[1]. Aussi Plaute, averti par cet exemple, se gardait bien de lancer sur les grands un trait satirique. Mais Caton n'était pas homme à fléchir avec la foule, et il continuait à heurter de front le superbe Africain. Leur inimitié éclata de nouveau lorsque celui-ci, une seconde fois consul (194), partit avec une extrême rapidité pour le remplacer et arrêter ses succès; leur entrevue fut pleine d'aigreur. Caton s'était hâté aussi de subjuguer les Lacétans, et de mettre à mort six cents déserteurs, qu'il reprit chez eux. « Scipion s'en plaignit. Caton lui répondit ironiquement que le vrai moyen d'accroître la grandeur de Rome, était que les nobles ne cédassent pas aux obscurs le prix du mérite, et que les plébéiens disputassent de vertu avec les plus nobles et les plus glorieux. » Le sénat, qui commençait à ouvrir les yeux, ordonna que rien ne fût changé à ce qu'avait fait Caton, et Scipion revint avant la fin de l'année avec un consulat inutile[2]. A son départ de Rome, il avait été autorisé à prendre quelque argent dans le trésor. Les questeurs refusant de l'ouvrir, Scipion avait répondu qu'il l'ouvrirait lui-même, et qu'il le pouvait bien faire, lui, par qui le trésor était maintenant fermé, pour la grande quantité d'or et d'argent qu'il y avait apporté. Le demi-dieu, à son retour, voulut regagner le sénat, et désabusa le peuple, en assignant pour la première fois, dans les jeux scéniques, une place distincte aux sénateurs. Les uns approuvaient, mais le plus grand nombre s'en offensaient, comme d'une chose contraire à l'union et à la liberté. Pendant 558 ans, les spectateurs avaient toujours été mêlés. Pourquoi tout-à-coup les pères se séparaient-ils du peuple, et le riche dédaignait-il de s'asseoir avec le pauvre?

[1] Schœll, *Histoire de la littérature romaine;* Cic., *De orat.*, 2-249 : « Quid Nævio ignavius (ait), severe Scipio. »

[2] Plut., *Cat.*, 16; Tite-Live, 34-48, l'envoie en Gaule Cisalpine, mais il convient aussi qu'il revint sans aucune action mémorable.

C'était une superbe innovation, qu'aucune nation n'avait jamais connue[1].

Depuis ce moment, Scipion perdit beaucoup de sa popularité : les nobles n'abandonnèrent point pour cela leurs prétentions et montrèrent même une opposition depuis longtemps oubliée contre les hommes nouveaux, lorsque Glabrion se présenta pour la censure (190). Une chose assez étrange, c'est que Caton, homme nouveau lui-même, quoique fort considéré, se soit alors rallié à la noblesse, dans l'espoir d'être censeur avec Valerius. Il se mit en avant d'une manière peu digne, dans les intrigues qui se firent pour écarter Glabrion[2], et il ne réussit qu'à tourner la chance en faveur de Flamininus et de Marcellus. Son dépit d'avoir été pris pour dupe ranima sa haine contre la faction oligarchique, et surtout contre Scipion. N'osant toutefois l'attaquer ouvertement après cet échec, il suscita les deux Petilius, tribuns[3], qui citèrent Scipion en jugement pour d'anciens griefs, sa conduite déréglée à Syracuse, les troubles de Locres, et, plus récemment, pour les sommes qu'on le soupçonnait d'avoir reçues d'Antiochus; on lui reprochait en même temps cette ambition de se montrer partout, à tous les souverains, à tous les peuples, comme le chef de l'Empire romain.

L'illustre accusé comparut accompagné d'une foule nombreuse de citoyens de tous les rangs (187). Au lieu de se justifier, « il fit un si magnifique discours de ses exploits, que jamais éloge ne fut plus éloquent et plus vrai. » Les débats néanmoins se prolongèrent jusqu'à la nuit. La cause fut ajournée : selon les uns, c'était une indigne ingratitude que d'exiler Scipion-l'Africain; selon les autres, aucun ci-

[1] Plut., *Dits notables*; Tite-Live, 34-54.
[2] Tite-Live, 37-57. *Voyez* ci-dessus.
[3] Plut., *Cat.*, 23; Tite-Live, 38-54.

toyen ne devait être exempt par son élévation de répondre devant les lois. Au jour marqué, les tribuns, dès le matin, prirent place à la tribune; l'accusé cité y monta ensuite, et, s'adressant à la foule rassemblée : « Tribuns, dit-il, et vous, quirites, c'est à pareil jour que j'ai livré bataille à Annibal et aux Carthaginois, et que je l'ai gagnée; il est donc juste de suspendre aujourd'hui les procès et les querelles, et je vais sur-le-champ au Capitole rendre grâce aux dieux de m'avoir donné ce jour-là, et souvent encore, la pensée et le moyen de servir la république. Venez avec moi, et priez les dieux de vous donner des chefs qui me ressemblent. Si en effet, depuis mes dix-sept ans jusqu'à la vieillesse, vous avez toujours prévenu mon âge par vos honneurs, moi aussi j'ai prévenu vos honneurs par mes services. » Cette fierté de vainqueur enleva toute l'assemblée : tous le suivirent au Capitole, même les scribes et les viateurs; il ne resta personne avec les tribuns, que les esclaves et le crieur, qui citait l'accusé de la tribune.

Scipion n'alla pas seulement au Capitole, mais dans tous les temples de la ville avec le peuple romain. Ce fut comme un second triomphe, plus glorieux que le premier[1]. Mais on n'avait pas moins fait descendre le héros de sa hauteur suprême. Ce mouvement d'éloquence, qui n'était pas une justification, ne pouvait plus se répéter. Les Petilius revinrent à la charge, proposèrent une enquête touchant les sommes *extorquées* à Antiochus, à ses sujets, et non rapportées au trésor : cette rogation mettait en cause Lucius Scipion, ses lieutenants et son questeur. Caton parla, fit tomber toutes les oppositions, et le vote unanime des tribus fut pour la loi Petilia. Le sénat en ordonna l'exécution. Cette fois le héros se fâcha, dit des injures à son accusateur; sous les yeux des sénateurs, il déchira son registre, indigné qu'on

[1] Tite-Live, 38-50, 51.

lui redemandât quatre millions de sesterces, quand il avait mis deux cents millions dans le trésor. Lucius fut condamné avec un de ses lieutenants et son questeur. Lucius étant conduit en prison, son frère vint l'arracher des mains des licteurs, en repoussant les tribuns avec violence. Un autre tribun, Sempronius Gracchus, s'interposa constamment dans cette affaire, et ne voulut pas souffrir, quoique ennemi personnel des Scipions, qu'on portât les choses à la dernière rigueur envers eux : mais il reprocha à l'Africain d'avoir donné un exemple intolérable, par cette espèce de victoire sur la puissance tribunitienne. On ne sait exactement ni les détails, ni les conclusions de ce débat ; on ignore si l'Africain s'exila lui-même plutôt que de subir l'humiliation de se défendre comme un autre citoyen ; s'il mourut à Rome ou dans sa villa de Literne, ordonnant qu'on y élevât son tombeau, afin que son ingrate patrie ne vît même pas ses funérailles. Tite-Live, qui défend avec zèle la mémoire de Scipion, avoue qu'il ne brilla que dans la deuxième guerre punique, et que la dernière partie de sa vie fut nulle[1]. Mais l'importance de cette seconde guerre punique, qui décida la puissance romaine, a conservé le nom de Scipion comme une grandeur inséparable. Surtout quand il ne fut plus, les Romains, d'ailleurs peu scrupuleux, ne pouvaient se plaire à déprécier eux-mêmes leur victorieux capitaine, le fils des dieux ; et il a passé dans les écoles, depuis Tite-Live jusqu'à Rollin, comme le type du héros classique. Au fond, il importe assez peu ce que fut un habitant du Tibre il y a vingt siècles :

[1] Sénèq., *De brev. vitæ*, 17 ; Tite-Live, 38-52, et les huit derniers chapitres. Le récit de Tite-Live ici est plein d'embarras et de contradictions. Il dit que de son temps le discours de Caton existait, et il n'en cite pas un mot ; il ne regarde pas comme authentiques ceux que les historiens précédents attribuaient à Semp. Gracchus et à Scipion-l'Africain, et cependant il rapporte deux passages des paroles de Gracchus.

mais puisqu'il tient sa place dans ce récit, il vaut autant remarquer que jamais grand homme n'a rien perdu de son éclat à justifier sa probité, et que, dans le refus obstiné de celui-ci, on pouvait raisonnablement soupçonner une autre cause qu'une fierté de conscience, lorsqu'on savait ses constructions opulentes, les quarante talents dont il dota chacune de ses filles, à une époque où une dot de onze mille as était considérable; lorsqu'on voyait les nombreux esclaves, la riche vaisselle d'or et d'argent, les vêtements et les voitures magnifiques qu'il laissa à sa veuve[1].

L'année suivante se découvrit un danger secret, qui prouva combien rapidement les mœurs se corrompaient. Une obscure superstition s'était introduite de Grèce en Étrurie, puis en Campanie, dans Rome même ; c'étaient les Bacchanales, nocturnes mystères de crimes et de débauches. Les initiations, qui n'avaient lieu d'abord que trois jours de l'année, se répétaient cinq fois par mois : le plus haut degré de cette religion était de ne rien regarder comme illicite. Les hommes, par les artifices d'une inspiration convulsive, simulaient la divination; les femmes, en attirail de Bacchantes, les cheveux épars, couraient au Tibre plonger des torches ardentes composées de soufre et de chaux, qu'elles en retiraient allumées. Là, dans d'affreuses orgies, se faisaient les faux témoignages, les suppositions de testament, les fausses délations, les empoisonnements et les meurtres, tellement secrets, qu'on ne retrouvait pas même les cadavres pour la sépulture. Le jeune Ebutius, que sa mère voulut initier, pour s'en défaire et dispenser un second mari de rendre compte des biens du premier, en fut détourné par une affranchie, Hispala Fecenia, qui, étant esclave, avait suivi sa maîtresse à ces horribles fêtes. Il déclara la chose au consul Posthumius (186). Hispala,

[1] Polybe, 10-9; Val. Max., 3-4.

toute tremblante des vengeances qu'elle avait à craindre, confirma cette déposition. Le sénat épouvanté ordonna des recherches, puis abolit les Bacchanales et toutes les réunions secrètes dans l'Italie[1]. On trouva plus de sept mille coupables des deux sexes, et la plupart furent livrés au supplice[2].

Ce danger étouffé ne laissait pas moins subsister les germes funestes d'où il était sorti, et un luxe qui allait toujours croissant. Tout le monde sembla le comprendre, lorsque Caton demanda une seconde fois la censure (184). Il fallait, comme il le disait lui-même, « réprimer les désordres des derniers temps. » Il avait toujours la menace à la bouche, en demandant les suffrages; malgré l'opposition des nobles, qui avaient le plus à craindre de sa sévérité, une sorte de pudeur publique lui déféra la censure et lui donna pour collègue, comme il le voulait, Valerius Flaccus. L'homme nouveau fut en effet terrible aux grands : il vengea sur eux la cause des mœurs et celle des anciens. Il dégrada sept sénateurs, parmi lesquels l'indigne frère du fameux Flamininus; il n'oublia pas Scipion-l'Asiatique, et l'ôta des chevaliers, on ignore pourquoi; il est vraisemblable qu'il n'eût pas fait grâce à l'Africain. Il enjoignit aux citoyens de comprendre, dans leur déclaration sous serment, les parures des femmes, leurs vêtements, leurs voitures, les esclaves, estimant à dix fois la valeur tout ce qui dépassait quinze cents deniers, et il taxait tout cela, d'après son estimation, à trois as sur mille, afin que les riches grevés se réformassent. Les plaintes et les haines éclataient de toutes parts; Caton continuait : il supprima

[1] Ce décret, gravé sur cuivre, fut exposé dans les principales villes d'Italie. C'est le huitième monument de la langue latine. Une de ces tables, retrouvée, fait partie du musée impérial de Vienne. *Voyez* l'explication qu'en a donnée Matthieu Égyptien.

[2] Tite-Live, 39, de 8 à 19.

tous les conduits qui détournaient l'eau publique dans les maisons et les jardins ; il fit démolir en trente jours tous les bâtiments particuliers qui empiétaient sur le terrain public ; il diminua beaucoup les entreprises à bail pour l'État, et éleva au contraire les fermages et les revenus. La haine s'accrut : Titus Flamininus forma une ligue et obtint du sénat que les baux de réparation fussent cassés ; il s'efforça même d'empêcher Caton de construire sa basilique Porcia : n'ayant pu réussir, il lui suscita bientôt plusieurs accusations. Le peuple érigea une statue au rigide censeur avec cette inscription : « A l'honnneur de Caton, pour avoir relevé, par ses salutaires ordonnances, la république romaine, que l'altération des mœurs entraînait à sa ruine[1]. »

Cependant les salutaires ordonnances de Caton avaient gêné et non corrigé des passions déjà violentes. Les poursuites du préteur Posthumius, la même année, à Tarente, achevèrent bien de détruire les restes des Bacchanales ; un autre préteur, Nevius, durant quatre mois, avant de partir pour la Sardaigne, avait condamné près de deux mille personnes, coupables d'empoisonnement en différents municipes ; mais ce crime se renouvela aussitôt avec une telle fureur, qu'il ne put se cacher parmi les ravages d'une peste de trois années. Un sénatus-consulte ordonna encore des informations contre les empoisonnements à Rome, dans toutes les villes et les bourgades, et jusqu'à dix milles à la ronde (180). La mort du consul Calpurnius Pison était surtout suspecte ; on l'imputait à sa femme Quarta Hostilia, et les soupçons augmentèrent quand on vit Fulvius Flaccus, fils d'Hostilia, nommé consul à la place de son beau-père : elle fut condamnée. Trois mille personnes le furent également en Italie, et le préteur Menius annonça

[1] Tite-Live, 39-41, 42, 44 ; Plut., *Cat.*, 24, 25, 26, 27, 28.

que le nombre des coupables croissait avec ses poursuites, et qu'il lui fallait ou abandonner cette mission, ou renoncer à sa province de Sardaigne. Le préteur de la ville, l'année suivante, fut obligé de continuer les informations à Rome [1].

D'autres symptômes funestes, quoique moins graves, paraissaient en même temps. Le luxe, resserré d'un côté, ressortait toujours par quelque issue: on se dédommageait par des festins. Le tribun Orchius (181) porta une loi qui réduisit le nombre des convives, en fixant la dépense des viandes à cent vingt as au plus pour chaque repas, et l'argenterie de table à cent livres pesant [2].

On a déjà vu que, dans sa censure, Caton avait compté les esclaves parmi les objets de luxe. Malgré sa taxe, le nombre s'en multipliait tous les jours; le prix s'en haussa de quinze cents deniers jusqu'à un talent: on recherchait beaucoup les esclaves grecs, qui étaient des précepteurs de mollesse et de corruption, autant que de littérature et d'élégance. Ceux-là, qui pouvaient contribuer aux plaisirs de leurs maîtres, avaient l'affranchissement en perspective: ainsi le droit de cité se donnait maintenant aux vices; on l'avait bien donné déjà à la trahison. Mais pour les esclaves qui ne savaient qu'être robustes et utiles, ils étaient condamnés à passer leur vie dans le rang des bêtes de somme, où les plaçait la loi Aquilia, comme dans leur condition naturelle [3]. Toutes les duretés du despotisme in-

[1] Tite-Live, 39-41, 40-37, 43, 44.

[2] Macrob., 3-17; Rosin, 8-14.

[3] Schœll, dans sa chronologie romaine, place la loi Aquilia en 181; Hugo, *Hist. du Droit*, n. 159, la rapporte à l'époque de la loi Hortensia, après la retraite du peuple sur le Janicule. La loi Aquilia regardait les dommages faits à la propriété d'autrui, et punissait la mort d'un esclave ou d'une bête de somme par une amende égale à la plus haute valeur que cette chose avait un an auparavant.

dividuel retombèrent sur cette malheureuse population.

Comme toutes les passions se tiennent, l'ambition remit en jeu les intrigues. Tous voulaient à leur tour parvenir à une fonction publique pour y faire quelque fortune. Les lois [1] récemment opposées à la brigue (181), et fortifiées de la loi Villia, n'étaient pas capables d'arrêter cette tendance générale. Les affranchis, en tous temps désireux d'une complète égalité, maintenant habitués pendant leur servitude à une vie commode et fastueuse, s'efforçaient plus que jamais de s'élever dans la cité. Classés à deux reprises dans les quatre tribus urbaines, ils avaient réussi à se répandre de nouveau dans les autres. Semp. Gracchus, censeur (169), voulut y remédier, en excluant du dénombrement tous ceux qui avaient été esclaves; ils eurent un défenseur dans son collègue Claudius Pulcher, qui rappelait en leur faveur les anciennes lois. Néanmoins Gracchus l'emporta, et tous ceux qui avaient été esclaves rentrèrent dans la tribu Esquiline; mais leurs fils en pouvaient sortir, et l'inconvénient était seulement retardé.

Enfin, dans cette connivence universelle et tacite, il se forma une nouvelle espèce de fonctionnaires, qui devaient se faire bientôt les ministres de la rapacité romaine; c'étaient les *publicains*. On se servait de ce nom pour désigner ceux qui se chargeaient des avances de fournitures pour l'État, particulièrement des provisions et des transports de vivres, d'habillements et de toutes les choses nécessaires aux armées éloignées. Ils s'unissaient en compagnies pour en faire les frais en commun et en partager les bénéfices [2]. Le dévouement qu'ils apportèrent à ce service public dans les circonstances difficiles ne tarda pas à se démentir, même au fort de la seconde guerre punique. Deux

[1] Tite-Live, 40-19.
[2] Tite-Live, 23-49.

de ces hommes s'étaient fait remarquer par leurs fraudes et leur avarice. Comme l'État devait supporter les pertes occasionnées par les tempêtes, ils avaient déclaré de faux naufrages, et ils en avaient même arrangé de réels : ils embarquaient de médiocres denrées sur de mauvais navires, les coulaient à fond en haute mer, recueillant les matelots sur des barques toutes prêtes, et ils assuraient impudemment qu'ils avaient fait des pertes considérables. Le préteur Atilius avait dénoncé cette fourberie (213), et le sénat ne voulut prendre aucune mesure pour ne pas mécontenter les publicains en des temps si difficiles. Pomponius, préfet des alliés l'année suivante, fut fait prisonnier par Hannon, qu'il attaqua présomptueusement dans le Brutium; on le regretta peu. Quant à Postumius de Pyrgi, deux tribuns le citèrent en jugement, lui infligeant une amende de deux cent mille as. La cause plaidée au Capitole en présence d'une foule immense, l'accusé semblait n'avoir plus d'autre espoir que le véto de son parent, Servilius Casca. Les témoins entendus, les tribuns firent retirer le peuple et apporter l'urne pour que le sort décidât où les Latins donneraient leur suffrage. Les publicains pressaient Casca de prononcer un ajournement; le peuple se récriait. Casca, assis dans un bout de la tribune, hésitait de crainte et de honte. Alors les publicains, ne comptant plus sur lui, se serrent en coin, se jettent dans l'espace libre de la place, querellant peuple et tribuns; on allait en venir aux mains, lorsque le consul engage les tribuns à congédier l'assemblée, afin de prévenir une sédition. Rapport est fait au sénat, qui rend un décret contre une violence de si pernicieux exemple. Les deux tribuns, laissant aussitôt le débat de l'amende, assignent un jour à Postumius, pour une accusation capitale, et le font saisir par un viateur. Postumius donna caution et ne comparut pas. On le déclara banni, et ses biens confisqués; on poursuivit

tous ses complices, dont la plupart s'exilèrent aussi pour n'être pas jetés en prison [1].

Il parait, par ces deux publicains, que ce métier n'était guère exercé d'abord que par les nouveaux citoyens, admis récemment des villes alliés; mais beaucoup de quirites, plus anciens, durent embrasser cette vie lucrative, qui exemptait du service militaire pendant la durée des fournitures [2]. Les guerres continuelles et lointaines soutenant cette industrie, les uns amassaient des richesses, tandis qu'une foule de gens obscurs commençaient leur fortune dans les emplois subalternes des fermages, pour être aussi publicains. On peut vraisemblablement attribuer à cette classe particulière d'hommes, voués au gain, un mal oublié depuis longtemps, l'usure, qui reprit, en secret, au moyen d'une fraude. On passait les obligations au nom des alliés, qui n'étaient point assujettis aux lois romaines, et un grand nombre de citoyens étaient ruinés. Ce fut ainsi que la chose se découvrit. Pour y remédier, le sénat obligea les alliés à venir, à jour fixe, déclarer les sommes qu'ils avaient prêtées à des Romains, et donna aux débiteurs la facilité de faire juger les contestations selon la législation qui leur conviendrait. Ensuite, la somme énorme des dettes étant déclarée, le tribun Sempronius, de l'autorité du sénat, fit cette rogation (193), que les créances des alliés seraient réglées désormais par les lois romaines [3].

Cette prompte mesure ne guérissait pas la prodigalité des uns, ni la cupidité des autres. Tous ceux qui voulaient faire profiter leur argent, se rejetaient dans les *fermes*. Le nombre des publicains alla croissant, lorsqu'on eut affermé les tributs des provinces conquises. Ils firent corps dans

[1] Tite-Live, 25-1, 3, 4.
[2] Tite-Live, 23-49.
[3] Tite-Live, 35-7.

l'État ; l'orgueil des nobles les favorisa. Caton, censeur, ayant mis à prix l'adjudication de ces fermages, Flaminius, se liguant avec les ennemis de Caton, seconda de sa faction les instances et les piteuses larmes des publicains ; le sénat céda et cassa les marchés. Les censeurs, toutefois, écartèrent, par un édit, tous ceux qui avaient éludé les conditions des baux précédents, et n'accordèrent que de faibles réductions[1].

On peut penser que les chevaliers n'avaient pas attendu jusque-là pour s'emparer d'une pareille source de richesses. Parmi les citoyens qui avaient le cens équestre, les uns, c'était le plus petit nombre, recevaient un cheval de l'État, les autres s'équipaient et servaient à leurs frais, et tous n'étaient point appelés au service en même temps ; cependant ils ne devaient être employés que dans la cavalerie. Pour ne pas multiplier extraordinairement les exemptions, on dut préférer, dès l'origine, comme fournisseurs, les citoyens du cens équestre non enrôlés, et qui étaient exempts légalement par leur position. D'ailleurs, on trouva plus convenable de confier la perception des tributs chez les peuples conquis, à des hommes plus capables de représenter, par leur rang, la suprématie de Rome et le droit de conquête.

Quoi qu'il en soit, les publicains, traitant avec l'administration, étaient, sans nul doute, des chevaliers, au plus tard sous la censure de Fulvius Flaccus et de Posthumius Albinus (174), et l'appui de l'ordre équestre leur donnait déjà une grande force à Rome. On le vit clairement sous la censure de Sempronius Gracchus et de Claudius Pulcher (169). Ces magistrats s'étaient montrés fort sévères à l'égard des chevaliers, ils en avaient mis à pied un grand nombre ; l'ordre équestre s'offensa de cette rigueur, mais

[1] Plut., *Cat.*, 27, *Flamin.*, 27 ; Tite-Live, 39-44.

bien davantage de l'ordonnance suivante : « que nul de ceux qui avaient pris à ferme les impôts ou les travaux publics sous la censure de Fulvius et de Posthumius, ne se présentât aux nouvelles adjudications, et n'y entrât même à titre d'associé. » Comme les anciens publicains n'avaient pu obtenir, par leurs plaintes fréquentes, que le sénat mît des bornes au pouvoir des censeurs, ils trouvèrent enfin un défenseur dans le tribun Rutilius, qui avait lui-même un mécontentement personnel. Un de ses clients, affranchi, avait été contraint par les censeurs de démolir un mur qui gênait la voie Sacrée, et même de payer une amende, malgré l'opposition du tribun, que les autres n'avaient point soutenu. Le recours des publicains fournit une vengeance à Rutilius, et aussitôt il proposa, par une rogation, de casser les adjudications des censeurs, et d'en ordonner de nouvelles, dont personne ne fût écarté. Les censeurs se présentant pour combattre cette loi, on écouta Gracchus tranquillement : Claudius fut interrompu et ordonna le silence par un crieur. Le tribun, prétendant que c'était une atteinte à son autorité, quitta le Capitole où il avait convoqué. Le lendemain, débats plus vifs ; confiscation prononcée des biens de Gracchus, pour avoir condamné à l'amende un citoyen malgré son appel et l'intervention d'un tribun. Il accusa ensuite Claudius de lui avoir enlevé la présidence de la dernière assemblée, et les cita tous deux en jugement comme coupables d'un crime d'État. Les censeurs, pressant eux-mêmes le jugement, montèrent, sur-le-champ, au temple de la Liberté, scellèrent les registres, fermèrent le bureau, renvoyèrent les esclaves publics, et déclarèrent qu'ils ne s'occuperaient d'aucune affaire avant que le peuple n'eût rendu sa sentence. Claudius comparut le premier ; huit centuries de chevaliers l'avaient déjà condamné, quand les principaux de la cité, déposant leurs anneaux d'or, prirent le deuil et adressèrent leurs prières au

peuple. Mais la fermeté de Gracchus fit davantage : comme on lui criait de tous côtés qu'il n'avait rien à craindre, il jura que, si son collègue était condamné, sans attendre son propre jugement, il l'accompagnerait en exil. Claudius, à la fin, étant absous, non sans peine, le peuple refusa de faire comparaître Gracchus [1].

Les publicains avaient donc déjà assez de force pour agiter la république avec leurs intérêts particuliers. Deux ans après, la délibération du sénat sur le sort de la Macédoine achève de nous révéler ce qu'était ce nouveau corps. Afin de pouvoir dire que les Macédoniens et les Illyriens étaient libres et plus heureux sous la protection romaine, on voulait, du moins, les traiter, à quelques égards, mieux que n'avaient fait leurs rois, et l'on abolit les taxes sur les mines et l'affermement des terres cultivées, « car ces deux choses ne pouvaient s'exécuter sans publicains, et, où il y avait un publicain, les droits de l'État se trouvaient perdus, ou bien les alliés opprimés [2]. » Ainsi s'était constituée, assez rapidement, une bourgeoisie financière qui servit d'abord de lien entre le peuple et la noblesse par une communauté de pillage; mais une fois en possession exclusive des perceptions de la république, devenus ses *fermiers généraux*, les chevaliers ne tardèrent pas à élever, contre la noblesse et le sénat, une rivalité funeste, qui remit en mouvement la démocratie.

[1] Tite-Live, 43-16.
[2] Tite-Live, 45-18.

CHAPITRE XIX.

DERNIÈRE LUTTE DU MONDE CIVILISÉ CONTRE LA DOMINATION ROMAINE.

« Le peuple romain, usant de son ascendant plus que « de son pouvoir, se glorifiait de dominer les nations par « la sagesse plutôt que par la force et la terreur. Point « dur aux vaincus, libéral envers ses alliés, ne cherchant « que l'honneur de la victoire, il avait conservé aux rois « leur majesté, aux peuples leur liberté et leurs lois. Ce « fut l'animosité de ses ennemis qui augmenta ses con- « quêtes. Persée appela de nouveau la guerre ; son mal- « heur retomba sur les autres et entraîna la ruine non- « seulement de ses voisins, mais des peuples plus éloignés. « Carthage avec les Achéens suivit la chute de la Macé- « doine, et tous ces États, ébranlés depuis longtemps, tom- « bèrent enfin sous l'empire romain[1]. »

C'est par cette honnête réflexion que Tite-Live commence le récit de la guerre contre Persée. Il ne tient même qu'à

[1] Tite-Live, 41-1.

nous d'admirer encore avec lui la sagesse romaine après la conquête. C'était apparemment pour la satisfaction des peuples devenus libres, que le sénat défendait aux rois par un décret (165) de venir à Rome, ou pour apprendre aux voisins d'Eumène qu'on pouvait ne plus ménager cet allié douteux que Rome ne voulait plus voir. Ce prince, en effet, se disposait au voyage, et cette défense qui insultait toutes les couronnes le regardait particulièrement. Pour n'avoir pas à recommencer la guerre contre la Syrie, le sénat, à la mort d'Antiochus-Epiphane (164), reconnut roi son fils, encore enfant, sous la tutelle de la république, malgré les justes réclamations de Demetrius-Soter, ôtage à Rome; et quand celui-ci, s'évadant, alla ressaisir ses droits, on ne négligea pas d'encourager la généreuse résistance des Macchabées; car « Judas avait entendu parler des Romains, de leurs combats, de leur puissance; il avait appris tout ce qu'ils avaient fait en Espagne, de quelle manière ils avaient conquis les mines d'or et d'argent de ce pays, comment ils avaient vaincu Philippe, Persée, Antiochus; les Grecs, dont ils avaient emmené en captivité les femmes et les enfants, pillé le pays, détruit les murailles[1]. » Judas envoya donc une ambassade qui rapporta de Rome un décret d'alliance (158). Il était sûr également que l'Égypte ne serait redoutable à personne, si elle était divisée entre deux princes rivaux. Ptolémée-Physcon ayant détrôné son frère aîné, le sénat écouta les réclamations de Philométor, mais ne lui rendit pas tout son royaume (162). La même chose[2] à peu près eut lieu en Cappadoce (159). En Afrique, Massinissa, tenu en respect par le petit royaume laissé au fils de Syphax, empêchait de tous ses efforts les Carthaginois de se relever. Il usurpait même leur territoire; mais Mas-

[1] Macchab., I-8, 12, 14, 15, 2-11

[2] *Voyez* pour tout cela Polybe, *Ambassades*.

sinissa était un prince si pénétré de la grandeur romaine, qu'on pouvait sans danger le laisser faire. D'ailleurs les Carthaginois avaient la liberté de se plaindre ; et si on restituait à Massinissa les provinces qu'il avait prises, on faisait justice à Carthage aussi quand il le fallait. Deux citoyens romains qui avaient frappé ses ambassadeurs furent livrés par les féciaux [1] pour être emmenés à Carthage (187). D'un autre côté, les Dalmates, ancienne dépendance de l'Illyrie, étant sortis de leur territoire pour piller, furent soumis par une petite guerre de deux ans (155). On s'empressa de secourir en Gaule les fidèles Massiliens, troublés par quelques peuplades remuantes : les légions romaines passèrent exprès les Alpes pour la première fois (154), écrasèrent ces incommodes voisins, et donnèrent, sans danger, leur territoire à des alliés sans ambition.

Cependant le temple de Janus ne se fermait pas. Les Romains ne prétendaient pas s'arrêter ; ils commençaient seulement la conquête. D'ailleurs ces spoliateurs du monde ne devaient pas jouir d'une domination oisive. Il n'était pas juste qu'ils la reçussent sans effort et sans dommage, et le temps approchait où la guerre rentrerait avec eux dans la cité.

Déjà ils avaient eu à craindre un soulèvement en Espagne et en Afrique pendant la guerre de la Macédoine. L'Espagne, à la fin lassée de ses misères, éclata. Les Lusitaniens donnèrent le signal par la défaite d'une légion (153) ; ils avaient pour chef un Carthaginois. Les autres peuplades, et surtout les Celtibériens, suivirent ce mouvement ; quoique tous combattissent à part, sans unir leurs efforts, ils remirent pour longtemps en doute la victoire de Rome. Ce désastre imprévu hâta les élections consulaires : jusque-là les consuls n'entraient en charge qu'aux ides de mars,

[1] Tite-Live, 38-42.

Fulvius Nobilior prit possession cette année aux calendes de janvier, usage qui continua depuis. Il partit aussitôt, pour ne pas laisser aux Celtibériens le temps de se fortifier dans Segida, et d'en faire un centre commun : ceux-ci se retirèrent sur Numantia, et détruisirent en trois combats l'armée romaine. Les Lusitaniens, moins heureux, ne furent pourtant pas soumis.

Une autre inquiétude renaissait ailleurs. Sur de nouvelles plaintes des Carthaginois, dix commissaires s'étaient rendus en Afrique (157). Massinissa avait accepté volontiers leur arbitrage; mais les Carthaginois opposaient le traité de Scipion, les limites qu'il avait lui-même fixées, et le respect dû à sa mémoire. Caton était l'un de ces commissaires; il fronça le sourcil à l'autorité invoquée de Scipion, la plus mauvaise de toutes les raisons qu'on pût lui alléguer. Il observa Carthage d'un œil mécontent, et fut fort choqué de la trouver abondamment pourvue, et remplie d'une florissante jeunesse. Il dit au retour dans le sénat ce qu'il avait vu, le danger qui subsistait toujours sur ce rivage ennemi, et il laissa tomber en finissant des figues de Lybie qu'il avait dans un pan de sa robe. Comme les sénateurs admiraient la beauté de ces fruits : La terre qui les produit, s'écria-t-il, n'est qu'à trois journées de Rome; et à partir de ce jour, il ne donnait jamais son avis sur aucune affaire, sans ajouter ces mots : Et, de plus, je pense qu'il faut détruire Carthage. Au contraire, Scipion Nasica Corculum, le gendre de Paul-Émile, soutenait que Carthage devait subsister pour l'intérêt même de Rome, et pour contenir sa puissance par une crainte salutaire[1]. Au milieu des tristes nouvelles de l'Espagne, on apprit que les Carthaginois, poussés à bout par les usurpations toujours impunies de Massinissa, se préparaient à la guerre, et s'é-

[1] Plut., *Cat.*, 40-41.

taient ligués avec Ariobarzane, petit-fils de Syphax. Malgré les cris de Caton, l'on jugea plus prudent alors d'envoyer une députation conduite par Nasica. Les députés exigèrent enfin de Massinissa une restitution; mais cette justice tardive n'eut aucun effet.

Il y avait trois factions dans la malheureuse Carthage: l'une vendue aux Romains, celle d'Hannon; l'autre à Massinissa, celle d'Annibal Passer; Amilcar-le-Samnite et Carthalon étaient les chefs du parti populaire ou national[1]. Soit indignation longtemps comprimée du peuple, soit perfides menées des deux autres partis, la seule médiation qui n'eût point été inique fut accueillie par des insultes, et bientôt après on expulsa la faction royale. Les deux fils du roi, qui vinrent demander le retour de leurs partisans, furent repoussés comme des ennemis, et la guerre commença entre Carthage et le Numide.

Rome, si prompte à la vengeance, attendit l'évènement. Le consul Marcellus venait de réparer les défaites de son prédécesseur; évitant lui-même d'attaquer les Celtibériens, il les avait amenés de nouveau à traiter comme alliés, et, malgré les ordres du sénat, il n'avait exigé que des ôtages et une somme d'argent (151). La Citérieure était en quelque sorte pacifiée, mais dans l'Ultérieure il fallait toujours se défendre, et le retour de Fulvius avait mis le découragement dans la cité. Lucullus, élu consul, ne pouvait trouver ni soldats ni officiers pour le suivre en Espagne. Heureusement Rome avait un autre Scipion, plus grand réellement que le premier, un des fils de Paul-Émile, passé par adoption dans la famille Cornelia, comme son frère dans celle des Fabius. Tous deux s'étaient distingués en Macédoine par leur valeur et leur union. Scipion-Émilien se recommandait encore par un désintéressement qui n'était

[1] Appien, *Guerres puniques*.

plus commun. Sa nouvelle famille étant une des plus riches de Rome, il avait abandonné toute la succession de son père à Fabius, et à ses sœurs tous les bijoux qui lui étaient venus par héritage de la femme de l'Africain. Il releva les courages dans ce premier moment d'hésitation, en déclarant qu'il servirait en Espagne; car c'était là que devait aller quiconque prétendait à la gloire. Personne n'osa plus refuser, les enrôlements se firent. Il partit comme tribun; il gagna une couronne murale et une couronne civique dans cette campagne, et, de plus, l'estime des ennemis [1]. Lucullus, remplaçant Marcellus (150), avait rompu son traité, massacré vingt mille habitants de Cauca, et vendu les autres comme esclaves après une capitulation. Aussi, quand il assiégea Intercatia, la ville, réduite aux abois par la contagion, ne voulut se rendre que sur la parole de Scipion. Un propréteur, Servilius Galba, faisait pis encore dans l'Ultérieure. Furieux d'une défaite qui lui avait coûté neuf mille hommes, il avait pris des soldats chez les peuplades alliées, obtenu un secours du consul, et se vengea par une horrible dévastation. Les Lusitaniens offrirent de se soumettre; il y consentit, reçut leurs armes et les envoya en trois cantons séparés pour leur distribuer des terres à cultiver; puis il les massacra. C'étaient trente mille guerriers de moins qui ne troubleraient plus ses rapines.

Lucullus et Galba avaient de dignes émules dans Massinissa. Les Romains, « protégeant toujours ce bon et fidèle prince [2], » il avait commencé les hostilités contre Carthage. Une bataille se préparait lorsque Scipion-Émilien arriva, envoyé par Lucullus pour demander au roi un secours d'éléphants. Toute la cavalerie numide alla au-devant du jeune tribun; le vieux prince, malgré ses quatre-vingt-huit ans, était encore lui-même un bon cavalier,

[1] Plut., *Paul-Émile*, 43; Polybe; Vell., 1-11, 13.
[2] Florus, 2-15.

et montait à cru. Il rangea son armée, et son hôte fut témoin de la bataille. « Jamais Scipion n'avait vu un combat avec tant de plaisir. Avant lui, un pareil spectacle n'avait été donné que dans la guerre de Troie, à Jupiter assis sur l'Ida, et à Neptune sur le mont de Samothrace [1]. » La bataille dura tout le jour; les Carthaginois, vaincus et épuisés par la famine, demandèrent au Romain de faire leur paix avec Massinissa; il les mit en présence, mais ne put les accorder. Les Carthaginois se rendirent et passèrent sous le joug. Aussitôt Gulussa fit charger par la cavalerie numide ces hommes désarmés, et en massacra près de cinquante mille. Un petit nombre échappa avec leur chef Asdrubal. Scipion, sans doute, ne fut pas témoin de ce carnage, mais une députation romaine était alors présente.

Les députés avaient ordre, si Massinissa perdait la victoire, d'imposer la paix; s'il gagnait, d'animer son ardeur: *ils firent ainsi*. Carthage, consternée, crut apaiser ses ennemis en exilant, avec Carthalon, la faction populaire, et en condamnant à mort le général vaincu, Asdrubal. Celui-ci n'était point en leur pouvoir, et, pour sa propre sûreté, il rassembla un corps de vingt mille hommes, qui fut bientôt utile à sa patrie. Rome ne fut point satisfaite. Une ambassade punique vint demander « comment les Carthaginois pourraient réparer leur crime, s'il était vrai qu'ils en eussent commis. On répondit un mot: en donnant satisfaction au peuple romain. Le sénat de Carthage n'y comprit rien. Comment donner satisfaction? » Devait-on augmenter la somme exigée après la seconde guerre punique, ou abandonner à Massinissa le territoire contesté? Que fallait-il faire? Le sénat de Rome répondit encore: « Les Carthaginois le savent bien [2]. »

Cependant, pour le leur apprendre un peu plus claire-

[1] Appien, *Guerres puniques*.
[2] Appien, *Guerres puniques*.

ment, les deux consuls, Marcius Censorinus et Manilius Nepos, reçurent ordre de passer en Afrique avec une armée : les Carthaginois, effrayés, offrirent la *dédition*. Donnez seulement trois cents ôtages. Les ôtages furent aussitôt conduits à Lylibée, et les consuls arrivèrent dans Utique (149). L'effroi redouble à Carthage ; des ambassadeurs se rendent à Utique. Les consuls montent sur leur tribunal, entourés des tribuns militaires ; l'armée se range sur deux files, les étendards élevés, afin que ces envoyés puissent apprécier le nombre des troupes. Un coup de trompette donne le signal du silence, et les consuls signifient que Carthage doit livrer ses armes. — Mais comment pourra-t-on se défendre contre Asdrubal, prêt à se venger ? — Le sénat et le peuple romain y pourvoiront. Les armes sont livrées : une longue suite de charriots apporte vingt mille catapultes, deux cent mille armures complètes, et un nombre infini de traits de toute espèce. Alors Marcius déclare qu'il ne reste plus qu'une condition à remplir, c'est de quitter Carthage, qui doit être détruite, et d'aller s'établir à dix milles de la mer, dans une ville sans murailles. Ce fut un coup de foudre pour les malheureux députés : ils poussaient des cris de douleur et réclamaient en suppliant. « Les Carthaginois, dit Marcius, n'ont point à se plaindre ; c'est l'avantage de Rome et de Carthage. Cette mer, qui rappelle aux Carthaginois leur ancien empire, les entraîne toujours dans des fautes et dans le malheur. C'est ainsi qu'ils ont envahi la Sicile et l'Espagne et qu'ils en ont été chassés. Ils ont encore perdu la Sardaigne, à cause de cette mer, qui excite naturellement la cupidité humaine par l'espoir d'un gain prompt et facile. C'est la marine qui a élevé si haut, puis précipité si bas les Athéniens. Leur cupidité n'a cessé que par la perte de leurs vaisseaux, de leurs ports et de leurs murs... La vie sur terre est plus stable quand elle s'applique à l'a-

griculture. On gagne moins, mais plus sûrement que par le commerce. Une ville maritime est plutôt un vaisseau qu'un territoire... Si vous avez sincèrement renoncé à votre puissance, contentez-vous de ce que vous possédez en Afrique. Une autre demeure sera bientôt votre patrie : Carthage, en effet, ce n'est pas votre sol, c'est vous [1]. »

L'insultante niaiserie de cette morale sur les dangers de la mer releva les Carthaginois de l'abattement, et leur donna, pour la première fois, de l'énergie. Il eût été aussi trop lâche d'accepter comme une grâce une atroce perfidie. Dans le premier moment de désespoir, on s'en prit aux sénateurs qui avaient décidé la remise des ôtages, et aux députés qui rapportaient cette dernière condition d'existence. On se jeta sur eux pour les tuer; mais une plus noble résolution réunit tous les esprits. Quoique la ville eût livré ses dernières ressources, avec lesquelles on eût peut-être encore balancé la fortune si on l'eût osé, on cria tout d'une voix : Aux armes! Asdrubal fut rappelé. Un autre Asdrubal [illegible]tit-fils de Massinissa, [illegible] le commandement de la v[illegible] places publiques, [illegible]ais, les temples devinre[illegible]iers. On faisait ch[illegible] cent quarante boucliers [illegible]nts épées, cinq [illegible]lots et mille traits. O[illegible] des machines [illegible] on arracha la charpe[illegible]ons pour cons[illegible]otte. A défaut de f[illegible], on fondit l[illegible]ents les [illegible]s co[illegible]hevelure pou[illegible] [illegible]c[illegible]chèrent, cro[illegible] [illegible]tr[illegible]urs couve[illegible] [illegible]nt [illegible] machines [illegible]

[illegible]

Pendant ce temps, Asdrubal, au dehors, avec ses troupes, posté à Néphéris, dévastait la campagne et portait des vivres aux assiégés. Hamilcon Phaméas, chef de la cavalerie, le secondait habilement avec ses petits et rapides chevaux, qui se nourrissaient d'herbe et supportaient la faim et la soif; il se cachait dans les bois et les vallées, et quand il voyait l'ennemi dispersé dans la plaine, il s'élançait comme un aigle, frappait et se retirait [1]. Marcius étant retourné à Rome pour les comices, son collègue Manilius fut chargé, une fois, avec une telle fureur, que toute l'armée faillit être taillée en pièces. Heureusement pour les Romains, Scipion-Émilien était là : on l'avait fait passer, comme tribun, d'Espagne en Afrique. Il soutint l'attaque avec trois cents cavaliers, pour donner le temps aux légions de traverser une rivière; il la traversa à son tour, mais apercevant un gros de Romains cernés sur une hauteur, il retourna les délivrer, et les soldats lui donnèrent, sur le champ de bataille, une couronne civique. Aussi Phaméas ne se risquait pas contre Émilien. Ce jeune héros trouva grâce devant Caton; le sang de Paul-Émile et la haine contre Carthage l'emportèrent sur son aversion du nom de Scipion. En apprenant de pareils exploits, le vieux Romain, près de mourir, se plaisait à répéter ce vers d'Homère :



Lui seul il a du sens; le reste, ombres mouvantes,

...onçait qu'Émilien terminerait la dernière guerre

...σκιαὶ ἀίσσουσι,
Odyss., 10-495.

griculture. On gagne moins, mais plus sûrement que par le commerce. Une ville maritime est plutôt un vaisseau qu'un territoire... Si vous avez sincèrement renoncé à votre puissance, contentez-vous de ce que vous possédez en Afrique. Une autre demeure sera bientôt votre patrie : Carthage, en effet, ce n'est pas votre sol, c'est vous [1]. »

L'insultante niaiserie de cette morale sur les dangers de la mer releva les Carthaginois de l'abattement, et leur donna, pour la première fois, de l'énergie. Il eût été aussi trop lâche d'accepter comme une grâce une atroce perfidie. Dans le premier moment de désespoir, on s'en prit aux sénateurs qui avaient décidé la remise des ôtages, et aux députés qui rapportaient cette dernière condition d'existence. On se jeta sur eux pour les tuer; mais une plus noble résolution réunit tous les esprits. Quoique la ville eût livré ses dernières ressources, avec lesquelles on eût peut-être encore balancé la fortune si on l'eût osé, on cria tout d'une voix : Aux armes! Asdrubal fut rappelé. Un autre Asdrubal, petit-fils de Massinissa, reçut le commandement de la ville. Les places publiques, les palais, les temples devinrent des ateliers. On faisait chaque jour cent quarante boucliers, trois cents épées, cinq cents javelots et mille traits. On construisit des machines de guerre, on arracha la charpente des maisons pour construire une flotte. A défaut de fer et d'airain, on fondit l'or et l'argent, et les femmes coupèrent leur chevelure pour faire des cordages [2]. Quand les consuls s'approchèrent, croyant n'avoir plus qu'à entrer, ils trouvèrent les murs couverts de soldats. Deux assauts furent repoussés, les machines de siège et presque toute la flotte romaine brûlées.

[1] Cic., *De clar. orat.*, 15; App., *Guerres pun.* La grossière astuce de ce discours me semble trop romaine pour l'attribuer à l'historien. « Rien ne paraissait plus beau, dit Florus, 2-15, que Carthage subsistant sans être redoutée. »
[2] Florus, 2-15.

Pendant ce temps, Asdrubal, au dehors, avec ses troupes, posté à Néphéris, dévastait la campagne et portait des vivres aux assiégés. Hamilcon Phaméas, chef de la cavalerie, le secondait habilement avec ses petits et rapides chevaux, qui se nourrissaient d'herbe et supportaient la faim et la soif; il se cachait dans les bois et les vallées, et quand il voyait l'ennemi dispersé dans la plaine, il s'élançait comme un aigle, frappait et se retirait [1]. Marcius étant retourné à Rome pour les comices, son collègue Manilius fut chargé, une fois, avec une telle fureur, que toute l'armée faillit être taillée en pièces. Heureusement pour les Romains, Scipion-Émilien était là : on l'avait fait passer, comme tribun, d'Espagne en Afrique. Il soutint l'attaque avec trois cents cavaliers, pour donner le temps aux légions de traverser une rivière; il la traversa à son tour, mais apercevant un gros de Romains cernés sur une hauteur, il retourna les délivrer, et les soldats lui donnèrent, sur le champ de bataille, une couronne civique. Aussi Phaméas ne se risquait pas contre Émilien. Ce jeune héros trouva grâce devant Caton; le sang de Paul-Émile et la haine contre Carthage l'emportèrent sur son aversion du nom de Scipion. En apprenant de pareils exploits, le vieux Romain, près de mourir, se plaisait à répéter ce vers d'Homère :

Lui seul il a du sens; le reste, ombres mouvantes,

et il annonçait qu'Émilien terminerait la dernière guerre punique [2].

[1] Appien.

[2] Plut., *Cat.*, 42.

Οἶος πέπνυται· τοὶ δὲ σκιαὶ ἀΐσσουσι.

Odyss., 10-495.

Les Carthaginois combattaient non pour se sauver, mais pour mourir libres; cependant une espérance plus heureuse apparut un moment. Un aventurier de Mysie, un mercenaire, né peut-être en esclavage, selon les Romains, un fils de Persée, selon les autres, et qui ressemblait à Philippe [1], se montrait pour la seconde fois, et revendiquait le trône: il se nommait Andriscus. Déjà il avait fait une tentative; mais sans appui et sans argent, il n'avait pu réussir, et Demetrius-Soter, chez lequel il s'était retiré, l'avait livré à la république. Gardé avec négligence, il venait de s'échapper, avait trouvé des soldats en Thrace, et alors, les Macédoniens, peu touchés de tout ce que Rome avait fait pour leur bonheur, reconnaissaient avec joie ce nouveau souverain. Scipion Nasica le repoussa de la Thessalie; mais bientôt un préteur, Juventius Thalna, y périt avec une légion (148), pendant que deux autres consuls perdaient leur temps devant Carthage, qui se hâta d'envoyer des ambassadeurs au nouveau roi, et de faire alliance avec lui. L'Espagne même se relevait plus terrible du massacre de Galba.

Parmi les malheureux échappés à cette boucherie, était un obscur guerrier, qui se fit connaître tout-à-coup comme un chef habile à ses compatriotes. Les Lusitaniens, voyant ce qu'on devait attendre de la foi romaine, avaient réuni un corps de dix mille hommes (149); mais ces braves, poussés par des forces supérieures dans un poste sans issue, allaient être réduits à mettre bas les armes, quand l'un d'eux leur promet de les tirer de ce mauvais pas; c'était Viriathus: on lui donne le commandement. Il place en tête tous les chevaux, garde avec lui mille guerriers, et, au signal convenu, quand on le voit monter à cheval avec eux, tous les autres se dispersent. Viriathus et son escadron demeuraient en présence du préteur Vetilius, qui ne savait où se por-

[1] Florus, 2-14; Vell., 1, 12.

ter, et n'osait rompre sa troupe à la poursuite des fuyards. Enfin, les Romains chargent; le Lusitanien, de son côté, attaque et recule, puis, ayant pris du champ, s'arrête et recommence. Il passa ainsi tout ce jour et le suivant à courir et recourir dans la même plaine. Quand il eut jugé que tout son monde était en sûreté, il disparut lui-même pendant la nuit, et regagna Tribola, lieu convenu du ralliement. Vetilius essaya en vain de le suivre; l'ignorance des lieux, le poids des armes, l'inégalité des chevaux l'en empêchèrent. Cette ruse, connue dans le pays, acquit à Viriathus une grande réputation chez les Barbares[1]; il eut bientôt une armée. Non content de délivrer les siens, il ravagea, par le fer et le feu, tout le pays en deçà et au-delà de l'Èbre et du Tage, battit, cinq ans de suite, les préteurs et leurs lieutenants, et, avec les robes de pourpre et les faisceaux, il dressa des trophées sur ses montagnes[2].

[1] Appien, *Guerres d'Espagne.*
[2] Florus, 2-17.

CHAPITRE XX.

CHUTE DE CARTHAGE, DE CORINTHE ET DE NUMANCE.

Tous ces efforts n'avaient point été concertés par un seul homme et se rattachaient difficilement ensemble. Viriathus avait assez à faire de se maintenir. Carthage ne pouvait que se défendre. Massinissa, il est vrai, commençait à être mécontent, mais uniquement de ce qu'on ne lui abandonnait pas la destruction de Carthage; il attendait, pour seconder les Romains, qu'un secours leur fût nécessaire [1]. La Macédoine était seule en mesure d'attaquer, pouvait soulever la Grèce, embarrasser Rome et rétablir l'Espagne et Carthage dans une indépendance offensive. Le sénat redoutait surtout le danger de ce côté. Aussi, par un instinct de conscience, il répugnait au retour des ôtages achéens. De mille il n'en survivait que trois cents. Scipion, à la prière de Polybe, sollicitait en vain pour eux. On craignait

[1] Appien.

que la vue de ces malheureux restes ne ranimât, dans leur patrie, un ressentiment plus vif de tant d'injustices passées. Enfin Caton avait obtenu leur liberté (150), peu avant l'évasion d'Andriscus : « A voir, dit-il un jour, toutes ces discussions pour décider si les fossoyeurs de l'Italie ou de la Grèce enterreront quelques vieillards, il semblerait que la république n'eût pas de plus grande affaire. » Le dédain de cette ironique défense fut ce qui sauva les pauvres déportés ; on eut honte de paraître en avoir peur, on les renvoya. Toutefois, Caton savait bien ce qui en était, et il le fit comprendre à Polybe, lorsque celui-ci, voulant entrer au sénat pour demander, en outre, le rétablissement des bannis dans leurs dignités, il lui dit : « Échappé, comme Ulysse, de l'antre du Cyclope, tu veux y rentrer pour y prendre ton chapeau et ta ceinture[1] ! » Dans le premier moment de reconnaissance, les Achéens avaient soutenu la cause romaine contre Andriscus ; mais presque en même temps le choix de Damocritus, un de ces bannis, pour la préture, prouvait que le parti national était encore fort en Achaïe, et qu'il appréciait le bienfait du sénat à sa valeur. Une ligue nouvelle n'était donc pas impossible ; mais il n'y avait plus d'Annibal pour la former et la conduire. Andriscus se perdit lui-même par ses vices et ses tyrannies. Aisément vaincu par Cec. Metellus, il ne trouva plus d'asyle et fut livré par un prince thrace. Les Macédoniens n'avaient pas voulu se trouver heureux de leur sort ; ils étaient des ingrats : on réduisit la Macédoine en province (147).

La dernière occasion était maintenant manquée pour les Achéens ; on les ménagea moins. On avait pris déjà une précaution à tout évènement, en excitant de nouveau Sparte à se séparer de la ligue : Damocritus, Diæus et Critolaüs, les chefs de l'Achaïe depuis leur retour d'Italie, ne le voulu-

[1] Plut., *Cat.*, 13.

rent point souffrir, et prirent les armes, malgré les avis du vainqueur de la Macédoine, Metellus Macedonicus. Au point où en étaient les choses, cet avis était bienveillant ; on ne l'écouta pas : des commissaires romains vinrent parler plus ferme et déclarèrent, dans une assemblée à Corinthe, que le sénat séparait définitivement de la ligue Sparte, Corinthe et toutes les autres villes qui n'en faisaient point originairement partie. A ce coup, les plus aveugles comprirent que la ruine de la ligue et de la Grèce était prononcée. Les députés de Sparte en portèrent aussitôt la peine ; ils furent massacrés, et les députés de Rome n'eurent que le temps de s'enfuir. On doute même si Critolaüs ne les a pas outragés de sa main comme de ses paroles[1]. Chose étonnante ! Rome ne tonne pas encore ; de nouveaux commissaires viennent, avec une douceur inattendue, demander satisfaction et l'indépendance de Sparte seulement. C'est que le plus pressé et le plus sûr était de réduire Carthage et Viriathus. Les Grecs s'aperçurent trop tard qu'on les avait craints ; ils se crurent redoutables. Ils repoussent cette démarche, les nouvelles représentations de Metellus, et, d'accord avec Chalcis et Thèbes, ils déclarent la guerre à Sparte et à Rome. A quoi bon cette ardeur martiale ? ils devaient soutenir Philippe, Antiochus, Persée, Andriscus au moins ; maintenant il n'est plus temps. Carthage avait eu plus de patience, elle avait plus de courage, et elle succombait.

Scipion-Émilien, cette année, était consul (147). Il avait demandé l'édilité. Le peuple, charmé du nom de Scipion soutenu par un si grand mérite, avait fait en sa faveur une exception à la loi Villia, en le nommant consul avant l'âge, et l'Afrique lui fut assignée par un décret. Il retourna à temps devant Carthage pour sauver l'armée, compromise

[1] Florus, 2-16.

encore par la faute de Mancinus, lieutenant d'un des consuls. La discipline se relâchait toujours dans une guerre un peu longue ; les soldats couraient au butin sans permission, se disputaient ensuite dans le camp les objets pillés, et en venaient aux mains. Émilien chassa du camp tout ce qui n'était pas soldat, n'y laissa qu'un petit nombre de gens destinés aux approvisionnements, et fixa une heure pour ce service [1]. Il serra de plus près Carthage, et la première attaque le rendit maître en une nuit de la ville proprement dite, ou Megara. Les habitants se réfugièrent dans Byrsa, la citadelle.

Asdrubal, rentré pour soutenir le siège, fit tuer de fureur tous les prisonniers romains, avec une recherche de cruauté qui ne laissait aucune espérance de grâce aux Carthaginois. Scipion enferma ce malheureux peuple dans cette situation désespérée, en barrant par un mur l'isthme qui joignait la ville au continent, et par une digue énorme toute la largeur du port. Alors on vit une chose incroyable : en quelques jours les assiégés ouvrirent, à force de travail, une autre issue, et il en sortit une flotte nouvelle, construite avec des débris. Mais, au lieu de fondre aussitôt sur les vaisseaux de l'ennemi surpris au dépourvu, cette apparition prodigieuse se termina par une bravade. Il se livra bientôt un combat naval ; on s'y acharna tout un jour sans avantage marqué d'aucun côté. Scipion ne s'arrêta pas ; il suivit la flotte punique dans sa retraite, se saisit d'une terrasse appuyée aux murailles, et y plaça obstinément ses légionnaires, malgré les Carthaginois et malgré eux-mêmes. Pendant l'hiver, il força Néphéris par un siège de vingt-deux jours. L'armée du dehors était détruite ; toute communication coupée, la famine en dedans épuisait les forces. Un seul homme se découragea ; ce fut

[1] Appien.

cet Asdrubal naguère si ardent. Après avoir fait périr par jalousie l'autre Asdrubal en l'accusant de trahison, il offrit soumission entière, pourvu que la ville fût épargnée. Encore parut-il se ranimer : sur le refus de Scipion, il protesta que Carthage ne serait pas détruite tant qu'il vivrait.

Émilien, continué en Afrique comme proconsul (146), recommença les attaques. Son lieutenant et son ami, Lelius, se rendit maître de l'île de Cothon et du port, pendant que lui-même, après avoir prononcé l'évocation des dieux de Carthage, réussit enfin à pénétrer dans la ville intérieure. Cependant les plus rudes coups restaient encore à porter; il fallait faire le siége de chaque rue et de chaque maison. Les assiégeants n'avancèrent qu'au travers d'une résistance meurtrière, durant six jours et six nuits, jusqu'à la citadelle, appelée Byrsa. Le feu étant mis aux édifices voisins, et une foule d'habitants périssant dans l'incendie, les autres ne purent tenir contre la pensée d'une mort sans défense et sans vengeance : trente mille hommes et vingt-cinq mille femmes demandèrent la vie et l'obtinrent, même pour ceux qui combattaient encore. Mais il y avait neuf cents transfuges romains, retranchés dans le temple d'Esculape, qui, ne comptant point sur le pardon, refusèrent de se rendre. Asdrubal était au milieu d'eux, avec sa femme et ses enfants. Cet homme, si déterminé jusque-là, changea tout-à-coup ; le cœur lui faillit, et, abandonnant ses compagnons de désespoir et ces précieux ôtages, il courut seul vers le vainqueur, tenant en main des branches d'olivier. Émilien le fit asseoir à ses pieds et le montra aux transfuges : ceux-ci, à cette vue, demandèrent du silence, et, jetant sur Asdrubal toutes leurs injures, ils mirent le feu au temple. Une touchante et horrible scène se mêla à cette dernière catastrophe : la femme d'Asdrubal, parée comme en un jour de fête, apparut sur le haut du temple, et, après des imprécations contre la lâcheté de son mari, elle poi-

garda ses deux fils et se précipita dans les flammes, « imitant ainsi la reine qui avait fondé » Carthage [1].

Émilien, dans un triste étonnement, contemplait toutes ces désolations, puis il prononça en soupirant ces paroles d'Hector :

Un jour fatal viendra, qui verra la ruine
De Priam, des Troyens, de la cité divine [2].

Polybe, qui était à son côté, lui demandant sa pensée, le guerrier lui avoua ses craintes sur Rome, qui devait aussi avoir son destin [3].

Carthage détruite, il permit le pillage, en exceptant l'or, l'argent et les offrandes faites aux dieux. Un navire orné de dépouilles fut envoyé à Rome pour annoncer la victoire. Scipion rendit aux villes de Sicile ce que les Carthaginois leur avaient pris ; chacune fit reconnaître son bien : Segesta recouvra ainsi sa Diane, Tyndaris son Mercure, Agrigente le taureau de Phalaris [4].

La joie de Rome prouva toute l'importance de ce succès. « On était libre de toute crainte ; on commandait main-« tenant en sûreté. Une guerre punique ne se voyait qu'a-« vec effroi ; c'était une guerre aux portes de Rome. On se « rappelait Annibal, qui, dans l'espace de seize ans, avait « détruit quatre cents villes, tué en divers combats trois « cent mille hommes, et qui avait presque anéanti Rome

[1] Florus, 2-15 ; Appien, *Guerres puniques* ; Vell., 1-13.

[2] Εσσεται ἦμαρ ὅτ' ἄν ποτ' ὀλώλῃ Ιλιος ἱρὴ,
Καὶ Πρίαμος, καὶ λαὸς ἐϋμμελίεω Πριάμοιο.
Hom., *Il.*, 6-448.

[3] Appien ; Eutrope, 4, et Vell., 1–13 : « Carthago diruta est, cum stetisset annis 667 ; abhinc annos 177, Cn. Corn. Lentulo, Luc. Mummio coss. »

[4] Appien, *Guerres puniques* ; Cic., *De sign.*, 33, 39.

« en approchant de ses murs avec une armée. On se de-
« mandait par moments s'il était bien vrai que Carthage
« fût tombée. Puis chaque tribu offrit des sacrifices aux
« dieux, et l'on donna des jeux publics et des spectacles
« variés [1]. »

Le sort de l'Afrique fut réglé ainsi : tout ce qui subsistait encore de Carthage serait détruit entièrement. Défense d'habiter désormais sur ce terrain : imprécations contre celui qui rebâtirait Byrsa ou Megara. On jugea convenable de détruire toutes les villes qui avaient secouru Carthage; on augmenta le territoire de celles qui avaient soutenu Rome; Utique fut particulièrement favorisée : le reste, composant la province d'Afrique, fut assujetti au tribut, corps et biens. Le décret s'exécuta strictement : Emilien, le second Africain, détruisit jusqu'aux ruines de l'antique cité, et Carthage fut effacée de la terre.

Corinthe tombait la même année; elle n'avait pas même fait une diversion, et n'eut pas l'honneur d'augmenter la puissance des vainqueurs, mais seulement leur luxe. Metellus, voyant ses avis méprisés, était venu lui-même se faire obéir. On avait osé marcher à sa rencontre jusqu'à Scarphée en Locride; Critolaüs avait disparu dans la déroute (146), et le préteur comptait devant Corinthe ramener les Achéens sous la dépendance de Rome. Mais tant de perfidies, et l'exemple de la malheureuse Carthage se débattant contre la mort, inspiraient une fureur d'indignation : tout ce qui avait encore quelque courage aimait mieux périr que se courber sous une main romaine. Diæus ne voulut rien entendre. Le consul Mummius se hâta de venir enlever à Metellus le surnom d'Achaïcus. Les Grecs eurent encore la confiance de lui présenter le combat à Leucopétra; ils jouèrent d'un seul coup leur destinée : Diæus, vaincu, ne

[1] Appien.

voyant plus de ressource, courut à Mégalopolis tuer sa femme, puis s'empoisonna. Mummius n'eut plus qu'à entrer dans Corinthe abandonnée, passa les hommes au fil de l'épée, vendit les femmes et les enfants; il enleva des temples et des places publiques les plus précieux ornements dont il savait que Rome était avide, livra la ville au pillage et au feu. Il désarma et démantela toutes celles qui avaient pris part à ce mouvement, surtout Thèbes. Le sénat abolit ensuite l'ancien gouvernement, et fit des Grecs la province d'Achaïe [1].

Restait l'Espagne indomptée, qui tuait ces légionnaires si triomphants en Afrique et en Grèce. Le frère de Scipion, Fabius Émilien, eut d'abord à rétablir la discipline avant de remporter quelques avantages sur Viriathus (144), mais il ne l'empêcha pas de faire alliance avec les Celtibériens, et la guerre s'agrandit. Lorsque Metellus Macedonicus, à force de fermeté et de patience, après deux années de sièges continuels, avait reconquis presque toute la Celtibérie (142), Fabius Émilien était battu à son tour par Viriathus; et enfin, obligé à capituler pour ne pas périr près d'Erisane (141), il conclut un traité qui établissait paix et amitié entre le peuple romain et Viriathus.

Les armes romaines n'étaient pas plus glorieuses dans la Citérieure. Metellus, pendant un proconsulat prolongé, espérait en achever la pacification. Avec lui les haches et les faisceaux n'étaient plus un signe de terreur et de dévastation; sa douceur rappelait celle de Gracchus, et obtenait le même succès. Récemment, au siége de Nertobrige, les habitants ayant placé sur la brèche la femme et les enfants de Rhétogène, un des principaux Celtibériens, qui avait pris le parti des Romains, Metellus avait mieux aimé

[1] Florus, 2-16; Polybe, *Ambass.*; Pausanias, *Achaïq.*, 7; Vell. Paterc., 1-12, 13, 14.

lever le siège que de sacrifier cette famille infortunée; il avait plus conquis ainsi que par des assauts. Le consul Pompeius avait voulu le remplacer; Metellus ne fut pas maître de son dépit, en se voyant ôter le prix de tant de soins par un homme sans mérite, et qui était son ennemi personnel. Il affaiblit l'armée par des congés, épuisa les approvisionnements, laissa mourir de faim les éléphants, brisa les arcs et les flèches des Crétois auxiliaires, et ruina d'avance les projets ambitieux de son successeur. Qui sait s'il ne se mêla pas dans ce ressentiment quelque pitié pour un peuple généreux aigri par les perfidies? On lui refusa le triomphe à son retour, mais il en eut un plus réel dans la honte de son rival. Pompeius, avec de nouvelles troupes, assiégea vainement Thermantia, Numantia et Lancia (141). « Aucune guerre, s'il est permis de l'avouer, n'eut de mo- « tif plus évidemment injuste. Les Numantins avaient seu- « lement donné asyle aux Ségidiens, leurs alliés et leurs « parents, et intercédé pour eux. On rejetait leur prière; « et bien qu'ils fussent restés hors de tous ces mouve- « ments, on voulait leurs armes pour prix d'une alliance, « c'est-à-dire qu'ils se coupassent eux-mêmes les mains. « Ils combattirent sous la conduite du brave Megara, et ce- « pendant, au lieu d'accabler Pompeius vaincu, comme ils « le pouvaient, ils aimèrent encore mieux traiter [1]. » Le consul saisit avec empressement ce moyen de couvrir sa défaite; il parut leur accorder la paix et l'indépendance, en recevant d'eux trente talents et les déserteurs romains (140). Il nia ensuite le traité devant les députés de Numance, dans le sénat, et les pères conscrits sanctionnèrent cette effronterie. Rome ne connaissait d'autre justice que de ne rien perdre.

Un autre consul venait de mettre en pratique bien plus

[1] Florus, 2-18.

avantageusement ces maximes d'État. Sa cupidité n'ayant pas de quoi se contenter dans la tranquillité de la province Ultérieure, il s'était fait autoriser par le sénat à rompre avec Viriathus, qu'il harcela de vexations indirectes. Comme il ne pouvait lasser sa patience, il lui déclara la guerre. Le Lusitanien, protestant toujours de ses intentions pacifiques, obligé de se défendre, se joua, par ses stratagèmes, des attaques du consul. Cépion devint la risée de ses soldats; il s'en vengea en faisant assassiner Viriathus (140). Avec ce capitaine périt la liberté des Espagnols, « dont il eût pu être le Romulus[1]. » Les guerriers qu'il conservait unis et dévoués sous son commandement, se divisèrent par bandes dans les montagnes, d'où ils continuaient leurs excursions. Ce genre de défense, alerte et incessante, semble tenir au caractère des habitants non moins qu'à la nature du pays, et dans tous les temps l'Espagne a résisté par ses *guerillas*. Lorsque Junius Brutus essaya de les réduire, les femmes se battaient avec le même courage que les hommes. Il dut ses progrès bien plus à sa modération qu'à ses exploits. Il sut mieux que Cépion apaiser cette agitation belliqueuse, en transplantant au loin les plus braves soldats de Viriathus, dans une ville qu'il fonda sur les bords de la Méditerranée; il la nomma Valentia (138). Il avait pénétré jusque chez les Gallaïci, « et parcouru vainqueur le rivage de l'Océan; il ne tourna ses enseignes qu'après avoir vu le soleil descendre dans la mer et plonger ses feux dans les flots, mais non sans une religieuse terreur, comme s'il avait surpris les secrets célestes[2]. »

Dans la Celtibérie, au contraire, la conduite des successeurs de Metellus avait produit une haine irréconciliable et une résistance qui ne devait plus céder qu'à la force. La

[1] Florus, 2-17; Vell., 2-4, 1.
[2] Florus, 2-17; Vell., 2-4.

La honte s'accumulait sur les légions. Le consul Popilius Lænas fut si rudement reçu par les Numantins, qu'il était demeuré dans l'inaction toute l'année suivante (138). Mancinus vint à son tour. Après l'avoir battu à plusieurs reprises[1], les Numantins, au nombre de quatre mille, l'attaquèrent pendant sa retraite au milieu de la nuit, lui tuèrent dix mille hommes, et l'acculèrent, avec vingt mille qui lui restaient, dans une position insoutenable. « Ils préférèrent cette fois même une convention, et ne demandèrent que les armes des vaincus, lorsqu'ils eussent pu les tuer tous[2]. » Pour plus de sûreté, après tant de paroles trompées, ils voulurent le serment du consul, des principaux chefs, et surtout du jeune questeur Tiberius Gracchus, distingué entre tous pour sa probité, qui rappelait celle de son père. On le pria de venir à Numance reprendre ses registres trouvés dans la déroute parmi le butin de l'armée. On le reçut avec honneur; les magistrats lui offrirent un repas et le pressèrent de s'asseoir et de manger avec eux; on lui permit de choisir dans le butin tout ce qu'il voudrait. Il n'accepta que l'encens qui lui servait pour les sacrifices[3].

Ce peuple courageux pensait avoir assez gagné son indépendance et l'amitié des conquérants par tant de générosité: Tiberius Gracchus comptait lui-même sur la reconnaissance de sa patrie pour lui avoir conservé tant de citoyens. Mais à Rome ce traité sembla une infamie comme celui de Caudium. On refusa de le ratifier, on interdit même l'entrée de la cité aux députés de Numance; on renouvela sérieusement l'expiation dérisoire des Fourches-Caudines, en livrant Mancinus aux vainqueurs. On eût livré également Tiberius, si les familles qu'il avait sauvées du deuil et

[1] Florus, 2-18; Plut., *Tib. Gracch.*, 5.
[2] Florus, 2-18.
[3] Plut., *Tiber.*, 5-6; Vell., 2-1.

de l'affliction ne s'y fussent hautement opposées. Le consul, demi-nu et garrotté, fut mené seul aux portes de Numance; on l'y laissa tout un jour. Les Numantins ne voulant pas de cette satisfaction cruelle et inutile, le sénat ne la jugea pas moins suffisante. Ils devaient à leur tour une autre expiation pour leur loyauté et leur bravoure, dont Rome était flétrie. La ruine de Numance était jurée[1].

Il en devait coûter toutefois avant d'en venir à bout. Numance, inférieure à Capoue, à Corinthe, pour les richesses, à Carthage pour les forces, égala au moins ces trois villes par son courage. Ses huit mille défenseurs, dont la moitié étaient venus des villes voisines (surtout de Segida?), faisaient tête depuis sept ans à la puissance romaine. Deux consuls, l'un après l'autre, passèrent en Espagne sans venger le désastre de Mancinus. On jugea que le destructeur de Carthage pourrait seul vaincre les Numantins. Scipion-Émilien arriva (134). « Il eut d'abord plus à lutter contre « ses propres soldats que contre l'ennemi. » Ces fameux légionnaires, tant de fois battus, ne pouvaient plus soutenir le regard ni la voix d'un Numantin. « Il les brisa sous « des travaux continuels, excessifs, comme des esclaves, « leur ordonnant de porter des pieux, puisqu'ils ne savaient « pas porter des armes, et de souffrir la boue puisqu'ils « avaient peur du sang. Il retrancha les débauches, les va- « lets, et tout le bagage inutile, ne permit de manger que « debout, du pain et de la viande froide. Il donnait l'exem- « ple de la vie frugale, allait vêtu d'une cape noire, disant « qu'il portait le deuil de la honte de son armée. Le soldat « ainsi réduit sous la discipline, il engagea le combat; et « l'on vit enfin ce qu'on n'avait jamais espéré, les Numan- « tins fuyant. Leurs vieillards leur en firent des reproches; « ils répondirent : Ce sont bien les mêmes moutons, mais

[1] Vell., 2-1, 2.

« ils ont un autre berger[1]. Ils songeaient même à se rendre, « si on leur eût imposé des conditions tolérables; mais Sci- « pion voulait une victoire entière, certaine. » Ils résolurent de chercher la mort dans un dernier combat, et s'y préparèrent par un repas de chair demi-crue et de *celia*[2]. Scipion comprit leur dessein, et, redoutant leur désespoir, il préféra les soumettre par la faim, et il enferma avec soixante mille hommes, dans la double ligne d'un blocus partagé en quatre camps, une petite ville d'une position médiocre et sans fortifications. Pour empêcher les plongeurs et les barques d'y pénétrer par le Duerius, qui coulait au bas de la hauteur, il jeta au travers du fleuve, entre deux forts, des poutres armées de pointes. Malgré sa vigilance, cependant, six Numantins réussirent à s'échapper, et engagèrent la seule ville de Lutia à secourir les assiégés.

Le général romain prévint ce secours, se présenta avec un corps de troupes devant Lutia, menaçant de la saccager si on ne lui livrait quatre cents jeunes gens auxquels il fit aussitôt couper la main droite. Il ne cherchait pas l'honneur dans cette guerre, mais le succès. Il refusa encore une fois le combat aux malheureux Numantins, qui le demandaient comme une grâce, afin de mourir du moins en hommes. Ils tentèrent une sortie; un grand nombre y périrent, et fournirent aux autres ainsi de quoi prolonger leur vie. Enfin, exténués de souffrances, plusieurs cédèrent, et rendirent leurs armes comme on le demandait. Scipion en eut cinquante pour son triomphe; mais la plupart, transportés d'une affreuse fureur, se donnèrent la mort par le fer, le poison et le feu. La cité incendiée périt libre, et ne laissa aucune joie à son vainqueur. Il n'eut ni prisonniers, ni

[1] Florus, 2-18; Plut., *Dits notables*.
[2] Espèce de bière d'orge et de froment; Florus, 2-18.

butin; ils étaient trop pauvres, et ils avaient brûlé jusqu'à leurs armes (133). « Il ne triompha que d'un nom[1]. »

L'Espagne souffrit en silence, après cette grande ruine: mais la race ibérienne n'était pas faite pour le joug; elle ne manqua aucune occasion de se mêler du moins aux troubles de ses vainqueurs, et plus d'une fois elle influa sur leurs destinées.

[1] Florus, 2-18; Appien, *Guerres d'Espagne*. J'ai tâché de concilier les deux récits. Il n'est pas vraisemblable que Scipion n'eût gardé que cinquante Numantins pour son triomphe, et qu'il eût vendu tous les autres, comme le dit Appien; Vell., 2-3; Oros., 5-7.

CHAPITRE XXI.

ÉTAT INTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE. — GOUVERNEMENT DES PROVINCES. — INFLUENCE DE LA LITTÉRATURE ET DE LA PHILOSOPHIE GRECQUES.

« Je ne sais, dit Florus, s'il n'eût pas mieux valu, pour le peuple romain, se contenter de la Sicile et de l'Afrique, ou même s'en passer, et dominer seulement sur son Italie, que de s'accroître au point de se détruire par ses propres forces [1]. » En effet, tout empirait dans la république, parce qu'il n'y avait nulle modération dans la conquête. Les abus du dehors revenaient à Rome par un reflux continuel.

Lorsque chaque année les élections étaient faites, le sénat désignait les provinces à gouverner pour les proconsuls et les préteurs. Ces magistrats tiraient au sort ou s'accordaient entre eux. L'étendue et l'importance du gouvernement établirent même (149) une règle plus expéditive : que les consuls sortant de fonctions seraient de droit procon-

[1] Florus, 3-13.

suls, et que les six préteurs, obligés désormais (145) de rester tout leur temps dans la ville, à cause de la multitude des affaires, partiraient ensuite comme propréteurs. Et comme on prolongeait au besoin les pouvoirs de ces magistrats dans leur gouvernement, quoique le nombre des préteurs demeurât le même, celui des proconsuls et des propréteurs n'étant point limité, on avait toujours autant de gouverneurs qu'il en fallait.

Aussitôt que des commissaires avaient fixé le sort d'une contrée conquise, ses intérêts politiques, ses impôts, son commerce; qu'ils avaient réservé les terres pour le domaine de la république, tout autre soin passait au chef dont la nouvelle province devait être pourvue (*ornata*). Le magistrat auquel elle était échue quittait la toge pour le costume militaire (*paludamentum*), ordonnait à ses licteurs de joindre les haches aux faisceaux, et sortait de Rome avec son questeur[1]. A leur suite, une compagnie de publicains allait s'abattre sur ce malheureux pays qui lui était affermé et dont elle portait le nom.

Le commandant d'une province avait une puissance qui réunissait celle de toutes les magistratures romaines, celle même du sénat, celle même du peuple. Avec une armée sous ses ordres, il administrait les affaires publiques, les finances, et rendait la justice, décidant tout à son gré. Les préteurs de Rome, dès l'origine, publiaient, à leur entrée en charge, un édit qui déclarait les principes qu'ils devaient suivre dans toutes les choses non prévues par les lois. Or, depuis les Douze Tables, les Romains, tout occupés de guerres et des débats intérieurs de leur constitution, n'avaient fait que des lois politiques. Tant d'usages, tant d'intérêts nouveaux s'étaient introduits par la suite des temps et des succès, que ces magistrats se voyaient obligés

[1] Rosin, 5-31, 7-42.

sans cesse d'interpréter, d'augmenter même et de corriger la législation civile. Les édits changeaient tous les ans avec les préteurs ; et, quoique ce fût la coutume de suivre, en général, les meilleurs édits précédents, ils n'étaient pas même astreints à suivre exactement celui qu'ils avaient rédigé. Tout gouverneur de province faisait de même[1]. Comme les préteurs de Rome, qui avaient sous leur présidence des conseillers et des juges (centumvirs), le gouverneur devait être secondé par des assesseurs ; mais il les choisissait lui-même parmi ses officiers ou les citoyens romains établis dans la province pour quelque spéculation lucrative, ou enfin parmi les habitants les plus considérables, qui favorisaient les injustices pour en profiter aussi.

Tous les revenus de l'État étant mis à ferme, les publicains percevaient seuls les impôts dans chaque province : 1° le tribut, qui consistait en une somme d'argent annuelle exigée de chaque ville par le sénat, et quelquefois doublée ou triplée, selon les besoins de la république : ce tribut était une capitation, ou même une taxe foncière, mais invariable, quelles que fussent les récoltes[2]; 2° les impôts indirects (*vectigalia*), qui n'allégeaient nullement le tribut, et dont il y avait plusieurs sortes. La première était une redevance perpétuelle des terres domaniales (*agri publici*), soit que le sénat les eût données à bail, soit qu'il les eût vendues à des citoyens romains désignés par le nom[3] de laboureurs (*aratores*). La seconde se tirait des terres cultivées, qui devaient la dîme des blés (*frumentum decumanum*) et le cinquième du vin, de l'huile et des autres fruits[4]. Si le sénat demandait une seconde dîme, il la payait, mais

[1] Heineccius, *Orig. jur. rom.*, 1-2, 67, *Antiq. rom.*, 1-3.

[2] Juste Lipse, *De magnitud. rom.*, 2-2.

[3] Cic., *In Verr.*, 3-6, *Lett. fam.*, 8-9, 13-2, 7 ; Burm., *De vectig. pop. rom.*, 1.

[4] Hygin., *De condit. agr.* : « Agri autem vectigales multas habent constitutiones. In quibusdam provinciis fructus partem constitutam præstant ; ali-

fixait lui-même le prix de ce blé (*frumentum emptum*) ; quelquefois même il en ordonnait une troisième (*frumentum imperatum*), à la même condition [1]. On appelait rôles (*scripturæ*) une troisième contribution que les publicains prenaient sur les pâturages ; ils tenaient, en effet, un rôle exact de la quantité de bétail que chaque possesseur envoyait dans les forêts et les bruyères [2], partout réservées au domaine romain. La quatrième contribution portait sur l'entrée et la sortie des objets de commerce, y compris les esclaves de luxe. Enfin, une dernière espèce de revenus se tirait des mines de sel [3] et de métaux. Les mines d'argent de Carthagène occupaient seules, au temps de Polybe, quarante mille ouvriers, et rendaient aux Romains vingt-cinq mille drachmes par jour [4]. Les publicains avaient à recouvrer également les redevances de ces exploitations. Plus souvent ils se chargeaient eux-mêmes de faire exploiter [5], et ils y mettaient une telle cupidité, qu'il devint nécessaire de leur interdire, par la loi Censoria, d'employer plus de cinq mille ouvriers aux mines de Vercellæ, non dans le but d'épargner la vie et les fatigues des hommes, mais pour empêcher les entrepreneurs d'épuiser ces richesses pendant le temps de leur bail [6].

En outre, chaque province devait fournir au gouverneur une provision de blé suffisante pour l'entretien de sa maison et de toute sa suite. Il changeait ordinairement cette

quintas, alii septimas ; nunc multi pecuniam, et hoc per soli æstimationem. » Hyginus Gromoticus écrivait sous Trajan.

[1] Cic., *In Verr.*, 3-35 ; Sigon., *De jur. prov.*, 1-1.

[2] Burman, *De vectig.*, 4 ; Cic., *Pro leg. Manil.*, *passim* ; Juste Lipse, *De magnitud. rom.*, 2-1 ; Festus, au mot *Scriptura*.

[3] Tite-Live, 29-37.

[4] Strab., 2 ; Juste Lipse, *De magnit. rom.*, 2-5 ; J. Arbuthnot, *Of ancient coins*, 18.

[5] Burman, *De vectig. rom.*, 6.

[6] Pline, 33-4 ; Rosin, 7-10 ; Juste Lipse, 2-5.

contribution en argent, et, comme il fixait lui-même la quantité et le prix de cette fourniture (*frumentum æstimatum*), il extorquait, sous ce prétexte, des sommes considérables, sans s'inquiéter des ordonnances du sénat [1]. De tels surveillants, les seuls qui eussent autorité sur les publicains, leur étaient peu sévères. D'ailleurs, tout citoyen romain, dans une province, n'était sujet à aucune poursuite criminelle de la part d'un gouverneur, et un certain éloignement de résidence l'exemptait même de la juridiction civile [2]; de sorte que bientôt il y eut autant de tyrans particuliers que de citoyens romains dans chaque contrée. Gouverneurs et publicains surtout, s'accordaient ensemble, et avec les plus riches habitants, pour dépouiller les autres. Le poids des impôts était la moindre souffrance. On avait bien plus à craindre des fraudes, des vexations et des iniquités de tout genre exercées au nom de l'autorité romaine, et à l'abri des privilèges romains.

On avait bien le droit de se plaindre à Rome; mais, comme on l'a déjà vu, le sénat, même dans le commencement, n'aimait pas à trouver des coupables. Les *questions* publiques, dans lesquelles étaient comprises les recherches de péculat et d'extorsion, étaient assujetties à de longues procédures. Le sénat devait d'abord charger spécialement un consul ou un préteur d'informer à titre de quésiteur ou de questeur, et comme le peuple seul pouvait infliger la peine capitale, l'exil et même l'amende dans les causes graves, il y avait nécessité d'assembler ensuite les comices. Les tribuns, plus prompts dans les formes, n'avaient pas l'habitude d'intervenir, à moins de motifs particuliers ou de circonstances extraordinaires; il ne résultait de tout cela qu'une justice rare et inutile. Les abus à la fin se

[1] *Voyez* ci-dessus, chap. XVI.
[2] Cic., *A Att.*, 5-21.

multiplièrent avec tant d'excès, que la conscience publique, qui parlait encore, exigea de nouveaux moyens de répression. Les tribuns Cæcilius et Calpurnius Pison Frugi y répondirent (149) par la loi (*de repetundis*) qui érigeait contre les concussions une *question perpétuelle*, et en affectait la direction à un des préteurs, sans qu'il fût besoin à l'avenir de nommer d'office aucun magistrat. Telle fut la loi Cæcilia-Calpurnia ou *sociale*. Peu d'années après (145), trois autres *questions perpétuelles* furent établies contre les crimes de majesté, de péculat et de brigue [1]. Il paraît qu'alors les accusations vinrent en foule, puisque le tribun Memmius (140) décida, par deux nouvelles rogations, que nul citoyen absent pour le service de la république ne pourrait être appelé en jugement, et que les calomniateurs convaincus seraient marqués au front de la lettre K [2]. Mais on ne voit pas que cette dernière loi ait été souvent appliquée, peut-être ne le fut-elle jamais; et, quant aux accusations, elles naissaient plutôt des inimitiés privées, d'une envie de réputation et d'importance, que du zèle pour le bien public.

Au reste, si, dans les provinces, magistrats et subalternes s'entendaient pour piller, à Rome les grands, le peuple et la législation s'entendaient pour ne point rendre justice.

Quelle justice attendre en effet de cette fausse rigidité, qui faisait uniquement consister l'ordre et le devoir dans des formes de légalité variables à l'infini? En dépit de cette égalité politique qui semblait avoir effacé le nom de plébéien, restait l'inégalité de condition et de nature, restait un peuple, c'est-à-dire une masse pauvre, ignorante, sous

[1] Val. Max., 6-9; Rosin, 7-38, 8-30; Cic., *In Verr.*, 3-84, *De offic.*, 2-21, *De clar. orat.*, 27, *Div. in Verr.*, 5; Freinsh., 4, 9-58.

[2] Rosin, 8-22; Val. Max., 3-7; Cic., *In vatin.* et *Pro Sext. Roscio.*

le joug inévitable de la richesse et du savoir, et façonnée pour jamais aux habitudes du droit. L'esprit des Romains était imbu de rites et de procédures, leur vie était toute observances et formules. La moindre omission, la moindre irrégularité annulait une cérémonie religieuse ; la même chose se reproduisait dans les actes les plus ordinaires. Si, par exemple, un Romain voulait disposer de son bien par testament, il fallait, d'après les coutumes inventées par les jurisconsultes, simuler une vente. Le légataire ou héritier, faisant le rôle d'acheteur, mettait en présence de cinq témoins une pièce de monnaie dans une balance, comme pour payer l'héritage : le testateur présentait avec une certaine formule son testament à signer, dressé dans un certain ordre, et dans les termes consacrés. L'acheteur, le peseur, les témoins avaient aussi leur formule et leur mode prescrits. Un mot omis ou mal prononcé, une petite circonstance négligée, l'acte n'avait plus de valeur. Ce qu'on faisait sans formule était nul ; ce qu'on ne faisait pas bien, même avec la formule, était nul encore. Toutes les affaires se traitaient ainsi par un langage et un cérémonial particuliers [1]. Jusque dans les marchés et les boucheries on marchandait et on vendait par formules ; on s'abordait avec formules, et le jurisconsulte Manilius était moins fameux pour avoir commencé la troisième guerre punique, dans son consulat avec Marcius Censorinus, que pour avoir inventé et publié les *actions maniliennes* à l'usage des diverses ventes [2].

[1] *Voyez* Heinec., *Antiquit. rom.*, 2-10 ; Brisson, *De formulis et solemnibus populi romani verbis ;* et l'indigeste, mais curieux ouvrage de Pilati, *Traité des lois politiques des Romains*, ch. 11.

[2] Pline, 18-3 ; Cic., *De orat.*, 1-58, 3-33 ; *voyez* plusieurs exemples de formules, 1-22, 37. Varron, *De re rust.*, 2-4 : « (Sues) emi solent sic, illasce sues sanas esse, habereque recte licere, noxisque præstare, neque de pecore morboso esse, spondesne ? » 2-5 : « Boves cum emimus domitos, stipulamur

Les jurisconsultes, par une émulation d'habileté, multipliant à l'envi toutes ces précautions imaginaires, et l'édit prétorien variant sans cesse au gré de chaque préteur, les procès n'étaient qu'une escrime de paroles entre « des légistes subtils, des crieurs d'actions, chanteurs de formules, chasseurs de syllabes, chicanant sur des lettres et des ponctuations[1]. » On discutait et l'on jugeait sur la lettre de la loi dans le sens le plus opposé, d'après les interprétations les plus arbitraires[2]. Les citoyens également prenaient leurs mesures à l'avance pour éluder la législation. Un père laissait son bien à sa fille, contre la loi Voconia, s'il avait pu se soustraire au cens; et ainsi un délit capital assurait cette infraction[3]. L'aventure du chevalier Caninius, au dernier temps de la république, est une autre preuve de cette justice toute littérale. « Que faire? dit Cicéron à ce sujet; car Aquilius, mon collègue et mon ami, n'avait point encore imaginé les formules contre le dol et la mauvaise foi[4]. »

Dans l'opinion il n'y avait donc rien de stable, aucun principe qui obligeât la conscience des juges ni du public.

sic, illosce boves sanos esse, noxisque præstare? Cum emimus indomitos, sic, illosce juvencos sanos recte deque pecore sano esse, noxisque præstare, spondesne? Paulo verbosius hæc qui Manilii actiones sequuntur Lanii, qui ad cultrum bovem emunt, et qui ad altaria, hostiæ sanitatem non solent stipulari.» Au commencement de ce même chapitre, Varron et ses amis se saluent avec un badinage de formules. *De orat.*, 1-57, mention des *actions hostiliennes*.

[1] Cic., *De orat.*, 1-55: « Jurisconsultus ipse per se nihil nisi leguleius quidam cautus et acutus, præco actionum, cantor formularum, auceps syllabarum; » et *Pro Mur.*, 11-25: « Res enim sunt parvæ, prope in singulis litteris atque interpunctionibus verborum occupatæ. » *Voyez* encore Rosin, 8-4, 9-10, et un curieux résumé du droit, *De orat.*, 1-38, 39.

[2] *Voyez* l'anecdote de Galba et de Crassus dans Cic., *De orat.*, 1-56.

[3] *Voyez* le trait d'Asellus dans Cic., 3, *In Verr.*, n. 104.

[4] Cic., *De offic.*, 3-14; ceci est d'autant plus curieux que Cicéron, dans son plaidoyer pour Murena, s'était moqué publiquement des jurisconsultes et des formules: *Pro Mur.*, 12; Aul. Gell., 20-10; Heinec., *Antiq.*, 4-1, 6.

Aussi arrivait-il souvent qu'une cause fût gagnée sans être plaidée réellement par des moyens de droit, ni même par des subtilités de jurisprudence. Les jeunes gens qui avaient la parole facile, qui trouvaient plus amusant de lire Pacuvius que les Douze Tables et les lois Maniliennes, transportaient la discussion sur le sens d'un terme, sur un argument particulier; le jurisconsulte lui-même, quand il le trouvait plus commode, prenait cette manière, et, sans citer les lois ni les habiles, entraînait les juges par l'hilarité ou la pitié[1].

Ces incertitudes se trouvaient plus grandes encore dans les jugements politiques. La protection d'un tribun pouvait sauver un coupable par un ajournement ou un refus de convocation; si le peuple avait à prononcer, la passion du moment décidait seule. Lorsque Galba, le meurtrier des Lusitaniens, fut accusé à son retour (149) par Libon, Caton soutint ce tribun avec sa véhémence ordinaire; le crime était atroce, le peuple animé, et cependant Galba fut absous. Cette homme avait aussi de l'éloquence, il s'en servit pour émouvoir l'assemblée, et finit par prendre ses deux enfants et son pupille Gallus, les recommanda au peuple, et, comme s'il allait faire son testament, *sans balances et sans tablettes*, il s'écria qu'il instituait le peuple romain tuteur de ces orphelins. Cette scène de tragédie le sauva; et ce coupable, qui eût été puni sans ses enfants et ses larmes, comme le disait Caton, put continuer à vivre dans Rome. Plusieurs années après (138), Lelius l'appela à défendre avec lui une compagnie de publicains accusés d'assassinat, et il les délivra par le même moyen aux applaudissements universels[2]. Les jugements étaient pour le Romain un specta-

[1] Cic., *De orat.*, 1-58, 2-5; *voyez* la cause du soldat, 1-38, 57.

[2] Cic., *De orat.*, 1-53, 52, *De clar. orat.*, 23, 22, *Pro. Mur.*, n. 59; Val. Max., 8-1.

cle; il fallait plaire avant tout, au Forum comme au théâtre[1].

La loi Calpurnia et les *questions perpétuelles* ne produisirent pas plus de bien. Émilien s'étant porté accusateur contre un L. Cotta, les juges firent plaider la cause jusqu'à huit fois, renvoyèrent Cotta absous, et comme on s'étonnait généralement, ils s'excusèrent par une affectation d'indépendance, sur ce qu'on eût pu attribuer une condamnation au crédit d'Émilien[2]. Cependant les dangereuses influences exercées sur les décisions du peuple et des tribunaux étaient si évidentes, que le tribun Gabinius avait cru nécessaire d'introduire par un plébiscite (139) le scrutin secret dans les élections[3], et qu'un autre tribun, Cassiüs, au bout de deux ans, en étendit l'usage aux comices de tribus comme aux tribunaux, pour les jugements. Émilien fit tout ce qu'il put contre cette loi *tabellaire*, pensant que si elle délivrait de la crainte, elle pouvait aussi cacher la vénalité; il excita le consul Lepidus et le tribun Brison. Cassius, homme populaire par sa sévérité même, l'emporta; Scipion fut blâmé[4], peut-être parce qu'il avait précisément trop pénétré la honteuse faveur qui s'attachait au noble motif de Cassius. Au milieu de toutes ces bassesses, on discutait scrupuleusement si Mancinus, livré par un fécial et non reçu par les Numantins, avait réellement recouvré son rang; un tribun l'obligeait même à sortir du sénat (136), comme n'étant plus citoyen[5]. Ainsi le peuple le plus formaliste fut aussi le plus inique de l'univers.

[1] « Nullæ enim lites neque controversiæ sunt, quæ cogant homines, sicut in Foro non bonos oratores, item in theatro actores malos perpeti. Est igitur oratori diligenter providendum, non uti illis satisfaciat quibus necesse est, sed ut iis admirabilis esse videatur quibus libere liceat judicare. » — *De orat.*, 1-26.

[2] Val. Max., 8-1; Cic:, *De clar. orat.*, 21, *Pro Mur.*, n. 58.

[3] Cic., *De leg.*, *De amicitia*, *Pro Plancio;* Rosin, 8-3.

[4] Cic., 3, *id.*, *De clar. orat.*, 24; Rosin, 8-3.

[5] Cic., *De orat.*, 1-40, 2-32.

Une circonstance, petite en apparence, acheva cette dépravation de la conscience publique; ce fut l'arrivée des rhéteurs et des philosophes grecs à Rome. Cratès de Mallos y vint, et plusieurs autres à sa suite, l'année même de la conquête de la Macédoine (168). La jeunesse courut en foule entendre ces beaux diseurs. Bientôt un édit du préteur Pomponius, sur l'ordre du sénat, les chassa de la ville (161), comme tout-à-fait inutiles à un peuple qui ne devait s'exercer qu'aux armes[1].

Une affaire particulière des Athéniens amena un peu plus tard une ambassade de trois philosophes, l'académicien Carnéades, le stoïcien Diogène et le péripatéticien Critolaüs. Un des plus illustres sénateurs, Acilius, s'empressa de leur servir d'interprète dans les audiences qu'ils reçurent du sénat; il traduisit leurs discours. Ils voulurent mettre ce séjour à profit pour leur vanité, ils parlèrent en public; leur succès alla jusqu'à l'enthousiasme. Carnéades surtout se fit admirer par son abondance et son incroyable variété à défendre et attaquer, à traiter le même sujet en sens contraire; « car c'était le système propre de l'académie, de contredire toujours tout le monde dans la discussion[2]. » Il en donna la preuve en deux déclamations où il entreprit l'éloge, puis la satire de la justice[3]. Voilà ce qui ravissait les jeunes Romains. Il ne paraît pas que Caton lui-même en fût fort choqué, mais il craignait toujours que de tels amusements ne détournassent les esprits des affaires et des armes. Il traitait Socrate de bavard, se moquait d'Isocrate, et, pour dissuader son fils d'étudier le grec, il lui disait, comme prophétiquement, que les Romains « perdraient toute leur puissance quand ils seraient remplis de toute

[1] Aul. Gell., 15-11 ; Suet., *De clar. rhet.*, 1.

[2] Cic., *De orat.*, 2-38, 1-18 : « Hic enim mos erat patrius academiæ adversari semper omnibus in disputando. »

[3] Lactance, *Instit.*, 5-14.

cette érudition grecque. » Il pressa la conclusion[1] et le renvoi de l'ambassade (156) ; mais cette nouveauté ne plaisait pas moins. Les subtiles arguties de la dialectique[2], également employées par la rhétorique et la philosophie, avaient trop de rapport avec l'esprit romain ; on y était préparé par l'éducation même. Dans les ventes d'esclaves, les plus recherchés, ceux qui portaient au cou l'écriteau de *litterator* (littérateur), ou l'enseigne plus précieuse de *litteratus* (lettré), étaient ordinairement destinés à l'instruction de leurs jeunes maîtres ; et, dans cette position bizarre de servitude et de supériorité familière, ils avaient le double plaisir de les façonner aux raffinements de leur élégant verbiage et de leur corruption. Les rhéteurs et les sophistes, repoussés par une interdiction légale, trouvèrent donc un asyle chez les grands ; ils y continuèrent leurs leçons pour de riches salaires, et attendirent à l'aise le moment de rouvrir leurs écoles et d'exercer publiquement la jeunesse à défendre le pour et le contre[3] ; ce qui arriva en moins d'un demi-siècle.

Caton avait encore plus raison qu'il ne pensait. Les vices avaient de tout temps marché de compagnie avec les sciences et les arts ; la philosophie, depuis qu'elle florissait en Grèce et dans Alexandrie, ne songeait pas même à rendre le genre humain meilleur. Si elle avait tenté un moment de discipliner deux villes par Pythagore et Pittacus, elle avait tenu le sceptre despotique de Périandre, bouleversé l'Asie avec l'élève d'Aristote. Nulle part elle n'avait épuré les

[1] Plut., *Cat.*, 36, 35 ; Aul. Gell, 15-11 ; Suét., *De rhet.* Suétone donne le texte du décret.

[2] Cic., *De orat.*, 2-38 : « In hac arte (διαλεκτικη), si modo est ars, nullum est præceptum quo modo verum inveniatur, sed tantum quomodo judicetur. »

[3] Cic., *De orat.*, 1-57 : « At in hoc genere pueri apud magistros exercentur omnes, quum in ejusmodi causis alias scriptum, alias æquitatem defendere docentur. »

mœurs, pas même celles de ses sages, et ne pouvait rien sur les masses, toujours nécessairement occupées aux travaux matériels. Lors même qu'il y avait encore des philosophes qui cherchaient réellement quelque chose, l'incertitude, la contrariété de leurs spéculations n'avaient laissé nulle évidence, nul principe fixe. Maintenant on ne voyait que des sophistes, avides de gain et d'applaudissements, discoureurs éternels de tout, et les plus inutiles des hommes. Aussi, quand le goût général eut fait tomber les prohibitions, on se porta d'une plus grande ardeur à l'étude de l'éloquence ; mais on traita toujours la philosophie comme un amusement « bon pour le repos et le loisir de Tusculum, » sans application possible ailleurs que « dans la cité imaginaire de Platon[1]. » Souvent l'auditoire d'un philosophe, au premier bruit d'un disque, le laissa au milieu de sa grave dissertation pour courir à la palestre[2]. Bien plus, le talent de ces étrangers et la faveur particulière dont jouissaient plusieurs, ne diminua jamais rien du mépris avec lequel on traitait ces diminutifs de Grecs, ces *grécules*, comme on les appelait, trompeurs et légers, formés à toutes les bassesses de l'adulation[3]. « Voici ce qu'on disait « tout haut de toute la race des Grecs. On leur reconnaît « la littérature, les arts, la grâce du discours, la finesse « d'esprit, le talent de parler, et tous les autres mérites « qu'ils voudront ; mais cette nation n'a ni bonne foi ni « conscience... Jamais ils ne répondent à la question, jamais ils ne songent à prouver ce qu'ils disent, mais comment ils se tireront d'affaire. Un Grec paraît comme témoin, il vient avec la volonté de nuire ; il prépare non « un serment, mais une accusation ; il pense que la plus

[1] Cic., *De orat.*, 1-52, 53.
[2] Cic., *De orat.*, 2-5.
[3] Cic., *De orat.*, 1-22, 51, *passim*, *Lettre à Quint.*, 1-1, *A Att.*, 6-1, *Lettres famil.*, 13-1.

« grande honte est de rester confondu, réfuté, con-
« vaincu[1]. »

Si aux faits précédents on ajoute que cinquante ans plus tard (93), Licinius Crassus, alors censeur, ferma les premières écoles des rhéteurs latins, parce qu'elles n'étaient qu'un *jeu d'impudence*[2], on doit conclure que les Romains n'avaient rien à reprocher à ces Grecs si dédaignés, et qu'ils avaient de moins le talent.

Au fond, le peuple seul conservait une antipathie véritable contre eux; encore n'était-ce pas peut-être par sentiment national. Quant aux riches, ils trouvaient la philosophie si commode, les Grecs si spirituels et si voluptueux, qu'ils ne pouvaient plus s'en passer. Ils savaient bien les dédommager de ces dédains officiels dans leur société intime, par la prodigalité de leurs dons et de leurs éloges : c'était un échange continuel d'adulations et de faveurs.

[1] Cic., *Pro Flacc.*

[2] Cic., *De orat.*, 3-24 : « Hos vero novos magistros nihil intelligebam posse docere nisi ut auderent... hoc cum unum traderetur, et cum *impudentiæ ludus* esset, putavi esse censoris ne longius id serperet, providere. » Suét, *De rhet.*, 1.

CHAPITRE XXII.

LUXE ET DÉSORDRE DES MOEURS. — ARISTOCRATIE OPPRESSIVE. — PREMIÈRE RÉVOLTE DES ESCLAVES.

Tout ce qui venait augmenter les jouissances était sûr de se voir accueilli à Rome, et d'en recevoir sa part. On accourait donc, on se précipitait de tous côtés à Rome, à ce rendez-vous universel de la fortune et des plaisirs. « La « vaste étendue de la république lui avait déjà fait perdre « l'antique pureté de ses mœurs; la multitude immense « des affaires, le grand nombre de peuples enfermés dans « son empire, avaient introduit à Rome une grande variété « de mœurs; on y voyait les manières de vivre les plus « opposées [1], » mais avec les mêmes vices : avidité de l'or, luxe de constructions, de table et de parure [2], passion de spectacles et de débauches.

[1] Plut., *Cat.*, 6.
[2] Lucain, I, v. 160 :

> Non auro tectisve modus, mensasque priores
> Aspernata fames; cultus, gestare decoros

Caton se plaignait dans toutes ses harangues que la loi Orchia était ouvertement transgressée. Le consul Fannius en fit une autre un peu plus sévère (161), qui fixait la dépense des repas à cent as pour les jours de fête, à trente pour cinq autres jours, et à dix pour les jours ordinaires. On laissa Caton et trois sénateurs stoïciens observer cette loi nouvelle, puisqu'elle leur convenait. Le vieux Romain avait beau dire qu'il désespérait d'une ville où un poisson se vendait plus cher qu'un bœuf, on s'en moquait, et l'on continuait de payer jusqu'à trois cents drachmes une barrique d'anchois du Pont-Euxin. Dix-huit ans après, avec aussi peu de succès, la loi Didia (143) étendit ces prohibitions à toute l'Italie, et soumit à l'amende tous les convives d'un festin illégal. Les cuisiniers, autrefois l'espèce la plus vile des esclaves, étaient maintenant des acquisitions précieuses, et le peuple même n'allait souvent au Forum donner son suffrage sur les affaires les plus graves, qu'en chancelant d'ivresse [1].

S'il est vrai qu'avant la ruine de Carthage il n'y eût qu'un seul service en argenterie, qu'on se prêtait pour traiter les ambassadeurs [2], le faste gagna bientôt de ce côté, puisqu'au temps des Gracques, Fabius, frère d'Émilien, possédait une argenterie de mille livres pesant, et Livius Drusus, estimé pour son intégrité, en avait onze fois autant [3].

Paul-Émile avait dit aux Grecs, en célébrant ses jeux en leur présence, que les apprêts d'un festin et l'ordonnance d'une fête appartenaient au même qui savait vaincre [4]. Cette

Vix nuribus, rapuere mares, fecunda virorum
Paupertas fugitur; totoque accersitur orbe
Quo res quæque perit.

[1] Plut., *Cat.*, 11, *Dits notables;* Macrob., 2-12, 13, 3-17; Athénée, 6-19; Aul. Gell., 2-14; Tite-Live, 39-6; Pline, 34-3; Rosin, 8-13.

[2] Pline, 33-11.

[3] Velleius, 1-21.

[4] Tite-Live, 45-32; Plut., *Paul-Émile*, 30, 31.

saillie d'amour-propre ne prouve pas l'habileté des Romains, mais leur goût et leur prétention. Ils étaient si peu avancés encore, que Rome ne fut pas entièrement pavée avant 174, et n'eut pas de cadran solaire à son méridien avant 164. Le même Paul-Émile (167) apporta de Macédoine la première bibliothèque, Scipion Nasica la première clepsydre (159) ; le premier temple de marbre ne fut bâti qu'en 131 par Metellus Macedonicus [1]. Le consul Mummius, entendant le prix considérable qu'Attale offrait d'un tableau, crut qu'il y avait une vertu magique, et, en envoyant à Rome les plus beaux chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, il avertissait les hommes chargés de ce transport qu'ils auraient à en fournir d'autres si ceux-ci éprouvaient quelque dommage [2] ; enfin, jusqu'aux derniers temps de la république, les Romains ne surent guère que se parer des dépouilles de la conquête. Leur magnificence personnelle n'en était que plus choquante. « On en pouvait déjà citer qui avaient fait bâtir des villæ et des maisons ornées, à grands frais, de citre, d'ivoire et de pavés puniques [3]. »

On avait, depuis longtemps, construit des cirques, on voulut un théâtre avec des sièges en pierre (159) ; l'opposition de Nasica, censeur, n'y mit qu'un retard de quatre ans. Les représentations scéniques étaient pourtant ce qui plaisait le moins à la multitude. L'*Hécyra* de Térence fut deux fois abandonnée (165 et 160) pour les jeux du cirque ; là on voyait des évolutions militaires [4], des chasses (*venationes*) que Metellus (245) avait commencées par les éléphants pris aux Carthaginois ; les chasses de lions et de

[1] Velleius, 1-12, 2-1.
[2] Velleius, 1-14.
[3] Velleius, 1-12 ; Fragment de Caton, dans Festus, au mot *Pavimenta*.
[4] Tite-Live, 44-9, fait connaître un jeu militaire assez curieux, dont les jeunes légionnaires imaginèrent de se servir pour prendre Héraclée pendant la guerre de Persée.

panthères étaient devenues fréquentes depuis. On voyait des combats d'athlètes, dont Fulvius Nobilior (189) avait amené l'usage [1], et, ce qu'on préférait à tout, des combats de gladiateurs.

Toutes les réformes, toutes les sévérités ne servaient à rien : il n'y avait plus ni retenue, ni dignité. Il faut entendre Caton apostrophant en public des citoyens romains. « Il descend de son char, dit-il, fait des pirouettes, débite des bouffonneries ; ensuite il chante, déclame des vers grecs, fait des jeux de mots, des équivoques, et recommence ses pirouettes. — Pourquoi discuterai-je avec celui-ci davantage, lui que je crois bon à servir de marionnette dans les jeux publics, et à divertir les spectateurs [2] ? »

Caton, cependant, si ennemi des molles nouveautés, qui, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, quelques mois ou quelques jours avant sa mort, accusait Galba avec tant d'énergie [3], Caton lui-même était bien changé. Cet homme rigide, qui ne se ménageait jamais les louanges, qui se vantait que le sénat avait toujours les yeux fixés sur lui dans les circonstances graves, comme sur le pilote dans la tempête, ne connaissait plus qu'un seul mérite, celui d'augmenter son patrimoine. L'avarice lui fit négliger l'agriculture dans sa vieillesse ; il acheta des étangs, des terres où il y eût des sources chaudes, des lieux commodes aux foulons où l'on pût occuper beaucoup d'ouvriers ; il préférait les pâturages et les bois, enfin des domaines « dont Jupiter même ne pût diminuer les revenus. » Il exerça la plus décriée des usures, le prêt maritime. Il exigeait une société de cinquante personnes, qui équipât cinquante navires, sur chacun desquels il avait une part qu'il faisait va-

[1] Tite-Live, 39-22.
[2] On trouve ces fragments dans les notes curieuses que M. Cassan a mises à sa traduction des *Lettres* de Fronton.
[3] Cic., *De clar. orat.*, 23.

loir par un affranchi; de cette manière, il ne risquait pas tout son argent, et il en tirait de gros intérêts. Il faisait le commerce des esclaves. A la campagne, il avait meilleure table qu'à Rome; là il rassemblait des amis, des jeunes gens, puis il moralisait. Il favorisait, par système, les dérèglements de ses esclaves, et ne les traitait pas moins durement pour cela. La moindre négligence, un mets manqué, était puni des étrivières; il avait soin d'entretenir des querelles entre eux, parce qu'il se défiait de leur union; en un mot, il était seulement un peu moins débauché lui-même que le plus grand nombre[1].

Deux citoyens, plus jeunes, avaient une vertu moins bruyante et plus vrâie; c'étaient Calpurnius Pison et Scipion-Émilien. Celui-ci savait unir à la culture de l'esprit, à l'élégance des manières, le désintéressement et la tempérance. Il défendit expressément à ses amis et à ses esclaves d'acheter le moindre objet du butin de Carthage[2]. Il préféra diminuer la pompe de son triomphe et rendre aux villes de Sicile les monuments précieux que les Carthaginois leur avaient pris. Il partagea aux soldats tout le butin de Numance, qui ne montait qu'à dix-sept cents livres d'argent[3]. Aussi, lorsqu'au lieu d'un train fastueux qu'il eût pu se donner avec tant de richesses, les alliés et les nations étran-

[1] Plut., *Cat.*, 21, 28, 29, 32, 33, et *Parallèles*, 8; Mart., 1-3; Hor., *Od.*, 3-15:

Narratur et prisci Catonis
Sæpe mero caluisse virtus.

J.-B. Rousseau :

La vertu du vieux Caton
Chez les Romains tant prônée,
Etait souvent, nous dit-on,
De Falerne enluminée.

[2] Freinsh., 51-51; Vell., 1-14.
[3] Pline, 33-11, 39-4.

gères le voyaient passer comme ambassadeur, avec une suite de cinq ou sept « esclaves, on comptait non ses serviteurs, mais ses victoires, non combien d'or et d'argent, mais combien de gloire il portait avec lui. » Sa réputation était répandue au loin. Lorsque, se rendant en Orient pour en examiner la situation, par ordre du sénat, il débarqua dans Alexandrie, les Alexandrins le prièrent de se découvrir la tête pour le mieux voir, et ils firent de grandes acclamations [1]. » Sa chasteté, qu'admirait Polybe, au milieu d'une jeunesse toute corrompue, avait rendu la valeur et la victoire aux armées romaines, en les « purgeant de la sentine qui les infectait [2]. » Loin de partager la licence de ses concitoyens, il se délassait, avec son ami, le second Lelius, à converser avec Polybe, à entendre la lecture des pièces de Térence, ou à les composer peut-être, sous le nom de cet affranchi. « Lorsqu'il allait de la ville à la campagne, presque « toujours avec Lelius, tous deux, comme s'ils se fussent « échappés d'une prison, ils redevenaient incroyablement « enfants, s'amusant à ramasser des coquillages et des « cailloux sur les rivages de Caiète et de Laurente, et se « livrant à tout le badinage d'un entier abandon d'esprit [3]. »

Un tel homme ne se faisait pas même l'idée des mœurs de Rome avant sa censure (144). Ce fut sans doute alors qu'on lui parla des écoles de danse et de pantomime qui se multipliaient. « Je ne pouvais croire, dit-il, que des nobles fissent donner cette instruction à leurs enfants. Mais lorsqu'on m'y conduisit, grands dieux! j'y trouvai plus de cinq cents jeunes filles et garçons, recevant, au milieu d'histrions et de gens infâmes, des leçons de lyre, de chant et d'attitudes. Et ce qui me fit le plus de peine pour la répu-

[1] Polybe, t. II, p. 1462, édit. de Gronovius; Possidonius dans Athénée, 6-19; Val. Max., 4-3; Plut., *Dits notables*.

[2] Polybe, t. II, p. 1458; Val. Max., 2-7.

[3] Cic., *De orat.*, 2-6; Vell., 1-14.

blique, ce fut de voir un enfant qui n'avait pas douze ans, fils d'un candidat, exécutant, au son des *crotales*, une danse digne de l'esclave le plus impudent[1]. » Il fit de son mieux, comme censeur : il dégrada tous ceux qui le méritaient; il exhorta le peuple à reprendre les mœurs antiques. Son discours, regardé encore dans le siècle suivant comme un modèle d'éloquence, n'eut pas cependant un succès plus grand que son exemple et sa fermeté. Il se vit même contrarié sans cesse par son collègue Mummius, homme intègre, mais faible, qui n'avait rien pris du butin de Corinthe, mais qui réintégrait ceux que Scipion avait notés. Scipion disait à ce sujet qu'il aurait mieux exercé la censure, si on ne lui avait pas donné de collègue, ou si on lui en avait donné un. A la cérémonie de la clôture du ustre, il changea la prière d'usage, et, au lieu de demander un accroissement à la puissance romaine : « Notre fortune est assez grande, dit-il, prions seulement les dieux de nous la conserver[2]. » Sorti de charge, il fut cité en jugement par le tribun Claudius Asellus, qu'il avait ôté des chevaliers, en accompagnant la dégradation d'une piquante ironie; il ne cessa pas pour cela de raser sa barbe, il ne quitta ni ses vêtements blancs ni son élégance ordinaire[3]. Tel fut le second Scipion, d'une supériorité d'ame calme et inébranlable, le vrai héros des Romains. Il comprit à la fin la décadence de sa patrie, et il la jugea irremédiable; il ne se doutait pas qu'elle dût être si rapide, et qu'il y périrait.

Un nouveau danger, parmi tous les autres maux de la conquête, grossissait chaque jour sans qu'on y prît garde. Jusqu'alors l'affranchissement avait contribué, il est vrai,

[1] Fragment de Scipion dans Macrobe, 2-10 ; Aul. Gell., 7-12.

[2] Freinsh., 53-28 ; Val. Max., 4-1.

[3] Val. Max., 3-4 ; Cic., *De orat.*, 2-258 : « In hoc genus conjiciuntur proverbia, ut illud Scipionis, quum Asellus omnes provincias stipendia merentem se peragrasse gloriaretur : *Agas Asellum.* »

au renouvellement de la population. C'était en quelque sorte le principe et l'origine même de la cité. Cependant on avait toujours eu soin de contenir et de séparer les affranchis, dont la lignée ne parvenait pas avant la troisième génération à une véritable égalité. Les tribus rustiques se composaient toujours de la vieille race plébéienne, entretenue par des admissions de Latins, de Campaniens et des autres Italiens privilégiés. Mais en même temps que cette race diminuait par les guerres continuelles, la ville se remplissait de nouveau-venus. Depuis la conquête de la Macédoine, on ne gagnait plus de victoire qui ne ramenât des masses de captifs, une première fois vendus dans le camp même, à vil prix, quatre drachmes par tête[1]. L'encan des cent cinquante mille Épirotes par Paul-Émile peut donner une idée de ceux qui se firent en Espagne, en Cisalpine, à la prise de Corinthe et de Carthage. Une destinée bien différente distribuait ces vaincus. Le vulgaire, réservé aux plus bas services d'une maison riche, ou relégué dans la culture d'un vaste domaine, vivait et mourait en servitude. Les esclaves de luxe et d'agrément obtenaient assez vite le titre d'affranchi, avec quelque fortune; ils restaient clients, amis de leurs patrons et des grands; les emplois subalternes, mais lucratifs, leur étaient ouverts, et bientôt le corps des chevaliers à leurs enfants, s'ils leur laissaient le cens équestre. Un certain temps de service public dans la marine, parmi les scribes et les crieurs, affranchissait vraisemblablement les esclaves de l'État; un grand nombre sortait peut-être aussi de l'esclavage privé, au moyen de quelque industrie utile, dont ils payaient une redevance à leur ancien maître. Quoi qu'il en soit, tous ceux-là passaient dans le peuple, dont ils partageaient bientôt l'envie et la haine contre cette race grecque, qui savait plaire et

[1] Plut., *Lucullus*, 20.

parvenir ainsi à la liberté et à l'opulence. Une fois inscrits dans les tribus rustiques, les fils de ces affranchis inférieurs, nouveaux plébéiens, devenaient légionnaires, et allaient se faire tuer pour la république, ou lui chercher d'autres captifs, dont elle pût tirer à son tour d'autres citoyens, c'est-à-dire d'autres soldats; car, aux yeux des grands, le peuple n'était plus autre chose.

La noblesse crut pouvoir en assurance saisir cette domination absolue que les anciens patriciens avaient tant ambitionnée. Les hommes nouveaux, parvenus à la cité à travers toutes les difficultés légales exactement maintenues, ne pouvaient plus, avec de la fortune et du mérite, surmonter ses hautaines répugnances, et ne trouvaient plus d'appui dans ce ramas et ce mélange de toutes les races, qu'on appelait le peuple romain, et qui passait la moitié de sa vie dans les camps, et le reste dans la débauche ou dans la misère. L'ordre équestre semblait devoir faire un contre-poids, et, en effet, il commençait à élever sa prétention sur les tribunaux; il voulait devenir l'ordre judiciaire. Mais les refus du sénat ne l'avaient pas encore laissé sans espérance [1], et les fermes, qui enrichissaient les chevaliers, les rattachaient toujours à sa politique. La faction des nobles était donc puissante, et, quittant toute précaution, « réglait tout au dehors et au dedans, tenait les provinces, le trésor, les magistratures, la gloire, les triomphes [2]. » On ne consultait plus que rarement les comices pour la paix et la guerre, on ne décrétait plus de colonies; « le peuple était accablé par le service militaire et par la pauvreté; les généraux, avec leurs amis, ravissaient le butin, et, pendant les expéditions, les parents et les enfants des soldats étaient chassés de leurs demeures par quelque

[1] Sall., *Jug.*, 42.
[2] Sall., *Jug.*, 41.

puissant voisin. Les grands envahissaient tout contre toute justice, contre toute pudeur[1]. » Au mépris de la loi Licinia, ils s'étaient emparés de toutes les terres affermées, en haussant le prix des adjudications, en se servant de faux noms comme autrefois; enfin ils en étaient venus à les posséder ouvertement, et à usurper même les petits héritages plébéiens[2]. Dès le temps de la guerre contre Persée (171), on voit un centurion, Ligustinus[3], père de six enfants, et réduit à un seul arpent de terre pour subsister, à l'âge de cinquante ans, après vingt-deux ans de campagnes, où il avait mérité trente-quatre récompenses militaires.

La cruauté ne s'arrêta pas là. Ces spoliateurs refusèrent même du travail aux hommes libres; ils n'en voulaient point pour colons, pour pâtres, ni pour ouvriers; ils préféraient des esclaves qui leur coûtaient moins et qui ne leur étaient point enlevés par le service des légions. Cela s'étendait à toute l'Italie[4]. « Les Italiens même souffraient de leur petit « nombre; la pauvreté les accablait à cause des expédi-« tions fréquentes et des exactions... Si ces maux s'inter-« rompaient quelque temps, ils se corrompaient dans « l'oisiveté, parce qu'ils n'avaient pas de terre qui leur ap-« partînt, et que, sur la terre des autres, il n'y avait point « de place pour eux parmi tant d'esclaves... Aussi ne « trouvait-on plus assez d'auxiliaires, tandis que la mul-« titude des esclaves faisait craindre pour la sûreté de « l'État[5]. » Il était impossible qu'on n'aperçût pas le péril. « Lelius, l'ami de Scipion, entreprit de réparer le désordre

[1] Sall., *Jug.*, 41.
[2] Plut., *Tib.*, 8.
[3] Tite-Live, 42-19.
[4] Aggen. Urbic., *De controv. agror.* : « In Italia densitas possessorum multum improbè facit, et *lucos sacros* occupant, quorum solum indubitatè populi romani est, etiam si in finibus coloniarum aut municipiorum. »
[5] Appien, Εμφυλίων, 1; Plin., 11, 18-7; Quintilian., *Decl.*, 13-2.

« dans son consulat (140) ; mais les puissants s'étant op-
« posés à son projet, il l'abandonna, craignant une sédi-
« tion. Le surnom de Sage (*sapiens*), qu'on lui donna pour
« cette raison[1], » prouve, avec sa prudence, l'horreur que causait aux nobles la seule pensée d'une réforme.

La difficulté était extrême par la contrariété des choses. En effet, « n'était-ce pas justice que le peuple recouvrât ses droits, son patrimoine, et que le vainqueur des nations, maître de l'univers, ne fût pas banni de ses champs, de ses foyers? N'était-ce pas justice que, dans sa nécessité, il vécût de son trésor public? » Mais ce peuple, en même temps, éloignait la pitié. Ne gagnait-il pas assez « à tant de brigues qui achetaient les suffrages pour obtenir sa faveur? Que de largesses, prodiguées en spectacles de gladiateurs, et qui ont fait un art des supplices autrefois réservés aux ennemis! Eût-il demandé si obstinément des terres à ses tribuns, s'il ne se fût affamé lui-même par ses profusions? Pouvait-on rétablir le peuple dans ses champs sans renverser ceux qui les occupaient maintenant par une longue possession, et comme par droit héréditaire[2]? » Ainsi, la multitude des esclaves, la misère du peuple, étaient également à craindre. L'ébranlement commença du côté où on l'attendait le moins; les esclaves se révoltèrent.

« La Sicile, terre si abondante et province suburbaine,
« pour ainsi dire, était partagée en vastes propriétés ro-
« maines. On y tenait pour la culture de nombreuses
« bandes d'esclaves. Ces laboureurs à la chaîne » enrichissaient de leur travail des maîtres avares, qui leur donnaient à peine la subsistance, et les traitaient avec dureté. Parmi eux était un Syrien, Eunus, qui, feignant une fureur

[1] Plut., *Tiber.*, 8.
[2] Florus, 3-13, 14.

fanatique, devint l'oracle de ses compagnons, les excita à la liberté et aux armes comme par un ordre des dieux. Pour prouver son inspiration divine, il cachait dans sa bouche une noix remplie de soufre et de feu, et d'un léger souffle poussait de la flamme avec ses paroles. D'après ses conseils, les quatre cents esclaves du riche et cruel Damophile, habitant d'Enna, prirent des pieux et des bâtons, choisirent Eunus pour chef, se jetèrent dans la ville, pillant les maisons et soulevant les autres esclaves (135). Puis ils allèrent saisir et enchaîner Damophile, sa femme Megallis, et, leur ayant fait subir une espèce de jugement, les massacrèrent. Ils épargnèrent cependant leur fille, qui ne les avait jamais traités qu'avec douceur, et la mirent en sûreté chez des parents qu'elle avait à Catane. Deux mille hommes furent ainsi rassemblés sur-le-champ. Bientôt, par le droit de la guerre, les fers étant partout brisés, Eunus forma une armée de soixante mille esclaves délivrés, et, pour que rien ne manquât à son *crime*, il se para des insignes royaux. Il porta la dévastation dans toutes les villes et les bourgades, et, enfin, il prit successivement les camps de quatre préteurs envoyés contre lui [1]. Ainsi, les Romains ne fuyaient pas seulement devant les braves Numantins, mais devant les esclaves, « qui eussent dû être ramenés à leurs maîtres [2] par des gardes de police (*fugitivarii*). »

Pendant que Scipion-Émilien se rendait en Espagne (134), son collègue passa en Sicile, d'où il revint au bout de l'année, sans grands avantages. Les esclaves avaient déjà fait plus de ravages en Sicile que la guerre punique. Le nouveau consul, Calpurnius Pison Frugi, fut chargé à son tour (133) de venger tant d'affronts. Il battit du moins les ré-

[1] Freinsh., 56-25; Florus, 3-20; *voy.* la traduction de M. Durosoir, et les nombreuses notes qu'il y a mises.

[2] Florus, 3-20.

voltés, et leur fit lever le siège de Messane ; mais il ne finit pas la guerre, qui exigea encore la présence d'un consul l'année suivante. La révolte s'était communiquée à l'Italie, les préteurs eurent à dissiper un corps de quatre mille esclaves, et on en mit à mort quatre cents dans Minturnes.

Un pareil évènement devait faire une impression profonde sur le peuple. Des esclaves avaient plus de courage que des hommes libres : cet exemple devait réveiller le mécontentement et la hardiesse. Il suffisait, en effet, qu'un chef se présentât, qu'il se trouvât dans la noblesse un homme « plus jaloux de vraie gloire que d'injuste puissance, pour remuer la cité [1]. » Cet homme parut ; ce fut Tiberius Gracchus.

[1] Sall., *Jug.*, 41.

CHAPITRE XXIII.

PREMIÈRE RÉACTION DÉMOCRATIQUE. — TIBERIUS GRACCHUS.

Tiberius était fils de Sempronius Gracchus, qui épousa Cornélie, fille du premier Scipion. Le père avait tiré plus d'honneur de son mérite même que de ses dignités. Tribun, préteur, deux fois consul, censeur, pacificateur de la Celtibérie, il avait brillé par ses exploits, son intégrité, son éloquence. Cornélie fut célèbre elle-même, moins pour avoir refusé dans son veuvage le diadème d'un Ptolémée, car une femme romaine était déjà au-dessus d'une reine, que pour sa sagesse et sa tendresse maternelle. De ses douze enfants, elle ne conserva qu'une fille, qui fut mariée à Scipion-Emilien, et deux fils, Tiberius, et Caius, plus jeune de neuf ans que son frère. Elle les éleva auprès d'elle, les formant par ses entretiens, et veillant avec le plus grand soin à la pureté de leur langage et de leurs mœurs[1]. On raconte qu'un jour une matrone de Campanie



[1] Cic., *De clar. orat.*, 58.

étalant devant elle, avec une vanité de femme, des ornements précieux pour le temps, Cornélie, à son tour, lui présenta ses enfants : « Voilà, dit-elle, mes ornements[1]. » Elle leur donna les maîtres les plus renommés de la Grèce, entre autres le rhéteur Diophane, de Mitylène, un des plus diserts[2]. Elle-même les animait à la gloire, en leur demandant si on l'appellerait toujours la belle-mère de Scipion et non la mère des Gracques[3]. Tiberius, dans ses premières campagnes, avait bientôt surpassé les jeunes gens de son âge par sa valeur, son exactitude à la discipline, sa probité, sa chasteté. Il monta le premier à l'assaut d'une ville d'Espagne ; enfin ce fut lui qui obtint de l'estime des Numantins la capitulation qui sauva l'armée de Mancinus.

Lorsque Tiberius revint d'Espagne à Rome, après ce traité, il fut frappé, en traversant l'Étrurie, de voir ce beau pays vide d'habitants, et occupé par des laboureurs et des pâtres esclaves : il conçut dès ce moment le projet de détruire cet abus et la tyrannie des riches. On prétend qu'il y fut excité encore par Diophane et par le philosophe Blossius, né à Cumes. Un ressentiment personnel s'y joignit peut-être aussi. Le sénat, en refusant de ratifier le traité des Numantins, voulait le livrer avec Mancinus, si le peuple ne s'y fût opposé[4]. « Mais ce fut réellement le « peuple lui-même qui enflamma son ardeur, en cou« vrant les portiques, les murs et les tombeaux d'écrits « où on l'exhortait à faire restituer aux citoyens pauvres « les terres du domaine[5] »

La guerre des esclaves durait depuis deux ans, et leur

[1] Val. Max., 4-4.
[2] Plut., *Tib.*, 9 ; Cic., *De clar. orat.*, 27.
[3] Plut., *Tib.*, 9.
[4] Plut., *Tib.*, 9, 7 ; Cic., *De clar. orat.*, 2-7 ; Florus, 3-15.
[5] Plut., *Tib.*, 9.

succès montrait assez ce qu'on pouvait oser dans une position aussi intolérable. Tiberius n'avait qu'à demander le tribunat : il fut élu, et prépara aussitôt une loi agraire (133). « Au reste, il ne la rédigea pas seul ; il prit conseil des hommes les plus distingués par leur talent et leur caractère, comme le grand-pontife Crassus, le jurisconsulte Mucius Scœvola, alors consul, et Appius Claudius, beau-père de Tiberius même, et qui, d'accord avec sa femme Antistia, l'avait choisi pour gendre, à cause de l'estime singulière qu'il lui avait inspirée. » C'était d'ailleurs la loi la plus modérée qu'on pût proposer contre l'injustice et l'avarice les plus révoltantes. Ces hommes qui méritaient d'être punis et chassés des terres usurpées [1], Tiberius leur laissait, outre leur patrimoine, cinq cents arpents de terres domaniales, plus deux cent cinquante pour chacun de leurs enfants [2] ; il les obligeait seulement de recevoir la valeur des autres domaines, et de les abandonner, afin qu'on soulageât les pauvres par un nouveau partage.

Le jour fixé pour la rogation, il arriva entouré d'une foule immense, et, montant à la tribune, il parla avec éloquence de cette race italienne de même courage et de même origine que les Romains, peu à peu réduite à une telle misère, à un si petit nombre, sans espoir de se réparer. Il promit à toute l'Italie le droit de cité. Puis, s'emportant contre la race des esclaves, inutiles aux légions, toujours infidèles à leurs maîtres, il rappela les derniers évènements de Sicile, les cruautés des rebelles, trop nombreux pour l'agriculture, et cette guerre contre eux qui ne finissait pas, qui donnait tant de peine et de danger [3]. Il proposa

[1] Plut., *Tib.*, 10.

[2] Appien, Εμφυλίων, 1 ; Aur. Vict. ; Sicul. Flaccus, *De conditione agror.* ; Rosin, 8-10.

[3] Appien, *ib.* ; Vell., 2-2 : « Tiberius vir alioqui vitâ innocentissimus, ingenio florentissimus, *proposito sanctissimus*, tantis denique ornatus virtutibus,

donc sa loi. « Quelque douce que fût cette réforme, le peuple s'en contentait, oubliant le passé, pourvu que l'injustice ne recommençât plus. » Mais toute la noblesse, prête à résister, était présente; elle se mit à crier contre ce séditieux, qui ne voulait, avec son partage des terres, que bouleverser l'État [1].

Il était facile de répondre à ce dépit d'avarice; les plaintes des pauvres s'entendaient à leur tour. Tiberius soutenait cette cause, la plus belle et la plus juste, avec une éloquence qui aurait pu faire valoir la plus mauvaise. Il demandait aux riches s'il était juste de partager en commun les choses communes; si un citoyen n'était pas plus noble qu'un esclave, un soldat plus utile que celui qui ne porte pas les armes, un concitoyen plus ami de la cité. Il examinait les espérances et les craintes de l'État. Ils avaient déjà conquis de vastes contrées, ils possédaient en espérance le reste de la terre habitée. Voulaient-ils avoir assez de soldats pour achever ces conquêtes, ou perdre par leur faiblesse ce qu'ils avaient conquis? C'était une assez belle récompense de leurs travaux passés que cinq cents arpents gratuits de possession certaine, avec deux cent cinquante pour chacun de leurs enfants, s'ils en avaient [2]. « Quoi donc, disait-il d'un ton redoutable et in-
« vincible, les bêtes sauvages ont leurs tanières et leurs
« repaires où elles peuvent se retirer, et ceux qui com-
« battent, qui donnent leur sang pour la défense de l'Italie,
« n'y possèdent autre chose que l'air et la lumière pour
« respirer! Sans demeure fixe, ils errent de toutes parts
« avec leurs femmes et leurs enfants. Les généraux les

quantas perfecta et naturâ et industriâ mortalis conditio recipit.... abhinc annos 162, descivit à bonis; *pollicitusque toti Italiæ civitatem*, simul etiam promulgatis agrariis legibus.... summa imis miscuit. »

[1] Plut., *Tib.*, 9, 10; Florus, 3-15.

[2] Appien, 1.

« trompent quand ils les exhortent à combattre pour leurs « tombeaux et leurs temples : dans un si grand nombre « de Romains, en est-il un seul qui ait un autel domestique « et un tombeau de ses pères? Ils combattent et meurent « pour entretenir le luxe et l'opulence d'autrui ; on les ap- « pelle les maîtres du monde, et ils n'ont pas à eux une « motte de terre [1] ! »

De telles paroles, prononcées avec une énergie touchante, remplissaient le peuple d'enthousiasme, et nul n'osa plus contredire. Laissant donc toute discussion, les nobles tâchèrent de gagner Octavius, jeune tribun d'un caractère grave, et l'ami de Tiberius. Vaincu par leurs instances, il se déclara enfin contre Tiberius, et mit son véto à la loi. Tiberius, indigné, retira sa rogation, et en proposa une autre, bien plus agréable au peuple et plus rigoureuse pour les oppresseurs, qui leur ordonnait de quitter sur-le-champ les terres usurpées au mépris des lois. Cette proposition imprévue éleva de mémorables débats entre les deux tribuns. Dans la véhémence de leurs paroles on n'entendit pas un seul mot de colère ni d'injure. Comme Octavius était un riche possesseur de terres et devait perdre beaucoup si la loi passait, Tiberius offrit de lui en rendre le prix sur son propre bien, qui n'était pas considérable. Octavius n'eût pu accepter sans honte ; il refusa et maintint son opposition. Alors Tiberius, par une ordonnance, suspendit tous les magistrats de leurs fonctions jusqu'à ce que sa loi eût été soumise aux suffrages. Il ferma et scella lui-même les portes du temple de Saturne, afin que les questeurs n'y pussent rien déposer ni rien prendre ; il prononça de fortes amendes contre tout magistrat qui n'obéirait pas, et personne ne s'y exposa [2].

[1] Plut., *Tib.*, 10.
[2] Plut., *Tib.*, 11, 12.

On vit alors un singulier spectacle : les détenteurs, en habits de deuil, se présentant sur le Forum dans l'état le plus triste et le plus abattu, pour apitoyer ce peuple qu'ils spoliaient si impitoyablement. Mais, comptant peu sur cette ressource, ils apostèrent des meurtriers pour se défaire de Tiberius. Celui-ci en fut averti ; il porta sous sa robe un *dolon*, qu'il eut soin de faire voir. Enfin, résolu de ne pas céder, il convoque les comices et appelle aux suffrages : les riches enlèvent les urnes ; mais ce petit moyen ne pouvait que troubler un moment le vote, et la loi eût certainement passé, si deux consulaires n'eussent supplié, à genoux et les larmes aux yeux, Tiberius de ne pas poursuivre. Il craignait, en effet, un emportement de la multitude, et il consentit, comme on le demandait, à référer au sénat ; mais le sénat ne put rien arrêter à cause de l'influence des riches.

Tiberius, lassé de tant d'obstacles, prit une résolution désespérée. Dans une nouvelle assemblée, il conjura Octavius de lever son opposition, et d'accorder au peuple cette juste grâce. Octavius persista. Je vois, dit alors Tiberius, que, tous deux tribuns, avec pouvoir égal, nous ne pourrions terminer notre différend que par les armes ; un seul moyen reste, c'est que l'un de nous deux soit déposé. Il lui proposa d'abord sa propre destitution, et somma Octavius d'appeler le peuple aux suffrages, ajoutant qu'il descendrait aussitôt de la tribune et rentrerait parmi les simples citoyens, si c'était la volonté du peuple. Il était clair que le peuple ne le voudrait pas. Octavius refusa de se prêter à cette épreuve. Je demanderai donc, reprit Tiberius, que le peuple vote sur ta déposition, à moins que la réflexion ne change ton sentiment. L'assemblée congédiée et convoquée de nouveau le lendemain, Tiberius tente un dernier effort, et, ne pouvant fléchir son collègue, il rend une ordonnance qui le dépose du tribunat, et appelle les tribus. Dix-sept avaient déjà donné leurs voix contre Octavius ; il ne fallait

plus que le vote d'une tribu pour décider sa disgrâce. Nouvelles instances, nouvelles prières de Tiberius; il serrait Octavius dans ses bras, le conjurant d'éviter à tous deux une chose si dure. Octavius s'attendrit, ses yeux se remplirent de larmes; mais ses regards s'étant portés sur les riches, la honte et la crainte des reproches l'empêcha de céder. Il fut déposé. Un viateur, affranchi de Tiberius, le fit sortir sortir de la tribune; les riches s'empressèrent de repousser la multitude qui voulait se jeter sur lui; un de ses esclaves eut les yeux arrachés. Tiberius accourut promptement pour arrêter un pareil désordre. La loi passa; le peuple nomma triumvirs Tiberius, son frère Caius et son beau-père Appius; car il craignait qu'elle ne fût pas exécutée par d'autres, et Tiberius fut reconduit chez lui par la foule, comme le fondateur, non d'une ville ou d'une nation, mais de toutes les nations d'Italie[1].

Les nobles, furieux de ce succès, du choix de Mucius, client de Tiberius, pour remplacer Octavius, d'une autre loi qui donnait la libre circulation des chemins de traverse comme des grandes routes au peuple[2], s'appliquèrent à contrarier l'odieux législateur. On lui refusa une tente pour son voyage de triumvir, et, sur le rapport de Scipion Nasica Sérapion, qui perdait beaucoup au partage des terres, et qui se déclara son ennemi sans ménagement, on ne lui accorda que neuf oboles par jour. Un de ses amis mourut : on le crut empoisonné. Tiberius prit le deuil, et, amenant ses enfants sur le Forum, il les recommanda, ainsi que leur mère, à la protection du peuple.

Cependant, pour soutenir sa faveur, il augmenta encore la haine des grands par une loi nouvelle. Attale, roi de Pergame, étant mort sans enfants, on apporta à Rome le

[1] Plut., *Tib.*, 13, 14; Appien, *Εμφυλίων*, 1.
[2] Hygin., *De limitibus constituendis*; Rosin, 8-11.

testament de ce prince, qui instituait le peuple romain son héritier. Le peuple romain accepta et comprit dans les biens du roi le royaume même [1]. Tiberius fit voter aussitôt que le trésor royal serait distribué aux citoyens déjà munis d'un lot dans le partage, pour les premiers frais de culture : il ajouta que la destination des villes du royaume appartenait au peuple. Le sénat fut blessé de cet acte, qui empiétait sur ses attributions. Un sénateur assura qu'on avait remis à Tiberius la robe de pourpre et le diadème du roi, comme devant un jour régner à Rome. Le tribun était assailli de reproches et de railleries. Annius, un homme méprisable, ayant été cité en jugement par Tiberius : Si j'appelais, lui dit-il, un de tes collègues, et qu'il prît ma défense, le ferais-tu déposer de sa charge ? Le tribun fut tellement déconcerté de cette question, que, malgré son talent de parole prompte et hardie, il ne répondit rien et congédia l'assemblée [2]. Il commença à craindre qu'Octavius, « par sa patience à souffrir une injustice, ne l'eût brisé lui-même [3]. » Le mécontentement de cette atteinte portée au tribunat gagnait le peuple aussi bien que les nobles. Il essaya de se justifier dans un long discours assez habile [4] ; mais il ne pouvait se dissimuler sa propre faute, puisqu'il ne trouva bientôt plus d'autre ressource que l'inviolabilité tribunitienne contre la ligue et les menaces incessantes des nobles. Afin d'obtenir un second tribunat, il proposa donc, par de nouvelles lois, d'abréger le temps du service militaire, de soumettre les sentences des tribunaux à l'appel au peuple, de joindre les chevaliers aux sénateurs dans les jugements. Malheureusement, l'absence d'une grande partie du peuple annonçait un rejet certain :

[1] Florus, 3-1.
[2] Plut., *Tib.*, 17.
[3] Cic., *De clar. orat.*, 25.
[4] Plut., *Tib.*, 18.

il fut obligé d'occuper la séance par des injures que ses partisans adressèrent aux autres tribuns ; il put ainsi congédier les comices et les remit au lendemain. Ensuite il alla sur la place publique supplier les citoyens de veiller à sa sûreté, de peur que ses ennemis ne vinssent pendant la nuit forcer sa maison et le massacrer[1].

Le lendemain, des présages sinistres se présentèrent. Tiberius, cependant, se rendit au Capitole, où le peuple convoqué l'attendait. Il se heurta le pied contre le seuil de la porte. Il vit à quelques pas deux corbeaux qui se battaient, et, du toit où ils s'agitaient, une pierre tomba devant lui, au milieu de la foule. C'en fut assez pour arrêter les plus hardis : Blossius seul n'en fut pas ébranlé, et lui persuada de rejoindre ses amis du Capitole, qui le pressaient de leurs messages. Quand Tiberius parut, les acclamations s'élevèrent ; on l'entoura, pour que rien de suspect ne pût l'approcher. Cependant on recueillait les suffrages sans ordre : la confusion se mettait dans l'assemblée, par l'effort que faisaient les derniers venus pour pénétrer ; cet empressement cachait peut-être quelque perfidie. Dans ce moment, Fulvius Flaccus, fendant la foule avec peine, avertit Tiberius que les nobles, avec un grand nombre d'amis et d'esclaves armés, ont formé un dessein contre sa vie. Tiberius répète cela à ceux qui l'environnent. Alors chacun serre sa robe autour de soi, on s'arme au hasard de ce qu'on trouve ; la multitude, au loin, demande la cause de ces mouvements. Tiberius, pour faire comprendre le danger qui le menace, porte ses mains à sa tête. A cette vue, les affidés des nobles courent au sénat annoncer que le tribun demande son diadème. Nasica veut que le consul Mucius Scœvola défende la république et marche contre le tyran. Le consul refuse d'employer la violence, nul ci-

[1] Plut., *Tib.*, 19.

toyen ne devant périr sans jugement. Si Tiberius, dit-il, rend un plébiscite contraire aux lois, je ne le ratifierai pas. Eh bien ! s'écrie Nasica, puisque le premier magistrat trahit la république, qui veut la défendre me suive ! Il s'élance en même temps ; les riches se précipitent avec lui, le bras enveloppé de leur robe ; ils poussent tout ce qu'ils rencontrent ; leurs esclaves frappent avec des massues et des bâtons : personne ne pense à résister, tout est renversé, tout fuit. Les maîtres, ramassant les débris des bancs rompus par la foule dans cet horrible tumulte, montent vers Tiberius : plusieurs de ses amis sont tués en le défendant, les autres sont poursuivis. Tiberius, obligé de fuir aussi, abandonne sa robe aux mains du premier qui veut le saisir, s'échappe en simple tunique ; le pied lui manque, il tombe : au moment où il se relève, un de ses collègues, Satureius, lui porte un coup à la tête, avec un pied de banc : il reçut le second coup d'un Rufus, qui s'en vanta, dans la suite, comme d'un beau fait.

Tiberius ne périt pas seul, trois cents de ses partisans furent assommés. Les prières mêmes de son frère ne purent obtenir son corps pour l'enterrer pendant la nuit. On voulait outrager à plaisir l'ennemi expiré, et on le jeta dans le Tibre. Tous ceux de ses partisans qui échappèrent ce jour-là furent ensuite bannis, sans forme de procès, par le préteur Popilius [1].

[1] Plut., *Tib.*, de 20 à 25 ; Vell., 2-2 : « Tum P. Scipio Nasica, ejus, qui optimus a senatu judicatus erat, nepos ; ejus, qui censor porticus in Capitolio fecerat, filius ; pronepos autem Cn. Scipionis, Pub. Africani patrui, privatusque et togatus, cum esset consobrinus Tib. Gracchi, patriam cognotioni præferens,... circumdatâ lævo bracchio togæ laciniâ, ex superiore parte Capitolii, summis gradibus insistens, hortatus est, qui salvam vellent rempublicam, sequerentur. — Hoc initium in urbe Româ civilis sanguinis, gladiorumque impunitatis fuit. Inde jus vi obrutum, potentiorque habitus prior. »

CHAPITRE XXIV.

DEUXIÈME RÉACTION DÉMOCRATIQUE. — CAIUS GRACCHUS.

La première émeute, qui ensanglanta le Capitole et meurtrit un tribun, fut faite par les nobles. L'aristocratie crut vaincre ; sa victoire, en effet, fut impitoyable, mais inutile. Il ne s'agissait plus d'une lutte de droit, mais de domination et de vengeance entre des riches et des pauvres également corrompus. Plus d'une fois encore l'aristocratie l'emportera, parce que les masses populaires n'ont de courage et de force que par accès ; mais ces masses demeurent mécontentes et toujours prêtes au premier ambitieux qui voudra les soulever.

Afin de séparer de la cause de Tiberius celle du peuple, le sénat parut ne plus s'opposer au partage des terres, et permit de nommer un nouveau triumvir : ce fut Licinius Crassus Dives, beau-père de Caius (132) ; mais la mort d'Appius fournit un prétexte de suspendre les opérations. On avait eu soin d'éloigner de Rome Nasica, dont la présence entretenait une irritation dangereuse ; il ne pouvait

se montrer en public sans être poursuivi par les noms de tyran et de sacrilège, par des menaces de jugement et de meurtre. Le sénat lui avait donné, sans aucune nécessité, une commission en Asie. Nasica, errant de côté et d'autre, dévoré de chagrin, mourut en peu de temps à Pergame[1].

Les troubles apaisés, on n'avait plus qu'à pacifier la Sicile, et se mettre en possession du royaume d'Attale. Le consul Rupilius força Tauromenium, puis Enna, la place d'armes des esclaves; leur roi, obligé de s'enfuir, fut trouvé dans une caverne; il tomba malade et mourut en prison. Rupilius acheva son ouvrage en établissant de sages règlements, qui eussent pu assurer la prospérité de cette province, s'ils eussent été observés. La guerre passa aussitôt en Asie. Un Aristonic, fils d'Eumène, eut l'audace de reprendre son héritage; la plupart des villes du royaume le préférèrent à l'administration romaine. Licinius Crassus, un des triumvirs agraires, nommé grand-pontife après Nasica, et consul après Rupilius, ne s'était jamais occupé que de jurisprudence; il voulut faire cette guerre : il fut battu à Leucœ, fait prisonnier (131), et, pour échapper à sa honte, il ne trouva d'autre moyen que de frapper aux yeux, avec sa baguette, le soldat qui le gardait; comme il l'espérait, celui-ci le tua. Un autre consul, Perpenna, prit à son tour Aristonic, et mourut peu après; un troisième consul, Aquilius, vint achever la victoire. Plusieurs villes se défendaient encore, il en empoisonna les sources pour les contraindre à capituler[2]. Il triompha pour cet exploit, et le malheureux Aristonic fut étranglé dans sa prison. Ainsi le royaume de Pergame fut définitivement la province d'Asie.

Le départ de Licinius, et bientôt sa mort, ne laissaient

[1] Plut., *Tib.*, 26.
[2] Florus, 3-1; Vell., 2-3.

plus qu'un triumvir, Caius, qui n'avait que dix-neuf ans quand son frère périt ; depuis ce temps, il ne paraissait plus en public et vivait retiré chez lui : privé maintenant de l'appui de son beau-père, il semblait résolu à passer dans la retraite le reste de sa vie ; quelques uns même en conclurent qu'il blâmait les entreprises de Tiberius[1]. Cependant un tribun, Papirius Carbon (131), présenta une loi, sans rapport direct aux débats récents, mais non sans conséquence pour l'avenir : il proposait le scrutin secret dans le vote des rogations[2], et cette loi fut adoptée. Une seconde inspira plus de défiance, en donnant au peuple le droit de continuer à son gré dans le tribunat le même citoyen. Émilien était alors à Rome, avec la gloire de Numance ; soutenu du sage Lelius, il combattit ce projet. On savait qu'Émilien, en apprenant devant Numance la mort de Tiberius, son beau-frère, avait prononcé ce vers de l'*Odyssée :*

Ainsi puisse périr tout imprudent semblable[3].

Ce héros, « aimé plus que tout autre, et par les plus justes motifs, » faillit perdre par ce mot l'affection du peuple[4] ; son ascendant triompha encore des efforts de Carbon : mais ce démêlé ranima l'émotion passée.

Il se trouva que les censeurs furent tous deux plébéiens pour la première fois (131), par hasard sans doute, car Metellus et Pompeius tenaient tous deux à la noblesse. Cette circonstance n'influa en rien ; mais Metellus ayant chassé

[1] Plut., *Caius*, 28.
[2] Cic., *De leg.*, 3-16 ; Rosin, 8-3.
[3] Plut., *Tib.*, 27.

Ὡς ἀπόλοιτο καὶ ἄλλος ὅτις τοιαῦτά γε ῥέζοι.
Odyss., 1-47.

[4] Plut., *Tib.*, 27.

du sénat un Atinius Labéon, celui-ci se fit nommer tribun (130), et, pour se venger, attendit un jour avec ses viateurs son ennemi au passage, le saisit et l'eût jeté en bas de la roche Tarpéienne, si un autre tribun, accouru avec les quatre fils de Metellus, ne l'eût délivré. Atinius, du moins, prononça une confiscation contre lui, et, pour rentrer sûrement au sénat, il porta une loi qui faisait de droit tout tribun sénateur *délibérant*[1].

La hardiesse revenait aux magistrats du peuple; Caius jugea qu'il était temps de reparaître : il défendit devant les tribunaux (129) un de ses amis nommé Vettius, et le peuple l'entendit « avec une joie d'enthousiasme et de fureur. » Il est vrai que les autres orateurs ne semblaient plus que des enfants auprès de Caius[2]. « Il ne fut plus possible de laisser incomplète la commission agraire; Fulvius Flaccus et Carbon devinrent triumvirs avec lui, et la loi Sempronia fut remise à exécution. Quelques riches résistèrent et mirent des gardes sur leurs domaines; les triumvirs portèrent des accusations devant les juges, et ainsi commencèrent une foule de difficultés et de procès. Les contestations portaient principalement sur la vente ou le partage des terres limitrophes aux possessions des alliés. Il fallait constater comment ces terres avaient été vendues ou partagées ; les actes n'en étaient pas tous subsistants, et quelques personnes étaient ainsi dépossédées, faute de pouvoir prouver leur propriété. Si les actes subsistaient, ces actes étaient eux-mêmes objet de litige. Lorsqu'on faisait un nouveau partage, les uns étaient transférés d'un fonds déjà préparé, et muni d'une villa, sur un terrain nu; les autres d'un fonds en rapport sur un terrain marécageux. D'autres aussi empiétaient, au mépris des lois, sur les champs con-

[1] Rosin, 8-6; Pline, 7-44, 9-14.
[2] Plut., *Caius*, 29.

tigus. Enfin le temps seul changeait beaucoup la face des choses; il était presque impossible de reconnaître les usurpations des riches après tant de changements d'habitants et d'habitations. Un grand nombre d'Italiens qui avaient le plus à souffrir de tout cela, vinrent se plaindre à Rome[1].

Les nobles réclamaient aussi, et tous recouraient à Scipion-Émilien. Le héros, n'osant pas attaquer ouvertement la loi agraire, pour ne pas offenser le peuple, conseilla au sénat de transférer à d'autres les pouvoirs des triumvirs. Sous prétexte qu'il fallait préalablement distinguer les limites de chaque héritage et les terres domaniales, on chargea un consul de cette opération, qui n'entrait point dans les attributions des triumvirs. Sempronius Tuditanus parut s'en occuper d'abord avec zèle, puis, tout-à-coup, il partit pour l'Illyrie qui demandait sa présence. Les pauvres Japodes portèrent la peine des exigences du peuple : on les accusa d'avoir ravagé les frontières de la république; une campagne suffit pour soumettre le pays qu'ils occupaient depuis la mer jusqu'au Savus.

Le peuple ne s'y méprit pas; il n'en voulut pas au consul, mais à Scipion. « Pour lui le peuple avait offensé souvent des citoyens puissants; il l'avait nommé deux fois consul contre les lois, et cependant Scipion préférait au peuple les alliés mêmes du nom italien[2]. » Les triumvirs ne manquèrent pas non plus d'attaquer publiquement Scipion. Un jour, Caius et Fulvius lui demandèrent ce qu'il pensait de la mort de Tiberius; Scipion répondit qu'il la croyait juste, puisque Tiberius troublait l'État; alors des murmures s'élevèrent de toutes parts : « Les cris des armées ennemies, reprit-il, ne m'ont pas fait peur; croyez-vous m'émouvoir par les vôtres? » Et comme les cris re-

[1] Appien, Εμφυλίων, 1; uniques et obscures explications.
[2] Appien, Εμφ., 1.

doublaient : « Misérables ! que seriez-vous sans mon père Paul-Émile et sans moi ? Qu'ils se taisent, ceux dont l'Italie n'est pas la vraie mère ! Tout libres que vous êtes, je ne vous craindrai jamais, vous que j'ai amenés ici à la corde[1]. » Tous se turent à ces mots ; mais les triumvirs vaincus résolurent de se débarrasser par tous les moyens de cet homme si imposant à la multitude. Ils revinrent contre lui avec plus de violence, et le bruit se répandant que le dessein était pris d'abroger par la force la loi agraire, Caius, dans ses invectives publiques, alla jusqu'à dire qu'il fallait se défaire du tyran. Les injures de Fulvius succédèrent ; Scipion repoussait tout cela par son sang-froid. Au sortir de l'assemblée, les sénateurs et une foule d'Italiens le reconduisirent en triomphe à sa maison. Ce fut le plus beau jour de sa vie, ce fut aussi le dernier : on le trouva mort dans son lit le lendemain. A cette nouvelle, Metellus s'écria sur la place publique : « Accourez, citoyens, les remparts de Rome sont renversés, car Scipion-l'Africain dormant dans ses pénates a péri sous une criminelle violence. » Et quand on fit les obsèques, il voulut que ses fils aidassent à porter le corps au bûcher, en leur disant : « Allez aux funérailles du plus grand homme que Rome ait produit, vous ne verrez jamais son égal ; » et Metellus cependant avait été constamment en rivalité personnelle avec Scipion[2].

Les soupçons tombèrent sur Fulvius, même sur Caius, même sur sa sœur Sempronia ; le peuple ne voulut permettre aucune recherche de ce crime, dans la crainte que Caius n'en fût trouvé complice[3].

Les nobles, inquiets, se concertèrent pour empêcher

[1] Plut., *Tib.*, 27 ; Vell. Pat., 2-3 ; Val. Max., 6-2.
[2] Val. Max., 4-12.
[3] Plut., *Caius*, 40 ; Vell., 2-3.

Caius de parvenir au tribunat. Il arriva que le sort le désigna questeur pour accompagner dans la Sardaigne révoltée le consul Aurelius Orestes (126). Ses ennemis le virent avec plaisir s'éloigner, et lui-même ne fut pas fâché d'échapper, du moins en ce moment, au désir de ses amis et du peuple qui l'appelaient au gouvernement [1]. En son absence, le sénat reprit le dessus : le tribun Junius Pennus porta une loi qui obligeait les Italiens de partir, en leur interdisant la cité, et une autre qui ajoutait l'exil à l'amende de la loi Calpurnia contre les concussionnaires [2]. Le peuple, de son côté, éleva au consulat suivant Fulvius, un de ses triumvirs.

Fulvius, détruisant par deux rogations celles de Pennus, donna le droit de cité à ceux des Italiens qui ne seraient point admis au partage de terres [3]; mais bientôt, embarrassé entre l'opposition des nobles qui ne veulent rien accorder, le peuple de Rome qui veut avoir seul les terres, et les Italiens, qui ne se contentent pas du droit de cité, il saisit la première occasion que le sénat lui présente de quitter Rome (125). Il passe les Alpes pour réprimer les Salyens, qui troublaient de leurs incursions Marseille, la fidèle alliée de la république. Les alliés d'Italie, auxquels on n'a donné qu'une espérance, prétendent au moins être citoyens chez eux. Frégelles se soulève la première ; le préteur Opimius écrase aussitôt cette révolte sous les ruines de la malheureuse ville, et prévient ainsi un grand péril [4].

Caius, pendant ces évènements, ne se laissait point oublier. Sa valeur brillante, sa justice dans le commandement, son affectueuse déférence pour le consul, sa jeunesse

[1] Plut., *Caius*, 29.

[2] Cic., *De offic.*, 3-11, *De clar. orat.*, 28 ; Vell. Pat., 2 ; Cic., *Pro Balbo ;* Rosin, 8-2, 30.

[3] Appien, Εμφ., 1 ; Val. Max., 9-5, 2-8 ; Vell., 2-5 ; Rosin, 8-2.

[4] Cic., *In Pison*, 39.

tempérante et laborieuse, achevèrent sa réputation. Le sénat ayant fait droit à la réclamation des villes de Sardaigne, qui refusaient au consul de fournir des vêtements pour ses soldats pendant un hiver rigoureux, Caius obtint, par persuasion, ce qu'un ordre consulaire n'avait pas obtenu. Les soldats furent vêtus; ils lui durent encore leur subsistance. Les ambassadeurs de Micipsa, roi de Numidie, vinrent annoncer au sénat que ce prince, par considération pour Caius, avait envoyé du blé en Sardaigne. Ainsi Caius était également agréable aux soldats et aux alliés. Les sénateurs ne purent contenir leur dépit, ils chassèrent les ambassadeurs, ordonnèrent le rappel des troupes, en prorogeant le commandement d'Orestes, afin que son questeur fût obligé de rester aussi [1]. Caius, à son tour, n'écoutant que sa colère, s'embarqua aussitôt et reparut à Rome, au grand étonnement de tous, même du peuple, car un questeur ordinairement ne quittait point son général. Ses ennemis lui en firent un crime; les censeurs le citèrent (124) : il répondit qu'obligé seulement par les lois à dix campagnes, il en avait fait douze; qu'il était resté plus de deux ans questeur auprès de son général, quand la loi n'exigeait qu'une année: « Et, ajouta-t-il, je n'ai consulté « pour ma conduite dans la province que mon devoir, le « bien de l'État, et non mon ambition. Point de festins chez « moi, point de débauches; vos fils, les esclaves même, « trouvaient plus de retenue et de décence à ma table que « sous la tente du général... Nul ne dira que j'aie reçu un « as ou plus d'un as en présent. Enfin, seul de toute « cette armée, j'avais emporté mes ceintures pleines d'ar- « gent et je les ai rapportées vides; tous les autres ont em- « porté leurs amphores pleines de vin, et les ont rappor- « tées pleines d'or et d'argent [2]. »

[1] Plut., *Caius*, 30, 31

[2] Aul. Gell., 15-12; Plut., *Caius*, 32.

Il n'y eut personne, après l'avoir entendu, qui ne fût persuadé qu'on l'accusait injustement : il était impossible de ne pas l'absoudre. On lui suscita plusieurs autres accusations, et surtout on le poursuivit comme complice de la révolte de Frégelles ; il se justifia pleinement et fit tomber jusqu'au moindre soupçon.

Quand il n'aurait pas eu jusque-là l'envie de reprendre les projets de son frère et de le venger [1], une telle persécution ne lui laissait plus d'autre ressource pour échapper à la haine des nobles, que de l'affronter ; il demanda le tribunat. Cornélie, retirée en Campanie près de Misène, depuis la mort de Tiberius, lui écrivit deux fois pour le détourner de cette résolution [2] : il semble, dans ces lettres assez peu touchantes, qu'elle ne voulût que se disculper d'avance des malheurs de son second fils. Il n'y avait plus de sécurité pour lui, son parti était pris ; la noblesse s'efforça vainement de l'écarter. Il vint de toute l'Italie une telle multitude de citoyens pour son élection, qu'ils ne trouvèrent pas à se loger dans Rome, et que le Champ de Mars ne pouvant contenir cette foule immense, un grand nombre votèrent du haut des maisons. Toutes les intrigues des grands ne réussirent qu'à le mettre à la quatrième place ; mais il fut réellement le premier par son éloquence et par le souvenir de son frère [3]. Nul n'avait alors cette parole pleine et ardente. « On ne sait, avec une plus longue vie, s'il eût jamais eu son égal [4]. » Sans cesse, dans ses discours, il rappelait Tiberius : « Infortuné, où me réfugier, où aller ? Au capitole ? le sang d'un frère y coule ; « dans ma maison ? j'y verrai une mère infortunée aussi, « pleurante et abattue. » Et, en disant ceci, ses regards, sa

[1] Plut., *Caius*, 29 ; Cic., *De div.*, 1-26 ; Val. Max., 1-7, 6.
[2] André Schott, *Fragments de Cornelius Nepos.*
[3] Plut., *Caius*, 32.
[4] Cic., *De orat.*, 3-56, *De clar. orat.*, 33.

voix, son geste, faisaient venir les larmes même à ses ennemis[1] : « Vos pères, continuait-il, ont déclaré la guerre « aux Falisques pour avoir insulté Genucius, un tribun « du peuple ; ils condamnèrent à mort C. Veturius, parce « que, seul, il avait refusé de se ranger devant un tribun « du peuple traversant le Forum. Et ici, ceux-là ont, à « vos yeux même, assommé Tiberius sous leurs bâtons ; « son corps a été traîné du Capitole dans les rues et jeté « dans le Tibre. Ses amis ont été saisis, mis à mort sans « aucune forme de justice. Cependant, c'est une des plus « anciennes lois de Rome, qu'un citoyen accusé d'un « crime capital ne comparaissant pas, un crieur aille, « dès le matin, à la porte de sa maison, l'avertir, à son de « trompe, de comparaître, et les juges ne vont jamais aux « voix que cette formalité ne soit remplie ; tant nos ancê- « tres avaient établi de précautions et de formes pour la « sûreté et la vie des citoyens[2]. » Rien ne se perdait de cette voix forte, qui portait au loin. Toute la multitude l'entendait et était émue.

Quand il eut ainsi préparé les esprits, il proposa deux lois : l'une, que tout magistrat déposé par le peuple ne pourrait exercer aucune charge ; l'autre renouvelait ainsi la loi Porcia : « qu'un citoyen romain ne soit pas condamné à mort sans l'ordre du peuple ; qu'un magistrat qui sévit contre un citoyen romain, sans jugement préalable, soit lui-même traduit devant le peuple[3]. » Un de ses collègues, Cœlius, ajouta cette rogation : « que le scrutin fût introduit dans les jugements de crime d'État[4], » qui avaient été

[1] Cic., *De orat.*, 3-56, *De clar. orat.*, 33.

[2] Plut., *Caius*, 32.

[3] Plut., *Caius*, 33 ; Cic., *De leg.*, 3, *Pro Rabir.*, *Pro Cluent.*, *Pro domo*, *In Verr.* : « O nomen dulce libertatis ! ô jus eximium nostræ civitatis ! ô lex Porcia, legesque Semproniæ ! » Rosin, 8-2.

[4] Rosin, 8-3 ; Cic., *De leg.*, 3.

exceptés par la loi Cassia. La première de ces lois s'appliquait évidemment à Octavius; Caius la révoqua lui-même à la prière de Cornélie. Popilius sentit que la seconde lui demandait compte du bannissement qu'il avait prononcé, comme préteur, contre les amis de Tiberius. Il prévint une condamnation et s'exila lui-même.

Tiberius était vengé. Le peuple attendait davantage : en effet, arrivèrent bientôt à la suite toutes ces lois *Semproniennes,* si populaires et si odieuses au sénat. — Confirmation de la loi agraire, mesures d'exécution et établissement de colonies ; l'habillement des soldats mis à la charge du trésor, sans diminution de solde ; défense d'enrôler les jeunes gens avant dix-sept ans accomplis ; distribution fixe de blé à bas prix, par mois, aux citoyens pauvres [1]. Enfin, dans les comices centuriates, le sort devrait désigner seul dans les cinq classes la centurie prérogative [2]. Caius n'oubliait pas les alliés ; il s'éleva contre les indignes traitements qu'ils avaient à subir des magistrats romains. « Le consul, dit-il (c'était un Flamininus), est allé récemment à Teanum-Sidicinum : sa femme signifia qu'elle voulait se servir du bain des hommes. M. Marius ordonna donc au questeur sidicin de faire sortir ceux qui se baignaient. La femme se plaignit à son mari qu'on y avait mis peu d'empressement et de soin : en conséquence, un poteau fut dressé sur le forum de la ville ; on y amena M. Marius, un des habitants les plus distingués de ce municipe, on le dépouilla de ses vêtements, on le frappa de verges. Dès que les Caléniens surent cela, ils ordonnèrent que personne n'allât aux bains quand un magistrat romain serait chez eux. A Ferentinum, notre préteur a fait, pour la même cause, arrêter les questeurs ; l'un s'est précipité

[1] Florus, 3-16 ; Plut., *Caius,* 34 ; Rosin, 8-12, 14.
[2] Rosin, 8-3 ; Salluste, *Fragments.*

du haut d'un mur; l'autre, n'ayant pu échapper, a été battu de verges [1]. » Caius, pour les soustraire à de telles tyrannies, fit donc donner d'abord aux Latins le droit de cité, qu'il voulait étendre ensuite à toute l'Italie [2]. Enfin les chevaliers ne redoutaient pas moins que le peuple les sénateurs dans les tribunaux. Caius crut le moment venu de détacher l'ordre équestre de la cause des nobles; et, rappelant les concussions d'un Cotta, d'un Salinator, d'un Aquilius, acquittés par des juges corrompus, malgré les témoignages des députés des provinces encore présents à Rome, il proposa de transférer les jugements aux chevaliers [3]. « Et quoi de plus convenable à l'équilibre du gouvernement que d'appuyer au moins l'autorité des chevaliers sur la possession des jugements, puisque le sénat réglait les provinces? Et cependant, pourquoi l'ordre équestre, se séparant du sénat, voulait-il être maître des tribunaux, sinon par cupidité, du moins pour s'enrichir dans les jugements comme dans les fermes [4] ? »

Caius n'y prit pas garde. On dit que la loi acceptée, il laissa échapper cette parole : « C'en est fait de la puissance du sénat ! » Le temps en montra bien la vérité [5]. Il ne laissa pas pour cela au sénat la disposition absolue des provinces; car il l'obligea, par une autre rogation, de désigner chaque année, avant les comices d'élection, les provinces consulaires qui devaient être ensuite données au sort [6]. En proposant la loi sur les tribunaux, il eut soin d'observer toutes les formalités nécessaires; mais au lieu que les orateurs jusqu'alors se tournaient, en parlant, vers le sé-

[1] *Fragments de Caius* dans Aulu Gelle, 10-3.
[2] Appien, Εμφ., 1; Plut., *Caius*, 34; Florus, 3-13; Vell., 2-5; Rosin, 8-2.
[3] Plut., *Caius*, 34; Appien, Εμφ., 1; Vell., 2-5.
[4] Florus, 3-14, 13.
[5] Appien, Εμφ., 1.
[6] Rosin, 8-8; Cic., *Pro domo*, *In vatin.*, *De provinc.*

nat et le comice, Caius commença de se tourner vers le côté du Forum où se tenait la multitude, et, depuis, il s'en fit un usage. Ce léger changement fut d'une grande importance[1]. Sa pose et ses regards transportaient ainsi la souveraineté du sénat au peuple. Ce fut le premier acte de démocratie ; déclaration muette, mais expressive, qu'il n'y avait pas moyen de contester, et qui contenait tout l'avenir de la république.

Le peuple triomphait déjà en espérance ; il témoigna sa satisfaction à son nouveau chef, en lui conférant le droit de choisir seul les chevaliers qui devaient siéger comme juges. Caius répondit magnifiquement à cette confiance ; il fit décréter l'établissement de nouvelles colonies, la construction de greniers publics et de grandes routes. Il se chargea de diriger lui-même toutes ces entreprises. Il faisait tirer ces grandes routes en ligne droite, à travers les difficultés du terrain, comblant les marais et les ravins, jetant des ponts sur les torrents et les eaux stagnantes. Ces constructions de pierres énormes, parallèlement assises et unies, comme un seul bloc, dans du sable battu, offraient dans la longueur de leur surface plane une voie aussi agréable à la vue que solide. Des colonnes, placées de chaque côté, mesuraient le chemin en intervalles égaux, que les Latins appelaient des milles ; et, à distances plus rapprochées, d'autres bornes, plus petites, donnaient aux voyageurs la facilité de remonter à cheval[2].

Ceux mêmes qui haïssaient ou craignaient le plus Caius, ne voyaient qu'avec étonnement son intelligence et son activité. Le peuple ne pouvait se lasser d'admirer son jeune tribun, occupé de tant de choses à la fois et suffisant à tout ; sans cesse entouré d'entrepreneurs, d'ouvriers, d'am-

[1] Plut., *Caius*, 34.
[2] Plut., *Caius*, 35, 36.

bassadeurs, de magistrats, de soldats, de gens de lettres, leur répondant à propos, avec une douceur familière, selon le caractère de chacun, sans rien perdre de sa dignité, plus populaire encore dans le commerce journalier que dans ses harangues politiques; de telle sorte que ses ennemis, qui lui reprochaient des manières hautaines, une humeur violente, se trouvaient à chaque instant convaincus de calomnie [1].

[1] Plut., *Caius*, 36.

CHAPITRE XXV.

SECOND TRIBUNAT DE CAIUS GRACCHUS ; VENGEANCE DE L'ARISTOCRATIE.

Caius devenait insensiblement le maître de l'État : lois, travaux, réformes, administration, tout partait de lui; le droit de composer les tribunaux « l'investissait d'une autorité presque monarchique [1]. » Il s'attachait même à sa personne une sorte de supériorité inouïe. Il avait trois classes de clients et d'amis : les uns reçus intimement chez lui, les autres admis seulement dans l'intérieur de sa maison, les troisièmes, le grand nombre, dans le vestibule [2]. Le sénat n'osait presque rien faire sans le consulter, et il est vrai que Caius ne donna jamais que des avis dignes du grand conseil de la cité. Tel fut le décret qu'il proposa au sujet du blé qu'un Fabius, propréteur, avait envoyé d'Espagne : ce blé, en conséquence, fut vendu ; on en renvoya le prix aux villes espagnoles, avec des réprimandes

[1] Plut., *Caius*, 35.
[2] Sénèque, *De benefic.*, 6-33, 34.

au propréteur, pour ces exactions qui rendaient odieuse aux pays conquis la puissance romaine. Mais alors que deviendraient les grands, les chevaliers eux-mêmes, s'il n'était plus permis de presser les provinces? Comment faire fortune et soutenir tant de dépenses? Les inquiétudes redoublèrent, et la haine ne se dissimula plus quand on le vit continué dans le tribunat. Il avait lui-même inséré cette clause dans une de ses lois, que si un tribun avait besoin d'être réélu pour remplir ses promesses, le peuple pourrait le réélire par cette raison, malgré la législation contraire[1]. Il ne fut pas obligé de se remettre sur les rangs. Un jour, à la tribune, il avait demandé une seule grâce : on crut que c'était le consulat; on s'imagina même qu'il voulait être consul et tribun à la fois[2], et il est vraisemblable qu'il l'eût obtenu. Bientôt, aux comices consulaires, il se présenta tenant par la main un de ses amis, Fannius, et sollicita pour lui. Fannius élu consul, Caius devait être une seconde fois tribun, et il le fut (122).

L'appui qu'il espérait lui manqua; Fannius se refroidit. Alors nouvelles colonies proposées à Tarente, à Capoue, et nouvelles lois pour entretenir le zèle du peuple. Il chercha même des secours plus loin, et voulut admettre les Italiens au droit de suffrage[3]. Rien n'effraya autant le sénat. La noblesse était perdue si tout cela passait. Elle avait renversé Tiberius par la violence, et la loi agraire n'était pas moins restée, et Caius maintenant faisait bien davantage, et il paraissait inattaquable. On imagina pourtant un moyen qui réussit, la perfidie.

Le sénat sembla s'exécuter de bonne grâce et se réunir

[1] Appien, Εμφ., 1.
[2] Plut., *Caius*, 37.
[3] Plut., *Caius*, 37, dit ici tous les peuples *latins*; c'est une distraction évidente, puisqu'il a dit plus haut, 34, *tous les peuples de l'Italie*; Vell., 2-5, et Appien, Εμφ., 1, indiquent également tous les alliés.

enfin aux intentions qu'il avait combattues. Il gagna un homme d'une ambition plus habile que le consul Fannius, un tribun, Livius Drusus, homme qui n'était inférieur en richesse, en talent, en éloquence, à aucun des plus puissants. Il fut concerté avec lui qu'on détournerait, par son intervention, la faveur de la multitude, en cherchant à lui complaire jusque dans les choses les moins justes. Drusus, abandonnant donc au sénat l'exercice de son tribunat, proposa à son tour des lois sans utilité ni honneur véritable, dans le seul motif de surpasser Caius en prévenance pour le peuple, « comme dans les comédies les poètes disputaient à qui divertirait le mieux les spectateurs [1]. » Drusus annonçant toujours, dans toutes ses harangues et ses rogations, qu'il avait l'approbation du sénat, qui n'avait rien tant à cœur que l'intérêt du peuple, le peuple, toujours insensé, fut dupe de cet artifice. On lui montra ainsi évidemment que le sénat n'en voulait point aux lois de Caius, mais à sa personne. Il s'établit donc un combat de popularité entre les deux tribuns. Caius avait proposé deux colonies, qu'il composait des citoyens les plus honnêtes, et les sénateurs l'avaient accusé de vouloir corrompre le peuple ; Drusus en ordonna douze, chacune de trois mille citoyens indigents, et les sénateurs l'appuyèrent. Caius avait assujetti à une rente annuelle pour le trésor les terres distribuées aux pauvres, et le sénat l'avait appelé corrupteur de la multitude ; Drusus ôta cette redevance, et le sénat en témoigna son contentement. Caius avait accordé le droit de cité à tous les peuples du nom latin, et cette concession avait déplu au sénat ; Drusus défendit qu'aucun soldat latin fût frappé de verges, et le sénat soutint vivement cette loi. Le peuple s'adoucit, et peu à peu perdit son animosité contre les nobles, dont les moindres démar-

[1] Plut., *Caius*, 38.

ches et les moindres paroles lui étaient auparavant suspectes.

Une chose ajoutait encore à la confiance qu'on prenait en Drusus, c'est qu'il ne tirait jamais aucun avantage de ses lois ; il ne se mettait point parmi les commissaires de colonies à conduire, et ne se chargeait d'aucun emploi des deniers publics, au lieu que Caius s'attribuait la plupart et les plus importantes de ces commissions[1]. A la faveur de cette conspiration de générosité, le sénat réussit adroitement à sauver du partage le territoire de Capoue, réservé de tout temps pour l'État.

Un autre tribun, Rubrius, ayant proposé le rétablissement de Carthage par une colonie romaine, le sort, sans doute sous l'influence du sénat, en confia le soin à Caius, qui ne s'aperçut pas du piège, ou présuma en sortir à sa gloire. Il se rendit en Afrique, et s'occupa rapidement de tous les préparatifs nécessaires pour y recevoir six mille citoyens. Drusus avait le champ libre ; il en profita, s'appliquant à ruiner indirectement Caius par des attaques continuelles contre Fulvius Flaccus, le triumvir agraire, l'intime ami de Caius, et mortellement haï du sénat, qui le soupçonnait de pratiquer les alliés d'Italie, et de les exciter à la révolte. Ces soupçons n'étaient fondés sur rien ; mais Fulvius y donnait quelque vraisemblance par ses contradictions déraisonnables et turbulentes. Tout ce que gagnait Drusus, tout ce que perdait Fulvius dans l'opinion, était en même temps perdu pour Caius.

Cependant Caius exécutait sa fondation avec une activité extraordinaire ; en soixante-dix jours il eut terminé son œuvre, et il revint à Rome, où il savait Fulvius vivement pressé par Drusus. De plus, l'ancien préteur Opimius, qu'il avait l'année précédente repoussé du consulat pour y

[1] Plut., *Caius*, 39 ; Appien, Εμφ, ι.

porter l'ingrat Fannius, se présentait, soutenu d'une faction nombreuse. Cette candidature du destructeur de Frégelles n'inspirait plus de défiance à un peuple rassasié de lois populaires[1], qui croyait n'avoir plus besoin de Caius, ni rien à craindre pour lui. Le jeune tribun devait être plus pénétrant : quoiqu'il sentît sa puissance affaiblie, avec un troisième tribunat il pouvait la relever et l'assurer; car la politique du sénat n'était bonne que pour un moment : de même que la tactique de Fabius contre Annibal devait à la longue ruiner la république en la défendant, le parti des grands ne pouvait tenir à des flatteries et des profusions prolongées.

Caius fit en conséquence ses dispositions; il quitta sa maison du Palatin, pour aller prendre près du Forum une habitation plus simple, au milieu de citoyens pauvres et obscurs. Il proposa ensuite le reste de ses lois, résolu de les faire ratifier par les comices. Comme il s'agissait spécialement du droit de suffrage pour les Italiens, et des six mille habitants à désigner dans l'Italie[2] pour les envoyer à Junonia (Carthage), il appelait les Latins de toutes parts, et les rassemblait autour de lui; le sénat fit renvoyer par le consul tous ceux qui n'étaient pas naturels Romains. Lorsque cet ordre étrange fut publié à son de trompe, que nul allié ne fût vu dans la ville, ni à cinq mille pas à la ronde[3] pendant un certain nombre de jours, Caius fit afficher une protestation, où il promettait son appui à tous ceux qui voudraient rester; mais il ne soutint pas son acte, car ayant vu un de ses amis et de ses hôtes traîné en prison par les licteurs du consul, il laissa faire, soit qu'il craignît de se compromettre par une tentative inutile, soit, comme

[1] Plut., *Caius*, 40, 41.
[2] Appien, Εμφυλ., 1.
[3] Plut., *Caius*, 42 ; Appien, Εμφ., 1; Rosin, 8-2.

il le disait lui-même, qu'il ne voulût pas donner à ses ennemis un prétexte qu'ils cherchaient de prendre les armes et d'en venir à des voies de fait[1]. Ainsi il se défiait de son pouvoir. Après avoir faibli à l'égard de ses amis, il fit une hardiesse d'autant plus imprudente contre ses adversaires. On devait donner un combat public de gladiateurs sur le Forum, et la plupart des magistrats avaient fait dresser des échafauds, pour les louer, autour de la place. Caius ordonna de les ôter, afin que la place fût libre au peuple pour voir sans rien payer. Personne n'ayant obéi, Caius attendit la veille des jeux, et les échafauds furent abattus pendant la nuit. Ce coup de vigueur plut au peuple, mais offensa ses collègues et lui fit manquer son troisième tribunat, les autres tribuns ayant rendu un rapport infidèle des suffrages. Le fait ne fut pas avéré cependant [2], et l'échec de Caius peut s'expliquer aussi bien par les artifices de la noblesse : il n'était plus exclusivement aimé du peuple.

Caius ne sut pas supporter cet affront, et, comme ses ennemis en riaient publiquement, il leur dit, avec une arrogance imprudente, « que c'était là un rire sardonique, » parce qu'ils ne voyaient pas quelle obscurité ses lois jetaient sur eux. Ils ne l'avaient que trop vu, et ce revers, et ces rires, et le consulat obtenu par Opimius, annonçaient déjà qu'ils comptaient bien s'en venger. Caius en fut bientôt malheureusement certain. Le nouveau consul voulut commencer l'exercice de sa charge par l'abrogation des lois *Semproniæ* et de la colonie de Carthage : on cherchait à irriter Caius, afin que ses emportements donnassent occasion de le tuer. Il fut d'abord assez patient; mais ses amis, et surtout Fulvius, ne le laissaient point en repos. Moins

[1] Plut., *Caius*, 42.
[2] Plut., *Caius*, 24.

généreux que lui, ils comprenaient mieux qu'il n'y avait point de générosité à attendre de la noblesse une seconde fois victorieuse, et qu'il fallait soutenir les lois *Semproniæ* pour sauver ceux qui les avaient publiées. Il était trop tard pour agir maintenant. Caius, à regret réduit à la résistance, rassembla de nouveau assez de monde pour tenir tête au consul. On dit que sa mère soudoya même un certain nombre d'étrangers, qui entrèrent à Rome déguisés en moissonneurs[1].

Déjà on s'était hautement prononcé contre Junonia, cette ville nouvelle qui s'élevait sur l'emplacement funeste de la rivale de Rome; des lettres était arrivées, qui révélaient de sinistres présages : un vent impétueux avait brisé la première enseigne entre les mains du porte-enseigne, malgré sa résistance, dispersé les entrailles des victimes de dessus l'autel jusqu'au-delà des palissades d'enceinte; les palissades mêmes avaient été arrachées et emportées par des loups pendant la nuit[2]. Les augures déclarèrent qu'on ne pouvait mettre là des colons, et le sénat ordonna des comices pour décréter l'abolition de la colonie. Caius et Fulvius répondirent que ce prodige et ces lettres étaient un mensonge du sénat[3]. Au jour indiqué, les deux partis occupèrent, dès le matin, le Capitole : le sacrifice àchevé, le licteur Q. Antyllius, portant les entrailles des victimes, dit à Fulvius et à ceux qui étaient auprès : Place aux honnêtes gens, mauvais citoyens, et il ajouta un geste menaçant. A l'instant, cet homme fut tué sur la place à coups de poinçons, ce qui causa un grand trouble. Caius en fut affligé, et reprocha vivement aux siens d'avoir donné à leurs ennemis communs un prétexte qu'ils cherchaient de-

[1] Plut., *Caius*, 43.
[2] Plut., *Caius*, 41; Tertullien, *De pallio*, 1.
[3] Appien, Εμφ., 1.

puis longtemps. Opimius, en effet, saisit l'occasion, et excita le peuple à venger le meurtre d'un homme du peuple; une pluie qui survint ne fit que suspendre l'agitation naissante.

Le lendemain, au point du jour, le sénat assemblé délibérait, lorsque des gens apostés par le consul mirent le corps d'Antyllius sur un lit funèbre, et le portèrent jusqu'au lieu de la délibération, avec des cris et des gémissements affectés. Les sénateurs sortent pour voir ce que c'est; le consul lui-même témoigne de l'étonnement, et on se met à déplorer un malheur si affreux. Cette fausse douleur ne réussit pas cependant, et ralluma bientôt la haine du peuple contre les nobles: ils avaient tué de leurs propres mains, dans le Capitole, Tiberius; ils avaient jeté son corps dans le Tibre, et aujourd'hui, parce que Antyllius, un misérable licteur, qui pouvait bien ne pas mériter la mort, mais qui se l'était attirée, était exposé sur la place, le sénat environnait son lit funèbre, pleurait et suivait par honneur les obsèques d'un simple mercenaire! sans doute afin de se ménager un moyen de faire périr le seul protecteur qui restât au peuple[1].

Comme il arrive assez ordinairement, le peuple commençait à voir ce que signifiait tout ceci et tout le passé; mais il s'était laissé pousser peu à peu hors de la résistance, et il n'avait plus de défense légale; il ne savait plus que faire. Le sénat ne perdait pas un moment: rentré dans la salle, il prononça le *caveat consul*. Opimius, muni de ce décret, ordonna aux sénateurs de prendre les armes, et aux chevaliers d'amener, le jour suivant, chacun deux serviteurs armés. Fulvius, de son côté, rassembla autour de lui une foule nombreuse pour résister. Caius, en se retirant, s'arrêta devant la statue de son père, et, après l'a-

[1] Plut., *Caius*, 43, 44; Appien, Ἐμφ., I.

voir considérée longtemps en silence, il s'en alla avec des larmes et de profonds soupirs. Le peuple fut vivement touché à cette vue, et, se reprochant les uns aux autres leur lâcheté et leur ingratitude envers un homme si dévoué à leurs intérêts, ils le suivirent, passèrent la nuit devant sa maison, et le gardèrent tristement silencieux, comme dans une calamité publique, songeant aux suites que pourraient avoir ces premières démarches; et ils se relevaient tour à tour pour prendre du repos.

Fulvius et les siens gâtaient cette cause par leurs audacieux propos, leurs cris de joie insensés et leur indigne débauche pendant cette nuit si triste. Quand le jour parut, on eut bien de la peine à les réveiller de leur sommeil et de leur ivresse. Ils s'armèrent des trophées remportés dans son consulat sur les Gaulois, et ils allèrent se poster, avec de grandes menaces, sur l'Aventin. Caius ne voulut point s'armer; il sortit en toge, comme à son ordinaire, sans autre précaution que de porter un petit poignard. Il était encore sur le seuil de la porte, quand sa jeune femme, Licinia, se jeta à ses genoux, et, l'arrêtant d'une main et tenant, de l'autre, son fils encore enfant, elle lui disait : « Mon « Caius, tu ne me quittes pas aujourd'hui pour aller à la « tribune haranguer ou proposer des lois; tu ne me quittes « pas pour une guerre glorieuse, qui me laisserait du moins « un deuil honorable, si j'avais le malheur de te perdre; « c'est aux meurtriers de Tiberius que tu vas te livrer. Tu y « vas sans armes; tu vas noblement tout souffrir plutôt « que de faire toi-même quelques violences. Tu périras, et « ta mort sera inutile à la patrie. Les méchants triomphent « déjà : la force et le fer décident tout dans les tribunaux. « Si ton frère fût mort devant Numance, on eût obtenu son « corps pour la sépulture; et moi, peut-être, il me faudra « redemander aux rives du fleuve ou de la mer tes restes « longtemps ensevelis sous les eaux; car, après le massa-

« cre de Tiberius, quelle confiance avoir dans les lois et « même dans les dieux[1] ! »

Pendant qu'elle parlait ainsi, Caius se dégagea doucement de sa main, et sortit, sans rien dire, avec ses amis. Licinia, s'efforçant de le retenir, tomba sur le seuil et y resta longtemps sans mouvement et sans voix ; ses esclaves, la trouvant évanouie, la portèrent chez son frère Licinius Crassus.

Caius, arrivé près de Fulvius, fut d'avis de négocier ; on envoya donc, un caducée à la main, le plus jeune des fils de Fulvius, parfaitement beau et plus intéressant encore par sa rougeur et ses larmes. Le sénat était assez bien disposé; mais Opimius objecta que des coupables ne devaient pas traiter avec le sénat par des hérauts : « Qu'ils descendent « de leur montagne; qu'ils viennent eux-mêmes subir leur « jugement, et désarmer la juste colère du sénat en se li« vrant. » Il défendit à cet enfant de revenir, à moins que ces conditions ne fussent acceptées. Caius voulait aller au sénat pour conclure une paix ; mais personne n'y consentit. Fulvius envoya une seconde fois son fils avec les mêmes propositions. Opimius, qui ne demandait qu'à attaquer, fit arrêter cet enfant et marcha contre l'Aventin avec une troupe nombreuse, soutenue d'archers crétois. Plusieurs blessures, portées ainsi de loin, mirent bientôt le désordre dans la troupe opposée. Toutefois, on se défendait ; Opimius, rencontrant plus de résistance qu'il ne pensait, proclama une amnistie pour tous ceux qui se rendraient, et une récompense pour qui lui apporterait la tête de Fulvius et celle de Caius. Alors tout céda et prit la fuite. Fulvius se cacha dans un bain public ou dans un atelier ; comme on ne savait dans quelle maison le chercher, on menaça de mettre le feu au quartier : celui qui avait donné asyle à Ful-

[1] Plut., *Caius*, 45, 46.

vius, craignant de livrer un suppliant, le fit dénoncer par un autre[1], et Fulvius fut massacré avec son fils aîné.

Personne n'avait vu Caius les armes à la main. Profondément affligé de ce désordre, il s'était retiré dans le temple de Diane, résolu de se donner la mort. Deux de ses plus fidèles amis, Pomponius et Licinius, lui ôtant son poignard, le décidèrent à fuir. On dit qu'alors il se mit à genoux, et, les mains tendues vers la déesse, il la pria de punir d'une perpétuelle servitude ces Romains ingrats et traîtres, qui l'avaient presque tous abandonné dès qu'ils avaient entendu publier l'amnistie. Poursuivis tous trois, ils allaient être atteints près du pont Sublicius; ses deux amis se hâtent de nouveau, l'envoient devant eux, et, se retournant aussitôt, ils tiennent ferme à la tête du pont. Ils combattirent avec tant de courage, que personne ne put passer avant qu'ils fussent tombés morts sur la place. Caius n'avait plus avec lui que son esclave Philocrate; tout le reste « l'encourageait de loin, comme s'il se fût agi de disputer le prix d'une course dans les jeux; mais personne ne venait à son secours, et ne lui présentait un cheval, quoiqu'il le demandât instamment[2]. » Il ne devançait plus ses ennemis que d'un court intervalle; il eut le temps de se jeter dans un bois consacré aux Furies; là il se fit tuer par Philocrate, qui se tua ensuite lui-même. Quelques historiens racontent que, rejoints enfin par les meurtriers, l'esclave serra si étroitement son maître dans ses bras, qu'il para les premiers coups, et que Caius ne put être frappé que lorsque Philocrate eut péri de ses blessures. Un homme inconnu coupa la tête du défenseur du peuple, et, comme il la portait au consul, un Septimuleius, ami d'Opimius, la lui enleva, parce que la proclamation promet-

[1] Appien, Εμφ., 1; Vell., 2-5, 6.
[2] Plut., *Caius*, 47, 48.

tait de payer au poids de l'or les têtes de Caius et de Fulvius. Septimuleius apporta au consul celle de Caius au bout d'une pique. « On prit des balances, et la tête se trouva peser dix-sept livres huit onces : » il en avait ôté la cervelle, et coulé à la place du plomb fondu. On apporta ensuite celle de Fulvius : c'étaient des hommes obscurs, ils n'eurent aucune récompense. Les deux corps furent jetés dans le Tibre, avec ceux de trois mille de leurs partisans tués dans cette affreuse bataille. Leurs biens furent confisqués au profit du trésor public ; on défendit à leurs femmes de porter le deuil, et l'infortunée Licinia fut, en outre, privée de sa dot.

Ce n'était pas assez : ce jeune fils de Fulvius, envoyé au consul avant le combat pour offrir un accommodement, et qui était resté prisonnier, on le tua aussi [1]. Puis Opimius s'occupa de bâtir un temple à la Concorde, se faisant un triomphe du meurtre de tant de citoyens. Le peuple regarda ce monument comme une cruelle offense, et, la nuit qui suivit la dédicace du temple, on écrivit ce vers au-dessous de l'inscription :

La Fureur a dressé ce temple à la Concorde [2].

Faible consolation de tant de malheurs et de lâcheté ! Trois mille citoyens n'avaient pas moins péri sans aucune des formalités de la justice, avec Caius Gracchus et Fulvius, l'un personnage consulaire, honoré d'un triomphe, l'autre, jeune encore, et « supérieur à tous ceux de son âge par sa gloire et sa vertu. » Opimius n'avait pas moins exercé le premier et impunément une autorité dictatoriale dans le consulat. On eut plus tard le plaisir de voir un tel

[1] Plut., *Caius*, 48, 49; Florus, 3-16; Vell., 2-6.
[2] Plut., *Caius*, 50.

homme vendre l'honneur de la république à un prince numide, et vieillir dans le mépris et la haine, sous une flétrissure légale. Jusque-là il put braver les regrets du peuple, passer tranquillement devant les statues qu'on éleva aux deux Gracques, devant les lieux où ils avaient péri, et insulter, par sa présence, à la consécration de ces lieux, aux prémices de chaque saison et aux sacrifices de chaque jour qu'y venaient offrir religieusement un grand nombre de citoyens [1].

Cornélie disait, en parlant des édifices sacrés construits en l'honneur de ses fils, à l'endroit même de leur mort: « Ils ont les tombeaux qu'ils méritent. » Elle continua de vivre dans sa maison de Misène, réunissant, comme auparavant, beaucoup d'amis et d'étrangers à sa table: elle avait toujours auprès d'elle des Grecs et des lettrés; les rois lui envoyaient et en recevaient des présents. Elle charmait ses hôtes en leur racontant la vie de son père, Scipion-l'Africain; mais elle excitait l'admiration lorsque, sans exprimer aucun regret, sans verser une larme, elle rappelait ce qu'avaient fait ses deux fils, tout ce qu'ils avaient souffert, comme si elle parlait de quelques personnages anciens qui lui fussent étrangers. Plutarque appelle cela de la grandeur d'ame, l'effet d'un heureux naturel et d'une bonne éducation, « qui donnent tant de ressources à l'homme pour surmonter l'adversité. » Très-peu frappé de cette force stoïque, j'avoue que j'eusse mieux aimé voir pleurer Cornélie, et que j'eusse été de ceux-là qui manquaient de sens, selon lui, lorsque, entendant le froid récit de cette mère, ils pensaient que la vieillesse lui avait affaibli l'esprit, ou que l'excès de ses maux lui avait ôté le sentiment [2].

Ce qui semblerait non moins étrange, c'est de lire dans

[1] Plut., *Caius*, 50, 51.
[2] Plut., *Caius*, 51; Sénèque, *Consol. à Helvia*, 16.

Cicéron tant d'éloges et de regrets pour Opimius[1], si on ne se rappelait que le grand orateur tenait à l'aristocratie, et que, de son temps, on ne trouvait plus sur le Forum que de la populace. Au reste, le peuple souffrait assez tranquillement lui-même Septimuleius. Et cet homme demandant un jour au consul Scœvola (117) de l'emmener comme préfet en Asie : « Insensé, lui répondit le consul, il y a ici tant de mauvais citoyens ; je t'assure que si tu restes à Rome, tu deviendras riche en peu de temps. » On ne voit pas que Septimuleius ait subi une autre « punition que cette raillerie[2]. »

Les Gracques, dans l'ardeur de la victoire, dit Salluste, ne surent pas se modérer[3] : le mot est plus vrai de Tiberius que de son frère, et si Caius eût osé sans mesure, s'il eût attaqué non les abus, mais l'aristocratie elle-même, il l'eût renversée peut-être. Une victoire complète toutefois était encore difficile : la constitution n'était pas encore assez usée, ni la nation assez avilie, et les Gracques avaient trop de vertu pour soulever une révolution qui ne devait assurer la démocratie sur les ruines des oppresseurs que par une oppression aussi cruelle et plus sanglante.

La noblesse, abusant en ce moment de sa supériorité, s'était faite plus terrible que puissante[4] ; la haine com-

[1] Cic., *In Pison.*, 95 : « L. Opimius ejectus est e patria, is qui prætor et consul maximis rempublicam periculis liberarat... » *Pro Plancio*, 88 : « Ubi enim presto fuisset mihi aut tam fortis consul quam L. Opimius. . . » *Ibid.*, 69, 70 : « Opimium damnatum esse commemoras, servatorem ipsum reipublicæ Calidium adjungis. . . nam Opimii quidem calamitas utinam ex hominum memoria posset evelli. Vulnus illud reipublicæ, dedecus hujus imperii, turpitudo populi Romani non judicium putandum est. . . » *De clar. orat.*, 34 : « Civem præstantissimum L. Opimium, Gracchi interfectorem. » *Voyez* encore *De oratore*, 2-39, 40, *In Pison.*, 9, 39.

[2] *Voyez De orat.*, 2-69.

[3] Sall., *Jug.*, 42.

[4] Sall., *Jug.*, 42.

primée devait éclater plus violemment; de la génération suivante allaient sortir des hommes qui ne valaient pas les Gracques, et qui, par conséquent, sauraient les venger: avant deux ans Marius sera tribun.

CHAPITRE XXVI.

PETITES CONQUÊTES. — PREMIÈRES ATTAQUES DES BARBARES DU NORD ; GUERRE DE NUMIDIE. — DÉCADENCE DE L'ARISTOCRATIE TYRANNIQUE ET VÉNALE.

La passion des Romains était de posséder ; la moindre occasion de conquête les attirait. Le sénat, par la perspective d'un triomphe, avait éloigné de Rome et de la loi agraire le consul Fulvius (125). Les ennemis de Marseille ne furent pas seulement vaincus ; un autre consul, Sextius Calvinus, les contraignit à la soumission (124), et fonda chez eux une ville romaine, Aquæ-Sextiæ (123). Leur roi, expulsé, alla se plaindre aux Allobroges, situés au-delà de l'Isère, et aux puissants Arvernes, qui tenaient le milieu de la Gaule, depuis le Rhône jusqu'à l'Océan ; peuple renommé par les chants de ses bardes et la magnificence de ses princes, qui jetaient l'or du haut de leur char, en parcourant les campagnes. Domitius Ahenobarbus, collègue de Fannius dans le consulat, reçut du roi arverne Bitultik une ambassade qui demandait le rétablissement du réfugié

et de ses sujets. Les Éduens, peuplade qui habitait entre la Saône et la Loire, vinrent peu après demander secours contre ces voisins redoutés. Le consul, qui avait renvoyé l'autre ambassade avec un refus, accueillit volontiers cette alliance. La guerre continua; il se livra plusieurs batailles que les Romains gagnèrent. La plus grande terreur pour les Barbares, ce furent les éléphants, « qui égalaient leur hauteur gigantesque. » Fabius, le frère de Scipion, le collègue d'Opimius, remporta de la Gaule le surnom d'Allobrogicus (121), et orna son triomphe de la captivité de Bituitik. Ce prince, invité à une conférence dans le camp de Domitius, avait été retenu prisonnier. Si les Arvernes n'osèrent point essayer de venger cette perfidie, les Romains n'osèrent pas non plus entreprendre davantage; ils accordèrent la paix sans imposer de tribut; ils se contentèrent du pays conquis sur les Salyens et les Allobroges; ils en firent une province nouvelle, s'efforçant de la prolonger vers les Pyrénées pour établir une communication par terre avec l'Espagne, et bientôt, en effet, le consul Narbo Marcius éleva, comme un poste avancé de ce côté, la ville de Narbonne (118).

Une autre petite conquête récente avait aussi son importance par sa proximité de l'Espagne; c'était celle des Baléares (123). Un Metellus, consul, sous prétexte que ces sauvages insulaires avaient insulté sa flotte, les attaqua. Ils ne connaissaient d'autre arme que la fronde; chacun en avait trois: leurs coups étaient certains, car on les exerçait dès le bas âge, l'enfant ne recevant d'autre nourriture que celle qu'il avait frappée au but montré par sa mère. Metellus, pour avoir exterminé presque toute cette petite peuplade, qu'il remplaça par des colonies, prit le surnom de Balearicus[1].

[1] Florus, 3-3; Appien, Κελτικὴ; Vell., 2-7, 9.

Fabius Allobrogicus montra aux Romains un roi de Gaule captif, l'année même où venait de périr C. Gracchus (121). Loin de détourner les esprits d'un si cruel souvenir, ce triomphe du frère de Scipion-Émilien devait rappeler, au contraire, et venger en quelque sorte le vainqueur de Numance. La noblesse du moins triomphait avec Fabius, et elle acheva pleinement sa victoire sur le peuple. Dès l'année suivante, elle eut le plaisir de lui enlever son dernier triumvir agraire en favorisant l'élévation de Carbon au consulat; de faire défendre par ce consul le terrible Opimius, cité devant les comices, dont il sortit absous; de rappeler, par l'intervention du tribun Bestia, l'exilé Popilius; ensuite elle abandonna Carbon, et, pour prix de sa légèreté perpétuelle, cité à son tour après sa charge, il ne put se soustraire que par une mort volontaire à la sévérité des juges. Ces juges étaient les chevaliers, nouvellement maîtres des tribunaux, qui ne voulaient pas, plus que les nobles, perdre leurs possessions par la loi agraire, et qui ne condamnèrent pas moins plus tard Opimius, parce qu'il avait voulu abolir les lois de Caius, et, par conséquent, les chasser eux-mêmes de la judicature[1].

Cependant un homme se fit connaître alors, qui rendit un moment de l'espoir à la multitude et de l'inquiétude aux grands. Parmi les jeunes citoyens qui faisaient leur première campagne au siège de Numance, Émilien en avait remarqué un qui suivait à merveille la sévère discipline introduite dans le camp; il le vit une fois tuer un ennemi

[1] Val. Max., 3-7; Cic., *De clar. orat.*, 27 : « Propter perpetuam in populari ratione levitatem, morte voluntaria se a severitate judicum vindicavit. » Et 34 : « Bestia bonis initiis ortus tribunatus (nam Popilium vi C. Gracchi expulsum sua rogatione restituit)... civemque præstantissimum L. Opimium, Gracchi interfectorem, a populo absolutum, quum is contra populi studium stetisset, Gracchani judices sustulerunt. » *De orat.*, 2-25, 40, 1-10, *De clar. orat.*, 43.

en combat singulier. Reconnaissant en lui une grande supériorité de courage, il se l'attacha, le combla d'honneurs, et un soir qu'à sa table la conversation était tombée sur les généraux du temps, un convive lui ayant demandé quel capitaine aurait le peuple romain après lui pour le remplacer, Scipion frappant doucement sur l'épaule de ce jeune homme, répondit : « Ce sera peut-être celui-ci. » Ainsi avait-il annoncé le vainqueur des Cimbres. Ce jeune homme était Marius. Né de parents obscurs, d'une famille pauvre, d'un père publicain, élevé à la vie laborieuse d'un colon mercenaire, dans une bourgade dépendante du municipe d'Arpinum, la rudesse de ses mœurs répondait à sa complexion robuste et faite pour la guerre. Il n'apprit jamais les lettres grecques, et ne voulut pas même de cette langue dans aucune affaire importante ; il trouvait ridicule d'apprendre la langue d'un peuple esclave [1].

Le mot de Scipion lui révélant tout-à-coup ses espérances et son génie ambitieux, il se porta vers les affaires publiques, et la protection de Cecilius Metellus, dont la maison avait toujours protégé la sienne, le fit nommer tribun du peuple (119). Il proposa une loi qui devait gêner la brigue et l'influence des nobles au moment décisif, celui du vote des comices : il voulait que les ponts par lesquels on allait aux suffrages dans les parcs, fussent rétrécis, afin qu'un seul homme y pût passer, et que nul autre ne pût s'y tenir pour solliciter des voix au passage [2].

[1] Plut., *Caius*, 3, 2 ; Diodore, *Excerpt.*; Vell., 2-10 ; Cic., *De leg.*, 2-16, 36 ; Juvénal, 8, v. 243 :

Arpinas alius Volscorum in monte solebat
Pascere mercedes alieno lassus aratro :
Nodosam post hæc frangebat vertice vitem,
Si lentus pigra muniret castra dolabra.
Hic tamen et Cimbros, et summa pericula rerum
Excipit, et solus trepidantem protegit urbem.

[2] Plut., *Mar.*, 4 ; Cic., *De leg.*, 3 ; Rosin, 8-3.

On crut avoir bon compte de ce jeune nouveau-venu qu'on connaissait à peine; on le cita au sénat. Il s'y rendit d'un air assuré, menaça le consul Cotta de le mettre en prison s'il ne faisait révoquer son sénatus-consulte; et Cotta commençant à prendre les voix, le tribun appela un viateur pour saisir Metellus, qui, le premier, avait appuyé le consul. Nul autre tribun ne s'interposa, le sénat retira son décret, et Marius retournant fièrement aux comices, la loi fut acceptée [1]. Un pareil début promettait une opposition redoutable; mais Marius surprit agréablement les grands en rejetant une autre proposition plus populaire, qui accordait une distribution gratuite de blé. Cette indépendance d'action et de volonté lui attira l'estime des deux partis. Il n'obtint pas cependant la grande édilité aux élections suivantes; il se présenta sur-le-champ à l'édilité plébéienne: il fut rejeté pour cette obstination même. Un double refus en un jour, ce qui était sans exemple, ne rabattit rien de sa fierté; il demanda bientôt la préture, et peu s'en fallut qu'il ne fût encore refusé. Élu enfin le dernier (117), on l'accusa d'avoir acheté des suffrages : on avait vu, en effet, en dedans des barrières, l'esclave d'un de ses amis, Cassius Sabacon, au milieu de ceux qui lui donnaient leurs voix. Cassius, cité, répondit que, pressé d'une soif extrême, par la chaleur du jour, il avait demandé de l'eau, que cet esclave lui en avait apporté, et s'était retiré aussitôt; il fut néanmoins chassé du sénat par les censeurs, ou pour avoir fait une fausse déposition, ou pour n'avoir pas supporté une privation. C. Herennius, patron de Marius, se défendit en même temps de témoigner contre son client; les juges admettaient cette excuse, mais Marius s'y opposa, soutenant qu'il n'était plus client dès qu'il avait rempli une charge publique : la prétention n'était pas exacte, car il n'a-

[1] Plut., *Mar.*, 4.

vait encore exercé que le tribunat; les charges curules rompaient seules la clientèle, et la préture lui était précisément contestée en ce moment. Aussi les juges qui avaient à prononcer sur la brigue (*de ambitu*), paraissaient mal disposés pour lui. Cependant, contre l'attente générale, il fut absous, le dernier jour, par le partage des voix [1]. Il laissa le sénat tranquille, et, son année finie, il s'en alla comme propréteur en Espagne ultérieure, où il contint, par sa fermeté, l'humeur remuante et les brigandages des habitants.

Rien ne gênant donc plus les nobles, ils achevèrent leur dessein : une loi permit à chacun de vendre son lot de terre, ce que Tiberius avait défendu : sous ce prétexte, les riches commencèrent à évincer les pauvres par force ou par traité, jusqu'à ce qu'un plébiscite du tribun Bœbius décidât que les terres ne seraient plus partagées, qu'elles resteraient à leurs possesseurs moyennant une redevance à lever pour le peuple, et qui se distribuerait par tête [2]; ce qui soulageait les pauvres, mais ne réparait pas la population. Enfin, Sp. Thorius abolit cette contribution, et interdit même le pâturage sur les terres de l'État. On ruina entièrement, par ces artifices, la loi agraire, qui eût été « très-bonne et très-utile, si elle eût pu subsister; le peuple perdit tout; » et, par une fâcheuse conséquence, citoyens, soldats, revenus et distributions du territoire, justice, tout dépérit pendant les quinze ans qui suivirent la législation de Gracchus [3].

[1] Plut., *Mar.*, 5.

[2] Appien, Εμφ., 1; Rosin, 8-10.

[3] Rosin, 8-10; Cic., *De clar. orat.*, 36, *De orat.*, 2-70; Sigon., *De jur.*, *Antiq. ital.*, 2-2; Appien, Εμφ., 1: Απαξ δὲ τοῖς σοφίσμασι τοῖσδε τοῦ Γραχχείου νόμου παραλυθέντος, ἀρίστου καὶ ὠφελιμωτάτου οἱ ἐδύνατο παραχθῆναι γενομένου... καὶ ὁ δῆμος ἀθρόως ἁπάντων ἐξεπεπτώκει, οθεν ἐσπάνιζον ὅτι μᾶλλον ὁμοῦ πολιτῶν τε καὶ στρατιωτῶν, καὶ γῆς

Marius, à son retour d'Espagne, vit tout cela tranquillement ; il n'apportait dans les affaires publiques ni richesse, ni éloquence, deux des plus puissants moyens de considération et de gouvernement. Cependant son caractère décidé, sa constance infatigable, sa manière de vivre toute populaire, sa modération prudente, forçaient l'attention et l'estime. Ce fut un bonheur pour lui de n'être point orateur ; obligé d'y suppléer par la gloire militaire, il attendit le moment de prendre rang, et il ne tarda pas à trouver dans les camps un peuple moins mobile et plus entreprenant que celui du Forum. Une guerre imprévue s'éleva au dehors, qui fut l'opprobre de la noblesse et le premier échec de son orgueil [1].

Après Massinissa, qui mourut au commencement de la troisième guerre punique (149), Micipsa avait gardé aussi fidèlement que son père l'alliance de Rome, pour la transmettre avec son héritage à ses deux fils Adherbal et Hiempsal ; mais ce roi avait à sa cour un neveu, supérieur aux deux jeunes princes en valeur et en talents, et cher aux Numides, parce qu'il aimait comme eux la chasse, et presque toujours portait le premier coup au lion. Micipsa, s'alarmant à la fin pour ses enfants d'un âge peu avancé, l'envoya conduire devant Numance le secours de troupes qu'il devait à la république. Là, Jugurtha fit ses premières armes avec Marius, et il se distingua comme lui : également bon pour l'action et pour le conseil, intrépide aux périls, redouté des ennemis, il sut plaire aux Romains comme à leur général, et, parmi les hommes nouveaux et les nobles qui se lièrent avec lui, la plupart montraient à son ambition le trône de Numidie ;

προσόδων καὶ διανομῶν, καὶ νομῶν, πεντεκαίδεκα μάλιστα ἔτεσιν ἀπὸ τῆς Γράκχου νομοθεσίας, ἐπὶ δίκαις ἐν ἀργίᾳ γεγονότες.

[1] Sall., *Jug.*, 5.

car il avait en lui-même le plus sûr moyen de succès, et tout se vendait à Rome [1]. Il comprit cela mieux que les sages conseils de Scipion. Il revint plus glorieux vers le triste Micipsa, qui avait espéré autre chose. Essayant alors de le captiver par ses bienfaits, le roi l'adopta, l'admit à son héritage, et recommanda aux trois princes de vivre en paix.

Ils se brouillèrent dès le partage; Jugurtha, proposant d'annuler tout ce que Micipsa avait fait depuis cinq ans : « J'en suis d'avis, répondit Hiempsal, car ton adoption au trône ne date que de trois ans. » Ce mot dédaigneux lui coûta la vie. Des soldats s'introduisirent la nuit dans sa demeure par le moyen de fausses clefs, et rapportèrent sa tête à Jugurtha. Les Numides se partagèrent entre les deux autres rois; le plus grand nombre suivit Adherbal. Jugurtha eut les plus braves, et demeura vainqueur et maître de tout le royaume. Il envoya bientôt des ambassadeurs à Rome, où déjà son faible rival avait porté plainte (118). Les ambassadeurs emportèrent de l'or et de l'argent, et, selon les instructions de leur maître, ils comblèrent ses anciens amis et lui en firent de nouveaux. Au jour fixé, ils comparurent dans le sénat : on entendit les justes douleurs d'Adherbal, les impudentes dénégations de l'ambassade; on se répandit en louanges sur le mérite de Jugurtha. Quelques uns soutinrent en vain la justice; on envoya dix commissaires pour partager entre les deux princes le royaume qu'on avait donné à Micipsa. Le partage fut une autre iniquité : Adherbal eut la plus grande étendue de territoire, Jugurtha la plus fertile et la mieux peuplée (117). L'arbitre de ce partage, le chef de la commission, était cet Opimius que le meurtre de Fulvius et de Gracchus avait rendu si puissant dans le sénat. Le Numide l'avait compté entre ses

[1] Sall., *Jug.*, 8.

amis à Rome ; il le reçut si bien dans son royaume, lui donna et lui promit tant, que le consulaire fit passer, avant l'honneur et la justice, les intérêts du prince : les autres commissaires s'étaient laissé prendre également [1].

Jugurtha, voyant bien qu'il était vrai que tout se vendait à Rome, tomba bientôt sur son voisin timide et inoffensif, sans être touché de sa patience ni de ses réclamations suppliantes, et prétendit ouvertement réunir toute la Numidie. Adherbal, forcé de se défendre, surpris de nuit dans son camp, mal soutenu de ses sujets, s'enfuit dans Cirtha, où son ennemi fût entré sur ses pas et eût terminé la guerre d'un seul coup, sans les hommes de toge, les négociants italiens, qui se trouvaient là en grand nombre pour leurs affaires, et qui, ne voulant souffrir la prise ni le pillage de leur résidence, repoussèrent les vainqueurs [2]. Jugurtha commença aussitôt un siège (113). Des ambassadeurs d'Adherbal étaient déjà partis pour Rome avant la bataille, et, au premier bruit de ces évènements, le sénat avait député trois jeunes nobles pour signifier aux deux princes qu'ils eussent « à disputer par voie de justice et non par les armes [3]. » Mais la suite ne répondit pas à ce ton de dignité. Jugurtha, protestant de son respect pour l'autorité du sénat, de ses bonnes intentions, de la nécessité de se défendre contre les embûches de son adversaire, promit d'envoyer sur tout cela des ambassadeurs, et les Romains se retirèrent sans avoir même vu Adherbal [4].

Les circonstances étaient graves, et de plus grandes sollicitudes venaient du nord de l'Italie. Les Scordisques, peuplade thrace la plus féroce et la plus rusée, qui sacrifiaient des victimes humaines, buvaient dans le crâne des vain-

[1] Sall., *Jug.*, 16.
[2] Sall., *Jug.*, 20, 21.
[3] Sall., *Jug.*, 20, 21.
[4] Sall., *Jug.*, 22.

cus, ravagèrent la Macédoine. Le consul Caton, petit-fils du censeur, ayant marché contre eux (114), toute son armée avait été taillée en pièces : les Barbares s'avancèrent jusqu'aux bords de l'Adriatique, et, arrêtés par ces limites naturelles, ils lancèrent leurs traits contre les flots [1]. Mais ils rencontrèrent une autre armée avec le préteur Didius, en Illyrie, qui les surprit dispersés par le pillage, et les rechassa.

Pendant que le consul Metellus Caprarius les poussait hors de la Macédoine, son collègue, Cn. Papirius Carbon, succombait sous une autre invasion, celle des Cimbres et des Teutons (113). « On ignorait à quelle nation tenaient ces hordes errantes. Leur haute taille, leurs yeux noirs, et le nom de Cimbres (Kimri), que les Germains donnent aux brigands, faisaient conjecturer qu'ils sortaient de la Germanie maritime ; mais la Celtique confinant vers les Palus-Méotides, et le Bosphore Cimmérien (Kimrien) à la Scythie pontique, peut-être étaient-ce de ces émigrations annuelles de Celto-Scythes, qui allaient au hasard, se jetant sur les premiers pays qu'ils rencontraient. Leur multitude était immense ; leur valeur et leur audace étaient comparables à l'impétuosité de la foudre : ils entraînaient les autres peuplades sur leur passage comme une proie [2]. » Carbon les attaqua imprudemment dans le Noricum, près de Norcia (Gorice), et fut vaincu. Les Barbares continuèrent leur marche vers l'occident, au lieu de descendre en Italie ; ils s'accrurent de la réunion des Tugéniens, des Tigurins et des Ambrons, peuplades helvétiennes, et les généraux romains les retrouvèrent malheureusement dans la Gaule quatre ans après [3].

[1] Florus, 3-5.

[2] Plut., *Mar.*, 11, 12.

[3] Tacite, *Germ.*, 37, donne la date : « Sexcentesimum et quadragesimum annum urbs nostra agebat, quum primum Cimbrorum audita sunt arma,

Quant aux Scordisques, Drusus les poursuivit au-delà du Danube (112), et Min. Rufus reporta chez eux la dévastation le long de l'Èbre, quoiqu'en traversant le fleuve glacé, qui se rompit sous les pieds des chevaux, il eût perdu beaucoup de cavaliers[1]. Il ôta aux ennemis l'envie de continuer leurs courses (110).

Rien n'avait empêché cependant de secourir Adherbal. Réduit aux dernières extrémités, il n'avait pu résister. En vain deux messagers fidèles étaient venus à travers le blocus apporter au sénat une lettre lamentable du malheureux assiégé; en vain quelques sénateurs demandaient qu'on envoyât une armée et qu'on délibérât ensuite sur la désobéissance de Jugurtha : on s'était contenté d'une nouvelle députation. Des personnages imposants par l'âge et la dignité, ayant à leur tête le consulaire M. Emilius Scaurus, alors prince du sénat, un des plus sévères dès le commencement de ce démêlé, étaient partis promptement pour Utique. Là ils avaient mandé Jugurtha. Le Numide, partagé entre la crainte et l'ambition, résolut avant tout de livrer un assaut; n'ayant pu réussir comme il l'espérait, il se rendit auprès de Scaurus, et, après un long entretien, les députés avaient quitté l'Afrique sans avoir rien fait, malgré les menaces qu'ils avaient à prononcer. Les Italiens de Cirtha obligeant à la fin Adherbal de capituler, le prince n'avait demandé que la vie à son ennemi et s'était livré : Jugurtha aussitôt l'avait mis à mort (112), et tout ce qu'il trouva les armes à la main fut tué indistinctement, Numides et Italiens, quoique ceux-ci se crussent inviolables sous le nom du grand peuple[2].

Cæc. Metello ac Papir. Carbone coss. Ex quo si ad alterum imperatoris Trajani consulatum computemus, ducenti ferme, et decem anni colliguntur. » Oros., 5-15, 16; Strabon, 4-7; Vell., 2-7, 11.

[1] Florus, 3-5.

[2] Sall., *Jug.*, 23, 24, 25, 26.

Tant d'audace devait étonner Rome, et agitait en effet le sénat; mais les fauteurs du meurtrier, en prolongeant la discussion, en traînant l'affaire en longueur, finissaient par adoucir l'atrocité du fait, et si C. Memmius, tribun désigné, homme hardi et hostile à la domination des nobles, n'eût informé le peuple de ce qui se passait, toute cette émotion se fût bientôt perdue en discours. Le sénat eut peur du peuple, et, dans les deux provinces consulaires, il désigna la Numidie, qui échut ensuite à Calpurn. Pison Bestia (111); car on n'avait pu détruire toute l'œuvre des Gracques, et Caius, après sa mort, n'en tenait pas moins le sénat en bride par la loi Sempronia sur les provinces[1].

A cette vigueur inattendue, Jugurtha envoya promptement son fils et deux amis, avec la même recommandation: « Voilà de l'or, attaquez tout le monde. » Cette fois l'ambassade ne fut point admise dans Rome et reçut ordre de sortir de l'Italie dans dix jours, si le roi ne venait se livrer lui-même. Jugurtha avait encore ses trésors pleins; il attendit de pied ferme le consul et ses lieutenants, entre lesquels était Scaurus. Les hostilités commencèrent, il y eut plusieurs combats, et plusieurs villes prises. Le Numide tenta de son côté la cupidité de l'ennemi. Scaurus, jusqu'alors non gagné, céda enfin à la grandeur de la somme, et décida le consul. Ce n'était pas la première victoire de Jugurtha, et ce ne fut pas la dernière, car la vertu romaine ne savait plus résister à de pareils assauts. On lui envoya comme ôtage un questeur, sous prétexte de recevoir une provision de blé exigée; le Numide vint publiquement au camp, et, avec quelques mots de justification, se rendit à discrétion: le reste se passa en secret avec Bestia et Scaurus, et le consul partit pour présider les comices[2].

[1] Sall., *Jug.*, 27.

[2] Sall., *Jug.*, 28, 29; Florus, 3-2.

Une telle honte ne pouvait se dissimuler à Rome : sur toutes les places on ne s'entretenait dans les groupes que du fait du consul : grande irritation chez le peuple, vive appréhension au sénat. Approuverait-on, casserait-on ce traité? Comme l'influence de Scaurus empêchait toute bonne résolution, Memmius anima le peuple : « Voilà quinze ans, disait-il, que l'insolence de quelques hommes vous joue : vous laissez périr lâchement vos défenseurs; maintenant même vous avez peur de vos ennemis, quand vous devriez les faire trembler. Et pourtant il n'est pas besoin de prendre les armes et de se retirer sur le mont Sacré, il ne faut que les laisser se précipiter eux-mêmes. Jusqu'à présent vous dévoriez votre colère en voyant les nobles voler le trésor, rançonner des rois et des peuples libres, usurper toute la gloire et les richesses; de tels crimes impunis ne sont plus assez pour eux. Aussi les lois, votre dignité, les choses divines et humaines, ils ont tout livré aux ennemis; ils le font sans honte, sans remords; ils se présentent devant vous superbement, plusieurs étalant en triomphe leurs sacerdoces et leurs consulats, comme si c'était une récompense et non un butin. Des esclaves pris au marché ne souffrent pas l'injustice de leurs maîtres, et vous, quirites, nés pour commander, vous portez tranquillement la servitude! Qui sont donc ceux-là qui se sont emparés de la république? Des scélérats aux mains sanglantes, d'une insatiable avarice, les plus coupables et les plus orgueilleux des hommes : foi, honneur, religion, ils font argent de tout. Tuer des tribuns du peuple, faire contre vous des poursuites injustes, des massacres, voilà les exploits de la plupart : l'excès de leurs crimes fait leur sûreté. Que voulez-vous donc? dira-t-on. Qu'on sévisse, non par la force, mais par les tribunaux, contre ceux qui ont trahi l'État, sur la déclaration même de Jugurtha. Car s'il a fait sa dédition, il exécutera sur-le-champ vos ordres;

s'il les méprise, alors vous apprécierez quelle est cette paix ou cette dédition qui donne l'impunité à Jugurtha, à quelques puissants d'immenses richesses, et à la république dommage et honte... Piller le trésor, extorquer de l'argent aux alliés, ces choses ont tellement passé en habitude qu'on les compte pour rien; mais on livre à un ennemi habile l'autorité du sénat, on livre votre empire; en paix comme en guerre, la république est vendue. Si vous ne poursuivez pas, si vous ne punissez pas les coupables, que nous reste-t-il que de vivre soumis à leurs volontés [1]? »

De telles exhortations, souvent répétées, enhardirent enfin le peuple, et il fut décidé que le préteur Cassius amènerait à Rome Jugurtha sur la foi publique, afin de constater par sa déposition le délit de Scaurus et des autres. Jugurtha arriva donc; le peuple furieux voulait le mettre en prison, et même le condamner à mort s'il ne découvrait ses complices. Memmius plus dignement contint cette colère, protesta que la foi publique ne serait point violée, et, interrogeant le Numide introduit, après avoir rappelé ses crimes dans Rome et en Numidie, lui demanda quels étaient ses complices; « le peuple romain, qui les connaissait assez, voulait cette déclaration de lui : la sincérité avait tout à espérer de la clémence, au lieu que le silence ne sauverait personne et détruirait tout espoir. » Mais Jugurtha et la faction avaient acheté le tribun Bœbius; celui-ci défendit au roi de répondre. En vain la multitude assemblée fit éclater son courroux par ses cris, ses regards et ses gestes menaçants; l'impudence l'emporta, et le peuple se retira, joué par son tribun. Jugurtha et les autres accusés en devinrent plus hardis [2].

Il y avait alors à Rome un Numide, nommé Massiva,

[1] Sall., *Jug.*, 30, 31.
[2] Sall., *Jug.*, 32, 33, 34.

fils de Gulussa ; il était du parti d'Adherbal, et s'était enfui après la prise de Cirtha. Le nouveau consul Albinus, qui désirait faire la guerre, lui conseille de réclamer la Numidie, comme petit-fils de Massinissa : Jugurtha craint que l'appui de ses amis ne soit pas assez ferme contre cette concurrence ; il ordonne à un de ses courtisans, Bomilcar, de faire tuer Massiva : mais le meurtrier saisi, avoue. Jugurtha renvoie secrètement Bomilcar en Numidie pour prévenir une autre recherche plus fâcheuse, et peu de jours après il partit lui-même sur un ordre du sénat, dicté sans doute par ses fauteurs. On dit que, sorti de Rome, il se retourna plusieurs fois, la regardant sans rien dire, et qu'à la fin il prononça cette parole : « Ville vénale, qui se perdra bientôt si elle trouve un acheteur [1]. »

Le consul Albinus se hâta de passer en Numidie. « Qui aurait attendu après Carthage quelque guerre en Afrique? Cependant la Numidie ne s'ébranla pas faiblement, » et Jugurtha fut redoutable [2]. Il opposa la ruse à la précipitation du consul, qui voulait terminer avant les comices assez prochains (110). Tantôt il promettait de se rendre, puis feignait une défiance ; tantôt il faisait retraite, puis retournait sur l'ennemi pour aguerrir son monde. De la sorte, Albinus amusé ou gagné, repartit à l'époque nécessaire, sans aucun avantage, et laissa le commandement à son frère Aulus, propréteur.

Memmius avait tiré le peuple de sa stupeur ; la lutte recommençait ; l'ardeur revenait aux tribuns, et l'obstination de Pub. Lucullus et de L. Annius à se continuer dans le tribunat, agitait toute la ville et empêchait les comices le reste de l'année. Aulus en conçut l'espérance de terminer la guerre ou du moins de tirer du roi, par ses

[1] Sall., *Jug.*, 35 ; Florus, 3-2.
[2] Florus, 3-2.

hostilités, une somme d'argent. Il met ses soldats en campagne par un hiver âpre, et se dirige à grandes journées sur Suthul, où étaient les trésors de Jugurtha. Arrivé devant cette forteresse, imprenable par son assiette et par la saison, il fait tous les préparatifs d'un siège en règle. Le rusé Numide, assuré de la vanité et de l'impéritie du Romain, lui adresse de fréquentes supplications, ne sort pas des hauteurs boisées, comme pour éviter une attaque; il l'attire ainsi loin de Suthul, par l'espérance de traiter plus à l'aise avec plus de secret. Cependant il envoyait jour et nuit des propositions à l'armée romaine; quand il eut amené les choses à son gré, il tombe à l'improviste sur le camp d'Aulus. Cette attaque nocturne y jette la terreur et le désordre: au milieu des incertitudes du chef, une cohorte de Ligures, deux turmes de Thraces et quelques soldats détachés passent à l'ennemi; le centurion du primipile de la troisième légion livre le poste qu'il avait à défendre : les Numides entrent en foule; les Romains jettent leurs armes et s'enfuient sur une colline voisine. Le lendemain Jugurtha, qui pouvait tout tuer, aima mieux faire la paix, sous la condition que le chef et les troupes subiraient l'ignominie du joug et quitteraient en dix jours la Numidie [1].

Cet astucieux prince sembla s'être abusé par ce facile succès; il oubliait les Fourches-Caudines et le désastre de Mancinus, qu'il avait lui-même contribué à venger; ou s'il croyait les Romains capables de supporter désormais un pareil affront, il se trompait bien davantage. L'indignation se tourna plus contre Aulus que contre lui; le sénat décida, selon ses maximes, que nul traité ne se pouvait faire sans son ordre et celui du peuple. Sp. Albinus, contrarié par les tribuns, qui l'empêchèrent d'emmener ses nouvelles levées, ne put venger son frère avec des soldats sans honneur

[1] Sall., *Jug.*, 36, 37, 38; Florus, 3-2.

et sans discipline. Mais les consuls étant désignés, la Numidie échut à Metellus, homme actif, et en grande estime même chez le peuple. On le vit partir avec confiance, car on savait qu'avec des talents il portait une ame inaccessible aux richesses.

En même temps la honte de la défaite pesant sur la noblesse, rendait au peuple le sentiment de sa force. Une rogation de Mamilius ordonna des poursuites contre tous ceux qui s'étaient laissé corrompre par Jugurtha : personne n'osa s'y opposer ouvertement; les intéressés firent agir leurs amis, surtout les hommes du nom latin et les alliés italiens. Mais il est incroyable avec quelle résolution le peuple « ordonna, décréta, voulut cette rogation, plus encore par haine de la noblesse que par zèle pour l'État. » Les poursuites s'exercèrent âprement, avec animosité, selon la passion du peuple, qui devenait insolent à son tour [1]. Les juges de Gracchus, les chevaliers, saisirent cette occasion de courber la noblesse sous leur puissance nouvelle, et sous leur ressentiment de ses anciens refus. Ils condamnèrent C. Galba, le premier des ministres du culte qui eût subi un jugement public, et quatre consulaires : Cal. Bestia, Sp. Albinus, L. Opimius et Caton. On accusait ce dernier d'avoir pris dans sa province de Macédoine quatre mille sesterces [2]. On frappait Caton, évidemment en haine de la noblesse; car une concussion de si petit profit, qui était à peine une faute en ce temps-là, et la mémoire d'Opimius publiquement défendue dans la suite, peuvent donner à penser qu'on s'inquiéta moins de sa vénalité que de ses cruautés consulaires [3]. Et ce qui ne laisse plus de doute,

[1] Sall., *Jug.*, 40.

[2] Vell., 2-6, 7.

[3] Cic., *De clar. orat.*, 33, 34 : « C. Galba... cecidit in cursu. Nam rogatione Mamilia, Jugurthinæ conjurationis invidia, quum pro sese dixisset, oppressus est. Exstat ejus peroratio, qui epilogus dicitur : qui tanto in honore,

c'est que Scaurus, un des plus coupables, réussit à se faire nommer un des trois quésiteurs du procès, qu'il défendit même Bestia, et qu'il en fut quitte pour un bon mot de Memmius, un des accusateurs. On reprochait à Scaurus d'avoir accaparé, sans testament, un riche héritage; un convoi funèbre venant à passer pendant le débat judiciaire, Memmius s'écria: « Scaurus, on emporte un mort, vois donc si tu peux te mettre en possession [1]. »

pueris nobis, erat, ut eum etiam edisceremus. Hic, qui in collegio sacerdotum esset, primus post Romam conditam judicio publico est condemnatus... Bestia bonis initiis ortus tribunatus... tristes exitus habuit consulatus. Nam *invidiosa* lege Mamilia C. Galbam sacerdotem, et quatuor consulares, C. Bestiam, C. Gatonem, Sp. Albinum, civemque præstantissimum L. Opimium, Gracchi interfectorem, a populo absolutum, quum is contra populi studium stetisset, Gracchani judices sustulerunt. » *Voyez* encore *De orat.*, 2-31, 39, 40, et *Philipp.*, 13.

[1] Cic., *De orat.*, 2-72 : « Cum Scaurus nonnullam haberet invidiam ex eo, quod Phrygionis Pompeii, locupletis hominis, bona sine testamento possideret, sederetque advocatus reo Bestiæ, quum funus quoddam duceretur, accusator C. Memmius : Vide, inquit, Scaure, mortuus rapitur, si potes esse possessor. »

CHAPITRE XXVII.

FIN DE LA GUERRE DES CIMBRES ET DE LA GUERRE NUMIDIQUE. —L'AVILISSEMENT GÉNÉRAL FAVORISE LA DÉMOCRATIE DANS ROME.—DEUXIÈME RÉVOLTE DES ESCLAVES.

La guerre, qui prit à la fois et sérieusement en Numidie et en Gaule, ralentit peu la lutte intérieure et la soutint plutôt. Le peuple, retenu dans une réserve d'instinct par l'expérience du passé, ne se lançait plus dans ces brusques attaques, qui finissaient toujours par donner de l'avantage aux grands, en poussant dans leur cause celle de l'ordre public à défendre, et en confondant leur triomphe avec celui de l'État. Maintenant il se fortifiait par une résistance mesurée, profitant, à son tour, de leurs fautes et même des malheurs imprévus qu'on rejetait sur eux.

Metellus, avec de nouvelles levées, avec une sage discipline, qui éloigna peu à peu de l'ancienne armée le brigandage et la lâcheté, ne tarda pas à reprendre l'offensive. Retournant contre Jugurtha ses propres artifices, il tentait la fidélité de ses ambassadeurs, et, sans lui refuser ouverte-

ment ni lui accorder la paix, il avançait toujours avec une active circonspection. Maître de Vacca, le marché de toute la Numidie, il vainquit ensuite l'ennemi, qui avait préparé une embuscade près du fleuve Muthul (109). La grande joie que ces exploits causèrent à Rome imposait à Metellus l'obligation d'achever avec le même succès, ce qui n'était point sans difficulté. Jugurtha, réduit à se défendre, se défendait habilement, en élève des Romains. En sûreté dans ses montagnes et ses forêts, où l'on ne pouvait essayer de le poursuivre, il choisissait à son gré le temps et le lieu pour combattre, et ses Numides se dispersant de tous côtés à propos, quand ils étaient vaincus, une défaite lui coûtait moins qu'une victoire à l'ennemi. Metellus, changeant son système, se mit à ravager les campagnes les plus fertiles, à prendre et brûler les villes et les forteresses, à passer au fil de l'épée les jeunes habitants, donnant les autres en butin à ses soldats. Jugurtha suivait ses mouvements sur les hauteurs avec une troupe d'élite, gâtait le fourrage et les sources, tombait à l'improviste sur les détachements, et ne laissait point de repos. Metellus ayant mis le siège devant Zama pour l'attirer de nouveau à une bataille, Jugurtha arrêta deux assauts par deux attaques inopinées sur le camp romain, et faillit s'en emparer. Le consul, suspendant la campagne, distribua des garnisons dans plusieurs places, et alla prendre ses quartiers d'hiver dans la province romaine. De là il essaya un autre genre de guerre, moins glorieuse, mais plus redoutable à son ennemi. Il gagna secrètement Bomilcar, pour avoir Jugurtha mort ou vif. Le roi, inquiet de l'avenir, parut d'abord écouter les conseils du traître, et, se résignant bientôt à la soumission, il livra, comme on l'exigeait, deux cent mille livres d'argent, tous ses éléphants, des armes, des chevaux, des transfuges; puis, lorsque ainsi affaibli il s'agit de venir recevoir de nouveaux ordres du consul, une inquiétude

contraire le saisit, il ne put s'y résoudre et préféra se défendre. Metellus était continué par le sénat dans son commandement[1].

Les espérances de la Numidie furent bien tempérées par les désastres de la Gaule. La défaite de l'autre consul Julius Silanus (109) ouvrait la province romaine aux Cimbres et à leurs alliés; ils battirent encore l'année suivante son successeur Aurelius Scaurus, pendant que l'Afrique résistait toujours[2].

Marius, choisi par Metellus comme lieutenant, avait vu dans cette nouvelle position un appel de la fortune. Là, égalant la frugalité et la patience des légionnaires, il surpassait les autres chefs en habileté, et on ne parlait en Afrique et en Italie que de lui et du général, qu'il avait heureusement secondé en plusieurs circonstances importantes[3]; il avait l'affection de toute l'armée. Vers ce temps, à Utique, il consulta les présages; l'haruspice lui annonça de grandes choses : qu'il suivît ses pensées, qu'il tentât la fortune, les dieux étaient pour lui. Il avait une extrême envie du consulat, et tous les titres pour l'obtenir; mais il lui manquait la faconde grecque et les élégances urbaines, et les nobles alors se passaient de main en main le consulat, qu'ils auraient regardé comme déshonoré par un homme nouveau, si célèbre, si méritant qu'il fût[4]. Marius, animé par les paroles de l'haruspice, demanda son renvoi à Metellus, et lui en dit le motif. L'homme noble, choqué de cette prétention, lui en remontra la témérité; puis, s'opposant toujours aux importunités obstinées de son lieutenant, il finit par lui dire : « Pourquoi te hâter ? Tu arriveras toujours à temps pour demander le consulat avec mon fils. »

[1] Sall., *Jug.*, de 43 à 62.
[2] Vell., 2-11.
[3] Plut., *Mar.*, 7 ; Sall., *Jug.*, 47, 50, 55, 56, 57, 58.
[4] Sall., *Jug.*, 63.

Ce fils, faisant ses premières armes avec son père, n'avait guère que vingt ans[1]. Marius, depuis ce jour, plus ambitieux encore par ressentiment, ne cessa de travailler l'esprit des soldats et des nombreux marchands italiens d'Utique : soldats, marchands, chevaliers, écrivaient à leurs amis et à leurs parents de Rome, pour décrier l'incapacité et l'orgueil royal de Metellus, et pour demander Marius.

Le moment était favorable ; depuis l'échec porté à la noblesse par la loi Mamilia, les hommes nouveaux avaient plus de chance. Il trouva sur ces entrefaites une première vengeance contre Metellus. Turpilius, ami du proconsul, commandait à Vacca ; sa douceur bienveillante ne put attacher les inconstants Numides ; une conspiration ayant soulevé la ville, Turpilius seul échappa au massacre de la garnison. Metellus accourut aussitôt, y entra par surprise (108) ; ensuite il lui fallut citer Turpilius devant un conseil militaire. Marius vint à bout de faire prononcer une sentence de mort. Turpilius fut battu de verges et décapité, car il était citoyen du Latium[2]. Après l'exécution, on reconnut qu'on s'était trompé. Quand tous les autres s'empressaient de consoler Metellus, en partageant sa douleur, Marius seul était content : « il se vantait d'avoir attaché à l'ame de Metellus une Furie qui le punirait d'avoir fait mourir un hôte et un ami[3]. » L'ame de Marius était tout entière dans ce mot.

Il faillit en ce temps perdre sa plus ardente espérance : la guerre de Numidie fut sur le point de finir tout-à-coup. Bolmicar s'était fait un complice de Nabdalsa, le général le plus habile de Jugurtha. Ils préparaient de concert leurs embûches, et attendaient une occasion, lorsqu'une lettre,

[1] Sall., *Jug.*, 63, 64, 65 ; Plut., *Mar.*, 9, 7.
[2] Sall., *Jug.*, 69 ; Vell., 2-10.
[3] Plut., *Mar.*, 8.

surprise à Nabdalsa dormant, fut portée au roi, et lui découvrit la trahison. Bomilcar et beaucoup d'autres payèrent aussitôt de leur tête. Jugurtha, depuis ce jour, tourmenté d'une anxiété continuelle, partout en défiance de tous, poursuivi de terreurs jusque dans son sommeil, se vit de nouveau pressé par l'ennemi. Metellus, instruit de ce qui était arrivé par les conjurés en fuite, se débarrassa enfin de l'importun et odieux Marius, qu'il laissa partir, et, résolu de pousser plus vivement les hostilités, battit le Numide, le poursuivit à travers une solitude de cinquante milles jusqu'à Thala, où étaient renfermées presque toutes les richesses royales, le chassa encore de cet asyle, tout cela en quarante jours. Le roi, vaincu, traversant les déserts, courut chez les Gétules, rassembla ces sauvages, qui ne connaissaient pas encore le nom romain, les dressa aux évolutions militaires; en même temps il décidait son beau-père Bocchus, roi de Mauritanie, à prendre les armes contre la république. Bocchus y était assez disposé, car, au commencement de la guerre, il avait envoyé à Rome une ambassade pour faire alliance, et on n'avait tenu aucun compte de cette démarche. Jugurtha, ne lui laissant pas le temps de la réflexion, l'entraîna rapidement devant Cirtha. Les deux camps étaient en présence; mais Metellus ne voulut plus vaincre pour un rival[1].

Les intrigues de Marius avaient réussi. En vain le sénat avait récemment maintenu le proconsul en Numidie : la haute naissance de Metellus était devenue un tort, la basse origine de l'autre un mérite. Le peuple, animé par ses magistrats, quittait son travail pour venir voir et appuyer Marius de retour. Après beaucoup de tempêtes, la noblesse fut vaincue, et le consulat donné à l'homme nouveau; et ensuite, sur la rogation du tribun Manlius Mantinus, on y

[1] Sall., *Jug.*, de 70 à 80.

ajouta la guerre à continuer contre Jugurtha. Ces deux nouvelles arrivant coup sur coup à Metellus, il en pleura de dépit, moins affecté de sa propre injure que du succès de Marius : la province ôtée lui eût causé peu de peine, si on ne l'eût livrée à Marius. Il entama donc des négociations avec Bocchus, et, par des délais prolongés, laissa la guerre à recommencer [1].

Marius s'y attendait. Plus haineux que jamais contre les nobles, il les bravait chaque jour, répétant qu'il avait enlevé le consulat comme les dépouilles de leur défaite [2]. Il hâtait ses préparatifs : nouvelles levées, troupes auxiliaires, enrôlement des plus robustes Latins, des meilleurs soldats, même des vétérans, le sénat n'osait rien refuser, et espérait même que ces mesures déplairaient au peuple. Mais c'était à qui suivrait Marius, pour revenir riche et vainqueur, surtout lorsqu'on l'eut entendu haranguer à la tribune :

« La plupart, disait-il, parvenus au commandement par « artifices et par prières, y perdent le temps ensuite dans « la lâcheté et l'arrogance. Pour moi, au contraire, il me « reste bien plus à faire, malgré des envieux, des enne- « mis, des factieux ; et je n'ai, comme tant d'autres, pour « appui, ni une noblesse ancienne, ni les richesses de pa- « rents et d'amis, ni une nombreuse clientèle ; tout mon « espoir est en moi !... Vous m'avez chargé, quirites, de « la guerre contre Jugurtha ; les nobles en sont mécon- « tents. Voyez donc s'il vaut mieux changer, et si de cette « multitude de noblesse vous choisirez quelque homme de « vieille race, à nombreux portraits d'aïeux, mais qui n'a « jamais servi, afin que, ne connaissant rien à une chose « si importante, il s'inquiète, s'agite, et prenne quelqu'un

[1] Sall., *Jug.*, 72 ; Plut., *Mar.*, 9 ; Vell., 2-10.
[2] Sall., *Jug.*, 82 ; Plut., *Mar.*, 6.

« du peuple pour apprendre ce qu'il doit faire : cela est « ainsi d'ordinaire. Ceux qui sont nommés consuls se met- « tent à lire les faits de nos anciens et les préceptes mili- « taires des Grecs ; gens qui vont au rebours et agissent « avant de savoir. Faites maintenant comparaison de cet « orgueil avec moi, homme nouveau. Ce qu'ils lisent, je « l'ai vu ou je l'ai fait ; ce qu'ils étudient dans les livres, « je l'ai appris les armes à la main...

« Ils mépriseut ma nouveauté, moi leur lâcheté ; on me « reproche ma condition, à eux leurs infamies. D'ailleurs, « je pense que nous sommes tous de même nature, et que « le plus brave est réellement le plus noble. Si on pouvait « le demander aux ancêtres d'Albinus et de Bestia, n'ai- « meraient-ils pas mieux que je fusse né d'eux ?... S'ils « pensent avoir raison de me mépriser, qu'ils fassent donc « comme leurs ancêtres, qui ont commencé, comme moi, « leur noblesse par leur mérite... Mais ils ne voient pas, « quand ils prétendent se glorifier de leurs familles, qu'ils « se rendent eux-mêmes plus méprisables par ces souve- « nirs... Je sais bien que s'ils veulent me répondre, ils ne « manqueront pas de discours et d'éloquence ; mais, à mon « avis, aucun discours ne peut me nuire... ma vie confond « leurs accusations. Je ne pourrais pas, pour me défendre, « produire les images, les triomphes et les consulats de « mes aïeux ; mais, s'il le fallait, je puis montrer des pi- « ques, une enseigne, des colliers, d'autres trophées mili- « taires, et de plus mes blessures, toutes marquées par « devant. Il n'y a pas d'élégance dans mes paroles ; cela « m'importe peu, et le mérite se montre assez de soi-même. « Ceux-là ont besoin d'art pour couvrir de leurs paroles « des actions honteuses. Je n'ai pas étudié la langue grec- « que ; il me tentait fort peu d'apprendre une chose qui n'a « pas donné plus de vertus aux savants qui l'enseignent. « Mais je suis instruit dans la science la plus utile à la

« république : je sais frapper l'ennemi, défendre des places,
« ne rien redouter que le déshonneur, souffrir le froid et
« la chaleur, coucher sur la terre, soutenir tout à la fois le
« travail et la faim. Voilà l'enseignement que je donnerai
« aux soldats : je ne les traiterai pas durement, et moi
« avec magnificence ; je ne me ferai point une gloire de
« leurs fatigues... Voilà comment vos ancêtres ont élevé
« notre puissance.

« ..... On dit que je suis grossier et sans culture, parce
« que je n'ordonne pas un festin habilement, et que je
« n'estime pas un histrion ni un cuisinier plus qu'un mé-
« tayer. Certes, je l'avouerai volontiers, quirites ; car j'ai
« appris de mon père et de beaucoup d'autres hommes de
« bien, que l'élégance convenait aux femmes, aux hommes
« le travail ; que la gloire est au-dessus de toutes les ri-
« chesses... Après tout, que ces élégants gardent ce genre
« de vie si doux ! qu'ils s'amusent et qu'ils boivent ! qu'ils
« passent leur vieillesse, comme leur adolescence, dans les
« festins et les plus viles débauches, et qu'ils nous laissent
« la sueur, la poussière et les fatigues, que nous préfé-
« rons à leurs réjouissances. Mais il n'en est pas ainsi ; les
« plus déshonorés des hommes... enlèvent aux gens de
« bien leurs récompenses et perdent la république.

« Maintenant que j'ai répondu, il me reste peu à dire
« sur les affaires présentes. Tout ce qui a défendu jus-
« qu'aujourd'hui Jugurtha, vous l'avez écarté : l'avarice,
« l'impéritie, l'arrogance..... Vous tous qui avez l'âge du
« service, appuyez mes efforts et chargez-vous des intérêts
« de l'État, sans rien craindre. Je vous conduirai ; je se-
« rai à côté de vous dans la marche, dans le combat, dans
« le péril. Tout sera égal et commun entre nous : la vic-
« toire, le butin, la gloire nous attendent [1]. »

[1] Sall., *Jug.*, 83 ; Plut., *Mar.*, 9.

La multitude prenait un extrême plaisir à entendre parler ainsi : Marius fit quelque chose de plus hardi encore, quoique moins sensible aux grands; il enrôla, sans distinction de cens et de classes, tous ceux qui se présentèrent, des misérables, des esclaves [1], ce qui ne s'était jamais pratiqué ; mais il s'attachait ainsi une multitude perdue qui n'avait de ressources que dans l'ambition du chef. Il partit avec des levées bien plus nombreuses que ne le portait le décret. Metellus, fuyant sa présence odieuse, lui transmit le commandement par un lieutenant.

Le nouveau consul disciplina et aguerrit promptement ses nouvelles troupes unies aux anciennes, prit habilement ses mesures, explora le pays, prévint les desseins et les embûches des deux rois, qui s'étaient séparés pour diviser ses forces, chassa devant lui l'ennemi toujours battu. Après s'être mis ainsi au large, il pénétra, à travers d'arides et difficiles déserts, au-delà du fleuve Tana, et ne marchant que la nuit avec son armée admirablement pourvue, il arriva inopinément sur Capsa, la prit et la brûla (107). Les légionnaires, commandés sans hauteur, enrichis de butin, portaient aux nues leur intrépide chef; les Numides le redoutaient plus qu'un mortel, et tous le regardaient comme inspiré ou favorisé des dieux [2].

Un heureux hasard conserva cette réputation devant une forteresse peu considérable, mais d'une élévation immense sur des roches inaccessibles, non loin du fleuve Mulucha, qui séparait la Numidie de la Mauritanie. L'envie de s'emparer des trésors qu'on y gardait avait arrêté là Marius; il y perdait beaucoup de temps, ses efforts et ses braves soldats, et pensait tristement à y renoncer, lorsqu'un Ligure des cohortes auxiliaires vint le trouver. Cet homme, aper-

[1] Sall., *Jug.*, 84 ; Plut., *Mar.*, 9 ; Aul. Gell., 16-10 ; Val. Max., 2-3, 1.
[2] Sall., *Jug.*, de 55 à 90.

cevant des escargots entre les rocs et les ramassant un à un, était monté de proche en proche jusqu'au plus haut sommet : la curiosité le poussant, il avait grimpé sur un arbre d'où il avait vu facilement, au-dessous de lui, toute la forteresse et les Numides attentifs vers la plaine : après avoir observé exactement, il était revenu au camp. Une troupe légère escalada de ce côté, pieds nus, épées et boucliers attachés sur le dos, les uns et les autres se soutenant et se tirant mutuellement à l'aide de cordes accrochées à quelques pointes de rochers ou à quelques vieux troncs. Une attaque du bas, occupant plus vivement les assiégés qui renversaient et brûlaient de nouveau les machines romaines, ils entendirent tout-à-coup les trompettes derrière eux, et des ennemis subits s'élancent et massacrent. Ainsi, la témérité de Marius finit par un succès.

Enfin, il en eut un plus décisif encore. Les deux rois réunis le surprirent en marche vers le soir ; le consul, assailli par des masses de Gétules et de Maures, avant d'avoir pu ranger ses troupes, n'en prit pas moins une position avantageuse pendant la nuit. Le lendemain, assaillant à son tour, il fit un horrible carnage de ces Barbares. Il retrouva une autre armée à combattre près de Cirtha; mais rien ne pouvait troubler Marius ni ses soldats assurés sous sa vigilance infatigable. Cette seconde mêlée fut toutefois plus périlleuse que la première. Jugurtha, criant en latin qu'il avait tué Marius, mit un moment le désordre parmi les légions, et tout tombait, à droite et à gauche, sous son épée : mais Marius et son questeur Sylla accoururent en même temps, et les deux rois vaincus laissèrent le champ de bataille jonché de leurs soldats [1].

Sylla était arrivé, peu avant la première bataille, avec la cavalerie alliée qu'il amenait d'Italie. On connaissait à

[1] Sall., *Jug.*, de 90 à 99

peine dans Rome ce jeune patricien, de si médiocre fortune qu'il n'occupait que le bas d'une maison de louage au prix de trois mille sesterces; on savait seulement qu'il descendait de ce Cornelius Rufus, flétri autrefois par les censeurs après son consulat, pour avoir possédé une vaisselle d'argent de plus de dix livres; et, depuis, cette branche déchue de la famille Cornelia avait vécu dans l'obscurité [1]. Sylla, toutefois, avait beaucoup d'instruction, de l'éloquence, un génie élevé. D'ailleurs prodigue de toutes choses et surtout d'argent, avide de plaisir et plus encore de gloire, avec une humeur facile et une incroyable dissimulation, il se fit aimer de tous dans l'armée; il ignorait la guerre, et en peu de temps il y devint le plus habile [2]. Ce fut lui que son général envoya de préférence vers Bocchus, quand ce prince découragé demanda la paix. Une ambassade à Rome ayant reçu cette réponse : « qu'on pardonnait au repentir et qu'on ferait alliance avec Bocchus quand il l'aurait mérité, » Sylla fut de nouveau envoyé en Mauritanie avec une escorte, et exigea que Jugurtha lui fût livré. Jugurtha, en même temps, sollicitait Bocchus de lui livrer Sylla. Le roi, incertain entre deux trahisons à faire, se décida pour la plus sûre, et tendit une embuscade à son gendre, qui tomba au pouvoir du questeur romain (106). Cet évènement termina inopinément la guerre et changea la plus grande partie de la Numidie en province (105); le reste fut partagé entre deux petits princes de la famille de Massinissa [3].

Ce fut un double bonheur pour Rome de se voir délivrée des résistances de l'Afrique, et d'avoir son plus fameux général pour défendre en ce moment l'Italie, plus menacée

[1] Plut., *Sylla*, 1.
[2] Sall., *Jug.*, 93.
[3] Sall., *Jug.*, derniers chap.; Plut., *Mar.*, 10, *Sylla*, 3; Flor., 3-2; Vell., 2-11.

que jamais. Cassius Longinus, collègue de Marius, avait été défait et tué, près du lac Léman, par les Tigurins (107); le reste de son armée avait passé sous le joug, tandis que les Cimbres s'avançaient au midi pour soutenir le soulèvement des Tectosages. Un nouveau consul, Q. Servil. Cœpion, était arrivé à temps (106) pour s'emparer de Tolosa, et il punit cette révolte en pillant les trésors amassés depuis longtemps dans cette ville par les expéditions de la peuplade, et consacrés aux dieux. Il envoya cent dix mille livres pesant d'or et quinze cent mille livres d'argent à Marseille, où ces richesses devaient être embarquées pour Rome; mais dans la route des gens apostés par lui, dit-on, tuèrent l'escorte et enlevèrent ce butin sacrilège. On remarqua, dans la suite, que tous ceux qui avaient pris part à ce vol finirent malheureusement, et depuis, quand on voyait un homme mourir dans une extrême infortune, on disait : *Il a de l'or de Tolosa* [1].

Nous trouverons cependant une autre cause aux infortunes de Cœpion. Il continua de commander comme proconsul; mais, comme on envoya, pour le seconder, un homme nouveau, Mallius, revêtu de la dignité consulaire, il refusa dédaigneusement de s'unir à lui. Le consul ayant perdu une bataille, et son lieutenant Aurel. Scaurus étant fait prisonnier, Cœpion fut bien obligé de le secourir; leur mésintelligence devint pire, et attira sur la république le plus épouvantable désastre qu'elle eût essuyé depuis Cannes. La bataille se livra près d'Orange (6 octobre 105); de quatre-vingt mille hommes qui composaient les deux corps de l'armée romaine, il n'échappa que dix, parmi lesquels le jeune Sertorius, qui avait quitté le barreau, où il commençait à briller, et une mère tendrement aimée, pour faire ses premières armes sous Cœpion. Son cheval étant

[1] Oros., 5-16.

tué, lui-même blessé, il se jeta dans le Rhône, avec sa cuirasse et son bouclier, et gagna l'autre bord à la nage [1].

Quand cette nouvelle parvint à Rome, on venait d'apprendre que Jugurtha était livré : ce fut un adoucissement. Le bruit courait que les Barbares voulaient passer les Alpes et détruire la cité. Marius paraissait seul capable de les vaincre; on résolut de le nommer consul une seconde fois, malgré les lois qui exigeaient un long intervalle entre deux consulats, et qui ne permettaient pas la candidature à un absent; c'est ce que les nobles ne manquèrent pas d'alléguer. Mais le peuple s'obstina : ce n'était pas la première fois, disait-on, que la loi cédait à l'intérêt public; on avait bien nommé Scipion consul avant l'âge, et alors même il ne s'agissait que de détruire Carthage, et non d'empêcher la ruine de Rome [2].

Une autre infraction ne coûta pas davantage, puisqu'il s'agissait d'humilier la noblesse. Cœpion était un des dix fugitifs d'Orange; on l'accusait seul de cette défaite, où Mallius, l'homme nouveau, et peut-être le vrai coupable, avait succombé : mais on avait contre Cœpion un violent grief dont on ne parlait pas. L'année précédente, avant de partir pour la Gaule, il avait, par une loi, rendu aux sénateurs une partie des tribunaux [3]. L'orateur L. Crassus, soutenant vivement la proposition, s'était écrié, dans son discours au peuple : « Arrachez-nous à ces désolations; « arrachez-nous à ces bêtes féroces, dont la cruauté ne « peut se rassasier de notre sang; ne souffrez pas que « nous soyons assujettis à d'autres qu'à vous tous; car « c'est à vous seuls que nous pouvons et que nous devons « l'être [4]. » Cette exclamation contre les chevaliers révèle

[1] Plut., *Lucull.*, 41, *Sertorius*, 2; Vell., 2-11; Flor., 3-3; Oros., 5-16.
[2] Plut., *Mar.*, 12.
[3] Rosin, 8-21; Tacite, *Ann.*, 12-60; Cic., *De art. rhet.*, 1.
[4] Cic., *De orat.*, 1-52, *De clar. orat.*, 43, 44; Val. Max., 6-9.

l'acharnement qu'ils portaient dans les jugements contre les grands; et le peuple, un moment séduit par la flatterie de ce ton suppliant, avait accepté la loi. Mais Cœpion, vaincu par les Cimbres, paya cher son succès de comices; on lui ôta le proconsulat, ce qui était sans exemple depuis l'établissement de la république, et une condamnation suivante confisqua ses biens. D'autres vengeances l'attendaient encore.

Au milieu de cet abaissement de la noblesse, Marius reparut : nul retour n'avait jamais été aussi glorieux. Le même jour (1er janvier 104), il prit possession de son second consulat, et donna au peuple le spectacle de son triomphe et de la captivité de Jugurtha; joie d'autant plus vive que les talents et le courage du Numide ôtaient l'espérance de conquérir son royaume tant qu'il vivrait. On dit que pendant la marche triomphale, ce prince perdit la raison, et qu'ensuite les geôliers lui ôtant ses riches vêtements, qui étaient leur dépouille, lui déchirèrent les oreilles pour avoir ses anneaux d'or. Jeté dans un cachot, il se mit à rire en disant : Par Hercule ! que vos étuves sont froides ! On ne lui donna point de nourriture, et il lutta six jours entiers contre la faim [1].

Plus d'une voix, sans doute, au milieu du triomphe, importuna Marius des noms de Metellus et de Sylla : les nobles avaient soin de diviser ainsi l'admiration du peuple; car un seul n'avait pas tout fait, et le jeune questeur lui-même ne laissa pas oublier la part qui lui revenait. Il avait fait graver un anneau, qui depuis lui servit toujours de cachet, où l'on voyait Bocchus lui livrant Jugurtha. Marius en conçut un violent dépit; toutefois il dissimula, pour ne pas se faire un rival d'un homme encore peu important, et con-

[1] Plut., *Mar.*, 13.

tinua de l'employer comme lieutenant, puis comme tribun légionnaire [1].

Le nouveau consul partit promptement contre les Barbares. Un homme moins célèbre que lui, Rutilius Rufus, citoyen vertueux, avec une habileté qui cherchait moins l'éclat, lui préparait la victoire. Consul l'année précédente avec Mallius, il avait, après le désastre de son collègue, pourvu à la sûreté de l'État par de rapides et sévères levées, où son propre fils servait comme légionnaire, et par une discipline rigoureuse. Il exerçait les soldats, non-seulement aux travaux et aux marches, mais au maniement des armes, et les rendit plus adroits en faisant venir les maîtres d'escrime qui dressaient les gladiateurs. Marius ne put rien faire de mieux que de l'imiter; il le fit et il eut tout le temps de former ses troupes. Il les habitua si bien à la fatigue, qu'on appelait ses soldats les mulets de Marius [2].

Les Barbares pensaient d'abord à descendre victorieux en Italie; leur prisonnier, Scaurus, qu'ils interrogèrent là-dessus, leur ayant répondu qu'il ne le leur conseillait pas, ils le tuèrent de colère, et cependant ils avaient changé de projet; les Teutons restèrent en Gaule et les Cimbres passèrent les Pyrénées. Tant qu'on les attendit, Marius fut réélu consul; au quatrième consulat (102), il eut pour collègue Catulus, auquel Sylla s'attacha, quittant son premier général toujours haineux et jaloux.

Comme on sut que les Barbares reparaissaient et qu'ils s'étaient séparés de nouveau pour entrer décidément en Italie par deux côtés à la fois, Catulus alla défendre le passage du Noricum contre les Cimbres; Marius resta opposé aux Teutons et aux Ambrons, qui marchaient sur la

[1] Plut., *Mar.*, 10, *Syll.*, 3, 4.
[2] Plut., *Mar.*, 14, 15.

Ligurie. Il plaça son camp près du Rhône, et, pour assurer le transport des vivres que rendaient difficile les embouchures du fleuve encombrées de sable, il fit creuser par son armée un nouveau canal (*Fossa mariana*). On revit enfin ces hideuses figures du Nord, et l'on entendit leurs cris, qui n'avaient rien d'une voix humaine. Leur camp tenait une immense étendue en face du camp romain. Malgré leurs défis continuels, Marius ne permit point qu'on sortît des retranchements. Il voulait, par une sage lenteur, lasser la fougue impétueuse des ennemis et animer la colère de ses soldats ; il avait encore un autre motif, celui de choisir le temps et le lieu prescrits par la divination de la Syrienne Marthe, qu'il menait toujours avec lui [1].

Les Teutons, ennuyés de l'immobilité de Marius, l'attaquèrent dans son camp, et, n'ayant pu le forcer, prirent le parti de passer outre : ils défilèrent pendant six jours devant les Romains, leur disant qu'ils allaient à Rome, et leur demandant s'ils ne faisaient rien dire à leurs femmes. Marius les devança bientôt avec une prodigieuse célérité par des chemins plus courts, et ils le retrouvèrent campé près d'Aquæ-Sextiæ (Aix). Une petite rivière séparait les deux armées ; les Romains manquaient d'eau : « Êtes-vous des hommes ? leur dit Marius, vous en avez là. » Une première bataille s'engagea contre les Ambrons, qui furent bientôt rompus par les légions. Poursuivis jusqu'à leurs charriots, on vit alors leurs femmes sortir furieuses, grinçant les dents et frappant de la hache les fuyards et les vainqueurs. Le plus grand nombre n'avait pas combattu. Toute la nuit des hurlements de douleur et de menace, comme ceux des bêtes féroces, remplissaient la plaine, retentissaient le long du fleuve et jusque dans les Alpes voisines. Ils ne recommencèrent cependant que le second

[1] Plut., *Syll.*, 4, *Mar.*, 16, 17, 18.

jour. La multitude ne tint pas contre l'ordonnance et l'adresse. Trente mille Ambrons venaient de succomber; on extermina les Teutons à leur tour. Plus de cent mille furent tués ou pris. Un de leurs rois, Teutobochus, menait toujours six chevaux pour passer de l'un sur l'autre au besoin; il ne lui en resta qu'un seul, qui ne put le sauver: il fut atteint et gardé pour le triomphe. La rivière fut inondée de carnage et n'offrit que des eaux sanglantes aux vainqueurs altérés. Les Massiliens employèrent, pour enclore leurs vignes, les ossements des morts, et les cadavres qui jonchèrent cette vaste plaine les engraissèrent d'une prodigieuse fertilité, dont le nom du village de Pourrières (*Campi putridi*) conserve encore le souvenir.

Les soldats, d'un mouvement unanime, donnèrent tout le butin à leur général : il en choisit les plus beaux trophées, et dressa un bûcher du reste, comme un sacrifice aux dieux. Vêtu de pourpre, il allait y mettre le feu lui-même en présence de l'armée qui l'environnait, toute couverte de lauriers comme lui, lorsqu'on vit venir à toute bride plusieurs de ses amis; il se fit un grand silence; ceux-ci, embrassant bientôt Marius, lui annoncèrent son cinquième consulat et lui en présentèrent le message. Alors éclatèrent des cris de joie, avec un bruit d'armes; on couronna de nouveau Marius, il approcha le flambeau du bûcher et acheva le sacrifice [1]. Le peuple célébrait d'avance, au camp et sur le Forum, sa propre victoire dans celle de son chef. Marius avait d'ailleurs associé à sa gloire un autre plébéien, le brave Sertorius, en lui décernant le prix du courage, pour avoir pénétré, sous un habit gaulois, quelque temps avant la bataille, dans le camp des Barbares, dont il avait appris la langue. Cette hardiesse et les instructions qu'en

[1] Plut., *Mar.*, de 18 à 24; Florus, 3-4; Vell., 2-11.

tira le consul avaient assuré le succès de cette campagne[1].

C'étaient les revers de l'autre consul qui rehaussaient ainsi Marius. Les Cimbres avaient passé sans obstacles les défilés du Noricum. Catulus ne jugeant pas la position tenable, s'était replié derrière l'Athésis et un pont fortifié. Les Cimbres se précipitèrent bientôt par le Trentin sur l'Italie. Pour faire parade de leur force aux yeux d'un ennemi qu'ils méprisaient, ils grimpaient nus, au cœur de l'hiver, sur les neiges des Alpes, et, s'asseyant sur leurs boucliers, ils s'abandonnaient à la rapidité de la pente et glissaient le long des sommets glacés. Arrivés devant les Romains, ils voulurent combler la rivière pour la traverser, y entassant, *comme autrefois les géants*, des arbres déracinés, des rochers et des tertres entiers. Les légionnaires, épouvantés de cette vue, abandonnèrent leurs retranchements, et Catulus, avec une noble prudence, ne pouvant les retenir, se mit à leur tête pour leur sauver la honte et le découragement d'une fuite. Rome n'en était pas moins perdue si les Barbares n'eussent aimé mieux attendre leurs frères de la Gaule. Voilà ce qui avait fait élire une cinquième fois Marius.

L'illustre consul, rappelé à Rome, se hâta de rejoindre Catulus, continué proconsul, et de faire venir ses troupes victorieuses. Les deux camps se reportèrent au-delà du Padus. Les Cimbres, surpris du retard des Teutons, s'arrêtaient dans la Vénétie, où leur courage et leurs forces s'énervaient par la douceur du climat, par l'usage inaccoutumé du pain, des viandes cuites et du vin[2]. Ils envoyèrent enfin demander des terres pour eux et leurs frères au consul. « Vos frères, répondit-il, ils ont la terre que nous leur avons donnée, et pour toujours. » En même temps

[1] Plut., *Sert.*, 2.
[2] Florus, 3-4.

il fit amener les rois teutons enchaînés. Les Cimbres, ne respirant plus que la vengeance, proposèrent le combat. Le troisième jour fut assigné dans la plaine de Vercellæ. Marius plaça sur les ailes ses soldats avec lesquels il espérait remporter seul la victoire, sans la partager avec Catulus, qu'il laissa au centre. Les Cimbres, de leur côté, manœuvrèrent pour envelopper l'armée romaine. Leur infanterie, en phalange carrée, occupait une ligne de trente stades : un nuage de poussière s'éleva sous leurs pas entre les deux armées. Cet accident troubla le plan de Marius, qui dépassa l'ennemi sans le voir, et erra longtemps dans la plaine, pendant que Catulus et Sylla soutenaient seuls le premier choc. Mais les Barbares avaient contre eux, outre l'agilité romaine, le soleil ardent du solstice, qui les frappait aux yeux et les fondait sous leurs boucliers.

Les premiers rangs, qui avaient cru mieux maintenir leur ordonnance en passant de longues chaînes dans leurs baudriers, furent taillés en pièces; on poursuivit les fuyards jusqu'à leur camp. Là ils furent repoussés et tués par les femmes, qui, du haut de leurs charriots, se défendirent avec de longues piques : plutôt que de rester captives, elles se tuaient elles-mêmes après avoir tué leurs enfants. Les hommes se donnaient aussi la mort; on fit cependant soixante mille prisonniers, et il en périt dans la déroute deux fois autant. Les soldats de Marius pillèrent le bagage, mais les étendards et les trompettes, portés au camp de Catulus, attestaient que les soldats du proconsul avaient réellement gagné la victoire. D'ailleurs Catulus avait pris la précaution de faire graver son nom sur le bois de leurs piques, et tous les corps sur le champ de bataille étaient hérissés du nom de Catulus. Malgré cette preuve évidente, le peuple attribuait tout l'honneur à Marius, qui devait seul jouir des deux triomphes. Marius refusa prudemment, redoutant l'opposition certaine des soldats de Catulus; mais

il ne pardonna pas à ce rival, ni à Sylla, dont l'extrême activité avait entretenu l'abondance dans l'armée du proconsul. D'ailleurs, sa gloire n'avait rien à souffrir de ce faible partage. On appela Marius le troisième fondateur de Rome; dans la joie des repas domestiques, on lui offrait, comme aux dieux, les prémices de la table, et on lui faisait des libations[1].

Rien ne troublait en ce moment l'allégresse publique: une guerre de surcroît, assez fâcheuse en présence des Barbares, s'était aussi terminée heureusemnet cette année. C'était une nouvelle guerre d'esclaves, qui durait depuis l'an 104. Un chevalier, Vettius, perdu de dettes, avait armé ses esclaves, tué son créancier, et, courant la campagne, il avait, de gré ou de force, grossi sa troupe jusqu'à trois mille hommes. Les marques de la royauté, dont il se para, ne lui assurèrent pas davantage l'impunité : défait par un préteur à Capoue, il se tua lui-même.

Ce mouvement fut suivi d'une seconde révolte en Sicile. Nicomède, roi de Bithynie, ayant allégué, pour ne pas fournir son contingent d'auxiliaires à Marius, l'enlèvement continuel de ses sujets par les publicains d'Asie, le sénat avait défendu de retenir en servitude aucun homme libre des pays alliés; le décret produisit une foule de réclamations en Sicile, et obligea le préteur Licinius Nerva de délivrer huit cents esclaves. Mais les riches possesseurs, qui perdaient à cette mesure, s'agitèrent, et firent si bien que Licinius, laissant là le sénatus-consulte, ne reçut plus aucune demande de délivrance. Les malheureux esclaves, décidés à se faire justice eux-mêmes, se réunirent au nombre de six mille, élurent pour roi l'un d'entre eux, Salvius, qui forma une armée et battit complètement le préteur près de Murgentium. Un soulèvement semblable s'ef-

[1] Plut., *Mar.*, de 24 à 28; Florus, 3-4; Vell., 2-12.

fectuait vers Ségeste et Lilybée, sous un autre chef, le Cilicien Athénion, célèbre comme Salvius par sa science pour la divination. Cette division de forces et d'autorité pouvait nuire au succès, lorsque, sur l'ordre de Salvius, Athénion abdiqua et lui amena son monde. Le roi Tryphon, c'était le titre qu'avait pris Salvius, venait de conquérir une place d'armes en s'emparant de Triocale. Près de là eut lieu la bataille de Scirtée, que les insurgés livrèrent au nouveau préteur Licin. Lucullus (103), vainqueur de Vettius. Athénion y fut blessé, les siens perdirent courage; il en resta vingt mille sur la place. Le préteur négligea d'assiéger aussitôt Triocale, et, après un échec sous ses murs, ne songea plus qu'à prendre sa part du pillage de la Sicile. Son successeur essuya une défaite (102). La mort ayant enlevé Salvius sur son trône victorieux, le pâtre Athénion revêtit de nouveau la pourpre et le diadème, parcourut la Sicile sans résistance, sévissant cruellement contre les maîtres, et plus encore contre les esclaves qui n'avaient pas pris les armes, et qu'il regardait comme des transfuges.

Enfin le consul Man. Aquilius vint commander plus habilement, coupa les vivres aux ennemis; Athénion fut pris dans un engagement général, et la guerre fut finie; les esclaves dispersés périrent par le fer ou par la famine (101). La crainte du supplice les empêcha de se rendre; on ne put même tirer vengeance de leur chef, « dont les soldats se disputèrent la capture, et qui fut déchiré comme une proie entre leurs mains[1]. »

Les honneurs répétés de Marius, en révélant la force du peuple, attiraient maintenant au tribunat de nouveaux ambitieux, qui, n'étant plus écartés par la noblesse, n'y redoutaient plus sa vengeance et n'y cherchaient plus sa

[1] Florus, 3-19; Diod., 36.

faveur. Un Servilius Glaucia (104) avait aboli la loi de Cœpion, et exclu encore une fois des jugements les sénateurs[1]. Domitius Ahenobarbus n'ayant point été choisi par les pontifes pour remplacer son père dans leur collège, ôta par un plébiscite la cooptation à tous les collèges religieux, transporta l'élection à une assemblée de dix-sept tribus, et permit même de nommer des absents (103). Le peuple, en récompense, l'élut grand-pontife[2].

La même année, Marius était revenu présider les comices consulaires, et une feinte assez maladroitement jouée entre lui et le tribun Apuleius Saturninus, fit connaître un peu mieux l'homme d'Arpinum. Le tribun conseillait sans cesse au peuple de réélire Marius; celui-ci refusant avec une indifférence apparente, l'autre allait jusqu'à l'accuser de trahir la patrie par ce refus de commandement dans un si grand danger. Le peuple, qui ne comptait que sur la capacité et sur le bonheur de Marius, s'inquiéta peu du reste et le nomma pour la quatrième fois[3]. Saturninus ne borna pas là ses hostilités. Il établit des poursuites contre les violences publiques, et peut-être faut-il rapporter à cette époque l'institution de la question perpétuelle touchant le crime de majesté[4]. Il n'en voulait évidemment qu'à la noblesse; lui-même ne se prétendait pas obligé par

[1] Cic., *Fragment de la harangue pour Scaurus;* Sigon., *De antiq. rom.*, 2-15; Rosin, 8-2.

[2] Paul Manuce, *De leg.;* Vell., 2-11; Cic., *Lettre 5 à Brutus*, *De leg. agrar.*, 2; Suétone, *Néron*, 2.

[3] Plut., *Mar.*, 16.

[4] Cic., *De orat.*, 2-25. M. Antoine, défendant une cause, dit : « Tamen ab illo majestatem minutam negabam, ex quo verbo lege Apuleia tota illa causa pendebat. » Cic., *A Att.*, *Lettres fam.*, 7-11, dit : « Il y a réellement un crime particulier de majesté, et c'est à Sylla que cette institution est tombée dans l'esprit, pour ôter la liberté d'attaquer impunément autrui par de vaines déclamations. » Rosin, 8-23, d'après Sigonius.

sa loi Apuleia, comme on le vit plus tard. Quand il fut sorti de charge, on essaya de le punir, lui et Glaucia ; et c'était justice de chasser au moins du sénat deux hommes si méprisables pour leurs mœurs. Metellus n'y put réussir ; son collègue dans la censure s'y opposa[1]. Ainsi l'aristocratie commençait à plier, et semblait vaincue bientôt sans retour.

[1] App., Εμφ., I.

CHAPITRE XXVIII.

TROISIÈME RÉACTION DÉMOCRATIQUE. — DOUBLE DIVISION DE L'ARISTOCRATIE ET DE LA DÉMOCRATIE ; NOUVEAUX PARTIS DES CHEVALIERS ET DES ITALIENS.

Marius avait surpassé les honneurs de tous les nobles et des patriciens du vieux temps. Jusqu'alors le bien de l'État avait demandé ou justifié du moins l'élévation sans exemple d'un citoyen consul cinq fois et quatre ans de suite [1]. Il pouvait être content ; mais son ambition, cachée si longtemps sous sa patience, sa régularité, sa haine contre les nobles et ses services, resta enfin à découvert, quand il fut au bout de ses exploits. Il demanda un sixième consulat, avec plus d'ardeur que le premier, et cet homme du peuple, très-peu populaire par caractère, rabaissa la dignité de sa charge et sa rude fierté à toutes les petites manœuvres d'une flatterie assidue envers la multitude. Ce ne fut pas assez : le peuple se lassa bientôt de voir tou-

[1] Plut., *Mar.*, 28.

jours la même figure en représentation : aussi Marius ajouta-t-il un moyen sûr, et, selon le véridique Rutilius, il acheta sa sixième élection « à beaux deniers comptants ; » par là seulement il écarta Metellus, et se donna pour collègue un homme nul, Valerius Flaccus [1].

On ne savait trop qu'attendre du consulat prochain. Un acte récent de celui qui durait encore pouvait faire craindre aux grands et même au peuple que l'ancien habitant d'un municipe ne voulût favoriser les Italiens. Il avait donné le droit de cité à deux mille habitants de Camérie, comme récompense du service militaire, en répondant à ceux qui l'en blâmaient que le bruit des armes l'avait empêché d'entendre la loi [2]. Mais Marius n'avait aucun projet d'avance, sinon de satisfaire ses haines personnelles ; il ne tarda pas même à comprendre les difficultés où il s'allait mettre avec les fonctions intérieures du consulat. La conscience de sa valeur et de ses talents lui donnait une grandeur réelle à la tête d'une armée : dans les affaires du gouvernement, on ne retrouvait plus qu'un grossier soldat, embarrassé de son ignorance, et qui n'avait plus de dignité. Un mot de louange ou de blâme sur le Forum le mettait hors de lui-même : assez hardi pour agir, quand il était sûr de la faveur du peuple, les cris tumultueux des assemblées paraissaient l'intimider [3].

Il chercha donc un soutien, et se lia intimement avec Saturninus et Glaucia ; et, comme celui-ci était préteur, il

[1] Plut, *Mar.*, 29, 30 ; Juv., 10-266 :

. . . . Quid illo cive tulisset
Natura in terris, quid Roma beatius unquam,
Si circumducto captivorum agmine, et omni
Bellorum pompâ, animam exhalasset opimam,
Cum de Teutonico vellet descendere curru ?

[2] Plut., *Mar.*, 29.

[3] Plut., *Mar.*, 29.

fut convenu que l'autre demanderait le tribunat une seconde fois. Le plus distingué des concurrents, Nonius, étant nommé, et Saturninus exclu, une troupe de jeunes gens se jetèrent sur Nonius, au sortir des comices, et le tuèrent; et comme ce meurtre excitait l'indignation, Glaucia, le lendemain matin, réunit quelque populace et fit élire tribun Saturninus par cette assemblée furtive. Personne n'osa réclamer, ni prononcer le nom de Nonius [1]. Tels furent les préludes du sixième consulat.

Marius ne fit rien que par ces deux hommes. Saturninus proposa une loi agraire, une distribution des terres de la province de Gaule reprises aux Cimbres et aux Teutons : il y ajouta une clause insolite, que la loi, une fois reçue en comices, le sénat, cinq jours après, en jurerait l'exécution sous peine d'exil (100). C'était un piège tendu à Metellus, qui refuserait sans doute ce serment. Le tribun appela à la délibération les hommes dispersés dans la campagne, sur lesquels il comptait davantage, parce qu'ils avaient servi sous Marius, et non-seulement des Italiens, mais vraisemblablement de ces soldats qui n'étaient pas citoyens. La rogation favorisant surtout les Italiens, plaisait peu au peuple de Rome [2], et la discussion s'anima. Un mot de Marius, qui semble s'appliquer à cette circonstance, acheva de le faire connaître : les lots étaient de quatorze arpents, ses soldats en demandaient davantage : « Aux dieux ne plaise, dit-il, qu'un seul Romain trouve trop petite une portion de terre qui suffit à sa nourriture [3]. » Si la noblesse, plus pénétrante et moins superbe, eût ouvert ses rangs de bonne heure à un tel homme, elle eût fait de son parvenu un des plus intraitables adversaires de la démocratie.

[1] Plut., *Mar.*, 30 ; Florus, 3-17 ; Appien, Εμφυλ., 1.

[2] *Voyez* Appien, Εμφυλ., 1, p. 172 et 173, édit. de Ch. Etienne, 1551, et Plut., *Mar.*, 29. Ces deux textes s'expliquent l'un par l'autre.

[3] Plut., *Crassus*, 2.

L'assemblée s'agitait, et tous ceux qui s'opposaient à la loi étant violemment repoussés de la tribune par Saturninus, la multitude de la ville s'écria *qu'il tonnait*, ce qui interdisait toute décision : « S'il tonne à présent, répondit-il, tout-à-l'heure il grêlera, à moins qu'on ne se tienne en repos. » Il grêla, en effet, mais contre lui : ses partisans ne cédant pas, les Romains, serrant leur toge et saisissant au hasard ce qu'ils trouvaient, chassèrent les gens du dehors : ceux-ci, ralliés à leur tour par le tribun, revinrent armés de bâtons, reprirent la place, et publièrent de force la nouvelle loi Apuleia [1]. Marius la porta aussitôt au sénat, et se prononça le premier contre le serment. Metellus en fit autant ; c'était ce que voulait Marius, qui savait bien qu'ensuite Metellus ne se dédirait pas.

Quand vint le cinquième jour, le consul convoquant en hâte le sénat, vers la dixième heure, dit qu'il redoutait le peuple zélé pour la loi, mais qu'il y avait pourvu par cet expédient, de jurer l'observation de la loi, en tant que ce serait une loi ; ainsi la multitude de la campagne s'en irait tranquillement, et ensuite il serait facile de montrer qu'il n'y avait pas de loi dans ce qui avait été publié par violence, au bruit du tonnerre, contre les anciens usages. Et, sans laisser le temps de la réflexion, il emmène sur-le-champ les sénateurs inquiets et silencieux au temple de Saturne. Là il jura comme il venait de le proposer ; tous les sénateurs jurèrent aussi par crainte de la multitude. Le seul Metellus refusa, gardant intrépidement son premier sentiment. Le lendemain, il fut cité ; les autres tribuns prirent sa défense. Saturninus et Glaucia, courant aux campagnards, protestèrent qu'il n'y avait plus de distribution ni de loi, si l'on ne décrétait le bannissement de Metellus, et un plébiscite ordonna sur-le-champ aux consuls d'interdire à Me-

[1] Appien, Εμφ., 1 ; Rosin, 8-10.

tellus le feu et l'eau. Les Romains indignés le gardaient au milieu d'eux avec de courtes épées; mais il les remercia, ne voulant pas être cause du moindre danger pour la patrie, et il sortit de la ville[1].

Marius, par sa lâche conduite dans cette honteuse affaire, ne gagnait que du mépris et n'était plus même dans son parti que le second de Saturninus, auquel passait toute l'influence du premier rôle. Ce tribun en profita pour enlever un troisième tribunat : il alla jusqu'à se donner pour collègue un vagabond, un inconnu, tout au plus fils d'un affranchi du Picenum, Equitius, qu'il présenta comme un fils de Tiberius Gracchus. Le peuple voulant avoir le témoignage de Sempronia, une femme monta pour la première fois à la tribune; et, quoiqu'elle repoussât fermement l'imposteur, il n'en fut pas moins élu sous le nom de Gracchus, dont on le décorait[2]. Marius n'étant plus de ressource, puisqu'il n'y avait plus pour lui espoir d'élection, il fallait au factieux un autre consul dévoué; les comices désignèrent unanimement M. Antoine, l'orateur, qui avait déjà exercé la préture sous le troisième consulat de Marius. Memmius, homme distingué, en concurrence avec Glaucia, allait évidemment emporter la seconde nomination : il fut assommé sur la place. Au milieu du tumulte que ce coup jeta dans les comices, on entendit le titre de roi donné à Saturninus par ses satellites, et il s'en applaudissait[3]. Toute la ville se souleva d'indignation.

Marius acheva de se perdre alors; les principaux citoyens s'étant rendus chez lui pendant la nuit pour l'engager à réprimer de tels excès, le tribun y vint aussi, et il l'introduisit en secret. Ensuite, feignant une indisposition,

[1] Appien, Εμφ., 1; Plut., *Mar.*, 30, 31; Florus, 3-17.
[2] Appien, Εμφ., 1; Val. Max., 3-2, 8, 9-7; Florus, 3-17.
[3] Appien, Εμφ., 1; Florus, 3-17.

il allait sous ce prétexte d'une chambre à l'autre, cherchant à se ménager en même temps les deux partis, et par cette action de la plus vile duplicité, il ne fit qu'augmenter l'irritation. Enfin, sénateurs, chevaliers et peuple, s'unirent d'un même mouvement, au cri d'ordre antique: *Caveant consules !* Les deux consuls, contraints d'agir, déployèrent, quoique lentement, la force publique. Saturninus, Glaucia et le questeur Saufeius, ne pouvant tenir avec leur ramas du dehors, se réfugièrent au Capitole : on les y bloqua ; on les prit par la soif, en coupant les conduits d'eau. Saufeius voulait terminer cette souffrance en mettant le feu à leur asyle: les deux autres, comptant sur Marius, aimèrent mieux offrir leur repentir et leur soumission. Il les conduisit dans le palais du sénat, comme pour procéder plus légalement. Le peuple, qui demandait à grands cris leur mort, se défiant de l'artifice, arracha les tuiles du toit et les jeta sur eux, jusqu'à ce que ces trois factieux tombassent morts, encore revêtus de leurs insignes. On tua également un grand nombre de leurs complices, sans épargner le prétendu fils de Gracchus, malgré sa charge tribunitienne, qu'il commençait ce jour-là même [1].

Marius espéra vainement lutter encore; la dernière loi Apuleia fut abolie. On demanda de toutes parts le rappel de l'exilé, et les pieuses larmes du jeune Metellus vainquirent toutes les oppositions. Le haineux soldat eut le poignant dépit de voir un de ses partisans, Furius, accusé, au sortir du tribunat, par un nouveau tribun, et mis en pièces par le peuple, sans avoir pu parler pour sa défense. Un autre, Sex. Titius, fut condamné au bannissement, parce qu'on trouva chez lui un portrait de Saturninus. On rappela

[1] Appien., Ἐμφ., 1; Plut., *Mar.*, 32; Florus, 3-17; Cic., *Pro Rabir.*, 7, *De clar. orat.*, 62; Vell., 2-11.

Metellus (99). Marius n'osa pas, après tant d'échecs, se présenter pour la censure; il affecta pourtant de s'en faire un mérite, ayant appréhendé, disait-il, de se faire des ennemis par la sévérité qu'il aurait mise dans ses fonctions. Un autre motif, dont il ne parlait pas, c'est qu'il ne voulait pas être témoin du retour de Metellus, et qu'averti de son incapacité pour les affaires politiques, il méditait de susciter une nouvelle guerre en Asie, en irritant Mithridate, roi de Pont, afin d'obtenir un nouveau commandement et de rétablir sa gloire. Il partit donc, sous prétexte d'accomplir en Galatie (98) des sacrifices qu'il avait voués à Cybèle [1].

Metellus fut reçu avec une joie générale. L'avantage restait encore cette fois à l'aristocratie; les derniers troubles, où le peuple avait combattu et tué lui-même son tribun, montraient clairement une opposition, dont on pouvait profiter, entre le peuple de Rome et celui du dehors, italien et romain, et, parmi les uns et les autres, des hommes habitués ou disposés à la guerre par Marius, mais épars, peu soucieux des affaires politiques et sans intérêt déterminé. Seulement, s'ils n'avaient plus de chef, il pouvait s'en présenter un plus habile que Marius à s'en servir pour son ambition, et c'est ce qu'on ne prévoyait pas. D'ailleurs, l'aristocratie se divisait elle-même chaque jour plus fortement; les chevaliers possédaient, par les fermes et les tribunaux, une puissance indépendante du sénat; c'était, des deux côtés, ambition et jalousie égales.

L'histoire de Rome, depuis le sixième consulat de Marius, n'offre, durant plusieurs années, qu'une vacillation turbulente de factions en présence, qui se craignent mutuellement, sans connaître encore elles-mêmes ni ce qu'il leur faut ni ce qu'elles peuvent. A l'extérieur, plus d'ardeur de conquête, plus de grandes entreprises. C'est assez de ra-

[1] Plut., *Mar.*, 32, 33; Cic., *Pro Rabir.*, 9; Vell., 2-13.

mener à l'obéissance les Celtibériens, en révolte depuis qu'ils ont repoussé les Cimbres. Didius Vivius y employa seul un proconsulat prolongé de cinq ans (97-93), après quoi dix commissaires allèrent régler la nouvelle pacification de la province. On ne dédaigna pas, dans le même temps (95), la donation de la Cyrénaïque par le testament de Ptolémée-Apion, qui préféra la république romaine à sa famille. On déclara les Cyrénéens libres en leur imposant un léger tribut. Marius avait échoué en Asie; il avait durement répondu à tous les hommages du roi de Pont: « Prince, tâchez d'être plus puissant que les Romains, ou résignez-vous à leur obéir[1]. » On sembla vouloir démentir le capitaine disgracié, en laissant Mithridate envahir la Paphlagonie et la Cappadoce; seulement Sylla, propréteur d'Asie (92), chassa de la Cappadoce le roi de Mithridate, et en rétablit un autre.

Sylla reçut dans cette expédition, avec toute la fierté romaine, le premier ambassadeur qu'un Arsacide eût envoyé à la république. Un devin étranger lui prédit alors une fortune extraordinaire, s'étonnant qu'il pût souffrir de n'être pas déjà le maître de l'univers[2].

Au dedans de Rome, ce n'était que petites précautions et petits débats, parfois violents, qui ne décidaient rien et entretenaient une inimitié secrète. Ainsi, l'illustre orateur M. Antoine, après avoir détruit les restes de la sédition apuléienne contre la noblesse, dans son consulat, prêta le secours de son éloquence à un homme de la noblesse, Man. Aquilius, cité aux *questions perpétuelles* pour des concussions exercées en Sicile, après sa victoire sur les esclaves. Les preuves étaient convaincantes, et l'accusé, négligeant de solliciter les juges, ne se présenta pas même en habits

[1] Plut., *Mar.*, 33.
[2] Plut., *Sylla*, 5, 6; Vell., 2-17.

de deuil. On ne pouvait présumer qu'une condamnation de la part des chevaliers, parmi lesquels siégeait Marius. A défaut de raisons, l'orateur fit valoir les exploits d'Aquilius, et, lui déchirant sa robe pour montrer sa poitrine couverte de cicatrices[1], il attendrit Marius lui-même. Le coupable fut absous (98).

Il semble, d'ailleurs, que les hommes de qualité (*optimates*, les meilleurs), comme ils s'appelaient alors, cherchassent à se concilier l'estime publique, en maintenant de sages réformes qui les regardaient principalement. Dix-huit ans après Fannius, sa loi somptuaire avait été étendue à toute l'Italie par la loi Didia (143), avec une amende pour les convives eux-mêmes d'un repas prohibé[2]. Le tribun Duronius imagina d'abroger cette loi, comme empreinte *de la rouille d'une sauvage antiquité*, au moment où M. Antoine allait exercer la censure. Le nouveau censeur, pour cette cause, le chassa du sénat l'année suivante (97). Aussitôt le consul Licinius rétablit la loi Fannia, en fixant de plus le poids de la viande et des assaisonnements qu'on pouvait employer dans les jours ordinaires; il laissait toute liberté quant aux légumes, au vin et aux fruits. Cette mesure était si bien concertée avec les grands, qu'un sénatus-consulte en ordonna l'observation avant le vote définitif[3].

Ils crurent ensuite plus facilement opposer une barrière aux prétentions de ces Italiens dont ils s'étaient si habilement servis contre les Gracques, et qu'ils avaient même encore essayé d'employer contre Mamilius[4]. Un autre Lici-

[1] Cic., *De orat.*, 2-28, 45.

[2] Rosin, 8-13; Macrobe, 2-13.

[3] Rosin, 8-13.

[4] Sall., *Jug.*, 42 : « Nobilitas... modo per socios et nomen latinum, interdum per equites romanos, quos spes societatis a plebe dimoverat, Gracchorum actionibus obviam ierat... » Et 40 : « Occulte per amicos, ac maxime per homines nominis latini et socios italicos impedimenta parabant. »

nius et son collègue Mucius Scœvola, consuls, portèrent la loi Licinia-Mucia (95), pour couper court aux usurpations du droit de cité. Par là, renouvelant les expulsions d'autrefois, ils renvoyaient dans leurs villes les Italiens qui avaient pris résidence à Rome et rang de citoyens. Mais une telle hauteur n'était plus de saison; les Italiens s'en allèrent, méditant une vengeance qui ne tarda pas d'éclater[1]. Les grands, presque sur-le-champ, eurent lieu de regretter cette imprudente politique. Les quirites de vieille date restèrent maîtres de la place, et, débarrassés du contrepoids de ces nouveau-venus, ils redevinrent hostiles. On se mit à poursuivre le malheureux Cœpion pour *l'or de Tolosa :* malgré l'abolition de sa loi sur les tribunaux, les chevaliers ne lui avaient pas pardonné, et le condamnèrent à l'exil. Tout l'effet du retour de Metellus se trouvait détruit. Il paraît que le sénat voulut intervenir : l'affaire portée aux comices, le tribun Norbanus souleva une effroyable sédition; Cœpion en fut la victime, et périt étranglé en prison; son corps fut traîné aux gémonies. « C'était un homme ferme et brave; le sort de la guerre fit son crime, la haine du peuple son malheur[2]. »

Le jeune Sulpicius Rufus, orateur déjà distingué, essaya d'en obtenir justice et accusa Norbanus (94); mais M. Antoine défendit l'accusé. Cicéron nous a laissé la curieuse représentation de cette scène de Forum, et l'on y voit complètement ce qu'étaient à Rome les hommes et la justice. « Sulpicius attaquait un séditieux, un furieux : tout se « réunissait contre l'accusé, dans la grave et malheureuse « affaire de Cœpion. Il y avait eu violence publique, émeu« tes, coups de pierres, atrocité tribunitienne envers un « infortuné consulaire. Le prince du sénat et de la cité,

[1] Rosin, 8-2; Cic., *Pro Balbo*, 21, 24, *Pro Sext.*, 13, *Pro Cornel.*, 21.
[2] Cic., *De clar. orat.*, 36; Val. Max., 6-9.

« M. Scaurus, avait été blessé et paraissait parmi les té-
« moins; deux tribuns, L. Cotta et Didius, qui voulaient
« s'opposer à la rogation, avaient été chassés. Tout cela
« était certain, nul ne pouvait le nier. Le jeune et intéres-
« sant orateur parla si dignement au nom de la républi-
« que, il excita un tel incendie par son éloquence, sa force,
« sa douleur, sa noble indignation, que le défenseur sem-
« blait pouvoir à peine tenter de l'éteindre. A peine même
« paraissait-il décent à un homme qui avait été censeur,
« de plaider une pareille cause devant des juges tous ho-
« norables, en présence de citoyens honnêtes qui remplis-
« saient le Forum. Cependant M. Antoine commença; il
« avoua tous les griefs, il nia seulement qu'il y eût at-
« teinte à la majesté du peuple romain, et, par ce mot,
« toute la cause dépendait de la loi Apuleia. Alors il n'hési-
« ta pas à faire l'apologie des séditions, à démontrer que
« souvent les emportements du peuple n'étaient pas in-
« justes. Il passa rapidement en revue toutes les séditions
« qui s'étaient élevées pendant la durée de la république,
« celles qui avaient chassé les rois, établi le tribunat, tant
« de lois tribunitiennes, l'appel surtout, cette garantie de
« la cité et de la liberté, et qui n'avait pu s'obtenir sans
« résistance des nobles. Il en conclut que les séditions, tou-
« jours fâcheuses, étaient quelquefois justes et nécessaires.
« Puisque celles-là ont été à l'avantage des citoyens, pour-
« quoi donc tout-à-coup, s'il arrive un mouvement dans
« le peuple, en faire à Norbanus un crime horrible, une
« faute capitale? Que si jamais on avait reconnu au peuple
« romain le droit de se soulever, ce qui venait d'être
« prouvé, aucune cause n'était plus juste que celle-ci.
« Puis, la défense se tournant en attaque, Antoine déplora
« dans la déroute de Cœpion, à Orange, la perte de toute
« une armée. Il repassait ainsi au vif sur tant de regrets
« encore saignants. Puis il ralluma contre Cœpion l'an-

« cienne haine des chevaliers, devant lesquels la cause se « plaidait, et auxquels ce consul avait ôté les tribunaux. « Quand il sentit qu'il avait gagné le peuple, dont il dé« fendait le droit avec celui de sédition, les juges par leur « haine personnelle, et les spectateurs par le souvenir du « désastre d'Orange, alors, mêlant un ton plus doux à ces « mouvements de passion, il représenta qu'il défendait ici « un ami qui avait été son questeur, un fils en quelque « sorte; qu'il parlait pour sa propre réputation et son re« pos: quelle honte et quelle douleur si, après avoir sauvé « tant d'autres citoyens, il ne pouvait sauver un ami! Il « demandait cette faveur pour son âge, pour ses dignités « et ses services. Par ce moyen, ayant plutôt ému que con« vaincu les juges, il triompha de l'accusation[1]. »

La noblesse ne se fâcha point contre M. Antoine, qui n'avait pas l'intention de s'en séparer, en défendant son questeur par un petit intérêt d'amour-propre ou d'affection, et qui, d'ailleurs, avait donné un beau spectacle d'éloquence[2].

Cette même année (94), trois sénateurs, bravant le ressentiment de l'ordre équestre, exerçaient de nobles représailles de ces iniquités judiciaires. Mucius Scœvola, proconsul en Asie, Rutilius, son lieutenant, et en Sicile le propréteur Semp. Asellio, réprimaient avec une inflexible sévérité les affreuses déprédations des publicains, et refusaient pour eux-mêmes les sommes qu'ils avaient droit d'exiger. Rutilius en porta la peine; revenu à Rome, il de-

[1] Cic., *De orat.*, 2-21, 25, 28, 47, 48, 49, 50, *De clar. orat.*, 54.

[2] L'admiration du *bon* Rollin pour la grandeur romaine, ne se trouble pas à de pareilles scènes : « La façon de plaider des Romains, dit-il, était fort différente de la nôtre; si notre plaidoirie est plus serrée, plus raisonnée, la leur, en se donnant plus de champ, donnait lieu aussi à de plus grands traits d'éloquence. » Puis il ajoute que les juges à Rome ne se regardant pas comme esclaves de la loi, M. Antoine a pu employer de si singuliers moyens, car cet orateur était trop éclairé pour demander une grâce à des gens qui n'auraient pu l'accorder, ou du moins qui n'auraient pas cru en avoir le droit.

manda le consulat en concurrence avec Scaurus, essuya un refus, accusa de brigue son compétiteur désigné, et Scaurus absous l'accusa à son tour. Le stoïcien consulaire, qui avait soutenu l'État après la défaite d'Orange, ce Romain d'un autre temps, le modèle de la probité, comptant sur son innocence, et préférant l'exil ou la mort à une bassesse, ne se présenta pas en suppliant, ne voulut pas accepter le secours des deux plus éloquents orateurs, Crassus et Antoine; il se défendit lui-même, comme Socrate, en exposant simplement l'affaire. Il laissa seulement parler son neveu Cotta, et Mucius Scœvola, mais sans aucun de ces moyens oratoires que demandaient ce genre de jugement et la grandeur de la cause: personne ne gémit, ne se récria pour lui, n'implora et ne supplia. Il se perdit ainsi[1]; on le condamna à l'exil et il se retira tranquillement à Smyrne, où il fut reçu comme un ancien libérateur. Il ne voulut jamais être rappelé.

[1] Cic., *De orat.*, 1-53, 54, 2-69, *De clar. orat.*, 29, 30; Vell., 2-12.

CHAPITRE XXIX.

LUTTE COMPLIQUÉE. — GUERRE SOCIALE.

La judicature, attribuée aux chevaliers par les Gracques, avait donc divisé l'aristocratie et « fait une république à deux têtes [1]. » Le sénat commençait à souffrir évidemment de cette rivalité. Le retour si glorieux de Metellus n'avait point réparé son exil, ni empêché les revers plus funestes de Cœpion et de Rutilius. « Les chevaliers, avec cette juridiction générale qui mettait entre leurs mains la fortune et le sort des plus importants citoyens, avec les tribuns qu'ils appuyaient de leurs suffrages et dont ils recevaient tout ce qu'ils voulaient, semblaient posséder le pouvoir et réduire les sénateurs au rôle de sujets. Ils en devenaient l'effroi, et, peu contents de dominer, ils les outrageaient ouvertement sans pudeur, sans mesure, sans respect des lois. Puisant des gains multipliés dans les impôts, et s'arrogeant le pillage de l'État, ils suscitaient des accusateurs

[1] Florus, 3-18.

aux riches et éludaient eux-mêmes ou bravaient par leur ligue les lois établies contre la corruption des juges[1]. »

Cette nouvelle tyrannie ne devait pas toujours durer; mais qui la renverserait? Marius, revenu d'Asie, avait fait bâtir une maison près du Forum pour se remettre en vue dans une résidence plus fréquentée; il n'y gagnait rien. Sa rudesse et son incapacité des affaires éloignaient de lui; on le regardait, pendant la paix, comme « une vieille épée dont on n'a plus besoin. » Sylla, plus jeune, commençait seulement à entrer dans les honneurs. Il n'avait obtenu la préture (95) qu'à force d'argent; toutefois, il devint l'ami de Metellus, son collègue, et peut-être déjà l'espérance du sénat. En effet, après sa mission en Cappadoce, il reparut plus riche et plus entreprenant. Le roi Bocchus, « pour lui faire plaisir, » et pour flatter le peuple en même temps, dédia, dans le Capitole, des Victoires d'or qui portaient des trophées, et les accompagna d'un autre groupe aussi en or, qui représentait Jugurtha livré par le roi à Sylla. Marius, plein de colère, menaça d'abattre ces statues; Sylla signifia qu'il les maintiendrait, et cette querelle formait déjà deux partis, quand un tribun détourna l'attention sur une question bien plus grave[2].

Livius Drusus[3], tribun, homme noble, eut la singulière pensée de concilier tous les intérêts et toutes les ambitions. Il s'occupa d'abord de gagner le peuple par des colonies en Italie, en Sicile, par des distributions de blé, tout cela avec une telle profusion, qu'il se vantait de ne « laisser rien à distribuer après lui que l'air ou la boue[4]. » Les sénateurs étant alors tout au plus trois cents, parce que des

[1] Appien, Εμφυλ., 1; Florus, 3-18.
[2] Plut., *Mar.*, 33, 34, *Sylla*, 6.
[3] Fils de celui qui avait tenu tête aux Gracques, et qu'on avait surnommé le *patron* du sénat. Suét., *Tib.*, 3.
[4] « Cœnum aut cœlum, » Florus, 3-18.

séditions fréquentes en avaient diminué le nombre, il proposa d'en ajouter encore trois cents choisis parmi les plus distingués de l'ordre équestre, de prendre les juges également dans les chevaliers et les sénateurs, et enfin d'obliger tous les juges à se justifier de vénalité. Il voulait ensuite donner le droit de cité aux Italiens[1].

Toute cette mitoyenne combinaison tourna contre lui. Le peuple seul se réjouissait des colonies. Ceux des Italiens, comme les Ombriens et les Étrusques, qui s'étaient emparés des terres vacantes du domaine, détestaient un retour de loi agraire qui devait les déposséder. Le sénat ne souffrait pas sans peine son accroissement par des chevaliers, qui affaibliraient plutôt son influence, et vraisemblablement s'uniraient entre eux contre les anciens sénateurs. Les chevaliers appréhendaient que le sénat ne recouvrât entièrement les tribunaux[2].

Néanmoins le sénat espérait certainement se rétablir par les lois de Drusus, et il les appuya de toutes ses forces (91). De ce côté était le consul Sex. Julius César : l'autre, Marcius Philippus, tint pour les chevaliers. La cité était comme séparée en deux camps, ayant chacun ses enseignes, ses aigles, ses étendards[3]. La célébration des jeux romains ayant mis une trêve de quelques jours, la lutte recommença plus opiniâtre. Le célèbre orateur Crassus, récemment censeur, qui était allé se reposer pendant ce temps dans sa villa avec ses amis, revint le dernier jour des représentations scéniques, très-ému d'un mot qu'on rapportait d'une harangue de Philippus : « On ne pouvait, avait dit ce magistrat, gouverner la république avec un pareil sénat. » Il se rendit le matin des ides de septembre à la

[1] Appien, Εμφ., 1 ; Cic., *De leg.*, 3 ; Florus, 3-18 ; Rosin, 8-12, 21, 2.
[2] Appien, Εμφ., 1.
[3] Florus, 3-18 ; Tac., *Ann.*, 3-27.

convocation de Drusus ; après avoir entendu les plaintes du tribun, il prit la parole et se surpassa lui-même en déplorant l'infortune du sénat, qui, au lieu d'être défendu par un consul comme par un tuteur fidèle, voyait son patrimoine de dignité livré au pillage par un scélérat et un brigand. Philippus, furieux de ce discours, comme si on lui eût porté une torche allumée au visage, prit des gages à Crassus pour le faire taire ; Crassus, en ce moment même, lui déclarait qu'il ne reconnaissait plus pour consul un homme qui ne le regardait pas comme un sénateur, et, sans s'interrompre : « Quand tu prétends, dit-il, ôter au sénat « tout entier son autorité, penses-tu m'effrayer ainsi ? Ce « n'est pas par là que tu peux arrêter Crassus. Il faut lui « arracher la langue, et quand elle serait arrachée, mon « souffle libre réfuterait encore ton audace. » Après cette vive harangue, il proposa et dressa de sa main une magnifique protestation, unanimement adoptée, que jamais le conseil ni le zèle du sénat n'avait manqué à la république. « Ce fut le chant du cygne ; » épuisé de sa propre véhémence, il se sentit pris au côté d'une vive douleur pendant qu'il parlait ; il s'en retourna chez lui avec la fièvre et expira le septième jour. Après sa mort, le jeune Cicéron et tous ceux qui étudiaient comme lui l'éloquence à cette époque, allaient à la curie comme pour entendre encore cet illustre orateur, en considérant la place qu'il occupait [1].

Le sénat, les Italiens et le peuple de Rome étaient cette fois d'accord. Le jour de la promulgation aux comices, il apparut une si grande multitude qu'on eût cru la cité prise tout-à-coup par des ennemis. Philippus s'obstina vainement dans son opposition. Un viateur ou un client du tribun le saisit à la gorge si violemment, que le sang lui sor-

[1] Cic., *De orat.*, 1-7, 3-1, 2.

tait par la bouche et par les yeux[1]. Les lois de Drusus passèrent forcément; mais, parmi la foule du dehors, se trouvaient des Ombriens et des Étrusques, mandés par le consul, en apparence pour crier contre la loi, mais, au fait, pour tuer le tribun. Les autres Italiens n'en voulaient pas moins à Philippus, car il restait encore à leur conférer le droit de cité, et ils avaient résolu de se débarrasser de son opposition, en l'assassinant aux féries latines sur le mont Albain.

Drusus eut la générosité d'en avertir son adversaire; mais il eut beau, lui-même, se tenir sur ses gardes, paraissant moins souvent en public, et donnant audience dans un vestibule un peu obscur de sa maison. Un soir qu'il congédiait son monde, il s'écria tout-à-coup qu'il était blessé, et il tomba; on trouva enfoncé dans sa cuisse un tranchant de cordonnier. Ainsi mourut Drusus. Alors les chevaliers, pour annuler ses lois, mirent en avant le tribun Q. Varius; tout le reste du collège tribunitien s'opposant, ils tirèrent l'épée et publièrent la loi Varia, qui ordonnait de mettre en jugement tous ceux qui, publiquement ou secrètement, avaient favorisé les Italiens. Ils espéraient, par ce moyen, poursuivre d'accusation et de sentence les plus puissants du haut parti, et, tous leurs ennemis ôtés, demeurer maîtres de la république. En effet, ils trouvèrent des gens pour accuser, et les plus illustres subirent l'exil. Bestia, méprisant la citation, aima mieux s'exiler lui-même. C. Cotta, peu de jours après la mort de Crassus, fut repoussé du tribunat et mis en jugement au bout de quelques mois; il chercha moins à se défendre qu'à reprocher courageusement aux chevaliers les malheurs de l'État, et, sans attendre sa condamnation, il quitta la ville. Mummius Achaïcus, bassement trompé par les juges,

[1] Florus, 3-18; Val. Max., 9-5.

qui lui avaient promis de l'absoudre, fut relégué à Délos et y mourut[1].

Ces vengeances ne s'arrêtaient pas; le peuple murmurait de voir chaque jour éloigner ses citoyens les plus recommandables. Les alliés, perdant toute espérance par le meurtre de Drusus et par ces condamnations qui leur enlevaient autant de protecteurs, résolurent de prendre ce qu'on leur refusait, et de se séparer du peuple romain. Ils concertèrent un soulèvement général, par des députations secrètes, et se donnèrent mutuellement des ôtages. Rome, tout occupée des jugements et des troubles intérieurs, ne connut le danger que fort tard, et envoya de tous côtés des agents, sous divers prétextes, pour savoir ce qui se passait. L'un d'eux avertit le proconsul Servilius, dans le Picenum, qu'un jeune homme allait partir d'Asculum comme ôtage; le magistrat accourut, et menaça: les Asculans, réunis ce jour-là pour des jeux solennels, voyant le complot connu, éclatèrent: ils tuèrent le proconsul, son lieutenant, et tout ce qu'il y avait de Romains chez eux. « Ce fut comme le serment de cette guerre impie. » L'auteur du complot, Pompedius Silo, parcourant l'Italie, la trompette sonna de toutes parts, et aussitôt furent en armes Vestins, Peligniens, Marses, Marrucins, puis tout le Picenum, les Frentans, les Hirpins, la Campanie, l'Apulie, les Lucaniens et les Samnites. Cent mille guerriers se trouvèrent prêts. Pour la première fois les efforts s'unissaient. Une confédération italique apparut toute formée, ayant son centre à Corfinium, avec un gouvernement en activité de deux consuls et de plusieurs préteurs. Chaque ville avait repris l'usage de sa langue primitive sur les monnaies nouvelles. Ainsi

[1] Appien, Εμφ., 1; Cic., *De orat.*, 3-3, *De clar. orat.*, 56, 88, *De leg.*, 3; Val. Max., 8-6; Florus, 3-19; Vell., 2-12; Rosin, 8-2; Cic., *De natura deor.*, 3-33; il nomme Q. Varius l'assassin de Drusus. Sénèq., *Consol. à Marcia*, 16, et *De brev. vitæ*, 6.

Rome, arbitre de tant de rois et de nations, avait près d'elle une rivale plus terrible que Carthage, un nouvel Annibal à combattre, et des soldats qu'elle avait longtemps dressés, sous ses enseignes, à vaincre pour elle [1].

« On peut bien appeler cette guerre sociale, pour en atténuer l'horreur; mais si nous voulons être vrais, ce fut une guerre civile [2]. » Les Marses commencèrent comme les chefs du mouvement; avec leur compatriote et leur consul Pompedius, ils devaient attaquer par le nord, et le second consul, le Samnite Motulus, par le sud. Sous leurs ordres commandaient d'autres généraux choisis par les villes, Afranius, Ventidius, Marius Egnatius, Lamponius, Judacilius, Hirrius Asinius, Vettius Caton, Telesinus. Rome conserva heureusement les Latins, les Étrusques, les Ombriens et les Gaulois : elle put faire des levées égales, et soutint aussi ses deux consuls par des lieutenants, ayant chacun leur province fixe, avec pouvoir proconsulaire. A Rutilius Lupus furent adjoints Pompeius Strabon, Q. Cœpion, Perpenna, C. Marius, Val. Messala; à L. César, Lentulus, Didius, le jeune Crassus, le jeune Metellus, Sylla. On tira un grand secours de Sertorius, envoyé comme questeur en Cisalpine, pour enrôler des soldats et forger des armes [3].

On n'a point les détails de cette guerre, qui, en trois années, fit périr trois cent mille Italiens et un grand nombre de Romains. D'abord L. César essuya un échec, et ne put sauver Esernia (90). Perpenna laissa prendre Venafrum et fut mis en déroute par Egnatius. Aussi son consul lui ôta le commandement, et confia les restes de son corps d'armée à Marius. Lamponius battit Crassus; Papius Motulus s'empara de Nole par trahison, puis de Stabies, Minturnes, Sa-

[1] Florus, 3-19; App., Εμφ., 1; Diod., 37; Vell., 2-12, 13.
[2] Florus, 3-19.
[3] Plut., *Sert.*, 4.

lerne, et obligea les habitants de ces villes, avec les esclaves, à servir dans ses troupes. Ses ravages autour de Nucérie ayant contraint, par crainte, les villes voisines à lui donner des renforts, il assiégea Acerres. César vint au secours avec une infanterie de Gaulois et des cavaliers numides. Papius affecta de faire paraître, orné de pourpre, le fils de Jugurtha, Oxintas, qu'il avait trouvé relégué dans Venusia. La désertion, en effet, devint telle parmi les Numides, que le consul les renvoya. Il n'en battit pas moins l'ennemi; mais il faillit périr ensuite dans un défilé, avec son armée, sous une attaque imprévue d'Egnatius. Il était malade, porté en litière, et ne gagna pas sans peine Teanum. Il rassembla ses fuyards et de nouvelles levées, et revint bientôt devant Acerres, que Papius ne put forcer.

Rutilius fut plus malheureux; il tomba mortellement blessé dans une embuscade où l'attira, près du Liris, Vettius Caton. En vain Marius força le camp du vainqueur absent, les alliés gardaient l'avantage. La triste cérémonie des funérailles de Rutilius et des autres nobles remplissait la ville d'une sombre affliction, et le sénat décréta que, dorénavant, les obsèques se feraient au lieu même où les guerriers auraient péri. César ne pouvant revenir pour les comices, on n'élut point un nouveau magistrat, et l'on confia l'armée consulaire à Cœpion et à Marius. Rien ne leur réussit. Pompedius, feignant de passer aux Romains, Cœpion crut, sur sa parole, surprendre aussitôt une armée sans chef, y donna tête baissée, et y reçut la mort.

Marius se tenait mieux sur ses gardes; mais soit pesanteur de l'âge, soit crainte de s'attirer la haine des Italiens, il temporisait, irrésolu, évitant d'en venir aux mains. Pompedius lui dit un jour : « Si tu es un si grand capitaine, que ne viens-tu combattre? — Et toi, répondit Marius, si tu es un si grand capitaine, force-moi au combat. » Il sortit pourtant de ses retranchements inattaqua-

bles; il repoussa assez vigoureusement les ennemis, puis s'arrêta tout court, pendant que Sylla, dont le camp n'était pas loin, saisit rapidement l'occasion, tomba sur cette armée ébranlée et tua six mille hommes. Marius se laissait encore enlever un succès par son ancien lieutenant, et c'était la première victoire remportée sur les Marses, la race la plus belliqueuse, « car jamais jusque-là on n'avait triomphé des Marses ni sans les Marses. » Aussi les revit-on, après ces revers, plus hardis et plus pressants. Marius n'osa pas engager une autre action; il s'en prit à ses soldats, les accusa de lâcheté, et, à la fin, se plaignant de ses maux de nerfs, il quitta le commandement [1].

La fortune semblait se déclarer pour les Italiens et accomplir la fière prédiction des monnaies samnites, qui représentaient un taureau mettant le pied sur la louve. Les Étrusques et les Ombriens commençaient à hésiter s'ils ne suivraient pas le mouvement général. Le sénat, inquiet, pour ne pas être pris au dépourvu, plaça des postes fortifiés le long du rivage, depuis Rome jusqu'à Cumes, admit pour la première fois dans la milice des affranchis, parce qu'on manquait de soldats, et accorda, par la loi Julia, le droit de cité à tous les alliés restés fidèles. Cette décision, envoyée dans toute l'Étrurie, y fut reçue avidement, rattacha plus fortement les amis, retint les douteux, et adoucit même les peuples hostiles.

Avant la fin de l'année, les destins changèrent. Pompeius, poussé en déroute par trois corps d'armée dans Firmum, sut s'y maintenir jusqu'à l'arrivée d'un secours; alors, bravement secondé par le jeune et brillant Sulpicius, une sortie le dégagea, rejeta en désordre Afranius dans Asculum; ce chef, assiégé à son tour, fut tué en combattant. Judacilius, qui était Asculan, voulut défendre sa pa-

[1] Appien, Εμφ., I; Plut., *Mar.*, 34.

trie ; il en prévint les assiégés, mais il ne put leur rendre le courage et leur persuader de soutenir son attaque par une diversion. Il réussit cependant à pénétrer dans la ville au travers des Romains ; il fut certain alors qu'il n'y avait plus de ressource, reprocha inutilement à ses compatriotes leur lâcheté, s'en vengea par des meurtres, fit dresser son bûcher dans un temple, et, après avoir rassemblé ses amis à un festin, il s'empoisonna ; on le porta ensuite sur le bûcher, et on y mit le feu.

Pompeius étant rappelé pour prendre possession du consulat (89), L. César le remplaça comme proconsul, eut à disperser vingt mille rebelles avant de resserrer de nouveau la ville fatale, et succomba aux fatigues sans l'avoir réduite. En même temps, Porcius Caton, collègue de Pompeius, après les coups redoublés dont il frappait les Marses, pouvait se vanter d'avoir surpassé le vainqueur des Teutons, lorsque, dans une dernière bataille, il périt d'un trait qu'on soupçonna parti de son armée et de la main du jeune Marius. Pompeius, de son côté, venait d'écraser quinze mille hommes qui avaient pénétré chez les Étrusques, dans l'espérance de les soulever ; il retourna, le fer et la flamme à la main, contre les Marses, les Marrucins et les Vestins ; il les soumit et ne termina cette campagne de carnage que par la ruine d'Asculum, en expiation de tant de pertes sanglantes et de villes saccagées.

De plus glorieux succès suivaient Sylla en Campanie. Cluentius, qu'il avait en tête, forcé de reculer, avait reçu un renfort de Gaulois et ramené son armée en présence. Un énorme Gaulois courant en avant pour défier les Romains, un Numide, de petite taille, le perça, et bientôt la déroute fut générale. Sylla, poursuivant jusqu'à Nole, en tua trente mille ; comme une seule porte s'ouvrit pour recevoir les fuyards, dans la peur que les vainqueurs n'entrassent avec eux, vingt mille furent encore massacrés sous les murs, et

Cluentius ne put échapper. Sylla, d'une course rapide, passa chez les Hirpins, soumit toutes leurs villes avant que les Lucaniens arrivassent pour les secourir ; puis, se portant sur le Samnium, tourna inopinément et tailla en pièces l'armée de Motulus, prit d'assaut en trois heures Bovianum, où résidait le conseil de la ligue ; alors, laissant son camp et la république en sûreté par tant d'exploits, il revint à Rome demander le consulat.

Le préteur Cosconius, plus loin, avait forcé Salapie et Cannes, vengé un échec devant Canusium par une défaite signalée des Samnites près de l'Aufidus. Metellus, qui lui succéda, fit plus encore (88). Pompedius, l'ame de tous ces efforts, ayant affranchi vingt mille esclaves et demandé le secours du roi de Pont, remuait encore l'Apulie ; Metellus gagna une victoire qui fut surtout décisive par la mort de Pompedius. Les troupes qui survécurent se joignirent d'elles-mêmes aux vainqueurs ; l'Apulie se soumit. Il ne restait plus que la guerre de Nole, cette ville servant de point d'appui aux Samnites et aux Lucaniens. Ces deux peuples seuls ne posaient point les armes ; les autres, malgré leurs désastres, n'avaient pas d'ailleurs baissé la tête, et n'avaient cédé qu'à la condition de la loi Julia, qui s'étendit successivement à toute l'Italie. Les derniers combattants l'exigèrent également, et il fallut bien y consentir. La guerre sociale s'éteignit ainsi peu à peu [1].

[1] App., Εμφ., 1 ; Florus, 3-19 ; Vell., 2-13 ; Diod., 37 ; *voyez* aussi Clavier *Italia antiqua*.

CHAPITRE XXX.

GUERRE DE MITHRIDATE. — RIVALITÉ DE MARIUS ET DE SYLLA. INTERVENTION DES SOLDATS. — DÉFAITE DE MARIUS.

Il était temps que la guerre sociale finît ; en consumant les forces de la république, elle favorisait la guerre étrangère et la tyrannie au dedans.

L'ambition de Rome avait choqué celle de Mithridate. Ce prince n'oubliait pas que, pendant sa minorité, on lui avait repris la Phrygie, donnée ou vendue à son père par le consul Aquilius, qui en avait reçu quelques secours dans la guerre de Pergame. Le petit royaume de Cappadoce, ancienne possession de sa famille, lui était plus récemment ravi pour resserrer ses frontières. On apprit bientôt qu'il s'élevait en Asie un prince assez hardi pour mépriser les volontés du sénat. Ariobarzane, expulsé, suivit de près à Rome le retour de Sylla, et Nicomède fit sa plainte de l'usurpation de son frère Socrate, que soutenait le roi de Pont. Une députation romaine fut chargée d'y mettre ordre. Cependant on était au milieu des lois de Drusus, puis s'al-

luma la gnerre sociale; et la république, loin d'être en état de punir une résistance, eût pu voir les flottes du Pont aborder ses rivages et décider sa ruine, si Mithridate eût compris les sollicitations de Pompedius et le génie d'Annibal, qui avait appris comment il fallait vaincre Rome. Il le comprit plus tard ; mais l'occasion une fois manquée le fut pour toujours. Avec plus de ressources qu'Annibal, autant de haine contre Rome, il fit beaucoup moins.

Il agit en commençant avec une hésitation apparente; il laissa le chef de la députation romaine, Man. Aquilius, avec les troupes de Cassius, proconsul d'Asie, rétablir Nicomède et Ariobarzane, et refusa seulement sa coopération qu'on exigeait. Il attendit qu'une provocation plus directe ajoutât plus de faveur à sa cause; il n'avait pas compté en vain sur la cupidité romaine. Cassius et Aquilius poussaient les deux princes à courir sur les terres de Mithridate, leur promettant de les soutenir quand ces vexations l'auraient décidé à la guerre. Ni l'un ni l'autre n'osait; mais Nicomède y fut bien forcé, car les députés le pressaient de leur donner les sommes promises pour son rétablissement, et les Romains d'Asie lui redemandaient celles qu'ils lui avaient prêtées à intérêt. Il chercha donc le moyen de s'acquitter en pillant jusqu'à Amastris, et revint avec un butin considérable. Mithridate se plaignit aux commissaires romains; il lui fut répondu qu'on ne voudrait pas que Nicomède agît mal envers lui, mais que la république n'approuvait pas davantage qu'aucun dommage fût fait à Nicomède; et comme l'ambassadeur voulait répliquer, on le congédia. Alors Mithridate, qui était tout prêt, fit partir son fils Ariarathe avec des troupes, pour chasser de nouveau Ariobarzane. Puis il envoya cette protestation aux commissaires : « Vous savez avec quelle patience Mithridate a enduré la spoliation de la Phrygie et de la Cappadoce. Les torts de Nicomède envers nous, vous les avez

méprisés; vous nous avez répondu, non comme à des accusateurs, mais comme à des accusés, qu'il ne convenait pas aux Romains de laisser opprimer Nicomède. Vous êtes donc responsables de ce qui vient d'être fait en Cappadoce. Mithridate le soutiendra contre vous devant votre sénat. Ne commencez donc pas la guerre sans la république, parce que Mithridate possède un royaume héréditaire de vingt mille stades, il a acquis, en outre, beaucoup de contrées limitrophes : la race belliqueuse de Colchos, les Grecs voisins du Pont et les Barbares situés au-delà; il a tout prêts, à ses ordres, Scythes, Cimmériens, Bastarnes, Thraces, Sarmates, et tout ce qui habite entre le Tanaïs, les Palus-Méotides et l'Ister; il a pour gendre Tigrane, et pour ami le Parthe Arsace. Une flotte nombreuse est équipée, une autre va l'être. Non-seulement il peut espérer que la Syrie et l'Égypte se joindront à lui, mais vos provinces, l'Asie, la Grèce, l'Afrique et les Italiens mêmes, qui se soulèvent contre vos tyrannies. Voyez donc si vous regrettez ce qui s'est passé : empêchez Nicomède d'attaquer vos amis, et le roi Mithridate vous donnera du secours contre les Italiens; ou rompez une amitié feinte, ou allons en jugement à Rome[1]. »

Les commissaires recevant ces paroles comme une insolence, ordonnèrent à Mithridate de respecter la Bithynie et la Cappadoce, et, sans autorisation du sénat ni du peuple, rassemblèrent des troupes, qu'ils partagèrent en trois corps, commandés par Cassius, Aquilius et Appius; ils étaient en outre soutenus par Nicomède et la flotte romaine. Les forces de Mithridate étaient incomparablement supérieures : deux cent cinquante mille hommes d'infanterie, quarante mille de cavalerie, trois cents vaisseaux de guerre, cent galères à deux rangs, cent trente chars armés de

[1] Appien, *Guerres de Mithridate.*

faulx, toutes les munitions nécessaires, et de bons généraux.

Mithridate tailla en pièces l'armée de Nicomède près de l'Amnius, renvoya tous les prisonniers bien fournis pour leur voyage. Une sanglante déroute d'Aquilius acheva la campagne, et donna au roi de Pont toute l'Asie-Mineure. Appius s'étant réfugié dans Laodicée, les habitants le livrèrent précédé de licteurs par dérision. Mithridate menait partout avec lui publiquement le Romain prisonnier. Peu après il eut en son pouvoir Aquilius lui-même; il le conduisit garotté sur un âne jusqu'à Pergame, en le forçant de crier sous les coups: « Je suis Manius Aquilius; » ensuite il lui fit verser de l'or fondu dans la bouche, pour insulter, par ce supplice, à l'avarice romaine. Partout le vainqueur fut bien reçu en Asie, et il n'éprouva quelque résistance qu'en Paphlagonie et en Lycie (89). Ainsi Mithridate, « sorti des obscures retraites où vivaient cachés ses ancêtres, régnait au grand jour de l'Asie dans les contributions romaines [1], » où il établit ses satrapes.

Il n'était pas encore assez vengé à son gré; un ordre secret fut porté dans toutes les villes de l'Asie-Mineure, de massacrer tous les Romains et les Italiens avec leurs femmes et leurs enfants : la moitié de leurs biens serait pour le roi, l'autre pour les meurtriers; une amende devait être publiée contre tous ceux qui leur donneraient la sépulture ou qui en sauveraient quelqu'un, et une récompense pour qui en découvrirait un caché; la liberté à l'esclave qui tuerait son maître, et remise de la moitié de la créance au débiteur qui tuerait son créancier. Au jour indiqué, l'ordre fut exécuté partout avec la même fureur : tous les Romains s'étaient rendus odieux (88). A Éphèse, à Pergame, ils embrassaient en vain, dans les temples, les statues de Diane

[1] Cic., *Pro lege Man.*, 3; App., *Guerres de Mithridate.*

et d'Esculape; on les en arrachait, ou on les tuait sur place à coups de flèches. Ceux d'Adramyte furent poursuivis au milieu de la mer et leurs enfants noyés. Les Cauniens tuaient les enfants en présence de leurs mères, et les femmes avant leurs maris; les Tralliens, pour ne pas souiller leurs mains du sang de leurs hôtes, payèrent un homme atroce, le Paphlagonien Théophile, qui les massacra tous dans le temple de la Concorde. Le seul Rutilius fut épargné à cause de son zèle à réprimer autrefois les exactions des publicains. Cassius et tout ce qui put échapper se retira dans l'île de Rhodes. Mithridate, n'ayant pu s'en rendre maître, revint à Pergame, diriger ses nouvelles levées, fabriquer des armes et juger les suspects et les partisans de Rome, pendant que son général Archelaüs s'emparait des Cyclades, de l'Eubée, d'Athènes, de la Thrace et de la Macédoine, et s'avançait en Thessalie. Le brave Brutius Sura, lieutenant du préteur de Macédoine, arrêta seul cette rapidité de conquêtes par trois victoires à Chéronée [1].

Jamais la superbe cité n'avait essuyé tant d'outrages, et jamais elle n'avait paru moins capable de se venger; trop d'ambitions contraires en troublaient l'unité, et bientôt même le sang romain devait être mis à prix dans le Forum comme en Asie. L'ordre équestre, abusant des malheurs publics, régnait sans partage par la loi Varia; pendant que la noblesse reprenait le premier rang de la valeur à combattre la ligue italique, les chevaliers continuaient de poursuivre les fauteurs des Italiens (90); Varius, l'auteur de la loi, en fut atteint lui-même, et subit l'exil [2].

Cependant, ce pouvoir exorbitant des hommes de finan-

[1] App., *Guerres de Mithridate ;* Plut., *Sylla*, 15 ; Cic., *Pro Man.*, 3, 5 ; Florus, 3-6 ; Vell., 2-14.

[2] Cic., *De clar. orat.*, 89, *De natur. deor.*, 3-33.

ces tomba subitement, sans que personne y eût songé peut-être, par la loi Julia, qui fut pour eux le contre-coup de la guerre sociale. Ce renfort inévitable de nouveaux citoyens, ennemis des chevaliers, inspira plus de hardiesse aux tribuns Plautius Sylvanus et Carbon (89). Le premier porta aussitôt une rogation qui soumit les juges à l'élection des tribuns; une seconde loi des deux tribuns compléta l'admission des Italiens au rang de citoyens [1]. La nomination de Sempronius Asellio à la préture ne protestait pas moins contre d'odieux abus. La justice fut plus régulière; les hommes de finances, outrés de leur désastre, s'en prirent à ce magistrat intègre, contre lequel ils avaient d'anciens griefs. Un jour qu'il renvoya une affaire de prêt devant le tribunal, en rappelant aux juges le droit et l'usage anciens, les usuriers jurèrent sa perte. Ils saisirent le moment qu'il faisait un sacrifice public, l'assaillirent de pierres en présence du peuple, et l'égorgèrent dans une maison où il cherchait un asyle. Le sénat fit publier vainement une promesse de récompense à qui indiquerait les auteurs du crime. Les usuriers firent en sorte que personne ne se présentât [2].

Une violence si audacieuse et si secrète ne venait pas d'un parti qui se crût abattu, et la domination qui lui avait échappé n'était pas rendue au sénat, mais restait à saisir, non sans peine, au premier qui l'oserait. Sylla fut cet homme : il s'y était préparé dans la guerre sociale. Il a raconté dans ses Commentaires qu'au moment où il allait y prendre un commandement, une flamme brillante s'éleva de terre devant lui, ce qui signifiait, selon les devins, qu'un beau et vaillant homme, parvenu à l'autorité souveraine, délivrerait la république de ses troubles. Quoiqu'il eût près

[1] Cic., *Pro Cornel.*, *Pro Archia*; Rosin, 8-2, 21.
[2] App., Εμφ., 1.

de cinquante ans, les yeux glauques et rudes, ressortant plus terribles sur la rougeur de son visage parsemé de taches blanches, Sylla s'appliqua le prodige, parce que ses cheveux, blonds comme de l'or, étaient un trait de beauté remarquable, et que ses exploits avaient assez montré sa valeur. Il capta la faveur de ses soldats par une coupable indulgence; il revint avec la réputation du capitaine le plus habile et le plus heureux. Il fut élu consul avec Pompeius Rufus, et rehaussa cette dignité de l'alliance de Metellus; il répudia sa troisième femme pour épouser Metella. Le peuple chansonna, les grands s'indignèrent, comme si celui qu'ils avaient tous jugé digne du consulat n'était pas digne d'une telle femme. Il n'était pas moins le plus capable de conduire la guerre contre Mithridate, et il en demanda le commandement.

Parmi ses concurrents, on vit avec surprise paraître Marius, et on s'expliqua pourquoi il avait quitté sa vie efféminée et sa délicieuse villa de Misène, naguère possédée par Cornélie; pourquoi il descendait tous les jours au Champ de Mars, s'exerçant avec la jeunesse, et se montrant encore sous les armes. Les uns allaient considérer avec un curieux plaisir les efforts de ce vieillard replet et pesant pour surpasser les jeunes; d'autres regardaient avec pitié cette insatiable passion de gloire dans un homme de soixante-huit ans, qui, non content d'être parvenu du rang le plus obscur à la plus grande opulence, n'aspirait qu'à traîner les restes de sa vieillesse en Asie contre les satrapes du roi de Pont. Il voulait, disait-il, former lui-même son fils au métier des armes; mais cette raison semblait frivole, et, au fait, il voulait commander, et pensait trouver plus de profit que de peine à cette expédition [1].

Il ne vit pas sans une mortelle envie préférer Sylla, son

[1] Plut., *Mar.*, 35, *Sylla*, 2, 7, 8, 9; App., Εμφ., 1; Vell., 2-14.

rival. La colère s'en mêla ; il gagna un tribun à force de promesses : ce fut Sulpicius, qui commençait sa carrière politique ; ce Sulpicius, l'accusateur de Norbanus, la nouvelle gloire du barreau, l'émule de Cotta, l'ami de Drusus, de Crassus et de M. Antoine, ce parleur admiré, que Cicéron, alors âgé de dix-huit ans, venait entendre comme un modèle, et que trente ans après il produisit encore, dans son dialogue de l'orateur, comme un des maîtres de l'éloquence [1]. Sulpicius trompa donc toutes les espérances, hors celles de son talent ; lui qui « avait été si intimement lié avec les premiers de Rome, qui avait encouru avec eux la haine des chevaliers [2], » n'eut pas honte de se liguer avec Marius et les chevaliers, et tous se liguèrent avec les Italiens.

L'ordre équestre avait repoussé opiniâtrément ces nouveaux citoyens ; personne n'aurait voulu réellement les admettre à la cité, où leur multitude les devait rendre les plus forts ; mais ils l'étaient de fait en Italie. Puisque le moment était venu de subir une nécessité inévitable, le sénat avait essayé de s'en faire un mérite et de se relever par eux. L'autre parti s'aperçut à son tour qu'il pouvait s'emparer de leur appui contre le sénat même. En effet, les Italiens n'avaient reçu qu'un droit illusoire : réunis en huit tribus séparées, qui ne votaient qu'après les trente-cinq tribus romaines, ils ne décidaient jamais, et s'en retournaient d'un voyage de vingt lieues ou davantage après avoir voté pour la forme. Ils étaient mécontents. De là Sulpicius imagina de conférer individuellement des admissions sans doute plus effectives ; du moins il vendait publiquement le titre de citoyen aux affranchis et aux étrangers, et en recevait le prix sur une table dressée tout exprès sur le

[1] Cic., *De orat.*, 1-7, 3-3, et *passim*, *De clar. orat*, 57, 63, 89, et *passim*.
[2] Cic., *De orat.*, 3-3.

Forum. Il commença une opposition contre le sénat par une loi qui défendait à tout sénateur d'emprunter au-delà de deux mille deniers; lui-même, à sa mort, se trouva en devoir trois millions. Il avait besoin d'argent pour l'exécution de ses desseins. Dès que l'association fut conclue avec Marius et l'ordre équestre, il entretint un corps de trois mille satellites, et il avait toujours autour de sa personne une garde de six cents chevaliers, qu'il appelait l'anti-sénat. Ainsi avait fait Saturninus : il ne le dissimulait pas, et trouvait même ce fameux tribun trop timide et trop lent. Il ne tarda pas à présenter deux propositions, d'égaler les Italiens aux anciens citoyens, en les distribuant dans les trente-cinq tribus, et d'envoyer Marius, comme proconsul, contre Mithridate.

Les Romains reconnurent l'artifice; quelques uns approuvaient le choix de Marius, les autres soutenaient Sylla, envoyaient Marius aux eaux de Baiæ, pour y soigner son corps affaibli, comme il le disait lui-même, par l'âge et la maladie; mais tous refusaient les anciennes tribus aux nouveaux citoyens. Ceux-ci étaient présents en grand nombre; des paroles on en vint aux coups et aux pierres; enfin les deux consuls, dans une assemblée, indiquèrent des fêtes à célébrer pendant plusieurs jours, et suspendirent en conséquence toutes les affaires publiques, afin de retarder les comices où ces lois devaient être votées. Sulpicius donne le mot à son monde, revient accuser les consuls, leur ordonne de révoquer sur-le-champ leur édit, et, sur leur refus, ses satellites et les Italiens tirent des épées cachées sous les toges, et mettent les consuls en fuite. Le fils du consul Pompeius ayant apostrophé librement Sulpicius, fut tué de sa main : le père échappa. Sylla, saisi et conduit sous la pointe des épées dans la maison de Marius, accorda la révocation exigée, et revint la prononcer sur le Forum; à ce prix on le laissa libre. Sulpicius destitua Pom-

peius, fit passer ses lois, et Marius dépêcha aussitôt deux tribuns légionnaires à l'armée de Nole, pour la lui amener; il y avait trente mille hommes d'infanterie et cinq mille chevaux[1].

Sylla y arriva le premier; les soldats se déclarèrent pour lui, massacrèrent les officiers de Marius et demandèrent à marcher sur Rome; Pompeius rejoignit alors son collègue, et l'armée s'avançait sous l'autorité consulaire. Le sénat, pour la première fois, asservi par les séditieux, contraint d'exécuter leurs volontés, envoya coup sur coup quatre députations; la dernière seule obtint que les deux consuls fissent halte, afin qu'on délibérât sur quelque moyen de conciliation. Mais à peine fut-elle partie qu'ils continuèrent leur marche, et s'emparèrent inopinément des portes Colline, Esquiline, Cœlimontane et du pont Sublicius : les habitants, effrayés, firent voler les tuiles et les pierres du haut des toits. Sylla, criant aux soldats de mettre le feu aux maisons, paraissait le premier une torche à la main. Ses ennemis, pris au dépourvu, défendirent un moment l'Esquilin; surmontés par le nombre, ils promirent vainement la liberté aux esclaves qui voudraient combattre; il fallut fuir en toute hâte. Sylla pénétra par la voie Sacrée, punit de mort les premiers soldats qu'il vit piller, plaça partout des postes, et veilla toute la nuit avec son collègue à la sûreté de la ville.

Le lendemain, au point du jour, ils convoquèrent; et, montrant la nécessité à laquelle avaient été réduits les deux premiers magistrats, ils cassèrent les lois de Sulpicius, ils rétablirent les comices centuriates, la délibération préalable de toute rogation dans le sénat, affaiblirent la puissance excessive du tribunat, et recomposèrent un sénat de trois cents membres seulement, élus parmi

[1] App., Εμφ., 1; Plut., *Sylla*, 11, *Mar.*, 35, 36; Vell., 2-14; Florus, 3-22.

les plus honorables citoyens. Ensuite Sulpicius, Marius, son fils et neuf sénateurs de leur parti, furent déclarés ennemis publics et leurs biens confisqués : on envoya de tous côtés à leur poursuite. Sulpicius, trahi par un de ses esclaves, fut tué le premier; l'esclave, affranchi par Sylla, fut ensuite précipité de la roche Tarpéienne[1].

Les autres échappèrent, non sans peine; les deux Marius s'embarquèrent séparément. Le vieux Marius, repoussé par la tempête et fatigué de la mer, revint au rivage, cherchant sa nourriture au hasard et se cachant dans les bois pour éviter les cavaliers de Sylla; il encourageait ses compagnons par le récit d'un présage qui avait annoncé dans son enfance une fortune brillante et non encore accomplie : un nid de sept aiglons, tombé dans sa robe, lui promettait sept consulats. Les cavaliers de Sylla faillirent néanmoins lui ôter le septième; il n'eut que le temps de se jeter dans une barque. Les mariniers, émus de ses larmes, ne voulurent pas le livrer; mais, inquiets des menaces qu'on leur faisait du rivage, ils le ramenèrent à terre, comme pour lui laisser prendre du repos, et l'abandonnèrent près des marais du Liris. Un bûcheron le recueillit dans son désespoir, lui indiqua un creux de la rive, et le couvrit de roseaux et de plantes légères. Marius, peu après, entendit des voix qui accusaient le pauvre homme de recéler un ennemi de la république; la peur le prit : il se trahit lui-même, en ôtant ses habits et s'enfonçant dans le plus épais du marécage; on l'en retira, on le conduisit nu et couvert de fange à Minturnes. Les magistrats, délibérant sur ce que le décret les obligeait à faire, et ne pouvant se résoudre à tuer de leurs mains l'ami des Italiens, en chargèrent un soldat cimbre ou gaulois. Cet homme, entrant dans l'ob-

[1] App., Εμφ, 1; Vell., 2-14; Florus, 3-21; Plut., *Sylla*, 11, 12, 13, 14, *Mar.*, 36; Cic., *De orat.*, 3-3, *De clar. orat.*, 89.

scure cabane où l'on gardait Marius, aperçut tout-à-coup les yeux étincelants du vieillard, qui lui cria d'un ton terrible : « Oses-tu tuer C. Marius? » Le soldat épouvanté s'enfuit en disant : « Je ne puis tuer Marius. » Les magistrats s'étonnèrent et se repentirent eux-mêmes de leur résolution : on donna au malheureux fugitif un vaisseau et toutes les provisions nécessaires; il fit voile vers l'Afrique, où il espérait trouver un asyle chez Hiempsal, prince numide, qui lui devait son trône. A peine descendu au rivage punique, près des restes de Carthage, il vit venir un licteur qui lui signifia, de la part du préteur Sextilius, de ne pas mettre le pied en Afrique. Cette terre, où il avait étendu la puissance romaine, lui était interdite. Une douleur profonde le saisit; il regardait ce licteur avec indignation, sans rien dire : à la fin, pressé de rendre réponse, il prononça ces mots en soupirant : « Dis-lui que tu as vu Marius assis sur les ruines de Carthage. » Le jeune Marius le rejoignit bientôt; il avait trouvé à la cour de l'ingrat Hiempsal une hospitalité perfide : il avait réussi à s'échapper, il s'embarqua aussitôt avec son père et leurs amis, et ils passèrent dans l'île de Cercine au moment où des cavaliers du préteur arrivaient pour les arrêter[1].

[1] App., Εμφ., 1; Plut., *Mar.*, de 37 à 43; Florus, 3-22; Vell., 2-14; Lucain, 2-69 :

Cum post Teutonicos victor Libycosque triomphos
Exsul limosa Marius caput abdidit ulva.
. . . .
Nuda triumphati jacuit per regna Jugurthæ,
Et pœnos pressit cineres, solatia fati
Carthago Mariusque tulit, pariterque jacentes
Ignovêre Deis.

Juv., 10-264 :

Exsilium et carcer Minturnarumque paludes,
Et mendicatus victâ Carthagine panis
Hinc causas habuêre.

Sylla n'avait pas poussé plus loin ses vengeances, et, envoyant devant lui son armée à Capoue, il était rentré dans les fonctions consulaires. Alors le mécontentement parut. Les amis de Sylla furent repoussés dans les élections, et son ennemi personnel, Cinna, de la faction opposée, obtint le consulat. Le magistrat conquérant affecta de s'en faire honneur : « On me doit, disait-il, cette liberté de faire tout ce qu'on veut. » On voulait, toutefois, une chose qui lui plaisait moins encore, le rappel des *ennemis publics*. La faction s'agitait, et les femmes surtout, n'épargnant ni dépenses ni embûches, car on désespérait de réussir tant que les deux consuls vivraient.

Sylla était en sûreté par son armée, un sénatus-consulte l'ayant chargé de la guerre contre Mithridate. Q. Pompeius courait plus de risque; aussi le peuple, touché de compassion, lui décerna le proconsulat et l'autre armée d'Italie, alors sous les ordres de Pompeius Strabon. Celui-ci s'en dépita, et lorsque le consul, son année finie, alla prendre le commandement, il le fit assassiner par des soldats; puis, survenant au milieu du désordre, après avoir témoigné son indignation d'un tel attentat, il reprit tranquillement la charge qu'il venait de quitter. Dès que cela fut connu dans la ville, Sylla ne sortit plus, même la nuit, sans être escorté de ses amis. On essaya un autre moyen, en suscitant un tribun qui l'accusa. La loi Memmia empêchait cette accusation; Sylla l'empêcha mieux encore : il retourna vers ses légions et partit contre Mithridate. Il n'avait plus rien à faire dans Rome, il en avait assez vu; tout ce qui se passait fut une leçon pour lui, qu'il n'oublia pas à son retour[1].

[1] Plut., *Sylla*, 14; App., *Ἐμφ.*, 1; Val. Max., 3-7; Vell., 2-15.

CHAPITRE XXXI.

MARIUS RÉTABLI. — MITHRIDATE VAINCU.

Dès que Cinna eut le champ libre (87), trois cents talents l'eurent bientôt persuadé de remettre en avant la loi favorable aux nouveaux citoyens; la faction comptait arriver par là au rappel des exilés. Cette fois les deux consuls ne s'accordaient pas; Octavius et la plupart des tribuns défendaient la cause des anciens. La bataille recommença sur le Forum. Cinna avait pour lui un des plus braves guerriers, que la haute aristocratie ne sut pas s'attacher. Sertorius s'était admirablement battu à la guerre sociale; le peuple, en le revoyant au théâtre avec un œil crevé, l'avait couvert d'applaudissements. Depuis, repoussé des honneurs par Sylla, sans estime pour le parti de Marius, se défiant du caractère faible d'Octavius, il s'était décidé pour Cinna, et se montra au milieu des Italiens le jour où ils demandèrent à grands cris leur incorporation. Octavius, averti que les épées sont tirées, « tombe comme un torrent, » suivi d'un gros de Romains, sur cette multitude

qu'il disperse par cette charge imprévue; mais pendant qu'il s'arrête au temple des Dioscures, par égard pour son collègue, sa troupe frappe toujours, tue et poursuit les fuyards hors des portes. Il périt dix mille Italiens sur la place.

Sertorius et Cinna, qui n'avaient pu attirer les esclaves à leur secours, avaient été obligés de fuir; ils s'en allèrent parcourant toutes les villes voisines, les appelant aux armes, et reçurent partout de l'argent. Bientôt le consul fugitif apprit que le sénat, le déclarant déchu pour sa conduite séditieuse, avait donné sa dignité consulaire à Merula. Sur cette nouvelle, il court à Capoue; il y avait là une armée romaine et un bon nombre de sénateurs; il leur expose son injure, déchire sa toge, se jette à terre de désespoir. De pareils moyens avaient presque toujours du succès : on le relève, on lui donne des faisceaux; les soldats lui prêtent serment; les villes s'empressent pour l'homme de leur parti, et plusieurs d'entre les grands se joignent à lui, ceux qui ne s'arrangeaient pas de la tranquillité publique[1].

Dès que Marius connut tous ces mouvements, il aborda en Étrurie avec une bande de réfugiés et de vagabonds; il appela les esclaves : pâtres et laboureurs accoururent, les prisons même s'ouvrirent; il eut de cette manière six mille soldats, les embarqua sur quarante navires, et commença par intercepter les convois. Il offrait en même temps ses services à Cinna, comme à son consul. Sertorius seul ne s'en réjouit pas. « On sait, disait-il, que Marius ne souffre pas de partage et ne se pique pas de fidélité. » Mais Cinna lui-même avait mandé Marius, et lui envoya les insignes proconsulaires. Le vieil exilé refusa ces « ornements peu convenables à sa fortune; » il passait dans les villes misé-

[1] App., Εμφ., 1; Plut., *Mar.*, 44, *Sert.*, 4; Florus, 3-22; Vell., 2-15.

rablement vêtu, les cheveux longs et négligés, affectant de marcher avec peine, parlant peu, pour rappeler seulement ses victoires sur les Cimbres et promettre son appui à la loi de cité; mais cette tristesse avait toujours, malgré lui, quelque chose de farouche, qui inspirait moins de pitié que de terreur. Marius revenait, en effet, « irrité contre les dieux et les hommes. » Sa présence changea rapidement les affaires; les villes maritimes prises, Ostie trahie et massacrée, des ponts jetés sur le Tibre, laissèrent Rome affamée et sans ressources, entre quatre armées qui venaient l'assiéger, commandées par Cinna, Sertorius, Carbon et Marius.

Les deux consuls s'y étaient préparés. Pompeius Strabon, rappelé de l'Ombrie, avait pris position devant la porte Colline; on prescrivait à Cec. Metellus, encore occupé contre les Samnites, de s'en débarrasser aux meilleures conditions qu'il pourrait, et de revenir. Marius l'avait prévenu et les gagna. A peine Metellus arrivé, il perdit l'affection des hommes de guerre qui accouraient à lui, en gourmandant imprudemment le mépris qu'ils montraient pour le consul. En effet, le ponctuel Octavius, tout appliqué aux divinations et aux légalités, venait de laisser prendre le Janicule, et, par un invariable scrupule, il achevait de tout perdre en refusant d'affranchir les esclaves contre les lois, pour combattre un ennemi des lois[1]. Hommes libres et esclaves désertèrent par troupes. Un orage ayant éclaté, frappa de la foudre Pompeius. Metellus, voyant toute défense impossible, sortit de la ville; Octavius, rassuré par ses devins et ses sibyllistes, ne voulut point en faire autant. Le sénat, réduit à capituler, ne put obtenir du consul ennemi que la vie des citoyens fût épargnée.

Au moment d'entrer à Rome, Marius s'arrêta tout court

[1] Plut., *Mar.*, 45, 46.

à la porte, alléguant avec une ironie de colère le décret qui l'avait banni, et qui devait être révoqué par un décret. Le peuple s'assembla sur-le-champ; mais à peine trois tribus avaient déjà voté, que, levant le masque et laissant cette comédie, il se jeta dans la ville, entouré de ses satellites, tous esclaves libérés, qui se mirent à massacrer selon ses caprices; un mot, un coup-d'œil, un signe de tête de Marius leur suffisait; la sentence était exécutée sur-le-champ; il leur donna même un signal plus expéditif : s'il ne tendait pas la main quand on se présentait à lui, les gardes n'avaient qu'à tuer; de sorte que ses amis même tremblaient en l'abordant. Octavius, comptant sur les prédictions chaldéennes, refusa de fuir jusqu'au dernier moment : on l'égorgea sur sa chaise curule; sa tête fut portée à Cinna, puis suspendue à la tribune aux harangues. Rome eut, pour la première fois, cet horrible spectacle. La tête de M. Antoine, auparavant portée sur la table de Marius, gît à son tour sur cette tribune qui l'avait vu consul, censeur, patron éloquent, sauver tant de citoyens. Auprès vinrent se ranger celles des deux Césars, d'Atilius Serranus et de plusieurs autres. Un Crassus se tua lui-même avec un de ses fils. D'autres de cette même famille et de celle des Césars furent étranglés dans leurs maisons par les mains du féroce Fimbria [1].

[1] App., Εμφ., 1; Florus, 3-22; Dion, *Frag.*, 48; Plut, *Mar.*, 47, 48; Vell., 2-15; Lucain, *Pharsale*, 2-94:

Servilia solvit
Agmina; conflato sævas ergastula ferro
Exseruêre manus. . . . .
Nobilitas cum plebe perit, latèque vagatur
Ensis, et à nullo revocatum est pectore ferrum.

. . . .
In numerum pars magna perit, rapuitque cruentus
Victor ab ignotà vultus cervice recisos,

Les deux chefs ne pouvaient oublier, l'un Merula, l'autre Catulus, le vainqueur des Cimbres; il leur plut de procéder contre eux juridiquement : les amis de Catulus ne reçurent d'autre réponse à toutes leurs instances que celle-ci : « Il faut qu'il meure. » Les deux accusés n'attendirent pas le jugement, et mirent fin eux-mêmes à leur vie. Il n'était pas permis de donner la sépulture à ceux qui périssaient par l'ordre des vainqueurs; les troncs sanglants, foulés aux pieds dans les rues, restaient en pâture aux oiseaux et aux chiens. Le carnage ne discontinuait pas; Rome semblait une ville prise d'assaut. Le corps des quatre mille esclaves tuait et pillait dans les maisons, avec d'atroces cruautés, jusqu'à ce qu'enfin Sertorius, indigné, et Cinna lui-même, les exterminèrent dans leur camp pendant une nuit [1].

Toutes ces vengeances ne satisfaisaient pas Marius : la plus souhaitée de toutes lui manquait; la condamnation vainement décrétée contre Sylla n'atteignit pas même sa emme ni ses enfants, qui le rejoignirent heureusement. On ne pouvait s'en prendre qu'à ses lois, qui furent abolies, à ses biens et à ses amis [2]; faible dédommagement de la sécurité d'un rival, et surtout de ses victoires.

Sylla avait à peine touché la Grèce, que toutes les villes lui envoyèrent des ambassadeurs. Athènes seule résista : le sophiste Aristion y régnait sous la protection d'Ar-

Dum vacuâ pudet ire manu. Spes una salutis
Oscula pollutæ fixisse trementia dextræ.

. . . .
Antoni, cujus laceris pendentia canis
Ora ferens miles festæ rorantia mensæ
Imposuit. Truncos laceravit Fimbria Crassos.

[1] App., Εμφ, 1; Florus, 3-22; Plut, *Mar.*, 47, 48, *Sert.*, 5, 6; Cic., *De orat.*, 3-3; Vell., 2-15.

[2] Plut., *Sylla*, 29; App., Εμφ., 1, et *Guerres de Mithridate*.

chelaüs. Le Romain, pressé de terminer cette guerre, investit la ville et donna un assaut au Pirée; les fortifications et la valeur d'Archelaüs l'ayant contraint de reculer, il occupa Éleusis et Mégare, pour y préparer un siège régulier (87). Il détruisit les murs épais qui joignaient le Pirée à la ville, et les convertit en terrasse; il coupa les bois du Lycée et de l'Académie pour fabriquer des machines. Pour toutes ces dépenses, il prit les trésors d'Épidaure, d'Olympie et même de Delphes, malgré les larmes des amphictyons. On craignait la colère d'Apollon, dont la lyre avait résonné. « Comment ne comprenez-vous pas, écrivit Sylla, que la musique est un signe de joie. Le dieu donne avec plaisir; vous pouvez tout prendre. Les dieux paient mes troupes, disait-il une autre fois, je suis sûr de vaincre. »

Cependant il avait un rude adversaire ; Archelaüs élevait une tour pour dominer la terrasse, construisait des murs intérieurs pour prolonger la défense; Sylla vit plus d'une fois ses soldats repoussés et fuyants, ses machines incendiées, ses travaux menacés par des sorties, sa terrasse minée, ses contre-mines pénétrées, où les Romains eurent à combattre dans les ténèbres. L'intrépide Archelaüs soutenait et animait les siens, toujours le dernier à la retraite, de telle sorte qu'un jour il ne put rentrer dans le Pirée qu'au moyen d'une corde jetée d'en haut. Enfin, après avoir conduit une tranchée jusque dessous la muraille, et l'avoir fait crouler pendant un assaut, par le feu mis aux étais souterrains, Sylla ne put forcer la brèche; on la répara malgré lui, et il se réduisit au blocus. Encore avait-il été fort secondé par la trahison de deux esclaves athéniens du Pirée, qui lançaient à la fronde des avis écrits sur des balles de plomb, et le prévenaient ainsi des embûches et des convois de vivres envoyés à Athènes. Sans cela, il courait risque d'entendre plus longtemps les injures des Athéniens, qui lui criaient :

Sylla n'est qu'une mûre empreinte de farine,

et qui n'épargnaient pas davantage Metella [1].

Ce fut ce qu'il leur pardonna le moins; le temps vint enfin où il put railler à son tour. La famine les contraignant à demander grâce : « Grands orateurs, répondit-il aux députés suppliants, retournez avec vos beaux discours; je ne suis pas venu recevoir des leçons d'éloquence, mais châtier des rebelles. » Il voulut prendre la ville d'assaut; il la resserra d'abord plus étroitement, afin que personne ne pût échapper. Il n'en était pas besoin; exténués par la faim, nul n'avait plus même la force de s'enfuir. Il abattit, une nuit, un pan de mur, entra au son des clairons, aux cris furieux des soldats, et ordonna de tuer. Le carnage fut tel, que le sang ruisselait, et remplit tout le Céramique jusqu'au Dipyle. Deux bannis d'Athènes se jetant à ses pieds, il s'adoucit pourtant, fit l'éloge des anciens Athéniens, pardonna aux vivants en faveur des morts, consentit à laisser subsister la ville et le peu d'habitants qui avaient survécu. Aristion ne tint pas dans la citadelle, et fut livré au supplice (87).

Sylla retourna alors contre le Pirée, et, au lieu de monter à l'assaut, sapa les six enceintes, l'une après l'autre, non sans une vive résistance. Archelaüs finit par retirer sa garnison dans Munychia, imprenable aux Romains sans flotte; de là il comptait les ruiner, en leur coupant les vivres. Mais Taxile, qui, avec une autre armée, s'était emparé de la Macédoine, l'appelant instamment, il le joignit; leurs forces étaient de cent vingt mille hommes. Sylla n'en avait pas le tiers, et il n'en marcha pas moins contre eux, en Béotie; mais à la vue de cette multitude fière et brillamment armée, les légionnaires perdirent courage : fré-

[1] App., *Guerres de Mithridate;* Plut., *Sylla*, 16, 17, 2.

missant d'indignation, il les accabla de fatigue, les occupant à détourner les eaux du Céphise, jusqu'à ce qu'ils demandassent eux-mêmes le combat. On en vint aux mains près de Chéronée. Archelaüs sembla ici avoir oublié son habileté ; ses troupes, mal rangées sur un terrain désavantageux, furent complètement défaites, malgré leurs efforts ; il n'en resta que dix mille hommes, et il n'en manqua pas aux Romains plus de quinze, dont deux reparurent même au camp à la fin du jour [1].

L'heureux capitaine apprit alors que la faction qui tenait Rome, envoyait contre lui un consul ; il se disposait à l'aller combattre aussitôt (86), quand une autre nouvelle, non moins inquiétante, le ramena sur ses pas. Une troisième armée avait déjà débarqué à Chalcis, aussi nombreuse que la première, et le nouveau général, Dorylaüs, ne cherchait qu'une bataille, accusant de trahison Archelaüs. On se rencontra dans la vaste plaine d'Orchomène (86) ; les Barbares attaquent et les Romains fuient ; alors Sylla, n'étant plus écouté, saute à bas de son cheval, saisit une enseigne, marche à l'ennemi au travers des fuyards, en s'écriant : « Je veux mourir ici ; soldats, si on vous demande où vous avez trahi Sylla, répondez qu'il combattait à Orchomène. » Ce mot leur fit tourner tête sur-le-champ, et leur rendit la victoire [2].

Il importait à Sylla de terminer promptement la guerre ; un grand nombre d'amis ou de persécutés, et Metella enfin, échappée avec ses enfants à de grands dangers, venaient lui apprendre quels ennemis il avait à punir après ceux de Rome ; il aurait voulu retourner en Italie, mais tant d'avantages remportés sur Mithridate seraient perdus si on n'achevait sa défaite. Heureusement la faction de Ma-

[1] App., Ἐμφ., 1 ; Flor., 3-6 ; Plut., *Sylla*, de 18 à 27 ; Vell., 2-16.
[2] App., Ἐμφ., 1 ; Plut., *Sylla*, 27, 28.

rius aida elle-même contre son gré à la conclusion des affaires d'Orient.

L'ambitieux Marius n'était plus. Le bruit des premiers succès de son rival avait mêlé quelque crainte à son triomphe, et suspendu un moment les maux de la cité. On disait que Sylla revenait vainqueur, il fallait se préparer à la défense, et Marius s'était muni d'un septième consulat, partagé avec Cinna; mais épuisé par l'âge et les fatigues, la pensée de Sylla vainqueur, chef d'une armée valeureuse, le poursuivait sans cesse. Il ne pouvait dormir, il croyait entendre la nuit une voix sinistre qui lui répétait :

Du lion, même absent, l'antre est toujours terrible.

Il essaya de noyer ces terreurs dans l'ivresse ; il tomba malade; dans son délire il croyait faire la guerre à Mithridate, il se dressait sur son lit en attitude de bataille, commandant les évolutions, et criant victoire. Il mourut le dix-septième jour de son septième consulat (86).

La cité respirait, et quelque joie se montrait; le jeune Marius ne le souffrit pas; il fit tout rentrer dans l'épouvante par de nouvelles cruautés. Fimbria se remit encore à la tête des massacreurs, et Q. Scœvola n'étant pas mort de ses coups, il le cita en justice. Comme on lui demandait de quoi il pouvait accuser un homme si honorable : « Je l'accuse, répondit cette bête féroce, de n'avoir pas reçu le fer tout entier dans le corps [1].

Rome n'avait pas seulement à souffrir de cette tyrannie; un grand nombre de gens qui avaient leur fortune en Asie se trouvaient ruinés par le succès du roi de Pont; les paiements arrêtés détruisaient tout crédit; de là dettes et mi-

[1] Plut., *Mar.*, de 49 à 52 ; Vell., 2-16 ; Cic., *Pro Rosc. Am.*, Val. Max., 9 11 ; Lucain, 2-126.

sère de toutes parts. Les tribuns et les préteurs proposaient un moyen pire que le mal, pour soulager le peuple; mais ce moyen prenait faveur. Le jeune Marius s'en empara, et fit présenter la loi par Valerius Flaccus, consul substitué au vieux Marius : les dettes furent réduites au quart, et les monnaies haussées. Cette double banqueroute enleva l'enthousiasme de la multitude; on dressa des statues au jeune Marius, et on leur offrit de l'encens[1]. La faction envoya ensuite Valerius avec deux légions, en apparence comme Mithridate, en secret contre Sylla. Fimbria, sénateur, homme de guerre estimé, accompagnait comme questeur l'inhabile consul; lui seul avait de l'influence sur les troupes, et sans lui elles auraient bientôt déserté à Sylla, en haine de l'avare et dur Valerius.

Les deux chefs également hautains ne s'accordèrent qu'à éviter le vainqueur de Chéronée et à passer en Asie. A Byzance ils se brouillèrent; Fimbria, menaçant de s'en aller, fut privé de sa charge, et pendant que le consul traversait le Bosphore, il prétendit, par la volonté de l'armée, ôter les faisceaux au propréteur laissé pour la Macédoine, mit en fuite Valerius, revenu pour le punir, le poursuivit jusqu'à Nicomédie, lui coupa la tête, qu'il jeta dans la mer, et prit le commandement des légions. Il eut du succès contre les troupes de Mithridate, poussa ce prince de Pergame jusqu'à Pitane, où il l'assiégea (85). Lucullus, lieutenant de Sylla, croisait alors dans ce parage avec une flotte, qu'à travers beaucoup de dangers il avait heureusement formée en Phénicie, en Pamphilie, à Cypre et à Rhodes. Il refusa de concourir aux succès de Fimbria, et laissa la retraite libre à Mithridate, qui s'enfuit à Mitylène.

Ce prince, menacé maintenant de tous côtés, se résolut à terminer les négociations entamées avec Sylla. Sa domi-

[1] Cic., *Pro leg. Man.*, 7; Rosin, 8-20; Vell., 2-16.

nation commençait à s'ébranler en Asie par ses propres tyrannies. L'année précédente, il avait irrité les Gallo-Grecs, en immolant à ses soupçons plusieurs de leurs tétrarques, avec leurs femmes et leurs enfants, tous réunis à sa cour. Dejotarus, et deux autres échappés, avaient soulevé le pays et chassé ses garnisons. Le sort des habitants de Chio, surpris par une insigne perfidie, rançonnés de deux mille talents, puis emmenés captifs, avait soulevé Éphèse et plusieurs autres villes. La crainte que l'exemple ne gagnât l'avait engagé non-seulement à déclarer libres les cités grecques, mais à publier l'abolition des dettes et l'affranchissement des esclaves, pour se faire de nombreux partisans. Tout cela ne le mettait pas à l'abri d'une conspiration, et il venait d'en découvrir une parmi ses courtisans. Déjà il avait sondé les dispositions de Sylla, auquel Archelaüs avait proposé secrètement de l'argent, des vaisseaux et des troupes contre la faction de Marius, pour la cession de l'Asie. Sylla refusant avec indignation, il se réduisait à demander au moins la Paphlagonie, ajoutant que Fimbria accorderait davantage. « Fimbria sera bientôt puni, répondit le proconsul. Quoi ! Mithridate résiste, lui que je devrais voir à mes pieds me remercier de ce que je lui laisse la main qui a signé la mort de tant de Romains. »

A la fin, quand le roi se vit attaquer si vivement par Fimbria, et Sylla s'avancer vers l'Hellespont, il s'humilia, estimant un traité plus sûr avec le plus puissant. Une entrevue eut lieu à Dardanum. Nicomède et Ariobarzane furent rétablis, Mithridate relégué dans son royaume, et la flotte romaine accrue de soixante-dix galères.

Pendant toutes ces négociations, Archelaüs était presque toujours resté auprès de Sylla, qui lui témoignait une amitié singulière, comme à un lieutenant ou un collègue : il lui donna même une terre de dix mille plèthres en Eubée, avec le titre d'allié de la république. Depuis lors, la gloire de

Chéronée et d'Orchomène sembla moins pure; on s'étonna moins que ces victoires eussent coûté si peu de sang aux légions; Archelaüs demeura suspect à Mithridate, et ces bruits, démentis par Sylla dans ses Mémoires, n'en sont pas moins demeurés [1].

Il n'y avait plus pour pacifier l'Asie qu'à réduire Fimbria, qui en était le fléau. Les cruautés de ce ravageur tombèrent principalement sur la petite Ilion, qui, depuis si longtemps, subsistait de la gloire d'Homère, et se réclamait aux Romains d'une parenté flatteuse encore pour leur vanité; Fimbria, raillant là-dessus, extermina les habitants par des supplices, pour avoir demandé secours à Sylla, renversa maisons et temples, et fit le tour des ruines, regardant s'il restait quelque chose debout. Cet autre désastre de Troie arriva vers la fin de la 173e olympiade [2].

Bientôt Fimbria, campé sous les murs de Thyatire, reçut ordre de remettre ses deux légions à Sylla; sa réponse hautaine n'empêcha pas ses soldats de l'abandonner, et, perdu sans ressource, il se tua (84).

Sylla enfin régla le sort de l'Asie, accorda comme ré compense ou comme dédommagement, une alliance libre aux Lyciens, aux Rhodiens, à ceux de Chio et de Magnésie, punit les défections par des meurtres et une démolition de murailles, et, convoquant à jour fixe les principaux citoyens des villes dans Éphèse, il leur reprocha, du haut de son tribunal, l'ingratitude des Asiatiques pour les bienfaits de Rome, et le meurtre impie des Italiens. Les auteurs de tout le mal étant punis, il fallait cependant un châtiment public; la clémence romaine accordant quelque chose au nom grec, à l'illustration de l'Asie, à l'ancienne amitié,

[1] Plut., *Lucullus*, de 3 à 6, *Sylla*, 29, 30, 31; App., *Guerres de Mithridate*; Vell., 2-17.

[2] App., *Guerres de Mithridate*.

il imposait seulement un tribut quintuple (environ vingt mille talents), outre les frais de la guerre. Il fixa la répartition et le terme des paiements. Les malheureuses villes, épuisées, engageaient aux usuriers leurs théâtres, leurs gymnases, leurs magasins, leurs ports : il fallait encore loger à discrétion les légionnaires, compter à chacun quatre tétradrachmes par jour, aux officiers cinquante drachmes, avec une robe pour demeurer dans la maison, une autre pour sortir en public, et tenir table pour ces hôtes et leurs amis ; exactions d'autant plus cruelles qu'elles ne préservaient pas des pirates de Cilicie.

Mithridate, ravageant sa conquête comme devant bientôt la perdre, avait lâché la bride à ces corsaires. Leur nombre s'était excessivement accru : ils avaient déjà des flottes, et infestaient non-seulement la navigation, mais les ports et les villes; ils en prirent plusieurs sous les yeux de Sylla, enlevèrent du temple de Samothrace pour mille talents de dépouilles; mais, soit qu'il voulût laisser cette punition à l'Asie, soit qu'il eût hâte de vaincre ses ennemis, il repassa en Grèce, s'embarqua ensuite à Dyrrachium, emportant le titre d'initié et la bibliothèque d'Apellicon de Theos [1].

[1] App., *Guerres de Mithridate;* Plut., *Sylla*, 32-33.

CHAPITRE XXXII.

RETOUR DE SYLLA. — DICTATURE PERPÉTUELLE.—ABAISSEMENT DES CHEVALIERS.—OPPRESSION DES ITALIENS.

Des lettres menaçantes du proconsul avaient annoncé son retour et jeté la frayeur dans la faction qui occupait Rome. Après la mort de Valerius, Cinna avait choisi pour collègue Carbon; tous deux s'étaient prorogés sans comices dans le consulat (85-84). Le sénat envoya des députés au-devant de Sylla pour l'apaiser. Les deux consuls y voulaient aller aussi, mais pour le combattre; ils faisaient passer des troupes en Dalmatie : les difficultés du trajet par mer, la perspective d'une guerre contre des citoyens, rebutèrent les nouveaux soldats, qui tournèrent leurs armes contre leur général. Cinna périt ainsi à Ancône. Carbon, seul consul, ne put rien faire davantage. Quand les adversaires de Sylla surent sa réponse, qu'il ne traiterait jamais avec de tels scélérats, le souvenir de ses actes et de son caractère, la conscience de leurs offenses, leur montrant qu'ils devaient vaincre ou périr, ils s'unirent plus fortement, et donnèrent le consulat à Scipion et à Norbanus. La crainte des vengeances de Sylla saisit le vulgaire même, et il y eut

plus de deux cent mille hommes enrôlés, au moment où leur ennemi débarqua à Brundusium, avec soixante mille; mais ceux de Sylla étaient seuls des soldats (83).

Metellus, réfugié en Ligurie, vint alors le joindre avec quelques levées ; puis Crassus, qui s'était caché en Espagne jusqu'à la mort de Cinna. La première bataille eut lieu près de Canusium. Norbanus, défait, se retira dans Capoue. Un lieutenant de Sylla, avec seize cohortes, en battit cinquante à Fidentia. Ces deux victoires inspirèrent aux vainqueurs un grand mépris pour leurs adversaires. Cependant l'extrême supériorité du nombre pouvait l'emporter. Sylla aima mieux ruser avec Scipion, qu'il trouva posté devant Teanum : à la faveur des conférences acceptées imprudemment, les syllaniens, dressés à ce manège, corrompirent les troupes du consul, qui fut vaincu sans combat. Sylla, avec vingt cohortes, en gagna ainsi quarante d'un coup de filet, « comme on attire des oiseaux au piège par le moyen d'oiseaux privés. » Ceci fit dire à Carbon qu'il y avait un lion et un renard dans l'ame de Sylla, et que le renard était le plus à craindre [1]. Scipion et son fils, restés seuls dans leur tente, Sylla les laissa libres, n'ayant pu les persuader d'embrasser son parti.

De sinistres présages combattaient pour lui dans toute l'Italie et à Rome même, où le Capitole brûla pendant que Carbon déclarait ennemis publics Metellus et tous ceux du même parti. Sertorius voyait encore, à d'autres signes, ce qui devait arriver : il n'avait pas été dupe des conférences; il jugea à temps l'inhabileté des chefs, et partit pour l'Espagne, son gouvernement, afin de s'y assurer une retraite ainsi qu'à ses amis.

Comme les consuls tiraient sans cesse une multitude de soldats de la Cisalpine, un appui inespéré survint aussi à

[1] Plut., *Sylla*, 34, 35; App., Εμφ, 1; Vell., 2-17, 18.

Sylla ; ce fut le jeune Pompée, fils de ce Strabon qui avait suivi le parti de Marius, et que tous haïssaient. On avait eu la maladresse de poursuivre en justice le fils pour les concussions du père. Défendu par l'orateur Hortensius, il avait parlé aussi dans sa propre cause, avec tant de grâce, qu'il charma les assistants et le préteur Antistius, qui lui donna aussitôt sa fille en mariage, et, quand vint le jour du jugement, ce jeune homme étant absous, le peuple approuva et répondit par le cri de noce : *Thalassius!* Pompée, quoique chevalier, n'hésita pas; il leva trois légions dans le Picenum, et battit trois généraux opposés pour parvenir à Sylla. Celui-ci le reçut avec joie, le salua du titre d'*imperator;* depuis, il se levait et se découvrait toujours à son approche. De là commença la jalousie de Crassus, que le chef ménageait moins. Comme il était urgent de ramener, par tous les moyens, les peuples d'Italie, Crassus fut envoyé chez les Marses ; il demanda une escorte : « Je te donne, lui répondit Sylla en colère, ton père et ta famille massacrés par nos ennemis. » Crassus partit hardiment et revint avec une armée, afin de s'égaler à Pompée [1].

L'année suivante (82) fut décisive ; le jeune Marius, consul avec Carbon, attaqua Sylla près de Sacriportus ou Signium, perdit la bataille et s'enfuit à grand' peine dans Préneste, où le siège fut mis aussitôt, et continué par Lucretius Ofella, pendant que Sylla s'avança rapidement sur Rome sans défense. La vindicative fureur du vaincu l'avait précédé. Brutus, préteur urbain, avait reçu ordre de faire au moins encore un massacre des suspects, et, parmi eux, avait été frappé, en plein sénat, Antistius, le beau-père de Pompée. Sylla, ne trouvant personne à tuer à son tour, prononça en hâte des confiscations, annonça le rétablissement prochain de la république, et courut à Clusium li-

[1] App., *Epit.*, 1 ; Vell., 2-21 ; Plut., *Crassus*, 6, *Pomp.*, 8.

vrer un combat indécis à Carbon. Mais, de tous côtés, ses lieutenants avaient l'avantage ; chaque jour les troupes ennemies se dispersaient ou se rendaient au vainqueur; une légion même tua ses chefs. Norbanus fut obligé de fuir, puis de se tuer à Rhodes, pour n'être pas livré à Sylla. Carbon, après avoir essayé de pousser des secours vers Préneste pour dégager son collègue, abandonna lâchement l'Italie, et se retira en Afrique. Trois autres chefs moins illustres, mais plus braves, Carinas, Marcius et Damasippus, rejoignirent, avec les restes de leurs forces, le Lucanien Lamponius, le Samnite Pont. Telesinus, ancien héros de la guerre sociale, et le Capouan Gutta, qui, avec soixante-dix mille hommes, se portaient sur Préneste. Mais les seuls passages qui pouvaient y conduire étant occupés par Sylla, et se voyant menacés d'être coupés par l'armée de Pompée, ils changèrent de plan et marchèrent pendant une nuit sur Rome, qui les vit tout-à-coup camper à dix stades de la porte Colline [1].

On se crut revenu au temps d'Annibal ; Telesinus n'avait qu'à prendre d'emblée la cité ; la joie de son succès lui en ôta tout l'avantage. Admirant sa propre hardiesse et ses espérances, il attendit l'occasion qui était présente : il laissa passer la nuit et presque tout le jour suivant. Quand les femmes romaines se croyaient perdues, les cavaliers de Sylla arrivèrent, et peu après toute l'armée, qu'il mit aussitôt en bataille malgré toutes les représentations ; on était à la dixième heure, le jour baissait déjà. Sylla faillit payer cher cette imprudence. Ses soldats, fatigués, allaient combattre contre des troupes fraîches. Telesinus s'écriait, parcourant ses lignes : « Voilà le dernier jour des Romains; il faut renverser, ruiner cette ville; jamais ces loups ravisseurs ne cesseront de dévorer la liberté de l'Italie, si

[1] App., Fμς., 1 ; Plut., *Sylla*, de 34 à 37 ; Florus, 3-20 ; Vell., 2-18, 19.

leur repaire n'est abattu [1]. » La bataille fut sanglante, l'aile que commandait Sylla, mise en pleine déroute, lui-même manqua d'être tué : les fuyards se précipitant vers les portes de Rome, les vieillards de la ville, dans leur effroi, lâchèrent une écluse, ce qui accrut la confusion et fit périr un grand nombre de soldats et de curieux, sortis pour voir le combat. Sylla n'apprit qu'au milieu de la nuit, par un message, la complète victoire de Crassus à l'aile droite, qui avait poursuivi l'ennemi jusqu'à Antemna. Il s'y rendit : cinquante mille morts couvraient cet espace, parmi lesquels Telesinus [2].

Un corps de Samnites vint demander grâce, et, sur la réponse qu'ils devaient la mériter, ils attaquèrent leurs compagnons d'infortune ; six mille qui survécurent à cette affreuse boucherie furent conduits à Rome.

Devant Préneste on avait cru tout perdu un moment ; mais Ofella ayant reçu les têtes de Carinas et de Lamponius, atteints dans leur fuite, les montra aux assiégés, qui cessèrent toute résistance. Marius se tua n'ayant pu s'enfuir. Sylla fit mettre la tête du jeune consul à la tribune, en disant : « Il aurait dû prendre la rame avant le gouvernail. » Comme il haranguait le sénat dans le temple de Bellone, on entendit les cris d'un massacre : « Écoutez-moi, dit-il aux sénateurs, ne vous occupez pas du dehors. » On égorgeait en effet les six mille prisonniers enfermés dans l'hippodrome [3]. Il annonça ensuite au peu-

[1] Vell., 2-18, 19.

[2] Lucain, 2-134 :

> Jam quot apud sacri cecidêre cadavera portum ?
> Aut Collina tulit stratas quot porta catervas,
> Tunc cum pene caput mundi rerumque potestas
> Mutavit translata locum, Romanaque Samnis
> Ultra Caudinas speravit vulnera furcas ?

[3] App., Εμφ., 1 ; Plut., *Sylla*, de 34 à 39 ; Florus, 3-22 ; Val. Max., 9-2 ;

ple qu'il allait rétablir la tranquillité, mais qu'il n'épargnerait aucun de ses ennemis.

Le carnage commença ainsi dans Rome, et « qui pourrait supputer combien de citoyens assassinés alors çà et là par le premier venu [1] ? » combien immolés, par le consentement du vainqueur, à des haines particulières ? Au milieu de la terreur générale, un jeune Metellus eut le courage de lui représenter qu'au moins quelques uns devaient-ils subsister, afin qu'il eût à qui commander. « Je ne sais encore, répondit-il, quels je laisserai vivre. — Déclare au moins quels tu veux sacrifier. — C'est ce que je ferai, reprit Sylla [2] ; » et il proscrivit sur-le-champ quatre-vingts sénateurs. Puis il publia successivement une liste de deux cent vingt personnes, une troisième de pareil nombre, et jusqu'à seize cents chevaliers ; on vit plus de mille noms affichés. Car il « fut l'inventeur de la proscription, et le premier qui décerna des récompenses » aux meurtriers et aux dénonciateurs, et des châtiments à ceux qui sauveraient ou cacheraient un condamné, sans excepter un frère, un père ou un fils [3]. Il promit deux talents par meurtre, et un fils, la tête de son père à la main, pouvait réclamer ce salaire [4]. Non-seulement les biens des proscrits

Dion., *Fragm.*; Vell., 2-19; Lucain, 2, v. 198 :

Et miseræ maculavit ovilia Romæ,
. . . .
Intrepidus tanti sedit securus ab alto
Spectator sceleris; miseri tot millia vulgi
Non piguit jussisse mori.

[1] Florus, 3-22.

[2] Florus, 3-22; Plut., *Sylla*, 40.

[3] App., Εμφ., 1; Vell., 2-20.

[4] Plut., *Sylla*, 40; App., Εμφ., 1; Florus, 3-22; Lucain, 2-148 :

Infandum domini per viscera ferrum
Exigit famulus; nati maduère paterno

étaient confisqués, mais ceux de leurs fils et de leurs petits-fils, qui furent en outre déclarés inhabiles à toute candidature.

On tuait donc dans les maisons, dans les portiques, dans les temples, à côté et sous les yeux de Sylla ; on lui apportait les têtes de ces malheureux. Si quelqu'un lisait le funeste album ou en demandait les noms, on l'égorgeait comme factieux ou comme suspect. Ce qu'avait été Fimbria au temps de Marius, Sergius Catilina le fut alors. Ce jeune patricien, déjà tout souillé de crimes et d'infamies domestiques, se signala parmi les sicaires. Avant la guerre civile il avait tué son frère ; il pria Sylla de mettre ce frère au rang des proscrits pour s'emparer de son bien, et, en reconnaissance de ce service, il se mit à chercher Marcus, le frère de Marius, le poursuivit de ses coups à travers toute la ville, lui arracha les yeux, lui brisa les membres pour prolonger son supplice, puis ayant présenté la tête du meurtri à Sylla, qui siégeait sur son tribunal, il alla tranquillement au temple voisin laver ses mains sanglantes dans l'eau lustrale [1].

Tout cela « était vu sans que personne osât murmurer. Les coupables étaient surtout les riches, et la vengeance compta bien moins de victimes que la cupidité. » L'un périssait pour sa belle maison, l'autre pour ses jardins ou ses bains magnifiques. Un citoyen obscur, qui ne se mêlait de rien, apercevant par hasard son nom sur une des listes :

> Sanguine ; certatum est cui cervix cæsa parentis
> Cederet ; in fratrum ceciderunt præmia fratres.

Corneille, *Cinna* :

> Le fils tout dégoûtant du meurtre de son père,
> Et sa tête à la main demandant son salaire.

[1] Plut., *Sylla*, 41 ; Val. Max., 9-2 ; Florus, 3-21 ; Lucain, 2-175 ; App., Ἐμφ., 1 ; Sall., *Cat.*, 15 ; Dion, *Fragments*.

« Ah malheureux ! s'écria-t-il, c'est ma villa d'Albe qui m'a perdu ; » et il fut tué à quelques pas de là. Dès qu'un homme avait envie d'une possession quelconque, « d'un vase même ou d'un vêtement, il faisait inscrire le possesseur comme proscrit, et l'on ne cessa pas d'égorger que Sylla n'eût comblé de richesses tous ses partisans. » Le massacre s'étendait à toute l'Italie, la condamnation enveloppant tous ceux qui avaient servi la cause opposée de leurs armes, de leur argent, de leurs conseils; les amis, les hôtes, les créanciers, les débiteurs ; il suffisait même d'avoir fait route avec quelqu'un du parti de Marius [1]. Catilina commandait les cavaliers gaulois détachés de tous côtés à la poursuite des proscrits [2].

Quand les prétextes manquèrent contre les particuliers, Sylla sévit contre des populations entières. Préneste eut son châtiment à part, qu'il s'était réservé d'infliger lui-même : tous les sénateurs qui s'y trouvaient étant mis à mort, il fit réunir hors de la ville les habitants et la garnison ; il les partagea en trois bandes, Romains, Samnites, Prénestins ; les premiers, après avoir entendu qu'ils méritaient la mort, reçurent leur grâce; de ce qui restait, il laissa aller les femmes et les enfants, et les hommes furent tués ; il y en avait douze mille. Ensuite il dépouilla cette ville si opulente. Plus tard, les autres villes subirent une amende, d'énormes exactions ou une colonie de soldats syllaniens [3].

Pendant ce temps, les restes du parti vaincu étaient exterminés hors de l'Italie par Pompée, qui se montrait un digne second, impérieux et sans pitié comme Sylla. Il dit

[1] Sall., *Cat.*, 51, *Discours de César;* App., Εμφ., 1 ; Plut., *Sylla*, 40; Vell., 2, de 22 à 28 ; Val. Max., 9-2 ; Dion, *Fragments.*

[2] Cic. (Quintus), *De petitione consulatus.*

[3] App., Εμφ., 1 ; Plut., *Sylla*, 41, 42 ; Lucain, 2-193.

aux Mamertins qui réclamaient leurs privilèges : « Ne nous alléguez pas vos lois à nous qui portons l'épée. » Carbon, trois fois consul, conduit garotté aux pieds du jeune général, fut obligé d'en recevoir les invectives et de tendre sa tête qui était promise au chef suprême [1].

Tout se taisait, lois et citoyens; tout tremblait. Sylla déclara les actes de son consulat et de son proconsulat ratifiés par le sénat et par le peuple romain. Qui donc aurait protesté? L'adulation lui prodiguait le titre d'*heureux*, lui en fit un surnom et l'inscrivit au bas d'une statue équestre en or qu'on lui érigea : lui-même dédia à Vénus, qui lui était apparue en songe, exhortant ses soldats, une couronne d'or avec une hache [2].

Un tel symbole indiquait assez le titre qui convenait à une telle puissance. Il y voulut procéder régulièrement. Comme il n'y avait plus de consuls, il se retira de Rome en ordonnant au sénat de nommer un entre-roi; on espérait voir ensuite convoquer des comices consulaires, mais une lettre rendit sa pensée plus claire : l'entre-roi devait proposer par rogation aux quirites de nommer un dictateur, non pour un temps fixe, comme autrefois, mais pour tout le temps qu'exigerait le rétablissement de l'ordre en Italie, et « s'il semblait bon aux pères conscrits, il rendrait volontiers ce service à la république. » Le sénat et le peuple romain s'exécutèrent de bonne grâce, et un simulacre de comices déclara Sylla maître de l'État tant qu'il lui plairait. Il prit aussitôt vingt-quatre licteurs, sans congédier ses gardes, et, pour ne point paraître changer la forme du gouvernement, il permit de créer deux consuls, qui furent Tullius Deculla et Corn. Dolabella [3].

[1] App., Εμφ., 1; Plut., *Pomp.*, 9, 15.
[2] App., Εμφ., 1.
[3] App., Εμφ., 1.

La forme seule subsista, en effet ; car il changea toute la constitution (81-80), en abolissant et faisant des lois à son gré. Il commença par régler l'admission aux charges, défendit que nul n'exerçât la préture avant la questure, et le consulat avant la préture, ni un second consulat moins de dix ans après le premier. Il réduisit presque à rien la puissance tribunitienne, en retranchant aux tribuns le droit de présenter des lois, de recevoir appel, de haranguer et de remplir ensuite aucune autre magistrature [1]. Il abrogea la loi Domitia pour remettre toutes les fonctions sacerdotales en cooptation [2]. Il rendit les jugements aux sénateurs [3]; il décida qu'il y aurait vingt questeurs, huit préteurs ; que ceux-ci suivraient constamment leurs édits; que, pendant leur année de résidence à Rome, ils ne s'absenteraient jamais plus de dix jours ; que tout magistrat envoyé dans une province, garderait son pouvoir jusqu'au retour [4]. Il étendit la loi de majesté et celle du péculat. [5] Il assigna à l'un des préteurs la connaissance spéciale des crimes de faux en actes publics et en monnaie [6] ; il modifia encore les lois somptuaires [7]. Enfin, pour remplir le sénat, si amoindri par tant de fureurs, il fit élire, par des comices de tribus, trois cents sénateurs, pris dans les chevaliers et jusque dans les simples soldats ; puis il affranchit tous les plus jeunes et les plus robustes esclaves des proscrits, et inscrivit parmi le peuple ces dix mille Cornéliens, toujours prêts à exécuter ses ordres. Quant aux Italiens,

[1] App., Εμφ., 1 ; Cic., *De leg.*, 3 ; César, *De bello civ.*, 8-5, 6.

[2] Rosin, 8-1 ; Paul Manuce, *De leg.*

[3] Asconius, *In divinat.* ; Rosin, 8-1, 21.

[4] Dion, 36 ; Cic., *Philipp.*, 2 ; Rosin, 8-5, 8 ; Tac., *Ann.*, 11-22, 3-27.

[5] Rosin, 8-23, 30.

[6] Cic., *De nat. deor*, 3 ; Suétone, *Néron*, 17, et *ib.*, *Commentaire de Torrentius* ; Rosin, 8-26.

[7] Aul. Gell., 2-24 ; Rosin, 8-1, 13.

loin de leur tenir ses promesses d'admission, il leur retira tous leurs droits et en expropria des multitudes pour y substituer vingt-trois légions : il plaça surtout ses colonies en Étrurie, et y fonda une ville nouvelle, qu'il appela Florentia [1].

Les proscriptions n'avaient épargné personne : la haute noblesse, en proportion, avait autant souffert que l'ordre équestre ; le peuple n'en profitait nullement. Il en fut de même des nouvelles lois ; elles sentaient la colère et le mépris. Les jugements ôtés aux chevaliers vengeaient l'ancien consul d'une rebellion ; ce sénat bigarré vengeait de la haute noblesse le patricien longtemps obscur et dédaigné ; les Cornéliens et les colonies militaires vengeaient Sylla du peuple qui avait cédé, des Italiens qui étaient accourus à Marius. Si une régularité plus sévère que jamais présidait maintenant à l'administration, c'est qu'un despote veut être tranquille, et avoir seul le droit de faire des injustices ; ainsi, quoique la réforme fût évidemment aristocratique, Sylla ne prétendait pas relever une aristocratie ; il ne reconnaissait aucun parti politique, pas même le sien. Lucretius Ofella, qui avait si vigoureusement poussé le siège de Préneste, s'étant présenté pour le consulat, quoique simple chevalier, sans avoir passé par la questure ou la préture, il l'avertit d'abord de se désister, et envoya ensuite un centurion de sa garde qui le tua sur la place. Le peuple en tumulte lui amena ce centurion : « Laissez-le tranquille, dit le dictateur sur son tribunal ; sachez, quirites, que Lucretius a été tué pour avoir résisté à mes ordres. » Et il ajouta cet apologue : « Les poux mordaient un colon qui labourait ; il arrêta deux fois sa charrue et

[1] Sall., *Catil.*, 37, 28 ; App., Εμφ., 1 ; Rosin, 8–2 ; Cic., *De offic.*, 2–8 : « Nec vero unquam bellorum civilium semen et causa deerit, dum homines perditi hastam illam cruentam et meminerint et sperabunt. »

nettoya sa tunique. Bientôt mordu de nouveau, pour ne plus perdre de temps, il jeta sa tunique au feu. J'avertis donc les vaincus de ne point s'attirer un troisième incendie[1]. »

Pompée seul put se donner impunément quelque air de liberté. A son retour de Numidie, où il avait atteint les derniers fugitifs, peu content du nom de Grand dont l'avait salué Sylla, il demanda le triomphe, qui lui fut refusé, et murmura, en se retirant, que le soleil levant avait plus d'adorateurs que le soleil couchant. Sylla le sut aussitôt, et, un peu surpris, dit-on, s'écria : « Qu'il triomphe donc, s'il en a tant envie ! » Cette brusque indulgence ne fut certes pas faiblesse, mais peut-être caprice de maître pour un favori, reconnaissance d'importants services, ou plutôt insouciance touchant une vanité sans danger ; il lui imposa du moins ensuite, comme par compensation, un honneur plus pénible, en l'obligeant de répudier une épouse aimée, Antistia, pour prendre Emilia, fille de Metella et d'un premier mari, Emilius Scaurus[2].

Sylla se connaissait en hommes ; il avait supporté moins patiemment, dans une circonstance semblable, la résistance de Jules César. Ce jeune patricien ne comptait que seize ans quand il perdit son père (84) ; nommé *flamine dial*, l'année suivante, par son cousin, le jeune Marius, et par Cinna, qui lui avait donné sa fille Cornelia, il ne consentit par aucune menace à rompre ce mariage, quand le dictateur l'exigea. Il aima mieux perdre le sacerdoce, la dot de sa femme, tous ses droits d'héritage, errer dans la Sabine avec la fièvre quarte, au risque d'être pris par les cavaliers, dont il se racheta plusieurs fois, non sans peine. Les vestales et toute sa famille ne pouvaient, à force de prières, obtenir

[1] App., Ἐμφ., 1 ; Plut., *Sylla*, 42.
[2] Plut., *Pomp.*, 8, *Sylla*, 42, *Dits notables.*

sa grâce ; Sylla finit pourtant par céder : « Je vous le laisse, dit-il ; mais sachez qu'un jour celui que vous désirez tant sauver, sera la ruine de la noblesse, que vous prétendez soutenir ; car dans César il y a plusieurs Marius[1].

La victoire était assurée, le dominateur n'avait plus qu'à en jouir, et il se fit un amusement de disposer du fruit des proscriptions. Pendant que ses soldats s'établissaient dans leurs colonies, et que des multitudes chassées de leurs foyers erraient misérablement, il vendait publiquement les biens confisqués, adjugeant des territoires, des revenus de toute une ville à des affranchis, à des musiciens, à des bouffons, à des femmes débauchées, aux gens les plus infâmes. Un de ses amis ayant obtenu ainsi à vil prix une terre considérable, le crieur annonça l'enchère d'un concurrent : « Quirites, dit alors Sylla, c'est m'insulter ; c'est trop de tyrannie, que de ne pas me laisser adjuger comme il me plaît *mes dépouilles*[2]. »

Nul ne se montra plus avide de ces dépouilles que Crassus ; tant que durèrent les confiscations, il dénonçait, il recevait, il prenait, il achetait à vil prix, et devint tout d'un coup prodigieusement riche[3]. Metella y fit aussi sa part sans plus de honte, et amassa des sommes immenses que son fils Scaurus dépensa depuis avec un luxe si extravagant[4]. Chrysogonus, un des affranchis de Sylla, ne devait pas être plus scrupuleux ; il acquit pour deux mille sesterces un bien qui en valait six millions : il avait fait mettre au rang des proscrits le propriétaire, Roscius d'Améric, assas-

[1] Plut., *César*, 1 ; Vell., 2-28 ; Suét., *Cés.*, 1, 74 ; le père de César mourut subitement en 84 : il ne faut pas le confondre avec le consul du même nom qui périt dans la guerre sociale ; *voyez* Pline, 7-53, et Casaubon, *Comment. sur Suét.*

[2] Plut., *Sylla*, 42, et *Parall.*, 3 ; Florus, 3-22.

[3] Plut., *Crassus*, 1, 6.

[4] Pline, 30-16.

siné à Rome par un ennemi personnel; ensuite, un accusateur suscité poursuivit le fils en justice, comme meurtrier de son père, afin de se débarrasser à l'avance des réclamations d'un héritier. Nul orateur n'osait se charger de défendre le jeune Roscius : Cicéron l'entreprit, ce fut sa première cause publique; il la gagna. Il avait alors vingt-six ans. Ensuite, il quitta Rome pour fortifier sa santé et son talent tout ensemble, en parcourant la Grèce et l'Asie, et en suivant les leçons des rhéteurs les plus distingués[1].

Une autre preuve de cette despotique volonté qui régnait sur Rome, ce furent, au milieu de ces scènes hideuses, les magnificences du triomphe de Sylla pour ses guerres d'Orient et d'Italie, et les jeux qui suivirent (81). Il avait emmené tous les athlètes et tous les spectacles de la Grèce, qui se trouva réduite dans cette olympiade à la seule course du stade[2]. Le peuple, disait-il, devait se récréer après tant de travaux; et l'on se récréa comme le voulait le maître. On aurait pu du moins revoir avec quelque plaisir les nombreux bannis revenus dans leur patrie avec le triomphateur qu'ils accompagnaient couronnés de fleurs[3]; mais les noms de libérateur et de père qu'ils lui prodiguaient devaient paraître une insulte de plus aux familles des proscrits.

Quelques uns appelaient cette domination nouvelle une *royauté niée*, parce que le nom de roi était seul caché; d'autres, exprimant le fait, l'appelaient une *tyrannie avouée;* mais il ne venait à la pensée de personne qu'une domination acquise par tant d'efforts et de périls fût presque aussitôt déposée volontairement; qu'un homme qui avait fait périr plus de cent mille guerriers, la fleur de l'Italie, quatre-vingt-dix sénateurs, quinze consulaires, deux

[1] Cic., *Pro Roscio Amer.*, *De clar. orat.*, 90, 91; Plut., *Cic.*, 3.
[2] App., Εμφ., 1.
[3] App., Εμφ., 1; Plut., *Sylla*, 43.

mille six cents chevaliers, qui en avait banni tant d'autres, fait tant de confiscations, de meurtres, de crimes, rentrât avec sécurité dans la vie privée. Sylla le fit pourtant. Sans quitter la dictature, il avait exercé le consulat (80) avec Metellus; l'adulation du peuple lui avait encore déféré ce titre pour l'année suivante, il n'en voulut plus, et désigna lui-même consuls Servilius Vatia et Appius Claudius. Quand vint l'époque des nouveaux comices (79), l'étonnement redoubla; Sylla parut sur le Forum, déclara qu'il était prêt à rendre compte de ses actes, abdiqua la dictature, renvoya ses licteurs et ses gardes, et se promena avec ses amis au milieu de la foule ébahie. On faisait les élections consulaires; Lepidus fut nommé le premier. Pompée venant à passer, tout fier de ce dernier choix qu'il avait dirigé : « Jeune homme, lui dit Sylla, c'est un grand trait de politique d'avoir fait élire avant Catulus, le plus sage de nos citoyens, un homme aussi ambitieux que Lepidus; mais prends garde à toi, car tu fortifies contre toi-même le plus dangereux adversaire. »

Comme Sylla retournait chez lui, une seule voix le poursuivit d'injures; le vieux général continua sa marche, et, arrivé sur le seuil de sa maison, il ne dit que ces mots : « Cet adolescent fera qu'après moi personne n'abdiquera plus une telle magistrature[1]. » Il n'éprouva point de contradiction plus sérieuse; il n'en craignait pas : « les uns admiraient son audace, les autres son bonheur. » Sylla comptait sur ces deux choses : il prétendait s'en donner tout le plaisir, se mettre au rang des spectateurs pour voir ses lois et son administration gouverner d'elles-mêmes sous l'influence de sa crainte. Car il savait bien qu'il n'y avait plus rien à faire pour une nation qui ne valait pas mieux que lui. La dictature n'était plus qu'un mot;

[1] App., Εμφ., I; Plut., *Sylla*, 43.

pourquoi garder un vain titre, quand il avait ses vingt-trois légions et ses dix mille Cornéliens, qui ne trouvaient que dans sa sûreté l'impunité de leurs crimes[1]? Après lui la république deviendrait ce qu'elle pourrait; c'était Sylla qu'on devait respecter.

Il donna donc à Hercule le dixième de ses biens, et des festins au peuple avec tant de profusion, qu'on y servit du vin de quarante ans, et qu'on jetait tous les jours dans le Tibre une quantité prodigieuse de viandes. Metella se mourait en ce moment; pour que cette fête ne fût point profanée par les funérailles d'une épouse, il la répudia: il épousa peu après Valeria, nièce d'Hortensius. Il ne songea plus qu'à achever sa vie dans les plaisirs; il se retira à sa villa de Cumes, s'amusant à la pêche, à la chasse, ou à écrire ses Mémoires, ou à boire avec une troupe de bouffons et d'histrions. Ses débauches développèrent rapidement une maladie horrible qui le dévora: une intarissable vermine sortait de ses chairs corrompues, malgré des soins continuels. Cet homme jusqu'au dernier moment fut si bien le maître de l'État, que, dix jours avant sa mort, tout rongé de son mal, il arrêtait les troubles de Puteoli, qui réformait son régime municipal. Lorsqu'il eut appris que le questeur de cette ville, Granius, différait de rendre ses comptes pour s'approprier une somme considérable quand Sylla ne serait plus, il le fit venir dans sa chambre et étrangler en sa présence; dans cette colère, un abcès intérieur creva et il en mourut le lendemain (78).

On lui fit de magnifiques funérailles; les dames romaines, dit-on, y employèrent dix corbeilles d'aromates, et en outre donnèrent du cinnamum et de l'encens pour en faire une statue représentant Sylla de grandeur naturelle. La cé-

[1] App., Ἐμφ., I. Quand on a étudié les faits, on ne trouve plus dans le fameux dialogue de Sylla par Montesquieu, qu'un pathos de mélodrame.

rémonie fut toute royale : le cadavre arriva dans Rome sur une litière dorée, précédé de cavaliers et de trompettes ; un cortège nombreux de tribuns légionnaires et de lieutenants venait ensuite, et s'augmentait sans cesse; la foule arrivait de toutes parts. Les haches et les insignes de la dictature semblaient inspirer encore la même terreur que si on eût vu Sylla vivant. Devant la tribune aux harangues on prononça son oraison funèbre. La marche continua comme un triomphe jusqu'au Champ de Mars, avec une extrême magnificence; plus de deux mille couronnes d'or avaient été apportées de la part des villes, des légions et des amis. Les soldats se rassemblèrent en grand nombre richement armés; les trompettes faisaient retentir par intervalle des sons lugubres; pontifes, vestales, magistrats, tout le sénat, suivaient avec des acclamations en l'honneur du mort. Les uns regrettaient réellement Sylla, les autres sa puissance. Les sénateurs les plus robustes soutinrent sur leurs épaules le lit funèbre jusqu'au Champ de Mars, et le placèrent sur le bûcher. Les chevaliers et l'armée défilèrent à l'entour.

Les cendres du maître de Rome furent déposées dans ce ieu même, honneur toujours réservé à ceux qui avaient étendu le Pomœrium. Sur son tombeau on lisait ces mots inscrits selon ses ordres : « Nul n'a fait autant de bien à ses amis, ni autant de mal à ses ennemis[1]. »

[1] Plut., *Sylla*, derniers chap.; App., Εμφ., 1 ; Lucain, 2-221 :

Hisne salus rerum, felix his Sylla vocari,
His meruit tumulum medio sibi tollere campo ?
. . . .
Exsulibus Mariis bellorum maxima merces
Roma recepta fuit ; nec plus victoria Syllæ
Præstitit, invisas penitus quam tollere partes.

TROISIÈME PÉRIODE.



CHAPITRE XXXIII.

FAIBLESSE DE L'ÉTAT. — AMBITIONS INCERTAINES.

Sylla ne souffrait pas plus de résistance aux extrémités de ses États que dans l'Italie. Il avait fait lui-même plusieurs expéditions contre les Thraces (85); il les fit guerroyer encore par Dolabella et Appius, successivement proconsuls de Macédoine (80-78) : car cette province, entourée de Barbares, n'avait de « frontières marquées que par les épées et les piques[1]. » S'il n'avait pas voulu retarder son retour en attaquant les pirates, il envoya ensuite contre eux ce même Dolabella[2], le préteur Thermus, et enfin le proconsul Servilius Vatia (78). Comme il avait accordé la paix à Mithridate, il n'eut pas plus tôt appris les

[1] Cic., *In Pison.*, 18, 19.

[2] C'est du moins ce qu'on peut conjecturer de ce passage de Cic., 3° *In Verr.* : « Posteaquam Cn. Dolabellæ provincia *Cilicia* constituta est. » Le discours contre Pison, 19, indique assez clairement, d'ailleurs, que la Cilicie n'était pas province romaine avant les dernières conquêtes de Pompée.

hostilités nouvelles de Murena, qu'il lui ordonna de s'arrêter. Ce lieutenant, désirant le triomphe, excité par Archelaüs, qui fuyait le ressentiment de son maître, avait passé le fleuve Halys (82). Les ordres du dictateur trouvèrent Murena en fuite, le roi de Pont en Cappadoce, et les firent rentrer tous deux dans le devoir[1].

Un autre lieutenant, Annius, était arrivé en Espagne presque aussitôt que Sertorius, qui eut à peine le temps de fermer les Pyrénées. La trahison ayant ouvert ce passage, Sertorius fut obligé de s'enfuir en Afrique. Il tenta de revenir avec le secours des pirates qui couraient partout; après avoir été ballotté sur la mer pendant dix jours par une tempête, il résolut, renonçant à ses desseins, de gagner les îles Atlantiques ou Fortunées, et de se fixer loin de toute tyrannie dans ce délicieux séjour. Ses infidèles alliés le reportèrent en Mauritanie. Là, il rencontra encore un lieutenant de Sylla, mais il le tua, en réunit les soldats aux siens, et il venait de prendre Tingis d'assaut lorsque les Lusitaniens l'appelèrent à leur tête (80) pour recouvrer leur indépendance[2]. Il n'avait avec lui que mille neuf cents Romains, et sept cents Africains; il leva en Lusitanie quatre mille hommes de pied et sept cents cavaliers; vingt villes seulement se déclarèrent en sa faveur (80): ce fut assez pour recommencer la guerre et pour battre quatre généraux qui disposaient de plus de cent vingt mille hommes et de presque tout le pays. Sylla chargea Metellus (79) d'abattre cette résistance; il n'en put voir la fin.

A peine Sylla fut-il mort, que l'ancienne turbulence se releva; les deux consuls revinrent de ses funérailles en se disant des injures. Lepidus prétendait ranimer le parti de Marius, restituer aux Italiens leurs terres confisquées, et

[1] Appien, *Guerres de Mithridate*.
[2] Plut., *Sert.*, de 6 à 11.

casser les actes du dictateur. « Ce n'eût pas été mal si la chose eût pu se faire sans un grand désastre. Rappeler les proscrits, n'était-ce pas rappeler la guerre? La reprise de confiscations injustes, mais légales, eût ébranlé de nouveau la cité à peine remise. Il convenait de laisser reposer à tout prix la république malade et blessée, de peur que le remède ne rouvrît la blessure[1]. » Catulus tenant tête à son collègue, le sénat, qui n'avait plus de force, obtint d'eux, par prière, un serment de ne point prendre les armes. Lepidus continua ses harangues séditieuses, et, se regardant comme dégagé de sa parole à la fin de l'année, il fit des levées avec le secours de D. Brutus et de Perpenna. Catulus, nommé proconsul et soutenu de Pompée, l'attendit au pont Milvius (77); défait au premier choc, déclaré ennemi public et chassé de l'Étrurie, Lepidus alla mourir de chagrin en Sardaigne. Pompée poursuivit les débris du parti en Cisalpine, où il vengea la mort de son ancien beau-père, Antistius, par celle de Brutus, quoique celui-ci, assiégé dans Mutina, ne se fût rendu que sous promesse de la vie.

Le jeune César reparut; depuis qu'on avait obtenu sa liberté de Sylla, il avait passé quelque temps à la cour de Nicomède, servi sous Thermus et Servilius, et mérité une couronne civique : arrivé en Italie, il avait reçu des offres et des sollicitations pressantes de Lepidus; mais « il trouva l'homme et la circonstance au-dessous de ce qu'il pensait, » et se contenta de négocier une amnistie quand ce parti fut vaincu; les vainqueurs n'en demandèrent pas davantage[2]. Néanmoins on pourvut à la tranquillité de l'avenir par la loi du tribun Plautius, qui menaçait de l'exil quiconque attenterait par conspiration ou violence à la répu-

[1] Florus, 3-24.
[2] App., *Εμφυλίων*, 1; Florus, 3-24; Plut., *Pomp.*, 23, 24; Suét., *César*, 3, 4.

blique, au sénat, aux magistrats ou aux possesseurs des terres[1]. Tels étaient alors les hommes et les choses, que l'État, pour sa propre sûreté, devait protéger les spoliateurs, et que l'impunité semblait acquise aux plus odieux.

Verrès, questeur de Carbon, dont il avait volé la caisse militaire en passant à Sylla, ensuite questeur de Dolabella, qu'il fit complice de ses infamies en Asie, surpassait en ce moment par ses cruautés tout ce que cette malheureuse province avait eu à souffrir des magistrats romains. Les honneurs étaient pour ces gens-là, tandis qu'un homme nouveau, sans richesse ni débauches, s'élevait difficilement. Cicéron, revenu après la mort du dictateur, s'entendait traiter dans les rues de *grec* et d'*écolier*, injures familières à la populace. Les magistrats le regardaient à peine. Il sut bientôt se rendre redoutable au barreau par son talent et ses mordantes railleries; il se montra digne émule de C. Cotta, d'Hortensius[2], et son ambition espérait enfin la questure (76), lorsque César essaya de se distinguer aussi par l'art oratoire, en accusant de concussion le triomphateur Dolabella. Verrès déposa effrontément contre son proconsul, moins coupable que lui. L'accusé, défendu par Cotta, fut absous. César cependant ne manquait pas d'éloquence; il échoua également dans une autre tentative, en excitant l'audace du tribun Sicinius, et le poussant à proposer l'abolition de la loi Cornelia sur le tribunat. Le débat assez vif engagé avec le consul Curion, finit par le meurtre du tribun. Soit dépit, soit crainte de s'attirer la haine du parti de Sylla avant d'en avoir formé un, César retourna en Asie, étudier à Rhodes, sous le rhéteur Molon. Peu après (75), Cicéron s'en alla questeur en Sicile.

[1] Dion; Rosin, 8-27.

[2] Cic., 2, 3 *In Verr.*, *De clar. orat.*, 56, 92; Plut., *Cic.*, 6, 33, 34; Suét., *Cés.*, 3.

C. Aurelius Cotta, devenu consul, n'osa ou ne put refuser une concession aux tribuns, et la loi Aurelia leva pour eux l'interdiction des autres charges [1]. La même année, la république fit l'acquisition de la Bithynie par la mort et le testament du dernier Nicomède; Curion continua les défaites des Thraces. Ces avantages faisaient peu contre la perte de l'Espagne et l'agitation belliqueuse qui se propagea presque subitement d'un bout des provinces à l'autre, et jusqu'au cœur de l'Italie.

Metellus avait partagé toute la honte de ses prédécesseurs, et pouvait à peine tenir au pied des Pyrénées, même avec l'appui du proconsul de Narbonnaise; il demandait instamment des secours au sénat. Sa lenteur naturelle, accrue par l'âge, ne savait plus comment se défendre contre un ennemi toujours en action, impossible à prévenir et à poursuivre. Sertorius, en effet, connaissait parfaitement le pays; parcourant les montagnes en tous sens, et souvent même presque seul, toujours suspendu invisiblement sur l'armée romaine, il descendait à l'improviste avec ses infatigables soldats, « plus légers que les vents, » l'arrêtait dans un défilé, la rompait dans une marche, la bloquait autour d'une ville assiégée, et l'exténuait, même en fuyant, par ses ravages. Les Espagnols admiraient cet autre Annibal, comme ils l'appelaient, si industrieux et si hardi, qui les disciplinait à la romaine, les armait et les récompensait magnifiquement. Ils le croyaient d'ailleurs protégé de Diane; une biche blanche, présent de cette déesse, le suivait familièrement au milieu du tumulte d'un camp et lui découvrait les secrets de l'ennemi. Si ce petit artifice soutint leur confiance, Sertorius, du moins, mé-

[1] Rosin, 8-6 : « Qui tulit ut tribunis plebis liceret posteà alios magistratus capere ; » Asconius, *In Cornelianam*, *In Verr.*, prim. ; Vell., 2-3, 26 : « Bithynia... testamento Nicomedis relicta hæreditaria. »

rita par sa conduite toute leur affection : il prit soin de réunir à Osca les enfants des premières familles du pays, pour les faire instruire dans les lettres grecques et romaines. C'étaient autant d'ôtages, il est vrai ; mais rien ne donnait cette pensée. Les pères étaient ravis de voir leurs enfants vêtus de la *prétexte*, élevés aux frais de Sertorius, qui les interrogeait lui-même et récompensait leurs succès, en leur donnant de ces bulles d'or en usage pour la parure des jeunes Romains. De tels soins semblaient naturels à un capitaine d'une sévérité de mœurs fort rare à cette époque, qui ne souffrait pas en sa présence un amusement ni un mot indécent, et qui une fois extermina toute une cohorte, composée cependant de Romains, mais odieuse par son extrême licence. Aussi avait-il des milliers d'Espagnols attachés à sa personne comme compagnons d'armes, toujours prêts à se dévouer pour lui, quoique son sénat, formé de trois cents membres, fût tout romain, que ses principaux officiers fussent romains, et qu'il conservât exactement la supériorité romaine [1].

La défaite de Lepidus ne servit qu'à rendre le danger plus imminent en Espagne ; son lieutenant Perpenna, y passant avec des forces et des sommes considérables, fut contraint par ses cinquante-trois cohortes de se joindre à Sertorius (77), qui déjà était maître de toute la contrée jusqu'à l'Èbre. L'Italie n'était plus en sûreté si Pompée ne fût arrivé alors. On attendait de grands exploits de ce brillant général, qui avait voulu diriger sa route au travers des Alpes, « à la manière d'Annibal [2]. » mais Sertorius apprit à cet *écolier de Sylla*, en forçant Laurone sous ses yeux, « qu'un bon capitaine doit plutôt regarder derrière soi que devant. » Il lui donna une seconde leçon près du

[1] Plut., *Sert.*, 12, 13, 14, 15, 16, 30, 24 ; App., Εμφ., 1.
[2] App., Εμφ., 1.

Sucrone, en bataille rangée; Metellus survint à propos le lendemain pour empêcher la troisième. Sertorius dit alors, en ordonnant la retraite : « Sans l'approche de cette vieille, j'aurais renvoyé cet enfant à Rome, après une bonne correction de verges. »

Pompée n'agit plus séparément depuis ce jour ; les deux proconsuls réunis eurent bien de la peine à gagner une victoire près de Segontia (76). Metellus y fut blessé, et pendant qu'il mettait à prix la tête du fugitif, qu'il se donnait le titre d'*imperator*, recevait dans les villes des festins, des sacrifices et des couronnes, le fugitif, après s'être ouvert un passage au milieu de ses ennemis, revenait leur dresser des embuscades, leur couper les vivres, se portant partout avec une incroyable célérité, tandis que les pirates, de concert avec lui, croisaient sur les côtes et enlevaient les convois ; de telle sorte qu'il sépara encore, malgré eux, ses deux adversaires. Metellus se retira dans la Gaule, et Pompée prit ses quartiers d'hiver chez les Vaccéens, d'où il manda au sénat que, si on le laissait sans argent, il serait obligé de ramener ses troupes. Le bruit courait même à Rome que Sertorius serait en Italie avant Pompée [1].

Pour surcroît d'embarras, l'Orient donna la main à l'Occident, Mithridate contre la république, Sertorius contre la faction de Sylla. Le roi de Pont avait profité de la paix en affermissant son empire sur le Bosphore Cimmérien. A la mort du dictateur, il poussa Tigrane contre la Cappadoce, et ce petit royaume, enveloppé comme d'un réseau, se vit enlever trois cent mille habitants, transportés en Arménie, où ils peuplèrent une nouvelle ville, Tigranocerte (ville de Tigrane). Deux réfugiés de la faction de Marius conseillèrent à Mithridate de s'allier avec le héros de l'Espagne,

[1] Plut., *Sert.*, de 17 à 25 ; App., Ἐμφ., 1 ; Florus, 3-23.

et ses courtisans promettaient les plus beaux succès « à cette union d'un autre Annibal et d'un autre Pyrrhus. » Une ambassade alla donc offrir à Sertorius quarante navires et trois mille talents, en lui demandant toute l'Asie pour leur maître (75). Sertorius, malgré l'avis de son sénat, rejeta ces conditions : « Car, disait-il, je veux agrandir Rome par mes victoires, et non vaincre aux dépens de Rome. » Il ne consentit à céder que la Cappadoce et la Bithynie, et envoya un de ses sénateurs, M. Varius, avec quelques troupes. « Que nous commandera donc Sertorius à Rome, dit alors Mithridate, si aujourd'hui, relégué sur les bords de l'Océan, il me menace, et me fixe mon royaume. »

Le roi accepta toutefois, attendant de plus grands avantages des chances de la guerre ; il employa le reste de l'année en préparatifs. Instruit par ses défaites, et renonçant au faste de son ancien appareil, il transporta vers la mer deux millions de médimnes de blé, fabriqua des armes et des vaisseaux ; il augmenta son armée de levées faites chez les Calybes, les Arméniens, les Scythes, dans la Colchide, la Tauride, la Leucosyrie ; l'Europe lui fournit même pour auxiliaires les Sarmates, les Thraces, les peuplades qui habitaient de l'Ister aux chaînes de l'Hemus et du Rhodope ; les Bastarnes étaient les plus braves de tous. Il avait à sa disposition trois cent mille hommes ; il envahit la Paphlagonie [1].

Les pirates tenaient toute la Méditerranée ; les efforts de Servilius contre la Cilicie leur avaient fait prendre un autre point de réunion en Crête, d'où leurs courses interceptaient toutes les communications ; la disette de blé commençait à se faire sentir à Rome, nonobstant les nombreux convois qui arrivaient de la Sicile par les soins de

[1] Plut., *Sert.*, 26, 27, *Lucullus*, 11 ; Florus, 3-23 ; App., *Guerres de Mithr.* ; Cic., *Pro leg. Manil.*, 4, *Pro Murena*, 15.

Cicéron [1]. Quel capitaine irait punir ou du moins arrêter cette agression nouvelle? La destinée de la république dépendait en ce moment d'un ancien transfuge de Marius. Celui-là serait jugé capable de la défendre, qui saurait plaire au tribun Cethegus, à ce débauché, qui plaisait lui-même à la populace. Licin. Lucullus, ancien lieutenant de Sylla, obtint heureusement cet honneur avec le consulat, à force de flatteries. Mais son collègue, M. Aur. Cotta, homme sans capacité, avait obtenu du sénat, à force d'instances, le commandement de la flotte et la défense de la Bithynie (74). Pendant que Lucullus s'appliquait, avant tout, à rétablir la discipline dans les légions d'Asie, Cotta se hâta de combattre, et, vaincu sur terre et sur mer, incapable même de garder son camp, il s'enfuit derrière les murailles de Chalcédoine. Aux yeux des Asiatiques, le véritable Romain était M. Varius, qui entrait toujours le premier dans leurs villes, précédé de ses licteurs, donnant aux unes la liberté, aux autres l'exemption des impôts, agissant toujours au nom de Sertorius, en présence de Mithridate, qui restait au second rang [2].

Lucullus, entré à peine en Phrygie, retourna sur ses pas, à cette nouvelle, malgré toutes les sollicitations d'Archelaüs, qui l'assurait que toutes les villes du Pont se rendraient à sa présence: « J'aime mieux, répondit-il, sauver un Romain que de faire les plus grandes conquêtes, et d'ailleurs je ne laisserai pas la bête pour courir à son gîte. » Il se porta donc contre Mithridate, qui cherchait à surprendre Cyzique; n'ayant pu l'empêcher d'y mettre le siége, il réussit du moins à prévenir les habitants du secours qui leur venait, et bientôt à prendre une position assez avantageuse pour tenir en échec, avec ses cinq lé-

[1] App., Εμ.ϐ, 1; Plut., Cic., 7; *Pro Plancio*, n. 64.

[2] Plut., *Lucul.*, 8, 9, 10, 12, *Sert.*, 27; Cic., *Pro Murena*, 15.

gions, une armée considérable. Un des réfugiés, d'intelligence avec lui, avait fait espérer à Mithridate la défection des légions fimbriancs, qui avaient quelque temps servi sous Sertorius. Dans cette attente, l'unique défilé où l'on pouvait arrêter Lucullus étant resté libre, le consul en profita, et, se portant sur des hauteurs, en vue de Cyzique, n'eut plus qu'à enlever de tous côtés les vivres qui arrivaient à l'ennemi. En effet, la famine obligea le roi à renvoyer une partie de ses troupes; Lucullus en fit un grand carnage sur les bords de Rhyndacus (73). Quand la retraite devint indispensable, le reste de l'armée barbare fut taillé en pièces près du Granique, et le roi, s'enfuyant par mer, n'échappa à la négligence du lieutenant Voconius que pour voir sa flotte submergée ou fracassée par la tempête [1].

Une autre flotte ennemie cinglait cependant vers Lemnos, et portait en Italie les soldats et le lieutenant de Sertorius. Lucullus accourut à temps, et une troisième victoire lui livra prisonnier M. Varius, qu'il mit à mort comme un rebelle [2]. Cette victoire, en apparence la moins glorieuse, sauvait la république du péril le plus pressant et le plus imprévu.

Un certain Lentulus Batiatus exerçait à Capoue, au métier de gladiateurs, des esclaves gaulois et thraces. Ces malheureux, toujours étroitement renfermés par la dureté de leur maître [3], avaient continuellement devant les yeux le sort qui les attendait. Lorsqu'aux heures du repas ils mangeaient tristement la nourriture grossière qui leur était distribuée, leur pensée retombait plus sombre encore sur les souvenirs de la patrie et sur la honte sanglante de l'am-

[1] Plut., *Lucul.*, de 12 à 19; App., Εμφ., 1; Florus, 3-23; Cic., *Pro leg. Manil.*, 8, *Pro Murena*, 15.

[2] Plut., *Lucullus*, 18; Cic., *Pro leg. Manil.*, 8.

[3] Plut., *Crassus*, 9.

phithéâtre. Mais s'il se trouvait parmi eux quelque caractère élevé, un de ces courages au-dessus du vulgaire, son indignation, dans ces entretiens amers, devait communiquer quelque énergie à leur douleur. Puisqu'il fallait combattre et mourir, ne valait-il pas mieux combattre et mourir pour leur délivrance que pour l'amusement d'un peuple superbe et cruel? Sans doute, plus d'une fois Spartacus leur fit entendre ce langage; il avait déjà lui-même paru dans l'arène. Thrace de nation, il servit d'abord la république comme mercenaire; ensuite déserteur, il avait essayé une vie indépendante les armes à la main. Repris comme brigand, on en avait fait, en considération de sa force, un gladiateur. Cette ame peu commune ne pouvait supporter sa destinée. Soixante-dix de ses compagnons résolurent de tenter avec lui la fortune, s'échappèrent de Capoue (73), enlevèrent des couperets et des broches chez un rôtisseur, et bientôt ayant rencontré des épées d'escrime chargées sur des charriots, ils s'en saisirent. Recueillant de tous côtés d'autres fugitifs, ils se fortifièrent sur le Vésuve, d'où ils allaient piller les environs [1].

Ainsi avait commencé Rome. Les Romains, qui ne prétendaient pas qu'on recommençât leur histoire si tard et si près d'eux, oublièrent trop cependant quel avantage ils avaient autrefois tiré du mépris de leurs voisins; ils crurent suffisant d'envoyer un préteur et trois mille hommes. Les gladiateurs, du haut de leurs rochers, voyant le seul chemin de leur fort occupé, se glissèrent le long des sinuosités, à l'aide de sarments sauvages attachés comme des cordes, et tout d'un temps tombèrent sur les assiégeants qu'ils mirent en fuite. Spartacus défit encore après Clodius, le lieutenant, puis le collègue de Varinus Glaber, puis Varinus lui-même, auquel il prit son cheval et ses

[1] Plut., *Crass.*, 9; App., Εμφ., 1; Florus, 3-21; Vell., 2-22.

insignes, et il demeura maître de toute l'Italie méridionale.

Tous ces succès lui donnaient à mesure de nouveaux soldats, des pâtres robustes et agiles dont il fit ses troupes légères, un grand nombre de gladiateurs et même d'hommes libres réduits à la misère par les récentes confiscations. Ainsi ce brigandage devint une guerre périlleuse; ce fut, comme celle d'Espagne, « un héritage des proscriptions de Sylla. »

Spartacus, en effet, pouvait prendre, aussi bien que Sertorius, le titre de préteur; il avait soixante-dix mille combattants. Campé près de Thurium, il forma une armée régulière, une cavalerie, fit fabriquer en hâte des boucliers d'osier et de cuir, des épées et des javelots avec le fer retrempé des chaînes d'esclavage [1]. Les deux consuls de l'année 72 ne purent se dispenser de marcher. Une malheureuse jalousie de nation et de commandement divisait déjà des forces si redoutables. Les Germains et Crixus voulurent agir seuls; ils furent taillés en pièces par le consul Gellius, vers le mont Gargan.

Spartacus ne s'était pas fait illusion sur le nombre de ses soldats et sur ses victoires, et, n'espérant pas renverser la puissance romaine, il se dirigeait vers les Alpes, d'où chacun pourrait regagner libre son pays. Prévenu par le consul Lentulus qui lui coupait le chemin, il revient sur Gellius qui le poursuivait, le met en déroute, retourne sur l'autre et le défait également. Alors, pour venger ses anciennes humiliations, il força trois cents prisonniers romains à combattre en gladiateurs aux funérailles de Crixus. Ensuite, réunissant tous ses insurgés au nombre de cent vingt mille, après avoir massacré tous les captifs, brûlé tous ses bagages pour aller plus vite, il se dirige sur Rome, repoussant avec une fierté singulière les nombreux transfu-

[1] Florus, 3-21 : « Ferro ergastulorum. »

ges qui s'offraient à lui. Les deux consuls l'attaquèrent ensemble dans le Picenum et furent encore complètement vaincus.

Cependant il jugea son nouveau projet inexécutable avec cet amas indocile de pillards détestés en Italie ; et comme ils refusaient d'en sortir, renonçant, malgré lui, à son premier plan, il redescendit vers le Midi, d'où il jetterait des troupes en Sicile afin d'y soulever de nouveau les esclaves.

En de telles circonstances, la défaite de M. Varius à Lemnos fut un grand bonheur pour les Romains. Un troisième parti en Italie eût peut-être causé leur ruine, et n'aurait pu du moins, sans de grands désastres, apporter une diversion utile à Sertorius. La situation de cet habile capitaine avait bien changé. Lucullus, dans la crainte de voir ses espérances de gloire traversées par un rival, avait pressé le sénat d'envoyer à Pompée l'argent qu'il demandait, afin qu'il ne revînt pas si tôt[1]. Pompée était donc demeuré en Espagne avec Metellus ; tous deux avaient recommencé les hostilités, et l'on ne remarquait plus du côté de Sertorius la même activité ou le même bonheur[2]. Sertorius, en effet, rencontrait maintenant près de lui des difficultés plus grandes que les talents de ses deux adversaires. Dès que ses sénateurs et ses généraux crurent la victoire assurée, ils regardèrent avec envie sa supériorité et son commandement. Perpenna, que ses propres soldats avaient réduit à une autorité secondaire, ne dissimulait plus sa jalousie et l'inspirait à tous les autres. « A quoi leur servait-il d'avoir refusé l'obéissance à Sylla, pour être les satellites de la fuite de Sertorius, pour souffrir les mêmes injures,

[1] Plut., *Lucul.*, 8.

[2] App., Εμφ., I. Cet historien, qui abrège et détaille à l'aventure, représente tout-à-coup Sertorius, dans ses dernières années, comme honteusement changé. Le récit de Plutarque est plus complet et plus vraisemblable.

les mêmes ordres, les mêmes travaux que les Lusitaniens[1] ? » De telles plaintes sont le plus bel éloge de Sertorius ; cette furieuse avidité de richesses et de plaisirs n'était pas à l'aise autour de lui, et nul chef de parti ne pouvait plus tenir à cette condition : Sylla n'avait été si absolu que parce qu'il avait proscrit, donné du sang et de l'or. Comme on n'osait pas tenter une rebellion ouverte au milieu des Espagnols dévoués, on s'appliqua d'abord à détruire leur affection en les accablant de vexations et d'impôts au nom de Sertorius ; des séditions s'élevaient, et au lieu de les apaiser, selon ses ordres, on empirait et on multipliait les troubles. Aigri par un changement qui lui semblait de l'ingratitude, Sertorius s'emporta, de son côté, à des représailles cruelles sur les enfants réunis à Osca ; il fit mourir les uns et vendre les autres.

Une conspiration s'était formée ; quand les conjurés jugèrent qu'ils pouvaient impunément attenter à sa vie, ils l'assassinèrent dans un repas[2]. Ils se trompaient ; la mort de Sertorius les fit plus haïr et plus mépriser que jamais. Perpenna prit le commandement et voulut se donner du relief, en profitant des préparatifs de Sertorius pour tenter une victoire (72) ; mais la déroute se mit aussitôt dans son armée. Prisonnier de Pompée, il eut la lâcheté, pour racheter sa vie, de lui livrer toutes les lettres que Sertorius avait reçues de Rome. Pompée brûla ces lettres sans les lire, et fit exécuter sur-le-champ Perpenna et ses complices[3]. L'Espagne rentra ainsi tout d'un coup sous la domination romaine, et le jeune proconsul reprit le chemin de l'Italie (71).

Il ne pouvait y reparaître dans un moment plus favora-

[1] Plut., *Sert.*, 28.
[2] App., Ἐμφ., 1 ; Plut., *Sert.*, 29, 30.
[3] Plut., *Sert.*, 31.

ble. Le sénat, mécontent, avait révoqué les deux consuls battus par Spartacus; aux comices prétoriens, Crassus avait seul osé se présenter pour continuer la guerre. Bientôt il partit avec six légions nouvelles (71), il décima les troupes consulaires qui s'étaient laissé battre de nouveau, et cette sévérité, depuis longtemps négligée, rendant quelque vigueur à l'armée romaine, il poursuivit Spartacus.

Cet intrépide capitaine, délaissé par les pirates, qui avaient emporté ses présents, s'occupait dans la presqu'île de Rhegium à construire des radeaux pour traverser le détroit. Crassus entreprit de l'enfermer par un fossé et une muraille de quinze lieues entre les deux bras de mer; cet ouvrage, sans cesse troublé, souvent comblé par des attaques soudaines, n'excitait que le mépris de l'ennemi; on s'indignait à Rome d'une guerre si longue avec des gladiateurs, et, puisque Crassus demandait lui-même qu'on rappelât à son aide Terentius Lucullus de la Thrace et Pompée de l'Espagne, on fit partir Pompée. Heureusement pour Crassus, les ennemis manquant de vivres, et ayant forcé le passage, se divisèrent encore une fois; le préteur, dans l'espoir de vaincre seul, et dans le regret d'avoir demandé des collègues, se hâte de combattre : il vainquit, en effet, un premier corps mal commandé; ses deux lieutenants suivaient l'autre. Spartacus se retourna brusquement, et en deux coups se débarrassa d'eux. Mais il ne lui était plus possible d'avancer sur Brundusium, où Ter. Lucullus abordait, ni de contenir ses soldats, qui voulaient une bataille : il vit que son destin était fini. Au moment de l'attaque, il tua son cheval : « J'en trouverai assez d'autres, dit-il, si j'ai la victoire : si je suis vaincu, je n'en aurai plus besoin. » Il se jeta dans la mêlée, cherchant Crassus, qu'il ne put joindre. Couvert de blessures, il vendit chèrement sa vie : percé d'un trait à la cuisse, appuyé sur les genoux, il combattait encore. Il tomba au milieu des siens, qui périrent

comme lui « en hommes de cœur ; » on ne put retrouver son corps au milieu du carnage. Cette bataille du Silarus terminait la guerre à la gloire de Crassus. Pompée trouva moyen d'en prendre sa part ; il rencontra un gros de fuyards, et, les ayant massacrés, il écrivit au sénat que c'était lui qui avait coupé les racines de cette guerre [1].

[1] App., Εμφ., 1 ; Plut., *Crass.*, de 10 à 15 ; Florus, 3-21 ; Vell., 2-22.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXIX.

CHAPITRE XXX.

CHAPITRE XXXI.

CHAPITRE XXXII.

CHAPITRE XXXIII.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.